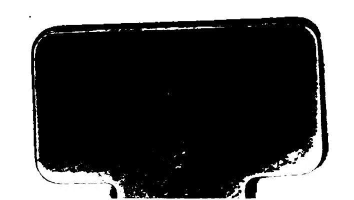






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.



TOME VII.



AMIENS,

DUVAL ET HERMENT, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, PLACE PÉRIGORD, N.° 1.

1844.



DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. BOUTHORS, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 2 JUILLET 1843.

Messieurs,

Dans une ville livrée presque tout entière aux opérations du commerce et absorbée par les préoccupations de la vie positive, l'existence d'une société vouée exclusivement à l'étude du passé et au culte des vieux souvenirs a quelque chose d'étrange et qui semble ne pouvoir s'expliquer. Tous ceux qui n'estiment le travail de l'intelligence comme le travail des bras qu'à raison des bénéfices qu'il procure, se demandent comment des hommes sérieux et réfléchis peuvent ainsi se passionner pour des ruines et dépenser, en stériles méditations, des loisirs qu'ils pour-

raient mieux employer. D'autres, sans nous accuser de faire un mauvais emploi du temps, nous reprochent comme un détournement fait au préjudice d'objets plus utiles, les encouragements que la ville et le département nous accordent.

Avons-nous donc si peu de confiance en nous-mêmes que nous n'osions faire le public juge de l'utilité de nos travaux? j'ai pris à tâche et j'ai à cœur de démontrer que la Société des Antiquaires de Picardie n'est point une institution anormale dans la ville qu'elle a choisie pour siége de son établissement, et que les hommes qui l'ont fondée ont fait une œuvre dont l'importance sera de plus en plus appréciée par leurs concitoyens.

La cité moderne, dans les travaux d'agrandissement et de rénovation qu'elle accomplit sous nos yeux, découvre chaque jour de précieux vestiges de la cité d'autrefois. Les uns en attestent la splendeur sous la domination romaine, les autres témoignent de la puissance de ses évêques ou de l'état des citoyens avant l'érection de la commune. Tous ces débris serviront un jour à renouer la chaîne des temps et à marquer, de siècle en siècle, soit le progrès ou la décadence des arts que nos ancêtres ont cultivés, soit la transformation des lois et des coutumes qui les ont régis, soit la succession des jours heureux ou néfastes qui ont passé sur la cité antique et sur la ville du moyen-âge.

Les lois, les mœurs et les arts se résument dans les monuments. Quiconque en veut approfondir l'histoire ne doit pas seulement s'en rapporter au témoignage des livres : il trouvera plus de vérité et moins

de contradiction dans les bas-reliefs de nos vieilles églises.

Il en est une, Messieurs, merveille de l'art ogival, qui s'élève au milieu de la cité moderne comme une éclatante manifestation de la pensée intime de la cité du XIIIe siècle. Tous ces groupes de personnages si divers qui festonnent les trois porches de la cathédrale d'Amiens, ne sont pas seulement une révélation des croyances religieuses, ils sont aussi l'expression des mœurs et des usages de ce siècle.

En veut-on la preuve? le tympan de l'entrée principale représente la grande scène du jugement dernier. Pourquoi cela? hâtons-nous de le dire, un pareil sujet placé sur le seuil de la maison du seigneur avait une plus haute portée qu'on ne le pense. Au XIe siècle au XIIe et au XIIIe encore, la justice se rendait, le plus souvent, en plein air devant le portail des églises. Delà l'usage d'environner le siége du juge de sujets et d'emblèmes qui lui rappelaient l'étendue de ses devoirs, et de placer, au-dessus de sa tête, le souverain rémunérateur du bien et du mal, le dispensateur des peines et des récompenses de l'autre vie.

Pour bien comprendre la signification mystique de l'ornementation des temples chrétiens, il faut l'envisager sous un triple point de vue. L'agiographe doit tâcher d'en deviner la pensée religieuse, le dessinateur d'en bien saisir le caractère artistique, et l'archéologue d'en donner la description iconographique.

Si je ne craignais d'alarmer la modestie de ses auteurs, je vous parlerais ici du rapport que la Société vient d'adresser tout récemment à M. le préfet de la Somme, sur le projet de restauration des sculptures du

portail de la vierge dorée. J'en appelle au souvenir de ceux d'entre vous qui ont entendu la lecture de ce rapport, en est-il un seul qui ne soit convaincu de la justesse des observations qu'il renferme, et qui ne donne, dès à présent, l'approbation la plus formelle aux conclusions qui le résument. C'est qu'en effet, quand il s'agit de restituer à un monument religieux son caractère et sa physionomie primitive, le statuaire et l'archéologue restent frappés d'impuissance, si le prêtre et l'agiographe ne viennent à leur secours. Vous devez Messieurs, à la réunion de ces divers éléments d'appréciation, la mesure prise par M. le préfet de la Somme de n'autoriser la restauration des sculptures de la cathédrale d'Amiens, que sous la surveillance et d'après les indications de la Société. Ce fonctionnaire témoigne par là de sa haute confiance en vos lumières; prouvez lui donc, par l'efficacité de votre concours, que vous méritez les encouragements qu'il vous accorde.

Cette cathédrale si belle, si imposante dans son ensemble, si parfaite dans tous ses détails, donne une idée de la société contemporaine de sa construction. Jamais l'architecte qui l'a bâtie n'aurait pu réaliser la pensée de son œuvre, s'il n'avait eu pour auxiliaire de son génie le puissant levier des corporations. Les confréries de maçons et de peintres lui ont prêté l'appui de leur coopération en fournissant, les unes les appareilleurs de pierres, les tailleurs d'images, les autres les coloristes, les enlumineurs de vitraux; les professions non mécaniques, celles qui n'étaient point appelées à mettre la main à son œuvre, en ont hâté l'accomplissement par leurs offrandes, et se sont imposé des sacrifices plus ou moins grands, selon l'intérêt plus ou moins vif qu'elles

portaient à l'achévement de telle ou telle partie de l'édifice.

Or, un monument dont les merveilles sont le résultat de l'association des corps de métiers, doit nécessairement porter le cachet de son origine, et l'étude de ses bas-reliefs doit fournir des documents à l'histoire de notre industrie nationale.

Dans le soubassement du grand portail, on voit une suite de bas-reliefs qu'encadrent des médaillons quadrilobés rangés sur deux lignes parallèles. Les uns représentent les douze signes du zodiaque avec la personnification des travaux de l'année correspondant à chacun de ces signes. Les autres montrent l'opposition des vertus et des vices. Tous ces symboles dont la pensée religieuse nous sera bientôt dévoilée, ont besoin aussi d'être étudiés sous un autre rapport, car il est évident qu'ils font allusion aux mœurs et aux arts de la cité picarde au commencement du XIIIe siècle. Là on retrouve le type perdu des costumes, des meubles, des instruments et des constructions que l'artiste avait sous les yeux. Chaque classe de la société bourgeoise y figure avec le caractère qui la distingue, chaque profession s'y montre avec l'attribut qui lui est propre.

Sur le mur extérieur du côté droit de la grande nef, on remarque un homme et une femme debout, paraissant vérifier le contenu d'un sac placé devant eux. L'inscription mise au bas de ce sujet fait connaître qu'il est mémoratif de la fondation d'une chapelle, dans cette partie de l'église, par des paysans des environs d'Amiens, en reconnaissance des avantages que leur procurait la culture de la guède ou pastel, plante tinctoriale que remplace aujourd'hui l'indigo et qui fut, pour no-

tre ville, pendant le XIIIe le XIVe et le XVe siècle, l'objet d'un commerce d'exportation considérable.

L'histoire de l'industrie au moyen-âge offre cette particularité remarquable que la première page est écrite sur la pierre et la seconde dans les livres. La science iconographique est nécessaire pour en commencer l'étude, mais il faut être paléographe pour la poursuivre avec succès.

Le dépôt des titres de l'hôtel-de-ville d'Amiens est peut-être l'un des plus riches de France en documents relatifs à l'ancienne organisation des classes laborieuses. C'est la certitude de trouver là ce qu'il eût peut-être vainement cherché ailleurs, qui a déterminé M. Augustin Thierry à y venir puiser les documents du premier volume de l'Histoire du Tiers-État. Cet ouvrage embrassera, dans son ensemble, l'état politique, administratif et industriel de la ville d'Amiens, pendant toute la période du moyen-âge ; mais, Messieurs, malgré les fastueuses promesses de son programme, il laissera encore quelque chose à faire à ceux qui viendront, après M. Augustin Thierry, compulser nos archives. Il y a telle partie de nos titres municipaux dont on ne peut bien apprécier toute l'importance qu'en les soumettant à un travail préalable de rapprochement et de comparaison. Par exemple, les registres aux comptes, les rôles des cens, des aides et autres contributions semblables qui se levaient au XIVe et au XVe siècle, sont dépositaires d'une foule de secrets historiques qu'on n'y découvre pas parce qu'on néglige les travaux préparatoires qui seuls peuvent les faire apparaître et les rendre saillants à tous les yeux.

Une notice fort remarquable, insérée dans la Biblio-

thèque de l'École des Chartes (livraison de novembre et décembre 1842) due à l'érudition du jeune savant à qui M. Augustin Thierry a confié la mission difficile de rassembler les matériaux de son important ouvrage, prouve que M. Martial Delpit, son auteur, a fait une appréciation intelligente des anciens comptes de la ville d'Amiens, dans leurs rapports avec le système financier de cette cité; mais on n'y voit pas qu'il les ait étudiés dans leurs rapports avec l'état des personnes, du commerce et de l'industrie. Cependant cette étude devait avoir pour conséquence de lui fournir l'un des éléments les plus essentiels de l'Histoire du Tiers-État, c'est-à-dire une donnée exacte sur l'importance relative de chacune des branches de l'industrie locale. Il manquera donc quelque chose à l'histoire du Tiers-Etat, pour ce qui concerne la ville d'Amiens, jusqu'à ce qu'on se soit livré, sur les titres que nous venons d'indiquer, à un travail analogue à celui de M. H. Géraud sur le rôle de la taille de Paris, sous Philippe-le-Bel. Ce travail qui consiste à écrire chaque article de recette et de dépense sur un bulletin séparé et à grouper ensuite les énonciations et les chiffres de chaque bulletin dans un ordre d'idées déterminé, ce travail dont un de nos collègues a déjà fait l'application au rôle de l'aide levée à Amiens en 1388, pour le passage de la mer, ce travail, disons-nous, qui doit jeter de si vives lumières sur la partie de notre histoire locale que nous connaissons le moins et que nous devrions le mieux connaître, la Société des Antiquaires de Picardie, si elle y était encouragée, n'hésiterait pas à l'entreprendre, car pour elle c'est un devoir de suivre avec persévérance l'accomplissement de la tâche qu'elle s'est

imposée par ses statuts, et elle n'a pas, comme les élèves de l'École des Chartes envoyés à Amiens par le ministre de l'Instruction publique, à invoquer, pour excuse, la brièveté du temps qu'elle peut consacrer à ces recherches.

Quand il plaira à l'administration de la ville d'Amiens de soumettre ses archives à un système d'exploration raisonnée et de vous appeler, Messieurs, sur ce terrain, pour la seconder dans cette patriotique entreprise, j'aime à croire que le zèle et l'intelligence des pionniers de la science paléographique ne lui feront point défaut et que la Société, dans cette circonstance, saura lui prêter le concours le plus efficace comme le plus désintéressé.

« L'histoire municipale du moyen-âge, a dit M. Augustin Thierry, dans ses Considérations sur l'histoire » de France, peut donner de grandes leçons au temps » présent... Toutes les traditions de notre régime administratif sont nées dans les villes. Elles y ont existé » long-temps avant de passer dans l'état. Les grandes » villes, soit du Nord, soit du Midi, ont connu ce que » c'est que travaux publics, soin des subsistances, » répartition des impôts, rentes constituées, dette inscrite, bien des siècles avant que le pouvoir central » eût la moindre expérience de tout cela... La vie des » municipalités a formé les vieilles générations politiques du Tiers-État. L'égalité devant la loi, le gouvernement de la société par elle-même, sont des règles » que pratiquaient et maintenaient énergiquement les » grandes communes. Nos institutions présentes se trouvent dans leur histoire et peut-être aussi nos institutions à venir. »

Ces éloquentes réflexions de l'auteur des Récits Mérovingiens, outre qu'elles résument parfaitement l'état des grandes villes au moyen-âge, prophétisent des réformes politiques qui semblent sur le point de se réaliser. N'avons-nous pas vu dernièrement des pétitionnaires proposer d'assujettir à un droit de mutation la transmission des rentes sur l'état? Eh bien! Messieurs, cette prétendue nouveauté n'est qu'une timide imitation de ce qui se pratiquait à Amiens au xv.e siècle. Les emprunts que la ville contractait sur émission de rentes viagères, étaient une de ses principales ressources. Indépendamment du capital dont elle achetait la propriété, en servant une rente viagère proportionnée à la durée probable de la vie du titulaire, c'est-à-dire, de celui sur la tête duquel elle était assise, elle forçait le bénéficiaire à subir une retenue annuelle du vingtième de la rente : mode d'impôt que nous ne connaissons pas encore, mais qui menace d'atteindre les charges soumises à un cautionnement.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Cette vérité proverbiale peut être appliquée à certains réformateurs politiques du xix.e siècle. Est-il un seul des mille et un systèmes électifs créés ou proposés par eux depuis cinquante ans dont on ne trouve l'analogue dans la constitution des échevinages? Élection à deux degrés, renouvellement partiel, liste de candidats, votes par tourbes, scrutin secret, toutes les combinaisons possibles en un mot, n'ont-elles pas été essayées avant nous par les communes du moyen-âge?

Mais, entre toutes ces communes, la commune d'Amiens se distinguait par le mécanisme ingénieux de son organisation municipale. Toute la société bourgeoise

était divisée en un nombre déterminé de corporations ayant chacune sa bannière et deux chefs ou maïeurs qu'elles renouvelaient tous les ans. Le jour de la Saint-Simon Saint-Jude, les maïeurs de bannière s'assemblaient en la halle, et l'échevinage sortant présentait à leur choix trois candidats parmi lesquels ils élisaient le maire de la ville. Puis ils nommaient, comme bon leur semblait, les quatre officiers comptables et les douze premiers échevins. Le lendemain de la Saint-Simon Saint-Jude, les douze premiers échevins se réunissaient en l'échevinage et nommaient douze autres échevins pour compléter le corps de ville.

Que ne puis-je, Messieurs, pour vous montrer l'application et le développement de ce système, faire passer sous vos yeux les résultats d'un curieux travail de M. Lavernier, sur le roulement de l'échevinage et des mairies de bannières depuis 1345 jusqu'en 1382. Vous y verriez dans qu'elle proportion chacune des corporations a fourni des officiers à la commune. Vous y verriez qu'il y avait un ordre hiérarchique de fonctions qu'il fallait, en quelque sorte, remplir successivement avant de pouvoir être élevé aux fonctions de maire de la ville. Presque toujours ce prince de la cité avait été, une ou plusieurs fois, maïeur de bannière, échevin, maître des présents ou receveur des rentes, maître des ouvrages ou grand compteur. Vous y verriez qu'en 1358, deux renouvellements de l'échevinage eurent lieu à un mois d'intervalle. Le premier constate l'absence de huit noms qui avaient fait partie des administrations précédentes. Ces huit noms ne reparaissent plus sur le livre d'or de la curie, parce qu'ils sont ceux de citoyens qui ont été déclarés traitres à la patrie pour avoir tenté

de livrer la ville d'Amiens au roi de Navarre. Vous y verriez que ce renouvellement, ayant été fait par les maïeurs de bannières seuls, en haine de la haute bourgeoisie accusée de connivence avec Charles-le-Mauvais, eût pour conséquence de faire arriver aux offices municipaux des gens appartenant aux professions mécaniques. Vous y verriez enfin qu'en 1382, les maïeurs de bannières ayant nommé pour grand compteur un homme qui savait à peine lire et écrire, le roi cassa l'élection et institua un autre agent comptable : mesure qui donna lieu à des révoltes à la suite desquelles les mairies de bannières furent supprimées, leurs biens confisqués et leurs chefs décapités ou exilés. Ainsi un événement heureux en apparence, la courageuse défense des habitants d'Amiens en 1358, eut néanmoins de déplorables résultats, puisqu'il donna un trop grand essor au principe démocratique : essor funeste qui devait se manifester par le débordement des passions populaires et aboutir à l'anéantissement de l'influence politique des corporations.

Vous voyez donc, Messieurs, qu'il y a dans l'histoire de la municipalité d'Amiens, mieux que des faits intéressants à recueillir ; il y a aussi des préceptes et des exemples bons à mettre à profit. Il y a des exemples pour montrer le beau et le mauvais côté des sociétés qui se gouvernent par elles-mêmes ; il y a des préceptes d'économie politique, des réglements d'utilité générale, des pratiques administratives qui n'ont pas encore mais qui auront un jour leur application.

L'âge présent si fier de son bien-être et de ses institutions libérales, n'a-t-il pas aussi ses plaies et ses misères ? Quels avantages avons-nous retirés des grands

principes sociaux proclamés il y a cinquante ans? La conviction de leur insuffisance. Avec la libre disposition des biens, il n'y a plus de patrimoines inaliénables, mais aussi il n'y a plus possibilité de mettre les enfants à l'abri des dissipations du père de famille. Avec l'égalité en matière de succession, il n'y a plus de patrimoines indivisibles. On satisfait mieux aux exigences de la justice et de l'équité naturelle, mais protége-t-on les intérêts de l'agriculture? Ne la paralyse-t-on pas par le morcellement et la division des propriétés? Les lois régulatrices de l'industrie sont-elles plus efficaces? Il est permis d'en douter. La libre concurrence a manqué son but, car elle a créé le monopole des grandes compagnies. Le besoin de produire à bon marché a substitué le travail des machines au travail des bras. A mesure que l'industrie simplifie les procédés de fabrication, le nombre des ouvriers diminue; à mesure que l'industrie multiplie ses merveilles, le paupérisme et la démoralisation, lèvent leurs têtes livides et propagent l'infection de leur lèpre hideuse.

L'ancien état de choses se montrait bien plus prévoyant de l'avenir. Ses lois sur les successions avaient un but, la conservation du patrimoine qui ne pouvait sortir des mains du possesseur que de la même manière qu'il y était entré. Ses lois sur la police des arts et métiers proscrivaient le système de la libre concurrence, parceque la première et la plus essentielle condition d'équilibre social, c'est l'organisation du travail de manière à laisser le moins possible de bras oisifs, c'est la division des travailleurs par catégories de métiers ayant chacun ses attributions fixes. Ainsi la main qui dirige l'éducation de l'arbre fruitier s'applique à empêcher le trop grand développement des branches

gourmandes dont la luxuriante végétation est toujours un symptôme d'épuisement et de stérilité pour les autres.

Grâce au ciel! Nous ne sommes pas encore arrivés au point de nous demander lequel vaut plus de l'ancien ou du nouveau système. Si le premier garantissait mieux la stabilité de l'ordre social, on peut dire à la gloire du dernier qu'il a remis l'homme en possession de ses droits et de sa dignité personnelle. La liberté de pensée et d'action, l'égalité devant la loi, sont des conquêtes de l'âge présent dont personne n'osera contester le bienfait; mais la liberté d'user et d'abuser de la propriété foncière, quelle que soit son origine, la liberté de la production industrielle sans contrôle et sans limites, la liberté de la concurrence et du cumul des professions sont des théories d'une application trop récente pour oser prédire qu'elles ne seront jamais dangereuses.

Depuis que la philosophie du XVIII.e siècle a fondé, sur le principe du droit naturel et de la raison, les bases d'un nouvel ordre politique, la philosophie de l'histoire est venue à son tour fonder, sur l'expérience des siècles écoulés, une science de gouvernement qui compte d'éloquents interprètes et d'ardents sectateurs. L'étude des origines du droit et des législations comparées est devenue une condition indispensable de l'éducation du publiciste. Les Vico, les Châteaubriant, les Thierry, les Guizot, les Wolowski, ont ouvert une voie nouvelle aux idées. Les uns ont démontré, par la succession des faits accomplis, les lois providentielles qui régissent l'univers, les autres ont fait voir la marche de la civilisation à travers les siècles, les autres l'origine et les révolutions des lois communales, les autres la con-

dition des classes laborieuses et le sort des diverses industries.

Faut-il donc s'étonner de l'ardeur avec laquelle la génération présente se précipite à la recherche des sources où ces maîtres de la science nouvelle ont puisé leurs inspirations et leurs enseignements ? Depuis dix ans les sociétés archéologiques ont fait des progrés tels qu'elles semblent envelopper l'Europe d'un vaste réseau d'investigations. Ces sociétés ont un but d'utilité générale qu'on ne saurait méconnaître, car les faits qu'elles sont appellées à recueillir ou à vérifier pourront servir à perfectionner encore l'art si difficile de gouverner les hommes. En scrutant les mystères du passé, elles préludent peut-être aux grandes choses qui s'accompliront dans l'avenir.

La Société des Antiquaires de Picardie, Messieurs, se renferme dans un rôle beaucoup plus modeste. Sauver de l'oubli les monuments des arts et de l'histoire, empêcher qu'une restauration mal entendue ne travestisse la pensée artistique ou religieuse de leur ornementation, ne pas laisser perdre les traditions administratives d'une cité qui doit être aussi fière de ses institutions d'autrefois que de sa prospérité d'aujourd'hui, tel est le but que nous poursuivons sans relâche, tel est le genre d'utilité que nous nous efforçons de consacrer par nos travaux.

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL, M. J. GARNIER, SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1842—1843.

Séance publique du 2 juillet 1843.

MESSIEURS,

Ce fut une idée heureuse, une pensée féconde, que celle de créer, sur un sol aussi riche en souvenirs et où, sur tant de points, les merveilles de l'architecture frappent incessamment les regards, une association permanente qui se vouât à l'étude de ces souvenirs et de ces monuments. Vous avez compris qu'à côté des besoins matériels des citoyens, à côté des intérêts agricoles si bien défendus, si bien étudiés, de l'in-

dustrie si digne d'être encouragée, il était des besoins d'un autre ordre, des intérêts moraux dont il faut se préoccuper; que, suivant les paroles émanées de la sagesse divine, *l'homme ne se nourrit pas seulement de pain*, mais aussi de sentiments généreux, et des grandes vérités qu'il demande à la religion, à l'art, à l'histoire. Cette pensée a justifié une entreprise qui n'était pas sans quelque témérité, vous ne l'avez point crue au-dessus de vos forces, et vous pouvez aujourd'hui vous applaudir du succès qui couronne votre persévérance.

Vous avez marché d'un pas ferme vers un but fait pour exciter la sympathie et le zèle de toutes les âmes d'élite, et c'est là qu'il faut chercher la cause de cette protection constante que vous ont accordée et l'administration municipale et le conseil général du département; c'est là qu'il faut chercher la cause de cet empressement à enrichir vos collections, de la part de vos concitoyens qui se sont réunis aujourd'hui autour de vous dans cette enceinte.

Qu'il me soit permis de remercier cette assemblée de son généreux concours; cet accueil flatteur nous prouve que nous ne nous sommes point trompés en pensant que c'est s'honorer et bien mériter de son pays que d'en défendre les monuments et la gloire contre l'injure du temps et les préjugés de l'ignorance; il nous récompense amplement de tous nos travaux et de tous nos efforts.

Chercherai-je, Messieurs, une autre preuve de l'appréciation qu'à faite de votre société l'administration municipale que dans l'allocation qu'elle vous a concontinuée depuis trois années? L'économie et la sagesse de ses dépenses ne suffit-elle point pour démontrer que

votre institution n'a point seulement pour objet d'occuper agréablement vos loisirs, mais que vous les avez dirigés vers un but d'utilité publique.

Le conseil général n'a plus seulement encouragé par la somme qu'il vous a votée, une publication qui vient d'être placée par ordre du Ministre de l'intérieur dans la bibliothèque administrative de son ministère. Mais considérant, ce sont les termes de sa délibération, que la Société des Antiquaires de Picardie se livre à des travaux d'utilité réelle, qu'elle rend de véritables services et en recherchant et en mettant en lumières tous les monuments de notre contrée, et qu'elle en surveille la conservation, il vous a accordé, sans spécialité d'emploi, une subvention de 500 fr.

Quelle plus grande marque de confiance que celle que vous a donnée M. le préfet du département, en vous consultant sur les peintures des bas-reliefs qui décorent le pourtour du chœur de notre cathédrale, et sur la restauration du portail de la Vierge-dorée.

L'administration supérieure n'a point été plus avare de ses encouragements que les années précédentes, et notre bibliothèque continue de s'enrichir des publications faites sous les ordres du Ministre de l'Instruction publique, et de celles du Comité des monuments.

Vos relations se sont agrandies ; le Sénat Académique de Bonn à sollicité l'envoi des recueils de vos mémoires, et vous êtes fiers des félicitations de la savante et laborieuse université allemande. Vous avez aussi échangé vos mémoires avec ceux de la Société du Puy, de l'Académie d'Avranches, de la Société Archéologique de Touraine et de la Société Numismatique de Londres. Je dois dire que nous devons surtout ces dernières

relations, à la réputation si justement acquise d'un collègue dont la science égale la modestie, et que la société de Londres consultait naguères sur un point important de numismatique que son travail sur les monnaies des fous a contribué si puissamment à éclaircir.

Mais ces témoignages d'honorables sympathies ne doivent point nous faire oublier les pertes que nous avons éprouvées et je me hâte de remplir cette grave obligation que m'impose la confiance de la Société, d'offrir un dernier et solennel hommage à la mémoire des membres qui ont brillé dans son sein. M. Ledieu, M. Crapelet, M. de Vadancourt et M. l'abbé Dupont ont été depuis moins d'un an enlevés à la Société.

M. Ledieu, l'un de vos vice-présidents, s'était surtout occupé de la recherche des monuments de notre histoire locale, et de l'investigation de ses origines les plus reculées. C'était là son triomphe, sa félicité. Nos traditions picardes, Amiens, ses édifices, ses souvenirs, ses grands hommes étaient la préoccupation habituelle de son âme enthousiaste ; aussi avait-il vu avec joie la fondation de votre Société, et contribué puissamment à la création de votre musée qui doit à sa générosité plusieurs des objets précieux qu'il renferme.

M. Crapelet, historien et littérateur aussi distingué que typographe célèbre, s'était généreusement uni à vos projets au début de votre association et les avait dignement encouragés.

M. de Vadancourt a emporté les regrets de ses collègues de l'Oise, et les quelques notices qu'il vous a laissées vous ont fait regretter qu'il n'ait pu accomplir les travaux qu'il avait promis.

M. l'abbé Dupont venait de vous être associé. Vous

aviez accueilli avec empressement la candidature du restaurateur de l'antique abbaye de St.-Médard, dont il préparait l'histoire, quand la mort est venue le frapper dans toute la force de l'âge. Le clergé perd en M. l'abbé Dupont un de ses membres les plus vertueux, et l'humanité, un de ses plus généreux défenseurs, dans le fondateur de l'Institut des sourds-muets de Soissons dont l'humble et modeste prêtre n'avait point craint d'entreprendre la création.

Honorons la mémoire des collègues qui nous manquent aujourd'hui. Mais qu'une pensée consolante nous ranime.

Si quelques rameaux tombent sous le poids des ans, ou sont brisés par l'orage, le tronc demeure debout, plein de sève et de vie, *uno avulso non deficit alter*, et de nouveaux rejetons garantissent la durée et la fécondité de notre œuvre.

De nouveaux membres sont venus remplir les places laissées vacantes dans votre sein. Vous avez admis en qualité de titulaire résident, M. Woillez, dont vous avez couronné l'an dernier le savant mémoire sur l'histoire de l'architecture dans notre province ; M. l'abbé Duval et M. l'abbé Jourdain, dont la présence au milieu de vous témoigne assez combien a été comprise la portée religieuse et morale de notre institution. C'est qu'en effet, dans notre patrie, l'histoire de la religion se confond avec l'histoire nationale et que ses diverses époques ne sont que les phases de son magnifique développement.

A la liste de vos membres non résidants, vous avez ajouté ceux de M. l'abbé Thièble, de M. l'abbé Bourgeois ancien professeur d'archéologie au petit séminaire de Beauvais, et de MM. Legrand, Petit, Du Neuf Germain, Fossé-

Darcos, Godebœuf, Sauvage, Pradié, Richard, archiviste de Rouen, et Viveuel le généreux fondateur du musée de Compiègne.

Enfin vous avez inscrit parmi vos correspondants, M. L. Paris de Reims, l'éditeur de la Chronique de cette ville, et des Négociations concernant le règne de François I.re et M. Serrure, professeur d'histoire à l'université de Gand, l'un des plus habiles numismates de la Belgique.

Voyons maintenant par quels travaux, depuis notre dernière séance générale, nous avons accompli notre mission. Si la tâche qui m'est imposée est laborieuse du moins elle ne saurait être pénible, car j'ai la conscience que cette année a été remplie dignement, et qu'après ce compte rendu, à quelque plume inhabile qu'il ait été confié, on ne demandera point à quoi la Société est bonne, on le verra.

Parlons d'abord des travaux des membres qui n'appartiennent à aucun de nos comités.

La science héraldique donne la solution d'une foule de problèmes qui, sans elle, demeureraient toujours insolubles pour l'historien; elle ne saurait donc vous rester étrangère. Aussi avez vous reçu avec intérêt les Études sur le blason de M. l'abbé Du Neuf-Germain, et accepté avec empressement l'offre qu'il vous a faite de vous donner successivement l'ensemble des armoiries de Picardie.

Son premier travail est une Notice générale sur la science héraldique; l'auteur y expose les règles, la signification naturelle et le symbolisme des emblèmes, et termine ses considérations par la description du tombeau de Jean de Béry et de Jeanne de Rubempré, que l'on voit dans l'église actuelle d'Essertaux. Quelques

notes biographiques, sur ce personnage, complètent le mémoire de notre nouveau collègue.

M. Labourt, dans une notice sur les enfants trouvés chez les anciens, à fait ressortir combien est puissante et généreuse la charité chrétienne auprès des réglements stériles de la philanthropie dans l'antiquité.

Les monuments n'appellent donc point seuls votre attention, les usages et les coutumes sont aussi partie essentielle de vos études. Vous ne négligez point non plus de recueillir les vieilles traditions, comme, par exemple, celle de la fête de Milly, qui se célèbre à Doullens, au mois de septembre, et dont vous a entretenu M. Demarsy; fête étrange et burlesque dont on ne peut encore expliquer ni le motif ni l'origine.

Vous devez aussi à M. Demarsy, une notice sur une médaille de Vétranion que distingue une particularité remarquable de l'exergue, que n'a point décrite Mionnet, et que ne possède point la bibliothèque royale.

Une femme dont la douce et harmonieuse poésie a été souvent applaudie dans cette enceinte, M.me Fanny Denoix, n'a point été étrangère à vos travaux. Dans une notice sur l'église de Laffraye (Oise), et sur son retable, qui présente plusieurs scènes de la vie et de la passion de Jésus-Christ, elle a appelé surtout l'attention sur une figure en pierre sculptée au-dessus de la fenêtre ogivale placée derrière le chœur.

Une plus imposante cérémonie a été le sujet d'une seconde communication, le sacre de Mgr. Gignoux évêque de Beauvais. Noble cortège, pompe triomphale de l'église, chants solennels, le poéte décrit tout avec cette richesse d'imagination, et ce coloris brillant qui distingue les œuvres de l'auteur des Heures de solitude.

Les communications du comité de Compiègne ont été plus importantes cette année qu'elles ne l'avaient été l'an dernier.

M. de Cayrol vous a fait part de ses conjectures sur une cérémonie de la religion chrétienne dont l'origine paraît remonter au culte druidique. Une notice de M. d'Herbes sur une procession qui s'appelait *la grande Queroye*, et qui avait lieu dans une épaisse forêt située près d'Ay, fait le sujet de ce mémoire. Une messe célébrée au pied d'une croix dite la croix Chipotet, et auprès d'une pierre fichée, le missel placé sur la pierre; une collation sur le gazon, servie au clergé et aux magistrats, et le retour de la procession par une autre route, chacun portant à la main des rameaux de genévrier ou de houx, composaient la cérémonie. A défaut de titres et de tradition M. d'Herbes a interrogé les étymologies. Mais, dit avec raison M. de Cayrol, quand on recourt à ce moyen, il faut y procéder avec une grande réserve, et ne pas se jeter dans des conjectures invraisemblables sur la foi d'un mot altéré et corrompu. Combattant une à une toutes les inductions de M. d'Herbes, M. de Cayrol renverse l'échafaudage sur lequel était bâti le système qui faisait de cette procession de la grande Queroye une fête consacrée à célébrer le retour du printemps. Parcourant à son tour le champ des hypothèses, M. de Cayrol fait voir quel parti en peut tirer une imagination laborieuse; il s'arrête, pour le mot *Queroye*, au sens de l'expression *quère*, *quête, recherche* et traduit Chipotet par *colonne* ou *temple de la forêt*. Cette explication établit un rapport entre l'épaisse forêt au milieu de laquelle est placé le monument, et la cérémonie dont le christianisme

à conservé le souvenir. C'est donc ici la *recherche du guy*, cérémonie différente de celle de le couper.

Après quelques considérations sur la religion des Druides et le culte du guy, M. de Cayrol tire cette conséquence que si on se livrait à des recherches sur les différentes coutumes religieuses, on trouverait pour point de départ un usage auquel la religion chrétienne a substitué ses dogmes, en le remplacant par des cérémonies analogues. Mais avouons-le avec l'auteur, nous n'avons encore que des données fort vagues sur le culte extérieur des druides, et une critique judicieuse et sévère de la langue celtique, dégagée de tout esprit de système, est appelée à modifier grandement nos idées sur l'état religieux de la Gaule avant l'invasion des Romains.

M. de Cayrol vous à fait part également de la découverte et de l'achat qu'il venait de faire des papiers d'un ancien secrétaire du roi, Bousaroque de la Fons, parmi lesquels il a rencontré un manuscrit autographe des Mémoires du maréchal de Berwick, qui diffère en beaucoup d'endroits du texte imprimé; une lettre du duc d'Orléans, un mémoire, et l'apologie du maréchal au sujet de la campagne de 1716, pendant laquelle il ne crut pas devoir accompagner le prétendant. Félicitons notre collégue de tant de précieux documents qu'il vient d'ajouter à la nombreuse collection de manuscrits que possède sa bibliothèque, et remercions-le surtout de la générosité avec laquelle il veut bien les mettre à la disposition de la Société.

Nous regrettons que le travail annoncé de M. l'abbé Dupont sur la vieille et intéressante église de St.-Jacques de Compiègne ne nous soit point parvenu, non plus que le mémoire qu'il a composé sur un Christ en

pierre, portant quatre aîles adaptées aux épaules et deux autres placées de chaque côté des hanches. Ce Christ, trouvé dans les combles de l'église de Margny près Compiègne, et dont on retrouve une figure analogue à l'article des Abraxas de Montfaucon, à fourni à M. l'abbé Bourgeois le sujet d'un mémoire dont nous parlerons bientôt, et qu'il eût été curieux de comparer avec celui de son digne et savant ami.

Enfin Messieurs, une notice biographique sur Dom Gillisson, diâcre, bénédictin de la congrégation de St.-Maur, est venue venger de l'oubli le laborieux écrivain qui consacra à l'histoire de Compiègne une partie de ses veilles; nous la devons à M. de Crouy.

Dom Gillisson naquit en 1609 à Courboise, au diocèse de Soissons, fit profession à St.-Remy de Reims, et mourut à St.-Crépin-le-Grand en 1666. — Moins heureux que les autres savants bénédictins, l'histoire ne garda point souvenir de son nom, et si la Bibliothèque historique de France indique ses ouvrages, elle n'apprend rien de sa vie.

C'est seulement dans les lettres qu'il adressa aux chefs de sa corporation, qu'il faut chercher quelques détails sur les nombreux travaux qu'il exécuta, malgré sa mauvaise santé et le mauvais vouloir de ses frères. Diverses copies de ses histoires de Soissons et de Compiègne ont été faites sur le Ms. autographe de la bibliothèque royale. Si l'on y remarque peu d'ordre, dit M. De Crouy, une foi trop explicite dans des assertions qui paraissent hasardées, ce ne sont pas moins des travaux pleins de faits curieux et de renseignements utiles que l'on chercherait vainement ailleurs. On se souviendra surtout qu'il n'a point trouvé autour de

lui les secours que ses successeurs ont obtenus, et qu'il a contribué à ouvrir cette carrière qu'ont depuis parcourue avec tant de gloire les vénérables enfants de St. Benoit.

Le comité de Noyon n'est point resté inactif et son directeur, malgré sa santé chancelante, a su entretenir le zèle et le travail de ses membres.

M. Harlay, dans une lecture, a parcouru dans l'ordre chronologique les faits les plus importants de l'histoire de la ville de la Fère, donnant ainsi une idée des matériaux dont il pouvait disposer pour le travail qu'il prépare sur cette place célèbre à la fois et par son traité et par ses siéges.

M. Mony a essayé de rétablir les anciennes limites du territoire de la ville et de la banlieue de Noyon, étude préparatoire à laquelle doit se rattacher la recherche des limites de l'ancien évêché et de son antique pagus.

Deux travaux remarquables méritent surtout d'être mentionnés, je veux parler de ceux que vous devez à M. Moët de la Ferté-Maison et à M. l'abbé Bourgeois.

Le premier s'est proposé pour but principal de réfuter Sanson qui prétend que le *Noviodunum* de César doit être appliqué à Soissons et non pas à Noyon. L'opinion contraire, on le sait, avait été adoptée jusqu'au moment où le célèbre géographe la révoqua en doute, mais aujourd'hui on peut, avec M. Moët, regarder cette question comme résolue. L'auteur de la dissertation suit pas à pas le texte de Sanson, discute la valeur de ses arguments, établit que la ville nouvelle, c'est ainsi qu'il traduit *Noviodunum*, ne peut désigner l'antique capitale d'un peuple aussi puissant que les Suessiones,

mais un oppidum élevé postérieurement, sur la frontière du pays de Vermandois dont il a remplacé la capitale détruite.

M. Moët décrit ensuite l'étendue du *Pagus Noviomensis* qui depuis a formé le Noyonnais, et discute l'opinion de Colliette sur les limites du Vermandois et du Noyonnais.

Rattachant à ce point géographique les diverses places qui l'entourent, il suit César dans sa marche à travers le pays des Suessioneses et des Bellovaques, il place *Bibrax* à Bièvre, qui paraît la traduction de ce mot, comme l'avait indiqué Danville, et termine par une description détaillée des vestiges romains et surtout des murailles qui existaient encore à Noyon il y a quelques années, sujet qui déjà avait été traité par M. Delmotte, dans une Notice sur le château Corbaut que vous avez publiée.

Telle est, Messieurs, la substance de cette dissertation. Elle prouve de la part de l'auteur une étude aussi profonde des Commentaires que des écrivains qui, à diverses époques, se sont occupés de la géographie de l'ancienne Gaule. Il aurait fallu reproduire tout le rapport que vous a présenté M. Woillez, pour vous donner une juste idée de ce travail qui, à part quelques longueurs qu'on peut lui reprocher, mérite une distinction toute particulière.

M. l'abbé Bourgeois n'est point seulement un savant, mais un esprit aussi fin que délicat.

Un christ à six ailes fut trouvé dans les combles de l'église de Margny près Compiègne, on fit remonter ce phénomène archéologique à une haute antiquité, en l'attri-

buant aux gnostiques, on en fit un Mithra. M. Bourgeois voit trop de difficulté à remonter si haut, il ne veut point fléchir le genou devant Mithra, surtout quand l'histoire n'a jamais fait mention de la sculpture des gnostiques, et, rapprochant les distances de onze à douze cents ans, il fixe au XIIIe ou au XIVe siècle la date de ce monument qui paraît avoir été l'objet d'une dévotion particulière. Après quelques considérations sur le gnosticisme et ses erreurs, l'art chrétien et l'art païen, l'iconographie et la statuaire du XIIe et du XIIIe siècle, l'auteur, sans feuilleter les antiquités de Monfaucon, pour y trouver une ressemblance avec un obscur *Abraxas*, ouvre la Bible et, dans le chapitre où Isaïe représente l'amour séraphique et saint Jean, les quatre figures symboliques, il retrouve le Christ à six aîles. Quoi d'étonnant dès-lors que J.-C., l'amour incarné, le Séraphin par excellence, ait été représenté par les artistes avec les emblêmes séraphiques! Le christ de Margny d'ailleurs n'est point sans exemple, et le chef-d'œuvre de Giotto, saint François d'Assise recevant les stigmates, offre avec lui les rapports les plus frappants. Giotto traduisit littéralement le récit de saint Bonaventure. Le Séraphin crucifié qui apparût à saint François d'Assise, fut un fait assez important pour servir de point de départ à une tradition. On ne saurait donc s'étonner que l'influence religieuse et sociale, littéraire et artistique que cet homme prodigieux exerça sur son siècle ait pu saisir l'imagination des contemporains au point d'ouvrir une voie nouvelle à la peinture et à la sculpture chrétienne dont le christ de Margny aurait été l'un des produits les plus intéressants.

Il est impossible de faire passer dans cette analyse

sèche et décolorée, tout ce qu'il y a de fins aperçus, de critique maligne et de bon goût, de hautes et sérieuses pensées dans cette notice que l'auteur termine en déclarant que le Christ ailé de Margny n'est point un christ gnostique, jugé au point de vue de l'art ou de l'esthétique, qu'il est essentiellement catholique et du XIII.e ou du XIV.e siècle.

Vous avez applaudi à cette intéressante lecture et, adoptant les conclusions de l'auteur, vous n'avez point hésité à regarder le récit de St. Bonaventure comme la base et le point de départ d'une tradition artistique, et vous avez rejeté, en toute hâte, le gnostique, car c'était à la fois un acte d'idolâtrie et de lèse majesté scientifique que l'adoption de la doctrine combattue avec autant de talent que d'esprit par notre savant collègue.

Ici, Messieurs, je devrais vous présenter l'analyse des travaux du comité de Beauvais qui, tous les jours, prend une réalité plus positive et de nouveaux développements. J'aurais eu à vous dire comment, garde attentive à la conservation des édifices civils ou religieux, il les étudie, les décrit; comment il recueille avec soin dans son musée les débris des monuments ruinés, ou d'un art perdu, comment il classe et inventorie les curieuses archives de notre histoire éparses dans les bibliothèques publiques ou particulières. Alors j'aurais rappelé à vos souvenirs les recherches de M. Le Mareschal sur la seigneurie de Crèvecœur ; de M. de Merlemont sur une voie romaine qui traverse le territoire de Montreuil ; de M. Hamel sur l'évêché et sur l'église de St.-Pantaléon ; les découvertes qu'à faites M. Dupont-White de pièces concernant La Jacquerie ; je vous aurais parlé

de la notice si pleine de détails sur Foy Vaillant, le célèbre numismate Beauvaisien, et de la monographie si curieuse de St.-Etienne qu'à publiée M. de St.-Germain ; de la question de numismatique qu'à ranimée M. Daniel à propos d'une médaille de Julia Mammaea, enfin des lectures de M. Danjou, soit qu'il appelle votre attention sur des titres anciens, soit qu'il développe une classification des portes d'église en relevant les caractères qui paraissent en distinguer les styles aux différentes époques des temps modernes.

Mais une voix plus éloquente que la mienne, celle de M. le directeur du comité, doit retracer l'historique d'une mission que la ville de Beauvais voit s'accomplir sous sa direction avec un succès toujours croissant.

J'arrive aux travaux du comité central, qui doit montrer l'exemple de l'activité et du travail. Presque tous les membres ont payé leur dette, soit par des mémoires, soit par des rapports, soit enfin avec la part qu'ils ont prise aux travaux des commissions.

Notre collégue M. Lavernier a continué à vous faire connaître les faits les plus importants de l'histoire de notre cité qu'il recueille dans les archives confiées à ses soins.

Je ne ferai que rappeler ici son mémoire sur ce qui s'est passé à Amiens à l'occasion des divers états-généraux de France; les recherches dans lesquelles il présente d'abord la notice des actes qu'il a réunis, la tenue des états particuliers du bailliage, les contestations qui s'y sont élevées, et les réglements qui les ont terminées ; elles ont été insérées dans le 5.e volume de vos mémoires et le public a pu les apprécier :

Dans une autre séance, M. Lavernier à su égayer

des commentaires les plus piquants une petite note extraite du registre 47.e de l'échevinage, 6 juin 1586. La tenue de cette assemblée a lieu au sujet d'un mémorable esturgeon pêché dans la Somme et que réclamaient le doyen, les chanoines et le chapitre de l'église N.-D., l'évêque et le bailly. Qui mangea le célèbre poisson? les registres n'en disent rien. Le bailliage seul pourrait en dire quelque chose, dit M. Lavernier, car peut-être l'esturgeon eût-il le sort de cette huître si fameuse dans les fastes judiciaires, et qu'immortalisa notre bon La Fontaine.

M. Lavernier a appelé ensuite votre attention sur la maison hospitalière des filles repenties dans la ville d'Amiens et vous en a retracé l'histoire.

Il existait autre fois en France, dit-il, non-seulement des maisons de force pour enfermer les femmes de mauvaise vie condamnées pour débauche scandaleuse, mais encore des maisons hospitalières ouvertes au repentir. La ville d'Amiens eut une de ces maisons. Elle était située rue des Capucins dans la maison qui porte aujourd'hui le n.o 85. La création de cet hospice, qui subsista jusqu'à la fin du siècle dernier, ne remonte pas à une époque fort éloignée, mais il avait succédé à un autre de même espèce qui dura jusqu'au commencement du XVII.e siècle. M. Lavernier divise donc son mémoire en deux parties; l'établissement le plus ancien et le plus récent.

L'ancien s'appelait maison de la Magdelaine ou des Sœurs-Blanches, il recevait les filles repenties qui s'y retiraient volontairement, et celle que les magistrats y faisaient enfermer.

S'il est permis de douter que cet hospice, situé rue

St.-Leu, paroisse St.-Sulpice, vis-à-vis l'ancien hôpital St.-Jacques, ait existé avant le xv.e siècle, on sait du moins qu'en octobre 1455 l'hôtel-de-ville se chargeait des reconstructions et réparations, que la maison était sous l'autorité immédiate de l'hôtel-de-ville qui y entretenait un chapelain directeur spirituel, et confiait le temporel à un ou plusieurs échevins ou à de notables bourgeois.

Comment naquit cette institution? Quels furent les biens de première fondation? Comment diminuèrent-ils au point d'avoir disparu au commencement du xvi.e siècle, c'est ce qu'il est impossible de déterminer. On sait seulement que les filles repenties furent chassées de leur hospice vers 1606 à cause de leurs désordres et qu'à cette époque, outre la maison et le mobilier, l'hospice avait sur la ville un revenu annuel de 60 livres environ.

Durant cette expulsion, les carmélites, qui venaient se fixer à Amiens, rue St.-Jacques, demandèrent à la ville de mettre l'hospice à leur disposition en attendant que leur cloître fût construit. Le 17 avril elles occupèrent la Magdelaine.

Cependant les jésuites, secondés par la ligue et l'évêque de la Martonie, avaient dès 1583 demandé que la ville les mît à la tête du collége. La maison des Sœurs Blanches leur fut offerte, après le départ des carmélites. En 1608 ils y ouvrirent leurs classes et s'enrichirent des biens de l'hospice, car ils en vendirent le mobilier et ne conservèrent que la rente constituée au principal de 60 livres que la maison avait fournies à la ville, pour l'aider à payer les 3,000 livres formant sa part de contribution pour la rançon de François Ier.

Passant à la deuxième partie de son mémoire, on ne

tarda point, dit M. Lavernier, à sentir la nécessité de rétablir l'hospice supprimé. Le fondateur de l'hôpital général, Antoine Louvel avait désiré que cette maison fût aussi ouverte aux filles de mauvaise vie, mais cette pensée ne put être réalisée. En 1650 Anne Gamain proposa au corps de ville de louer une maison pour cet usage. Une somme de 100 livres fut accordée dans ce but, et des citoyens notables chargés de l'administration. Le roi sanctionna l'institution et le 4 juillet 1654, les filles repenties furent installées rue des Capucins.

L'évêque Faure, sous prétexte qu'il s'agissait de la conversion des pécheresses, réclama la tutelle épiscopale, mais sa prétention échoua devant le titre de fondation. Des legs nombreux furent faits à la maison, et les registres prouvent les heureux résultats obtenus.

Malheureusement la surveillance ne fut point toujours la même, l'institution s'affaiblit, et, le 9 janvier 1783 le corps municipal s'adressa au roi pour obtenir la suppression de cette maison qui n'avait plus de revenus suffisants et que pouvait d'ailleurs remplacer la maison de force qui venait d'être établie. La requête fut elle octroyée? M. Lavernier l'ignore; mais il fait remarquer que la maison ne fut point comprise dans la vente des biens communaux en 1793, et qu'elle fut vendue plus tard par le gouvernement suivant la loi du 20 mars 1813.

L'esprit de l'institution, dit en terminant l'auteur, ne pouvait périr. Aujourd'hui, Amiens possède une retraite ouverte aux filles repenties sous la direction de femmes pieuses dont le dévoûment et le bon exemple sont la meilleure exhortation à la vertu.

Le conseil municipal, sur la proposition de M. le

Maire, qui toujours à si noblement pourvu aux besoins des beaux arts et de la science, vient d'accroître le trésor de nos chartes d'un monument d'une haute importance. M. Lavernier a présenté l'analyse de ce manuscrit ou rotulus dont la longueur est de 4,m40, la largeur de 0m,22 en beau vélin écrit des deux côtés.

Ce dénombrement, donné par Guillaume de Macon, évêque d'Amiens, à la chambre des comptes de Paris en 1301, a été cité par Du Cange dans son histoire des *Comtes d'Amiens*. Il donne l'énumération des tonlieux appartenant à l'évêque, des redevances qui lui étaient dues par le corps de métiers, la liste des hommes féodaux, le répit de St.-Firmin et les hommes de catel de l'évêque d'Amiens ; autant de chapitres qui ont fourni à M. Lavernier le texte de notes et de commentaires sur ce précieux document que tout porte à considérer comme le seul exemplaire qui existe, depuis l'incendie qui détruisit le dépôt de la chambre des comptes.

Je devrais ici vous parler d'un mémoire de M. Rigollot sur une monnaie du XIIe siècle, frappée par l'autorité municipale de la ville d'Amiens. Mais vous avez inséré ce travail dans vos mémoires et l'intérêt qu'il a excité chez le numismates vous est connu par les articles de la Revue numismatique et les *procedings* de la Société de Londres. Cette découverte jette en effet une lumière nouvelle sur la numismatique amiénoise et sur quelques points obscurs de nos institutions. La légende *moneta civium* tranche d'une manière définitive la question jusqu'ici discutée de savoir si l'autorité municipale avait eu le droit de frapper une monnaie qui lui fût propre. Il en résulte que, sous l'empire de la commune d'Amiens, le comte et les citoyens avaient chacun leurs

monnaies particulières, ce dont les chartes et le peu d'actes qui nous sont restés de cette époque ne font aucune mention.

Telle est l'importance que l'on attache aujourd'hui aux études historiques, qu'il ne suffit plus d'indiquer sommairement les faits, mais qu'il faut connaître la source des matériaux dont on s'est servi et que l'on veut pouvoir même apprécier le mérite et l'authenticité des preuves, pour se préserver à la fois des erreurs et des anachronismes que la légèreté des historiens avait rendus si communs.

Tel est le but des recherches auxquelles s'est livré M. Dufour sur le prétendu concile de Nesle. Il fait voir que tous les annalistes qui ont invoqué l'autorité de Roger de Howeden ne l'ont point compris, car si le concile se tint *apud Sanctum Leodegarium in Nivele*, ce ne saurait être à Nesle-en-Vermandois qui n'a jamais eu d'église sous le vocable de St.-Léger. Maintenant l'histoire nous apprend qu'Ingelburge était présente au concile, et qu'elle était prisonnière au château d'Etampes. Or, non loin d'Etampes est la forêt d'Ivelines, et dans la forêt une commune du nom de St.-Léger, où existait un château fort ancien. *Apud Sanctum Leodegarium in Nivele* signifie donc St.-Léger dans la forêt d'Ivelines ou, comme l'on dit, St.-Léger en Ivelines.

Telles sont les raisons qui font rejeter le concile de Nesle, qui n'a dû son existence qu'à un contre-sens.

M. Dufour n'ignore pas qu'il dépossède le diocèse d'Amiens du seul concile qu'on lui attribuait. Mais il a cru d'autant plus intéressant de signaler cette erreur et de la rectifier, que les auteurs de deux ouvrages récents sur le département de Somme, négligeant la rec-

tification de la Collection des historiens de France, ont trouvé bon d'adopter le contre-sens du P. Labbe et de ceux qui l'ont suivi.

Il serait superflu de vous entretenir des lectures de M. Roger, les divers chapitres qu'il vous a lus de ses Archives historiques de Picardie, forment aujourd'hui un beau livre dont le mérite est démontré par l'immense succès qu'il a obtenu.

L'envoi fait par M. l'abbé Jourdain d'un mémoire où il décrit l'une des plus anciennes verrières de notre cathédrale établit suffisamment ses titres à l'admission. Vous savez d'ailleurs avec quel soin consciencieux et quelle habileté il s'occupait avec M. l'abbé Duval, de la description des histoires de nos stalles.

La verrière qu'il a choisie est celle des fonts-baptismaux, composée de débris plus ou moins nombreux, plus ou moins conservés, de l'histoire de la S.te-Vierge et des deux rois d'Angleterre St.-Edmond et St.-Edouard.

Après diverses hypothèses sur les circonstances qui ont pu déterminer le placement de ces légendes peintes, que l'on peut attribuer ou bien à l'un des deux souverains que la cathédrale a reçus sous ses voûtes, ou bien aux seigneurs de Boves et de Coucy, dont on voit les armes dans l'une des rosaces, vient la description des divers tableaux qui composent cette verrière et que M. Jourdain fait connaître sous le rapport légendaire et artistique. Parlant de l'état actuel de dégradation, l'auteur regrette que de toutes les peintures qui décoraient les gémaux, il ne reste que 20 médaillons dont aucun n'est resté intact, grâce à l'inintelligence des modernes raccommodeurs. Cette étude pleine de faits puisés dans l'histoire de la vierge et la légende des saints que l'ar-

tiste traduisait vers le milieu du XIIIe ou le commencement du XIVe siècle, serait du plus puissant secours pour la restauration de ces fenêtres, si quelque jour des fonds étaient affectés à cet objet.

En félicitant l'auteur de ce travail dont il avait été chargé de vous rendre compte, M. Rigollot exprimait le désir que quelques dessins bien exacts fissent mieux connaître ces peintures, et missent à même, d'après leur style, de leur assigner une date plus précise. Il invitait M. Jourdain à s'occuper des autres verrières, les descriptions publiées jusqu'à ce jour ne renfermant que des renseignements vagues et incomplets. Il appartient, disait-il, à des hommes intelligents et instruits de mettre en lumière les richesses cachées de notre cathédrale.

En même temps, M. Rigollot enrichissait vos archives du seul document connu sur les verrières de la cathédrale; c'est un procès verbal dressé par Du Cange, le 25 avril 1667, d'une visite qu'il y a faite, et dans laquelle, chose remarquable, il ne mentionne point la verrière décrite par M. Jourdain.

Là, Messieurs, ne se sont point bornés les travaux de notre collègue, il a choisi pour sujet de ses études la cathédrale d'Amiens, et en même temps qu'il prépare son grand travail iconographique sur les Stalles, il en étudie les autres parties. Les scènes sculptées autour du chœur font le sujet d'une seconde notice.

M. Jourdain s'occupe d'abord de la clôture droite du chœur dite *Histoire de St.-Firmin*. Il signale le progrès sensible de la statuaire de la première partie du monument, représentant la vie de St.-Firmin, à la seconde, l'invention des reliques. En moins de 30 ans

en effet, succède à la raideur des poses, à l'incorrection des dessins, un style plus naturel et plus savant.

On sait qu'Adrien de Henencourt, successivement prévôt et doyen du chapitre d'Amiens, à la libéralité duquel l'église est redevable de ce monument, en termina de son vivant la première partie destinée à recevoir les restes de son oncle, l'évêque Ferry de Beauvoir, et qu'il fit exécuter la seconde partie dans le dessein d'y reposer lui-même, suivant une disposition testamentaire par laquelle il *donne son corps à être inhumé au plus près de l'histoire de l'invention de St.-Firmin.*

M. Jourdain décrit l'un après l'autre les divers tableaux de la vie et de l'invention des reliques du saint évêque; et dans une analyse pleine de goût et de vigueur, il fait ressortir les anciens usages que révèle l'observation des costumes, rétablit la légende rimée, toujours incorrectement publiée, et redresse certaines erreurs commises dans la restauration, et qui prouvent combien il est utile que les artistes travaillent sous le contrôle d'une commission à qui l'histoire sacrée et les traditions soient familières.

S'il est vrai, ajoute l'auteur, que des artistes étrangers furent appelés au xv.e siècle, pour exécuter les sculptures et les peintures de la cathédrale, il est certain aussi que des artistes français, parmi lesquels sans doute bon nombre de Picards devaient se trouver, peuvent revendiquer une large part de ces divers travaux.

L'intérêt qu'a excité la lecture de ce mémoire, a fait vivement désirer d'entendre la 2.e partie de ce travail relatif à l'histoire de St.-Jean-Baptiste, dont s'occupe en ce moment M. Jourdain.

C'est avec la même faveur que la société a entendu le mémoire de M. l'abbé Duval, et ses suffrages ont prouvé combien elle en avait apprécié le mérite.

Un missel d'Amiens de 1529, imprimé à Paris et appartenant à Mgr. l'évêque, est l'objet du travail de M. Duval. On peut le diviser en deux parties, la typographique et la liturgique. Dans la première, l'auteur donne le titre et la description du livre; dans l'examen du calendrier, s'occupant surtout des saints dont les noms remplissent le cycle sacré, il y voit jouir d'un honneur plus grand qu'aujourd'hui les principaux patrons du diocèse, et dans le nom de St.-François, inscrit en gros caractère, voit moins sa popularité que l'influence exercée sur le bréviaire français par le bréviaire romain dont la réforme au XIII.e siècle fut l'œuvre des franciscains. Il rappelle le concordat passé au XIII.e siècle entre l'église d'Amiens et celle de Rouen pour les fêtes de St.-Firmin et St.-Romain, dont les noms brillent également, et s'étonne de l'omission des noms de St.-Geoffroy, de St.-Joseph et de St.-Bernard. M. Duval n'oublie point de mentionner les gravures sur bois qui ornent le volume, et surtout celle où l'hostie qu'élève le célébrant se change en la personne du Sauveur, comme pour protester contre les erreurs nouvelles au sujet de la présence réelle.

Pénétrant alors, après un examen matériel, pour ainsi dire, au cœur du livre, pour examiner les paroles sacrées qui composent les introïts, les graduels, les traits, l'auteur y reconnait une identité parfaite avec le Sacramentaire de St.-Grégoire et le missel romain. Rappelant alors les modifications adoptées par notre église au préjudice du rit gallican, et les diffé-

rences qui distinguent le missel de 1529 et le missel actuel de M. de la Motte; il cite les proses et séquences qui ont disparu, et regrettant que plusieurs chants pieux et naïfs de nos ancêtres, monument curieux de la poésie du moyen-âge, qui se plaisait à y retracer les miracles des saints qu'elle vénérait, aient été sacrifiés au goût épuré de ces derniers temps, il cite surtout la prose de St.-Firmin, la légende si naïve qui fait baisser la tête à l'image du Christ pour saluer St.-Honoré, et la séquence de l'octave de l'Assomption qu'il traduit en vers français avec autant d'exactitude que de simplicité. C'est ainsi que l'auteur, examinant ce livre au point de vue liturgique et littéraire, a su vous intéresser par des considérations de l'ordre le plus élevé sur un sujet si simple en apparence.

Chargé de vous rendre compte de ce travail, je n'ai pu qu'ajouter quelques notes bibliographiques, restituer sa véritable date au premier Missel d'Amiens, imprimé en 1498 et non en 1496, signaler la belle édition de 1506, dont la bibliothèque d'Amiens possède un magnifique exemplaire sur vélin enluminé, ajouter que l'édition de 1529 qui nous occupe, fut aussi imprimée sur vélin, et qu'un an après, Jean Petit en donnait une édition in-8.°, ces détails nous ayant paru nécessaires pour compléter la notice de M. Duval. A un juge si compétent il appartient d'écrire l'histoire de notre liturgie. Aussi votre rapporteur a-t-il engagé l'auteur à s'occuper de l'examen comparatif des missels imprimés du diocèse et de ceux que possède manuscrits notre bibliothèque, persuadé que ces livres sacrés où M. Duval sait puiser de si curieuses révélations, lui fourniront la matière d'un travail du plus haut intérêt.

Une voix plus puissante, celle de notre président, indiquait aussi au récipiendaire l'importance d'une étude qui devait avoir d'autant plus de prix, qu'aucun travail du même genre n'avait été entrepris par les sociétés savantes.

La nouvelle livraison qui vient de paraître de la grande publication que poursuit M. Bouthors, me dispenserait de vous parler de l'esquisse topographique et féodale du comté d'Amiens au XII.e siècle, à laquelle elle sert d'introduction, si ce travail n'était un des plus intéressants pour la société.

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur l'organisation féodale et les institutions judiciaires de l'Amiénois, l'auteur s'efforce de montrer la part d'influence que les abbayes y ont exercée. Et d'abord parlant des abbayes royales, il rappelle le rôle qu'elles ont joué sous les rois de la première et de la deuxième race. Ce sont les fondateurs en effet et les chefs de ces abbayes qui ont aidé les conquérants de la Gaule à y cimenter leur puissance. Mais à l'arrivée des Normands, vint avec eux l'annéantissement du pouvoir royal et pour l'église la perte de son crédit et de son influence, M. Bouthors fait voir alors comment la société ecclésiastique a dû renouveller au milieu de la société féodale du XIe siècle, le système quelle avait suivi au milieu de la société barbare du VIe siècle. Il explique par les avantages qu'en retiraient les seigneurs les libéralités excessives faites aux abbayes pendant le cours du XIIe siècle, et pourquoi les établissements religieux sont l'un des signes caractéristiques du fief de dignité — c'est que le droit de fonder même une simple prébende suppose la possession du droit d'amortissement, car ce-

lui-là seul pouvait mettre à l'abri de l'éviction, qui ne craignait pas le contrôle d'un seigneur dominant. L'intérêt qu'avaient les hauts barons à se faire les protecteurs des églises, s'explique par le besoin de légitimer leurs usurpations, et les églises par un juste retour s'obligeaient a mettre sous la protection ecclésiastique ceux qui les avaient placés sous la sauve-garde de l'autorité temporelle. Sans l'église jamais la société féodale n'eût pû surmonter les obstacles que sa constitution, image du chaos, opposait à sa régénération politique, c'est couvrant de son droit d'asile et du privilége de ses immunités, les malheureux qui avaient besoin de son appui, que l'église est parvenue à s'environner de l'amour des peuples et à conquérir le sceptre de la domination universelle.

M. Guérard vous a fait connaître l'ouvrage de MM. Brun Lavaine et Elie Brun, ayant pour titre. *Les sept Sièges de Lille.* Il a signalé le mérite incontestable de cette œuvre dont les auteurs, par des récits clairs, succincts et rapides des faits qui y sont rapportés, ont su rendre populaires le principales particularités de cette histoire.

Mais un travail plus important a fait l'objet des études de notre collègue : je veux parler de la *Notice sur quelques circonstances de la vie de St.-Geoffroy, évêque d'Amiens, et sur l'époque de sa mort*, qui doit faire partie de votre 6.e volume ; et qui déjà a pu être rendue publique.

Il y a quelques années, M. Guérard, examinant des titres tirés de la maison de Noailles, relatifs à la commune de Poix, découvrit deux chartes, l'une de 1118, l'autre de 1121, toutes deux souscrites par St.-Geoffroy, 38.e évêque d'Amiens.

Ces pièces excitèrent d'autant plus son attention que tous les historiens d'Amiens avaient placé la mort de Geoffroy en 1115, excepté Lamorlière, qui la fixe en 1118 et signale la première de ces chartes. M. Guérard ne doute pas de leur authenticité et prouve que tous les auteurs ont été entraînés par Surius dans cette erreur. Avant d'aborder la discussion et pour la rendre plus facile, il retrace les événements principaux de la vie du saint évêque dans un récit plein de force et de chaleur. Se servant ensuite de la date connue du concile de Beauvais et de la destruction du castillon, il fait voir que Geoffroy vivait encore en 1117, 1118 et même 1119. Il explique comment bien qu'une charte émanât d'Enguerrand dans cet intervalle, la charte de Poix de 1118 pouvait cependant émaner de Geoffroy, et comment les chartes d'Enguerrand de 1119 et de 1120, pas plus que sa présence aux deux conciles de Rheims et de Beauvais, ne prouvent la mort de Geoffroy. Ces actes ont une origine commune, l'usurpation. L'auteur se résume en disant que ces faits prouvés, la mort du saint évêque devra être placée au 6 des kalendes de novembre 1121, et cette année se trouve précisément être la 18.e du règne de Louis-le-Gros, indiquée par Surius.

Poursuivant ses études sur la mythologie germanique de Grimm, M. A. Breuil, dans deux nouveaux chapitres de son analyse, s'est occupé des temples et des prêtres. Rappelant ce rapport de Tacite, que les anciens Germains croyaient qu'il était impie d'emprisonner les dieux entre des murailles et qu'ils leur consacraient des bois et des forêts; il confirme ce témoignage par l'examen des mots qui, dans les vieilles langues germa-

niques, servaient à désigner les demeures terrestres de la divinité.

Pendant plusieurs siècles et jusqu'à l'introduction du christianisme, on vit persévérer la coutume d'adorer la divinité dans les forêts et les arbres saints, et le culte des bois se révéler avec d'autant plus d'évidence que la conversion est plus tardive. Pour ne parler que de la Gaule, M. Breuil puise de précieux renseignements dans la vie de St.-Germain d'Auxerre sur un poirier vénéré dans cette ville au IV.ᵉ siècle, quand il n'est point supposable que la tradition germanique se soit mêlée aux usages des Celtes. Cependant il n'est pas douteux que l'on ait aussi élevé des temples pour certaines divinités, et le char couvert de la déesse Hertha en est déjà un en quelque sorte. Ce n'est que vers le milieu du V.ᵉ siècle que l'on voit un temple dans les gorges du Jura, et au VI.ᵉ, un temple franck situé près du Rhin; et toujours, dans les Hagiographes, il est expressément remarqué qu'à la place de l'arbre ou du temple payen une église fut élevée.

S'occupant du sacerdoce germanique, M. Breuil signale les expressions payennes qui désignaient le prêtre dans la langue germanique, expressions qui révèlent une relation étroite entre les fonctions du prêtre et celles du juge; il signale également la grande affinité qui paraît avoir existé dans le Nord entre les poètes et les prêtres. Ici l'auteur est naturellement appelé à parler des prêtresses et des prophétesses de l'antiquité germanique. Tel est l'ensemble des faits qu'il a rattachés par de nombreux rapports et de fréquentes applications à l'histoire des usages civils et religieux de notre antique Picardie.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous rappeler une lecture que j'ai faite d'une notice sur une découverte de tombeaux à St.-Accart, près Flixecourt. J'y trouverai l'occasion de remercier M. de Belloy de l'empressement qu'il a mis à nous faire part de cette découverte, et de l'obligeance avec laquelle il voulut bien faire exécuter les fouilles dont j'indiquai la direction.

Après avoir donné la description de ces tombeaux en pierres, les pieds vers l'Est, alignés et placés à des intervalles égaux, et remplis d'ossements, là brisés et pêle-mêle, ici entiers, là symétriquement rangés, les os des bras et des jambes de divers squelettes placés aux deux extrémités et au centre, et dans les espaces laissés vides, des cranes entassés, j'ai signalé la voûte formée de blocs de grès qui s'était affaissée sur les cercueils et les avait brisés. J'ajoutai une explication de ces faits, qui, toute hypothétique qu'elle est, me semble fondé en raisons. Cette sépulture, selon moi, est un caveau sépulcral où l'on déposait les corps morts, les uns dans des tombeaux de pierre quand ils étaient riches, car les auges étaient amenés d'assez loin; les autres sur le sol, dans une simple couche d'argile. Une génération a passé et l'autre dut aussi ensevelir les restes de ses pères. Alors elle a remplacé par les corps des siens ceux de ses ancêtres, et elle a rassemblé dans une tombe en pierre les débris de ceux qui avaient reçu cet honneur; tandis que les autres, citoyens vulgaires, furent entassés sans ordre et n'eurent de tombeau que l'espace laissé libre entre les cercueils des riches et des puissants.

Si nous avons parlé des travaux originaux n'oublions point non plus de vous rappeler les nombreux rapports

auxquels ont donné lieu les divers ouvrages qui vous sont adressés par les sociétés correspondantes et par les membres qui vous sont affiliés.

Citons un rapport plein d'intérêt de M. Hardouin sur la chronique de Reims publiée par M. L. Paris, chronique qui présente un récit animé des principaux événements de la chrétienneté, mais surtout de l'histoire générale de France et d'Angleterre dans le laps de temps qui s'est écoulé depuis 1136, et dont le rapporteur nous a fait connaître le style en mettant en relief quelques événements qui empruntaient au récit des chroniques une physionomie nouvelle, en même temps qu'ils signalaient les détails circonstanciés de quelques faits qui rendent difficile de persévérer dans le doute émis sur la réalité de plusieurs épisodes de notre histoire que l'on a coutume de considérer comme anecdotiques.

M. de Grattier vous a fait connaitre la publication de M. de Croy et de Loyrette ayant pour titre *Louis XI* dans une analyse succincte et animée.

Et vous rendant compte des mémoires de l'académie de Rouen pour 1841, il a rendu hommage à l'heureuse fécondité au vrai talent et au zèle de l'académie de Rouen, et à l'amour qu'elle a toujours montré pour les lettres, les sciences, les arts, la patrie et l'humanité et qu'elle continue de déployer.

J'arrive, Messieurs, à la partie de vos travaux qu'il importe le plus de faire connaître, à celle-là surtout qui a besoin d'être hautement proclamée, car il ne doit rester aucun doute sur les opinions et les doctrines que vous avez émises, quand deux fois M. le

Préfet de la Somme vous a consultés sur les travaux d'arts à exécuter dans la cathédrale d'Amiens.

Par une lettre du 30 décembre, M. le Préfet annonçait que l'on avait exprimé le vœu que les parties neuves des sculptures de la clôture du chœur fussent mises en harmonie de couleurs avec celles auxquelles elles se rattachent, et demandait l'avis de la Société sur l'opportunité de ces travaux et ses vues sur leur exécution.

Vous avez nommé une commission pour répondre à cette lettre. Nommer MM. Rigollot, comte de Betz, Duthoit, Leserrurier et Woillez, c'est faire connaître assez que la question a été traitée de manière à satisfaire l'art et l'archéologie.

Votre commission, aprés avoir loué l'intelligence et l'exactitude des travaux de MM. Duthoit et Caudron, est entrée dans de longues considérations sur les procédés pratiques employés pour ces peintures, qu'il importerait de renouveler ; elle a demandé et la Société adoptant ses conclusions, a reconnu :

1.° L'opportunité des travaux à exécuter pour mettre en harmonie de couleurs les parties neuves avec celles qui s'y rattachent.

2.° De repousser toute proposition qui tendrait à faire adopter la peinture complête de tous les bas-reliefs ; mais d'accorder sa sanction à la peinture intelligente et raisonnée des seules parties qui ont été nouvellement exécutées.

3.° De demander au préalable un travail graphique qui conservât les traces des travaux modernes et des parties anciennes.

4.° De réclamer que l'on suivît les procédés que la commission indique, et que les peintures fussent con-

fiées à des artistes d'Amiens, sous la direction d'hommes experts en peintures.

La lettre de M. le Préfet ne laisse aucun doute sur l'approbation accordée aux conclusions de votre rapport, et le second rapport qui vous fut demandé pour la restauration du portail de la Vierge dorée, prouve assez que vous avez apporté dans l'examen de la question qui vous était soumise tout le soin qu'elle exigeait.

Une nouvelle commission composée de MM. Rigollot, Woillez, Garnier, Duval et Jourdain, s'est occupée du portail; et nous devons le dire, c'est à ces deux derniers que revient tout l'honneur d'un travail que la commission approuva et que vous avez sanctionné.

Une monographie complète du portail a précédé les conclusions du rapport, et fournira à l'artiste chargé des restaurations, avec la connaissance des sujets, tous les éléments dont il a besoin pour réparer les parties mutilées et pour remplacer celles qui n'existent plus.

Vous avez ensuite déclaré qu'en donnant l'avis qui vous est demandé sur les restaurations du portail St.-Honoré, vous vous êtes placés dans l'hypohèse que ces restaurations sont irrévocablemement décidées, et qu'en conséquence vous n'aviez point à émettre d'opinion sur la question très grave des restaurations de la statuaire du moyen-âge, au point où en est aujourd'hui l'iconographie sacrée. Vous n'aviez qu'un *fait* à examiner, et n'avez point dû vous prononcer sur un *principe*.

Vous avez été d'avis que dans les circonstances qui seront rares, il est vrai, pour ce portail, le travail des restaurations n'ait pas lieu ou soit suspendu jusqu'à ce que de nouveaux progrès de la science puissent faire espérer et assurer une bonne et intelligente

4.*

réparation, quant aux sculptures dont l'état primitif était obscur ou incompris.

Procédant par affirmations positives dans les divers détails du rapport, vous avez indiqué les restaurations et les remplacements, acceptant dans ce cas la responsabilité des conseils que vous avez donnés; déclarant toutefois qu'il n'en saurait être de même pour les questions où vous n'avez pu offrir que des conjectures, des probabilités et des doutes.

Partageant l'avis de la Société, M. le Préfet a donné des instructions pour que le sculpteur ne s'occupât point des parties du portail qui sont détruites, et ajournât la restauration de celles ou la détérioration des sujets en rend le sens obscur et inintelligile.

Quand vous avez repoussé le grattage comme une opération désastreuse qui ferait perdre à la sculpture ancienne sans aucun profit pour la nouvelle son caractère, son mérite et son intérêt, vous étiez surs de la sollicitude éclairée de M. le Préfet pour nos monuments, et ne doutiez point de son approbation.

Enfin vous avez émis le vœu qu'un dessin destiné à compléter ce rapport et à demeurer dans les archives fût exécuté : il constaterait l'état où le XIX.e siècle a trouvé la sculpture et celui où il l'aurait laissée. Pour ce qui est de ce dessin, M. le Préfet a promis d'examiner si les fonds consacrés aux travaux pourront en permettre l'exécution. Il serait d'autant plus à désirer, qu'il donnerait la preuve de l'intelligence et du talent avec lequel notre époque a su comprendre et rétablir l'œuvre chrétienne, et donnerait une sorte de satisfaction à l'opinion qui repousse toute restauration des

monuments anciens par la crainte de leur voir perdre leur caractère natif.

Dans un supplément de rapport qui doit être prochainement adressé, la commission constate une découverte précieuse pour l'histoire de notre cathédrale, celle d'une inscription gravée sur la plinthe de la galerie du premier étage, où elle a pu reconnaître, malgré de très-graves mutilations, *une date, un fait* et *un nom;* le millesime de 1220, la pose de la première pierre de l'église, et le nom de Robert de Luzarches, l'immortel architecte. Cette inscription sera publiée avec un dessin exact, dans le 6.e volume de vos mémoires.

C'est ainsi que vous avez accompli la tâche qui vous était donnée, et vous avez la confiance que ces restaurations qui touchent à l'honneur de la société chargée de donner son avis, de l'administration qui les commande, des architectes qui les dirigent et des artistes qui les exécutent, n'altéreront en rien la physionomie de notre antique basilique, et que les défenseurs exclusifs de la pure antiquité peuvent se rassurer, en voyant tous les jours que l'art moderne peut réparer les ravages du temps, sans rien faire perdre à l'édifice de son caractère et de son unité.

Si vous avez contribué à la conservation des monuments qui font la gloire de votre pays, vous n'avez point oublié les hommes qu'il s'honore d'avoir vus naître, et vous avez conçu la pensée d'élever un souvenir durable à la mémoire de Du Cange, l'immortel auteur du Glossaire, le prince des érudits du grand siècle, sous le patronage duquel s'est placée notre société.

Soixante ans de travaux dont l'imagination effrayée embrasse à peine la chaîne non interrompue et la prodigieuse variété, tous les idiômes, tous les dialectes de l'Europe au moyen-âge connus et interprétés, l'impénétrable cahos de nos origines rendu accessible aux lecteurs de tous les pays, la philologie et la critique historique fondées, les sources de nos annales divulguées; les faits capitaux de notre histoire, les bases de notre droit public et privé, les croisades et toutes les circonstances qui s'y rattachent devenus le sujet de dissertations que distinguent l'érudition et le bon goût, une bibliothèque d'in-folios créés par des labeurs demi-séculaires; tels sont les titres de Du Cange à cette célébrité qui a fait de ses ouvrages philologiques et historiques, un patrimoine inappréciable pour le monde savant tout entier, et de son nom le symbole universel de l'érudition classique.

Un monument consacrera donc dans nos murs un nom depuis deux siècles révéré, il ornera sa ville natale, comme depuis deux siècles la gloire de Du Cange décore la France toute entière. Votre appel aura trop de sympathie pour demeurer sans une prompte réponse, et le jour n'est plus éloigné où vous pourrez mettre à exécution cette œuvre toute de patriotisme et de justice.

Vous le voyez, Messieurs, par ce compte-rendu, la société n'a point failli à sa mission, et les marques de sympathie qu'elle reçoit, en lui imposant des devoirs dont elle ne s'est point dissimulé l'importance, sont la récompense flatteuse de ses modestes efforts à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée à côté des travaux plus vastes des autres académies.

Vous n'avez point perdu de vue l'idée que votre patriotisme vous avait inspirée, l'étude spéciale de votre province, et vous avez eu raison. Devinant d'avance la pensée d'une intelligence élevée, de Jouffroy, dont l'Université déplore la perte, que les études sur les localités, on ne les trouve que là, parce qu'elles ne peuvent être faites que là, et que la province interrogée sur son histoire, sur tout ce qui la touche repondra et répondra juste, vous vous êtes convaincus que toute académie locale qui saura se faire sa part la gardera, et que la partie originale de sa mission, quelque petite qu'elle soit, n'en est pas moins noble et moins puissante, puisqu'elle peut ce que nulle autre ne peut, et que tout historien qui s'occupe de la France ou de l'Europe, a besoin de ces études sur les localités. Ces travaux sont en effet une pierre de l'édifice qu'il veut élever et qui, si elle lui manque, sera imparfait ; il faut donc qu'il vienne la chercher où elle doit être, et qu'il rende hommage à la société qui a eu le bon sens de comprendre qu'elle devait la préparer, ou s'il est trop fier et assez puissant, qu'il se fasse lui-même ce que vous êtes, académie de province passagère, pour accomplir à la hâte une moisson que vous aviez réservée pour de longs jours.



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS, PENDANT L'ANNÉE 1842—1843, PRÉSENTÉ A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 JUILLET 1843,

PAR M. DANJOU, DIRECTEUR.

MESSIEURS,

Le comité archéologique de Beauvais, fidèle à la tâche qu'il a entreprise, a fait, depuis votre dernière séance, de nouveaux efforts pour continuer son œuvre et répondre à l'attention bienveillante que vous accordez à ses travaux.

Voué par son institution à la conservation de tous les monuments et de tous les souvenirs locaux, il a compris que l'un de ses premiers soins devait être de recueillir et de placer dans un dépôt public, tous les

objets de ce genre qui n'ayant pas une destination spéciale sont exposés à se perdre pour tout le monde. Une commission spécialement chargée de réunir et de classer les antiquités conservées par le comité, s'est occupée avec zèle de cette mission, sous l'active impulsion de M. Stanislas de Saint-Germain et de M. Graves, et ses travaux ont déjà fondé une collection archéologique intéressante. L'année qui vient de s'écouler n'a pas été moins productive que les précédentes pour notre musée naissant. Des médailles curieuses dont deux très-belles en or, des armes celtiques, quelques menus objets ciselés et autres, appartenant à la civilisation romaine ou à celle du moyen-âge, ont été achetés par le comité ou donnés par de généreux amis de la science. La démolition complète d'un ancien rempart de la cité de Beauvais, dont la fondation remonte à l'époque de la domination romaine, a été l'occasion de plusieurs découvertes pleines d'intérêt. Déjà l'espace commence à manquer pour répondre aux progrès de notre collection. L'exiguité des locaux que l'administration municipale à pû, dans sa bienveillance, mettre à notre disposition, a forcé de diviser dans deux dépôts, très-éloignés l'un de l'autre, les objets recueillis par le comité. Il est indispensable qu'un local plus spacieux et spécialement affecté à la conservation des antiquités, puisse être mis d'une manière définitive à la disposition du comité. Ce secours, le seul que nous demandions à l'autorité, suffira pour doter le pays d'un établissement désiré depuis longtemps et qui intéresse au même degré les progrès de la science et l'honneur du pays.

La collection d'antiquités de Beauvais comprend un

médailler déjà assez nombreux et que les soins d'une commission spéciale ont disposé et classé dans un ordre très-méthodique. Président et rapporteur de cette commission, M. le docteur Daniel a déployé autant de zèle que de science dans ce long et difficile travail. Un catalogue raisonné, divisé en quatre catégories, a été dressé par M. le rapporteur. On y trouve indiqués les caractères distinctifs de chaque médaille, et de plus le nom des donateurs et l'indication précise du lieu où elle a été découverte, mention d'autant plus nécessaire que la plupart de ces médailles ont été trouvées à Beauvais ou dans les environs, et qu'ainsi leur seule présence prépare la solution de beaucoup de questions intéressantes pour l'histoire de la contrée.

Le temps, les besoins administratifs et les révolutions du goût font souvent disparaître des monuments curieux, derniers témoins de l'état des arts et de la civilisation dans les siècles passés. Une commission a été chargée de conserver, à l'aide du dessin, ces souvenirs prêts à s'évanouir. Le comité a reçu de cette commission et particulièrement de M. Hamel, de nombreux dessins, entre lesquels on a remarqué celui d'une porte romane, dépendant de l'ancien évêché et maintenant ensevelie complètement sous la construction d'un escalier; le plan et l'élévation de l'ancienne église St.-Pantaléon, autrefois siége d'une commanderie de l'ordre du Temple. M. Weil, architecte, a donné le dessin à l'aquarelle d'un autel roman, qui décore une des chapelles de l'église de St.-Germer.

L'exploration des titres et documents relatifs à l'histoire du pays, a donné lieu à quelques découvertes intéressantes.

Deux manuscrits sur parchemin, l'un du 14 octobre 1401 et l'autre du mois de juillet 1440, ont été décrits et expliqués par M. Fabignon. Le même membre a déchiffré et transcrit deux documents curieux, découverts par M. Dupont-White dans la bibliothéque de M. Le Caron. Tous deux sont relatifs à l'histoire de la Jacquerie et donnent d'intéressants détails sur l'état des esprits à cette époque mémorable. Le 1er se compose d'une ampliation des lettres de pardon, accordées en juin 1360, par Charles, Dauphin, régent pendant la détention du roi Jean II, aux habitants de Beauvais, pour tous actes de violence et de sédition commis pendant les troubles de la Jacquerie. Le deuxième est une sentence du bailliage de Senlis, de 1383, qui condamne un habitant de cette ville à une amende pour avoir insulté un beauvaisien, en l'appelant *Jacques de Beauvais*, fait qui prouve combien les souvenirs de la Jacquerie étaient encore vifs et irritants, 25 ans après les événements qu'ils rappelaient!

On ne trouve pas moins d'intérêt dans la communication faite par M. Alexandre Le Mareschal, d'un manuscrit du 16 septembre 1593, contenant en détail l'état de la maison de François de Gouffier, seigneur de Crévecœur, et l'indication des mesures prises par ce seigneur pour rétablir l'ordre dans ses finances délabrées. Ce document donne des notions très-curieuses sur la tenue des maisons seigneuriales au XVIe siècle.

Le comité doit encore à M. Le Mareschal la communication et la copie de plusieurs documents intéressants sur les familles nobles du comté de Clermont, et sur d'autres points relatifs à l'histoire de la contrée.

La bibliothèque de Madame Le Caron contient une collection curieuse de certificats délivrés par d'Hozier en 1698 à diverses communautés, à plusieurs familles de Beauvais et à la ville elle-même. Des copies à l'aquarelle de 14 de ces armoiries ont été données au comité par M. Hamel.

La même bibliothèque possède plusieurs autographes très-curieux, que M. Dupont White a fait connaître au comité ; ces documents authentiques lui ont fourni la matière d'une intéressante notice sur Jean-Foy-Vaillant, célèbre numismate, dont la biographie appartient essentiellement à l'histoire locale, puisqu'il est né et qu'il a passé la plus grande partie de sa vie à Beauvais. Dans son amour pour la science, il a pourtant fait de longs et périlleux voyages, dont le récit présente des détails pleins d'intérêt. M. Dupont rend un juste hommage au mérite du savant et aux vertus de l'homme privé, et paye ainsi, pour la ville de Beauvais, la dette de la reconnaissance envers un de ses plus illustres enfants.

L'histoire locale de Beauvais s'est enrichie d'une notice de M. le docteur Daniel, sur deux maires de cette ville, dont les portraits ont été achetés par le comité et font partie de sa collection.

Le comité a reçu du même membre un mémoire approfondi sur l'interprétation d'une médaille romaine, qui a exercé la sagacité de plusieurs savants numismates. La société est saisie de la question soulevée par l'étude de cette médaille.

M. le comte de Merlemont, dont le château est situé non loin du Mont de Froidmont, connu dans le pays sous le nom de Mont-César, où l'on s'accorde à

reconnaître un camp romain, a relevé et décrit avec beaucoup de soin une voie romaine dont l'existence, mal constatée jusqu'à ce jour, mais démontrée clairement par son mémoire, confirme l'opinion des savants qui pensent que César a campé avec ses légions sur le Mont de Froidmont, lorsque le camp des bellovaques occupait le larris du Hez, sur la rive opposée du Thérain. Cette question, qui se rattache à l'histoire générale de la contrée, a été traitée avec une grande précision et une lucidité parfaite dans la dissertation de M. de Merlemont.

Une monographie à laquelle la société a bien voulu donner une attention toute spéciale a été publiée par M. St. de St.-Germain, sur l'église St.-Etienne de Beauvais. Les caractères remarquables de l'architecture dans les diverses parties de cette église, et la description soignée que M. de St.-Germain y a fait des peintures sur bois et des vitraux peints qui ornent cette église, donnent un grand intérêt au savant travail de notre collégue.

Au moment où je vous parle des travaux du comité et de ceux de ses membres en particulier, ma pensée se reporte involontairement sur l'entreprise importante que laisse malheureusement inachevée la perte que nous venons de faire de M. Eugène de Vadancourt. Doué d'un goût tout particulier pour les recherches historiques, M. de Vadancourt avait une connaissance très-étendue des antiquités et de l'histoire de Beauvais. Descendant de Loisel, le savant et spirituel auteur des *Institutions Coutumières*, il avait hérité de cet amour du sol natal qui fait les antiquaires et soutient leur courage au milieu des recherches les plus

arides. Lorsque la mort est venu le frapper il s'occupait avec persévérance depuis deux ans de l'analyse d'un manuscrit en 4 volumes In-f°, écrits vers 1690; par le chanoine Etienne de Nully et qui contient au milieu de beaucoup de faits insignifiants, des particularités dignes d'intérêt sur l'histoire de Beauvais. La société des antiquaires de Picardie, qui à reçu la communication de plusieurs mémoires de notre collégue, peut apprécier par elle-même et notre perte et nos regrets.



RAPPORT

SUR L'ACCROISSEMENT DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS D'AMIENS, DEPUIS LE 25 JUILLET 1842, JUSQU'AU 2 JUILLET 1843.

Lu dans la séance générale du 2 juillet 1843,

Par M. Ch. Dufour, Membre résidant.

Messieurs,

Vous n'auriez rempli qu'une partie des devoirs que vous imposent vos statuts, si, pendant l'année qui vient de s'écouler, vous vous étiez seulement occupés de décrire les monuments historiques de l'ancienne province de Picardie ou de faire luire le flambeau de la critique sur quelque point obscur de ses annales. Notre institution a été conçue dans un but plus large et plus libéral, et, après ces travaux que j'appellerai intellectuels, il vous restait à remplir une autre tâche non moins utile, celle de recueillir ces précieux vestiges des temps reculés qui, sous le rapport de l'art ou de l'histoire, méritaient d'être religieusement conservés, et qui, suivant la pensée d'une femme dont les ouvrages ont jeté le plus vif éclat sur la littérature moderne, font vivre le passé sous la poussière qui les a ensevelis (1).

(1) Mme de Stael. — Corinne, pag. 87, édition Charpentier.

Après le compte rendu que vient de vous présenter M. le secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année, je dois donc appeler votre attention sur les principaux objets entrés, depuis notre dernière séance générale, dans le Musée d'antiquités, que vous avez fondé à Amiens.

— A l'époque où les Galls ignoraient encore l'art de travailler les métaux, ils étaient réduits à se créer des moyens d'attaque et de défense avec les corps durs qu'ils trouvaient sous la main ; c'est ainsi que le besoin les amena à se forger avec le silex des casse-têtes, des couteaux et des pointes de flèche (1) de la nature de celle que nous a dernièrement offerte M. Houbigant, maire de Nogent-les-Vierges et dont notre musée ne possédait encore aucun échantillon.

— Au mois de mai dernier, un ouvrier occupé à extraire de la tourbe dans la propriété de MM. Mancel frères, au Plainseau, sentit quelque résistance dans un terrain spongieux qui, ordinairement, livre à son louchet un passage facile. Après bien des efforts, il parvint à l'enfoncer et grande fut sa surprise lorsqu'il ramena à la surface du sol, non point cette terre bitumineuse qui fait la richesse de notre vallée, mais des lingots de bronze, des haches, des épées courtes, des flèches, des bracelets, des anneaux et une foule d'objets de même métal. On comprend, pour l'histoire locale, toute l'importance d'une semblable découverte ; car ce dépôt nous révèle qu'avant la fabrique de boucliers établie par Jules-César dans Samarobrive, il existait déjà dans cette cité un atelier pour la fa-

(1) Voir l'histoire des Gaulois, par M. Amédée Thierry, tom 1er, page 3, 2me édition.

brication des armes. Aucune autre conjecture ne saurait être formée sur cet enfouissement, puisque le bronze s'est présenté à nos yeux dans ces différentes conditions : à l'état de lingot, à l'état de bavure, à l'état de rebut et à l'état de perfection. D'ailleurs la plupart de ces objets étaient encore revêtus d'une couche de limaille qui ne pouvait provenir que de la fusion, et qui atteste que sortis du moule, l'ouvrier n'avait pas eu le temps de les travailler de nouveau.

Les détails dans lesquels il me faudrait entrer pour rechercher l'époque précise de la fabrication de ces armes excéderaient les bornes du rapport que j'ai à vous présenter ; et comme en archéologie, j'en conviens tout le premier, les digressions ne peuvent être qu'arides, je me bornerai dès à présent à émettre l'opinion que je me propose de démontrer un jour que ces armes sont, quant à leur forme seulement, antérieures à l'invasion romaine dans la seconde Belgique. Après avoir signalé l'importance de cet enfouissement, je dois remercier MM. Mancel de l'empressement qu'ils ont mis à déposer dans notre collection un échantillon de chacune des espèces d'armes recueillies, et de nous avoir rendu facile auprès des ouvriers l'acquisition du surplus de cette découverte, qui fera époque dans les annales de notre musée.

— Une autre découverte, qui n'est pas non plus sans importance, a été faite au mois de février dernier dans l'enclos des dames du Bon-Pasteur au Blamont. Les terrassements que l'on y exécutait ont mis au jour deux sarcophages de plomb, renfermant l'un, le squelette d'un enfant qui, d'après les observations de MM. Rigollot et Andrieu, n'avait pas dépassé sa quinzième

année ; l'autre, celui d'une femme, sans doute sa mère, que la mort, après une séparation cruelle, aura rapprochée pour jamais de l'objet de sa tendresse.

Le couvercle du premier, dont la longueur ne dépasse pas 130 centimètres, est décoré d'une double bordure en grains d'orge au milieu de laquelle on remarque en relief, trois X (chi) séparés l'un de l'autre par des traits verticaux. Le couvercle du deuxième sarcophage, long de deux mètres, diffère du premier, seulement en ce que la lettre grecque n'est figurée qu'aux 3/4, le trait supérieur de droite paraissant n'avoir jamais été tracé : mais malgré cette lacune, il n'est point douteux que sur ce monument aussi, on n'ait voulu marquer l'initiale du mot *χριστος* ; sans doute une main peu habile aura mal combiné les espaces à observer entre le caractère grec et les traits verticaux dont il est effectivement trop rapproché.

Les premiers chrétiens au III.ᵉ et IV.ᵉ siècle de notre ère étaient dans l'usage de décorer leurs tombeaux de signes conventionnels dont le sens mystérieux n'était connu que des adeptes de la foi nouvelle. A cette époque, le paganisme bien qu'expirant avait encore ses croyants, et leur esprit de persécution obligeait les néophytes à désigner les monuments de leur culte par des symboles consacrés. Les plus universellement adoptés, ceux que l'on rencontre le plus fréquemment dans les catacombes de Rome, cette nécropole du christianisme, étaient l'A et l'Ω, le *principium et finis* de l'Ecriture-Sainte et le monogramme du Christ.

C'est ce dernier qui est représenté sur les sarcophages que nous essayons de décrire, et auprès desquels ont

été recueillies des urnes de verre en forme de barils, deux vases en poterie rouge et une médaille de Posthume. Toutes ces antiquités ont été achetées par la Commission du Musée et M. de Clermont-Tonnerre, qui a bien voulu nous offrir ensuite le lot dont il s'était rendu propriétaire.

— L'utilité du dépôt d'antiquités nationales que vous avez créé et dans lequel sont conservés au pays et à la science les monuments de notre histoire est tellement appréciée aujourd'hui, que nos collègues étrangers à la ville ne reculent devant aucun sacrifice pour lui assurer la propriété des objets trouvés dans les contrées qu'ils habitent. C'est ainsi que M. de Montovillers, sous-préfet de Montdidier, informé des démarches que vous faisiez pour acheter le résultat d'une découverte, faite auprès de cette cité, s'est empressé de traiter avec l'inventeur et de faire hommage à votre cabinet de toutes les antiquités recueillies. Ce bienveillant procédé témoigne de la sympathie d'un collègue éclairé, et de l'appui que prête l'administration à l'œuvre patriotique que vous avez entreprise. Grâce à ce généreux concours, le Musée possède aujourd'hui une collection de poteries grises et noires de diverses formes et un plateau en terre rougeâtre, dont la pâte fendillée annonce une faible cuisson. Les circonférences concentriques que l'on y remarque révèlent l'emploi du tour chez les gallo-romains ; du reste c'est là un point que les travaux savants de M. de Caumont ont mis à l'abri de toute controverse sérieuse. Tous ces objets avaient été renfermés avec des médailles de Constantin dans des cercueils en bois, que l'humidité du sol a détruits, et dont l'existence n'a pu nous être

révélée que par quelques clous à grosse tête. Les beaux fragments d'urnes en verre que nous a envoyés M. de Montovillers nous font regretter qu'ils ne soient point parvenus jusqu'à nous dans toute leur intégrité ; car le galbe de quelques-uns est orné de moulures à jours, de mailles, de dents de loups ; une anse qui faisait également partie de cette découverte a dû, à cause du soin fini qui a présidé à sa confection, appartenir à un vase de luxe.

Un des chapitres pleins d'intérêt, que Pline a consacrés à l'histoire de l'art chez les Romains, nous apprend que, de son temps, on donnait au verre toute sorte de couleurs, qu'on le soufflait, qu'on le tournait, qu'on le ciselait comme l'argent ; *funditur in officinis, tingiturque et aliud flatu figuratur, aliud torno teritur, aliud argenti modo cœlatur* (1). La manière de travailler le verre était portée à une si grande perfection qu'il remplaca les gobelets de métal, et que Néron, d'après l'historien que nous venons de nommer, acheta jusqu'à six mille sesterces, deux coupes assez petites appelées pterotes. Il suffit, du reste, d'avoir visité quelques galeries d'antiquités pour se convaincre du luxe que les anciens déployaient dans leur service de table.

— M. Sujol a bien voulu contribuer à la formation du Musée en lui faisant la cession d'une collection de verroteries qu'il avait formée avec le plus grand soin. Parmi les objets dont il a dégarni son intéressant cabinet, nous citerons particulièrement une fiole de forme annulaire à la belière de laquelle est encore fixée une chaînette en bronze, une autre fiole en forme de

(1) Voir son histoire naturelle, tom XX, liv. XXXVI, p. 242, édition Panckoucke.

guttus, un vase à anse ornée de mailles en relief, un gobelet taillé à facettes et un bracelet en jayet. Ces antiquités, recueillies à Amiens, proviennent pour la plupart du tombeau en plomb, orné du monogramme du Christ, que l'on a trouvé en 1837 au faubourg Beauvais et qu'une déplorable mesquinerie a livré au fourneau.

— Est-il nécessaire maintenant, Messieurs, de vous rappeler les urnes cinéraires en terre noire trouvées à Aveleege avec différentes armes au milieu de sépultures romaines, et que nous a offertes M. de Chassepot; la meule en lave noire d'une si belle conservation que nous devons à M. Tillette d'Acheux; l'agrafe en argent que nous a envoyée notre honorable collègue M. de Cayrol, directeur du Comité de Compiègne; le beau vase en poterie rouge, trouvé à Carthage dans les fondations de la chapelle St.-Louis et que M. le docteur Andrieu a fait déposer dans notre collection avec 200 médailles romaines, recueillies dans la province de Constantine; la pierre gravée achetée par vous au moment même de sa découverte dans le terrain de M.me de Bécordel, rue des Jacobins et représentant un faune avec le masque bachique à la main. Mentionner ces objets, c'est ranimer le plaisir que vous avez éprouvé de les voir entrer dans le Musée.

— Enfin, pour compléter tout ce qui se rapporte à la période romaine, je citerai aussi l'envoi que vous a fait M. de Lioux, chef de bataillon au 53.e de ligne, d'un fragment de pavé en mosaïque, trouvé auprès de Milianah. Chose étrange! sur la côte d'Afrique, cette antiquité rappellait la conquête que firent les Romains du territoire Carthaginois; renfermée dans notre collec-

tion, nous pouvons à bon droit la considérer comme un glorieux souvenir de notre victoire sur les tribus Arabes.

— Les antiquités grecques n'avaient jusqu'à présent occupé dans le Musée communal qu'une faible place ; mais les dons que j'ai à vous signaler ont comblé largement cette lacune.

M. le lieutenant-général de Rumigny a fait hommage à M. le maire d'Amiens de deux cippes ou stèles, trouvés dans les environs d'Athènes. Le premier, en marbre blanc, représente un personnage debout, et enveloppé de sa chlamyde. L'inscription, tracée dessous, nous apprend qu'il s'appelait Ammon et qu'il était d'Alexandrie. Le second, en pierre dure, a été exécuté en l'honneur de Serapis, de l'île de Rhodes. Dans le bas-relief qui surmonte cette inscription, nous voyons cette femme assise et prenant des parfums dans un coffre qu'une esclave tient ouvert devant elle. Je ne sais, Messieurs, ce qui vous a le plus flatté de ce don si précieux ou du souvenir qui portait M. Théodore de Rumigny à vous le faire.

— J'ai maintenant à remercier M. Vivenel, inspecteur des travaux de l'Hôtel-de-Ville de Paris, de l'envoi que vous en avez reçu, et je crains d'être au-dessous de ma tâche en voulant me rendre l'interprète de vos sentiments de gratitude. Fondateur du Musée de Compiègne, notre collègue n'a point voulu rester étranger à la formation d'un cabinet si voisin de sa ville natale. Aussi c'est avec ce dévoûment que le patriotisme seul peut inspirer et pour vous témoigner tout l'intérêt qu'il porte à votre collection, qu'il vous a généreusement offert la copie en plâtre d'une tête en ronde

bosse d'Antinoüs, d'un buste dont nous n'avons pu trouver l'attribution et de la Venus de Milo.

Déjà l'École de dessin de cette ville possédait une copie de cette précieuse statue, trouvée en 1820 sur l'emplacement de Melos, mais celle que nous conservons actuellement n'est pas pour cela sans intérêt pour nous ; car, sortie de l'atelier de Praxitèle, d'après l'opinion de M. Quatremère de Quincy, elle servira pour nos études de point de départ dans l'appréciation des monuments figurés de l'art romain et du moyen-âge. C'est en décrivant cette antique, que M. Emeric David a dit que la hardiesse de l'attitude, la justesse du mouvement, la vérité des chairs, le grandiose de l'ensemble élevaient l'imagination du spectateur (1).

Passons maintenant à l'époque vulgairement appelée romane.

— M. l'abbé Friant, notre collègue, fit dernièrement l'acquisition d'un baptistère décoré de bas-reliefs fort curieux et qui n'en servait pas moins à abreuver les bestiaux d'une ferme voisine d'Hornoy. Cette cuve baptismale qu'il a bien voulu nous céder, est celle que l'on remarque aujourd'hui dans notre Musée. Sa forme nous rappelle le baptême par immersion et ses parois extérieures dessinent un polygone rectangulaire sur chaque face duquel sont représentés, en deux compartiments, des traits de l'Écriture-Sainte. Nous avons distingué le Christ arrachant le voile à l'hérésie et couronnant la religion, sujet que l'on rencontre assez fréquemment dans les monuments du XI.e siècle et qui

(1) Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, tom. XII, page 341.

se trouve reproduit dans la décoration du portail de Berthaucourt.

On sait qu'autrefois le baptême était administré non par infusion comme aujourd'hui, mais bien par immersion. Dom Grenier, dans les manuscrits qu'il nous a laissés sur la Picardie, emprunte à un rituel de 1320, provenant de la cathédrale d'Amiens, le détail des cérémonies que l'on observait dans cette occasion. Le prêtre demandait par trois fois au sujet qui se présentait au baptême : voulez-vous être baptisé, *visne baptisari*, et trois fois le sujet répondait, *volo* ; alors on le plongeait à trois reprises différentes dans l'eau sainte. Il paraît, d'après le missel du diocèse d'Amiens, publié à Rouen en 1505, que le baptême par infusion était dès cette époque en usage.

Vous n'avez point oublié, Messieurs, le gracieux empressement avec lequel l'autorité épiscopale vous a autorisés à faire l'acquisition de cette cuve ; quelques esprits malveillants avaient essayé d'entraver cette autorisation, mais justice en avait été faite avant même qu'on ne fût mieux renseigné sur la provenance de ce baptistère, qui n'a jamais appartenu à l'église d'Hornoy.

Toutefois nous n'en devons pas moins de reconnaissance à Mg.r l'évêque d'Amiens pour le témoignage fort honorable de sympathie qu'il nous a donné dans cette circonstance. Ce digne prélat, dans sa sollicitude éclairée pour les arts et le respect dû aux objets qui ont servi au culte, ne pouvait mieux assurer la conservation d'un monument religieux qu'en le plaçant sous l'égide de la science. Combien n'en a-t-on pas détruits sous la Terreur, sur lesquels les iconoclastes n'auraient point osé porter leurs mains profanes, s'ils les avaient rencon-

trés dans un musée d'archéologie. Notre collection aurait existé alors que nous n'aurions peut-être pas à déplorer aujourd'hui la perte du magnifique calice, donné par l'évêque Thomas de Cantorbery à l'église St.-Martin-au-Bourg d'Amiens, et d'une foule d'autres vases sacrés, reliquaires et ornements religieux, qui ont passé au creuset de la Monnaie.

— Dans une notice qu'il vient de publier sur les émaux du moyen-âge (1), M. de Longperier, notre collègue, critique la trop grande extension que l'on a faite du style byzantin en lui attribuant une foule de monuments qui n'offrent aucun trait caractéristique de cet art étranger. Cette observation nous paraît s'appliquer au sistre ou custode en cuivre émaillé, provenant d'une église des environs de Montreuil et dont notre Musée a récemment fait l'acquisition. Ce vase sacré, de forme circulaire, est assurément un produit de l'art français au XIII.e siècle. Ses ornements consistent en fleurs jaunes, rouges et vertes, semblables à celles que présentent les manuscrits de cette époque.

— Par suite des réparations que l'on exécute à la cathédrale d'Amiens, une gargouille en pierre a été enlevée à cause de sa vetusté d'un des contreforts de l'ouest et M. le préfet de la Somme l'a fait déposer dans notre collection ; nous n'attendions pas moins du concours persévérant que nous a toujours prêté ce magistrat si dévoué aux intérêts du pays, et qui témoigne que les améliorations matérielles n'appellent pas seules son attention.

On sait combien l'imagination de nos pères se plaisait à

(1) Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire, livraison de 1842.

produire des animaux fantastiques pour décorer les édifices religieux du moyen-âge ; la gargouille que possède aujourd'hui le Musée, représente un animal chimérique, dont les formes paraissent se rapprocher beaucoup de celles du crapaud. Elle a été reproduite d'une manière fort heureuse par M. Vast, adjudicataire des travaux qui s'exécutent à Notre-Dame d'Amiens, sous l'habile et intelligente direction de notre estimable collégue, M. Cheussey.

— La maison de St.-Ladre d'Amiens, celle de toutes les anciennes communautés religieuses dont l'histoire offrirait le plus d'intérêt, était autrefois très-riche en monuments funéraires. Deux seuls ont échappé aux mutilations, et M. Thuillier-Lequien, sur la demande que lui en a faite la Commission du Musée, s'est empressé de les faire déposer à la Bibliothèque.

Le premier, en pierre blanche, représente dans une voussure ogivale un prêtre, revêtu de ses ornements sacerdotaux, et agenouillé devant la Sainte-Vierge. L'inscription en caractères gothiques, tracée sur la bande inférieure de ce bas-relief, nous apprend que ce prêtre est Nicole d'Agencourt, *qui fu curé de cheans XLIII ans*, 5 *mois et* 12 *jours et trespassa le* 14.[e] *jour de décembre lan mil* IVC *LIII*. Dans son testament que le P. Daire a publié, nous trouvons cette disposition : *Je veul que mes executeurs facent paindre sur ung tabler grant de bos ung image de Notre-Dame et de le Madalayne qui me presentera et sera mis contre le mur au devant de me sepulture et escripre men nom et surnom au pied du tabler* (1).

Le second monument historique que nous devons à

(1) Voir son histoire d'Amiens, tom. I, p. 432.

la libéralité de M. Thuillier-Lequien, c'est l'épitaphe du capucin Blasset, mort victime de son dévoûment lors de la peste de 1668, qui fit à Amiens tant de ravages, qu'en l'espace de huit années elle enleva plus de vingt mille personnes. L'histoire locale nous apprend que pour apaiser ce châtiment de Dieu, les échevins d'Amiens firent un vœu solennel, au nom de toute la ville, et érigèrent à la cathédrale une chapelle en l'honneur de St. Jean-Baptiste. Le 18 novembre, l'évêque célébra la messe et les échevins y communièrent. A en croire le bon père Daire, cet acte de dévotion aurait diminué considérablement le mal, et le commerce se serait aussitôt rétabli (1).

— Un des plus beaux titres de l'Allemagne à la reconnaissance des peuples, c'est la découverte de l'imprimerie. Au xv.e siècle, Guttemberg trouva à Mayence le moyen de rapprocher les intelligences en multipliant la pensée. Cet art sublime, qui opéra dans les esprits une révolution si subite, ne fut pas propagé dans le Nord de la France avec autant de rapidité que semblait mériter l'importance d'un si merveilleux procédé; car le premier ouvrage, publié à Lille, est de 1556; à Douai, de 1563; mais déjà Jehan Caron avait fait paraître à Amiens le Coutumier du bailliage, dans le format in-12 et en caractères gothiques. Ce petit livre, qui est sorti de ses presses en 1546 et dont les rectos seuls sont paginés suivant l'usage de cette époque, est devenu très-rare. M. Boudon-Caron, arrière-petit-neveu par alliance de celui qui ouvrit à Amiens le premier établissement d'imprimeur possédait un exemplaire qu'il a bien voulu déposer dans notre collection avec le por-

(1) Voir le même ouvrage, tom. II, p. 415.

trait de Jean-Baptiste-Louis-Charles Caron, imprimeur du roi en 1777. Ce portrait nous conserve non-seulement les traits du typographe amiénois dont les presses ont le plus produit, mais en outre, il a pour nous le mérite d'avoir été dessiné par d'Elvaux, notre compatriote, un des bons graveurs de l'époque.

— Au mois de janvier dernier, en démolissant les anciennes fortifications de la porte St.-Pierre, les ouvriers découvrirent une certaine quantité de boulets en fer, qui ne pouvaient avoir qu'une seule et même origine, celle du siége d'Amiens en 1597. Non-seulement c'est la seule circonstance où il en ait été lancé contre nos remparts, mais aussi, les mémoires du temps et notamment ceux que nous a laissés de Gomicourt nous apprennent que sur ce point l'action fut des plus chaudes. Henri IV avait établi son camp entre Longpré et Camons, et fixé son quartier général à la Madeleine où plusieurs batteries avaient été dressées pour seconder l'artillerie, établie sur le chemin d'Arras. Des boulets avaient pénétré de plus de 25 centimètres dans la maçonnerie des remparts et cette profondeur témoigne de la charge violente avec laquelle ils ont été lancés. Votre commission aurait cru manquer au patriotisme qui l'a toujours animée, en laissant détruire ces vieux projectiles qui avaient brisé le joug espagnol, et rendu la capitale de la Picardie à son roi.

— Messieurs, les richesses archéologiques que vous avez recueillies depuis votre dernière séance générale et dont je ne pouvais présenter qu'un trop faible aperçu, témoignent de la persévérance de vos efforts comme des sympathies de nos concitoyens. A une institution toute conservatrice et dont l'utilité, après tant de siècles de

destruction, s'était fait si vivement sentir, le concours de tout ce qu'il y a de bon et de généreux dans cette province était aussi assuré que l'appui bienveillant, sincère et dévoué de l'autorité municipale d'Amiens. L'esprit qui anime aujourd'hui ses magistrats est bien différend de ce qu'il était en 1771. A cette époque, découvrait-on quelqu'antiquité curieuse, messieurs les officiers municipaux se réunissaient, accordaient 24 livres de gratification à l'ouvrier qui l'avait trouvée et offraient ensuite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les objets recueillis. La preuve de cette offrande par trop libérale est consignée à la date du 22 juillet 1771 dans le registre aux délibérations du corps de ville. Heureusement que la statuette en bronze dont je veux parler n'a point paru mériter l'attention de l'Académie et aujourd'hui elle fait partie de notre collection.

Maintenant, vous n'avez point à craindre de si malencontreuses libéralités. Bien loin de là, une subvention annuelle vous est accordée pour conserver au pays ces précieux débris du génie et de la gloire de nos pères, et dernièrement encore, sur la proposition empressée de M. le maire, le conseil municipal achetait pour la Bibliothèque un des plus précieux titres de notre histoire, trop long-temps égaré. De tels actes honorent tout à la fois ceux de qui ils émanent, et le siècle qui les voit s'accomplir.



HISTOIRE ET DESCRIPTION

DES

STALLES DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS.

Par MM. les Abbés Jourdain et Duval, Membres résidants.

PREMIÈRE PARTIE. — HISTOIRE.

I.

Nous nous empresserions de raconter au lecteur l'intéressante histoire de nos stalles, s'il ne convenait de la rattacher auparavant aux faits généraux qui regardent l'introduction et l'usage de ce genre de siéges dans les églises. Pendant la célébration des offices divins, le clergé s'asseyait-il autrefois, ou son antique coutume fut-elle de prier debout? Les siéges dont il s'est servi à des époques diverses ont-ils été mobiles ou adhérents aux murs de la basilique? Quelle matière, le bois, le marbre ou la pierre était employée à leur construction? Les

stalles proprement dites dont les xv.e et xvi.e siècles nous ont légué les plus beaux modèles, et auxquelles leur forme toute particulière a valu de demeurer exclusivement affectées à l'usage des clercs dans le chœur des églises, remontent-elles à une haute antiquité? Ne pourrait-on pas assigner avec quelque chance de vérité la raison du caractère propre qui les distingue, celui de présenter à la fois un double siége, l'un assez bas et sur lequel on est entièrement assis, l'autre qu'on obtient en relevant le premier et qui n'offre sur une étroite planche qu'on appelle *Miséricorde* ou *Patience* qu'une sorte d'appui et un moyen de se tenir debout avec moins de fatigue? Enfin, pourquoi le nom de *Stalles* ou de *Formes* qu'elles ont reçu? D'où et de qui sont-elles venues, et quelle en est la convenance dans le lieu saint?

Les faits qui répondent à la plupart de ces questions et peuvent aider à les éclaircir n'ont été jusqu'alors recherchés par personne, que nous sachions, quoiqu'ils ne soient pas sans importance ni pour l'histoire des beaux-arts, ni pour celle de la discipline ancienne de l'église dans les offices publics. Le lecteur comprend donc que nous ne pouvions, à bien des titres, échapper à cette tâche, ni le dispenser des préliminaires dans lesquels nous entrons de suite.

Il est hors de doute que dès les temps apostoliques les chrétiens se réunissaient pour la prière et la participation des sacrements; mais ce n'était qu'en secret, autour du foyer domestique ou sous les voûtes des catacombes, car le glaive des empereurs ne cessait d'être levé sur leur tête. Vers la fin du second siècle seulement ou même au commencement du troisième ils

purent, dans quelques intervalles de paix, bâtir des églises qui méritaient proprement ce nom. Livrées aux flammes et ruinées sous Maximin, elles durent à la paix de Consantin de se relever de leurs cendres avec une magnificence nouvelle (1). Or, ces premières églises de nos ancêtres en Orient ou à Rome avaient comme les nôtres une nef ou vaisseau « *navis* » dont les simples fidèles occupaient l'espace, un chœur ou avant-chœur « *chorus*, *schola cantorum* » (2) spécialement destiné aux chantres et séparé de la nef par des balustres ou chancels « *cancelli,* » enfin un sanctuaire « *sacrarium, presbiterium, tribunal,* » réservé aux seuls dispensateurs des saints mystères. Entre l'avant-chœur et la nef et quelquefois dans la nef même, à droite ou à gauche de l'assemblée, rarement au milieu, s'élevait le jubé ou ambon sorte de tribune ou d'estrade du haut de laquelle on lisait l'Ancien et le Nouveau Testament, les actes des

(1) Cs. S. Justin I. Apol. pro Christ. — Minutius Felix in Oct. — Lact. de irâ dei. — Id. de morte persec. n.° 12. — S. Iren. lib. IV. c. 20, 34. — Tertull. de Virg. vel. c. 13., de Pudic. c. 4. — Orig. Hom. II. — S. Aug. quæst. LVIII in Levit. — Lamprid. vita Alex. p. 119. — Euseb. Hist. lib. II. c. 25. VI. 36. VIII. 1. X, 2.

(2) Plus ordinairement les églises d'Orient n'avaient point comme celles de Rome d'avant-chœur ou chœur des chantres. — Il n'entre point dans notre plan d'aborder toutes les difficultés que soulève la question de la forme des anciennes églises; nous ne disons que ce qui est plus communément reçu et peut aider à l'éclaircissement de notre sujet. Consulter pour de plus grands détails Card. Bona, *Lib. rerum liturg.*— Lebrun, *Explic. des cérém. de la Messe.*— Fleury, *Mœurs des premiers Chrétiens,* 1.re partie. — Bingham, *Antiq. Ecclés.* — Thiers, *Dissert. sur les autels, les chœurs et les jubés,* et les savants art. de M. Guénébault et de l'abbé Cahier, dans les Ann. de Phil. chrét. 1839.

martyrs, l'épître et l'évangile de la messe. A l'entrée du sanctuaire élevé de quelques degrés au-dessus du sol de la basilique, la table d'autel était assise sur les tombeaux ou reliques des martyrs, et couronnée d'un dôme « *ciborium* » soutenu par quatre grandes colonnes. Au delà de l'autel les prêtres et les autres ministres se tenaient sur des siéges adossés contre la muraille qui terminait en hémicycle ou en pans polygones la partie orientale de l'édifice : au milieu d'eux, l'évêque s'asseyait dans une chaire plus élevée « *cathedra* » comme le président et le père de l'assemblée sainte ; de sorte que le clergé avait devant lui l'autel, à quelque distance l'ambon, et plus loin également en face la réunion des fidèles.

Les monuments de l'histoire les plus anciens nous apprennent que les siéges dont nous venons d'indiquer la position dans les basiliques étaient de marbre ou de pierre, adhérents à la muraille, et qu'on les recouvrait à l'heure des offices de riches tapisseries ; c'est pourquoi les écrivains des premiers siècles leur donnaient souvent le nom de *chaires voilées, de siéges drapés de précieux linges*, « *cathedræ velatæ, linteatæ sedes* » (1). Cependant St. Athanase nous fournit un témoignage évident de l'existence, dans son église d'Alexandrie, d'un trône épiscopal et de bancs façonnés en bois et même portatifs et mobiles, lorsque racontant de quelle manière les Ariens poussés par l'empereur Constance et acceptant les payens pour complices profanèrent le lieu saint, il ajoute « qu'ayant traîné dehors les *siéges*, le » *trône*, la crédence, les tables de l'église et tout ce

(1) Voir les auteurs cités plus haut.

» qu'ils purent transporter, ils les brûlèrent sur la » grande place devant le portique du temple et firent » fumer ce feu sacrilége du pur encens destiné au vrai » Dieu. (1) » L'emploi du marbre et de la pierre pour les chaires du clergé n'était donc pas exclusif, mais seulement plus ordinaire, et peut-être ne serait-ce pas donner de ce choix une raison trop hasardée que de l'attribuer à l'idée qu'auraient eue nos pères de figurer par la solidité de la pierre la perpétuité de l'église dont Jésus-Christ et après lui les pontifes ses successeurs sont la pierre angulaire.

Les églises bâties dans les Gaules et particulièrement à Amiens (2), lorsque le christianisme eut commencé à s'y répandre, ne s'écartèrent guères de la disposition intérieure adoptée par celles de Rome et de l'Orient (3). L'usage des siéges en pierre s'est même perpétué fort long-temps dans nos temples, quoiqu'avec d'importantes modifications et des destinations diverses. La cathédrale

(1) *Subsellia, tronum*, mensam ligneam, tabulas Ecclesiæ et cætera quæ poterant foris elata combusserunt antè vestibulum in magnâ plateâ et thure asperserunt. (S. Ath. Epist. ad solitar. vit. agentes). — Nous apprenons du même saint que le trône dont il parle était richement orné et que le peuple en déplora la perte : Gravè qui troni episcopalis modò ornati vicem lamentantur, episcopum in illo sedentem interficere conantur. (Id. tom. I. p. 133.)

(2) S. Firmin-le-Confesseur fit bâtir la première cathédrale d'Amiens sur le tombeau de S. Firmin-le-Martyr, vers le milieu du IV.e siècle, sous le titre de N.-D. des Martyrs. Cette église a été depuis plusieurs fois reconstruite sous le vocable de S. Acheul qu'elle conserve aujourd'hui.

(3) Grég. de Tours. liv. 2. ch. 14 et 16. — Vit. S. Cæsar. liv. 1. n.° 14 publ. par Mabill. sæcul. 1. Bened. t. I. p. 659. — Conc. de Tours en 567. Labb. t. V. p. 853.

d'Amiens, comme une infinité d'autres églises du même temps et plus anciennes, était ornée dans le pourtour de sa vaste enceinte d'une suite non interrompue de bancs de ce genre. On en voit encore les restes inhérents au pied des murs partout où l'on n'a pas entaillé pour percer des portes ou ériger des tombeaux, des autels et des chapelles. Ils se retrouvent presque sains et saufs derrière les boiseries des chapelles du rond-point qui ont été élevées en même temps que la masse de l'édifice. Des documents historiques attestent que les siéges même des prêtres-officians existaient encore vers le milieu du siècle dernier à droite du sanctuaire. Ils étaient de marbre et scellés dans le mur de clôture contre lequel s'élevait de l'autre côté le cénotaphe de l'évêque François de Halluin (1). Ils ne furent détruits qu'en 1751, lorsqu'on eut la fâcheuse idée d'abattre clôture et monuments pour y substituer des grilles en fer. A Reims on a religieusement conservé jusqu'à la révolution de 1793, dans l'arrière-chœur de la métropole, le siége sculpté d'une seule

(1) Entr'autres preuves, nous citerons l'extrait suivant d'un procès-verbal inédit de l'installation de M. Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens, qui eut lieu par procuration le 23 mai 1618.

.... Et illicò juramento præstito, prædicti Domini Decanus et Capitulum eumdem Dominum de Blairie in superiori et principali sede dicti loci capitularis intronisaverunt et sedere fecerunt. Consequenter, præfati D.D. Decanus et Capitulum unà cum dicto Domino procuratore ad chorum Ecclesiæ Ambianensis accedentes, prædictum D. de Blairie modo quo suprà in cathedrâ LAPIDEA juxtà majus altare et deindè in alterâ sedium superiorum scamnorum chori de latere sinistro versùs thesaurariam in sede thesaurarii...... intronisari et installari fecerunt. (Archiv. départ. Titres du Chapitre d'Amiens. Arm. 1.re liasse 4.)

pierre de St. Rigobert, évêque de cette église en 696. C'était dans cette chaire vénérable, haute de cinq pieds et large de deux, que se faisaient installer les archevêques de Reims (2).

Il est presqu'inutile d'observer, tant la chose est évidente, qu'aucun monument de l'histoire ne permet d'attribuer aux chaires épiscopales et cléricales la figure et le caractère de ce que nous appellons aujourd'hui *stalles* ou *formes:* Elles n'en avaient pas même le nom, mais étaient constamment désignées par les expressions plus genérales de trône, tribunal, siége, banc ou banquette, « *thronus, tribunal*, *sedes*, *sedilia*, *subsellia*, *scamna*. » Comme nous le dirons bientôt, il faut pour rencontrer le nom de formes remonter jusqu'au IX.[e] ou X.[e] siècle ; celui de stalles ne se trouve qu'à la fin du XI[e].

La présence des siéges ou bancs dans les églises aux époques reculées que nous venons de signaler ne doit pas faire conclure qu'il fut permis aux clercs de s'asseoir aussi long-temps qu'aujourd'hui durant la prière publique. Il paraît constant que l'ancienne coutume était de se tenir debout pendant la partie la plus considérable des saints offices, et il ne faut pas chercher d'autre raison de cette discipline assez sévère d'ailleurs, que la pensée du respect dû à la majesté de Dieu, l'humilité dans la prière si fortement recommandée par le Sauveur et la ferveur des prêtres et des fidèles dans les beaux temps de l'église. Cette règle était observée rigoureusement surtout pendant la lecture de l'évangile et le chant des psaumes. Dans la belle épître

(1) Descript. de la Cathéd. de Reims. p. 182.

qu'il adresse à une vierge chrétienne, St. Athanase nous fait assez entendre que telle était la pratique de son église. En retraçant avec des expressions pleines de douceur les devoirs du saint état de virginité il insiste sur l'obligation sacrée de la prière et dit à sa pieuse fille en J.-C. : *Levez-vous au milieu de la nuit et récitez des psaumes* DEBOUT, *autant que vous le pourrez* (1). Plus bas, pour modérer son zèle, il lui recommande d'envelopper ses pieds d'une chaussure pendant qu'elle se tient *debout* dans la prière (2). Nous apprenons de St. Jean-Chrysostôme que la même discipline était en vigueur parmi les moines de son temps. Ce saint docteur raconte qu'avant la naissance de l'aurore, aussitôt que le coq a fait entendre sa voix, tous les religieux éveillés par leur prélat ou supérieur s'arrachent au sommeil, se lèvent avec modestie et se rendent dans l'enceinte sacrée du chœur où « ils se tiennent *debout* et chan- » tent, les mains étendues, de saints cantiques (3). » Bientôt les constitutions de St. Benoît achevèrent de consacrer cet usage (4). Cassien reconnaît également le principe, quoiqu'il use de quelqu'indulgence, assurant que ses religieux exténués par le jeûne peuvent à peine réciter *debout* douze psaumes (5). Aussi lorsque

(1) Mediâ nocte surgito et psalmos dicito, quantùm potes *stans*. Epist. ad Virg.

(2) Cùm *steteris* in oratione, pedes calceamentis obductos habeto. Ibid.

(3) ...... *adstant*que sacro choro, protinùs expansis manibus sanctos concinnunt hymnos. Hom. 14. in I. ad Tim.

(4) Reg. S. Bened. cap. IX. LX. LXIII.

(5) Lib. 2. cap. XII.

St. Chrodegand évêque de Metz donna au clergé des cathédrales des statuts, et que le concile d'Aix-la-Chapelle de l'année 816 les confirma de son autorité, l'évêque et le concile rappelèrent-ils aux chanoines le devoir de se tenir *debout* pendant la psalmodie, et bien loin de supposer que cette prescription soit nouvelle, ils laissent assez entendre qu'il s'agit d'une loi ancienne dont ils veulent ressusciter la première vigueur : « Qu'ils » se tiennent *debout* et psalmodient avec le plus profond » respect, dit le concile (1). Il en est qui se livrent » avec ardeur aux affaires et aux soucis du siècle ; » ils arrivent au chœur tellement accablés par la fatigue » que ne pouvant plus *se tenir debout*, ils s'asseient » lâchement et remplacent par de vains entretiens les » divines paroles..... (2) » Le concile ordonne ensuite aux chanoines « de s'abstenir de parler dans le lieu » saint, de *se tenir debout* avec crainte et respect et » de s'occuper à prier, à chanter ou à lire (3). » Si quelqu'un vient à manquer à cette règle importante, il sera condamné « à *se tenir debout* séparé des autres dans un lieu désigné par les prélats (4). » D'autres passages du même concile supposent ou confirment avec non moins de clarté cette discipline (5). Si l'on con-

(1) Reg. CXXXII......... Religiosissimè illis *standum est* et psallendum est. Conc. Aquisgran. 816 ap. Labb.

(2) Ità fatigati videntur ut nec orationi vacare nec ad psallendum *stare* queant sed potiùs sedentes non divinis sed vanis solent instare loquelis. Ibid.

(3) In ecclesiâ cum timore et veneratione *stantes*, aut orent, aut cantent, aut legant. Ibid.

(4) In loco à Prælatis constituto *stet*. Ibid.

(5) Voyez les Règl. CXXXIV et CXLV.

tinua dans beaucoup de cathédrales à s'en écarter en quelques points, ce qu'il faudrait attribuer autant à l'augmentation du nombre des offices qui la rendait très-pénible qu'au relâchement de la ferveur, elle ne demeura pas moins le droit commun. Le bienheureux Pierre Damien qui écrivait vers le milieu du XI.e siècle, en réclamait encore avec énergie l'observation dans un traité spécial qu'il composa contre ceux qui *s'asseient au chœur*. Il l'adresse à l'archevêque de Besançon dans l'église duquel il avait vu lui-même des clercs prendre la liberté de s'asseoir (1). D'anciens statuts de la cathédrale de Paris (2) ordonnent que les chanoines *se tiennent debout* avec modestie et se gardent de rires inconvenants et de toute espèce d'entretiens. Quand l'usage des stalles eut été accordé à la faiblesse des chanoines et des religieux, un grand nombre de monastères et d'églises demeurèrent encore attachés à l'antique coutume ou du moins en conservèrent long-temps les vestiges. Le B. Thomas à Kempis qui vivait au commencement du XV.e siècle, suppose encore l'usage de prier *debout*, dans les instructions qu'il adresse aux moines, et c'est pour les encourager à supporter ce que cette pratique avait de laborieux et de fatigant qu'il leur fait remarquer que la psalmodie du chœur réunit pour eux les avantages de la prière, les douceurs de la lecture des saintes lettres et le mérite du travail corporel (3).

(1) Epist. contrà sedentes in choro. Biblioth. max. vet. Patrum.

(2) Cités par l'annotat. de Jean d'Avranches n.° 30: ibi simplices et erecti *stent* canonici et caveant à cachinno, risu, confabulatione.....

(3) Ista tria, oratio, lectio, et operatio occurrunt nobis facienda in choro......... Ibi est operatio bona et perfecta, cùm corpore *stamus* et

A Tours les chanoines récitaient *debout* dans le chœur, hors des stalles, les complies du Jeudi-Saint et les petites heures des deux jours suivants. De même, à Amiens, les chanoines et chapelains qui n'étaient point dans les ordres demeuraient *debout, in plano*, dans le chœur pendant l'office (1).

« En Grèce, nous écrit M. Didron qui a lui-même » observé ce fait, il n'y a pas de stalles anciennes ; *on* » *se tenait debout.* Aujourd'hui encore dans les couvents » qui ont conservé les anciens usages, les vieillards » comme les autres *se tiennent debout* aux offices ; ils » ont seulement des espèces de béquilles, une sorte de » bâton en T avec la traverse fort allongée et sur » laquelle ils s'appuient. »

C'est encore dans la même posture qu'aujourd'hui le clergé et les fidèles de toutes les églises entendent certaines parties de l'office divin, spécialement la lecture de l'Évangile.

La première modification que la longueur des offices autant que la diminution de la ferveur introduisit dans la manière ancienne de prier ne fut pas de suite l'indulgente *miséricorde* des stalles. Nos aïeux n'inventèrent pas si bien du premier coup. Dans les cloîtres des chanoines ou des religieux on s'aperçut que le bâton sur lequel s'appuyaient les vieillards et dont le soulagement ne pouvait leur être refusé même au chœur, les aidait

ore cantamus......... (Alia spirit. exercit. viri relig. cap. v. De choro. Lugd. M.DCXXIII.)

(1) Observations sur les Brév., Missels, Rituels, relativement aux usages de l'église d'Amiens, par Villeman chanoine. Ms. n.° 120 de la bibl. d'Amiens. p. 55.

singulièrement à se tenir debout ; de cette remarque à la recherche d'un prétexte qui autorisât les plus jeunes à s'accorder le même secours, il n'y avait pas loin. Il arriva donc qu'en peu de temps et en plusieurs églises l'habitude fut prise de porter des bâtons à l'office. Ici elle fut proscrite, là tolérée, ailleurs consentie, selon la diversité des lieux, des temps et des personnes. Par la requête qu'en 812 les moines de Fulde adressèrent à Charlemagne pour se plaindre de leur abbé Ratgaire, nous apprenons que ce rigide supérieur maintenait son monastère dans la sévérité de l'antique discipline : « Il » ne nous est pas permis, disent les moines, ni de por- » ter un bâton, ni de demeurer un instant appuyés » sur le prie-dieu auquel nous donnons le nom de *for-* » *me* (1). » Dans la règle des chanoines déjà citée, St. Chrodegand de Metz leur défend d'entrer au chœur avec des bâtons de quelque forme qu'ils soient (2). Le concile d'Aix-la-Chapelle dont nous avons également fait mention plus haut, ne se montre plus facile qu'à l'égard des infirmes ; il veut que les chanoines se *tiennent debout, sans bâtons*, à moins qu'ils ne soient trop faibles (3). Bien plus tard encore, d'un style animé par une ironie mordante, St. Bernard poursuit la lâcheté de certains religieux dont le bâton qu'ils portent accuse seul une faiblesse de santé que dément leur

(1) ...... Ut nec baculum eis ferre liceat, nec ad inclinatorium quod nos *formulam* dicimus morando hærere.... Ap. Brower. Lib. 3. Antiq. Fuld. cap. XII.

(2) Canonici non ingrediantur ecclesiam cum baculis aut camputis (crosses) aut fustibus. Reg. can. ap. Spicileg. d'Achery.

(3) ..... Non cum baculis in choro, exceptis debilibus. Reg. CXXXI.

bonne mine (1). D'un autre côté, Amalaire qui prit une grande part à l'organisation régulière des chapîtres des cathédrales, ne paraît pas réprouver cette coutume; il observe seulement que pendant le chant de l'évangile on dépose les bâtons pour se tenir humblement debout sans appui (2). Le deuxième *Ordo* romain cité par Mabillon (3) dit aussi qu'on les quitte à l'Evangile et n'en blâme pas l'usage. Dans plusieurs monastères, ce léger adoucissement n'était accordé qu'en des circonstances extraordinaires et déterminées par la règle; ainsi le coutumier d'un couvent de l'ordre de St.-Benoît ordonne qu'aux processions des Rogations, lorsque les religieux se mettent en marche, deux serviteurs se tiendront à l'entrée de l'église et distribueront à tous, sans exception des plus jeunes, pour l'aller et le retour de la procession, les bâtons ou baguettes (*virgas*) qu'ils auront dû préparer à cette fin (4). L'*Ordo* de Cluny rédigé par Uldaric, au XI.[e] siècle, atteste dans cette maison un usage tout semblable (5). On voit également dans ce coutumier que ceux auxquels il était permis de manger de la viande, c'est-à-dire les infirmes, avaient en même temps le droit de s'aider habituellement d'un appui (6).

Les simples fidèles qui n'avaient pas sans doute la même liberté de s'asseoir à l'église qu'aujourd'hui se

(1) Apol. de vitâ et moribus religios. cap. VIII. versùs finem.

(2) Lib. 3. cap. XVIII. de offic. eccles.

(3) Comment. in ord. rom.

(4) Disciplina Farfens. monast. cap. VIII in Rogation.

(5) Pars 1.[a] cap. XXXII.

(6) Portat baculum si carnem comedit. Ibid. c. XXVII.

soutenaient, aussi bien que les clercs, sur leurs bâtons; et peut-être conservèrent-ils plus long-temps que ceux-ci l'habitude dont nous parlons, n'ayant point, comme eux, le secours des stalles pour tenir lieu de bâtons (1). Par là s'expliquerait la prescription de les quitter à l'Evangile que l'on ne cesse pas de rencontrer dans les écrivains d'une époque où les stalles adoptées généralement avaient dû faire abandonner par le clergé tout autre moyen d'adoucissement. Hildebert de Tours ne parle en effet que des simples fidèles : « Le peuple, dit-il, pendant l'évangile dépose ses bâtons, se tient debout et se découvre la tête (2). » Le pieux abbé Hugues s'exprime dans des termes semblables (3), et nous ne pensons pas que Jean Beleth d'Amiens en 1328 (4), Durand de Mende en 1286 (5), et St. Bonaventure en 1274 (6) aient prétendu parler des clercs, lorsqu'ils

(1) Un auteur du dernier siècle observe que les Maronites gardaient encore de son temps le même usage. A l'entrée de leurs églises sont tenus, dit-il, des faisceaux de bâtons dont chaque fidèle prend celui qui lui convient pour se soulager de la fatigue des longs offices. (Beaugendre in Hildebertum 1708.) Nous avons déjà dit, d'après le témoignage de M. Didron, que des vestiges de cette pratique ancienne se sont conservés jusqu'à nos jours.

(2) *Plebs* baculos ponit, stat, retegitque caput. (lib. de myst. missæ.)

(3) *Plebs* hic baculos ponit, reclinatoria relinquit, caput detegit, stans audit. (spec. Eccles. cap. VII.)

(4) In lege quidem præcipiebatur ut dùm comederent agnum Paschalem baculos in manibus tenerent, nos verò diacono legente Evangelium *baculos* deponimus. (De Evang. lect.)

(5) Deponuntur etiam *baculi* et arma..... reclinatoria relinquuntur.... (Rational. divin. offic. lib. 4. p. 1. f. 66.)

(6) Debent etiam verba S. Evangelii stando et denudato capite ab omnibus et *sine baculo* vel reclinatorio cum reverentiâ et amore audiri.

signalent la même rubrique ; à moins qu'on ne dise que l'usage des stalles n'avait pas été reçu sitôt dans les lieux où ils écrivaient, ce qui paraît hors de toute vraisemblance, et même opposé, en ce qui regarde notre pays, à des faits positifs.

« Au reste l'usage des bâtons existait dans l'église » d'Amiens aussi bien qu'ailleurs, dit le chanoine Vil» leman, et pour en conserver la mémoire, MM. les » préchantres et chantres en dignité en avaient retenu » l'usage et l'ancienne forme dans leurs bâtons canto» raux couverts de plaques d'argent, hauts de quatre » pieds deux pouces, de la figure de potentons, *ba*» *culum supernè rostratum*, propres à mettre sous les » aisselles pour se soutenir... Plus tard, ils en chan» gèrent la forme et la longueur, et les laissèrent aux » hauts-vicaires qui s'en servent encore aujourd'hui à » régir le chœur en certaines fêtes et processions. (1) »

La règle qui ordonnait de prier debout fut encore adoucie par de plus larges concessions que celles dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. Dans beaucoup de monastères on permit aux religieux de s'asseoir, mais non encore tous à la fois. D. Martène cite les maisons de Citeaux, de Cluny, de St. Bénigne de Dijon, et plusieurs

(1) Observations sur les Bréviaires, Missels, etc. etc. p. 58. — Un livre d'heures ms. de l'abbaye de Corbie, conservé à la bibliothèque d'Amiens contient, entre autres, une miniature où sont représentés des moines chantant devant un pupitre. L'un d'eux s'appuie sur un bâton de la forme indiquée par notre auteur.— Lebeuf signale un chantre de l'église d'Auxerre représenté sur sa tombe avec un bâton finissant en T. (Hist. eccl. et civ. d'Aux. t. I. p. 261.) Le même bâton cantoral se retrouve entre les mains d'un des clercs qui assistent à la translation des reliques de St. Firmin au tympan du portail qui porte son nom à notre cathédrale.

autres où ce relâchement s'était dès long-temps introduit (1). Un Ordinaire des frères mineurs imprimé au commencement du XVI.e siècle d'après des originaux plus anciens veut que les deux chœurs de religieux qui se tiennent à droite et à gauche demeurent alternativement debout et assis (2). L'archevêque Lanfranc dans ses décrets pour l'ordre de St. Benoit constate l'existence de la même discipline et détermine plusieurs parties de l'office divin pendant lesquelles le religieux peut s'asseoir pourvu que ses deux voisins soient debout (3). Il arrivait même quelquefois, par exemple les jours de procession, après une marche pénible, que les heures étaient chantées dans la posture la plus commode (4).

Après cette lutte prolongée de la faiblesse humaine contre une rigoureuse discipline, ne semble-t-il pas que la stalle accompagnée de sa *miséricorde* dût être accueillie avec un vif enthousiasme, lorsque du fond d'un cloître et du cerveau d'un moine, elle apparut pleine de gravité et de douceur, assez indulgente pour obtenir les suffrages de la paresse, assez sévère pour ne pas mériter les anathèmes du zèle ? Elle venait résoudre un problème de solution peu facile : adoucir la règle, et ne pas la détruire, bien plutôt la conserver en la rendant praticable. Par elle désormais, et ceux qui sont jeunes et ceux qui sont vieux, et les fervents

(1) Commentaires sur la règle de S. Benoît.

(2) Speculum minorum, Tract. III. fol. 222. 1509.

(3) Decret. Lanfranci Archiepisc. Cantuar. sect. IV.

(4) D. Martène de Antiq. monach. ritib. lib. III. cap. 19.

et les tièdes, tous enfin chanoines et religieux prieront debout et ne s'en plaindront pas.

Telle nous paraît être l'origine de la stalle : l'usage dégénéré de prier debout. Deux des noms qu'on lui donne le disent assez d'ailleurs ; *Stalle* semble venir de *stare* être debout (1) ; *Miséricorde* indique une douceur et une concession. Evidemment la stalle est le résultat d'une composition amicale, d'une sorte d'arrangement, d'une transaction : la stalle a fait la paix entre prier debout et prier assis, et l'a faite avec gloire ; honorable en effet pour le culte divin, commode pour le clerc, elle bannit l'usage bizarre des bâtons, change l'aspect disgracieux d'un chœur où les uns sont assis, les autres levés, et maintient dans la pratique de la prière une posture respectueuse et grave.

Ces faits établis, nous devions maintenant rechercher auquel des siècles passés il faut rapporter l'honneur de la *découverte* des stalles ; mais on pense bien que n'ayant jamais été interrogée sur ce point, l'histoire ne pouvait ouvrir à notre érudition novice que le champ des conjectures. Si ces conjectures ne paraissent pas au lecteur appuyées sur une argumentation trop peu solide, il nous pardonnera de l'avoir encore retenu un instant.

St. Grégoire de Tours est à notre connaissance le

(1) Le savant Du Cange fait dériver *stallum* de *stabulum* d'où est venu le mot français *étallage*. Plusieurs anciens titres prennent *stallum* en ce sens ; entr'autres, une charte de l'an 1193 pour la commune de St.-Quentin, une charte de Godefroy, évêque de Langres, de l'an 1164. Voyez le Gloss. lat. art. *stallum*.— Cette observation ne fait que confirmer notre assertion, puisque, selon les étymologistes, *stabulum* vient lui-même de *stare*.

plus ancien auteur qui se soit servi du nom de *Forme* « *formula* » dans un sens peu éloigné de celui de siége ou stalle (1). Nous retrouvons cette expression vers le même temps ou peu après dans la vie de St. Eugende, abbé du Mont-Jura (2), de St. Etienne aussi abbé (3), dans les actes de St. Austregisille, évêque de Bourges (4), de Ste. Radegonde, reine de France (5). La supplique des moines de Fulde, adressée en 812 à l'empereur Charlemagne, en fait aussi mention (6). Depuis ce temps, c'est-à-dire, dans le cours du x.e siècle, et surtout du xi.e et des suivants, l'emploi de ce terme, pour désigner les siéges du clergé, est devenu si fréquent que les citations des auteurs où on le rencontre serait un vain luxe d'érudition (7). A peine les coutumiers des monastères et des cathédrales recueillis à cette époque mêlent-ils quelquefois l'ancien nom de bancs ou de siéges à celui de *Formes* qu'ils semblent, à dater du xi.e siècle, avoir exclusivement adopté.

Est-il prudent d'induire de ces faits l'existence des stalles proprement dites en des temps aussi reculés ? Nous ne le croyons pas. Car outre que l'époque comprise entre les vii.e et xi.e siècles est précisément celle pendant laquelle nous avons vu le clergé poursuivre constamment les moyens d'adoucir la fatigue de la pos-

(1) De gloriâ confess. cap. xcii. — Id. lib. 8. hist. cap. xxxi.

(2) Vit. S. Eug. abb. cap. iii. apud Bolland. t. i.

(3) Vit. S. Steph. abb. Obanisinensis. lib 1. cap. xvi.

(4) Vit. S. Austrigisilli. t. v. Mart. p. 329.

(5) Vit. S. Radeg. n.° 14. sæc. 1.° Bened. p. 330.

(6) Citée plus haut, p. 20.

(7) Cs. Du Cange. Gloss. lat. V.° *Forma* et *Formula*.

ture qu'il lui était ordonné de garder en priant, il est facile de reconnaître que les plus anciens auteurs qui ont parlé de *Formes*, n'ont désigné sous ce nom qu'une sorte de prie-dieu, ou tout au plus un simple banc orné d'un appui. St. Grégoire de Tours n'entend pas autre chose par la *Forme* dont il raconte que St. Germain se servait pour se mettre à genoux durant ses longues veilles au tombeau de St. Martin (1). Ainsi encore les moines de Fulde, employant comme synonimes les mots *formula* et *inclinatorium*, font bien voir qu'ils n'attachent d'autre idée à la *Forme* que celle d'un appui sur lequel on s'incline (2). Dans beaucoup de *Coutumes* monastiques il est prescrit de couvrir les formes de tapis, aux jours solennels, usage emprunté sans doute aux anciens, mais qui ne pouvait guères s'observer qu'avec un genre de siéges différents de nos stalles (3). Quelquefois ces mêmes coutumes appellent du nom de *bancs* les siéges auxquels elles donnent ordinairement celui de *Formes* (4). Lanfranc dit qu'on *enlève les Formes du chœur* (5) le Vendredi-Saint avant

(1) .... Haud procul *formulam* habens in quâ genua cùm necessitas posceret deflectebat. De Glor. Conf. cap. xcII.

(2) ...... Ad *inclinatorium* quod nos *formulam* dicimus. Antiq. Fuld. cap. XII.

(3) Vetus Disciplina, passim. — On voit encore, vers le commencement du XII.e siècle, un évêque d'Auxerre donner deux beaux tapis *pour orner les siéges du chœur*. Peut-être n'est-il question que des grandes pièces d'étoffe appelées *dorsalia* qui servaient dans cette église à couvrir les murs d'appui derrière le dos du clergé? — Cs. Lebeuf, Hist. Eccl. et Civ. d'Auxerre. T. I. p. 240, 248, 250, 258, 261.

(4) Lanfr. Decret. pro ord. S. Ben. pars 1.a sect. 1. — Discipl. Farf. cap. II.

(5) ....., Interim auferantur formæ de choro quæ auferri solent. Ibid sect. IV.

l'adoration de la croix, ce qui ne peut évidemment se dire que de bancs mobiles et non de stalles. Enfin, l'expression de *Forme* est si peu caractéristique avant le XI.e siècle qu'elle sert quelquefois à désigner un petit pupître, ou *analogium* (1). La conclusion qu'on voudrait tirer de l'emploi du nom de formes en faveur de l'existence des stalles proprement dites à une époque antérieure au XI.e siècle ne nous paraît donc pas fondée ; d'autant plus que ce nom que prirent les chaires du clergé à cause, dit-on, des sujets peints ou sculptés dont on les ornait, peut fort bien s'appliquer à de simples banquettes accompagnées d'un appui en avant et en arrière, et même divisées, si l'on veut, en places distinctes par des panneaux de boiserie.

Nous pouvons nous fier davantage, ce semble, au nom de *Stalle*, puisqu'il paraît dans les auteurs vers le temps où nous trouvons celui de *Miséricorde* qui ne peut plus laisser de doute. Ce n'est que vers la fin du XI.e siècle que se révèle ce nouveau mot, indice certain des nouveaux siéges. Les statuts de l'église de Maestricht de l'an 1088 sont l'un des titres les plus anciens où il soit question de stalles ; il y est dit, « que » les abbés de la cité ne se tiendront point parmi les » chanoines ni dans leur *stalle*. » Du Cange cite comme faisant également mention des stalles une charte tirée de l'histoire des évêques d'Anvers de 1201, une autre de l'église de Meaux de 1240, un passage de l'*Historia major* de Mathieu Paris de l'an 1250, des statuts de la cathédrale de Paris de 1388 (2).

(1) Supp. au Gloss. par D. Carpentier. V.° *Formula*.

(2) Gloss. Lat. V.° *Stallum*.

Nos propres annales nous fournissent des documents analogues. Un titre de 1190 par lequel Thibaut évêque d'Amiens érige dans son église deux prébendes sacerdotales, ordonne que les nouveaux chanoines auront leur *stalle* au chœur et voix au chapitre comme les autres (1). Dans l'Ordinaire de la même église de 1291, il est dit « qu'aux premières vêpres du premier diman» che de l'Avent, après le capitule et pendant qu'on » chante l'hymne, le doyen se revêt d'une chape de » soie blanche qui lui est apportée, par son chapelain, » dans sa *stalle*. (2) » Un pontifical d'Amiens écrit vers le XIVe siècle, mais copié sur un plus ancien, porte que le Jeudi-Saint pour donner l'absoute solennelle, l'évêque viendra se placer dans la *stalle* de l'archidiacre d'Amiens (3). L'ordinaire de 1291 et celui de 1337, veulent, qu'au lieu de baiser la terre, au commencement de toutes les heures durant le carême, les chanoines baisent seulement l'appui des *stalles* (4).

(1) ...... Constituimus etiàm ut prædicti sacerdotes Stallum in choro, vocem in capitulo sicut Canonici alii habentes..... Cette charte a été publiée par le P. Daire. Histoire littéraire de la ville d'Amiens. pag. 485.

(2) ...... In cappâ suâ nigrâ dicet Decanus capitulum. Dùm verò cantabitur hymnus eidem Decano affert cappam sericam candidam suus capellanus in *Stallo* suo. (Citation du chanoine Villeman. *Ordo Sanct. Eccl. Amb.* Ms. appart. à Mg.^r^ l'Évêque d'Amiens, pag. 94.)

(3) ...... Quibus dictis (Psalmis pænitentialibus) episcopus debet venire in *Stallum* Archidiaconi Ambianensis ibi dicturus absolutionem. Id. ibid.

(4) ...... Prosternimur osculando Stallâ. *Ibid. Passim.* Le même usage existait à la cathédrale de Rouen. M. A. Deville (notes de la Descript. des Stalles de Rouen par Langlois, p. 98) semble

Si l'on consulte les coutumiers des monastères écrits dans les XII.e et XIII.e siècles, on y rencontrera également la mention fréquente de l'usage des stalles et des miséricordes. Nous citerons le livre des *Us de Citeaux* écrits vers l'an 1120 par Etienne, 3.me abbé de cette célèbre maison (1) ; les statuts de l'ordre des Chartreux que le religieux Guigues ou Guigon rédigea en 1228 (2) ; les coutumes de Cluny (3), de Fleury (4), de Simprigham aussi très-anciennes (5). Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny en 1121, ne semble parler des *miséricordes* que comme d'une chose nouvelle et avec laqelle les religieux n'étaient pas entièrement familiarisés. « Pendant le chant de l'offer-» toire, dit-il, les religieux demeureront debout ; mais » lorsque le chant aura cessé, ceux qui voudront s'as-» seoir le pourront. Cependant quand le prêtre tourné » vers le chœur dira l'*Orate fratres*, ils releveront avec » précaution leurs siéges et s'appuieront sur les *sel-» lettes* qui y sont attachées, en s'inclinant selon la » coutume. (6) » On voit que Pierre-le-Vénérable n'a

croire que c'était par une sorte de vénération pour les stalles qu'on les baisait au commencement des heures. Il s'agissait tout simplement d'un adoucissement apporté à l'exercice de pénitence et d'humilité, qui consistait à baiser la terre, comme l'indique assez la signification du nom de *métanée* qu'on donnait à cette pratique.

(1) Chap. L, LI, LVI, LXVIII, LXIX, LXXIV, LXXVI et LXXXII.

(2) I.re partie ch. VIII 3, XI 27, XIII 10, 27, 37, XXXI 1, 6, XXXVI 27, XXXVII 2.

(3) Ap. Du Cange, Gloss. lat. V.° *misericordia*.

(4) Veter. Consuet. Floriacensis Cænobii.

(5) Statut. ordin. Simprigham. p. 721.

(6) ...... Sed mox ut cantus cessaverit, qui sedere voluerint, se-

point encore de terme pour exprimer ce que nous appelons la *Miséricorde*.

Ce terme était néanmoins connu à cette époque en Allemagne, comme nous l'apprenons d'un passage des constitutions d'Hirsaugh données à ce monastère par St. Guillaume qui en était abbé. On y lit en effet « que ceux qui sont dans les stalles, se retournant un » peu en arrière, ont coutume de les lever doucement » et de les baisser de même pour éviter le bruit..... » Que toutes les fois que le religieux est sur la *mi-* » *séricorde* du siége, il doit s'y soutenir comme on le » fait au *Gloria patri*... » Dans le même paragraphe, le saint abbé prescrit la manière de se tenir et de s'incliner à ceux qui sont sur les bancs en avant des formes (1).

Ce texte qui assigne à l'existence des miséricordes la date la plus ancienne que nous sachions, nous donne l'occasion de remarquer que la miséricorde des stalles ne fut pas d'abord accordée à tous; les plus anciens ou les plus dignes seuls étaient placés sur ces nobles chaires; les autres, sur des bancs. On peut tirer la même conclusion d'un statut de l'église de Paris de 1388 qui ordonne « qu'*à l'avenir* il y aura un *stalle*

deant; tamen ut cùm sacerdos conversus ad chorum dixerit: *Orate Fratres*, modestè scabellis elevatis in illis subselliis quæ iisdem sedilibus inhærent acclives ex more resideant........ Stat. LXV. Biblioth. vet. P.P. 2. XXII. p. 1140.

(1) ...... Qui super sedilia sedent, exertâ manu propter hoc parùm retrò versi solent leniter ea erigere, eodemque modo pro sonitu devitando, deponere...... Quandocùmque quis super sedilium *misericordias* se habuerit, se sustentat ibi sicut est ad *Gloria Patri*...... (Const. Hirs. seu Gengembac. ex Mss. Einsiedlensibus. chap. XIX.)

» *ou lieu* destiné aux premiers chapelains et aux autres
» auxquels on l'assignera (1). »

Il faut convenir du reste qu'il a dû exister sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, diverses coutumes dans les diverses églises, et quoique, selon nous, les stalles n'aient commencé que peu avant le XII.e siècle, elles ont bien pu en certains lieux devancer cette époque, comme en d'autres ne venir que plus tard.

Si quelque témoignage pouvait manquer à l'opinion que nous venons d'émettre sur l'origine des stalles et que les documents historiques nous semblent si bien appuyer, ce serait sans doute la preuve tirée de l'existence même de monuments de cette nature remontant à l'époque où fut modifiée et adoucie la manière de prier; mais on n'en retrouve aucun, du moins en France. Les stalles de la cathédrale de Poitiers signalées comme les plus anciennes ne remontent qu'à l'année 1239 (2). Il faut peu s'étonner du reste de la perte totale de nos anciennes boiseries. Quand un si grand nombre d'églises, bâties de pierres, profondément enracinées dans le sol, a cependant disparu par l'influence de mille causes violentes, comment un meuble délicat et fragile eût-il pu résister, ayant de plus contre lui le danger du feu, la dent des vers et ce germe natif de vétusté que le bois le plus dur porte dans ses flancs? En nous félicitant d'avoir trouvé dans les annales de l'histoire de quoi suppléer à cette la-

(1) Statuimus quòd Stallus seu locus erit in choro ubi hinc indè tàm primi capellani quàm alii qui ibidem assignantur assideant. ap. Lobineau hist. Paris. t. III. p. 339.

(2) Voir la note A. n.° 1. à la fin du vol.

cune, il nous reste le regret de ne pouvoir étudier sur des types certains et, pour ainsi dire, pièces en main, le style et les formes qu'ont successivement revêtus ces monuments. Toutefois, les diverses périodes du moyen-âge imprimèrent à toutes leurs œuvres un caractère tellement exclusif et original, que sans craindre de se tromper, l'on peut dire que les stalles furent sévères, lourdes, et chargées d'ornements bizarres avec les édifices romans et bysantins; nobles, graves, élégantes avec les églises gothiques ou ogivales, et coquettes, fleuries et même un peu précieuses avec le goût flamboyant des xv.e et xvi.e siècles. Elles demeurèrent, d'ailleurs, dans tous les temps, assujetties à un même mode de construction dont leur destination ne pouvait leur permettre de s'écarter. Ainsi, l'on y rencontra toujours : la miséricorde, l'appui, le museau, la parclose, l'accoudoir, et dans les grandes églises le haut-dossier, le dais et le double rang de hautes et basses formes.

Déjà nous avons dit que la *Miséricorde* ou *Patience* est le petit siége attaché au siége principal sur lequel on se tient en même temps assis et debout, quand celui-ci est levé. On le nommait encore *subsellia, sedicula* en latin et *sellette* en français.

L'*Appui*, que la basse latinité appelle *podium*, s'entend quelquefois de la pièce de bois sur laquelle on appuie les coudes lorsqu'on est sur la miséricorde et plus ordinairement de la partie antérieure de la stalle disposée en prie-dieu.

La *Parclose* « *sponda* » sépare une stalle d'une autre stalle. C'est de l'échancrure et de la courbe élégante de la parclose que les formes empruntent principalement la légèreté et la grâce qui les distinguent.

L'extrémité de la pièce de bois dans laquelle s'engage la partie supérieure de la parclose est le *Museau* de la stalle. Il est souvent orné de sculptures.

L'*Accoudoir* ou *Accotoir*, que nos ayeux appelaient *croche*, est placé sur le rampant de la parclose et sert d'appui aux coudes quand la stalle est baissée. L'artiste du moyen-âge ne manque pas d'y faire briller la richesse de son ciseau.

Le *Haut-Dossier* est le lambris contre lequel *s'adossent* les stalles et dont la riche structure s'élève quelquefois de plusieurs mètres au-dessus d'elles. Il ne forme pas une partie intégrante du siége, mais il en est souvent le plus brillant accessoire et lui donne un caractère de noblesse et de grandeur que sa nature ne semblait pas comporter. Dès le XIV.e siècle, l'usage avait prévalu d'entourer d'une ceinture de murailles le chœur des basiliques. Tout-à-fait en désaccord avec le style des édifices dont elles troublent l'harmonie et embarrassent la perspective, ces lourdes constructions trouvaient cependant une sorte de justification dans la nécessité de se mettre à l'abri des rigueurs du froid, surtout pendant la célébration des offices nocturnes. Nos chanoines d'alors étaient d'autant plus excusables d'avoir recours à ce moyen, bien que désavoué par le bon goût, que la fourrure de leurs vêtements ne les garantissait pas assez contre la fraîcheur des églises, depuis que les heures canoniales déjà fort longues s'étaient accrues de grand nombre d'autres offices, tels que, le petit office de la Vierge, l'office des morts, les psaumes graduels, les sept psaumes pénitentiaux à certains jours et une multitude de fondations diverses. Il est encore possible qu'on ait appuyé l'innovation

sur l'usage antique de dérober aux fidèles la vue des mystères; qu'on ait allégué, par exemple, la coutume observée en Occident de couvrir de voiles et de tapisseries l'entrée du sanctuaire jusqu'à ce que les catéchumènes aient été congédiés, ou celle des Grecs qui surhaussaient la balustrade placée entre la nef et le chœur, de l'*Iconostase*, c'est-à-dire d'une cloison ornée de colonnes et d'images peintes qui ne laissaient pénétrer l'œil dans l'enceinte sacrée que par l'étroite ouverture d'une porte (1). Quoiqu'il en soit des raisons qui ont déterminé nos ayeux à fermer les chœurs des églises, l'art chrétien s'empara de ce défaut et le voila d'un chef-d'œuvre: Il éleva en avant du chœur de magnifiques jubés, il sculpta les murs faisant face aux nefs latérales, et au dedans, il enrichit nos stalles de glorieux *dossiers*.

Un *Dais* ou baldaquin, élégamment décoré d'ogives, d'aiguilles, de clochetons, de pendentifs et culs-de-lampe ou, comme disaient nos pères, de *souspentes*

(1) Goar, not. in menolog. Græc. — Cyp. Robert, sur les Eglis. de Russie, *Univers Cath.* 1839. — La liturgie des Cophtes dit que, le prêtre entrant dans l'action du sacrifice qui est le Canon, on tire le rideau pour cacher le Sanctuaire et le prêtre s'y tient comme dans le Saint des Saints hors de la vue du peuple. L'oraison qu'il récite alors en secret s'appelle *Oratio Veli.* — A Amiens, la veille du 1.er Dim. de Carême, on tendait un grand voile entre le Sanctuaire et le Chœur: *Broda ponitur ad altare* dit l'Ordinaire. Lanfranc dit également dans ses Statuts. ch. I. n.° 3.: *Dominicâ primâ quadragesimæ post completorium suspendatur cortina inter chorum et altare.* A Amiens, on faisait tomber le voile à ces mots du récit de la Passion: *Velum scissum est medium......* A Jumièges, on le déchirait réellement. (*Ordo S. Ambian. Ecc.* pag. 75 et 99.)

et *lampettes*, surmonte ordinairement le dossier et forme à la stalle une magnifique couronne.

Quand les stalles sont disposées à droite et à gauche sur deux rangs étagés, le rang supérieur prend le nom de *Stalles-Hautes* ou *Hautes-Formes*, l'inférieur, celui de *Stalles-Basses* ou *Basses-Formes*. On trouve cette dénomination dans des chartes fort anciennes ; un titre du Chapitre de Rouen parle d'un chanoine qui, après avoir prêté serment, fut installé dans une *basse-forme*, du côté gauche : *Juravit et fuit stallatus...... in parte sinistrâ*, *in bassâ-formâ* (1). De distance en distance, la ligne des *Basses-Formes* est interrompue pour ouvrir des *passages* qui mènent dans les *Hautes-Formes*.

Telles sont les richesses plus ou moins complètes dont se vantent encore aujourd'hui les Stalles de la cathédrale de Poitiers, de Notre-Dame de Rodez, de Ste.-Marie d'Auch, de Notre-Dame de Brou, de l'ancienne abbaye de Pontigny, de Notre-Dame de Rouen, de St.-Martin-au-Bois près Beauvais, de Mortain, de St.-Bertrand de Comminges, de St.-Claude, d'Orbais, d'Ulm en Allemagne, etc., etc.

Aux plus belles d'entr'elles, les Chaires de Notre-Dame d'Amiens disputent le premier rang. Il est temps de nous en occuper.

II.

Le jour qui vit Notre-Dame d'Amiens, œuvre de foi autant que de science, lever plus haut que presque

(1) Ex Regestis cap. Roth. T. IV hist. Harc. p. 1439.

toutes les basiliques du monde son front splendide et radieux, ne fut pas celui où s'éteignit dans les âmes l'ardent enthousiasme qui l'avait enfantée à une existence si glorieuse. Pour avoir perdu quelque chose, beaucoup peut-être, et du génie qui conçoit les grandes entreprises, et du courage qui les accomplit, les deux siècles auxquels le XIII.ᵉ céda la place n'en furent pas moins envers elle des siècles amis et dévoués, tuteurs vigilants de sa gloire acquise, non moins que bienfaiteurs jaloux de l'enrichir d'une magnificence nouvelle. En 1288, après 68 ans de travaux, Notre-Dame était debout; mais il manquait à son majestueux portail ses deux tours; aux pignons inachevés de ses façades latérales, leurs roses; à beaucoup de fenêtres, leurs étincelantes peintures; à plusieurs arcs-boutants ou contre-forts, leurs élégantes aiguilles pyramidales; aux collatéraux de la grande nef la double ligne parallèle de leurs chapelles : ce fut la tâche du XIV.ᵉ siècle. Le XV.ᵉ ne resta pas en arrière : c'est alors que d'importants travaux de consolidation réparent ou préviennent des accidents de nature à menacer la sûreté de l'édifice, que les grandes orgues répandent pour la première fois leurs sévères harmonies dans l'immensité du temple, que la charité des fidèles et du clergé prodigue au maître-autel, point central autour duquel rayonnent toutes les gloires de la basilique, les plus somptueuses richesses, tandis qu'au même temps une partie de la clôture du chœur reçoit de la libéralité d'un chanoine ses mémorables sculptures, et que la munificence d'un pieux pontife élève en avant le Jubé, l'un des plus beaux du royaume.

Héritier de ces merveilles exécutées pour ainsi dire

sous le feu des guerres civiles et étrangères dont le nord de la France était alors le théâtre, le XVI.e siècle ne répudia pas l'esprit de zèle que lui avaient légué ses devanciers. Quoique sur le point de repousser les idées dont les arts s'étaient inspirés pendant plus de cinq cents ans, et de développer au sein de la société le germe des plus funestes révolutions, il sut encore aimer un instant d'un amour pur notre cathédrale, et à l'exemple encore d'un âge déjà moins apprécié, ce fut par un chef-d'œuvre qu'il lui paya sa dette, saluant en quelque sorte d'un dernier regard et d'un dernier hommage la foi qu'il allait battre en brèche et l'ère gothique si long-temps souveraine à laquelle il disait un long adieu.

Les stalles qu'on voyait à cette époque modestement assises de chaque côté du chœur, ne paraissaient répondre ni à la majesté de l'édifice, ni à la dignité d'un nombreux et puissant chapitre (1). Depuis surtout que le Jubé et les murs de clôture, élevés de plusieurs mètres au-dessus d'elles, présentaient la face

(1) Une exploration assez difficile que nous avons osé faire dans l'étroit espace que laissent entre eux les dossiers des Stalles et le mur sur lequel elles s'appuient, nous a mis à même de constater que la boiserie nouvelle occupe en hauteur et en largeur un espace bien plus considérable que sa devancière. L'enduit de matière et de badigeon revêtant la partie de cette muraille qui était alors apparente, ne prend naissance qu'à la hauteur d'environ 2 mètres du sol et marque évidemment la ligne où finissait autrefois un lambris qui ne peut avoir été que le bas-dossier des Stalles. On remarque également vers le milieu de la seconde travée du chœur, c'est-à-dire à moitié chemin de la ligne actuelle des Stalles, la désinence du mur brut caché alors par le meuble et le commencement du mur *paré* pour être vu.

humide et peu gracieuse de leurs parois, assez mal déguisées sous une couche de peinture monochrome dont ce qui reste aujourd'hui n'est pas de nature à donner une haute idée, il n'était personne qui n'appelât de ses vœux ces chaires à hauts dossiers et à dais pendants, si propres par leur riche lambrissage à faire oublier le vice des lourdes murailles de pierre. L'exemple de plusieurs églises voisines, qui montraient avec orgueil la parure nouvelle de leurs chœurs, n'était pas d'ailleurs sans action sur les esprits, et l'on ne peut douter que celui de l'église de Rouen n'ait contribué pour quelque chose à la noble et vive émulation qui anima sur ce point nos pieux ancêtres. On savait avec quelle persévérance et à travers quelles difficultés le zèlé chapitre de cette métropole venait de mener à bonne fin une entreprise de ce genre, et les vieillards de la ville d'Amiens n'avaient pas perdu tout souvenir de la présence parmi eux des députés normands, venus pour recruter dans les rangs de nos sculpteurs picards des aides nécessaires à l'œuvre de leurs stalles (1).

(1) On lit dans l'*Appendice* ajouté par M. A. Deville à la descript. des stalles de Rouen par H. Langlois : « 1465, 19 novembre. Le chapitre trouvant que le travail avançait lentement prend le parti d'envoyer en Flandre et autres lieux, pour recruter des ouvriers, le Huchier Guillaume Basset, le même qui avait été chargé d'acheter du bois dans la forêt Lyons. Son voyage dura vingt jours. Le compte de la fabrique nous donne le nom des villes qu'il parcourut : « à Guillaume Basset, Huchier, pour avoir esté à Apville (Abbeville) à Montreuil-sur-la-Mer, à l'abbaye de Fécamp, à Hédin, à Brusselles en Breban, à Nivelle en Breban, à Lisle en Flandres, à Tornay, à Arras, à AMIENS et en plusieurs lieux, pour trouver et avoir des ouvriers de Hucherie, pour abrégier l'œuvre dès chaëres, etc. »

Il tardait à notre généreux chapitre d'entrer dans la même voie. Répondre au vœu commun, c'était suivre l'élan de son propre zèle que la pénurie seule du trésor avait pu tenir un instant comprimé (1). La réali-

(1) Des causes diverses, au nombre desquelles il faut mettre le fléau de la guerre, avaient tellement épuisé les ressources du chapitre au commencement du XV.e siècle, qu'il se trouvait hors d'état de payer les chantres qui l'aidaient à faire l'office. En 1426, il sollicite du pape Martin V la permission de rendre amovibles douze chapelles et de les affecter à douze ecclésiastiques qui seraient tenus de prêter gratuitement leur concours dans la célébration de l'office canonial. (P. Daire. Hist. de la ville d'Amiens. Tom. II. p. 188.) Les statuts que ce même corps adressait aux curés de sa juridiction sous l'épiscopat de Jean Avantage en 1464, sont loin de supposer que ses finances aient été en meilleur état. Le 23.e canon est ainsi conçu : « Nous ordonnons, sous une peine dont nous nous réservons le choix, » que, tous les dimanches et fêtes solennelles, pendant la célébra- » tion des saints mystères, et aussi lorsque vous entendez les con- » fessions ou que vous recevez les testaments, vous avertissiez cha- » ritablement vos paroissiens de vouloir bien se souvenir dans leurs » aumônes, legs et pieuses largesses de la fabrique de l'église » d'Amiens, laquelle église a malheureusement besoin de réparations » qui doivent entraîner les plus grandes dépenses. » (Veter. script. ampliss. coll. Tom. VII. col. 1272.) Dans un titre de l'année 1480 par lequel le chanoine Pierre Roussel institue le chapitre légataire de deux maisons, le donateur déclare se décider à cet acte de libéralité par la considération que la fabrique de l'église est grévée de très-lourdes charges et qu'elle a besoin, pour les supporter, de sommes d'argent considérables. (Arch. départ. Titres du chap. d'Amiens, arm. 1.re, liasse 36.) Aussi, lorsqu'en 1485 le chapitre résolut de décorer avec plus de magnificence l'autel principal, fit-il un appel à la générosité du clergé et du peuple. Le corps de ville, les communautés et les particuliers l'aidèrent à l'envi de leurs largesses. Nous ne voulons pas manquer ici l'occasion de faire connaître à la fois et la nature des moyens auxquels l'ardente piété de ce temps-là permettait de recourir, et les noms de plusieurs donateurs que le Ms. des *Chapitres Généraux* a sauvés de l'oubli : les PP.

sation de quelques économies jointe à l'espoir du concours individuel de chacun de ses membres, suffit donc pour lui donner la confiance dès les premières années du XVI.e siècle, d'entreprendre la reconstruction des chaires du chœur, œuvre immense et presque téméraire si l'on réfléchit que, dans la pensée de tous, il ne s'agissait de rien moins que d'assurer à la nouvelle boiserie, sur celle des autres églises, la prééminence dont se vantait à bon droit la basilique elle-même, en présence de ses illustres rivales.

Cordeliers, 40 liv. — L'abbé de St.-Martin-aux-Jumeaux, 42 liv. — Le prieur de Pas, 45 liv. — Jean Charpentier, chanoine, 10 liv. — L'archidiacre d'Amiens, 50 liv. — Jacqueline de Coutselle, 3 liv. 10 s. — Chaque chanoine nouvellement installé, 10 liv. — Il se faisait aussi des oblations dans toutes les églises.

Tant de libéralité dans le zèle spontané des particuliers ne suffisait cependant pas toujours à des entreprises qu'on tenait à rendre dignes, par leur grandeur et leur perfection, de la Basilique elle-même dont on les regardait comme le complément, et l'on fut encore obligé de faire entrer dans l'œuvre dont il s'agissait, de curieuses pièces d'argenterie du trésor, telles que la représentation en argent de la ville d'Amiens, donnée par Louis XI, à l'époque où il voua son royaume à la Ste-Vierge, plusieurs reliquaires précieux, des joyaux tirés de la châsse du chef de St-Jean, et le pignon de la même châsse qui était en partie d'or. (Chap. gén. Ms. de la bibl. d'Amiens.)

A une époque encore plus rapprochée de la date des Stalles, le chapitre fit des dépenses de nature à gréver de plus en plus son trésor. En 1497, il reconstruisit à neuf un des piliers de la croisée; la même année, des chaînes de fer retenues par des ancres furent placées dans les galeries intérieures, le long des murs latéraux du chœur et de la nef pour en empêcher l'écartement; enfin, cinq ans seulement avant l'entreprise des Stalles, en 1503, deux des piliers à gauche du chœur qui avaient été ébranlés par la reconstruction du pilier voisin, furent eux-mêmes rétablis ou consolidés à grands frais. (Descr. de la cath. d'Amiens, p. M. Gilbert, p. 301.)

Pour atteindre sûrement son but, le Chapitre n'eut pas à rechercher au dehors les hommes dignes de sa confiance ; l'habileté éprouvée des *huchiers* et des *tailleurs d'imaiges* amiénois lui parut offrir, sous le double rapport de la menuiserie et de la sculpture, toutes les garanties d'un bon et consciencieux travail. Arnoul Boulin, maître menuisier d'Amiens, sollicita l'entreprise et l'obtint. Un devis fut dressé et un traité passé avec lui pour la construction de cent vingt Stalles dont les miséricordes, accoudoirs, panneaux, hauts-dossiers, dais, pendentifs et pyramides seraient richement historiés de sculptures. Il fut convenu que le principal entrepreneur gagnerait par jour *sept sols tournois,* y compris son garçon apprenti, et pour la conduite entière de l'ouvrage, *douze écus* par an, à *vingt-quatre sols par écu.* Le salaire des simples ouvriers ne devait être que de *trois sols* par jour. « Quant aux sculptures » et histoires des sellettes, dit un Ms. de la Biblio- » thèque d'Amiens, le marché en fut fait à part avec » Antoine Avernier, tailleur d'images, demeurant à » Amiens, moyennant *trente-deux sols* la pièce (1). »

Le choix de la matière n'importait pas moins que celui des ouvriers. Rien ne fut négligé pour obtenir les plus belles qualités de bois. Le chêne et le chataignier furent tirés à grands frais de la belle forêt de Neuville-en-Hez, près Clermont-en-Beauvoisis (2). On assure

(1) Chapitres généraux de la cathédrale.

(2) *La plus grande partie des bois qui ont servi à faire les Stales de l'église d'Amiens, proviennent de la forêt de Hez,* dit D. Grenier dans sa notice manuscrite sur Clermont. — « Cette forêt » produit quantité de chênes dont le bois est extrêmement beau et » très-propre à la construction des bâtiments. On en a fait usage

même que l'on fit venir par St.-Valery et Abbeville le chêne de la Hollande, dont on s'est spécialement servi pour les bas-reliefs (1). L'état d'heureuse conservation dans lequel se trouve, après] plus de trois siècles, la boiserie toute entière, témoigne assez du soin qu'on apporta dans un choix qui n'intéressait pas moins la durée de l'œuvre que sa perfection.

Il était, au reste, difficile qu'aucune des précautions propres à assurer le succès de ce grand travail fût omise ou négligée : le Chapitre avait commis, pour le *diriger* et le *surveiller*, QUATRE CHANOINES, qu'il ne choisit sans doute pas parmi les moins capables et les

» pour la charpente du château des Tuileries, d'après une ordon-
» nance de Charles IX (VIe vol. des ordon. de Charles IX, côté 23,
» p. 115.) adressée au maître particulier de cette forêt qui lui en-
» joint de faire marquer et de délivrer aux officiers de la reine Ca-
» therine de Médicis, vingt arpents de bois de haute-futaie, propre à
» bâtir. » (Mémoire sur Clermont envoyé à D. Grenier, le 17 décembre 1767, par M. Le Moine, valet de chambre du roi, publié par M. de Cayrol, dans le tom. 1er des mém. de la Société des Antiq. de Picardie, p. 274.)

M. Rivoire et M. Gilbert, dans leur *description de la cathédrale*, disent que le bois de construction des Stalles, fut aussi tiré de Neuville-en-Hainaut; cette erreur a pris naissance dans le Ms. d'un Sr. Bernard (Bibl. d'Amiens n.o 510) lequel donne le nom de *Neuville-en-*HAINAUT *près de Clermont-en-*BEAUVOISIS à la forêt de *Neuville-en-Hez*. MM. Rivoire et Gilbert n'accordant pas assez de confiance au Ms. de Bernard pour admettre avec lui que le *Hainaut* soit en *Beauvoisis* ont restitué à la forêt de *Neuville-en-Hez* l'honneur d'avoir fourni le bois de nos stalles; mais pour ne pas donner à leur devancier un démenti trop absolu, ils ont supposé dans le *Hainaut* un second *Neuville* dont la géographie ne parle pas.

(1) Ms. appart. à M.gr l'évêque d'Amiens. — M. Gilbert, descript. de la cath. p. 290. — Rivoire, id. p. 182.

moins zélés. Cette mesure offrait la garantie la plus certaine, non seulement de la vigilance et des soins qui présideraient à l'exécution de la partie purement matérielle de l'entreprise, mais surtout de la science, du discernement et de la sagesse qui en régleraient la partie morale, déterminant le choix des scènes à sculpter, leur composition, leur ordonnance, leur emplacement plus convenable, initiant les travailleurs au sens véritable et plus élevé de la Bible ou des légendes, et portant quelquefois le simple savoir-faire de l'ouvrier jusqu'à la hauteur du génie et de la pensée mystique de l'exégète et du théologien. Nous ne savons guères maintenant comprendre l'idée de l'intervention du prêtre dans l'exécution des œuvres d'art religieuses, parce que nous ne savons que trop facilement nous contenter de nos monotones églises d'aujourd'hui et de leurs ameublements non moins insignifiants qui ont chassé les *hystoires* de Jésus-Christ et des Saints au profit de l'or faux et du clinquant ; mais vienne le jour où le coup-d'œil qui élève un mur d'aplomb, et le ciseau qui profile hardiment une corniche, ne suffisent plus à l'exigence de notre goût plus éclairé ; que nous comprenions enfin la nécessité d'animer nos portails des mystères de la foi, de donner à nos autels une autre parure qu'une menteuse imitation de marbre, de ressusciter les merveilles de l'orfévrerie sacrée ou de la sculpture sur bois ; en ce jour, qui n'est peut-être pas éloigné, à qui reviendra le droit et le devoir d'inspirer ces sublimes travaux, si ce n'est aux hommes que leur vocation et leurs études rendent les dépositaires et les interprètes naturels de la science de la religion et de Dieu ? (1)

(1) Ces réflexions étaient écrites lorsque nous avons été heureux

A nos yeux, les *conducteurs* de l'œuvre des Stalles, méritent une bonne part dans les éloges décernés aux artistes qui les ont sculptées; c'est leur intelligence qui s'est répandue sur elles, et leur a soufflé la vie. Le nom de ces hommes appartient à l'histoire. Inscrivons donc : JEAN DUMAS, JEAN FABUS, PIERRE VUAILLE et JEAN LENGLACHÉ (1).

Au mois de juillet de l'année 1508, l'œuvre était préparée. Le troisième jour de ce mois, sous les auspices de la Sainte-Vierge dont la solennité de la Visitation

d'apprendre que nous nous étions rencontrés dans cette opinion avec le *Comité historique des arts et monuments*. Monsieur Didron secrétaire du comité, après avoir entretenu l'assemblée de plusieurs détails concernant les stalles d'Amiens et annoncé avec bienveillance le travail que nous terminions alors sur ce sujet, s'exprimait ainsi : « Il est à remarquer qu'une commission permanente d'ecclésiastiques » fut chargée de diriger le travail des sculpteurs, et que deux ec- » clésiastiques, versés dans l'iconographie religieuse, furent appelés » pour visiter l'ouvrage au moment où on le commençait. On de- » vrait aujourd'hui prendre exemple sur ce qui se faisait, même » encore au XVI.ᵉ siècle, et demander l'avis du clergé, lorsqu'on » exécute dans les églises une œuvre d'art quelconque, surtout des » sculptures et des peintures où tant de questions d'archéologie, » de théologie et d'histoire peuvent se trouver facilement compro- » mises. »

M. le baron Taylor a ajouté : « qu'en Espagne actuellement en- » core, une œuvre d'art ne s'exécute pas pour une église, sans qu'une » commission ecclésiastique ne donne son avis au préalable et ne » surveille les travaux pendant toute leur durée. » (Bulletin archéolog. 11ᵉ vol. n.° 7.)

(1) *L'œuvre* de la magnifique table d'autel dont nous avons parlé, avait été également placée sous la conduite d'un chanoine. C'était le chanoine Pierre BURRY, précepteur des évêques Jean et Louis de Gaucourt, et poète fort habile. Les deux orfèvres furent Pierre FAMEL et Pierre DEDURY.

avait été célébrée la veille, François de HALLUIN étant évêque d'Amiens, et Adrien de HÉNENCOURT, doyen du Chapitre, les travaux commencèrent dans la grande salle de l'évêché, qui devait servir d'atelier pendant toute leur durée. Un ouvrier bien inspiré, sans peut-être se douter que la postérité lui devrait quelque reconnaissance de ce soin, nous a transmis, gravée sur la boiserie elle-même, la date précieuse de l'ouverture des travaux. Entre la 89.e et la 90.e stalle, on lit de chaque côté de l'appui qui les sépare :

1508.

Envisagée de plus près, l'entreprise ne tarda pas à s'agrandir au-delà de tout ce qu'on avait pressenti. C'est dans la crainte qu'elle n'excédât les forces d'un seul maître d'ouvrage et pour hâter des travaux qui menaçaient d'être longs, que le 10 septembre 1509, ALEXANDRE HUET, menuisier d'Amiens, fut associé au premier entrepreneur, aux mêmes conditions que lui, tant par jour que par an (1).

Le travail fut aussitôt réparti entre les deux maîtres. Alexandre Huet dut s'occuper des chaires du côté droit de l'église, Arnoul Boulin de celles du côté gauche (2). Il en résulta une vive émulation qui tourna certainement au profit de l'œuvre.

(1) Decourt, *Mémoires chronologiques* pour servir à l'hist. d'Amiens, tom. II.e p. 17. Ms. de la bibl. royale. M. Didron, sur notre demande, ayant eu l'extrême obligeance de faire extraire de ces *mémoires* le texte relatif aux Stalles d'Amiens, nous avons pu rectifier des erreurs avancées ou admises par plusieurs écrivains, et faire connaître quelques détails historiques ignorés jusqu'ici et qui ne sont pas sans intérêt.

(2) Chap. génér. de la cathéd.

Le 5 novembre de la même année, Arnoul Boulin partit pour Beauvais et St.-Riquier afin d'y voir le chaires de ces églises.

Deux ans après, au mois de juillet 1511, Alexandre Huet s'unit à Arnoul Boulin pour aller étudier à Rouen les chaires de la cathédrale, comme on l'avait fait à Beauvais et à St.-Riquier.

La modestie et une honorable défiance d'eux-mêmes, autant que leur noble ambition, inspiraient à nos artistes ces laborieuses démarches. Ils se promettaient bien de mieux faire que leurs maîtres, mais c'était en les prenant pour guides et en venant humblement s'instruire à leur école, et recueillir les fruits de leur expérience et de leur génie ; semblables en cela à tous nos artistes du moyen-âge, architectes, maçons, peintres et sculpteurs des cathédrales qu'on avait toujours vus tendre au progrès par l'étude et l'estime du passé, et créer des œuvres d'une individualité propre, quoique appartenant par de nombreux caractères à une commune famille. Les anciennes stalles de St.-Riquier et de Beauvais n'existant plus aujourd'hui, nous ne saurions dire ce que les nôtres ont emprunté de ces sœurs ainées. Ce qui reste de la boiserie de Rouen nous permettra plus tard la comparaison de quelques sujets identiques à ceux qu'on trouve à Amiens.

Dans l'intervalle des deux importantes missions dont nous venons de parler, le Chapitre voulut avoir l'avis de deux religieux Cordeliers d'Abbeville, experts et renommés dans l'art de travailler le bois. Il les fit venir à Amiens au mois d'octobre 1510 et leur paya pour la consultation, y compris le voyage, *vingt sols* (1).

(1) Decourt, *Mémoires chronologiques, etc., etc.* — D. Grenier.

C'est postérieurement à cette époque, c'est-à-dire au mois de décembre 1516, que l'on voit paraître dans les *comptes* du Chapitre le nom de JEHAN TRUPIN, simple ouvrier travaillant sous les maîtres, aux gages de trois sols par jour, et non pas, comme on l'a dit (1), directeur ou entrepreneur principal des travaux. Le nom de TRUPIN est le seul dont la boiserie se soit elle-même chargée de garder le souvenir. On le trouve inscrit sur une banderolle roulée au-dessous du museau de la 86.e stalle, la dernière stalle-haute du côté gauche vers le Sanctuaire. Un peu plus bas, l'accoudoir du même siége représente un élégant ouvrier occupé à *entailler une image*. (pl. xv, n.o 3.) Le rapprochement de cette *figure* et de ce *nom* qui n'est certainement pas sans dessein, autorise à conclure que Jean Trupin n'appartenait pas à la classe des simples *huchiers* ou *bahutiers*, mais à celle des *tailleurs d'imaiges* ou sculpteurs. Nous avons rencontré une seconde fois le nom de Jehan Trupin de ce même côté gauche des Stalles, qui est la por-

Notes sur Clermont en Beauvoisis. Selon ce dernier auteur, les deux religieux étaient de simples *frères convers*. Decourt leur donne au contraire le nom de *pères*, et rien n'empêche qu'on ne suive son avis. Le religieux, pas plus que le chanoine, ne croyait déroger en aucune manière à la dignité de son état, en se rendant habile dans une profession mécanique dont l'exercice était profitable à la gloire de Dieu et aux intérêts de sa communauté. Dans le cours du XI.e siècle, on voit un évêque d'Auxerre réserver plusieurs prébendes de son église en faveur des ecclésiastiques qui sauraient des *métiers*, l'une pour un habile orfèvre, l'autre pour un savant peintre, la troisième pour un vitrier adroit et intelligent. Les chanoines en firent à l'évêque leurs remercîments. (Lebœuf, hist. ecclés. d'Auxerre, tom. 1, p. 246.)

(1) Rivoire, *Descript. de la cath.* p. 182. — M. Gilbert, id. p. 292. — M. H. Dusével, *Notice sur la cathéd.* 2.e édit. p. 86.

tion de l'œuvre échue à Arnoul Boulin sous l'autorité duquel il travaillait sans doute ; mais cette fois le nom du savant ouvrier est accompagné d'un souhait que la postérité répète de bon cœur ; sous l'appui qui sépare la 91.e stalle de la 92.e, on lit :

JAN TRUPIN DIEU TE POURVOIE.

Aucun autre nom, parmi ceux des nombreux ouvriers employés par les deux maîtres, n'est venu jusqu'à nous (1). Les *comptes* des recettes et des dépenses de l'œuvre qui existaient autrefois parmi les titres du Chapitre, ne se trouvent plus au dépôt des *Archives départementales* qui a dû les recueillir avec les autres pièces. Leur perte infiniment regrettable nous prive d'une foule de renseignements curieux sur le nom, la qualité, la patrie du plus grand nombre des artistes, et nous empêche de suivre les phases diverses et probablement fort intéressantes de l'histoire d'une œuvre qui n'embrasse pas moins de douze à quatorze ans.

Dom Grenier, Decourt et le P. Daire s'accordent à

(1) Derrière le lambris des Stalles, sur la pierre du mur de clôture, nous avons lu le nom de Vincent Jacob ; l'absence de toute qualification ne permet pas d'affirmer que ce soit celui d'un ouvrier. — Nous voyons en 1530, un François Dupré, menuisier, élever une *chapelle de bois* ou catafalque pour y placer le corps d'Adrien de Hénencourt. Le *compte* d'exécution du testament de l'illustre doyen, porte : « .... Item, le douzième dudit mois baillé a François » Dupré pour la chappelle de bois faite au cœur de l'église au-dessus » du corps dudit deffunct, aussi pour avoir mis les tables et banqs » au palais et autres ouvrages par lui fait, payé comme appert par quictance, VII liv. 16 s. (Archiv. départ., titres du ch. arm. 1.re liasse 44, n.° 17.) Si François Dupré n'est pas du nombre de ceux qui ont travaillé aux stalles, il en est assurément l'élève.

fixer au 10 février 1519 l'achèvement des travaux. Le Ms. des *Chapitres généraux* en recule le terme jusqu'à la St.-Jean 1522. D'un autre côté, les colonnettes qui font partie de la balustrade servant de clôture aux stalles du côté du Sanctuaire (pl. I. D et H.) portent, chacune sur un cartouche, la date de 1521.

En présence de ces témoignages contradictoires, la considération que les *Chapitres généraux* ne font pas toujours preuve d'une grande exactitude, et que les balustrades où se trouve le millésime 1521 semblent n'avoir été ajustées *qu'après coup* à la tête des stalles, nous avait fortement inclinés à nous en tenir à l'assertion du P. Daire et des autres; lorsque la découverte d'une inscription postérieure à 1519, sur le mur de clôture du côté où s'appuient les lambris des hauts-dossiers, nous a paru trancher la question en faveur de l'opinion contraire. A la hauteur d'un peu plus d'un mètre, au lieu qui correspond au bas-dossier de la 69.e stalle, nous avons lu cette phrase malheureusement demeurée incomplète : L'AN MYLLE V.e ET XXI LE DEUX.e JOUR DE MAY FUT FRAPPE LE........ Gravée comme avec la pointe d'un outil, sur deux pierres contigues, elle est parfaitement lisible à l'exception du dernier mot. Or, est-il possible que cette inscription soit antérieure à la date qu'elle indique ou qu'elle n'ait été tracée sur le mur qu'après son revêtissement par le lambris des stalles? Nous ne le croyons pas. Le verbe *fut*, qui exprime un passé, ne permet pas la première supposition. La seconde ne serait vraisemblable qu'en admettant qu'en 1521 un intrépide curieux se serait glissé, comme nous, entre le mur et la boiserie et aurait laissé, dans l'inscription, le souvenir de sa périlleuse

traversée; mais qui ne voit toute l'invraisemblance d'une telle hypothèse? En 1521 qu'avait-on à voir derrière les stalles, lorsqu'à deux ans de distance on avait tout vu? La date de l'*an mylle* v.e xxi, *deux.e jour de may*, est donc antérieure à la pose des Stalles: elle existait non seulement à l'époque où furent établis les hauts-dossiers; mais elle a précédé la mise en place des siéges eux-mêmes, puisqu'elle atteint à peine la hauteur de leurs bas-dossiers. Il suit de là que nos Stalles n'ont pas été achevées, comme on l'a dit, le 10 février 1519.

Si cependant l'on tenait à concilier le témoignage de nos historiens avec l'opinion que nous venons d'établir, peut-être le pourrait-on faire en supposant que les Stalles furent en effet achevées le 10 février 1519, mais que pour des motifs dont nos annales n'ont pas gardé le souvenir, elles n'auraient été complètement mises en place dans le chœur de l'église que postérieurement au 2 mai 1521. Ce qui se passa à Rouen, où les chaires ne furent terminées qu'en 1469, quoique les maçons aient commencé à les asseoir le 8 avril 1467, autorise cette conjecture.

Pierre Vuaille et Robert Lenglez, notaires du Chapitre, avaient été chargés de faire la recette et la dépense des deniers; l'œuvre achevée, ils présentèrent leurs comptes au Chapitre qui nomma pour les entendre quatre de ses membres, Antoine de Rocourt, seigneur de Boutillerie, licencié-ès-lois et en decret, le même qui fut maître du Puy en 1511, Jean Fabry, Jean Faverin, dont le P. Daire nous a conservé la curieuse épitaphe (1) et Baudouin de Lagrenée. Le doyen du

(1) Hist. littér. de la ville d'Amiens, pag. 532.

Chapitre, Adrien de Hénencourt, alors absent, ne put présider la commission. On trouva que la totalité de la dépense était de NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT LIVRES, ONZE SOLS, TROIS DENIERS OBOLES. Les dons particuliers de plusieurs chanoines ne s'étant élevés qu'à la somme de quatorze cent onze livres, onze sols, « le surplus montant à 8077 l. 1 s. 3 d. avait été » fourni par les offices de la fabrique et des ma- » rances, c'est-à-dire des deniers communs du Cha- » pitre (1). »

Les *Chapitres généraux* s'écartent encore sur ce point de l'opinion unanime des historiens; ils portent la dépense à la somme de 11,230 l. 5 s. au lieu de 9,488 l. 11 s. 3 d.; mais il faut remarquer qu'ils comprennent dans cette somme le prix « de la clôture qui sépare le » Chœur du Sanctuaire, et des lutrins des chantres tant » des côtés que du milieu du chœur qui furent exé- » cutés en même temps que les formes (2). » Il est aussi très-vraisemblable que certains frais accessoires, tels que ceux de la mise en place des Stalles, du carrelage sur lequel elles sont assises, des chevilles de fer qui maintiennent la charpente au-dessous du plancher, etc., etc., sont comptés dans la somme la plus forte, tandis que l'autre, plus faible de 1741 l. 13 s. 9 d., s'arrête uniquement au prix de la menuiserie et de la sculpture, tel qu'il fut versé par Pierre Vuaille et Robert Lenglez entre les mains des *huchiers* et des *tailleurs d'imaiges*. Quelque soit le chiffre qu'on adopte, et après l'avoir élevé à la valeur réelle qu'il repré-

(1) Decourt, *Mémoires chronol.* p. 17 et 18.

(2) Chapitres généraux de la cathédrale.

sente en notre monnaie actuelle, il paraîtra toujours fort modique comparativement à ce que coûterait aujourd'hui un pareil travail « que l'on ne ferait pas exé» cuter, disent MM. Rivoire et Gilbert, pour la somme » de CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (1). »

Les détails dans lesquels nous sommes entrés d'après les *Mémoires chronologiques* de Decourt, au sujet de la part que le Chapitre et les chanoines supportèrent dans les dépenses, ne laissent, selon nous, aucune sorte de probabilité à l'opinion qui attribue au doyen Adrien de Hénencourt l'honneur d'avoir fait à lui seul tous les frais de cet immense travail. Cette opinion est en outre formellement contredite par une affirmation positive et explicite du même auteur. « Si, dit-il, les armes d'A» drien de Hénencourt, alors doyen, sont en plusieurs » endroits, ce n'est pas qu'il ait contribué beaucoup » plus que les autres chanoines (1). » Pressé, dans le temps même de la confection des Stalles, de donner ses soins et de prodiguer ses trésors à l'embellissement de la clôture extérieure du chœur, qui devait servir aussi de décoration à sa sépulture et à celle de Ferry de Beauvoir son oncle, l'illustre doyen s'était fait une assez belle tâche. En l'accomplissant avec persévérance, en peuplant d'une multitude de personnages de pierre les niches profondes ouvertes aux *hystoires* de St. Firmin et de St. Salve, en rehaussant des couleurs d'une vivante peinture et de l'éclat de l'or les groupes magnifiquement sculptés, il ne donnait pas seulement aux

(1) Rivoire, *Description de la cathéd.* p. 181. — M. Gilbert, id. p. 293.

(1) Mémoires chronol. p. 18.

chaires qu'on élevait de l'autre côté leur riche complément, il achetait chèrement le droit d'en laisser la charge à ses collègues et au commun trésor. N'oublions pas toutefois que de toutes les offrandes particulières des chanoines au profit de nos Stalles, celles du doyen furent encore les plus abondantes, et n'hésitons pas à donner à ses Armes, lorsqu'elles passeront sous nos yeux, le salut de la reconnaissance et de l'amour.

L'érection des nouvelles formes, dont la svelte architecture ne répondait pas moins heureusement aux *élans* de l'édifice que leur riche sculpture aux graves images des portails, des clôtures et du jubé, fut un véritable événement pour notre église toujours jalouse et fière de la gloire de la maison de Dieu. Non contente d'en avoir consigné la mémoire dans ses annales, elle voulut qu'au milieu de la série des faits historiques que rappelait chaque année la table suspendue au cierge paschal, celui de leur élévation dans le chœur marquât sa place. La table paschale de l'année 1740 portait encore, comme celle des années précédentes, sauf la différence du chiffre : *Anno ab exstructis novis in choro cathedris* 232.° (1).

Il fut beau sans doute de voir l'assemblée des QUA-

(1) Ces 232 années se comptent du commencement des travaux, en 1508. — Voici le début de la *table* ou *chronique* qu'on appendait à Amiens, comme en beaucoup d'autres églises, au cierge paschal, le samedi saint : Consecratus est hic cereus ad honorem Dei et D. N. Jesu-Christi qui victor mortis et assertor vitæ, divinâ potentiâ redivivus illuxit populo suo in gloriâ patris quocum et spiritu sancto vivit et regnat Deus in sæcula sæculorum Amen. — Anno à creatione mundi, 5723. — A conditâ primùm urbe Abladana, quæ posteà Somonobria dicta est, in his locis ubi nunc SS. Achii et Acheoli monasterium. 3367. etc. etc.

RANTE-TROIS chanoines, précédée de ses hauts dignitaires et suivie de ses SOIXANTE-DOUZE chapelains, prendre pour la première fois possession de tous ces nobles trônes, et ajouter comme un surcroit de vie aux groupes si animés de leurs sculptures! Cependant, le peuple fidèle, le peuple ami de la sainte hiérarchie de l'Eglise, ne se prit-il pas à regretter que le plus beau de ces magnifiques sièges ne fut pas destiné à son premier et principal chef, à celui dont la *chaire* avait donné son nom à la *cathédrale* même, à l'évêque? En d'autres églises où des stalles venaient d'être exécutées, le soin d'honorer la place des simples chanoines n'avait pas fait perdre de vue celui d'assurer au trône du pontife la prééminence de la richesse et de la beauté. A Rouen, par exemple, il avait été décidé que la chaire archiépiscopale serait *aussi riche, aussi complète et aussi belle que possible* (1). Pourquoi les mêmes principes n'avaient-ils pas guidé le Chapitre d'Amiens? Était-ce que l'Evêque d'alors, François de Halluin, n'avait su mériter ni sa confiance ni son estime, ou qu'il ne s'était pas offert, comme l'archévêque de Rouen, à coopérer à l'œuvre par ses propres largesses? N'était-ce pas plutôt que le Chapitre tenait rigoureusement à préserver de toute atteinte la discipline qui lui attribuait la juridiction exclusive dans le chœur de l'église? Par suite de ce droit, qu'on ne songeait pas alors à

(1) Conclusum quàm cathedra nova fienda pro domino archiepiscopo Rothomagi fiat *ditior, plenior, et excellentior quàm fieri possit*, attento maximè quàm ipse D. archiepiscopus et D. cardinalis de Estoutevilla plura de bonis suis elargitus est pro facturâ illius cathedræ (not. de M. Ach. Deville sur les *stalles de Rouen* par Langlois p. 191.)

contester, l'Evêque ne pouvait pas, comme évêque, siéger au chœur. Si la troisième stalle, à gauche, du côté du Sanctuaire, lui était réservée, il ne la devait qu'à son titre de trésorier du chapitre, dont la charge avait été unie à celle de l'évéché en 1149, par une charte de l'évêque Thierry, qu'avait confirmée en 1155 le pape Adrien IV (1); encore n'était-il admis à l'occuper qu'en revêtant, avec la permission du chapitre, l'habit de chanoine. Peu-à-peu les évêques s'affranchirent de cette loi, sans cependant oser prétendre à la stalle principale, toujours réservée au doyen. En 1642, M. Lefebvre de Caumartin fit élever dans les stalles-hautes, à sa place de trésorier, une chaire amovible plus large, avec un dossier et un dais ornés de draperies et de franges. Cette entreprise donna lieu à des contestations que l'on eut encore la douleur de voir se renouveler sous l'épiscopat de M. de Sabathier (2). Nous reviendrons sur ce sujet dans le paragraphe qui va continuer l'histoire des Stalles jusqu'à nos jours.

III.

Cent ans s'étaient à peine écoulés depuis l'achèvement des Stalles, lorsqu'un accident, déterminé par la négligence, faillit amener la complète destruction de ce chef-d'œuvre. Le chapelain préposé à la sonnerie, qu'on appelait à raison de sa charge *clocquement* ou *guidon*, couchait alors pour la sûreté de l'église dans une

(1) P. Daire, *hist. de la ville d'Amiens* t. II. p. 151.

(2) Voir la note B. à la fin du volume.

étroite chambre pratiquée, à l'extrêmité des chaires, dans l'épaisseur du mur de clôture, au-dessus de la porte collatérale du chœur (1). La nuit du 16 mai 1615, la lampe que le gardien oublia d'éteindre avant de se livrer au sommeil, communiqua le feu à la cellule et de là à la boiserie des Stalles qui était contiguë. Moins d'une heure eût suffi pour la réduire en cendres; heureusement l'alarme fut donnée aussitôt et les secours arrivés à temps arrêtèrent les ravages de l'incendie qui avait déjà dévoré plusieurs élégants clochetons du couronnement et fait crouler la gracieuse pyramide de St.-

(1) Une porte en grille de fer et une maçonnerie de style inqualifiable remplacent depuis 1761 cette partie de la cloture qui avait été donnée par Adrien de Hénencourt aussi bien que celle qui subsiste encore dans les deux travées précédentes. Le compte d'exécution de son testament nous apprend qu'on travaillait encore, après sa mort, à la *tourelle de la loge* dont nous parlons. — *Item, pour paindre estoffer et décorer le gisant ou représentat͠on d'un homme mort au dessoubs de ceste histoire et les quatre docteurs estant en la tourelle de la montée de la loge par marché fait payé* xxiiii *liv.* — *Item, à Anthoine Anquier entailleur pour avoir entaillé et composé ledit gisant ou représentation d'un homme mort. Aussi d'abondant et plus que le dit seig.*r *deffunct n'avoit ordonné les quatre docteurs à la tourelle de la closture dessus dite a été payé comme appert par sa quictance* xxiiii *liv.* (Compte d'exécution du testament de Adrien de Hénencourt. — Arch. dép. tit. du chap. arm. 1.e l. 36 n.o 17.) — Un arrêt du parlement rendu entre le chapitre et l'Év. François de Halluin le 7 janvier 1537 ordonne, en ce qui touche la garde qui doit coucher dans l'église, que l'Évêque en mettra une sûre dont il sera responsable. Le même arrêt déclare, art. 16, que si les sonneurs et les gardes du chœur qui doivent coucher dans l'église manquent à leur service, ils seront punis par l'évêque à la seule dénonciation du chapitre. (Arch. dép. tit. du ch. arm. 1.e li. 3. n.os 7 et 8.)

Michel (1). Le dommage ne parut pas assez grave à l'Evêque et au Chapitre pour exiger une réparation complète. On se contenta de rajuster tant bien que mal la pyramide sur ses pieds-droits à demi-brûlés comme on les voit encore, sans prendre même le soin de la replacer sur ses bases naturelles, de sorte que la statuette qui la surmonte tourne actuellement le dos au Sanctuaire, au lieu de le regarder en face, ainsi que le font les personnages correspondants des trois autres aiguilles. Aujourd'hui que le temps a affaibli et usé davantage les parties atteintes par l'incendie, il devient urgent de prévenir un accident plus grave et qui nous a paru presqu'imminent.

Echappées à l'incendie, les Stalles traversèrent assez heureusement le XVII.e siècle et la moitié du siècle suivant. La seule mutilation qu'elles eurent à supporter pendant ce long intervalle fut, en 1642, la suppression de la parclose qui sépare la 83.e stalle de la 84.e, ordonnée par M. de Caumartin, pour faciliter, au moyen de la réunion de deux places en une seule, l'établissement d'une large chaire épiscopale. La résistance du Chapitre, impuissante à empêcher cette mesure durant la vie de l'Evêque, eut pour résultat, dès qu'il eut rendu le dernier soupir, le rétablissement en son premier état de la stalle mutilée. M. Faure, successeur de M. de Caumartin, entra dans l'esprit de conservation qui animait le Chapitre gardien naturel du monument, tout en assurant à sa dignité la marque d'honneur à laquelle il avait droit dans son église. Une

(1) Decourt, Mémoires Chronolog. etc. tom. II. liv. 3.e — Chapitres généraux Ms. n.° 517.

clause de l'acte de transaction du 26 mai 1654 porte : *En ce qui touche la place que ledit sieur évesque doit tenir et occupe dans le chœur ès dits jours qu'il n'officie point, est accordé qu'il sera loisible audit sieur d'orner et de parer dans les haultes chaires du chœur le stal ordinaire du thrésorier de l'église lequel il occupe ès dits jours qu'il n'officie point de tel drap de pied, carreau et dossier qu'il luy plaira, même d'un daiz permanent pourveu qu'en ce faisant il ne soit rien rompu, altéré ni changé tant en la structure, qu'alignements et symmétrie desdites chaires, accoudoirs, plafond et culs-de-lampe d'icelles* (1).

Quoique la parclose enlevée par M. de Caumartin ait été rétablie avec assez de soin, il est encore facile aujourd'hui de constater le fait de sa suppression momentanée, par la simple inspection des vestiges de raccords et de mutilations que portent l'appui du dos, le coffre et le parquet des deux stalles sacrifiées alors pour placer la large chaire épiscopale.

La dernière moitié du XVIII.e siècle réservait à nos Stalles des épreuves plus rudes. Elles durent, comme la plupart de nos monuments religieux, payer le tribut au mauvais goût de l'époque Louis XV et à l'ombrageuse politique de la révolution française.

Sous la tutèle beaucoup trop honorable pour lui de M. de la Mothe, l'une des gloires de notre église d'Amiens et de l'épiscopat français, le siècle de Louis XV fit irruption dans notre cathédrale. Bien qu'ennemi courageux des vices et des erreurs de son temps, notre

(1) Voir la note B. à laquelle nous avons déjà renvoyé.

pieux prélat ne sut pas s'apercevoir qu'il acceptait dans les arts les conséquences, funestes là comme ailleurs, des principes de naturalisme et d'indifférence religieuse qu'il combattait dans les doctrines et dans les mœurs (1). De concert avec le Chapitre, il forma le projet de décorer dans le style moderne le Sanctuaire et le Chœur de sa cathédrale, et s'obligea, pour atteindre ce but, à fournir pendant vingt ans la somme de 2,000 livres sur le revenu de son abbaye de Valloires ; le Chapitre contracta de son côté l'engagement de contribuer à l'œuvre pour la même somme, pendant le même espace de temps.

Tout embellissement entendu à la manière de ce siècle

(1) M. de la Mothe ne faisait qu'appliquer à sa cathédrale des théories artistiques proclamées et reçues bien longtemps avant lui et dont le principe était dans la sécularisation de l'art, à l'époque et sous l'influence de la réforme. Son prédécesseur M. de Sabathier montre certainement plus de zèle que de bon goût dans les avis suivants qu'il donne au synode de 1717 sur la tenue des églises et sur l'emploi des objets anciens de décoration : « .... Nous avons » été surpris de voir que dans les églises où l'on avoit fait des dé- » penses considérables et de nouvelles décorations, on y eut étalé » les mauvais restes des tabernacles, des figures mutilées et des » autres vieux ornements, dans d'autres endroits de l'église où ils » ne sont pas moins difformes que dans l'endroit dont on les a » tirés, et qui bien loin de servir d'ornement, ne servent qu'à amas- » ser de la poussière et y faire un nouvel embarras. Nous aurions » donc souhaité que les figures mutilées eussent été enterrées secré- » tement dans le cimetière, et les vieux ornements ou de bois ou » de pierre vendus, s'ils en valaient la peine, au profit de la fa- » brique plutôt que de rester dans cet état. C'est aussi ce que nous » espérons qu'on fera dans la suite pour éviter la confusion qu'un » amas inutile de ces vieux restes a coutume de causer dans les » églises dont la propreté et la simplicité doivent faire le principal « ornement. » (Recueil de Mand.ts etc., à l'Évêch. d'Am.)

commençait d'ordinaire par la destruction, et comme dans le projet adopté par l'Evêque et le Chapitre entrait la pensée de l'élargissement de la porte principale du chœur, le Jubé et celles des Stalles qui s'y adossaient durent tomber sous le marteau des architectes décorateurs. On commença par le premier, le 5 juin 1755, *au grand regret de plusieurs opposants,* disent nos chroniques. Et ainsi fut lacéré et anéanti ce magnifique livre de pierre dans lequel le peuple avait lu si long-temps en riches caractères de sculpture la vie de Jésus-Christ. Raser ensuite vingt stalles pour dégager l'édifice dans toute sa largeur ne devait pas paraître un sacrifice trop grand à ceux qui faisaient si peu de cas du monumental Jubé ; on éprouva cependant quelque scrupule et huit stalles seulement, savoir: deux de chaque rangée à droite et à gauche furent livrées à la hâche des indignes successeurs d'Arnoul Boulin. Est-ce qu'à chaque coup de marteau qui tombait sur le bois labouré si glorieusement par son patient ciseau, les cendres de ce modeste et fier huchier ne tressaillirent pas d'un généreux dépit? On regretterait encore davantage les huit stalles immolées, si les deux premières de la ligne y eussent été comprises, mais il fallait bien s'arrêter devant le luxe et la magnificence de leurs parois et de leurs pyramides aériennes, à moins de pousser le vandalisme jusqu'au délire, et l'on imagina de les faire reculer jusqu'auprès de la quatrième, après avoir fait sauter les deux intermédiaires ; de même dans les rangées inférieures, le grand panneau de boiserie sculptée qui les terminait fut habilement replacé à la tête de la stalle qui, par l'enlèvement de ses voisines, était devenue la première.

de la ligne (1). On prit aussi la sage précaution de lier les parties rajustées au reste de l'œuvre par de fortes agraffes en fer qui ne s'aperçoivent que sous le parquet des stalles.

Il fut plus difficile de décorer convenablement le revers des stalles que la démolition du jubé laissait nus et informes du côté de la nef. On tenta d'abord de les masquer par l'application de deux hautes chapelles de marbre, aussi choquantes par le style que riches de matière; le mauvais effet qu'on s'aperçut qu'elles produisaient les fit bientôt transporter dans une autre partie de l'édifice (2), et remplacer par la maçonnerie encore existante et qui n'est ni gothique ni grecque, mais d'un aspect tellement repoussant qu'on s'accorde à en voter spontanément la démolition, tant elle accroît par sa présence le regret qu'excite le souvenir de l'antique jubé. Les deux statues de St. Charles Borromée et de St. Vincent de Paule, placées de nos jours en avant de ces détestables murs, sont loin de corriger la monotonie des deux massifs de pierre et de leurs dorures blafardes. Les hommes d'intelligence et de goût mettent chaque jour en avant d'ingénieux moyens de

(1) Rivoire se trompe quand il dit que la suppression frappa sur les deux qui avoisinaient les angles de longueur. La place qu'occupaient ces stalles doit être indiquée sur notre plan (PL. 1.) entre les n.os 1 et 2, 56 et 57 pour l'étage supérieur; pour l'étage inférieur, entre les n.os 55 d'une part, 110 de l'autre et le panneau qui les avoisine.

(2) Dans le pourtour du chœur, aux lieux où existaient autrefois les chapelles de S.te Ulphe et de Notre-Dame *Anglesque*; elles sont aujourd'hui dédiées l'une à N. D. de pitié; l'autre, à St. Joseph, après l'avoir été à St. Charles Borromée jusqu'en 1834.

réparer cette faute de nos derniers ayeux; s'ils ne sont pas d'accord sur le choix du plan le plus convenable, ils sont du moins unanimes sur l'urgence d'en adopter un et de l'exécuter au plus tôt (1).

Une seconde suppression de deux basses-formes eut lieu, nous ne saurions dire à quelle époque, à l'autre bout, vers le Sanctuaire. On peut voir par le plan que nous donnons des Stalles (pl. 1) que les deux rangées inférieures ne se prolongent pas aujourd'hui jusqu'à l'extrêmité des rangées supérieures; un passage donnant accès dans l'allée qui s'étend en avant de ces dernières, remplace la stalle-basse qui devrait correspondre à la dernière stalle-haute. Ce passage est borné du côté de l'autel par une balustrade en bois qui rejoint à la hauteur de 1 m. 45 cent. l'un des pieds-droits ou montants de la pyramide, auquel il est assez grossièrement rajusté. Or, nous nous sommes convaincus que cette disposition n'a pas toujours existé. Il n'est nullement douteux que la balustrade ne soit une pièce rapportée. La manière dont elle s'emboite dans la pyramide et l'état informe de la colonnette qui sert de montant d'assemblable aux compartiments flamboyants qui la décorent, le prouveraient assez, indépendamment de la trivialité de son style qui contraste d'une manière frappante avec le caractère plein de verve et d'originalité de toute la boiserie. Le passage qui existe aujourd'hui vis-à-vis la dernière stalle-haute était primitivement occupé par une stalle-basse. Nous en avons la preuve irrécusable dans l'état d'un plan partiel des stalles (2),

(1) V. la note C. à la fin du vol.

(2) Conservé aux arch. dép. tit. du ch. arm. 1. l. 4. n.° 8.

levé en 1642 pour servir de pièce à l'appui de la demande formée au conseil du roi par le Chapitre, contre l'Evêque François de Caumartin, au sujet de la chaire épiscopale que celui-ci avait placée dans les hautes-formes, contre l'ancien usage. Sur ce plan, qui donne le dessin des deux rangs des siéges du côté gauche, on voit que la ligne des stalles du rang inférieur égalant celle des stalles de la rangée supérieure, il n'y a point de passage à l'extrêmité, vis-à-vis la dernière stalle-haute, mais en place une stalle-basse qui lui correspond. Le même fait se confirme par la comparaison du nombre des stalles figurées sur ce même plan avec celui qui existe aujourdhui. Nous comptons actuellement vingt-quatre stalles-basses dans chaque rangée, tandis que le plan de 1642 en accuse vingt-sept. Des trois que nous avons en moins, deux seulement ayant disparu, comme il a été dit, du côté de la nef, pour l'élargissement de l'entrée principale du chœur, il faut de toute nécessité que la troisième ait été enlevée à l'endroit que nous signalons, probablement afin d'ouvrir un passage de côté et plus commode, en place de celui qui faisait face à l'allée des hautes-stalles, comme on le voit encore à Rouen. L'état du parquet tant de l'étage supérieur que de l'étage inférieur, et le *raccord* dont le coffre de la première stalle-basse, à gauche, a conservé les traces, révèlent aussi le changement qui a eu lieu et ajoutent encore à l'irréfragable autorité du document précieux qui nous a mis à même de le constater.

Ainsi, après deux siècles et demi, les cent vingt Stalles sorties complètes des mains de nos artistes se trouvèrent réduites à CENT DIX.

Aux ravages pacifiques et volontaires exercés par le clergé lui-même dans le magnifique héritage des monuments chrétiens, succéda bientôt, par une sorte de châtiment divin, une persécution vandale et impie qui les fit presqu'oublier. En ces temps de déplorable mémoire où la hâche se levait également sur les églises et sur les prêtres, sur la patrie et sur les arts, que d'illustres cathédrales on vit attaquées dans leurs splendides sculptures, leur antique vitrerie peinte, leurs ameublements précieux, leurs vases riches et saints, et jusque dans leur propre existence! Que de boiseries surtout, somptueuses et vénérées comme les nôtres, se sont abimées au milieu des buchers dont les titres de noblesse, les lettres de prêtrise et les vieilles chartes des monastères alimentaient la flamme!

Ne sommes-nous pas heureux, qu'au milieu des ruines amoncelées de toutes parts, notre bien-aimée Notre-Dame, vulnérable sur tant de points, soit demeurée sauve et avec elles nos Stalles si chères aussi? Il faut en rendre grâces sans doute au bon esprit des habitants d'Amiens et aux élans généreux de ce culte d'amour qu'ils ont voué de tout temps à leur cathédrale; mais l'honneur insigne d'avoir contribué dans les temps les plus difficiles à la conservation de ce riche et précieux monument revient, plus qu'à tout autre, au citoyen Lescouvé, maire de la commune sous le règne de la Terreur. Homme du pouvoir nouveau et cependant fidèle à son antique foi, il osa en maintes occasions se porter le défenseur de la maison de Dieu au risque de sa popularité et de sa tête. Homme du peuple à l'écorce grossière, au langage d'une rudesse toute picarde, au caractère prononcé, au cœur magnanime, l'honnête répu-

blicain contint plus d'une fois avec une égale habileté une populace avide de désastres et un pouvoir usurpateur de tous les droits. Consent-il, pour la sauver, que la grande église soit déclarée le *temple de la Raison?* Il se gardera bien de permettre que pour inscrire le titre ridicule de sa nouvelle dédicace, on rase le tympan de ses portails, ou ses ogives, ou ses pinacles, ou ses galeries; il suffira d'une ignoble planche à peine barbouillée qu'on pendra avec des crochets comme on fait d'une enseigne au front d'une auberge. Lescouvé ne peut empêcher qu'on ne travestisse en déesse de la liberté la Vierge de l'hôtel-de-ville, mais il s'oppose énergiquement à ceux qui veulent faire subir aux plus belles statues de la cathédrale cette transformation impie (1). Le précieux chef de St. Jean, l'honneur de notre église, est aussi l'objet de sa sollicitude; le reliquaire est abandonné à la rapacité des tyrans et en retour la relique sauvée (2). Des soldats flamands portent-ils sur nos histoires sculptées une main barbare? Lescouvé, averti par M. l'abbé Lejeune, a bientôt mis un terme à leur sacrilège fureur (3). Le jour où le marteau se lève sur nos bourdons sonores

(1) Hist. de la V. d'Am. par M. H. Dusével t. 11. p. 329.

(2) Rivoire, descript. de la cath. p. 142.

(3) Rivoire ibid. p. 162. — Fiers de leur facile victoire et jaloux sans doute de s'en prévaloir aux yeux de la postérité, ces vils agents de la licence et de l'impiété ont dressé à la pointe de leurs couteaux, sur la porte du cloître, dans la chapelle St. Eloi, le digne *procès-verbal* de leur *exploit*. Nous le donnons avec son orthographe de sans-culottes : *Les républiquain lillois ont trouvé de toute indignité de laisser dans un temple De la raison tant de hochet Du fanatisme. Signé* Dubois.

pour les mettre en pièces, le courageux maire est au sommet de la tour avant que les forcenés aient pu en entamer l'airain, il les chasse devant lui comme un vil troupeau, et dans la brusque énergie de son patois, déconcerte le représentant du peuple lui-même accouru au secours des briseurs de cloches. Rien n'égale le zèle de notre terroriste chrétien à préserver le Chœur avec ses richesses et surtout son admirable boiserie. Les énormes serrures capables de résister à tout effort dont sont munies les grilles de fer, n'offrent pas à son inquiète sollicitude un gage suffisant de sécurité: il fait lier les portes avec de fortes chaînes et décourage ainsi toute pensée d'invasion (1). Jugées bonnes à être converties en piques, les grilles elles-mêmes allaient périr et laisser le chœur sans défense : imaginer de séduire le pouvoir par la perspective de l'établissement, dans l'enceinte sacrée, d'un magasin à fourrage à la sûreté duquel les grilles seraient nécessaires, fut un nouvel expédient dont le succès prouva, une fois de plus, l'habileté de notre zélé municipal (2).

Les Stalles ainsi protégées n'ont été victimes que d'un seul attentat. On conçoit que les fleurs-de-lys semées avec profusion sur les hauts-dossiers n'aient pas trouvé grâce devant les hommes qui déshéritaient du diadème la race antique des rois. Les fleurs-de-lys furent donc impitoyablement rasées. Quelques-unes timidement cachées dans les parties les plus obscures échappèrent à peine au ciseau destructeur, pour venir témoigner plus

(1) Ces particularités, dont nos histoires contemporaines n'ont pas fait mention, nous sont certifiées par des témoins oculaires.

(2) Hist. de la ville d'Am. par H. Dusével tom. II. p. 353.

tard de la forme élégante de leurs sœurs tristement immolées.

La trop grande nudité des dossiers dépouillés d'une partie de leurs ornements fit penser, sous la restauration, au rétablissement des fleurs-de-lys. Le ciseau de MM. Duthoit frères, sculpteurs d'Amiens, les fit revivre avec beaucoup de perfection; mais douze ans après, en 1831, les fleurs-de-lys de MM. Duthoit ne furent pas jugées moins séditieuses que les fleurs-de-lys d'Arnoul Boulin et d'Alexandre Huet: elles partagèrent le sort de leurs aînées. Nous ne pouvons dissimuler que les Stalles n'aient perdu à la suppression de ce gracieux ornement.

Elles ont fait plus récemment une perte non moins regrettable. Plusieurs groupes de statuettes qui remplissaient les niches élégamment pratiquées dans la longueur des cadres d'assemblage des pyramides, et complétaient les sujets sculptés sur leurs faces principales, disparurent en une seule nuit du mois de mars 1839, pendant la semaine où l'on faisait au chœur les préparatifs d'inhumation du corps de M. de Chabons, évêque démissionnaire d'Amiens. A l'aide d'une parfaite connaissance des lieux, d'un coup d'œil sûr jeté à l'avance, et sans doute aussi d'une main exercée, les audacieux déprédateurs s'emparèrent, sans aucun dommage pour les parties voisines, de toutes les statuettes qui ne tenaient à la boiserie que par des chevilles. Dès le lendemain, les plaintes éclatèrent, la justice informa; mais ce zèle lui-même, en donnant à l'événement une publicité inévitable quoique toujours trop prompte en pareille circonstance, n'amena qu'un résultat opposé à celui qu'on avait en vue. L'éveil était donné, les dé-

tenteurs avertis, et les objets volés devenus, par le besoin de les cacher et peut-être même de les détruire, désormais impossibles à recouvrer. Seulement, l'autorité ecclésiastique comprit la nécessité de tenir plus exactement à ce que les grilles fussent constamment fermées et à ce qu'un gardien accompagnât toujours les visiteurs inconnus.

Les clous fixés dans les plus délicates parties des dais pour recevoir en certaines cérémonies de lourdes tentures, le poids des draperies elles-mêmes et leur frottement, occasionnèrent aussi de légers accidents. Le Chapitre qui s'en aperçut ordonna, il y a environ vingt-cinq ans, qu'il ne serait en aucun cas suspendu de tentures dans l'enceinte du chœur. Il est important que le zèle qui a inspiré cette mesure en maintienne sévèrement l'exécution.

Nous avons encore à signaler un essai de vernis, heureusement abandonné, qui eut lieu sous l'Empire. D'après les marques qu'en a conservés une portion de la base de la pyramide de St.-Michel du côté du Sanctuaire, on peut juger à quel point cette maladroite restauration aurait dégradé la sculpture et comme enseveli sous un épais enduit tout l'esprit et toute la finesse du ciseau de l'artiste. Quel vernis, si délié et si brillant qu'il fut, pouvait jamais valoir ce ton rembruni approchant de l'ébène, que le meuble a reçu du temps et qui lui donne, dit M. Gilbert, « le même degré d'intérêt que la patine aux médailles et aux bronzes antiques (1). » Sans doute les haut-dossiers et les dais, moins exposés au frottement, doivent à la

(1) Descript. de la cath. p. 293.

poussière qui les couvre une teinte plus matte que celle des parties inférieures; mais cette dégradation naturelle de tons, loin de nuire à l'aspect général de nos vieux trônes, leur donne, ce qui leur sied si bien, on ne sait quel air de vieillards à la tête blanchissante.

A côté des dégradations qui viennent d'être racontées, un œil attentif pourrait en découvrir plusieurs autres de moindre importance, principalement dans les ornements qui rampent sur les ogives des dossiers et des dais. Quelques personnages appartenant aux parties *historiées* ont aussi reçu des blessures plus ou moins graves; mais, d'un côté comme de l'autre, ces pertes sont peu sensibles en présence des détails vraiment exubérants et bien conservés de la sculpture décorative, et de l'innombrable multitude de statues qui, sur tous les points de l'œuvre, se lèvent intactes et pleines de vie. Le temps lui-même, cet impitoyable ravageur des monuments, a respecté notre bois au-delà de tout ce qu'il est permis de souhaiter, et c'est à peine si dans quelques recoins obscurs plus rapprochés du sol, la dent des vers est parvenue à le piquer. Puissent le zèle et la sollicitude qui ont secondé les causes de préservation que trouvaient nos Stalles dans l'excellente qualité du bois dont elles sont faites, dans l'innocuité de notre température, et dans l'abri que n'ont cessé de leur prêter les voûtes toujours inébranlables de l'édifice qu'elles habitent, puissent ces soins, recommandés par la piété autant que par l'amour des arts, leur assurer cette longévité sans vieillesse dont notre pays sera d'autant plus glorieux qu'elle ajoutera de jour en jour à leur mérite !

SECONDE PARTIE. — DESCRIPTION.

I.

La boiserie du chœur de Notre-Dame d'Amiens occupe, de chaque côté, l'espace de deux travées et demie de la grande colonnade de l'édifice, sans compter le retour d'équerre qu'elle décrit à droite et à gauche de la porte principale à laquelle elle laisse cinq mètres cinquante centimètres d'ouverture. La surface de terrain, qu'elle recouvre est en totalité, à partir des deux côtés de la porte principale jusqu'aux portes latérales, de vingt mètres quarante-trois centimètres de longueur sur trois mètres vingt-sept centimètres de largeur.

La charpente ou bâtis qui la supporte est disposée en deux étages dont le premier, élevé de seize centimètres au-dessus du pavé actuel, reçoit la rangée *inférieure* des Stalles, appelées pour cela *stalles-basses*, et le second de cinquante-six centimètres soutient la rangée *supérieure* dite des *stalles-hautes*.

L'œil exercé d'un habile charpentier peut étudier tout le système de ce bâtis à la fois simple et solide, sans avoir besoin de lever aucune planche de revêtissement, attendu que toutes les pièces en sont apparentes ou du moins indiquees. C'est ainsi que les pe-

tits lambris qui garnissent le fond de chaque stalle sous la sellette et qu'on prendrait pour de simples feuillets assemblés à la colle ne forment cependant tous ensemble que deux ou trois fortes pièces de support, régnant dans toute la longueur.

Ces énormes madriers ont à chaque étage des fonctions spéciales et des fonctions communes. Ceux de l'étage inférieur n'étant élevés du sol que de l'épaisseur des solives du palier d'en bas sur lesquels ils reposent de champ, ont pour fonction à eux spéciale de porter les solives et le plancher de l'étage supérieur. Ceux de l'étage supérieur sont élevés de terre de toute la hauteur de ce plancher qu'ils ont pour fonction spéciale de tenir comme suspendu ainsi que ses solives, au moyen d'emboîtements pratiqués dans leur champ inférieur. Ils sont eux-mêmes soutenus à la hauteur d'étage par des ais épais posés debout à distance d'un mètre quarante centimètres l'un de l'autre, et qui, montant en sifflet derrière les coffres, vont recevoir encore à leur extrémité supérieure les appuis du dos sur lesquels prennent naissance les hauts-dossiers. On peut connaître la place qu'occupent ces ais debout par celle des petits piliers disposés parallèlement en face, sous les appuis du dos des stalles-basses. Ceux-ci comme ceux-là descendent sous le plancher jusqu'à terre et posent immédiatement sur l'aire, faisant l'office de pieds de table et de montants de meuble qui portent le tout. Ceux de devant se lient à ceux du fond par le moyen d'un soliveau rasant le sol et allant de l'un à l'autre pour empêcher l'écartement.

Enfin les solives elles-mêmes, sur lesquelles est appliqué le plancher, sont toutes accusées à l'extérie

par les lignes de clous et par les parcloses qui sont de même nombre qu'elles, et s'y engagent par la plante du pied.

La partie du plancher qui n'est pas occupée par les Stalles forme dans toute la longueur de l'un et l'autre étage supérieur une allée large de quatre-vingt-dix centimètres, et dans chaque étage inférieur un marchepied parallèle de trente-trois centimètres. La disposition de ces différents paliers est aussi satisfaisante à l'œil que commode pour la circulation du clergé dans les cérémonies.

Les passages qui occupent les deux extrémités de la rangée inférieure et l'interrompent en deux autres endroits pour donner accès aux étages d'en haut, sont également ménagés avec tant d'art et ornés avec tant de goût que le conducteur de l'œuvre n'a pu que se féliciter de la nécessité où il était de faire ces quatre trouées. Elles consistent en effet en autant d'escaliers de trois marches seulement, encaissés entre deux lambris ou panneaux qu'animent des sculptures que nous aurons à expliquer, et terminés à leur partie supérieure par des rampes sinueuses où la main du vieux chanoine aveugle reconnaît encore les groupes de statuettes en pied qui lui rappellent les traits multipliés de l'histoire sacrée que ses yeux ont long-temps admirés.

Ces rampes font partie du cadre d'assemblage du panneau, et s'engagent par les deux bouts dans les jambages verticaux qui sont eux-mêmes autant de petits piliers polygones découpés en baguettes dont les pointes flexibles, se contournant en légères accolades un peu inclinées sur le devant, ouvrent çà et là des nichettes fleuries dans lesquelles font sentinelle des *poupées* en

ronde bosse de l'un et de l'autre sexe. Nous serions étonnés que ces mêmes personnages, au nombre de soixante-treize, fussent de pur ornement. Ils seraient presque les seuls qui n'eussent pas quelque signification, soit par eux-mêmes, soit par rapport aux sujets qu'ils avoisinent. Nous ne sommes cependant à même de rien affirmer, et nous laissons aux connaisseurs le soin de nous apprendre si ce n'est pas à dessein que l'on a fait poser les statuettes de femmes sur le devant des piliers et celles d'hommes sur les faces latérales, et pourquoi elles paraissent d'ordinaire porter leur attention et diriger celle du spectateur vers les scènes qui remplissent les panneaux et les sellettes. Quoiqu'il en soit, cette vivante ornementation est d'un goût exquis. Nous en trouvons la preuve dans les vestiges de moulage qui révèlent le judicieux plagiat de plus d'un amateur.

Le nom de chaire dont on honorait autrefois les stalles était surtout bien appliqué à celles d'Amiens, auxquelles leur dimension, le luxe de leurs ornements, le ton sérieux de leur couleur donnent un aspect solennel et un caractère vraiment religieux. On peut s'en faire une idée en se figurant une longue série de riches et nobles siéges antiques réunis à la centaine et mathématiquement alignés avec leurs appuis, leurs accoudoirs, leurs hauts et bas dossiers et leurs dais ou couronnements festonnés.

Nous allons, pour être moins embarrassés dans la description, supposer un des ces siéges détaché des autres et isolé, et après en avoir expliqué les différentes pièces constitutives, nous ferons remarquer qu'il n'est lui-même qu'un démembrement d'un tout aussi impo-

sant par son unité que par la diversité des détails.

La stalle pose sur le plancher par la base de trois parois qui en forment le coffre et renferment le siége ou sellette. Nous savons déjà que celle du fond doit être nommée *bas-dossier* ou *dossier* proprement dit, et les deux de côté *parclose* ou *console*. Elles présentent toutes trois à l'intérieur du coffre une surface très-polie contre laquelle le vêtement glisse à l'aise et sans être exposé à aucun accident. La bordure de la parclose décrit un arc-buttant par le bas et un ravalement gracieux et léger par le haut. Elle est seule ornée de deux scoties aux lèvres prismatiques et serrées. Vers le milieu et à hauteur des coudes, la stalle étant baissée, ressautent les *accoudoirs*, *accottoirs* ou *croches*. Ce sont, chez nous, autant de personnages tantôt grotesques, tantôt moraux, tantôt historiques, dont il n'est pas encore temps de parler. Au-dessus de l'accoudoir, reparaît la bordure qui continue de monter le long de la parclose jusqu'à l'appui supérieur des coudes, où elle se termine par un léger renflement dont la sculpture offre une assez piquante variété de facettes grimaçantes, de petits bouquets d'acanthe, d'oiseaux pris de bec, de guirlandes de perles et autres jeux d'imagination.

Sur la parclose repose et est emboîtée une pièce de bois de la longueur de l'avant-bras auquel elle est destinée à servir d'appui, et dont l'extrémité, comme nous l'avons déjà dit, est nommée *museau*. Sa décoration se compose, dans tout le contour, d'une gorge entre deux filets ou astragales et, au-dessous, d'une petite frise, modeste retraite où le nom de Jehan Trupin, l'habile entailleur, avec sa date de 1508, semble avoir voulu se perdre dans la foule ou longue procession en menu

relief d'animaux bizarres, de génies fantasques, de personnages liliputiens, de sentences et devises sacrées, de fleurs et de feuillages sans nom qui sont tout un monde en miniature.

Ces détails sont assez intéressants pour que nous en signalions quelques-uns. Ce sont ordinairement des anges, des colombes ou autres oiseaux portant des lambels flottants, et sur lesquels sont sculptées en relief les inscriptions suivantes :

Au museau de gauche de la 59.e stalle :

IHS CRISTVS MARIA.

A celui de droite de la 60.e stalle :

AMOR MEVS CRVCIFIXVS.

Aussi à droite de la 87.e stalle :

IHS XPS AMOR MEVS CRVCIFIXVS.

Entre la 93.e et la 94.e stalle :

CRISTO CRVSIXVS SVM CRVCI (1).

Entre la 96.e et la 97.e :

O MATER DEI MEMENTO MEI.

(1) *Crusixus* sum cruci, au lieu de *Confixus* sum, etc. (St. Paul ad Galat. II. 19.); c'est d'un artiste bien distrait ou bien peu fort sur le latin.

Entre la 97.e et la 98.e, ces deux mots séparés par une tête de mort :

MEMENTO MORI.

Au museau de droite de la 108.e :

TRANSI HOSPES.

Nous avons déjà dit que le nom de TRUPIN se trouve seul sur un simple lambel sous le museau de la 86.e stalle; qu'à la droite de la 89.e le millésime 1508 est répété de chaque côté; enfin qu'entre la 91.e et la 92.e on lit : JAN TRUPIN DIEU TE POURVOIE. Par ce dernier mot qui ressemble un peu à *Dieu te bénisse*, notre habile sculpteur n'aurait-il pas voulu se plaindre du peu de générosité avec laquelle, selon lui, on reconnaissait et payait son talent?

A ces devises plus ou moins significatives se mêlent de petites scènes qui ne sont pas non plus indifférentes. A droite de la 2.e stalle, c'est un concert donné par des sirènes qui soufflent dans des cornets, et par des enfants qui tiennent un livre ouvert dans lequel ils paraissent chanter.

A droite de la 7.e, il y a moins d'accord. On voit un petit homme faisant subir à sa femme une correction très-humiliante.

A droite et à gauche de la 50.e, c'est une assemblée d'animaux divers, tels que hérissons, lézards et singes, causant, jouant, cabriolant.

Entre la 77.e et la 78.e, deux enfants de chaque côté d'un mortier semblent vouloir broyer deux belles

grappes de raisin qu'ils tiennent dans leurs mains et que leur disputent des oiseaux aussi grands qu'eux.

Entre la 90.e et la 91.e, des personnages moitié femmes, moitié feuillage, et par conséquent fort légers, s'occupent sérieusement de leur toilette, à l'aide du peigne et du miroir.

Tout ce travail n'a peut-être pas été assez remarqué jusqu'à présent par les visiteurs. Ils sont au reste assez excusables d'en avoir été distraits par les scènes beaucoup plus développées et tout-à-fait sérieuses que la banquette relevée présente sur sa *miséricorde*, et dans laquelle on compte toujours, sur une surface de vingt centimètres de hauteur et trente de largeur, quatre, huit et douze personnages de seize à dix-huit centimètres de grandeur, non compris encore les animaux, maisons, palais, arbres, prairies, troupeaux, ciel, etc., tous accessoires en relief plus ou moins saillant et d'un à-propos historique.

Enfin l'artiste n'a laissé sans sculpture que les parties du siége où le frottement du corps et des membres eût exposé le travail à une hâtive détérioration; et il n'y a pas jusqu'aux angles intérieurs du coffre, à l'endroit où ils s'arrondissent et se marient à la courbure que forme l'appui pour s'unir au dossier, sur lesquels son fécond ciseau n'ait marqué son passage en fines arabesques.

Voilà pour la partie de la stalle qui est le siége ou chaire proprement dite, et telle qu'on la voit à l'étage d'en bas.

En la considérant à l'étage d'en haut, nous allons la trouver surmontée du splendide *haut-dossier* dont nous avons raconté la destination, et qui, avec son dais ou

couronnement, justifie le noble orgueil avec lequel l'ancien chapitre se prévalait de posséder *les plus belles stalles qu'il y eût dans le royaume* (1).

Le fond de ce dossier, dépouillé pour la seconde fois de son beau semis de fleurs-de-lys, est encore gracieux par sa forme carré-long, et sa nudité même fait admirablement ressortir le luxe de son encadrement. Cet encadrement se compose d'un double cordon à la base, de pilastres aux latéraux, et d'une archivolte au-dessus. Le premier des cordons est un ruban capricieusement zigzagué et ressortant d'un large cavet. Le second consiste en une torsade végétale qui paraît à peine effleurer de ses tiges courantes et de ses tendrons légers le biseau sur lequel elle repose et avec lequel elle ne forme qu'une même pièce de bois. Le lierre, le chêne, le houx et surtout les plantes filamenteuses dominent dans cette composition qui varie à chaque dossier et dans laquelle se mêlent des sphynx et des griffons.

Les deux pilastres ou piliers de côté sont ronds et engagés d'un tiers. Ils se partagent à leur souche en un faisceau de dix à douze baguettes dont les vives arêtes se pénétreraient en mille manières si elles avaient plus de deux centimètres de saillie. Une double composition de rinceaux grimpants dans les vides corrige la monotonie des lignes droites et parallèles. C'est la colonne de style flamboyant dans toute sa richesse.

Arrivées à hauteur de chapiteaux (pl. II), quatre de ces baguettes s'assouplissent et se détachent deux à deux, de part et d'autre, pour former, en se baisant par le

(1) Contestation entre M. de Sabathier, évêque d'Amiens, et le Chapitre. V. la note B.

bout, de simples petites accolades à pointe boutonnée, fleurie ou effeuillée. Quatre autres baguettes, en continuant de monter, s'échappent de droite et de gauche pour aller former, en s'appliquant sur le nu du lambris, les courbures d'une svelte archivolte tantôt en ogive simple, tantôt à ressaut. Cet ornement, avec la belle accolade traversée d'un simple petit larmier qui le surmonte, forme la riche parure de l'intérieur du dossier. Mais examinez-en les détails dans les deux vides formés par sa triple côte saillante, vous trouvez, étalée comme sur la verdoyante échoppe d'une bouquetière ou d'une *hortillone*, la plus complète collection de fleurs, de fruits et de légumes à tiges rampantes, tels que le pois et le haricot enlacés dans de longs filets de lierre et de ronces, et que visitent, bien entendu, le limaçon parasite et le moineau voleur de toutes les espèces et de toutes les grandeurs. Les énormes choux frisés, les feuilles d'eau grasses, épaisses et veloutées, les tiges enroulées de l'acanthe et le chardon désordonné se plaisent de préférence sur les rampants et les pointes élancées des accolades. Ils y sont quelquefois remplacés par des animaux fantastiques, par des génies ailés, par des enfants pressant les outres de leur musette ou jouant avec des lions au milieu des plus capricieux entrelacs (pl. II). Enfin, ne quittons pas ce gracieux dossier sans avoir remarqué, dans l'intérieur de l'arc-ogive, cette double rangée de symboliques trilobes s'engendrant les uns les autres ; espèce d'ovaire où les formes paraissent plus développées à mesure qu'elles s'éloignent du centre, léger feston dont les pointes se terminent en bouquets fleuris ou en choux d'une admirable variété.

Montons plus haut pour étudier la petite et sombre

voussure qui coiffe la stalle, ainsi que le couronnement supérieur qu'on appelle le dais (pl. III) dont la saillie, égale à celle de la stalle, est d'un mètre sur le devant.

Tout ce motif d'ornementation n'a jamais vu à ses pieds que des admirateurs, et c'est à peine si les partisans les plus entêtés de l'art classique osent lui faire un tort de se présenter en porte-à-faux. Ce reproche, au reste, si jamais il a été fait, doit tomber devant la pensée toute poétique qui respire dans ce travail. Il ne faut pas, ce nous semble, de grands efforts d'imagination pour trouver dans nos deux piliers latéraux qui servent de montants d'assemblage au lambris du dossier l'idée d'un tronc d'arbre qui se divise, à mesure qu'il s'élève, en diverses branches, lesquelles donnent naissance à l'archivolte garnie de feuillages, et puis en s'échappant davantage vers le sommet se transforment en nervures de voûtes et enfin produisent cette abondante feuillée et cette riche floraison qui forment le dais, lequel pris isolément peut bien ressembler un peu à une tête d'arbre touffu ombrageant le siége qui est à son pied. Si l'on dit que dans la régularité et l'ensemble de ses parties, ce couronnement offre d'autres motifs que l'imitation seule de la nature, nous en conviendrons, mais en concluant que l'on doit au moins trouver dans ce genre de composition un curieux accord de la licence poétique du style ogival avec les exigences toutes positives du style grec. N'avons-nous pas en effet déjà nommé lambris notre élégant dossier? N'avons-nous pas désigné les pièces d'assemblage dans les piliers latéraux et dans les cordons d'embase? Nous n'avons donc plus qu'à demander si notre magnifique enfilade de dais en saillie ne représente pas assez heu-

reusement les corniches exagérées et souvent en vrai porte-à-faux introduites à la suite de la renaissance.

Revenons. La petite voûte suspendue comme une calotte au-dessus du siége et supportant le dais, se divise en huit tiercerons dont les nervures sont formées de baguettes prismatiques que les deux piliers latéraux du dossier poussent comme de flexibles rameaux qui vont, de çà et de là, suivre toutes les sinuosités de la voûte en ogive tantôt simple tantôt à ressauts. Ramenées ensuite en avant, comme par leur poussée naturelle et pour chercher l'air et la lumière, ces branches menues viennent retomber à droite et à gauche pour se confondre et se perdre dans un cul-de-lampe qui n'est pas encore de ceux dont la nombreuse lignée vous a d'abord frappé la vue. Il faut pour apercevoir ceux-ci vous asseoir en la stalle, et, levant la tête, vous verrez à droite et à gauche, dans l'ombre des *pendentifs* ou *culs-de-lampes* extérieurs, une autre série de personnages retirés du monde et faisant la plus rude et la plus comique pénitence sous le faix des petites voûtes dont ils portent toute la poussée. Le rôle qu'ils jouent peut bien aussi leur faire donner le nom de *cariatides*. Ils alternent de stalle en stalle avec des bouquets accrochés en nid d'hirondelle. Nous y reviendrons. Ces sujets sont d'un faire habile et on ne peut que regretter le grand jour dont on les a forcément privés sur les revers des piliers pendants.

Nous entendons par *piliers-pendants* les deux ais qui enclavent de droite et de gauche la façade du dais ou pinacle et pendent en culs-de-lampes allongés dans leur partie inférieure, tandis que le haut s'élève en légers clochetons (pl. III).

Pour suivre toujours notre marche ascendante, nous devrions remarquer d'abord l'extrémité inférieure du *pilier-pendant* qui finit en cul-de-lampe et que nous nommons *pendentif*. Il pend en effet de trente-six centimètres à partir de la tombée des voussures, et son premier mérite est sans contredit le groupe de personnages allégoriques qui le terminent alternativement avec un bouquet de feuillages (pl. III). Mais, aussi bien que les miséricordes, les accoudoirs et les panneaux des montées, ces sujets ont mérité un numéro à part dans la monographie : nous leur ferons droit. Remarquons seulement ici que ces culs-de-lampes ou pendentifs extérieurs, dans leur rapport avec ceux de l'intérieur dont nous venons de parler, sont disposés de telle manière qu'une scène animée de l'extérieur corresponde à un simple bouquet de l'intérieur et une scène animée de l'intérieur à un bouquet de l'extérieur.

Nous n'avons à nous occuper pour le moment que de l'ornementation par laquelle on semble s'être appliqué à rendre ces piliers suspendus aussi légers que possible et presqu'aériens. Les angles emportés y sont remplacés par des cavets verticaux dans chacun desquels l'œil s'égare parmi les formes les plus variées et toujours triangulaires. A la base et au-dessus du cul-de-lampe, ce sont de petits versants ou cônes à la pointe inclinée et soutenue par une petite feuille ou fleurette en console sur la pente desquels s'épanouissent des plantes bizarres où folâtrent de tout petits enfants bien téméraires. Ces menus sujets, qui varient de dais en dais, sont surmontés de deux rameaux boutonnés s'unissant en accolade, dont la pointe en fleurissant devient, vers le centre du pilier, la base ou piédestal d'une niche

ayant elle-même pour ciel et pour couronnement la verdoyante accolade. Cent-vingt de ces niches forment de pilier en pilier, dans toute la longueur de la boiserie, une gracieuse enfilade. Malheureusement elles sont vides et ne paraissent pas avoir jamais été habitées par les personnages auxquels on les destinait. C'est une lacune réelle, quoique peu apparente, que les amis des arts et de l'iconographie religieuse doivent désirer de voir remplie. Il ne s'agirait pas dans ce travail d'une restauration, mais d'une continuation judicieuse pour laquelle on pourrait choisir dans l'Ecriture ou dans la légende une série spéciale de sujets. Ces statuettes, qui ne devraient pas avoir plus de quinze à vingt centimètres de grandeur, seraient un accompagnement naturel du fronton aérien pour lequel nous allons laisser un instant nos piliers-pendants qui lui servent de délicats contreforts ou de sveltes tourelles, et auxquels nous reviendrons en suivant la marche de bas en haut que nous avons adoptée.

Cette partie du dais, à laquelle nous donnons le nom de fronton, est semblable, pour le plan et la forme, à l'archivolte que nous avons montrée dans l'intérieur et sur le nu du dossier. Elle la surpasse par le luxe et la finesse exquise de la décoration qui l'accompagne et la surmonte, et nous ne pouvons mieux comparer tout cet ensemble qu'à une miniature d'arc-de-triomphe sur lequel on aurait ramassé toutes les richesses des prairies voisines, ou à une toile de broderie, partie pleine, partie à jour, dont les détails échappent au récit comme au regard.

Avant d'en signaler quelques-uns, nous recommandons au lecteur de s'appliquer, dans l'étude des planches II

et III, à la comparaison des diverses parties correspondantes du travail. Il sera étonné de la variété infinie qui y règne et de la fécondité d'imagination qui n'a pas reproduit deux fois le même coup de ciseau ou de poinçon dans les ornements accessoires. L'exemple que nous donnons a pourtant été indiqué presque au hasard au dessinateur.

L'arc-ogive, qui porte tout et butte lui-même sur les pendentifs, est festonné de trilobes s'engendrant, comme plus bas, les uns les autres, mais entièrement évidés avec leurs bouquets pendants aux pointes.

Immédiatement au-dessus et dans l'étroit fronton que forme entre ses deux jambes l'accolade supérieure s'achevalant sur l'arc, vous seriez tenté d'aller caresser de la main le velouté de la grosse feuille de choux frisé, du cep enroulé chargé de grappes, et toutes les autres espèces de plantes dont on a placé là une grande variété d'échantillons.

La forme d'accolade est souvent répétée parce qu'elle fait, sous différentes dimensions, l'ornement obligé du style ogival flamboyant; mais celle-ci, encore plus que celle qui lui correspond à quelques pieds au-dessous (pl. II), devait se distinguer à cause du rang qu'elle occupe sur la façade la plus élevée et la plus apparente de l'œuvre. Aussi voyons-nous les plantes sarmenteuses s'y entasser, s'y enlacer, s'y enrouler avec une vigueur et une abondance de végétation qui fait de cette partie des stalles un jardin fort animé et où viennent chercher la vie et le plaisir une foule d'êtres très divers, le limaçon qui ronge, le papillon qui se parfume, l'oiseau qui chante, l'enfant qui grimpe, le singe qui se suspend et se balance, tous sujets qui méritent d'être

remarqués, surtout aux dais des stalles 28.e et 29.e Nous ne racontons cependant pas encore tout ce que nous avons découvert là de trésors de sculpture. Il faut laisser au lecteur aussi le plaisir de scruter, s'il en a la patience, toute cette fourrée de verdure, et de vérifier le chiffre de SEIZE figures humaines et de CENT VINGT-QUATRE d'animaux, quadrupèdes, bipèdes et volatiles que nous y avons comptées. Nous le prions surtout de ne pas oublier de faire visite au rusé petit chasseur, en casquette à longue visière, qui couche en joue l'oiseau maraudeur de son potager. Il est remarquable par sa pose en écart et par la forme peu nouvelle de son fusil. Son adresse est : 59.e stalle, sur la façade du dais.

A droite et à gauche de l'accolade dont nous cessons de parler, vous voyez, découpées à jour, toutes les formes imaginables de l'ogive, du flamboyant et du trèfle.

Immédiatement au-dessus, est une corniche formée d'un rinceau volumineux sous larmier. La planche III vous y offre quelques jolies grappes de raisin à cueillir; mais prenez garde d'y rencontrer, à la stalle 63.e, un énorme porc faisant assez sale vendange.

Après la corniche vient enfin la crète du dais, formée d'une suite de légers pignons évidés à jour, du milieu desquels s'élancent, pour tout finir, la flèche de l'accolade du fronton et celles plus élevées encore des piliers suspendus, les unes et les autres de forme polyconique, taillées en retraits, flanquées de petits pinacles, hérissées de crochets, de choux, de chardons, et fleurissant encore à leur extrémité. (pl. I bis, II et III).

Du pavé à la pointe supérieure de ces flèches ou

clochetons, la boiserie s'élève à la hauteur de six mètres cinquante-quatre centimètres (pl. I bis). Les différentes pièces qui concourent à former la stalle y compris le haut-dossier et le dais, sont assemblées à la colle, sans clous ni chevilles, au moyen de tenons et de mortaises et avec tant d'art et de soin qu'elles sont demeurées aussi exactement appliquées les unes aux autres qu'au premier jour et que les jointures en sont presqu'imperceptibles. Seules, les planches du parquet admettent des clous pour s'attacher aux soliveaux, et la charpente, des chevilles de fer de quinze à dix-huit centimètres de longueur, dans les parties de ses jambages les plus voisines du sol.

Nous finissons ici la description d'une stalle en particulier, et telle que nous l'avons supposée détachée des autres pour plus d'exactitude dans l'indication des détails. Cette méthode, nous le sentons, a l'inconvénient de ne pas donner une juste idée de l'ensemble. Il doit suffire, pour y remédier, de multiplier 1 par 24 et 31 et de réunir en une seule perspective chacune des richesses que nous sommes loin d'avoir toutes inventoriées. Au lieu d'un siége, voyez-en cent dix distribués en quatre rangées, avec leurs miséricordes et leurs accoudoirs alignés comme un front d'armée ; remettez à sa place ce dais que, pour le disséquer, nous avons séparé de cette longue série de trente-et-un autres dont aucun ne ressemble à son voisin ; traversez-les tous de cette corniche de la même longueur que la ligne entière des stalles ; couronnez-les de leur galerie évidée en compartiments de fenêtres que viennent vitrer de loin les verres autrefois coloriés des nefs latérales ; plantez sur tout cela, comme sur les deux côtés d'une rue toute

bâtie de palais, cette forêt de flèches, d'aiguilles et de clochetons, et vous aurez l'idée du meuble le plus somptueux dans ses ornements, en même temps que le plus vaste dans ses proportions (1).

Pour juger des proportions et du luxe de matériaux prodigués dans cet œuvre, mesurez seulement les cinq ou six pièces de chêne dans lesquelles tous les appuis du dos sont pris en échancrure; et, si vous y ajoutez les déchecs d'équarrissage avec lesquels on a enlevé jusqu'à la plus petite parcelle d'aubier, vous comprendrez qu'il a fallu des arbres entiers et des arbres de choix pour cette seule partie du meuble. Nous les avons trouvées, au radossement des stalles inférieures, de sept mètres trente centimètres de longueur sur quarante centimètres de largeur et onze d'épaisseur ; et dans les stalles supérieures, de huit mètres vingt centimètres de longueur sur vingt-cinq centimètres de largeur non compris la portion engagée sous le lambris des dossiers, et onze centimètres d'épaisseur : le reste en proportion ; et il fallait vraiment la grande fortune et le grand cœur de nos chanoines pour ne pas être déconcerté par les calculs qui ont dû précéder l'entreprise et en faire prévoir les frais.

Ce n'est pas tout. Si vous voulez aller vous arrêter au milieu du chœur sur ce beau damier de marbre blanc et noir, dans lequel se mirent de part et d'autre nos deux murailles de bois ravivé par la sculpture, vous pourrez mesurer à l'aise la hauteur des quatre pyramides qui les terminent aux quatre extrémités dans les étages supérieurs. Lorsque du dehors leurs cimes vous ont ap-

(1) Voir à la fin du volume la note A, n.os 1, 3, 4, 5, 6.

paru s'élançant de huit mètres au-dessus des murs de clôture et se détachant par leur teinte foncée et leurs mille découpures sur le fond de pierre des colonnes de l'hémicycle, vous avez pu les prendre pour des sapins géants oubliés depuis six siècles sur le sol où l'on bâtit l'église. Elles s'élèvent en effet, du côté du Sanctuaire, aux entrées latérales, à dix mètres soixante-dix centimètres au-dessus du pavé; et de chaque côté de la porte principale, elles montent jusqu'à la hauteur de treize mètres. En ne les considérant que superficiellement, on les admire déjà comme un luxe exubérant et presque désordonné de sculpture et de découpures; mais si on veut les examiner de plus près et avec cet esprit d'analyse que donne la connaissance des principes élémentaires de la menuiserie, on sera étonné de remarquer un ordre et un système de construction admirablement suivi dans les détails presqu'infinis de ces deux stalles-maitresses et de leur superfétation.

La partie inférieure, qu'on peut appeler la niche ou cage, renferme le siége avec ses accotoirs et ses appuis comme les autres stalles, mais dans des proportions plus grandes et plus ornées. Le haut-dossier est chargé de divers sujets historiques que nous décrirons tout-à-l'heure. Le trône est encaissé entre deux refends dont l'un se termine à hauteur d'appui et à quelques centimètres au-dessus de la parclose par une rampe sinueuse surmontée de trois groupes en ronde-bosse; le second, donnant sur les entrées du chœur, s'élève de manière à fermer entièrement la niche de ce côté, et va donner naissance à la vousure du dais et à la pyramide, lesquels portent d'autre part sur le dossier supérieur ou sur les pendentifs tombant en avant

et au-dessus de la parclose. Ce refend ou lambris est un composé de baguettes, de filigranes, de feuillages, de statuettes et d'oiseaux, tous taillés dans la même pièce de bois et si bien traversés de lumière que de ce côté ce refend donne à la stalle-maîtresse l'apparence d'une immense et magnifique cage, de la même manière que sur le devant, elle lui donne l'aspect plus imposant d'une de ces niches somptueuses dans lesquelles on faisait trôner, au moyen-âge, les grandes images des saints et des rois.

Le ciel de ces Stalles se compose de deux petites voussures engagées l'une dans l'autre, ayant chacune leur clef-pendante à la jonction des nervures. Celle du fond couronne la tête du prélat qui siége, et l'autre un peu plus en avant équipe en visière.

La pyramide qui surmonte tout cela est un faisceau formé de plusieurs jets de diverses grandeurs, dont les deux principaux pressent par leur base évasée les deux voussures dont nous venons de parler, tandis que les cinq autres partant des piliers d'assemblage ou des pointes de frontons en accolades semblent se serrer comme de nombreux rejetons autour du tronc d'un grand arbre. (pl. 1 bis.)

Il a fallu pour cette partie de l'ouvrage débiter des chênes entiers, dont on peut juger l'importance par ce qui leur reste encore d'épaisseur et d'élévation après le travail d'équarrissage et de sculpture. Les pièces montantes d'assemblage s'élèvent d'un seul morceau à la hauteur de huit mètres cinquante centimètres, et portent à leur base vingt-deux centimètres en tous sens, de sorte que ce qui est entré de matériaux dans la onstruction d'une seule des stalles-maîtresses aurait pu

suffire à bâtir une fort jolie petite maison pour un ménage complet. Cette supposition paraîtra exagérée à la vue de ces dais pyramidaux qui semblent n'être qu'un énorme chêne dont on n'aurait fait que creuser le tronc; cependant on pourrait bien cesser de s'étonner si l'on considérait, comme nous l'avons déjà dit, ce qu'il a fallu dégrossir et faire tomber en *frais* pour créer cette admirable fourrée de feuillages artificiels, d'enroulements, de torsades, d'arabesques, de nichettes, de crochets, de pointes d'accolades, de légers clochetons, de frustes rochettes, d'enfoncements caverneux où loge tout un peuple d'oiseaux, de singes, de griffons et d'autres animaux fantastiques, parmi lesquels contrastent des figures d'anges et de personnages symboliques. De tous ces personnages les plus intéressants sont les quatre qui terminent nos pyramides à leurs pointes culminantes, et auxquels nous devons consacrer un chapitre à part.

II.

Les belles sculptures qui vont enfin fixer notre attention appartiennent à deux séries distinctes contenant ensemble environ QUATRE CENTS sujets.

La première série comprend une suite de scènes empruntées à l'histoire de l'ancien et du nouveau testament.

La deuxième se compose de sujets pris en dehors de l'écriture sainte et des légendes; ils sont historiques, allégoriques, moraux, quelquefois tout-à-fait profanes.

L'importante série des sujets purement religieux se subdivise en deux parties : L'ancien testament fournit

à l'une une ample matière; la vie de la Sainte-Vierge racontée par les livres saints et complétée par les traditions est le thême intéressant de l'autre. Un lien commun que nous ferons connaître rattache la première à la seconde, la vieille loi à la nouvelle, et donne à la savante composition de l'œuvre un imposant caractère d'unité.

L'ordre chronologique dans lequel se présentent les sujets et la position qu'ils occupent dans les Stalles nous amènent naturellement à faire figurer en première ligne ceux que le pieux ciseau de l'artiste a tirés de l'ancien testament, depuis l'œuvre merveilleuse de la création par laquelle il débute, jusqu'aux malheurs du saint homme Job où il s'arrête. Quelques-uns de ces sujets occupent la partie moyenne ou l'étage intermédiaire des deux principales *pyramides* et la base des *hauts-dossiers* des deux stalles-maîtresses, mais la plupart couvrent la surface des *cent dix miséricordes* des siéges et le dos des *quatorze rampes* à droite et à gauche des passages par lesquels on monte dans les hautes-formes. C'est là que nous allons conduire successivement le lecteur. Nous le prions d'entrer dans le chœur par la porte d'honneur et de s'arrêter d'abord devant le panneau latéral de la première stalle-maîtresse, il y verra sur la face extérieure :

1.° La Création. —Dieu dit : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance.* Pour marquer qu'il vient de sortir de son éternel repos, le Tout-Puissant est représenté debout; sa barbe longue annonce l'ancien des jours ; sa robe traînante recouverte d'un manteau, en forme de chape, retenu sur la poitrine par un riche

fermoir, est le symbole de sa royauté; autour de lui les esprits célestes se pressent si nombreux qu'ils lui servent à la fois de trône, de cortège et d'auréole. Il abaisse les yeux sur le premier homme et sur la première femme qu'il vient d'animer de son souffle, et *les bénit*. Gen. I. 26. 28.

2.° Le premier homme. — Créé dans la vigueur de l'âge, selon le témoignage des docteurs (1), Adam s'est levé plein de vie. Les mains jointes, la tête haute, à la fois soumis et fier, il contemple son créateur et lui rend grâces du bienfait de la vie qu'il vient de recevoir de sa bonté. Gen. II. 7.

On remarquera que tout en voulant donner à l'homme l'attitude de la reconnaissance, l'intelligent artiste n'a pas jugé à propos de le figurer à genoux; c'est qu'il convenait mieux de présenter l'homme dans son état le plus glorieux, *droit*, tel que Dieu l'a fait (2), avec sa noble stature et son front tourné vers le ciel, signe manifeste de l'empire qu'il a sur tous les êtres et de la destinée supérieure qui l'attend. Sa figure non moins remplie d'expression que remarquable par sa beauté est, sans contredit, dans la pensée de l'entailleur, la marque de la beauté intérieure de l'âme faite *à l'image et à la ressemblance de Dieu.*

3.° La première femme. — Pendant qu'à demi cou-

(1) St-Aug. de Genes. ad litteram LVI. Cap. XIII. tom 3. p. 235. — Pierre Lombard, Sentent. lib. II. Dist. 17. n.° 4.

(2) Deus fecit hominem rectum. (Eccl. VII. 30.) St-Thomas entend ce texte dans le sens que nous lui donnons ici. Summ. theol. p. 1ª. q. 91ª. art. 3ª.

ché sur l'herbe à l'ombre d'un arbre touffu, le père des humains dort *du profond sommeil* que Dieu *lui envoya*, on voit la femme, toute parée des charmes de l'innocence et de la beauté, sortir de son côté droit, comme un vert rameau d'un tronc vigoureux. En s'élevant du sein de l'homme, la femme se tourne, les mains jointes, vers son créateur qu'elle adore, et nous fait souvenir qu'elle est à la fois la *chair* de l'homme et le *souffle* de Dieu. Gen. II. 21. 22.

4.° Le paradis terrestre. — Le fortuné séjour où *le Seigneur plaça l'homme qu'il avait formé* est figuré par des arbres *beaux à la vue*, chargés de *fruits agréables au goût*, par de riches tapis de verdure et un plant de roseaux touffus d'où s'échappe *le fleuve qui arrose le jardin*. Gen. II. 8. 9. 10. 15.

Dans l'intérieur de la maîtresse stalle, au revers des sujets qui précèdent :

5.° Le serpent. — *L'arbre de la science du bien et du mal*, au tronc noueux, au chef couronné de feuilles et de fruits, s'élève du *milieu* d'une touffe de verts arbrisseaux représentant le *jardin de délices*. Autour du tronc s'enroule *le serpent*, *le plus rusé de tous les animaux de la terre que le Seigneur avait faits*. Ses longs et tortueux replis aboutissent à une tête de jeune femme dont la face, d'une beauté artificieuse, s'encadre dans les tresses ondoyantes de la chevelure qui descend de chaque côté avec infiniment de grâce. Gen. II. 9. III. 1.

Le serpent *à tête de femme* qu'on rencontre si fréquemment au moyen-âge n'est pas une création pure-

ment imaginaire et fantastique des tailleurs d'images de ce temps. Ils adoptaient volontiers, sans doute, comme la personnification la plus vraie de la tentation, le visage d'une jeune vierge enté sur le corps d'un reptile, parce que la ruse du serpent jointe à la beauté de la femme leur semblait l'expression la plus complète et la plus large de la puissance de séduire. Peut-être aussi trouvaient-ils piquant de faire contraster, dans le tableau, les grâces naïves et pures d'Eve avec les grâces perfides et molles d'une autre femme; mais il faut dire que leur choix était en même temps justifié par l'enseignement de plusieurs Docteurs qui ne faisaient pas difficulté d'admettre, sur la foi d'anciennes traditions, qu'afin de mieux séduire l'épouse du premier homme, le démon avait pris pour instrument une sorte de serpent qui a la tête et le visage d'une jeune fille (1).

A droite et à gauche de l'arbre :

6.° ADAM ET EVE APRÈS LEUR CHUTE. — *Les yeux de l'un et de l'autre sont ouverts; ils connaissent qu'ils sont nus.* On les voit confus et repentants couvrir leur nudité d'une *feuille de figuier;* mais déjà la confiance se mêle au remords et ils élèvent leurs regards pleins d'expression vers le type de l'espérance qui est placé au-dessus d'eux. Gen. III. 7.

(1) Voici les propres expressions de Vincent de Beauvais : Elegit etiam quoddam serpentis genus, ut ait Beda, virgineum habens vultum, ut melius deciperet, quia similia similibus applaudunt. (Specul. natur. lib. xxx. cap. 68.) Cs. S. Bonavent., Dionys. Carthus., Beda, etc., etc.

6.° Promesse de la Rédemption. — C'est par l'image de Marie foulant aux pieds le démon que nos artistes ont entendu représenter la promesse de la rédemption contenue, selon l'Eglise et les Pères (1), dans ces mots adressés au tentateur : *Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne et* ELLE TE BRISERA LA TÊTE. En cela, comme toujours, ils se sont conformés à l'interprétation donnée à ce passage de la Bible par le plus grand nombre des docteurs qui voient dans *celle* que Dieu appelle à briser la tête du serpent la Vierge Marie, mère du Sauveur (2). Le ciseau du sculpteur comme la parole de Dieu montre aux hommes l'*instrument* du salut pour leur en faire penser la *cause* ; il élève l'esprit à la vue du *Verbe fait chair*, en nous manifestant sa *Mère*. Gen. III. 14. 15.

Disons, pour généraliser cette remarque, que tel est le motif de l'association à peu près invariable, dans les monuments anciens, de l'histoire d'Eve et de celle de Marie. Que la vie de la Vierge soit le thème principal du tableau comme au portail de la Mère de Dieu de notre cathédrale, ou que ce soit la chûte originelle

(1) Cs. Legrand *Tract. de Incarn.* Diss. I. Cap. III. art. 2.

(2) Quelques interprètes rapportent *directement* à J.-C. cette prédiction et lisent : *Ipse conteret caput tuum* au lieu de *ipsa conteret etc.;* mais la plûpart des Pères suivent notre version et attribuent à Marie, en sa qualité de mère du Rédempteur, la première victoire remportée sur le Serpent. — Cs. S. Hieron. ad Eustoch. : mors per Evam, vita per Mariam. — S. Joann. Chrys. homil. de interdict. arboris : Restauratur per Mariam quod per Evam perierat. — S. Iren. lib. IV. adv. hæres. cap. 74. — S. Cyprian. lib. II. de testim. cont. Judæos c. 9. — S. Bernard, hom. II super *missus*, 4. — Innoc. III. serm. 2 de Assumptione.

comme à nos Stalles et à notre vitre de la 101e fenêtre, Marie n'est pas séparée d'Eve ni Eve de Marie, parce que dans le conseil divin aussi bien que dans les enseignements de la foi la ruine appelle la réparation, et que la réparation suppose toujours la ruine. Il n'est pas jusqu'à la plus simple représentation du mystère de l'Annonciation où les deux idées ne s'unissent d'ordinaire, se complétant en quelque sorte l'une par l'autre. Ainsi, encore à notre portail de la Mère de Dieu, la Vierge de l'Annonciation pose sur un socle historié de la tentation et de la chûte de la première femme.

Au milieu d'un nuage, en forme d'amande, duquel s'échappent dans tous les sens des rayons lumineux, notre sainte Vierge est représentée les mains jointes, la tête nue, les cheveux partagés sur le front et pendants en boucles élégantes le long de ses épaules recouvertes d'un ample manteau admirablement drapé. Sa robe est légèrement échancrée en pointe par devant et traîne sur les pieds. Elle tient terrassé et comprimé sous elle l'ignoble serpent à buste de femme armé de petites pattes attachées aux épaules, et du pied droit lui *écrase la tête*.

Il ne faut pas quitter ces dernières scènes sans avoir remarqué le type différent et si bien compris des trois têtes de femme, de la sainte Vierge, d'Eve et du Serpent. La première exprime la modestie, la force et la bonté ; la deuxième, la honte, le repentir et l'espérance ; la troisième, la ruse et la volupté.

Dans une des niches pratiquées le long du pilier montant du panneau :

7.° ADAM MOISSONNANT UN CHAMP DE BLÉ. — En pu-

nition de son péché, Adam moissonne *avec un grand labeur la terre maudite à cause de lui*. Le blé tombe par poignées abondantes sous sa faucille recourbée et munie d'un manche en bois, pareille à celles dont nos moissonneurs usent encore aujourd'hui dans plusieurs cantons de la Picardie. Il est vêtu d'une simple peau velue descendant à peine vers le milieu des cuisses et taillée seulement aux épaules pour laisser libre passage à ses bras nus et vigoureux. C'est la *tunique de peau* dont Dieu lui-même le revêtit après sa chûte, pour être, dit Origène, un indice de la *mortalité* à laquelle le premier péché l'avait assujetti et de la *fragilité* qu'il héritait de la corruption de sa chair (1). Sur l'arrière-plan on voit la campagne, les arbres et un édifice dont l'architecture soignée ne paraît pas remonter au siècle d'Adam. Gen. III. 17. 21.

Non loin de ce sujet, dans deux niches voisines l'une de l'autre, il reste encore des vestiges de la présence d'Adam et d'Eve. Les groupes qui ont totalement disparu de plusieurs autres niches des mêmes piliers montants, appartenaient aussi à l'histoire de nos premiers parents. Ici, ils recevaient l'ordre de Dieu de ne point toucher au fruit de l'arbre; là, séduite par le serpent, Eve le cueillait; ailleurs elle en donnait à Adam qui n'osait résister; un autre groupe les représentait chassés du paradis; Eve maniant la quenouille faisait face à son époux moissonnant le champ de blé. Nos lecteurs savent déjà qu'ils peuvent voir la même

(1) ... Quæ essent mortalitatis quam primo peccato acceperat, et fragilitatis ejus quæ ex carnis corruptione veniebat, indicium. Hom. 6. in Levit. Cs. S. August. lib. de Gen. contrà manichæos.

histoire, et là tout-à-fait complète, à notre portail de la Mère de Dieu. Les sujets, au nombre de six, sont disposés le long des deux faces du trumeau de la porte au-dessous de la statue de la Vierge-Mère. On y remarquera qu'au lieu de moissonner le champ de blé comme aux Stalles, Adam bêche péniblement la terre; il en est de même à la voussure de notre portail St.-Honoré (1). La *malédiction* de la terre est, selon nous, mieux exprimée par les durs travaux de la *culture* qui seront peut-être stériles, que par les fatigues si bien récompensées de la *moisson*.

Sur la plinthe ou bordure inférieure du haut-dossier de la première stalle :

8.° Mort d'Abel.—Dans une plaine tapissée de verdure et plantée d'arbres, on voit, d'un côté, des troupeaux de brebis qui annoncent la profession d'Abel, *pastor ovium*, de l'autre, un bœuf et un cheval, animaux nécessaires pour la culture de la terre à laquelle s'appliquait Caïn, *agricola*. Abel, frappé à la tête du coup mortel, tombe au milieu de ses brebis, tandis que Caïn se sauve vers ses bœufs, la main droite encore armée d'une énorme mâchoire d'animal, instrument de son crime. De la main gauche qu'il porte sur son cœur il exprime le remords dont il est saisi. Une tunique de peau courte et sans manches, une longue et épaisse

(1) Voir sur le portail St.-Honoré le rapport adressé à M. le Préfet de la Somme, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, par une commission composée de MM. l'abbé Duval, Garnier, l'abbé Jourdain, Rigollot et Woillez. (Mémoires de la Soc. des Antiq. de Picardie. T. VI. pag. 86.)

barbe, des cheveux en désordre, des traits prononcés et durs dénotent le caractère barbare de Caïn : le long vêtement bien ordonné d'Abel, qui porte l'escarcelle à la ceinture, sa candide figure, ses cheveux soigneusement agencés, annoncent la douceur de ses mœurs et font penser à cet autre juste, *le plus beau parmi les enfants des hommes* (1) dont nos saintes doctrines nous enseignent qu'il était le type (2). Le désespoir et la terreur sont peints dans les traits de l'homicide, les angoisses de la mort dans ceux de la victime. Gen. IV. 2.

A Reims, où l'on trouve le même sujet sculpté en pierre, Caïn se sert comme ici d'une mâchoire d'animal pour frapper son frère (3). Nous l'avons vu à Rouen (portail des libraires) lui fendant la tête d'un coup de bèche. Gen. IV. 1 et suiv.

Rampe à droite de la première stalle :

9.° Caïn en présence de Dieu. — Toujours vêtu de sa tunique de peau et tenant de la main gauche son arme accusatrice, Caïn est agenouillé devant Dieu à qui il confesse son crime et dont il écoute les terribles reproches. La pose un peu gênée de Caïn, dont on pourrait faire reproche à l'artiste, est bien rachetée par l'expression d'agitation et de trouble qu'il a su donner à sa figure, tandis que le visage de Dieu demeure à la fois calme, sévère et bon.

(1) Psal. XLIV. 3.

(2) Rupert. in Genes. comment. lib. IV. cap. 4.

(3) Descript. de N. D. de Reims, par Povillon-Piérard, pag. 88.

Dieu, la tête et les pieds nus, la barbe longue et fournie, est vêtu d'une simple robe flottante. Sa chevelure se partage au sommet du front et descend en longues bandes jusque sur les épaules.

10.° MORT DE CAIN. — Si nous en croyons les traditions des Rabbins, Lamech arrière-petit-fils de Caïn aurait lui-même, sans le vouloir, donné la mort à son malheureux aïeul. Etant à chasser, quoique presqu'aveugle, dans la forêt où celui-ci s'était réfugié, il le perça, dit-on, d'une flèche, sur la fausse indication du jeune serviteur son compagnon de chasse qui, trompé par son vêtement de peau et sa fuite précipitée, l'avait pris pour une bête fauve. Traitée de fable par de graves auteurs (1), cette tradition ne paraissait pas méprisable à St. Jérôme, à Raban Maur, à Cajetan et à beaucoup d'autres savants interprètes (2). Nos artistes ne se sont pas fait scrupule de l'adopter.

Le premier groupe, placé vers le milieu de la rampe, nous fait voir Lamech à demi accroupi, bandant son arc et dirigeant le coup du côté de l'extrémité supérieure de la même rampe où l'on voit l'infortuné Caïn

(1) Theodoret. tom. I. p. 37. Quæst. in Genes. interrog. XLIV.

(2) Cs. Cornel. à Lap., hic. — Voici le récit naïf de *la Mer des hystoires*, imprimé à Paris par Pierre Lerouge, *ou mois de juillet* de l'an mil IIII.^c IIII.^xx et VIII : Et ainsy que Lameth (sic) estant ou dit champ (ou pie de la montaigne du Carme) vouloit occire des bestes, non point pour manger les chars, mais pour se vestir des peaulx dicelles, le dit Cayn daventure estoit musse es buyssons tellement que ung jeune enfant qui conduisoit Lameth cuydoit de Cayn que ce fust une beste saulvage parquoi incita ledit Lameth à tyrer une sayette de laquelle il tua le dit Cayn. *Premier aage* Ch. XX f.° XXVIII. v°.

blotti derrière des arbres qui figurent la forêt. Le jeune serviteur est auprès de Lamech et lui indique du doigt le but qu'il faut atteindre.

Le costume de Lamech consiste en une robe à corsage serré et à manches larges se rétrécissant vers les poignets, nommées manches *gibbeuses;* celui de l'enfant, en une tunique courte dont les plis sont ramassés devant et derrière, l'escarcelle à la ceinture et sur la tête une élégante petite toque. Tous deux sont chaussés de souliers dits à la *guimbarde* ou en *bec de canne.* A peu d'exceptions près, tous les personnages de notre boiserie ont une chaussure pareille, ce qui prouve qu'elle était très en vogue, non pas chez les Juifs, mais au XVI.e siècle.

Sur le panneau du coffre de la même stalle, à la hauteur du siége, à gauche :

11.° CONSTRUCTION DE L'ARCHE. — Le vaisseau qui doit porter le bâtiment destiné à recevoir *les hommes et les animaux* que Dieu veut *sauver du déluge* est presqu'achevé. Noë lui-même, en robe longue fendue sur les côtés jusqu'aux hanches et ornée de bouffants, avec épaulière ou mantelet, le large chapeau recoquillé sur la tête, travaille à l'Arche selon l'ordre du Seigneur, et frappe à grands coups de marteau sur une pièce de bois que tient ajustée un ouvrier qui est dans le vaisseau. Un autre ouvrier, en dehors, perfore avec une tarière une planche déjà percée de plusieurs trous. Le costume des deux artisans consiste en une sorte de *veste* très-courte qui n'est pas sans quelqu'élégance. L'un d'eux a les manches retroussées.

Le XIII.ᵉ siècle nous montre aussi Noë dans l'action de construire l'arche, au cordon de voussure du portail St.-Honoré qui représente les figures prophétiques de Jésus-Christ dans chaque âge du monde (1). « Il » n'y a point de doute, dit St.-Augustin, que l'arche » de Noë ne soit l'image de la cité de Dieu exilée » dans ce monde, c'est-à-dire de l'Eglise, qui est sau» vée par *le bois* sur lequel a été attaché le médiateur » de Dieu et des hommes, Jésus-Christ (2). »

Miséricorde du siége :

12.° LE DÉLUGE. — L'arche, *portée sur les eaux qui couvrent la terre,* représente un vaste navire sans voiles ni mâts, sur lequel s'élève un édifice dans le style du XVI.ᵉ siècle. Au sein des vagues agitées paraissent des hommes et des animaux qui périssent et des édifices submergés tombant les uns sur les autres. Gen. VII. 18 et suiv.

Panneaux au-dessous du siége :

13.° LE CORBEAU ENVOYÉ HORS DE L'ARCHE. — Quarante jours après que les sommets des montagnes avaient commencé à reparaître, *Noë ouvrit la fenêtre de l'arche et laissa aller un corbeau, qui étant sorti ne revint plus,* parce que, disent les Pères, les cadavres des hommes et des animaux, sur lesquels il trouva à poser

(1) Voir le rapport sur le portail S. Honoré. mém. de la Soc. des Ant. de Pic. tom. VI. pag. 87.

(2) De Civitat. Dei, lib. XV. 26, XVIII, 38.

le pied, offrirent à sa voracité une abondante pâture (1). L'artiste a fait choix de cette dernière circonstance. Il nous montre le corbeau, les aîles éployées, s'arrêtant sur le cadavre d'un animal et se repaissant de lambeaux de chair. Au milieu des eaux qui baissent, mais qui ne sont pas entièrement écoulées, paraît une tête d'homme. Gen. VIII. 7.

14.° LA COLOMBE REVENANT VERS L'ARCHE. — Les eaux s'écoulent, les arbres montrent leurs cîmes, l'arche s'est arrêtée *sur les montagnes d'Arménie.* La colombe revient vers Noë, *portant dans son bec un rameau d'olivier couvert de feuilles.* Ce sujet fait face au précédent : l'oiseau impur qui se repaît de cadavres *hors de l'église* est en regard de la colombe fidèle qui se refugie *dans l'arche sainte* apportant le symbole de la paix (2). Gen. VIII. 8 et suiv.

Panneau du coffre de la même stalle, au-dessus du siége, à droite :

15.° SACRIFICE DE NOÉ AU SORTIR DE L'ARCHE.— Le patriarche est à genoux avec deux de ses fils devant un autel antique de forme octogone sur lequel viennent d'être immolés en holocauste des *oiseaux purs et d'innocents agneaux*, symboles de la victime sans tache qui un jour sera livrée pour le salut des hommes. Pour signifier que le sacrifice fut devant Dieu d'*une agréable*

(1) S. Jean Chrys. Homil. XXVI in Genes. n.° 4. — S. Aug. quæstion. in Heptat. Lib. I. n.° XIII.

(2) Cs. S. Aug. Contrà Faust. Manich. Lib. XII c. XX.

odeur, l'artiste l'a figuré à demi consumé par la flamme. Il savait que dans l'ancienne loi, le feu descendu du ciel sur les victimes est la marque ordinaire de l'acceptation que le Seigneur daigne en faire ; tels les sacrifices d'Aaron, de Gédéon, de Manuë, d'Elie, de David, de Salomon, de Néhémie (1). Derrière le patriarche et ses deux fils Sem et Japhet, on remarque un quatrième personnage qui se tient debout, le bâton à la main, la tête couverte, sans prendre part au sacrifice ; c'est Cham, second fils de Noë, dont l'Ecriture nous fera bientôt connaître l'impiété et le châtiment. St.-Chrysostôme nous apprend que, dès son séjour dans l'arche, Cham avait mal reconnu la bonté du Seigneur qui le sauvait du déluge (2). L'attitude irrespectueuse de ce personnage, dans la scène du sacrifice, est un trait caractéristique qu'il faut savoir gré à nos intelligents artistes de lui avoir donné. Gen. VIII. 20 et suiv.

Rampe du panneau du bout des stalles-basses, à gauche de la première montée : (Pl. I. A.)

1.° NOË PLANTANT LA VIGNE. — Il enfonce un cep dans la terre. La petite serpe attachée à sa ceinture marque sa fonction ; le vêtement long fendu par les côtés et bordé de bouffants rappelle sa dignité de patriarche. Gen. IX. 20.

(1) Lev. IX. 24. — Jud. VI. 21. — Jud. XIII. 20. — 3. Reg. XVIII. 38. — 1 Paralip. XXI. 26. — 2 Paralip. VII. 1. — 2 Mach. I. 32.

(2) ..... Hunc incontinentiæ deditum in tempore tantæ indignationis et generalis interitûs quo orbis comprehensus est, rei venereæ deditum fuisse et cupiditatis intemperantiam non refrenavisse... Hom. XXVIII in Genes. n.° 4.

2.° Ivresse de Noé. — Couché sur la terre nue auprès d'un petit arbre qui ombrage sa tête, le patriarche est profondément endormi. Cham qui a violé la pudeur se tient à son chevet. Sem et Japhet sont aux pieds et *le couvrent d'un manteau, en tournant de l'autre côté*, par respect pour leur père, *leurs têtes* aujourd'hui brisées. Comme dans la scène du sacrifice, au sortir de l'arche, Sem et Japhet ont un ample costume, semblable à celui de Noë. Cham est vêtu d'une sorte de robe sans manches et sans collet qui a quelqu'analogie avec celle connue au xv.e siècle sous le nom de *surcot*. Autour de Noë, des ceps de vignes chargés de grappes et de feuilles et une coupe remplie indiquent l'état d'ivresse où l'a plongé *le vin qu'il a bu sans en connaître la force*. Gen. IX. 21. 22. 23.

3.° Noé maudit Chanaan. — Le texte sacré ne laisse pas de doute que la malédiction ne tombe sur Chanaan en punition du crime de son père (1). Aussi l'artiste avait-il judicieusement placé en présence de Noë et le père coupable et le fils maudit. Une mutilation a fait disparaître Chanaan. Cham reconnaissable à son *surcot*, à sa physionomie et à son attitude qui révèlent un caractère dépravé, se tient fièrement debout devant Noë et semble le braver. Noë prononce les paroles de l'anathême : *Que Chanaan soit maudit, qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères.* Gen. IX. 24. 25.

Miséricordes des siéges :

2.e Sacrifice de Melchisedech. — Fléchissant le genou

(1) Cs. S. Ambros. Lib. de Arca et Noe, cap. XXX. — S. J. Chrys. Homil. XXVII. in Gen. n.° 4.

devant un autel orné de *courtines* ou nappes frangées, *le prêtre du Très-Haut offre le pain et le vin*. Dieu paraît au-dessus de l'autel, tenant en main le globe terrestre surmonté de la *croix*. Le petit pain qui est épais et de forme ronde, le vin renfermé dans un calice pareil à ceux qui servent au sacrifice de la messe, la tonsure cléricale du pontife, la mitre déposée à ses pieds, la forme *chrétienne* de l'autel, tout annonce une intention positive, de la part des artistes, de fixer la pensée sur le sacrifice eucharistique de la loi nouvelle, dont l'église et les pères enseignent unanimement que celui de Melchisedech est la figure (1). Au portail St.-Honoré (2), Melchisedech n'est pas à l'autel. Debout sur son piédestal, à l'ombre d'un magnifique dais, il tient simplement sur sa main droite le pain, et sur sa gauche le calice; mais il est paré de tous les insignes du pontife de l'Eglise chrétienne: la mitre, la chasuble, l'étole, la tunique et l'aube. Un même esprit a inspiré le *latomier* du XIII.e siècle et le *huchier* du XVI.e Voyez, au contraire, à la chapelle de Notre-Dame de Pitié, le bas-relief en plomb doré, sculpté par Carpentier en 1758: plus d'autel, plus d'habits sacerdotaux, plus de calice; en revanche, du côté de Melchisedech, des corbeilles pleines de pain et d'énormes amphores de vin tenues par des suivants presque nus; du côté d'Abraham, tout l'appareil de la guerre y compris des chevaux impatients que contient avec peine un valet aux membres muscu-

(1) Cf. S. Paul. Epist. ad Heb. c. VIII, et tous les Pères cités par Bellarmin lib. I de Missâ c. 8.

(2) V. le rapp. au Préf. de la Somme sur ce portail. Mém. de la Soc. des Ant. de Pic. tom. VI. p. 88.

leux. Assurément, le mouvement, la variété, le pittoresque, la vérité historique même peuvent se rencontrer dans l'œuvre moderne; mais la pensée réelle et capitale de la bible, nous ne la trouvons que dans l'œuvre ancienne.

Le sujet est complété, sur notre miséricorde, par la présence de Loth et d'Abraham. Un petit chien qui caresse l'un de ces deux assistants, et un arbre, remplissent le reste du tableau. Tous les personnages ont le vêtement long. Les manches fendues de Loth et l'escarcelle de Melchisedech sont à remarquer. Gen. XIV. 18.

3.° Apparition de trois anges a Abraham. — Les trois personnages de l'apparition que le texte biblique appelle des *hommes*, parce que sans doute ils en avaient pris la forme, étaient des anges selon St.-Paul (1). L'artiste les a vêtus de robes traînantes, et parés, de longues ailes, d'une chevelure ondoyante et de toutes les grâces de la jeunesse. Ils se pressent étroitement l'un contre l'autre, peut-être pour figurer par leur union l'unité de Dieu comme ils figurent par leur nombre, selon les Pères, la Trinité (2). Abraham, que nous reconnaîtrons toujours à son ample vêtement, à sa barbe fournie et longue et au chapeau à larges bords, *est accouru au devant d'eux à l'entrée de sa tente* qu'on voit dans le fond. *L'arbre* sous lequel *il les invite à se reposer*

(1) Epist. ad Heb. VIII. 2. — Cs. S. August. De civit. Dei, lib. XVI c. 29.

(2) Abraham *tres* vidit et *unum* adoravit, dit St-Augustin, contr. Maxim. Arian. lib. II. n.os 5, 6, 7.

n'a pas été oublié. L'un des trois anges vient annoncer à Abraham que *Sara sa femme aura un fils*. C'est par là que cette scène se rattache aux suivantes. Gen. XVIII. 2. 3. 10.

4.° Promesses de Dieu a Abraham. — Dieu couronné du nimbe et vêtu d'une longue robe flottante sans ceinture montre à Abraham, *qu'il a fait sortir de sa tente*, le firmament parsemé d'étoiles, *et lui dit : Regarde et compte les étoiles, si tu peux. Il en sera ainsi de ta postérité*. Abraham écoute à genoux la prophétie. La présence de Damascus, fils d'Eliézer son serviteur, rappelle la plainte du patriarche : *Je mourrai donc sans enfants !... et le fils de mon serviteur sera mon héritier !* Gen. XV. 2. 3. 5.

Dans un vitrail de l'église St.-Patrice de Rouen, où nous avons rencontré le même sujet, la figure du Christ en croix se détache sur le ciel étoilé et précise le sens de la révélation faite à Abraham. D'après les Pères et l'Evangile lui-même (1), ce patriarche eut en effet le bonheur de reconnaître l'homme-Dieu parmi ses descendants, et de voir succéder à sa nombreuse postérité selon la chair une génération plus nombreuse d'enfants spirituels dont Jésus-Christ est le premier né.

5.° Abraham part pour le sacrifice. — Il marche en avant de l'âne qui porte *le bois de l'holocauste* divisé en deux faisceaux ou fagots pendants sur des cordes

(1) Abraham pater vester exultavit ut videret diem meum; vidit et gavisus est. Joann. VIII. 58. — Cs. Cornel. à lapide, in Gen. XV. 5.

de chaque côté des flancs. *Isaac son fils et les deux serviteurs qu'il a pris avec lui* suivent derrière. Jeune homme de vingt-cinq ans, comme le disent la plupart des docteurs, Isaac est coiffé d'une toque de forme distinguée et vêtu d'une longue robe fendue sur le devant en forme de manteau. Outre l'habit long que nous lui avons vu, Abraham a la chape de voyage ou *pluvial* attachée sur la poitrine par un riche fermoir. Gen. XXII. 3.

6.° ISAAC ALLANT AU SACRIFICE. — Abraham marche le premier, *portant le glaive* à la ceinture et non *à la main*, comme le dit la lettre du texte. Appuyé sur son bâton de la main gauche, il tient de la droite une torche enflammée. Isaac, qu'il vient de *charger du bois pour l'holocauste*, le regarde et dit : « *Mon père, voici le feu et le bois; où est donc la victime? Abraham répond : Mon fils, Dieu saura trouver la victime.* Gen. XXII. 7. 8.

7.° LES DEUX SERVITEURS RESTÉS A L'ÉCART. — L'âne est déchargé du fardeau. Un des serviteurs indique du doigt la scène qui se passe sur la montagne qu'on découvre au loin. Ils paraissent ne pas comprendre comment Abraham, qui se dispose à frapper son fils, a pu leur dire : *Nous reviendrons bientôt.* Gen. XXII. 5.

8.° ISAAC SUR LE BUCHER. — Abraham *a élevé un autel et dressé le bûcher*. Isaac est à genoux *sur le bois*, les mains jointes, les yeux voilés d'un bandeau, offrant à Dieu de bon cœur le sacrifice de sa vie : Abraham le tient à la tête de la main gauche, et lève le glaive

de la main droite pour le frapper. Un ange descendant des nues saisit le glaive, *et lui crie : N'étends pas la main sur l'enfant et ne lui fais aucun mal.* Le patriarche se détourne pour l'écouter et *aperçoit* en même temps *un bélier embarassé par ses cornes dans un buisson.* Gen. XXII. 9.—12.

9.e ABRAHAM IMMOLANT LE BÉLIER. — Le bélier est substitué à Isaac sur l'autel chargé de bois. Abraham *l'offrant en holocauste au lieu de son fils* va le frapper. Celui-ci à genoux derrière le Patriarche remercie le Seigneur du miracle par lequel il échappe à la mort. Peut-être aussi, dans la pensée de l'artiste, adore-t-il la victime sainte dont le bélier est la figure. Le bélier est suspendu aux broussailles comme Jésus-Christ à la croix et immolé en la place d'Isaac comme Jésus-Christ en la nôtre, disent tous les Pères (1). Gen. XXII. 13.

De toutes les figures de Jésus-Christ dans l'ancienne loi, il n'en est presque pas que les Pères, l'Eglise et l'iconographie du moyen-âge aient trouvée plus explicite et plus proche de la réalité, et qu'ils aient reproduite plus souvent et avec plus de complaisance que le *sacrifice d'Abraham.* Depuis le portail de Berthaucourt (Picardie) du XIe siècle, jusqu'aux stalles du XVIe, nous retrouvons plus ou moins détaillé ce fait saillant et sublime de l'histoire sacrée des premiers âges ; et dans toutes les circonstances par lesquelles on l'a complété selon les lieux et les époques, c'est toujours Jésus-Christ qu'on y a vu avec le mystère de l'immolation volontaire

(1) S. Aug de Civit. Dei lib. XVI. c. 32. — S. Ambros. de Abrah. lib. 1. cap. 8. n.° 77.

et de la substitution. C'est Jésus-Christ dans Isaac : Jésus-Christ dans le bélier, et en même temps Dieu le père dans la personne d'Abraham : Dieu encore dans la personne du fils qu'il se dispose à sacrifier et qui *est sacrifié parce qu'il l'a voulu.* Dans la flamme, c'est la charité qui doit consommer l'immolation ; et l'instrument à venir du salut, dans le bois montré ordinairement en forme de croix, comme aux vitraux de Bourges et de Chartres, etc., et que toujours ailleurs Isaac porte lui-même sur ses épaules (1).

10.e Le serment d'Eliézer. — Abraham cassé de vieillesse est assis, la tête couverte, sur un riche pliant à haut-dossier. *Il dit au serviteur le plus ancien de sa maison : Mets ta main sous ma cuisse et jure de ne pas choisir pour épouse à mon fils aucune des filles des Chananéens, mais de partir dans le pays où sont mes parents et de recevoir là une femme pour mon fils Isaac.* Le serviteur à genoux et se découvrant la tête pose la main sur la cuisse d'Abraham et lui jure d'accomplir ses ordres. Gen. XXIV. 2. 3. 9.

Sachons gré au tailleur d'images de n'avoir pas omis le geste de prestation de serment. Il est significatif aux yeux de tous les Pères. « Abraham ordonne au serviteur de mettre sa main sous sa cuisse, dit St.-Grégoire, parce que de ce membre doit sortir la chair de celui qui, par son humanité, sera son fils, et par sa divi-

(1) Cs. S. Aug. de Civit. dei. lib. XVI. cap. XXXII. n.° 1. — Serm. XIX. III. — Enarr. in Psalm. XXX. n.° 9. — S. Joann. Chryst. Hom. in Gen. XLVII. n.° 3. — V. aussi le rapp. sur le port. S. Honoré. p. 89.

nité, son seigneur, comme s'il eut dit : touchez mon fils et jurez par mon Dieu (1). »

Au temps patriarchal, la qualité de pasteur opulent, la noblesse du sang, la puissance que donne la fortune, le titre de prince et de prêtre dans la famille et dans la société étaient confondus, et constituaient une aristocratie naturelle et vénérée. La brebis qu'on a fait poser auprès du père des croyants dit tout cela : c'est un blason avant le blason.

Abraham qui est chez lui a dépouillé le pluvial. Son serviteur est vêtu de la *redingotte* à collet rabattu appliqué aux reins par une ceinture ; il porte au côté l'escarcelle et un petit poignard, meubles obligés pour un voyage lointain et par des chemins peu sûrs.

11.e Voyage du Serviteur. — Il marche à pied à côté *des dix chameaux du troupeau de son maître* chargés, les uns de paniers, les autres de coffres dont les couvercles bombés sont délicatement ouvragés et garnis de lanières de cuir entre-croisées. Un jeune valet, la tête encapuchonnée, est pittoresquement assis entre les bosses de sa monture. Gen. XXIV. 10.

12.e Rencontre du Serviteur et de Rébecca. — Le serviteur arrêté avec son escorte *à la porte de la ville*

(1) Manum sub femore jubet ponere quia per membrum illud descensura erat caro ejus qui filius Abrahæ esset ex humanitate et dominus ejus ex divinitate ; quasi dicat : Tange filium meum et jura per Deum meum. S. Grég. cité par Corn. à lapid. comm. in Genes. p. 203. — Per femur, genus. dit St. Aug. tract. in Joann. 43. p. 588. — De même St. Ambroise : Per femur generationem intelligimus, generatio autem Christus est. lib. 1. cap. 9. n.° 33. de Abrah.

de Nachor, près d'un puits dont on voit la poulie, la corde, le seau, et au pied l'abreuvoir, *aperçoit Rébecca, fille de Bathuel*, et fléchit le genou devant elle, *en disant : Donnez-moi à boire un peu d'eau du vase que vous portez*. Rébecca, la main droite sur sa cruche déjà remplie, paraît, telle que dit l'Ecriture, *pleine de pudeur et de beauté*. La richesse de son costume, qui annonce l'opulence de la maison de son père, offre un spécimen complet de la parure d'une grande dame au commencement du XVI.e siècle : robe traînante coupée en carré sur la poitrine pour laisser voir les plis fournis d'une fine chemise, manches tailladées aux épaules et pendantes vers l'avant-bras, bonnet à ailerons plissés et s'échappant de dessous la toque avec émaux sur le rebord et bouffette au sommet, long voile accroché au bonnet et descendant jusqu'à terre quand il n'est pas relevé sur le bras, large ceinture en forme de corset s'allongeant devant et derrière en basques écaillées, frangées et perlées, précieux affichets qui marquent aux hanches la naissance de la fente du corset : tout est riche, somptueux, élégant, et ne doit pas piquer moins l'attention du curieux que celle du serviteur d'Abraham. Gen. XXIV. 16. 17.

13.e Rébecca donnant a boire a Eliézer. — Le lieu et les personnages sont les mêmes que dans la scène précédente. *Buvez, mon seigneur*, dit Rébecca, et le serviteur boit à même du vase que lui tient, *posé sur son bras*, la jeune fille toute tremblante. Gen. XXIV. 18.

14.e Rébecca abreuvant les chameaux. — Pendant que Rébecca verse l'eau dans le bac ou abreuvoir, un cha-

meau conduit par le jeune valet se met à boire. En même temps, *le serviteur ôte du coffre des pendants d'oreilles qui pèsent deux sicles et deux bracelets qui en pèsent dix.* Gen. XXIV. 20. 22. (Pl. IV. 1.)

15.e Rébecca recevant les présents. — Le serviteur remet entre ses mains des bracelets, et dit : *De qui êtes-vous la fille, je vous prie ; y a-t-il dans la maison de votre père un lieu pour me recevoir?* Elle répond : *Je suis la fille de Bathuel..... il y a chez nous du foin et de la paille en abondance et un lieu spacieux pour se reposer.* Même mise en scène que tout-à-l'heure, excepté que le coffre d'où l'on tire les cadeaux est placé entre Rébecca et le serviteur, et qu'à quelque distance, le jeune gardien des chameaux, descendu de sa monture, fait claquer son fouet. Gen. XXIV. 23. 24. 25.

16.e Le serviteur introduit. — Le lieu de la scène représente une salle à manger avec son *dressoir* ou buffet, sa vaisselle, sa table couverte de la *touaille* pendante ou nappe, ses humbles escabeaux. Le pain est servi ; Bathuel et Rébecca ont pris place. Le jeune Laban, frère de Rébecca, introduit l'étranger, qui ne veut ni s'asseoir ni manger *jusqu'à ce qu'il ait dit ce qu'il doit dire.* La coiffure de Rébecca est ici beaucoup plus simple ; elle consiste en une sorte de turban retenu sous le menton par un cordonnet. Bathuel porte l'ample et grave costume des Patriarches. Gen. XXIV. 32. 33.

17.e Départ de Rébecca. — La demande de Rébecca pour Isaac a été faite et acceptée. Rébecca consent à

partir. *Bathuel et Laban l'envoient, elle et sa nourrice, et le serviteur d'Abraham et ses compagnons, leur souhaitant toutes sortes de prospérités.* Les chameaux chargés de richesses sont prêts; le geste de Bathuel indique un adieu tout paternel. La physionomie de Rébecca, autant qu'on peut en juger sous le long voile qui couvre sa figure, annonce dans son cœur le combat qui se livre entre la piété filiale et la soumission aux ordres de Dieu qui l'appellent loin de son pays; la vieille nourrice est triste, le serviteur d'Abraham impatient; le petit bonhomme au fouet brandissant revient en courant du fond du tableau où il était occupé sans doute à chose plus intéressante pour lui que le mariage de Rébecca.

On ne sera pas surpris que l'artiste ait minutieusement développé, sur huit miséricordes, l'histoire de la vocation de Rébecca, en se rappelant que les Pères de l'Eglise n'ont guère moins insisté sur les circonstances de cet événement toutes remplies, selon eux, de moralité et de mystères. Rébecca s'y montre le modèle parfait des vierges, Bathuel et Laban des pères de famille, Eliézer des serviteurs dévoués. On y apprend aussi les devoirs de l'hospitalité. A un autre point de vue, Rébecca est le type de l'Eglise, choisie, pour devenir l'épouse du Christ, parmi les gentils, « lesquels étant » appelés, ne tardent pas (1). » Abraham représente Dieu le père, Isaac Jésus-Christ, Rébecca l'Eglise ou l'âme fidèle, Eliézer les apôtres et tous les ouvriers évangéliques (2). En pénétrant ainsi l'esprit de nos saints

(1) Vocata non fecit moram. S. Ambros. lib 2. de Abr. n.° 92. p. 312.

(2) S. Greg. moral. lib. 35. *passim.* — S. Euch. lib. 2. Gen. c. 40.

livres, nous pardonnons volontiers à Antoine Avernier la prolixité de son ciseau. Gen. XXIV. 58. 59. 60.

18.e Rébecca consultant le Seigneur. — Rébecca grosse de *deux enfants qui s'entrechoquent dans son sein*, est à genoux, les mains jointes, devant un autel et prie avec ferveur. L'artiste a écarté loin d'elle tout témoin afin d'arrêter exclusivement l'esprit sur le mystère de la lutte de Jacob et d'Esaü, révélé dans la réponse du Seigneur : *Les chefs de deux peuples puissants sont dans ton sein... et l'un de ces peuples triomphera de l'autre, et l'aîné servira le plus jeune.* Ici encore, la forme *chrétienne* de l'autel nous semble moins un anachronisme qu'un moyen ingénieux de marquer le futur triomphe de l'Eglise sur la Synagogue, annoncé et signifié, d'après St.-Paul, par la prophétie de la soumission de *l'aîné* au *plus jeune* (1). Derrière Rébecca, on aperçoit sa maison à pignon aigu du xve siècle. Gen. XXV. 21. 22. 23.

19.e Esaü vendant son droit d'ainesse. — Esaü *revenant des champs très-fatigué*, suivi de ses chiens, portant un arc en sa main droite, un riche carquois à la ceinture, est en présence de Jacob qui se tient au seuil de la maison avec *le plat de lentilles* qu'il a fait cuire. Esaü lui dit : *Donne-moi à manger de ce mets roux, car je suis las. Jacob lui dit : Vends-moi ton droit d'ainesse. Esaü répond : Je me meurs, à quoi me servira mon droit d'ainesse ? et jurant, il vend son droit*

(1) Epist. ad Rom. IX. 10 et sqq. — Cs. Estius in Paulum. — Bern. à Picon. ibid.

d'aînesse. Le geste d'Esaü exprime bien son langage et l'abandon qu'il fait de ses droits. La différence du vêtement marque celle du caractère et des occupations des deux personnages. Les manches larges de l'habit de Jacob auraient gêné le chasseur Esaü dans le maniement de l'arc : il porte les siennes plus étroites. L'entailleur n'a pas oublié qu'Esaü *vint au monde roux et couvert de poils comme une peau de bête*. Des poils épais paraissent à l'endroit du cou, au défaut du vêtement. Gen. XXV. 24.—33.

20.° Isaac demandant a Esau du fruit de sa chasse. — Isaac *devenu vieux, et les yeux obscurcis de telle sorte qu'il ne peut plus voir*, est assis dans un fauteuil à haut-dossier évidé et orné de franges, la tête couverte d'un large chapeau avec cordons pour l'attacher au-dessous du menton. Il parle à Esaü : *Mon fils, quand tu auras pris quelque chose à la chasse, apprête-le comme tu sais que je l'aime, et apporte-le moi, afin que je le mange et que je te bénisse avant de mourir*. Esaü, debout devant son père, écoute attentivement ses ordres et ses promesses. Cachée derrière le siége du patriarche, *Rébecca ne perd pas un mot de ce qu'il dit*. Gen. XXVII. 1. 2. 3. 4. 5.

21.° Rébecca donnant a Jacob ses instructions. — Les deux personnages sont debout. La mère dit à son fils :..... *Va vers le troupeau, apporte-moi les deux meilleurs chevreaux afin que je prépare à ton père un mets que je sais qu'il aime. Et quand tu l'auras présenté à ton père et qu'il en aura mangé il te bénira avant de mourir*. Jacob est surpris de ce langage. On distingue

ici mieux qu'ailleurs la longue bande de toile fine qui pend de la coiffure de Rébecca par derrière et qu'elle ramène avec grâce sur l'avant-bras. D'un côté est une maison, de l'autre un troupeau. Gen, XXVII. 9. 10.

22.° Rébecca préparant un chevreau. — Munie d'un large couteau, Rébecca dépouille un chevreau placé devant elle sur une table. Les amples manches de son vêtement sont retroussées et laissent voir les manches serrées de la tunique de dessous. Jacob qui contient le second chevreau a pris soin, pour avoir la liberté de ses mouvements, de se dégager les bras de ses larges manches fendues qu'il a passées dans sa ceinture afin qu'elles ne traînent pas lorsqu'il se baisse. Le troupeau est à quelque distance derrière Jacob. Gen. XXVII. 14.

23.° Rébecca enveloppant les mains et le cou de Jacob. — Jacob est paré *des plus précieux vêtements d'Esaü que sa mère elle-même gardait en la maison.* Déjà ses épaules sont recouvertes de peaux. Rébecca lui en ajoute d'autres aux mains en forme de gants. Le fond du tableau est garni d'édifices. Gen. XXII. 15.

24.° Jacob présentant a Isaac le plat de chevreau. — Le père est assis; le fils tenant des deux mains le plat de viande s'approche et fléchit le genou, disant : *Mon père! — Je t'entends, qui es-tu mon fils, dit Isaac?* Jacob répond : *Je suis Esaü votre fils aîné.* Isaac dit : *Approche-toi, mon fils, afin que je te touche.* Et l'ayant touché : *Cette voix, dit-il, est la voix de Jacob, mais les mains sont les mains d'Esaü.* La plus vive surprise

est exprimée dans les traits du Patriarche. Rébecca se tient derrière le fauteuil, l'air inquiet et curieux, munie d'un pot et d'un verre, prête à offrir au vieillard sa boisson, quand son repas aura commencé. Gen. XXVII. 18.—23.

25.° Jacob béni. — Isaac est toujours sur son fauteuil : Jacob est à genoux à ses pieds. Le Patriarche, dont les traits du visage annoncent l'inspiration divine, pose solennellement la main droite sur sa tête et *le bénit*. Rébecca aussi à genoux près du siége tient ses mains croisées sur la cuisse, et la tête baissée, dans l'attitude de la prière et de l'adoration. Elle est heureuse du succès de sa ruse et reconnaît la vérité des promesses du Seigneur. Gen. XXVII. 27.

26.° Retour d'Esau. — *A peine Isaac avait achevé de parler et à peine Jacob était sorti, qu'Esaü revint.* On le voit *présentant à son père*, toujours assis, *ce qu'il a préparé de sa chasse*. L'artiste a vivement exprimé le profond *étonnement dont le vieillard est frappé*. Le visage d'Esaü annonce le désappointement et la colère. A droite, à l'écart, l'heureux Jacob à genoux adore les desseins du Seigneur et lui rend grâces de ses bontés. Gen. XXVII. 30.—34.

27.° Menaces d'Esau et conseils de Rébecca. — Le sculpteur a réuni en un seul tableau les menaces d'Esaü et les conseils de Rébecca. Pendant que, d'un côté, Esaü fait éclater sa colère contre son frère qu'il menace du geste, la prudente Rébecca conseille, de l'autre, à Jacob *de fuir près de Laban*. Isaac est présent, sur

son fauteuil, et fait un signe pour persuader à Jacob de s'éloigner. Jacob écoute avec docilité. Gen. XXVII. 44.

28.° L'échelle de Jacob. — Plutôt accroupi que couché, Jacob dort d'un profond sommeil; sa tête couverte d'un chapeau repose sur une grosse pierre carrée. Pour signifier la vision que Dieu lui envoie, l'artiste a sculpté en face la mystérieuse *échelle dont le pied pose à terre et le haut touche le ciel; les anges de Dieu montent et descendent et le Seigneur appuyé* au sommet rend ce solennel oracle : Toutes les nations seront bénies en toi et en ta postérité. L'arrière-plan est occupé par une longue muraille flanquée de bastions et de tours, figurant la ville de Luza près de laquelle s'est arrêté le prophète.

Entre plusieurs fragments de miséricordes de stalles que nous avons récemment acquis d'un habitant d'Amiens qui les a soustraits aux flammes à l'époque de la révolution, un des mieux conservés représente aussi la Vision de Jacob. Un vaste désert y remplace la ville de Luza, et le Patriarche couché y dort dans une pose plus naturelle, en avant de l'échelle qui s'élève derrière lui, à peu près comme on le voit sur l'un des médaillons du portail de la Calende à Rouen. Le faire artistique du fragment nous paraît aussi plus soigné, quoique l'une et l'autre sculpture appartiennent à la même époque, ou peu s'en faut. On retrouve partout ce poétique sujet dont il n'est pas douteux que nos ayeux n'aient compris toute l'importance mystique. Ils savaient avec Théodoret (1), que l'échelle symbolique signifie la pro-

(1) Theod. Quæst. in Gen. 3. interpr. LXXXIII. Oper. græco-lat. tom. 1. p. 61.

vidence par laquelle Dieu gouverne toutes choses; avec Tertullien (1) et St. Basile (2), qu'elle marque les différents dégrés de la perfection; avec St. Grégoire (3) et St. Thomas (4), que les anges qui montent sont les âmes contemplatives et ceux qui descendent les hommes de la vie active; avec Zénon de Vérone (5) qu'elle est la figure des deux testaments dont Dieu est également le principe et la fin; avec Rupert (6) et d'autres, que Dieu y révèle le mystère de l'Incarnation du Verbe, de ce Sauveur qui descendra du ciel jusqu'à la terre par Abraham, Jacob, David et Marie; avec St. Bernard (7), qu'il faut y chercher le type de la Ste.-Vierge; avec St. Augustin (8) que le Seigneur appuyé sur l'échelle est Jésus-Christ suspendu à la croix; avec tous les Pères enfin, que les oracles annoncés à Jacob du haut de l'échelle sont une des plus solennelles prédictions du Messie et de son règne glorieux sur la terre (9). Ainsi

(1) Tertull. cont. Marc. lib. III. cap. 24. p. 815.

(2) St.-Basil. Hom. in Ps. 1. n.° 4. Op. græco-lat. tom. 1. p. 92.

(3) Moral. lib. V. n.° 54. tom 1.

(4) 2.ª 2.æ Quæst. 81.

(5) De Gen. de somn. Jacob. serm. p. 86.

(6) Rup. de Trin. et oper. ejus, in Genes. comment. lib. VI. cap. XXII.

(7) Hæc enim est scala Jacob quæ duodecim gradus habet inter duo latera. Serm. de B. M. tom. V. p. 194.

(8) Serm. 19 de temp. Dominus innixus scalæ, christus crucifixus ostenditur.

(9) V. sur cette prophétie: Act. des Ap. III. 25. 26. — St.-Paul aux Gal. — Huet, Dém. Evang. prop. 7. n.° 7. — de la Luzerne. Diss. sur les Proph. Ch. II. art. 2. n.° 1.

entendu, ce verset de notre Bible édité en sculpture était, il faut l'avouer, tout un enseignement. Gen. XXVIII. 14.

29.e Sacrifice de Jacob. — La pierre sur laquelle il a dormi est *élevée au milieu comme un monument*. Jacob incliné *y répand de l'huile*. Dans le fond, la ville de Luza avec ses maisons et ses jardins. Cette ville devait être, en effet, très-proche du lieu du sacrifice, puisque c'est là, selon les interprètes, que Jacob eut le vase d'huile qu'il répandit sur la pierre. Gen. XXVIII. 18.

30.e Rencontre de Jacob et de Rachel. — *Trois troupeaux de brebis se reposent couchés autour d'un puits fermé d'une grosse pierre* près duquel est un bac pour recevoir l'eau. D'un côté, deux bergers dont l'un tient une houlette et l'autre joue de la cornemuse : ils sont chaussés de bottines molles et revêtent par-dessus leur tunique, qui ne descend que jusqu'aux genoux, une sorte de camail garni d'un ample capuchon; de l'autre côté, Jacob en habit de voyage, tunique courte, manches serrées au poignet, bâton en main, s'avance vers Rachel que lui ont indiquée les bergers et qui *s'approche avec les brebis de son père*, *car elle paissait elle-même son troupeau*. Elle tient d'une main la houlette et pose l'autre sur le bras de Jacob. Son costume annonce une bergère de distinction et la riche fille de Laban. Une longue robe traînante à corsage serré, échancré carrément sur la poitrine, laisse voir une blanche chemise montante, froncée et plissée très-fin; les manches étroites sont coupées au coude et réunies par de petites

bandes d'étoffe ou rubans entre lesquelles ressort le fin linge de dessous. Sa coiffure est un turban découpé sur le devant pour découvrir le front, retombant un peu sur les oreilles, et noué sous le menton. Une riche pannetière pend à sa ceinture sur la hanche droite. Gen. XXIX. 2.—9.

31.° Jacob introduit dans la maison de Laban. — Laban qui a su *de Rachel que Jacob, fils de sa sœur, était venu, est accouru au-devant de lui.* Il lui tient la main et marche avec lui vers la maison. Sur le seuil, la belle Rachel, la houlette en main, son troupeau à ses pieds, regarde venir Jacob. La figure des trois personnages est rayonnante de joie. On aperçoit derrière Jacob le puits dont il a ôté la pierre, et l'abreuvoir. Le costume ample et long des patriarches, le camail ou collet de fourrure annoncent dans Laban le possesseur de vastes héritages. Gen. XXIX. 13.

Laissons cette auguste famille discuter, sous le toit hospitalier, les conditions du mariage de Jacob. Il servira sept ans pour Lia, la fille aînée de Laban; il servira de nouveau pour Rachel qu'il préfère à sa sœur; il deviendra l'époux de toutes deux, le père de douze enfants : et nous, pendant que ces événements suivront leur cours, nous prendrons le temps de descendre des stalles hautes, dont la longue file est parcourue, pour retrouver dans les basses la suite de l'histoire sacrée.

Rampe du panneau du bout des stalles basses, à droite du passage D :

1.° Jacob veut quitter Laban. — Laban est repré-

senté debout, appuyé sur son bâton, le large chapeau sur la tête, en face de Jacob qui lui parle le chapeau à la main, quoiqu'avec une certaine fierté. *Laissez-moi,* dit-il, *retourner en ma patrie et en ma terre. Donnez-moi mes femmes et mes enfants, pour lesquels je vous ai servi, afin que je m'en aille.*

Le costume de Laban est remarquable, la robe par son ampleur et son collet tombant bordé de mèches de fourrure, la coiffure par le bonnet qui se loge sous le chapeau et descend jusque sur les oreilles en bandes pointues ornées de bouffettes, et surtout par le long voile attaché au sommet du chapeau et ramené sur le bras, que nous n'avons vu qu'aux coiffes de femmes. L'escarcelle à la ceinture et l'épaisse barbe au menton ajoutent à la dignité du personnage. Jacob est vêtu de la tunique courte, au corsage tailladé et traversé de distance en distance de bandes horizontales. Outre le chapeau qu'il tient en main par respect pour Laban, il porte une sorte de réseau à larges mailles qui lui enveloppe toute la chevelure. Les bottines molles sont tailladées vers la cheville, une courte épée pend à sa ceinture, et, ce qui est plus curieux, il étale sur sa poitrine un gentil petit écu aux *armes de France.* C'est pousser un peu loin, nous l'avouons, la licence poétique du ciseau. Gen. XXX. 25. 26.

2.° Jacob et ses femmes tenant conseil. — Les trois personnages sont en présence : leurs physionomies indiquent qu'ils délibèrent sur un parti à prendre. Tous ont leur caractère bien marqué. Rachel, plus résolue que les autres, semble vouloir pousser à un parti extrême. Jacob leur dit : *Je vois que votre père ne me*

regarde plus du même œil qu'autrefois. Et l'Ange de Dieu m'a dit en songe : Lève-toi et sors de cette terre et retourne aux lieux de ta naissance. Rachel et Lia répondent : *Nous reste-t-il quelque chose dans les biens et l'héritage de notre père ? Ne nous a-t-il pas traitées comme des étrangères, et n'a-t-il pas vendu et dissipé ce qui nous était dû ?* Jacob qui cesse d'être le serviteur de Laban revêt, dans cette scène, tous les insignes de l'indépendance : il laisse croître sa barbe, se coiffe d'un chapeau plus large et plus orné, prend la longue robe à larges manches, le manteau, l'escarcelle frangée, et aussi le petit collet à capuchon qui est un habit de voyage.

Le contraste des costumes et de la tenue de Lia et de Rachel doit aussi être remarqué. Rachel, avec la coiffure que nous lui avons déjà vue et une ceinture lâche, porte sa robe encore plus richement tailladée, brodée et garnie de pierreries. Elle tient la tête haute et paraît fière de sa beauté. Lia plus modeste dans son attitude se montre aussi plus simple dans sa mise qui est cependant curieuse par la courte tunique bordée de mèches de fourrure qu'elle porte par-dessus sa robe traînante et qui est relevée de chaque côté jusqu'aux hanches où la retiennent des *affichets* d'un métal précieux. Un voile qui ne descend qu'un peu au-dessous des épaules couvre sa tête. Gen. XXXI. 4. 5. 14 et suiv.

3.° Départ de Jacob. — Les deux groupes qui animent le milieu de la rampe représentent les hommes, les chevaux et les troupeaux de Jacob. Les chevaux sont chargés de coffres qui contiennent ses richesses. Des arbrisseaux et des herbes de toute espèce figurent la campagne. Gen. XXXI. 17. 18.

Miséricordes :

32.° Laban poursuivant Jacob. — Il vient de l'atteindre et lui reproche sa fuite précipitée. Jacob répond avec calme : *Si je suis parti à votre insçu, c'est de peur que vous ne m'enlevassiez violemment vos filles.* Lia et Rachel, qui se tiennent du côté de Jacob, paraissent contristées de ce qui se passe. Les hommes de la maison de Laban sont armés, cuirassés et coiffés de casques plats, ni plus ni moins que des chevaliers du temps de St.-Louis. Gen. XXX. 26.-31.

33.° Réconciliation de Jacob et de Laban. — Entre Jacob et Laban sont des pierres amoncelées *et élevées comme un monument.* Jacob y porte la main et Laban fait un geste en signe de leur alliance. Les personnages de leur suite remplissent des deux côtés le fond de la scène. Gen. XXXI. 45.

34.° Jacob rencontrant les anges de Dieu. — Les anges, au nombre de trois, ont les ailes déployées, tête et pieds nus, longue chevelure, tunique traînante et sans ceinture avec amicts flottants sur les épaules. Entre la persécution de Laban qui finit et celle d'Esaü qui commence, Jacob reçoit le gage de la protection de Dieu (1), il le comprend et fléchit le genou devant les députés célestes. Gen. XXXII. 1.

35.° Jacob envoie des messagers a Esaü. — Jacob est dans son fauteuil entouré de *ses gens et leur donne l'ordre d'aller au-devant d'Esaü, afin de trouver grace*

(1) S. Joann. Chrys. Hom. in Gen. LVIII. 1.

devant lui. Un des envoyés, debout, reçoit ses instructions ; un autre se tient derrière. Ils ont le glaive à la ceinture. Gen. XXXII. 3. 4. 5.

36.e RETOUR DES MESSAGERS DE JACOB. — Jacob assis écoute les envoyés qui lui rapportent qu'*Esaü vient lui-même au-devant de* lui *avec quatre cents hommes*. Jacob est *saisi d'une grande frayeur*. Ses gens transformés en guerriers portent des casques et des épées. Gen. XXXII. 6. 7.

37.e LUTTE DE JACOB AVEC UN ANGE. — Plusieurs pères de l'Eglise (1) semblent croire que l'inconnu qui se présenta pour lutter avec Jacob était le fils de Dieu lui-même, d'après le texte du 30.e verset, où Jacob se réjouit d'avoir *vu le Seigneur face à face*. Mais le prophète Osée dit positivement que ce fut un ange (2). St.-Augustin affirme la même chose avec le plus grand nombre des docteurs et des interprètes (3). Quand Jacob s'écrie qu'il a vu le *Seigneur*, il veut dire qu'il l'a reconnu ou deviné sous les traits de l'ange dont la forme humaine qu'il avait revêtue lui fit clairement entrevoir le fils de Dieu fait homme (4). C'est donc avec un grand sens que notre Antoine Avernier a donné à l'émule du patriarche la nature angélique, c'est-à-dire, les formes extérieures sous lesquelles il a coutume de figurer les

(1) Estius, com. in Gen. 32. 24., cite Théod., S. Justin, S. Hilaire, S. Amb. et S. Cyrille.

(2) Ch. XII. v. 3. 4.

(3) De Civit. Dei, lib. XVI. c. 39.

(4) Cornel. à Lap. com. in Gen.

esprits célestes. Il nous montre les deux champions, seuls au milieu de la campagne, se tenant étroitement embrassés comme pour une lutte difficile et longue où les forces se balancent, où le courage est égal. L'acharnement des nobles athlètes ne nuit pas à la dignité de leur pose ni à la calme majesté de leur visage.. On sent qu'il y a quelque mystère caché sous cette ombre, et on n'est pas long-temps à y découvrir le présage de la victoire que Jacob remportera sur Esaü (1), l'image symbolique de la vie chrétienne qui est un combat (2), la prédiction de la lutte qui s'engagera entre la Synagogue et l'Eglise (3), la figure de la prière par laquelle nous devenons maîtres de Dieu et nous le voyons face à face (4) ; et si nous savons notre St.-Augustin, il n'y a pas jusqu'au *nerf de Jacob touché par l'Ange et desséché aussitôt* qui ne nous représente la portion du peuple Juif devenue comme aride, stérile et boiteuse par sa résistance à Jésus-Christ, tandis que l'autre portion fidèle à la lumière céleste, ressemble à Jacob béni du fils de Dieu (5). Dans le fond du tableau, paysage, maisons, ville ou forteresse flanquée de bastions et de tours. Gen. XXXII. 24. 25.

38.° Entrevue de Jacob et d'Esaü. — Les deux frères

(1) S. Thomas et Cajetan cités par Cornel. à Lap. in Gen.

(2) S. Amb. lib. II de Jacob. cap VII.

(3) Alcazar in Apocal. II. not. 1.

(4) S. Greg. Hom. 14 in Ezech. in Psal. 6 pœnit.

(5) Pes ille in quo claudicabat, Judæos qui in Christum non crediderunt figurabat : ille veró qui sanus remansit, illorum typum gessit qui Christum receperunt. Serm. de temp. 80.

sont représentés au moment où *ils s'embrassent en pleurant.* L'action par laquelle ils se témoignent un mutuel pardon forme un contraste piquant avec la tenue de leurs gens qui sont là comme sur le pied de guerre, cuirassés, coiffés de casques et armés de hallebardes, de lances, d'épées et de piques.

L'importante signification mystique de la double réconciliation de Jacob avec Laban d'abord, avec Esaü ensuite, n'a pas permis au maître de l'œuvre de passer sous silence ces deux scènes, ni les circonstances qui les ont amenées. Jacob, selon St. Cyrille, signifie Jésus-Christ : il fait la paix avec Laban, c'est-à-dire les gentils ; avec Esaü, c'est-à-dire les Juifs ; car il est prédit que lorsque l'universalité des nations sera entrée dans l'Eglise, Israël y viendra tout entier à son tour et sera sauvé (1). Gen. XXXIII. 4.

39.° Vision des gerbes de blé. — Ici commence l'histoire de Joseph. Le saint jeune homme, debout, au premier plan, raconte avec simplicité et modestie le songe qu'il a eu : *Je croyais que nous étions à lier des gerbes dans un champ, et il me semblait que ma gerbe se levait et se tenait droite, et les vôtres l'entourant adoraient ma gerbe.* La vision est figurée dans un coin par des gerbes renversées entre lesquelles une seule est debout. Les onze frères, dont pas un n'a fait défaut au ciseau de l'artiste malgré l'étroite dimension du tableau, semblent répondre : *Est-ce que tu seras notre roi, et serons-nous soumis à ta puissance ?* Il règne dans leur attitude et leur physionomie une grande variété

(1) S. Cyrill. in Glaph. lib V. t. 1. p. 140 et seqq.

d'expression. Joseph, qui n'a pas plus de seize ans, porte la longue robe ouverte par devant du haut en bas, ornée du petit collet rabattu sur les épaules à la manière de Louis XII, costume élégant et noble que nous lui retrouverons dans toutes les scènes où il va continuer de paraître. Gen. XXXVII. 7. 8.

40.° VISION DE LA LUNE ET DES ÉTOILES. — Joseph *raconte en présence de son père et de ses frères un autre songe, disant : J'ai vu en songe la lune et onze étoiles qui m'adoraient.* Jacob semble le réprimander :.... *Est-ce que moi, votre mère et vos frères nous vous adorerons sur la terre ?* On découvre dans le fond la lune et les onze étoiles de la vision. Quelques interprètes ont cru que les astres apparurent à Joseph sous une forme humaine, et c'est ainsi, dit Cornelius *à lapide,* que les peintres ont coutume de les représenter. Nous n'avons jusqu'à présent rencontré aucun exemple de cette curieuse iconographie.

Rampes de la montée C :

1.° JOSEPH ENVOYÉ VERS SES FRÈRES. — Jacob et Joseph sont debout. *Allez,* dit Jacob à son fils, *où vos frères font paître les brebis.* Joseph répond : *Je suis prêt.* Beau contraste entre la vieille figure du Patriarche et les traits délicats et fins du jeune homme. On dirait le Père éternel envoyant au monde son fils unique ; et c'en est en effet une figure, dit St.-Ambroise (1). On distingue très-bien ici les longues manches fendues de l'habit de Joseph, qui ne sont point passées dans ses bras. Gen. XXXVII. 13.

(1) Lib. de Joseph. cap. I.

2.° Joseph cherchant ses frères. — *Un homme qui a trouvé Joseph errant dans la campagne lui demande ce qu'il cherche. Je cherche mes frères, dit-il,* et l'homme les lui indique vers la plaine de Dothaïn. Les deux personnages sont séparés par un groupe d'arbres figurant la campagne. Gen. XXXVII. 15. 16. 17.

3.° Les frères de Joseph et leurs troupeaux. — Partagés en deux groupes, les uns regardent venir Joseph ou le montrent du doigt, les autres, au point le plus élevé de la rampe, semblent délibérer. Ruben, qui est parmi ceux-ci, combat leur projet, *et dit : Ne le tuez point.... mais jetez-le dans cette citerne, et conservez vos mains pures.* Grande variété dans les physionomies et dans les costumes. Gen. XXXVII. 18.—23.

4.° Joseph dépouillé de sa robe. — *Aussitôt que Joseph fut arrivé près de ses frères, ils le dépouillèrent de sa longue tunique de diverses couleurs.* Les trois plus méchants d'entre les frères prêtent leurs mains à l'exécution pendant laquelle Joseph demeure calme et résigné. (Pl. VIII. 1.) Gen. XXXVII. 23.

5.° Joseph descendu dans la citerne. — Il est déjà enfoncé jusqu'au milieu du corps dans la citerne, figurée par une sorte de puits solidement maçonné. Deux de ses coupables frères l'y précipitent, sans se mettre en peine de le descendre avec des cordes comme le dit une ancienne tradition (1). Joseph supplie ses frères avec larmes et les mains jointes, *d'avoir compassion de*

(1) Antiq. Jud. lib. II. c. 3.

lui. Les mains jointes de la victime expriment aussi sa résignation et nous montrent de loin le patient et dévoué Sauveur, raillé par ses ennemis, dépouillé de ses vêtements, et descendu dans le tombeau (1). La robe de Joseph est gisante à côté de la citerne. (Pl. VIII. 2.) Gen. XXXVII. 24. — XLII. 21.

6.° La robe de Joseph trempée dans le sang. — Le chevreau est égorgé; deux des frères, se baissant, roulent la tunique dans le sang de l'animal. Gen. XXXVII. 31.

7.° La robe de Joseph présentée a Jacob. — Deux envoyés arrivent devant Jacob, tenant entre les mains la tunique ensanglantée de Joseph, et lui disent : *Voici une robe que nous avons trouvée, voyez si c'est celle de votre fils ou non ?* Pendant qu'ils parlent, une vive émotion se peint dans les traits du Patriarche ; il s'écrie : *C'est la robe de mon fils! Une bête sauvage l'a dévoré! Une bête a dévoré Joseph!* Gen. XXXVII. 32. 33.

Miséricordes :

11.° Arrivée des marchands Ismaelites. — Les fils de Jacob, à l'exception de Ruben, *se sont assis pour manger* autour d'une table chargée de mets. Tous les regards se tournent à gauche, du côté où *viennent deux voyageurs du pays de Galaad avec leurs chameaux portant des aromates, de la gomme et de l'ambre en Egypte.* Juda

(1) S. Ambros. lib. de Joseph. c. III. — S. Eucher. com. in Gen. lib. III. c. 18. — S. Ephrem, tract. de laud. Joseph. p. 489.

dit à ses frères : *Que nous servira de tuer notre frère et de cacher sa mort? Il vaut mieux le vendre à ces Ismaëlites.* Le costume des marchands leur est particulier ; nous remarquons surtout leur large feutre fixé par une courroie qui passe par-dessus le chapeau et descend sous le menton. Gen. XXXVII. 25. 26. 27.

42.° Joseph retiré de la citerne et vendu. — Les deux faits du récit sont exprimés. D'une part, on voit Joseph à moitié retiré de la citerne par deux de ses frères ; sa figure porte l'empreinte d'une grande douleur. De l'autre, Juda consomme le marché en recevant des mains de l'étranger les *vingt pièces d'argent.* Un auteur (1) remarque que Juda fut le principal auteur du marché parce que c'était un autre *Juda* qui devait vendre un jour le Sauveur du monde dont Joseph est le type. Origène, St. Augustin et le vénérable Bède lisent dans l'hébreu que Joseph fut vendu, comme Jésus-Christ, *trente* pièces d'argent. Gen. XXXVII. 28.

43.° Joseph conduit en Egypte.— Joseph est entre les deux marchands qui l'exhortent à les suivre. Le chameau marche en avant chargé de son bât. On peut juger par la citerne qu'on voit encore derrière eux qu'ils ne font que de se mettre en route. Gen. XXXVII. 28.

44.° Ruben a la citerne. — Ruben, qui ne se trouvait pas avec ses frères lorsqu'ils vendirent Joseph, *étant revenu à la citerne n'y voit plus l'enfant ;* il re-

(1) Severianus, Symbol. (Bibl. vet. PP. t. XXVII. p. 128.)

garde incliné vers l'abîme et paraît *consterné*. Dans le fond, la campagne, une maison, un moulin à vent. Gen. XXXVII. 29. 30.

45.e Ruben interrogeant ses frères. — Il arrive devant eux et leur dit : *L'enfant ne paraît point, et moi où irai-je?* A ces mots, les frères troublés feignent l'ignorance, la stupeur et le regret. La citerne, toujours figurée de même, occupe encore l'arrière-plan du tableau. Gen. XXXVII. 30.

46.e Joseph acheté par Putiphar. — Putiphar, *Egyptien, eunuque de Pharaon, chef de ses troupes*, est vêtu d'une robe demi-longue, à collet ou camail peu orné, le chapeau à bords recourbés sur la tête, le bâton de commandement en forme de sceptre à la main ; un garde armé de l'épée l'accompagne. Les deux marchands Ismaëlites lui présentent Joseph que distingue toujours sa petite taille, sa jeunesse et son costume. Modeste autant que résigné, l'illustre esclave tient sa coiffure à la main. Gen. XXXVII. 36.

47.e Première tentation de Joseph. — En avant d'un lit garni de courtines et de deux oreillers, la femme de Putiphar s'adresse à Joseph, dont la pose et les traits annoncent à la fois la surprise, la confusion et l'horreur qu'il a de son langage. *Comment pourrais-je*, dit-il, *commettre un si grand crime et pécher devant mon Dieu?* Le costume de l'épouse infidèle est celui qui convient à une telle femme. Sa coiffure surtout est d'une coquetterie suspecte; elle consiste en bandes plates pendant de droite et de gauche sur les oreilles et les

joues et une autre plus large et plissée couvrant toute la nuque. Sa robe assez dégagée est remarquable par l'ampleur de ses manches. Gen. XXXIX. 8. 9.

48.ᵉ SECONDE TENTATION. — L'épreuve est plus délicate : la femme assise sur le bord du lit, les pieds déchaussés, saisit et attire Joseph par son manteau; *mais celui-ci laissant le manteau entre ses mains, s'enfuit.* L'indignation se peint dans les traits de Joseph, sans nuire à leur parfaite beauté : il porte l'épée à la ceinture. La mise de la femme de Putiphar est toujours recherchée : de véritables manchettes ornent la chemise au poignet.

Cette scène, ainsi que la précédente, est traitée avec infiniment de réserve et de décence, comme l'exigeait un sujet dont le premier but est de faire admirer la chasteté de Joseph, et le deuxième, dit Rupert, de figurer la Synagogue aimant d'un amour sensuel le Messie dans l'attente de son règne terrestre, et Jésus-Christ qui, lui laissant son manteau, c'est-à-dire les cérémonies de la loi, s'enfuit vers les nations pour être adoré par elles en esprit et en vérité (1). Gen. XXXIX. 11. 12.

49.ᵉ JOSEPH ACCUSÉ DEVANT LES GENS DE PUTIPHAR. — *Cette femme ayant vu dans ses mains le manteau de Joseph, irritée du mépris qu'il avait fait d'elle, appela les gens de sa maison.* Trois hommes dont l'un porte l'épée au côté sont accourus; elle leur présente le manteau de Joseph, et dit : *Voilà que cet Hébreu, me faisant*

(1) Rupert. comment. in Genes. lib. VIII. c. 34.

outrage, est venu à moi pour me corrompre, et lorsque je me suis mise à crier, et qu'il a entendu ma voix, il a laissé son manteau et s'est enfui. Les personnages qui l'écoutent témoignent de la surprise. Gen. XXXIX. 13. 14. 15.

50.° JOSEPH TRADUIT DEVANT PUTIPHAR ET MIS EN PRISON. — La femme de Putiphar, l'air flatteur et hypocrite, et tenant encore dans ses mains le manteau, répète devant son mari l'accusation qu'elle a portée contre Joseph et dont le lit qui est à côté d'elle fait comprendre l'espèce. Plutôt triste qu'indigné, Putiphar touche de son sceptre, en signe de condamnation, l'esclave hébreu que deux gardes poussent vers une prison entr'ouverte, flanquée de tours, couronnée de créneaux et percée d'étroites fenêtres grillées. Gen. XXXIX. 16—20.

51.° EMPRISONNEMENT DE L'ÉCHANSON ET DU PANNETIER. — Pharaon est gravement assis sur son trône ou chaise à long dossier, la tête couronnée du diadème en forme de turban, le sceptre *fleurdelisé* à la main, des bottines molles aux pieds, et le large vêtement ou robe retenu par une ceinture garnie de glands effilés. En sa présence, *le grand échanson et le grand pannetier qui l'ont offensé*, *sont conduits* par des gardes armés *dans la prison* crénelée et bastionnée *où Joseph est détenu.* Le lieu de la scène représente un intérieur meublé d'un dressoir ou buffet chargé de sa vaisselle. Gen. XL. 1—4.

Rampes des panneaux de la montée B :

1.° JOSEPH EXPLIQUANT LES SONGES DES OFFICIERS DU

ROI. — Il est debout devant eux. Le premier vient de l'entendre : *Les trois branches de la vigne marquent trois jours après lesquels Pharaon se souviendra de votre ministère et vous rétablira dans votre charge.* Il fait un geste qui témoigne sa joie. Le second écoute Joseph qui lui parle encore : *Les trois corbeilles signifient trois jours après lesquels Pharaon vous fera trancher la tête et vous suspendra à la croix.* Le pannetier qui a deux coiffures l'une sur l'autre est vêtu de la robe traînante, ouverte de chaque côté, ornée d'affichets qui arrêtent la fente vers les hanches, et munie de manches gibbeuses serrées au poignet et tailladées aux épaules. L'échanson a la tunique ouverte pardevant, à large collet, pardessus laquelle une sorte de ceinture descend devant et derrière en deux longues basques pointues à bordure perlée, brodée, et garnie de mèches de fourrure. Tous deux ont la barbe fournie. Les manches fendues de la robe de Joseph, qui ne sont pas passées dans ses bras, pendent en liberté. Gen. XL. 4.—20. (Pl. V. 1.)

2.° L'ÉCHANSON RÉTABLI DANS SA CHARGE. — Le roi est assis à sa table sur un siége délicatement évidé et ciselé; le grand échanson, un genou en terre, lui présente à boire dans un *hanap.* Sur la table, des mets choisis; à terre, de la vaisselle, un pot à anse, une bouteille large et plate garnie d'une courroie, une corbeille d'osier remplie de pains, divers animaux, parmi lesquels un chat mangeant avec gloutonnerie à même des assiettes, un chien éveillant l'attention de son maître en mettant la patte sur le pendant de la nappe, un singe bien reconnaissable à sa longue queue, à sa manière de porter son manger à la gueule, et à la petite

chaîne qui le tient attaché. Pharaon, en simple robe à collet rabattu, et fendue par-devant, n'a d'insigne royal que la couronne. L'échanson est en tunique courte, et porte à la ceinture l'escarcelle et le coutelas. Gen. XL. 21. (Pl. V. 2.)

3.° Supplice du pannetier. — Entre deux arbres verdoyants, s'élève la croix en forme de T, à laquelle est pendu par le cou au moyen d'une grosse corde, le malheureux officier de Pharaon, vêtu d'une simple chemise sans collet, et les mains liées en avant. En proie aux angoisses de la mort, il ne se débat que faiblement contre les étreintes du nœud fatal. Au bas de la potence gisent des ossements et une tête de mort. Le bourreau qui a bien fait sa tâche ne perd pas le temps à regarder mourir son homme. Derrière le groupe d'arbres, vous le retrouverez, genou en terre, fouillant avec une avidité inquiète les habits du supplicié, et en retirant, à son grand contentement et profit, une saccoche passablement garnie. Ce personnage de figure sinistre est habillé d'une veste ronde qui lui laisse les épaules à découvert, et d'une trousse ou culotte dont la ceinture tient, par des cordons très-lâches; au bord inférieur de la veste percée de trous. La chemise ressort tout autour, au défaut de la camisole, et de la trousse. Une corde passée en bandouillère est l'instrument et l'insigne de son ignoble profession.

Si quelqu'un s'avisait un jour d'écrire l'histoire du bourreau du moyen-âge, nous lui recommanderions de confiance cet excellent type, tant pour la tournure, la coupe du visage et l'accoutrement, que pour la vilaine action qu'il fait de prendre à son monde la *bourse* en

même temps que la *vie* : bien vilaine action, surtout s'il est question de notre bourreau d'Amiens au xv.e siècle, lui si grassement payé d'avance de nos magistrats, lui gratifié après chaque exécution d'une *paire de gants*, et encore de *sept sols tournois* pour les cordes employées au supplice des coupables ; ce qui était tout gain, vu que les honnêtes et patriotes cordiers de notre ville avaient coutume de lui fournir *gratuitement toutes les cordes nécessaires pour loyer, pendre et étrangler les larrons* (1).

Quoique Joseph dans l'explication du songe annonce positivement que *le pannetier aura la tête tranchée,* l'artiste n'a pas failli à son exactitude ordinaire en le faisant périr sur le gibet. Le 22.e verset dit que Pharaon le *fit pendre à une potence,* et c'est en effet l'opinion commune des commentateurs que ce malheureux ne fut pas décollé, mais suspendu vivant à la croix (2).

La forme du gibet est également bien choisie. Il est vrai que le mot hébreu ES signifie seulement bois ou arbre, et le mot grec σταυρός, *tronc, borne, pieu,* aussi bien que *croix ;* mais l'une et l'autre expression, employée pour désigner un instrument de supplice, est généralement entendue d'un tronc d'arbre perpendiculaire et traversé horizontalement à son sommet par une autre pièce de bois. Tous les Pères comparent

(1) H. Dusével. De l'Administrat. de la just. crim. à Amiens pendant le xv.e siècle. p. 16.

(2) Cs. D. Calmet. Dissert. de suppl. quorum in script. sac. mentio fit. — Cornel. à lap. : *Auferet caput tuum,* non per gladium te decollando, sed per laqueum te suspendendo.

la forme du gibet à celle de la lettre T, que lui a donnée ici notre habile entailleur (1).

A quelque distance, et formant un groupe séparé, des gardes armés assistent à l'exécution ; l'un d'eux, à cheval, tient en main le bâton de commandement. Pl. V. 3.

4.° Premier songe de Pharaon. — Au plus haut de la rampe, Pharaon, en son costume royal, est profondément endormi sur un siége à dossier élevé et plein, à riches accoudoirs, à dais ou ciel orné de draperies et de franges, le plus élégant et le plus somptueux que nous ayions encore rencontré. Il voit en songe *sept vaches belles et grasses sur le bord du fleuve, et sept autres hideuses et consumées de maigreur qui dévorent les premières.* En descendant la rampe, le songe est représenté en deux groupes, le premier se composant des sept vaches grasses, le deuxième des sept vaches maigres. Un personnage veille debout derrière le trône. Gen. XLI. 1.—4.

5.° Deuxième songe. — Comme tout-à-l'heure, Pharaon, les mains appuyées sur les accoudoirs, dort dans un riche fauteuil à dossier sans dais. Un garde veille à ses côtés. Contre le dos du siége, on voit à droite *les sept épis chargés de grains*, à gauche *les sept maigres,* objet du songe. Gen. XLI. 5. 6. 7.

Miséricordes :

52.° Pharaon consultant les devins. — *Tous les sages*

(1) Cs. S. Cyp. de Testim. advers. Judæos. lib. II. n.° 22. — Hieron. in Ezech. c. IX. — Tertull. cont. Marc. lib. III. c. 22. — Rup. in Ezech. lib. I. c. 22.

et tous les devins de l'Egypte qu'il a mandés sont debout en sa présence et ont entendu le récit des songes. L'un d'eux parle au prince, tenant une main sur son escarcelle, et gesticulant de l'autre. Il porte un costume remarquable par son ampleur et par le chaperon qui retombe sur ses épaules, ce qui joint à sa barbe épaisse et aux traits accentués de son visage, lui donne un air et une attitude graves et solennels. Les autres personnages lui forment un auditoire très-attentif. Gen. XLI. 8.

53.e L'ÉCHANSON SE SOUVENANT DE JOSEPH. — Le roi est toujours sur son trône, entouré de ses officiers. L'échanson debout lui apprend *qu'un jeune Hébreu esclave du chef des soldats*, auquel lui et le pannetier racontèrent un songe, leur a *dévoilé tout ce que l'événement confirma depuis*. Gen. XLI. 9.—13.

54.e JOSEPH TIRÉ DE LA PRISON ET PRÉSENTÉ AU ROI. — Le geolier, dont le trousseau de clefs pend à sa ceinture, vient d'ouvrir la prison. On en voit sortir Joseph qui se dirige du côté du monarque assis au trône, sceptre en main. Un garde tient la porte du cachot ouverte. Deux autres personnages de la cour du roi sont témoins. Gen. XLI. 14.

55.e L'ordre des faits bibliques, dont l'artiste ne s'écarte jamais, amenait sur cette banquette la scène de JOSEPH EXPLIQUANT LES SONGES DU ROI; mais à l'époque du remaniement exécuté en cet endroit des stalles pour l'élargissement de l'entrée du chœur, le siége qui représentait ce sujet a été maladroitement remplacé par

un autre pris parmi ceux des stalles démolies du côté gauche. Il anticipe un peu sur les événements, et nous montre :

JOSEPH DISTRIBUANT DU BLÉ AUX EGYPTIENS. — Il est debout à l'entrée des greniers de Pharaon. Un distributeur mesure en sa présence un boisseau de blé qu'un Egyptien, se découvrant la tête, est prêt à recevoir dans son sac qu'il tient entr'ouvert. Un second personnage arrive à la suite du premier, portant sur l'épaule un sac vide. Joseph donne ses ordres au mesureur qui se tourne vers lui et l'écoute. Gen. XLI. 54. 55. 56.

La suite de l'histoire sacrée reprend à gauche de l'entrée principale du chœur, sur la face extérieure du panneau de la stalle-maîtresse de ce côté. Nous engageons le visiteur à s'y transporter avec nous.

1.° ELÉVATION DE JOSEPH. — Sur le champ de la riche broderie à jour de la façade, entre socles et dais d'une admirable délicatesse, Pharaon et Joseph posent l'un en face de l'autre, le premier donnant au second *le pouvoir de commander à toute l'Egypte.* Gen. XLI. 41.

2.° JOSEPH RECEVANT L'ANNEAU DES MAINS DU ROI. — Entouré des officiers de sa cour, dans toute la pompe du costume royal, Pharaon debout *met son anneau au doigt de Joseph,* qui se découvre et fléchit un genou devant lui. La sculpture de ce groupe est d'une rare perfection ; le vêtement à manches fendues de Joseph est admirablement drapé. Gen. XLI. 42.

3.° JOSEPH VÊTU D'UNE ROBE DE FIN LIN. — Deux offi-

ciers passent dans les bras de Joseph les manches d'un riche vêtement descendant jusqu'au dessous des genoux, ouvert par devant, et orné d'un collet rabattu sur les épaules. Le roi est présent, pour marquer que c'est lui qui, par les mains de ses gens, *revêt Joseph d'une robe de fin lin.* Gen. XLI. 42.

4.° Joseph recevant le collier d'or. — Pharaon, accompagné de trois officiers de sa cour, met lui-même au cou de son favori, qui est debout et tête nue, un magnifique *collier d'or* à chaînons carrés. Gen. XLI. 42.

A la base du haut-dossier de la 56.° stalle :

5.° Triomphe de Joseph. — Le long *char* à quatre roues, au coffre orné de feuillages, décoré d'arabesques, avec des montants sculptés et sommés de petits animaux aux quatre coins, est traîné par deux chevaux lourdement caparaçonnés dont l'un est monté par le conducteur. Joseph y est seul, paré de la robe, de l'anneau et du collier. En avant de l'attelage, le hérault ordonne *au peuple de fléchir le genou devant lui, parce qu'il a été établi sur toute l'Egypte.* D'autres personnages qui figurent le peuple s'entretiennent de l'événement. L'attitude d'un bon vieux qu'on voit dans le coin à gauche est toute comique. Gen. XLI. 43.

Miséricorde du 56.e siége :

6.° Mariage de Joseph. — Le prêtre est au milieu tenant la main droite de chacun des époux et les unissant. On voit du côté de Joseph, Pharaon et ses officiers ; du côté de l'épouse, fille de Putiphar, sa fa-

mille et ses suivantes. Le prêtre en tunique frangée par-dessus une longue robe, et la tête coiffée en même temps du capuchon et de la tiare, ressemble à un grand-prêtre juif. Joseph, couvert des marques de sa dignité, a la chevelure longue et flottante. Azeneth, sa femme, porte un collier à chaînons carrés, une robe à longue queue et à manches très-larges relevées sur tout l'avant-bras, d'élégantes manchettes au poignet et une ceinture lâche pendant en cordelière. Des suivantes soutiennent la queue de la robe. Gen. XLI. 45.

Que ce soit calcul habile de la part de nos artistes ou coïncidence fortuite, le savant et judicieux visiteur ne peut qu'être satisfait de rencontrer, dans la distribution des scènes de l'histoire de Joseph, celles de son élévation en gloire aux places les plus apparentes et les plus honorables de la boiserie, sur la face de la grande pyramide, au soubassement du haut-dossier et sur la miséricorde de la première stalle plus large que les autres. Par leur importance historique dans la vie du saint patriarche, autant que par le sens profond qu'ils présentent au point de vue allégorique et moral, ces beaux sujets méritaient le rang où ils figurent. En même temps qu'ils ouvrent l'ère de gloire destinée à Joseph et qu'ils terminent celle de ses épreuves, ils annoncent, selon les interprètes et les docteurs, les consolations que Dieu promet au juste en échange de ses combats; ils manifestent l'admirable action de la Providence qui arrive à ses fins par des voies inconnues à notre sagesse; ils montrent surtout, et sans qu'on puisse s'y méprendre, le Messie qu'attend le monde, échappant aux mains de ses ennemis, à la prison de son tombeau, et s'appelant du même nom que Pharaon donnait à Joseph : LE SAUVEUR DU MONDE. Gen. XLI. 45.

Sur la rampe à gauche de la même stalle :

7.° Les années d'abondance. — Trois groupes concourent à exprimer l'heureuse fécondité de la terre, la récolte et l'emmagasinage des grains. Le premier, au bout de la rampe, compte trois personnages. L'un bat le blé, un autre le vanne, le troisième entr'ouvre un sac pour le recevoir. Le deuxième, au milieu de la rampe, est composé de quatre personnages : verser le blé dans un boisseau, en emplir les sacs, les lier, les charger sur le dos, telle est la besogne qu'ils se partagent. Au bord de la rampe, nous trouvons les greniers de l'Egypte figurés par un petit édifice à pignon aigu. Joseph debout et appuyé contre l'édifice se tourne du côté des moissonneurs et préside à leurs travaux. De l'autre côté, on voit un de ces hommes chargé d'un sac monter péniblement vers les greniers. La rampe est couverte de gerbes, de grain répandu, de sacs. Le fléau du batteur, le van, le boisseau et autres ustensiles n'ont de remarquable que leur ressemblance avec ceux d'aujourd'hui. Tous les personnages, à l'exception de Joseph, ont le vêtement court affecté aux ouvriers. Gen. XLI. 46. 47.

Miséricordes :

57.° Les armes d'Adrien de Hénencourt. — Interrompant ici la marche du récit sacré, l'artiste se permet ce court épisode à la gloire de l'illustre chanoine qui occupait alors la charge de Doyen. Il s'en faut bien que nous le blâmions : la concession de cette grande marque d'honneur n'était que l'acquit d'une dette de reconnaissance à l'égard d'un prélat révéré qui, par sa co-

opération à l'œuvre des stalles, par l'entreprise des clôtures historiées du chœur, et par des largesses de tout genre, se montrait le bienfaiteur le plus généreux de notre église, comme il en était le dignitaire à la fois le plus noble, le plus riche et le plus puissant. Docteur en décret et licencié ès-lois, chanoine des collégiales de S. Nicolas et de S. Firmin, archidiacre de Noyon, seigneur de Hénencourt, Senlis, Bresle, Warloy, Baizieux, Chipilly, Oresmeaux, Milancourt, Maubeuge et Baurepaire, « il portait, dit Lamorlière, escartelé au premier et quatrième de Hénencourt d'argent à trois maillets de sable, au deuxième et troisième de Beauvoir d'argent à trois bandes de gueules, sur le tout de Mailly-Conty d'or à trois maillets de gueules (1). » C'est ainsi que notre miséricorde représente son blason, sauf les couleurs qu'on n'avait pas encore imaginé à cette époque de figurer par le trait; il a pour support deux anges à longue chevelure bouclée, vêtus de tuniques larges et flottantes.

58.e JACOB ENVOIE SES FILS EN EGYPTE. — *Les sept années de stérilité ont succédé aux sept années d'abondance, suivant la prédiction de Joseph. Une grande famine est survenue dans tout le monde; mais il y avait du blé en Egypte. Jacob ayant su qu'on vendait du blé dans ce pays, dit à ses enfants: allez en acheter.* Assis en son fauteuil, il leur donne l'argent qu'il tire de son escarcelle. Ses dix enfants se tiennent devant lui. Benjamin qui doit être retenu à la maison *de peur*

(1) Recueil des illustres maisons de Picardie. p. 303. — Voir la note D à la fin du volume.

que quelque mal lui arrive dans le chemin, demeure en arrière, debout et la main appuyée sur l'accoudoir de la chaise patriarchale. Gen. XLI. 54. 55. XLII. 1.—5.

59.e LES FILS DE JACOB DEVANT JOSEPH. — L'un d'eux présente une bourse, les autres ont des sacs vides sur le dos. Les ânes encore sellés et bridés sont auprès sans aucun fardeau. Joseph *reconnaît ses frères et leur parle rudement*, avec un geste d'incrédulité par lequel il semble leur dire : *Vous êtes des espions... Vous ne sortirez pas d'ici jusqu'à ce que le dernier de vos frères soit venu.* Gen. XLII. 6—16.

60.e JOSEPH LES FAIT METTRE EN PRISON. — Un des frères est introduit dans le cachot, les autres ont les mains liées. Des gardes les conduisent. Joseph est debout donnant des ordres. Gen. XLII. 17.

61.e JOSEPH RETENANT SIMÉON EN OTAGE. — Tandis que des gardes poussent Siméon dans la prison, un des frères est débarrassé de ses liens, un troisième est à genoux devant Joseph. Tous sont plutôt contristés du sort de leur frère que réjouis de leur propre délivrance. Gen. XLII. 25.

62.e JOSEPH FAIT REMETTRE L'ARGENT DANS LES SACS. — Un officier qui descend du grenier emplit de blé les sacs des fils de Jacob, un autre y pose une bourse. Joseph, aux ordres duquel ils obéissent, est présent. Gen. XLII. 25.

63.e RETOUR DES FILS DE JACOB. — Antoine Avernier

n'a pas oublié que Siméon est retenu en Egypte. Au nombre de neuf seulement, les frères voyagent à pied, à côté de leurs ânes chargés de sacs. Gen. XLII. 26.

64.° L'ARGENT TROUVÉ DANS LES SACS. — Les neuf frères se pressent autour d'un sac ouvert, à l'entrée duquel paraît la bourse remplie. *Etonnés et troublés, ils se disent l'un à l'autre: Quelle est donc la conduite de Dieu sur nous?* Gen. XLII. 27: 28.

65.° LES FRÈRES DEMANDANT BENJAMIN A JACOB. — Ruben, la tête découverte et la main sur l'épaule de Jacob, *le conjure de laisser partir Benjamin. Confiez-le moi*, dit-il, *je vous le rendrai.* Le patriarche assis dans son fauteuil, la main droite sur son cœur, le visage consterné, laisse échapper ces touchantes plaintes : *Non, mon fils n'ira point avec vous. Son frère est mort, et lui seul est resté. S'il lui arrivait quelque mal en la terre où vous allez, vous feriez descendre ma vieillesse avec douleur dans le tombeau.* Benjamin, un peu en arrière, tient par le bras son vieux père comme pour protester qu'il ne le quittera pas. Gen. XLII. 29—38.

66.° JACOB CONSENT AU DÉPART DE BENJAMIN. — Juda à la tête de ses frères s'adresse au vieillard....... *Si vous voulez,* dit-il, *envoyer avec nous notre jeune frère, nous irons ensemble en Egypte et nous achèterons ce qui vous est nécessaire; mais si vous ne voulez pas, nous n'irons pas, car l'homme qui commande en ce pays nous a déclaré : Vous ne verrez point mon visage, sans votre plus jeune frère.....* Jacob, qu'on voit en son fauteuil, accablé de tristesse, pressant avec une tendresse inquiète

la main de son jeune fils, et présentant à Juda deux bourses remplies, lui répond : *S'il est ainsi, faites ce que vous voudrez, prenez avec vous des fruits les plus précieux de ce pays et offrez-les à celui qui commande.* Gen. XLIII. 1.—12.

67.e Second voyage des fils de Jacob. — *Ayant pris des présents et une somme double et Benjamin, les frères de Joseph descendent en Egypte.* Benjamin, qu'on distingue au milieu d'eux est l'objet de soins particuliers, Juda le tient par la main, et se tourne de son côté avec un regard et des gestes qui expriment la sollicitude et la bonté. En arrière, plusieurs sont occupés à conduire les ânes. Gen. XLIII. 15.

68.e Benjamin présenté à Joseph. — Joseph debout devant son siége à l'entrée de sa maison accueille Benjamin et paraît le contempler avec surprise et complaisance. Benjamin fléchit le genou et joint les mains; Juda qui le présente se découvre et le touche à l'épaule comme pour l'indiquer à Joseph dont Ruben attire l'attention en lui posant la main sur le bras. Les autres frères se pressent à la suite dans l'attente de ce qui doit arriver. On ne voit pas Siméon qui est toujours au cachot. Gen. XLIII. 15.

69.e Les frères introduits dans le palais. — Joseph parle à son intendant qui est debout : *Faites entrer ces étrangers en la maison, immolez les victimes et préparez un festin, car ils mangeront à midi avec moi.* L'intendant obéit, et les frères entrent dans la maison. Le fond de la scène est garni d'édifices. Gen. XLIII. 16. 17.

70.e Ils se recommandent a l'intendant. — Tous les frères sont représentés dans une attitude suppliante et les mains jointes devant l'intendant; ils lui confessent qu'ils *ont retrouvé l'argent dans les sacs*. Benjamin s'est jeté à ses genoux. L'intendant répond : *Ne craignez pas, l'argent que je vous ai donné, je le regarde comme reçu.* Gen. XLIII. 18.—23.

71.e Les frères de Joseph lavant leurs pieds. — L'intendant conduit les frères et leur indique du doigt un bassin rempli d'eau dans lequel Benjamin, qui est assis, se lave déjà les pieds. Ils se montrent aussi effrayés que surpris de tant d'honneur : l'un d'eux a les mains jointes. Gen. XLIII. 24.

72.e Joseph reçoit les présents. — Fléchissant le genou devant Joseph, ses frères lui offrent, chacun dans un plat, des présents qui consistent en fruits de diverses espèces, raisins, poires, figues, etc., etc. Gen. XLIII. 26.

73.e Joseph a table avec ses frères. — Les frères sont assis autour d'une table chargée de mets; Joseph mange *à part* à une autre table : il s'entretient avec Benjamin, ce qui attire l'attention des autres. Gen. XLIII. 27 et suiv.

74.e La coupe mise dans le sac de Benjamin. — Joseph, entouré de ses officiers, dit à l'intendant : *Mettez dans leurs sacs autant de blé qu'ils en pourront tenir et l'argent de chacun à l'entrée du sac; et placez ma coupe d'argent à l'entrée du sac du plus jeune avec le prix de son blé.* Les sacs sont remplis; l'intendant place la

coupe à l'entrée de celui de Benjamin où l'on voit aussi l'argent du blé dans sa bourse. Gen. XLIV. 1. 2.

75.e Ordre de Joseph de poursuivre ses frères. — L'intendant écoute les ordres de Joseph dont le geste indicatif traduit bien ces paroles : *Courez vite après ces étrangers, arrêtez-les et dites-leur : Pourquoi avez-vous dérobé la coupe dans laquelle mon seigneur boit ? Vous avez fait une action détestable.* L'intendant s'appuie sur un bâton de voyage ; des hommes armés de hallebardes et couverts de casques sont prêts à le suivre et à lui prêter main-forte au besoin. Gen. XLIV. 4. 5.

76.e La coupe dans le sac de Benjamin. — Surpris par l'intendant et les soldats, les fils de Jacob ont leurs sacs ouverts : la coupe paraît à l'entrée du sac de Benjamin. L'officier de la maison de Joseph témoigne son indignation par un geste énergique ; l'enfant, à côté, tient les mains jointes et tourne ses regards vers ses frères, protestant de son innocence. La consternation est peinte sur le visage de tous les fils d'Israël. Les hommes armés et cuirassés sont prêts à les saisir. Gen. XLIV. 6.—12.

77.e Joseph accusant ses frères de vol. — Juda et Benjamin tombent à genoux aux pieds de Joseph : les autres frères l'environnent et le supplient également ; tous sont abattus par la plus vive douleur. *Pourquoi avez-vous agi de la sorte,* dit Joseph ? *Que celui qui a dérobé ma coupe soit mon esclave ; pour vous retournez en liberté.* — Juda, plus ému que les autres : *C'est moi,* s'écrie-t-il, *qui serai votre esclave, moi qui me suis fait*

caution de l'enfant et qui en ai répondu à mon père, disant : Si je ne le ramène, je me tiendrai toute ma vie coupable envers mon père. Gen. XLIV. 14.—32.

78.e JOSEPH RECONNU PAR SES FRÈRES. —Dans la crainte, sans doute, de rester au-dessous du pathétique et du sublime du mot fameux : « *Je suis Joseph* » qui faisait pleurer d'admiration Voltaire lui-même, dit Chateaubriand (1), l'artiste n'a pas choisi, parmi les touchantes circonstances du récit, le moment où le Patriarche se manifeste. Il nous le montre *penché sur le cou de Benjamin son frère qu'il embrasse en pleurant.* Les autres frères ne paraissent pas encore tout-à-fait remis de l'effroi dont les a saisis le seul nom de Joseph. Gen. XLV. 1.—15.

79.e LA BONNE NOUVELLE APPORTÉE A JACOB. — Tous les frères pleins de joie s'empressent auprès de leur vieux père, *et lui disent la nouvelle : Votre fils est vivant et commande dans toute la terre d'Egypte.* A ces mots le Patriarche se redresse sur son siége ; la joie anime son visage. *Si Joseph mon fils vit encore, s'écrie-t-il, il me suffit, j'irai et je le verrai avant que je meure.* Pour montrer qu'on peut se fier à sa parole, Juda représente à Jacob le jeune Benjamin confié à sa garde. Gen. XLV. 16.—27.

80.e ENTREVUE DE JACOB ET DE JOSEPH — Joseph, la tête découverte, tombe dans les bras de Jacob qui garde sa coiffure. Le vieillard, plein d'émotion, dit à son

(1) Génie du Christ. liv. V. ch. 3.

fils : *Maintenant je mourrai avec joie parce que j'ai vu ton visage et que je te laisse vivant.* L'intendant de la maison de Joseph est présent. Gen. XLVI. 29. 30.

81.° Jacob présenté a Pharaon. — Le roi, sur son trône, entouré de ses officiers, sceptre en main, diadème au front, reçoit Jacob qui fléchit le genou. Joseph vient derrière et s'incline aussi : tous deux ont leur tête découverte par respect pour la majesté royale. Dans quelques dessins assez modernes Jacob est représenté *bénissant* Pharaon, d'après l'acception littérale du texte sacré : *benedicens.* Mais la version qui traduit ce mot par *souhaiter du bien*, *saluer avec respect* est beaucoup plus accréditée, plus conforme au sens qu'il a dans divers passages de l'écriture et par conséquent justement préférée à l'autre par notre savant imagier. Gen. XLVI. 7.—10.

82.° Serment de Joseph. — Le vieux Jacob est assis dans un fauteuil à dossier d'une grande richesse. Joseph, à genoux, la tête nue et *la main sur la cuisse du Patriarche, lui jure de l'ensevelir dans le sépulcre de ses ancêtres.* Des édifices d'une architecture soignée garnissent le fond du tableau. Un valet se tient debout près de Jacob. Gen. XLVII. 29. 30. 31.

83.° Les fils de Joseph amenés a Jacob.—Une femme, qui paraît soigner le saint vieillard *assis sur son lit,* tout vêtu, lui indique *son fils Joseph qui arrive avec ses deux fils, Ephraïm et Manassé.* Derrière le lit, un dressoir avec sa vaisselle. Gen. XLVIII. 1. 2.

84.° Jacob embrassant les fils de Joseph. — Mêmes

personnages que dans la scène qui précède. Le Patriarche, dans son lit, sur son séant, la garde à ses côtés, Joseph un peu plus loin : à droite et à gauche Manassé et Ephraïm que Jacob a fait approcher, *parce que ses yeux étant obscurcis à cause de sa grande vieillesse, il ne pouvait les voir distinctement*. Penché du côté d'Ephraïm qu'il baise tendrement, il nous fait pressentir lequel des deux enfants il bénira. *Dieu m'a voulu donner la joie de te voir, dit-il à son fils; et il ajoute : et celle de voir tes enfants.* Gen. XLVIII. 8.—11.

85.° Ephraïm préféré a Manassé. — Jacob a passé de son lit dans son fauteuil ; Manassé est à genoux à sa droite, Ephraïm, debout à sa gauche, la main posée familièrement sur le genou du vieillard ; Joseph en face à quelque distance. Le prophète, dont la figure rayonne de l'inspiration divine, croise ses bras de manière à placer sa droite sur la tête d'Ephraïm et sa gauche sur celle de Manassé. Joseph est dans l'étonnement.

La différence de la posture des deux jeunes-gens, dont l'un est à genoux et l'autre debout, tient à celle de leur stature. Manassé étant presque de moitié plus grand qu'Ephraïm, il fallait, pour mettre leur front à la hauteur des bras du vieillard, faire plier le genou au premier et laisser droit le second. Mais cette énorme disproportion de taille, qui ne serait qu'imparfaitement justifiée par la différence peu sensible de l'âge des enfants, a elle-même un but calculé et profond : celui de faire mieux ressortir dans Ephraïm sa qualité de *frère plus jeune*. A l'exemple de ses devanciers du moyen-âge, l'artiste a voulu marquer en traits saillants le mystère de la substitution du plus *petit* au plus *grand*, consommée

alors par le *croisement* des mains de Jacob, comme le sera plus tard par la *croix* de Jésus-Christ la répudiation des Juifs au profit des Gentils. C'est dans ce sens unanimement reçu par les docteurs (1) que ce sujet a été reproduit partout avec amour, à Bourges, à Chartres, à notre portail St.-Honoré (2), dans les sculptures de bois et de pierre, non moins que dans les miniatures de nos manuscrits et les peintures monumentales de nos églises. Gen. XLVIII. 14 et suiv.

86.e PROMESSE DE JACOB A JOSEPH. — Jacob assis étend la main droite vers Joseph, et fait de la main gauche un geste qui indique les paroles qu'il prononce : *Tu vois que je vais mourir; Dieu sera avec toi, et il te ramènera au pays de tes pères. Je te donne, de plus qu'à tes frères, la part de bien que j'ai gagnée par mon arc et mon épée sur les Amorrhéens.* Joseph se tient respectueusement la tête découverte devant son père, ses deux fils derrière lui. Gen. XLVIII. 21. 22.

Rampe du bout des stalles-basses à gauche de la montée H :

1.° PROPHÉTIE DE JACOB. — Assis au riche et solennel *faldistoire* des aïeux, le vieux Jacob est plein de vigueur et comme ranimé par le souffle divin qui l'inspire. Joseph et Benjamin ont pris leur place, un peu en arrière, de chaque côté de la *chaire*. Les autres enfants forment un deuxième groupe. Tous sont debout et l'écou-

(1) Cs. Tertull. de Baptism. c. VIII. — S. Aug. Confess. lib. X. c. XXXIV. n.° 51. — S. Joan. Damasc. de Fide orthod. lib. IV. c. II.

(2) Rapport au Préfet de la Somme etc. etc., p. 91.

tent avec recueillement et avec admiration : LE SCEPTRE NE SERA POINT ÔTÉ DE JUDA, dit le prophète, JUSQU'A CE QUE CELUI QUI DOIT ÊTRE ENVOYÉ SOIT VENU, ET C'EST LUI QUI SERA L'ATTENTE DES NATIONS. Gen. XLIX. 1 et suiv.

2.° MORT DE JACOB. — Etendu sur son lit, les yeux fermés, la bouche entr'ouverte, Jacob rend le dernier soupir. La couverture du lit un peu relevée permet de voir sa poitrine et ses bras amaigris. Joseph se penche sur son visage, comme pour retenir son âme. Benjamin, encore plus désolé, se prosterne aux pieds de la couche funèbre sur laquelle il s'appuie. Les autres enfants, dans un groupe à part, s'associent à la douleur des deux frères et témoignent leurs regrets par des pleurs, leurs mains jointes et les traits bouleversés de leur figure. Gen. XLIX. 32.

Miséricordes :

87.° LES ISRAELITES ACCABLÉS DE TRAVAUX. — *Condamnés à des ouvrages de mortier et de briques, ils bâtissent au nouveau roi, qui ne connaissait pas Joseph,* une vaste tour représentant *les villes de Pithom et de Ramessès,* ou peut-être quelqu'une des fameuses pyramides qui sont aussi, d'après l'historien Josèphe, l'ouvrage des Hébreux (1). L'intendant préside aux travaux. Parmi les ouvriers *qui sont accablés,* on distingue deux tailleurs de pierre, un maçon et deux manœuvres dont l'un, portant le mortier, monte les dégrés d'une courte échelle pour arriver à la hauteur de la dernière assise de moëllons. Exode I. 6.—15.

(1) Antiq. Jud. lib. V. c. 5.

88.° Les enfants précipités dans le Nil. — Le roi couronné du diadème et le sceptre à la main, *commande de jeter dans le fleuve tous les enfants mâles qui naîtront parmi les Hébreux.* Il se tient, accompagné de deux officiers, à la tête d'un pont du haut duquel des gardes exécutant ses ordres précipitent dans le Nil deux enfants, l'un enmaillotté, l'autre nu. Sous les arches du pont, ouvertes en ogive, on en voit plusieurs autres déjà entraînés par le courant du fleuve. Ex. I. 22.

89.° Moïse exposé. — L'enfant au maillot est couché dans *une corbeille de jonc enduite de bitume et de poix.* La mère à genoux sur la rive du fleuve dirige d'une main le berceau flottant et de l'autre essuie ses larmes. *La sœur de l'enfant se tient à quelque distance*, l'air triste. Le cours du Nil, les roseaux qui croissent sur les bords, et au loin des arbres et des édifices, animent le tableau. Ex. II. 1. 2. 3.

90.° Moïse sauvé des eaux. — *La fille de Pharaon, qui est descendue pour se baigner dans le fleuve, marche avec ses compagnes sur le bord de l'eau. Voyant la corbeille, elle ordonne à une de ses femmes de la lui apporter.* Déjà la suivante tient des deux mains le jeune enfant qu'elle tire du berceau d'osier. La sœur de Moïse, observant ce qui se passe, garde la même place et la même attitude que dans la scène précédente. Le costume de la fille du roi est d'une grande richesse, la ceinture lâche, pendant en cordelière par-devant, la robe longue, serrée à la taille, et la jolie coiffure qui a de la ressemblance avec le *hennin* à cornes peu sail-

lantes, méritent d'être étudiées. Le vêtement des suivantes est plus simple, quoiqu'élégant; le bonnet de l'une, pareil à celui de la sœur de Moïse, est la petite coiffe plate d'Anne de Bretagne. Ex. II. 5. 6.

91.° Moïse donné a nourrir a sa propre mère. — *La sœur de l'enfant s'étant approchée : voulez-vous, dit-elle, que j'aille chercher une femme des Hébreux qui puisse nourrir cet enfant? Elle lui répondit : allez. La jeune fille alla et appela sa mère.* La mère est arrivée et présente son sein nu vers lequel se précipite l'enfant que porte encore dans ses bras une des femmes de la princesse. Celle-ci dit à la mère : *Prenez cet enfant et nourrissez-le-moi. Je vous en récompenserai.* La sœur de Moïse, heureuse d'avoir si bien réussi, est présente ainsi que les femmes de la fille du roi. Aux boiseries qui garnissent le fond du tableau, on reconnait que la scène se passe dans l'intérieur du palais. Ex. II. 7. 8. 9.

92.° Moïse nourri par sa mère. — Dans une chambre royale et richement lambrissée, sont réunis : la fille de Pharaon, ses femmes, Moïse, sa mère et sa sœur. L'enfant est suspendu à la mamelle. Sa mère l'allaite avec bonheur. On ne saurait imaginer plus de grâce et de naïveté qu'il n'y en a dans ce tableau. Ex. II. 9.

93.° Moïse remis a la fille de Pharaon. — La mère conduit par la main Moïse *devenu grand*; la fille du roi le caresse avec bonté, *l'adopte pour son fils et le nomme Moïse, disant : Je l'ai sauvé des eaux.* Trois femmes s'entretiennent derrière la princesse. Une autre, qui est la sœur de l'enfant, vient sur les pas de la nourrice, portant un pannier. (Pl. IV. 2.). Ex. II. 10.

94.ᵉ — 1.° MOÏSE VENGEANT SES FRÈRES. — Il tient le pied sur les reins de *l'Egyptien qui a outragé ses frères* et lui plonge l'épée dans la gorge. L'Hébreu qu'il a délivré reste à l'écart surpris de tant d'audace.

2.° MOÏSE CACHANT L'EGYPTIEN DANS LE SABLE. — Le corps est au trois-quarts recouvert ; amenant la poussière avec ses deux mains, Moïse achève de l'ensevelir. Ex. II. 11. 12.

95.ᵉ FUITE DE MOÏSE. — *Pharaon, qui cherche à faire périr Moïse*, est en son trône, le sceptre à la main, dans le riche costume des rois égyptiens. Un de ses officiers, ayant l'épée au côté, porte une main à son chapeau, et de l'autre indique au roi le jeune Moïse qui part avec précipitation, pourvu du bâton de voyage et relevant le bas de sa robe pour être moins embarrassé dans sa fuite. Du côté de Pharaon, un garde, un intérieur de maison ; du côté de Moïse, la campagne, un édifice au loin. Ex. II. 15.

Rampes de la montée G :

1.° RENCONTRE DE MOÏSE ET D'AARON. — Moïse a reçu de Dieu la mission de délivrer son peuple ; il s'en ouvre à son frère Aaron et lui *raconte tout ce que le Seigneur lui a dit en l'envoyant, et les miracles qu'il lui a ordonné de faire.* Tous deux couverts d'un large chapeau ont un costume très riche. Aaron porte la magnifique épaulière à double bordure dont une à mèches étoffées de fourrure, un collier flottant composé de petits médaillons unis par une chaîne, et à la ceinture, l'escarcelle : Moïse, une robe traînante par-dessus laquelle

une tunique plus courte fendue des côtés, frangée sur tous les bords, et à manches larges finissant aux coudes. Une ample écharpe lui ceint les reins et pend sur le côté droit. Auprès d'eux, un petit chien leur compagnon ou leur défenseur dans de périlleux voyages.

Au front de Moïse brillent déjà les rayons divins que le récit historique ne lui attribue qu'à sa descente du Sinaï. Ils ont la forme de *tubercules*, de *protubérances* ou de *cornes* d'après la vulgate qui traduit par *cornutus*, *ayant des cornes*, le mot dont se sert l'hébreu pour exprimer la gloire du visage du prophète. La métaphore de St.-Jérôme rend-elle plus complètement le texte original qui renferme, selon plusieurs hébraïsants, la double idée de *proéminence* et *d'irradiation*? Nous ne le décidons pas; mais nous accusons encore moins les artistes d'autrefois d'avoir transporté dans l'iconographie l'expression figurée du savant interprète, lorsque d'ailleurs le sens véritable des *cornes* était si bien déterminé pour les savants par le grec des Septante (1), et pour les simples fidèles, par les épîtres de S. Paul (2). Le Moïse du portail de la Mère de Dieu de notre cathédrale a les cornes du front plus prononcées qu'ici; il en est de même du type qu'offre notre fenêtre 87.e représentant la généalogie de Jésus-Christ, dans la chapelle de *Retro*. Celui du *Buisson ardent* que nous rencontrerons bientôt est tout-à-fait dépourvu de ce caractère. Ex. IV. 27. 28.

2.° ASSEMBLÉE DES ANCIENS D'ISRAEL. — Distribués en

(1) *Μουσῆς οὐκ ᾔδει ὅτι δεδόξασται ἡ ὄψις τοῦ χρώματος του προσωπου αὐτοῦ*...... v. 29.

(2) II. Cor. III. 7.

deux groupes aux pieds de Moïse et d'Aaron, les anciens du peuple, les uns assis, les autres à genoux, expriment à la fois les sentiments de l'admiration, de la surprise et de la reconnaissance. Moïse tient en main la verge miraculeuse figure de la croix de Jésus-Christ, salut des uns, fléau des autres, dit Origène (1). *Aaron leur répète toutes les paroles que Dieu a dites à Moïse.* Le champ de la scène représente le sol de l'Egypte par la nature des animaux et des végétaux qu'on y a sculptés. Ex. IV. 29. 30. 31.

3.° Moïse, Aaron et le peuple devant Pharaon. — Un premier groupe, au haut de la rampe à gauche du passage, se compose de Pharaon, sur son trône, et de plusieurs officiers de sa maison, debout : Le deuxième en descendant, de Moïse et Aaron qui parlent au roi en ces termes : *Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Laissez aller mon peuple afin qu'il sacrifie au désert.* Pharaon répond : *Qui est le seigneur pour que j'écoute sa voix et que je laisse aller Israël? Je ne connais point le seigneur.* Malgré l'assurance qu'affecte son langage, Pharaon effrayé et tremblant se soutient à peine sur son fauteuil dont un serviteur approche la main comme pour l'empêcher de tomber. Un troisième groupe de quatre personnages nous montre les anciens d'Israël assistant, à quelque distance de leurs chefs, à l'audience du monarque. Quoique le texte sacré ne fasse mention que de Moïse et d'Aaron, plusieurs glossateurs veulent que les anciens soient venus avec eux, conformément à l'ordre que le Seigneur avait précédemment

(1) Homil. IV. in Exod. c. 7.

donné : *Vous irez, vous et les anciens d'Israël, vers le roi d'Egypte.* Le monarque est coiffé d'un large chapeau terminé en forme de couronne sous lequel est le bonnet ou *sudaire* à oreillettes pendantes. L'officier qui se tient derrière porte le collet à capuchon relevé sur la tête, et le chapeau par-dessus. Un autre se fait remarquer par la moustache de sa lèvre supérieure. Ex. V. 1. 2.

4.° L'Agneau pascal. — Les promesses du Seigneur ne sont pas vaines, l'heure du *Passage* approche. Autour d'une table servie sur laquelle est *l'agneau* symbolique dans un plus grand plat, les Israëlites sont debout, prêts à partir, le vêtement court, *la ceinture aux reins,* la tête couverte, *les pieds chaussés, le bâton à la main,* selon l'ordre du Seigneur.

En admirant cette belle scène qui annonce si longtemps d'avance et si bien un autre *Agneau* et un autre *Passage*, nous devons regretter que l'artiste n'ait pas commencé par reproduire l'immolation de la victime et l'application de son sang sur les portes des maisons d'Israël : deux siècles plus tôt, il n'aurait pas négligé ces importants détails (1). Ex. XII. 1—15.

Miséricordes :

96.° Les Israelites dans le désert. — Sortis de l'Egypte, ils cheminent le bâton à la main dans *le désert*, *près de la mer rouge* ; Moïse et Aaron occupent le milieu du tableau et fixent leurs regards sur *la colonne de nuée*

(1) Cs. *Vitraux de Bourges* par MM. Arth. Martin et C. Cahier, page 4.

qui *leur sert de guide*. Cette colonne est naïvement représentée, comme si elle était de bois ou de pierre, couchée en travers au sein d'un nuage, selon le texte littéral des commentaires qui lui attribuent la forme d'une grosse tour, haute, large et épaisse (1). Par cette configuration, elle indique aussi plus clairement la croix de Jésus-Christ dont elle est l'image (2). Si le savant huchier ne s'en est pas tenu à la lettre de la vulgate en armant les Israélites, ce n'est pas inadvertance de sa part. L'hébreu qu'on a traduit par *armati* signifie aussi bien *rangés en phalanges* que *armés*. La version des Septante s'éloigne de l'un et l'autre sens ; au lieu d'*armati*, elle porte : *quintâ generatione*, ce qui veut dire que les Israëlites sortirent de l'Egypte au commencement de la cinquième génération. On remarque parmi eux une femme avec un enfant au maillot. Aaron, qui retrousse sa longue robe, a le capuchon de son camail relevé sous le chapeau. Ex. XIII. 18—22.

97.e La manne du désert. — Un gros nuage s'arrête au-dessus du camp ; *la terre se couvre de quelque chose de menu et comme pilé au mortier qui ressemble à une gelée blanche*. Les Israëlites, hommes et femmes, le recueillent, *chacun ce qui est nécessaire pour sa nourriture*, dans des vases que l'Ecriture désigne sous le nom de *gomor*. Une femme en tient dans son tablier, quoique le vase qu'elle a soit rempli, et considère avec joie et surprise le nuage. Aaron, au milieu de la scène, emplit un gomor à deux anses pour l'usage qui va être

(1) Cs. Pererius in Gen.

(2) S. Hieron. in Ps. XCV. — S. Ambr. in Ps. CXVIII.

dit. Moïse n'est pas présent, peut-être afin de faire penser qu'Aaron, qui est le chef de la tribu lévitique, a seul la charge de présider à la récolte quotidienne de la manne. Il est la figure du prêtre chrétien présidant à la communion des fidèles ; mais il n'en est que la figure imparfaite, puisque celui-ci aura le pouvoir, incomparablement plus merveilleux, de former lui-même par la vertu des paroles sacramentelles la manne eucharistique qui sera *le vrai pain descendu du ciel.*

Le même sujet est traité en demi-relief, à la manière du dernier siècle, au bas du rétable de la chapelle de St.-Joseph (Aîle droite latérale du chœur.) On y a mis Moïse au milieu d'une troupe d'Israëlites, hommes, femmes et enfants, dont les uns témoignent leur surprise, les autres recueillent la manne, et quelques-uns aux pieds du prophète expriment leur reconnaissance. Sur l'arrière-plan sont dressées les tentes d'Israël. Comme on s'en doute bien, s'il y a dans le rétable du XVIII.e siècle plus de mouvement, d'entente perspective, de correction de dessin que dans la miséricorde du XVI.e, celle-ci se distingue en revanche par un cachet de piété, de simplicité et de naïveté qui manque à l'autre. C'est du reste une idée à laquelle on doit applaudir sans réserve que celle de faire entrer dans la décoration d'un autel la représentation de la scène figurative du mystère nouveau tous les jours accompli au sein de l'église chrétienne (1). Ex. XVI. 14 et suiv.

98.e LA MANNE PLACÉE DANS LE TABERNACLE. — Il ne s'agit pas, dans le texte sacré, du tabernacle propre-

(1) S. Joann. VI. 49. 50.

ment dit, qui ne fut élevé que beaucoup plus tard, mais d'une simple tente devant laquelle le peuple voyageur se réunissait pour prier. L'artiste, sans se mettre en peine d'en rechercher la véritable forme, en a fait une petite chasse oblongue à toit pointu, à parois décorées d'arabesques, qu'il a posée sur un autel garni de courtines et surmonté d'un rétable en croix. Aaron y *introduit un gomor de manne, afin de le garder pour les races à venir.* Derrière lui un lévite, la main sur un livre fermé; de l'autre côté, Moïse à genoux. On dirait un autel chrétien autour duquel prêtres et fidèles s'empressent pour adorer. C'est la conséquence et le complément de la révélation du mystère eucharistique, commencée tout-à-l'heure par la chûte de la manne. Ex. XVI. 32. 33. 34.

99.ᵉ — 1.° Les tables de la loi — La tête couronnée du nimbe divin, le Seigneur se montre *au milieu d'un nuage qui couvre la montagne, et donne à Moïse,* qui les reçoit à genoux, *deux tables de pierres* adhérentes l'une à l'autre, *contenant la loi écrite du doigt même de Dieu.* Deuter. IX. 10.

Quelques arbres sur un rocher séparent cette scène de la suivante.

2.° Murmures du peuple. — Dans l'attente de leur chef, les Israëlites sont assis et témoignent de l'impatience de ne pas le voir descendre de la montagne. Aaron, debout, en écoute un qui se fait l'interprète des autres et dit : *Faites-nous des dieux qui marchent devant nous ; car pour Moïse, cet homme qui nous a tirés d'Egypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé.* Ex. XXXII. 1.

100.° — 1.° Le veau d'or. — Aaron a cédé aux menaces du peuple rebelle. *Un veau d'or,* élevé par son ordre sur une colonne courte que soutient une petite table carrée, reçoit les adorations de deux hommes à genoux, pendant qu'un peu en arrière un homme et une femme *dansent* au son du tambour. Le musicien trouve à peine sa place dans un coin de la sellette dont une moitié, comme sur la précédente, est réservée pour un second sujet. Ex. XXXII. 3.—6.

2.° Les tables de la loi brisées. —*A la vue du veau d'or et des danses du peuple, Moïse, dans un mouvement de colère* qu'exprime le geste de ses mains, a jeté *les tables du témoignage.* On les voit *brisées au pied de la montagne.* Ex. XXXII. 19.

101.° Le veau d'or mis en poudre. —Renversé de son piédestal et disposé sur la table, il est brisé à coups de marteau de la main même de Moïse qui en donne les débris à un aide qui l'assiste. Celui-ci met les morceaux dans un pan de son habit pour les jeter ensuite dans le feu allumé derrière lui. Un autre en retire la cendre avec une pelle et *la jette dans un courant d'eau.* Les Israëlites puisent de cette eau avec des pots et des tasses, *et en boivent.* Ex. XXXII. 20.

102.° Les nouvelles tables. — Cette fois, ce n'est plus le Seigneur qui donne les tables. *Moïse monte sur le Sinaï les portant* toutes *taillées, afin que Dieu y écrive* les paroles qui étaient sur les premières. Dieu lui apparaît dans la nue s'appuyant sur le globe terrestre. A gauche, derrière les rochers plantés de quelques arbustes, le peuple attend. Ex. XXXIV. 4. 5.

103.e Chatiment de Nadab et Abiu. — Aaron et ses enfants étant investis, par l'ordre de Dieu, des fonctions redoutables du sacerdoce, *Nadab et Abiu offrirent devant le Seigneur un feu étranger. En même temps, une flamme sortie de chaque côté de l'autel* jette à la renverse les deux coupables *et les dévore.* Ils ont encore l'encensoir à la main. Autel, rétable, chandeliers, *thuribulum,* tunique et amict des lévites, tout est copié sur les pièces ou meubles analogues du xvi.e siècle, lequel a de plus laissé son cachet au fond du tableau, dans une ceinture de murailles crénelées, percées de meurtrières et flanquées de tours quadrangulaires. Levit. X. 1. 2.

104.e Sacrifices a Moloch. — L'idole de Moloch à laquelle les Israëlites consacraient leurs enfants, non en les faisant sauter par-dessus la flamme ou passer entre deux feux, comme quelques uns l'ont pensé, mais en les brûlant réellement en l'honneur du faux Dieu (1), représentait, selon l'opinion la plus commune, un monstre énorme de bronze aux vastes flancs et à la tête de veau béante. C'était après avoir été chauffé jusqu'à l'incandescence que Moloch réclamait ses tendres victimes ; et d'aveugles parents, poussés par la plus barbare et la plus étrange des superstitions, jetaient eux-mêmes leurs

(1) 3 Reg. II. 7. — 4 Reg. XVI. 3. XXI. 6. — Isaias, LVII. 5. — Ezech. XVI. 21. XXIII. 39. — Jerem. XIX. 5. — Soph. I. 1. 4. 5. — Amos, V. 26. — Ps. CV. 36. 37. — Act. Apost. VII. 43. — Iahn fait remarquer que les mots hébreux qu'on traduit par *transferre per ignem* et ceux qui signifient *comburere, concremare*, sont pris indifféremment dans la Bible. (Arch. bibl. n.° 398.)

propres enfants dans cet infernal brasier, objet de leur culte insensé (1).

Ces faits expliquent notre bas-relief : l'idole nous y est montrée sous la figure d'une tête de veau monstrueuse, avec les cornes, les yeux, les oreilles et les naseaux de cet animal. De la gueule, qui est de proportion démesurée et laisse voir une rangée de dents pareilles aux créneaux d'une muraille, jaillissent de longues ondulations de flammes. Un homme et une femme y conduisent leurs enfants : déjà le plus âgé est à demi engouffré dans l'antre embrasé, et atteint par le feu; une mère tient par la main le second qui est plus jeune; le troisième est encore au maillot dans les bras de sa mère. Les deux femmes expriment par leurs gestes que le sentiment de l'amour maternel lutte en elles contre l'entraînement de la superstition. (Pl. IV. 3.) Levit. XVIII. 21. XX. 2. 3. 4. 5.

Un fait remarquable dont on ne se rend pas compte au premier abord, est la parfaite ressemblance de la figure du Dieu Moloch avec le type de l'Enfer communément reçu au XIII.e siècle. Dans notre grand portail de Notre-Dame d'Amiens, au tympan du porche principal sur lequel tous les hommes comparaissent pour le dernier jugement, du côté gauche où le démon chasse devant lui la troupe des réprouvés, vous voyez ceux-ci tomber pêle-mêle dans l'éternel abîme qui n'est autre que la hideuse et effroyable gueule de veau de Mo-

(1) Cs. Selden de Diis Syris. — Spencer de Legib. hebr. ritual. lib. II. c. 10. — Vossius de orig. et progressu Idolol. lib. II. c. 3. — Iahn. Arch. Bibl. § 398. — Bible d'Avignon T. II. p. 355. — Mém. de l'Acad. des Inscript. in-12, T. 71, pag. 179 et suiv.

loch. A Rouen (1), à Bayeux (2), à Autun (3), etc., etc., même configuration de l'Enfer. Les Limbes sont représentées sous le même aspect à Amiens (4) et à Rouen (5). Que cette identité de formes pour exprimer des objets qui n'ont en apparence aucune relation soit l'effet du hasard ou d'un vain caprice d'artiste, il n'est pas permis de le croire, pour peu qu'on ait eu l'occasion d'apprécier la vaste science que le XIII.e siècle apportait dans la création des types, et la part fort restreinte laissée, sur ce point, à la pure imagination. Aussi la similitude des deux figures nous a-t-elle paru, après quelqu'examen, complètement justifiée. Pour en saisir la raison, il ne s'agit que de bien entendre un seul mot, le mot *gehenna*, en vieux français *gehenne*, par lequel on sait que Jésus-Christ désigne plusieurs fois dans l'Evangile la demeure des réprouvés (6). Cette expression empruntée de l'hébreu *Ge-Hinnom*, *Ge-Ennom* ou *Ben-Ennom*, qui veut dire *vallée des fils d'Ennom*, est dans son acception littérale le nom propre de la belle vallée d'*Ennom*, située au sud-est et à peu de distance de Jérusalem. On ne comprend pas bien d'abord par quel motif Notre-Seigneur s'en est servi pour nommer l'enfer, puisqu'absolument rien, ni dans la racine du mot, ni dans la nature et

(1) Portail de la Calende, dans les médaillons à gauche représentant la parabole de Lazare et du mauvais riche.

(2) Portail principal, porche à droite.

(3) V. Bull. du com. des Arts n.° 2. p. 257.

(4) Vitrail de la fenêtre centrale de la chapelle de *Retro*.

(5) Portail de la Calende, tympan.

(6) Math. V. 22. 30. — X. 28. — XXIII. 15. 33. — Marc. IX. 42. — Luc. XII. 5.

l'aspect d'une riante et fertile vallée, ne semble propre à faire naître la pensée d'un lieu de supplice. Mais les saints livres nous apprenant que c'était sur le sol maudit de cette vallée que l'idolâtrie avait établi le siége du Dieu des Ammonites, et que là s'ouvrait le gouffre béant et enflammé du Moloch d'airain où les Hébreux jetaient sans pitié leurs fils et leurs filles (1), on conçoit de suite pour quelle raison l'enfer a pu être appelé *gehenna* du nom de cette vallée : c'est par l'analogie des supplices de l'enfer avec les supplices de la vallée de *Gehennom* ou de Moloch, de ce lieu que les prophètes ont flétri des noms les plus odieux, l'appelant : *La vallée des corps morts et des cendres, la vallée du carnage, la région de la mort,* toutes qualifications qui s'appliquent avec une grande vérité au séjour désolé des méchants (2). Ce sentiment est celui de tous les interprètes. Iahn ajoute que, pour ce motif, non seulement chez les Juifs, mais parmi tous les Orientaux et jusque dans l'Inde, l'expression *gehenna* sert à marquer les peines éternelles de l'autre vie (3).

Or, une fois avéré qu'entre l'idée de l'*Enfer* et l'idée de *Moloch* il existe une véritable relation, la relation qu'il y a entre la figure et la chose figurée, la logique

(1) IV. Reg. XXIII. 6. 10. — Jerem. VII. 31.

(2) Jerem. VII. 32. XIX. 6. XXXI. 40.

(3) Cs. Mald. in Matth. V. 22. — Masius, in Jos. XV. 8. — Corn. à Lap. in Levit. — Foreiro in Isaiam XXX. 33. — Iahn arch. bibl. n.° 398. — D. Calm. dict. de la bibl. art. *Gêne* et *Ennom*. — Berg. dict. th. art. *Géhenne*. — Menoch. de rep. Hebr. libr. IV. cap. 2. quæst. 10. — Voir aussi les étymologistes et entr'autres N. Landais V.° *Géhenne*.

veut que l'on puisse exprimer sous les mêmes traits la forme de l'abîme éternel et la forme du Dieu ; et puisque le langage avait pris le *nom* de Moloch pour le donner à l'enfer, au ciseau restait le droit de lui prendre également son *image*, c'est-à-dire, la tête monstrueuse et la gueule embrasée d'animal que les traditions lui donnent. Le moyen-âge l'a fait, et il a bien fait.

En arrivant par l'étude à l'explication d'un point particulier comme celui sur lequel nous venons de disserter un instant, on sent l'inconvénient qu'il y a toujours à se prononcer trop vite sur des faits encore obscurs et à attribuer, sans examen suffisant, au caprice et au désordre de l'imagination ce qu'on rencontre parfois d'étrange dans l'iconographie chrétienne des âges de foi. Nous sommes convaincus, pour notre part, et nous aimons à le redire, qu'une vaste science biblique, théologique et agiographique a présidé à tous les grands travaux du XIII.e siècle, et si quelque jour nous avons le loisir de publier l'étude que nous faisons de notre magnifique portail d'Amiens, si imparfaitement compris jusqu'à présent, nous serons à même d'en fournir les preuves les plus convaincantes et les plus curieuses.

105.e Le serpent d'airain. — Après le crime vient le châtiment, et après le châtiment le pardon promis au repentir. *Les serpents dont la morsure brûlait comme le feu et donnait la mort* vont perdre leur venin en présence d'un autre *serpent*, sorte de dragon ailé, *exposé comme un signe* au haut d'une colonne dressée sur une table ou autel que portent quatre piliers carrés. Moïse, du bout de sa verge miraculeuse, le désigne aux Israëlites qu'on voit près de lui attaqués par des

serpents et cherchant à se défendre de leurs morsures, en même temps qu'ils s'efforcent de tourner leurs regards vers le signe du salut. Un vieillard plus près de l'autel a été guéri en vertu de ce signe : il témoigne sa reconnaissance. C'est par ce trait saillant de sa vie figurative que Moïse, au portail St.-Honoré, montre d'avance Jésus-Christ sur la croix (1). On ne pouvait choisir un type plus complet que celui dans lequel le Sauveur s'est reconnu lui-même en disant : *Et comme Moïse a élevé dans le désert le serpent, de même il faut que le fils de l'homme soit élevé* (2).

106.° L'eau du rocher. — Moïse, pour confondre le peuple ingrat qui murmure parce qu'il *manque d'eau, lève la main, frappe la pierre de sa verge, et il en sort une grande abondance d'eau.* Aaron, présent au miracle, partage l'admiration de Moise. Le peuple arrive pour se désaltérer. « Nos pères buvaient de l'eau de la » pierre spirituelle, qui les suivait, et Jésus-Christ était » cette pierre, dit St.-Paul (3). »

On a donné des aîles aux serpents de notre banquette, parce que ceux qui furent envoyés de Dieu contre les Israëlites ayant été suscités de l'Arabie déserte, appartenaient à l'espèce des dragons aîlés que, d'après les naturalistes anciens, l'on rencontre en grand nombre dans l'intérieur de l'Afrique (4).

(1) V. sur ce portail le Rap. au Préf. de la Somme. p. 98.

(2) Joann. III. 14.

(3) ..... Petra autem erat Christus. I. Corinth. X. 4.

(4) Herodote lib. II. c. 75. 76. Lib. III. 107. 108. 109. — Œlian. hist. anim. lib. II. c. 38. — Cicer. de Nat. Deor. lib. I.

Rampes de la montée F :

1.° Les envoyés de la terre promise. — Deux hommes que Moïse a députés vers *la terre de Chanaan pour considérer le pays et le peuple qui l'habite* reviennent *portant suspendue à un bâton* dont chaque bout s'appuie sur leur épaule, une *branche de vigne avec sa grappe de raisin* d'une grosseur prodigieuse. « Les deux porteurs sont les deux testaments, dit St. Augustin. Les Juifs marchent les premiers; les chrétiens suivent les Juifs; ceux-ci ont devant eux le salut, ceux-là derrière; les uns se montrent soumis, les autres affectent le mépris (1). » Aussi le tailleur d'images a-t-il donné à celui qui marche en avant la physionomie d'un homme à qui son fardeau pèse et déplaît. On le voit se retourner avec vivacité du côté de son compagnon, comme pour se plaindre. Le second, dont la figure est calme, soutient le poids avec plus d'aisance. Le premier, représentant la Synagogue, est moins richement vêtu que le dernier qui figure l'Eglise : une simple robe flottante enveloppe l'un, tandis que l'autre, par-dessus une courte tunique à bordure très-ornée, se drape dans la longue robe fendue sur les côtés jusqu'aux hanches qui n'est portée que par nos personnages les plus illustres. Nombr. XIII. 18—27.

2.° Samson terrassant le lion. — Samson est aux prises

c. 36. — Lucan. lib. VI. — Solinus c. 32. — Amm. Marcell. lib. XXII. — Cs. Nieburh Arabiœ descriptio. p. 186. — Will. Carpentier, Zoolog. bibl. v.° *seraph.*

(1) Serm. supposit. 28., alias de temp. 100. — S. Hieron. ad Fabiol. in Mans. 15. — Rupert. in Num. lib. I. — S. Bern. in cantic. serm. 44.

avec *un jeune lion furieux et rugissant qui est venu à sa rencontre. Mais l'esprit du Seigneur s'emparant de lui*, il tient comprimé sous son genou le terrible animal et va le *déchirer comme il eut fait un chevreau, et le mettre en pièces sans le secours d'autrui.* Samson a pour tout vêtement une simple tunique. Sa chevelure longue et touffue, maintenue par un bandeau noué derrière, rappelle que le Seigneur a dit de lui : *Le rasoir ne touchera pas sa tête... et c'est lui qui commencera à délivrer Israël de la main des Philistins.* Jug. XIII et XIV.

3.° Samson vainqueur des Philistins. — C'est avec une mâchoire d'animal qu'il a vaincu ses ennemis *accourus à sa rencontre avec de grands cris.* Il tient encore l'instrument ignoble que sa force a rendu si redoutable, et presse puissamment sous ses genoux quatre de ces infidèles, gisants à terre et comme broyés. Un seul relève la tête et pousse des cris. Jug. XV. 9—15.

4.° Samson entre les mains de Dalila. — Il dort la tête appuyée sur les genoux de cette femme artificieuse, qui profite de son sommeil pour lier sa chevelure autour d'un instrument aujourd'hui mutilé. On voit à terre, à côté d'un casque, des vases à boire qui indiquent à la fois que Dalila a troublé par l'ivresse la raison du guerrier, et que le vice d'un amour criminel n'est pas souvent séparé de la passion de l'intempérance. Samson, par-dessus le manteau dont il est en partie enveloppé, revêt l'armure complète du xvi.e siècle, cuirasse, brassards, gantelets, etc., etc. Il y a quelque chose de saisissant dans le spectacle de cet homme aux formes pesantes et vigoureuses mollement abandonné au pouvoir

d'une femme. La coiffure de Dalila, qui laisse le front largement découvert, sa robe ajustée avec art et fendue sur les côtés, l'expression mignarde de sa figure, disent assez ce qu'elle est.

Il est fâcheux que la mutilation que nous avons signalée rende à peu près impossible à constater la manière dont Dalila entortille les cheveux de Samson. Interprétant diversement le latin de la vulgate et l'hébreu du texte, les uns veulent que Dalila ait tressé les cheveux de Samson avec son fil, d'autres qu'elle ait roulé cette longue chevelure autour d'un clou qu'elle ficha en terre, ou du bois dont elle se servait pour tisser (1). Nous ne serions pas surpris que l'artiste amiénois n'ait tout simplement muni la main de Dalila d'une quenouille.

Ce sujet n'occupe pas le rang qui lui appartient dans l'ordre des faits ; il devait venir après les deux suivants, au lieu de les précéder : c'est que le maître-huchier n'a pas voulu qu'il fût si voisin d'un autre presqu'analogue où l'on voit Dalila rasant la tête de Samson.

5.° L'EAU SORTANT DE LA MACHOIRE. — Samson *qui a tué mille hommes avec la mâchoire d'âne*, se sentant pressé d'une grande soif, prie le Seigneur à genoux, à l'ombre d'un buisson : *C'est vous*, dit-il, *qui avez sauvé votre serviteur et qui lui avez donné cette grande victoire*, *et maintenant je meurs de soif!* Le Seigneur l'a exaucé, et un courant d'eau s'échappe d'une des grosses dents de la mâchoire qu'on voit de l'autre côté du buisson.

Quelques auteurs se sont appuyés sur l'autorité de la

[1] Cs. Sacy et Bonfrère, hic.

paraphrase chaldaïque pour soutenir que l'eau n'avait pas jailli de la mâchoire, mais du lieu qui fut appelé depuis de son nom (1) : St.-Chrysostome dit que Samson avait encore à la main l'instrument de sa victoire lorsque le miracle se fit (2); mais ces opinions sont moins conformes au sentiment commun des Pères (3), et le docte imagier ne les a pas suivies. Jug. XV. 16.—20.

6.° SAMSON EMPORTANT LES PORTES DE GAZA. — En vain les ennemis de Samson *l'ont enfermé dans la ville de Gaza, et mis des gardes aux portes pour le tuer quand il sortira. Après avoir dormi jusqu'à minuit, il prend les deux portes de la ville avec leurs barreaux et leurs serrures;* et, tenant l'une sur l'épaule et l'autre sous le bras, il gravit la montagne. Une miniature d'un curieux Ms. de la bibliothèque d'Amiens (4) nous montre les portes du Gaza disposées en forme de croix sur les épaules de Samson, probablement par allusion à Jésus-Christ montant au calvaire chargé de sa croix. Tous les Pères, en effet, reconnaissent plusieurs traits de la vie du Sau-

(1) Arias Montanus. bibl. Hebr. Chaldaïc. græc. etc. Paris 1645. Rupit Deus rupem in maxillâ et exierunt ex eâ aquæ.....

(2) Homil. 15.

(3) Tertull. lib III. cont. Marc. — Greg. lib. XIII Moral. c. 6. — S. Ambr. epist. 70 et in prolog. lib. 2. de spirit. sancto. — S. Cyrill. lib. I. cont. Jud. — S. Joan. Damasc. lib. IV. de Fide cap. 16.

(4) *Figuræ Bibliorum*. in-4°. C'est un recueil de près de 2,000 sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, exécutés à la fin du XII.e siècle pour Sanche VII, roi de Navarre, par un nommé Ferrand. (Cs. le catal. des Ms. de la bibl. d'Amiens, par M. J. Garnier. — Amiens, Duval et Herment, 1843.

veur dans ceux de la vie du formidable guerrier (1). Jug. XVI. 1. 2. 3.

7.° Samson privé de sa chevelure. — Il a confessé à Dalila son secret : *Si l'on me rase la tête, toute ma force m'abandonnera. — Celle-ci le fait dormir sur ses genoux et lui enlève elle-même ses cheveux* en les coupant avec des ciseaux, et non *en lui rasant la tête* comme le dit la lettre du texte. Jug. XVI. 15.—19.

8.° Samson au pouvoir des Philistins. — La tête rasée, les yeux crevés, les mains chargées de liens, il se laisse mener à Gaza par deux Philistins comme le plus faible des hommes. Les habits de ces étrangers diffèrent de ceux que nous avons décrits jusqu'à présent par l'ornement découpé en forme de plumes qui couvre leurs bras depuis les épaules jusqu'aux coudes. Jug. XVI. 21.

Miséricordes :

107.° David terrassant le lion et l'ours. — Jeune homme de quinze ans, petit de taille mais beau de visage, le berger David lutte avec un lion furieux dressé contre lui. A sa houlette qu'il abandonne, à son chapeau qui tombe, on juge que la victoire se dispute ; mais on ne doute plus de l'issue du combat, quand on a vu, à peu de distance, l'ours à demi-mort que le jeune pâtre a terrassé. Dans le troupeau, une lutte s'est aussi engagée ; elle est moins sérieuse : ce sont deux béliers qui se mesurent du front. David a le vêtement

(1) Cs. S. Aug. Serm. CCCLXIV de Samson.

court et la pannetière ornée des pasteurs de troupeaux.
I. Rois. 17.—36.

108.° DAVID EN PRÉSENCE DE SAUL. — Un intérieur du palais : Saül sur son trône, la couronne au front, le sceptre en main : deux de ses gens debout près de lui. David, en costume de berger, arrive devant le roi, la houlette d'une main, le chapeau de l'autre. Timidité et modestie dans la pose et la figure du jeune fils d'Isaï ; agitation et crainte dans les traits du prince *qui est tourmenté de l'esprit malin par l'ordre du Seigneur*, en même temps qu'effrayé des provocations hautaines de Goliath. David dit : *Que personne ne s'épouvante de cet homme ; moi, votre serviteur, j'irai et je le combattrai*. Saül répond : *Allez*. Remarquons encore, avant de quitter ce tableau, la porte du palais, le dressoir et sa vaisselle, et le riche siége ou trône du roi.
I. Rois. XIV.

109.° COMBAT DE DAVID ET DE GOLIATH. — *Une pierre entre dans le front du Philistin qui tombe* à la renverse dans les bras de son écuyer. David, debout à quelque distance, tient d'une main sa fronde qu'il vient de décharger, et de l'autre sa houlette. Son costume consiste en une simple tunique de berger ; celui du géant en une cotte de mailles, sans chausses ni chaperon, par-dessus laquelle sont adaptés les brassards, cuissards, genouillères, tuiles ou tasses et cuirasse du XVI.e siècle. Il n'a d'autre arme offensive qu'une lance.
I. Rois. XVII.

110.° DAVID TRANCHE LA TÊTE A GOLIATH. — *Debout*

sur le Philistin terrassé et le tenant par les cheveux, il lui coupe la tête avec sa propre épée qu'il a peine à manier tant elle est longue et pesante. Les Philistins s'enfuient.

« Dans ce combat, David est l'image de Jésus-Christ qui est venu sur la terre pour être le Pasteur et le Sauveur des hommes; Goliath est l'image du démon qui, après le péché d'Adam, était devenu le prince du monde. L'Ecriture donne souvent au démon le nom de *géant*, et il est dit au livre de Job *qu'il n'y a point de puissance sur la terre qui soit comparable à la sienne*. Le Sauveur, qui est le véritable David, a terrassé cet ange par l'humilité de sa croix, marquée par le bâton que David avait à la main lorsqu'il marcha contre Goliath (1). »

Une initiale d'un *liber psalmorum* du IXe siècle (2) offre un bel exemple du combat du berger et du géant, en tant qu'il figure la lutte de Jésus-Christ avec le démon. Un petit diable aîlé, posé sur le casque de Goliath, se dresse en face du jeune David et s'agite de manière à convaincre que c'est bien lui qui est en cause dans ce duel terrible; de l'autre côté, David n'est plus seulement un pauvre et faible enfant, mais la main céleste qui plane sur sa tête et le bénit pour la victoire, marque assez qu'il est la force de Dieu même.

(1) Sacy. comm. sur le liv. des Rois. — Cs. S. Aug. de David et Gol. — S. Ambr. lib I. officior. c. 35 et in Psalm. Serm. 18. — S. Chrysost. Homil. 46 et Homil de David et Saülle. — Rupert. lib II in cap. I. Reg. c. 5. 6.

(2) Bibl. d'Amiens, Ms. n.° 18. Voir le catal. par M. J. Garnier, p. 13. — M. Rigollot a publié un dessin de cette vignette dans son *Essai sur les arts* tom. III des Mém. de la Soc. des Ant. de Pic. Pl. VII. fig. 9.

Rampe du panneau du bout des stalles-basses, près du passage E :

1.° Prospérité de Job. — Job et sa femme sont le centre d'un groupe qui se compose de leurs *sept fils*, de leurs *trois filles* et de plusieurs bœufs, genisses et brebis représentant *les sept mille moutons, les trois mille chameaux, les cinq cents paires de bœufs et les cinq cents ânesses qu'ils possédaient*. Le lecteur aimera à étudier sur la planche X les costumes riches, élégants et variés de Job, de sa femme et de leurs enfants. Tous les individus, hommes et animaux, ont été groupés avec art sur un espace qui n'a pas, en carré, 15 centimètres.

Job. I. 1. 2. 3. (Pl. X. 2.)

2.° Patience de Job dans l'adversité. — Dépouillé de ses biens, privé de ses enfants, et rongé *d'un ulcère malin, de la plante des pieds au sommet de la tête*, Job s'est *assis sur un fumier*. Plein de confiance et de résignation, il lève les yeux au ciel, joint les mains, et s'écrie : *Le Seigneur m'avait tout donné, il m'a tout enlevé, que le nom du Seigneur soit béni!... Si nous recevons les biens de sa main, pourquoi n'en pas recevoir les maux?* Satan, qui a *frappé ce grand serviteur de Dieu*, se tient blotti derrière le tas de fumier, couvert lui-même de pustules et armé d'une sorte de massue ou bâton noueux, instrument ou symbole de sa puissance de nuire.

Au point milieu de la rampe, le Père éternel sortant à mi-corps d'un nuage, exprime à la fois du geste et la permission qu'il donne au démon de tenter l'opulent Iduméen, et la joie qu'il a de le voir vaincu par la patience du juste. *N'as-tu pas considéré mon serviteur*

Job, dit-il, qui n'a pas d'égal sur la terre? Job. I et II. (Pl. X. 2.)

3.° Job tenté de désespoir. — Le plus ferme courage a parfois ses défaillances. Tout-à-l'heure Job pensait moins à ses maux qu'au Dieu juste qui les lui envoyait, maintenant il les sent plus vivement, et la main qu'il porte à ses yeux en larmes et toute son attitude accusent une violente tentation. Il dit : *Périsse le jour où je suis venu au monde!.... Pourquoi ne suis-je point mort dans le sein de ma mère?* C'est Jésus-Christ au jardin de Gethsémani se plaignant à son père de l'amertume de son calice : *Mon père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi!* Satan n'a pas abandonné le terrain ; on le retrouve encore, au revers du tas de fumier, toujours armé de sa massue, toujours hideux à voir. Cornes au front, larges oreilles tombantes, bouche ou gueule horriblement fendue, griffes aux pieds et aux mains, queue ignoble, mamelles pendantes et vides, figures grimaçantes ou masques au ventre et aux genoux, aîles de chauve-souris le long des bras : ce n'est ni l'ange, ni l'homme, ni la bête, mais le plus affreux de tous les monstres.

Les trois amis de Job, formant un groupe à part, le regardent avec compassion, *et le reconnaissent à peine.* Derrière eux, sa femme *lui dit : Quoi! vous demeurez encore dans votre simplicité? Maudissez Dieu et mourez.* Les trois amis sont des hommes puissants parmi les Iduméens et les Arabes : ils ont un costume noble et grave. Job. II. 9.—13. III 1 et suiv.

Il peut sembler étrange que le maître de l'œuvre ait brusquement quitté l'histoire de David pour animer cette

dernière rampe de quelques scènes de l'histoire de Job. Mais n'est-ce pas, qu'ayant fait passer sous nos yeux de si belles et si nombreuses figures de Jésus-Christ au sein du peuple de Dieu, il aurait voulu nous enseigner que la gloire du Rédempteur avait aussi brillé d'avance de quelqu'éclat au milieu des Payens? « Le Seigneur, dit un savant interprète, suscita Job du milieu des peuples infidèles et étrangers à l'alliance sainte, comme pour donner alors un gage de leur association future à l'église de Jésus-Christ..... Ce grand homme, exposé aux yeux de tout l'univers sur son fumier, et couvert de lèpre, comme un spectacle qui étonne les hommes et les anges, est destiné tout à la fois pour être le prédicateur, la figure et la preuve de la résurrection du Sauveur et de la résurrection future des hommes au dernier jour. Il a prédit la sienne propre et annonce celle du Rédempteur. Dans sa personne, Dieu nous donne des preuves de l'une et de l'autre, lorsqu'il le fait sortir pour ainsi dire du milieu du tombeau et d'entre les bras de la mort et de la corruption par un retour presqu'incroyable à la santé, à la vie et à un état plus glorieux, plus heureux, plus florissant que le premier (1). »

Ici donc se termine dans nos Stalles d'Amiens le récit historique de l'ancien testament. Avant de commencer l'examen des faits que les auteurs de l'œuvre ont tiré du nouveau pour les écrire en admirables reliefs sur les panneaux des montées et aux étages intermédiaires des pyramides, arrêtons-nous un instant et voyons si cette première partie de la tâche immense que s'était imposée le Chapitre de l'année 1508 a été remplie.

(1) Rondet, notes sur la Bible.

Pour en faire une critique éclairée, il faut rappeler l'époque où la science de l'iconographie chrétienne était à son apogée : il faut rapprocher le XIIIe siècle du XVIe, comparer l'œuvre des Stalles à l'œuvre des Portails, la pensée créatrice de l'une à l'inspiration qui a enfanté l'autre. Tandis que Robert de Luzarche amassait des montagnes de pierres pour tracer sur le sol, en proportions colossales, le signe éternel de la croix, et qu'il harmonisait les grandes nefs et ses milliers de colonnes sur le modèle du ciel de l'apocalypse, l'art de la statuaire était déjà à l'œuvre sous les profondes voussures des triples portes du temple. Alors, le sculpteur comme l'architecte avait des pensées grandes et sublimes, des inspirations venues des profondeurs de la foi et de la hauteur des cieux : il avait des pensées simples, mais des pensées complètes. Chargé de rendre la Bible, l'Evangile et les Actes des Saints sur un champ donné de pierre, de verre ou de bois, il calculait du même coup-d'œil l'étendue du texte sacré et la surface sur laquelle son fer ou son pinceau avait à le reproduire. C'est pour cela que tout le grand portail d'Amiens étant sorti du même génie contient un thême fini quoiqu'immense sous ses trois porches qui sont reliés ensemble dans une divine unité. Là est tout le culte créé en Jésus-Christ par l'Evangile : le culte de *latrie* sous le voussoir principal appelé du SAUVEUR, le culte d'*hyper-dulie* sous le voussoir de droite dédié à la MÈRE DE DIEU, le culte de *dulie* sous le voussoir de gauche consacré à ST.-FIRMIN.

Au portail S. Honoré, le cadre est moins vaste ; les développements du thème seront aussi moins étendus. Il ne sera pas pourtant incomplet : on y verra aussi Jésus-

Christ, la Vierge et les Saints, l'ancienne et la nouvelle alliance, la figure et la réalisation, le christianisme tout entier : et l'artiste, comme s'il participait de la sagesse éternelle, embrassera d'un œil assuré et d'une volonté large et constante le commencement et la fin de son œuvre, il en disposera les détails avec une grace et une suavité parfaites. Rien ne sera omis des traits essentiels, rien ne sera prodigué d'inutile et capable d'entraver. Les faits secondaires par lesquels s'expliquent les principaux seront eux-mêmes traités avec un laconisme intelligent qui aura le double but de ne pas dépenser inutilement le temps et l'espace, et d'épargner à l'esprit la tentation de se distraire, en errant parmi des détails attrayants mais accessoires.

Voilà le XIII.e siècle tel qu'on le voit à Amiens et partout ailleurs. Revenons au XVI.e, non pas pour lui dire qu'il a fait tout le contraire et qu'il s'est égaré, par ignorance ou par corruption, de cette manière d'agir si large et si savante : ce serait injustice. Mais il y aurait aussi de la partialité à soutenir qu'à l'époque encore si belle de nos Stalles, l'iconographie n'avait pas quelque peu dégénéré sous ce rapport. Elle tendait alors à plus d'habileté matérielle, n'était-ce pas un peu aux dépens de la science intellectuelle de l'ordonnance et de la composition des tableaux ? Il nous semble, pour notre compte, que l'auteur du poëme sacré, que nous appelons les Stalles d'Amiens, a péché dans la conception d'une des grandes divisions de son sujet. Nous trouvons que, soit inhabileté, soit paresse de prévision, il n'a pas mesuré juste l'étendue du cadre réservé à l'Ancienne Loi, de sorte qu'avec un plus grand nombre de pages et de faits, il n'a cependant pas embrassé un

aussi vaste ensemble que les portails, et, que pour s'être trop complu dans des détails, si touchants d'ailleurs et si aimés alors, il a dû, manquant d'espace, précipiter la marche du récit, écourter son œuvre et s'arrêter à l'entrée d'une époque bien solennelle encore de l'histoire sainte, celle qui devait nous conduire, comme au porche St.-Honoré, par Salomon, Judith, Judas Machabée, Jean-Baptiste, jusqu'à Jésus Christ.

Ce n'est toutefois qu'avec une extrême timidité que nous laissons échapper ces paroles de blâme, de peur qu'on ne les généralise au détriment de la gloire si bien méritée de nos Stalles, et il nous tarde de dire que si elles sont au-dessous du génie du XIII.e siècle, elles demeurent bien au-dessus du génie si peu chrétien de la renaissance. Elles sont encore esprit et vie. Les grands traits du Pentateuque et les vivantes images du Sauveur et de l'ère chétienne y sont énergiquement tracés depuis le Paradis terrestre jusqu'à David. Adam, Noë, Melchisedech, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, Aaron, Samson, David, Job, ces éclatantes aurores du Messie, ces grandes ombres qu'illumine de dessous l'horizon le Soleil de de justice prêt à se lever : nous avons tout cela comme aux portails. Si nous n'y avons pas en même temps l'assemblée des apôtres et les séries des grands et des petits prophètes qui parlent à la foule sur le front du parvis extérieur du temple, nous allons y voir, en revanche, et y contempler avec amour toutes les circonstances de la vie de Marie, que nous n'aurons, certes, pas le courage de trouver trop minutieusement racontées. Ces détails d'ailleurs, comme ceux que nous venons de signaler dans le reste du travail, trouvent leur excuse naturelle dans une conjecture que le lecteur

appréciera. C'est que les artistes du XVI.ᵉ siècle ou leurs guides ont pu n'avoir en vue que de développer, sur le mobilier intérieur de l'église, en commençant par celui du chœur, les grands sommaires intabulés aux façades extérieures et continuer ainsi l'œuvre entreprise quatre siècles avant. Une pareille pensée, si elle était justifiée autant qu'elle est plausible, ferait tomber toute critique. Nous nous y rangeons volontiers.

III.

MARIE, LA MÈRE DU SAUVEUR, occupe au sommet des hiérarchies célestes, entre Dieu et les saints, un trône à part et plus glorieux que les autres, le plus voisin de celui de son fils qui est le fils du Très-Haut. C'est aussi le rang que nous lui donnons sur la terre : l'Eglise dans son culte, ses solennités et ses prières, les Pères et les Docteurs dans les pages éloquentes de leurs livres, tous les fidèles dans leur amour, et les bâtisseurs, les sculpteurs et les peintres des cathédrales dans leurs immortelles épopées. Temples baptisés de son nom, portails sculptés de son histoire, chapelles terminales des absides réservées à son autel, vitres et murailles couvertes de ses mystères : on les compte par milliers sur le sol catholique, échos sublimes des cantiques de louanges répétées à sa gloire dans le ciel, magnifique expression de la chaleureuse et persévérante dévotion des peuples de tous les âges. Voici donc MARIE prenant aussi sa place au chœur de notre basilique, après Jésus-Christ dont la vie est au jubé, après l'histoire figurative de Jésus-Christ qui anime les miséricordes et les rampes,

mais avant les Jean-Baptiste, les Firmin, et tous nos saints patrons dont les actes traduits en sculptures seront placés en sentinelle, comme une garde sacrée, dans les niches de pierre des clôtures.

Cette vie à la fois humble et glorieuse de la mère de Dieu forme, comme il convenait, une des grandes divisions du sujet. Nous l'avons déjà saluée parmi les scènes de la création en sa qualité de seconde Ève ; nous allons voir aux faces les plus apparentes des quatre pyramides et aux dossiers des deux chaires principales les circonstances solennelles qui marquent son existence : son éternelle prédestination, les prophétiques merveilles qui la désignent dans les temps anciens, la gloire de sa maternité divine, l'hommage que lui rendent les nations en même temps qu'à Jésus-Christ au jour de l'Epiphanie, sa manifestation à Israël dans le mystère de la Purification, son inconsolable douleur durant le massacre des innocents, sa fuite en Egypte, sa retraite au Cénacle, sa mort précieuse, son Assomption, son glorieux couronnement. Le reste de sa vie sera plus caché. Nous la trouverons humblement écrite sur les lambris des escaliers qui traversent à quatre endroits différents la ligne des stalles-basses. Composées de trois marches chacune, ces montées forment des deux côtés du chœur le nombre des douze degrés de l'échelle de Jacob que St. Bernard nous dit être la figure de Marie (1). C'est par Elle en effet que le fidèle devra passer pour arriver, dans les stalles-hautes, à la contemplation des grandes images de Jésus-Christ et de la Rédemption qui y sont retracées. Faisons donc nos saintes et dévotes stations

(1) Voir plus haut pag. 114.

sur ces marches consacrées. Voici l'abrégé des mystères que nous avons à y méditer sur autant de tableaux séparés : la Conception temporelle de la vierge Marie, sa Nativité, sa sainte enfance, sa Présentation au temple, ses humbles travaux domestiques, sa prière devant l'arche, sa vie dans le temple, la visite que lui font les anges de Dieu, ses fiançailles, son saint mariage, l'Annonciation, la Visitation, la perte et le recouvrement qu'elle fait de son divin fils, sa présence aux noces de Cana, aux prédications de Jésus et à toutes les circonstances douloureuses de sa passion, l'apparition dont la favorise le Sauveur ressuscité, sa séparation momentanée d'avec lui par le mystère de l'Ascension.

L'ornementation qui accompagne ces scènes déjà si belles de naïveté et de mystère en relève encore infiniment la grâce. On peut en juger par les dessins que nous en avons fait tirer, (Pl. VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII.) et par ceux que MM. Duthoit en ont aussi levés pour un ouvrage bien plus important que le nôtre (1). Nous nous contentons d'y renvoyer et nous passons de suite à la description en commençant par le panneau qui forme le soubassement extérieur de la stalle-maîtresse et de sa pyramide, à gauche en entrant par la porte d'honneur :

1.° La prédestination de Marie. — L'Eglise applique à la sainte Vierge ces paroles des Proverbes (2) : *Le Sei-*

(1) Voy. pittor. et rom. dans l'anc. France, par M. le baron Taylor.

(2) VIII. 22—31. Voir l'Office du Brév. Rom. *intrà Oct. Concept.* *et in fest. Præs.*

gneur m'a possédée au commencement de ses voies, avant qu'il créât aucune chose; dès le principe. J'ai été établie de toute éternité, et dès le commencement, avant que la terre fût créée. Les abîmes n'étaient point encore, lorsque j'étais conçue.... J'étais enfantée avant les collines.... Lorsqu'il préparait les cieux, j'étais déjà.... C'est en présence de ces éternelles pensées de Dieu CONCEVANT LA VIERGE que le sculpteur agiographe reprend le même ciseau qui déjà avait rendu le même texte sacré et reproduit la même sainte image. En nous montrant la Vierge dès le début du poème et parmi les œuvres de Dieu au premier jour, ce n'était pas, certes, nous l'avons dit, un anachronisme, mais une science profonde du mystère de la chûte et de la réparation; ajoutons maintenant, les livres Sapientiaux en main, que c'était une vaste association d'idées. C'était faire redire à Marie, placée là comme une œuvre de Dieu déjà faite en même temps que comme l'instrument à venir de la rédemption :.... *Quandò præparabat cœlos* ADERAM.... *Quandò æthera firmabat sursùm, et librabat fontes aquarum, et gyro vallabat abyssos, quandò circumdabat mari terminum suum, et legem ponebat aquis ne transirent fines suos; quandò appendebat fundamenta terræ.........* CUM EO ERAM... Dans le sujet que nous abordons, le génie du maître va plus loin. Il n'écrit plus l'histoire du temps, ou du moins il lui est permis de la reprendre dès avant le temps et dans l'éternité. Il va faire dire à la Vierge divine : *Dominus possedit me ab initio viarum suarum antequàm quidquam fieret à principio. Ab æterno ordinata sum, et ex antiquis, antequàm terra fieret. Nondùm erant abyssi et jàm* CONCEPTA ERAM : *necdùm fontes aquarum eruperant, necdùm montes gravi mole constiterant; antè*

colles ego parturiebar. Au commencement de l'histoire de l'homme présenter Marie existant déjà pour être son espérance et sa consolation : au commencement de l'histoire de Marie présenter la sagesse et la charité divines la sanctifiant et la préconisant de toute éternité pour la mettre à la hauteur de sa destinée. Montrer Marie vivante à l'origine du monde, montrer Marie conçue et prédestinée avant tous les temps, Marie conçue comme mère de Dieu dans la prescience de Dieu, aperçue comme mère de l'homme dans l'esprit d'Adam. Tel était le programme. Il est bien rempli.

Sous une voûte parsemée d'étoiles, le Très-Haut sort du milieu d'un nuage, entouré de ses anges, la tiare à triple couronne au front, le globe terrestre sur sa main gauche, la chape à riche fermoir couvrant ses épaules. Il bénit de la main droite, comme dans la scène de la création, en signe de sa conception féconde. La longue banderolle que les anges tiennent déployée annoncerait l'œuvre parfaite qu'il dispose, si elle avait reçu sa légende sacrée, complément ordinaire de ce tableau : *Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te.* Vous êtes toute belle, ma bienaimée, et il n'y a pas de tache en vous. Cant. des Cant. IV. 7.

Au-dessous, mais toujours dans le ciel, sur un nuage qui circonscrit tout le tableau à sa base, la Vierge conçue se lève, les mains jointes, la tête nue, les cheveux pendants, les yeux baissés, le manteau relevé avec grace sur l'avant-bras, aussi chaste que belle, grave sans raideur, douce sans mollesse, fière sans orgueil. La pureté des formes, la dignité de la tenue, l'aisance de la pose, le jet gracieux des draperies, l'air de tête noble et original, en font un être au-dessus de la femme et vraiment céleste.

Ce n'est pas tout ; pour manifester avec plus d'éclat la beauté morale de cette fille du Roi dont *la gloire principale est au-dedans d'elle-même*, dit le Prophète, pour mettre au jour ce que Dieu lui prodigue de trésors de vertus et de grandeurs, l'artiste a convoqué autour d'elle les plus magnifiques symboles par lesquels nos saints livres la désignent, et qui, comme autant d'organes de la pensée créatrice de Dieu, chantent à sa gloire, chacun leur verset de louange. Ces symboles ou emblèmes, au nombre de quinze, sont disposés à droite et à gauche de la Vierge, tous portés sur un petit nuage et accompagnés d'un lambel ou philactère. Aucun des lambels n'a reçu d'inscription, mais il est aisé d'y suppléer en suivant les indications fournies par l'Ecriture ou par les monuments qui représentent le même sujet souvent traité dans le cours du XVI.e siècle.

Le SOLEIL et la LUNE se présentent d'abord et rappellent l'exclamation du livre des cantiques : *Quelle est celle-ci qui s'avance comme l'aurore naissante, belle comme la lune, éclatante comme le soleil?.....* Les Pères l'entendent de Marie, et St.-Bernard en particulier se plaît à d'ingénieux rapprochements entre ces astres brillants qui nous éclairent et la mère de celui qui *illumine tout homme venant en ce monde* (1). Le SOLEIL est figuré par une sorte d'étoile à rayons ondoyants. Sa légende dit : *Electa ut sol.* La LUNE est une face humaine bouffie et présentée de trois quarts pour marquer que l'astre approche de son plein, ce qui est le signe de la miracu-

(1) Ad B. V. Deiparam Serm. panegyr. n.° 5. — Id. de Virg. Dei par. Serm. 1. n.° 3. — Rup. in Cant. cant. lib. VI. — S. Petr. Dam. Serm. XL. in assumpt. B. M. V.

leuse grossesse de Marie, dit le pape Innocent III (1). L'inscription est : *Pulchra ut luna.* Cant. des cant. VI. 9.

L'ÉTOILE « *stella maris* ou *stella matutina* » est le troisième symbole. « C'est la signification même du nom de Marie, dit St. Bernard, et ce nom convient admirablement à une mère-vierge. Car, ainsi que l'astre projette au-dehors ses rayons sans la moindre altération de lui-même ; ainsi la Vierge met au monde un fils sans que son chaste corps soit lésé. Ni le rayon qui jaillit de l'astre ne diminue sa clarté, ni le fils qui naît de Marie, l'intégrité de sa chair. Elle est vraiment pour nous *l'étoile sortie de Jacob.* (2) » On sait que l'une des belles hymnes de l'église en l'honneur de la mère de Dieu la salue du nom d'*étoile : Ave maris stella!* La forme de l'astre diffère ici de celle du Soleil en ce qu'au lieu d'imiter les ondulations de la flamme, ses rayons sont droits et réguliers. Nomb. XXIV. 17.

La PORTE mystique « *porta cœli, porta Orientalis* » s'ouvre en cintre surbaissé dans une muraille crénelée, couronnée d'un pignon aigu et flanquée de deux tourelles. Elle fut montrée à Ezéchiel : *L'ange,* dit le prophète, *me fit retourner vers le chemin de la porte du sanctuaire, laquelle regardait l'Orient, et elle était fermée. Et le Seigneur me dit : Cette porte demeurera fermée, et elle ne sera point ouverte, et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur Dieu d'Israël est entré par cette porte.* « Que signifie *la porte fermée* dans la maison

(1) Serm. in Epiph. Domini.

(2) S. Bern. hom. II. sup. *Missus* n.° 17.

du Seigneur, sinon que Marie reste intacte dans la conception de son fils ? Que veulent dire ces mots : *nul homme n'y passera*, sinon que Joseph ne l'a point connue, et pourquoi est-il ajouté qu'*elle* sera à jamais *close*, si ce n'est que Marie est vierge avant l'enfantement, vierge dans l'enfantement, vierge après l'enfantement ? Dites donc, ô Marie, je suis la porte du ciel, la porte du fils de Dieu (1). » A chaque page de ses antiennes, répons, hymnes, leçons et litanies, la liturgie répète cette douce invocation à la Vierge (2).

Le CÈDRE du Liban, par sa hauteur, l'incorruptibilité de son bois, les fruits qu'il porte en abondance, la bonne odeur qu'il répand, la vertu de guérir qu'on lui attribue (3), exprime la grandeur, la puissance, la chasteté, la bonté et toutes les éminentes qualités de Marie (4). L'OLIVIER, signe de miséricorde, de douceur, de paix, de joie, d'espérance, de victoire, de pureté, est aussi un digne emblême. La ROSE de Jéricho, n'est-ce pas encore Marie ? elle, si belle, si pure, si brillante de gloire, si parfumée de vertus, et comme empourprée par le martyre ? « Vous êtes la véritable

(1) S. August. serm. supposit. III de Annunt. Dom. — La porte d'Ezéchiel est aussi représentée au portail S. Honoré, mais avec une autre application du texte. V. le rapp. au Préf. p. 104.

(2) Antiennes : *Alma Redemptoris, Ave Regina*. — Répons : *Adorna thalamum*. — Hymnes : *Ave maris stella, O Gloriosa Domina, Salve Virgo Sapiens, Salve arca fœderis, Salve Virgo puerpera, etc., etc.*

(3) Cs. Burckhardt, Itiner. in Syr. p. 19 et 20. — Will. Carp. Bot. bibl. § 2.

(4) S. Ildephons. serm. I. de Assumpt.

rose, dit St.-Jean Damascène,... vous qui remplissez la terre de l'odeur de vos vertus! (1) » *Rose mystique*, s'écrie l'Eglise, *priez pour nous*. On trouve dans l'Ecclésiastique le texte de ces trois sujets : *Je me suis élevée comme le cèdre du Liban... comme les plantes des rosiers de Jéricho... comme un bel olivier dans la campagne...* L'inscription est, pour le Cèdre : *Cedrus exaltata;* pour l'Olivier, *Oliva speciosa;* pour la Rose : *Plantatio Rosæ* ou *Rosa mystica*.

Sur le Lys qui fleurit ici près du Cèdre, laissons parler S. Pierre Damien : « Jésus-Christ s'appelle *le lys » des vallées*, et Marie elle-même est honorée de ce » nom, puisque le Sage ajoute : *Tel qu'est le lys entre » les épines, telle ma bien-aimée entre les filles*. Pareille » au lys qui croît au milieu des épines, la bienheureuse » vierge fleurit entre les enfants d'Adam. La tige hé» rissée de pointes d'où elle sort est le peuple Juif; la » blancheur de la fleur, sa pureté; la pétale enflam» mée, sa charité. Comme le lys, elle répand au loin la » bonne odeur, et ne cesse par les continuels élans de » son cœur, de tendre avec lui vers le ciel (2). » La légende doit porter : *Lilium inter spinas*, ou *Lilium convallium*. Cant. des Cant. II. 1. 2.

On lit au chapitre XIe d'Isaïe : *Il sortira un rejeton de la tige de Jessé, et une fleur naîtra de sa racine*. De là le neuvième symbole : LA TIGE DE JESSÉ. « La racine est » la famille des Juifs; la tige qui en sort, Marie; la fleur » qui naît de la tige, Jésus-Christ. » C'est le commentaire

(1) Orat. I. de Nativ.

(2) S. Petr. Damian. serm. de B. M. V.

de St. Ambroise et de tous les Pères (1). Inscription : *Radix Jesse.* Is. XI. 1.

Le Puits, la Fontaine et le Jardin trouvent leur explication dans le Cantique des Cantiques : *Ma sœur, mon épouse, est comme un jardin fermé et une fontaine scellée.... La fontaine de vos jardins est comme le puits des eaux vives qui coulent avec impétuosité du Liban.* Les eaux limpides et abondantes du puits et de la fontaine figurent les graces dont la mère du Rédempteur est la source : la fontaine *scellée* et le jardin *fermé*, sa double et miraculeuse qualité de mère et de vierge (2). Le Puits se fait remarquer par sa forme élégante. Une maçonnerie à huit pans porte quatre petits pilastres qui soutiennent une charpente légère surmontée d'un toit aigu à deux façades ou pignons à jour ; au-dessous est attachée la poulie avec sa corde à laquelle pend un seau. Il faut lire au lambel : *Puteus aquarum viventium.* La Fontaine, de style renaissance, s'élève en forme de large coupe à couverole pyramidal, au centre d'un bassin hexagone décoré de médaillons tréflés. Quatre bouches ouvertes sur les bords de l'urne vomissent l'eau dans le bassin. Sur la banderolle : *Fons hortorum.* Le Jardin présente un carré-long clos d'un treillis en bois, planté de grands arbres aux quatre coins et de petits arbustes au milieu. Sa légende est : *Hortus conclusus.* Cant. des Cant. IV. 12—15.

(1) S. Amb. de Bened. Patr. c. IV. — S. Pet. Dam. serm. de Nativ. — S. Bern. de Adv. Dom. serm. II. 4.

(2) S. Meth. in Hypap. — S. Chrys. orat. de Deip. — S. Greg. Nyss. de Nativ. Dom. — S. Amb. de Inst. Virgin. 8. — S. Epiph. de Laud. Deip. — Rup. in Cant. cant. lib. VI.

Le MIROIR « *speculum sine maculâ* » est encore une belle figure empruntée au livre de la Sagesse : *Elle est la vapeur de la vertu de Dieu, et l'effusion toute pure de la clarté du Tout-Puissant..... Elle est l'éclat de la lumière éternelle, le miroir sans tache de la majesté de Dieu et l'image de sa bonté.* » Ces paroles prises à la lettre ne s'entendent que de la Sagesse incréée, du Verbe consubstantiel au père, mais l'Église les applique aussi, dans un sens plus restreint, à la mère du Verbe, laquelle est, avant toute autre créature, un *miroir sans tache de la majesté de Dieu et l'image de sa bonté.* Les litanies chantent : *Miroir de justice, priez pour nous.* Le miroir de forme ronde et à surface convexe est enchassé dans un joli cadre à double bordure ornée. Sag. VII. 25. 26.

La TOUR et la CITÉ DE DAVID complètent la série des emblèmes. On appelle CITÉ DE DAVID la partie de la ville de Jérusalem située sur la montagne de Sion que le roi David enleva aux Jébuséens qui en étaient restés maîtres jusqu'à son règne. L'arche d'alliance y fut conservée quelque temps et lui fit donner le nom de CITÉ SAINTE. La TOUR est un ouvrage de fortification élevé par ce prince, en même temps que les murs d'encéinte de la cité. L'époux des cantiques y fait allusion dans ce passage : *Votre cou est comme la tour de David bâtie avec des boulevards ; mille boucliers y sont suspendus....* Elle marque la puissance de Marie, rempart des faibles, refuge des pécheurs (1). L'artiste l'a représentée sous forme de forteresse à hautes murailles crénelées et cantonnées de tourelles aux angles. Inscription du lambel : *Turris Da-*

(1) Rup. in Cant. cant. — Cornel. à lap. ibid.

vid. La CITÉ est une ville du XV.e siècle, forte de murailles également crénelées et bastionnées, avec porte en plein cintre entre deux tours à donjons. Elle signifie la Vierge, montagne sainte où le véritable David a fixé sa demeure, précieux tabernacle dans lequel s'est reposée l'arche d'alliance. C'est de Marie que S. Bernard s'écrie avec le psalmiste : *On a dit de vous des choses merveilleuses, ô Cité sainte, ô mère de Dieu* (1). Et c'est d'elle encore que l'Eglise entend ces paroles de l'Ecclésiastique, insérées dans ses offices : *J'ai été affermie dans Sion, j'ai trouvé mon repos dans la* CITÉ SAINTE, *et ma puissance est établie dans Jérusalem.* Légende du sujet : *Civitas sancta.* Cant. des Cant. IV. 4. Ecclés. XXIV. 15.

Puisque le lecteur a daigné nous suivre patiemment jusqu'au terme de ces longues explications, qu'il veuille bien s'arrêter encore devant les beaux petits musiciens, anges bien drapés du moyen-âge ou génies tout nus de la renaissance, lesquels, sur la rampe de l'ogive d'encadrement, font vibrer les cordes d'une guitare et d'un rebec, soufflent dans de longues trompettes ou folâtrent dans des feuillages, en signe de la joie qu'apporte au ciel et à la terre la Conception immaculée de Marie. Ils chantent ces paroles de l'office : « Célébrons avec joie » la Conception de la bienheureuse Marie, » ou ces autres : « Chantons de cœur et d'âme, gloire à Jésus- » Christ, en cette fête de Marie, l'illustre mère de » Dieu (2). »

(1) Ps. LXXXVI. 2. — S. Bern. Ad. B. M. V. Deipar. serm. paneg. 6.

(2) In fest. Concept. Resp. ad Matut.

Si nos artistes ont admirablement traité le sujet de ce riche et harmonieux tableau, nous devons, pour être justes, ne pas contester à d'autres le mérite de l'avoir inventé. C'est à la fin du XV.e siècle qu'il faut rapporter la création de cette suave formule de la CONCEPTION de Marie dans les pensées de Dieu; mais le XVI.e l'a adoptée avec une sorte d'enthousiasme et partout reproduit, sur le bois, la pierre, la toile, le verre, avec une prédilection dont les thêmes les plus aimés alors partagent à peine l'honneur. A St.-Sépulcre de Montdidier et à St.-Firmin de Vignacourt la pierre sculptée parle absolument comme la boiserie d'Amiens. Quelquefois le nombre et le choix des symboles ou des inscriptions offrent des variantes. Ainsi, dans la CONCEPTION d'un *Livre d'heures* de la bibliothèque d'Amiens, la FONTAINE se distingue par la présence, au centre du bassin, d'une petite croix dont les branches répandent, au lieu d'eau, le sang de Jésus-Christ. Ainsi à Bayeux (première chapelle à gauche en entrant) la légende du tableau est : *Gloriosa dicta sunt de te.* Et on remarque parmi les emblêmes, au nombre de seize : *l'échelle de Jacob*, *l'arbre de vie, la toison de Gédéon, l'autel du Seigneur, l'encensoir.* Sur la bordure d'encadrement, Abraham, Elie, Isaïe, David et Salomon prophétisent. Une peinture sur bois de 1577, conservée au musée de la ville d'Amiens, diffère des autres sujets de la même famille en ce qu'elle unit à la représentation des figures de Marie, celle du mystère de l'Annonciation. Au milieu de l'*hortus conclusus* ou *jardin fermé* qui occupe un large espace, la Vierge est assise sur un trône de la plus grande magnificence. Devant elle un ange tenant le sceptre et embouchant la trompette lui adresse ces paroles

écrites sur un lambel : *Ave Maria, gratiâ plena, Dominus tecum ;* un peu plus bas, quatre lévriers poursuivent une licorne, qui se réfugie dans le sein de Marie. Sur le dos des chiens on lit : *Misericordia, Veritas, Justitia Pax.* A côté et au-dessus de cette scène, les images symboliques sont distribuées à-peu-près comme aux Stalles, avec les inscriptions de plus (1).

Pour rattacher notre svelte et délicieuse image à l'ensemble de la légende que nous commençons à expliquer, il nous semble qu'elle a pour but de la résumer d'avance et de présenter dans un seul cadre tout ce qui fait de Marie le digne objet des préoccupations et de l'amour de l'Eternel, les qualités dont elle est ornée et

(1) On sait qu'au XVI.e siècle le mystère de l'incarnation était souvent représenté par une allégorie ainsi conçue : Une licorne se réfugiant au sein d'une vierge pure, quatre lévriers la pressant d'une course rapide, un veneur allé sonnant de la trompette. La science de la zoologie mystique du temps aide à en trouver l'explication ; le fabuleux animal dont l'unique corne ne blessait que pour purger de tout venin l'endroit du corps qu'elle avait touché, figurait Jésus-Christ médecin et sauveur des âmes ; on donnait aux lévriers agiles les noms de *Misericordia, Veritas, Justitia, Pax,* les quatre raisons qui ont pressé le Verbe éternel de sortir de son repos ; mais comme c'était par la Vierge Marie qu'il avait voulu descendre parmi les hommes et se mettre en leur puissance, on croyait ne pouvoir mieux faire que de choisir dans la fable le fait d'une pucelle pouvant seule servir de piége à la Licorne en l'attirant par le charme et le parfum de son sein virginal qu'elle lui présentait ; enfin l'ange Gabriel concourant au mystère était bien reconnaissable sous les traits du veneur allé lançant les lévriers et embouchant la trompette. — Le chant royal du chanoine Fremin Pingret, maître du Puy en 1496, développe cette idée en strophes rimées ayant pour refrain : *A l'unicorne agréable pucelle.* Bibl. royale, Mss. fr. 6811. — Voir recherch. sur la zoolog. myst. par MM. Arth. Martin et Ch. Cahier, p. 49.

la mission pour laquelle elle est créée; ses qualités de fille bien-aimée du Très-Haut, sa mission de mère incomparable du Verbe; sa mission qui appelait ses qualités et ses qualités qui la mettaient à la hauteur de sa mission; Marie, en un mot, la plus parfaite et la plus aimable des créatures, Marie complète aux yeux de Dieu et des hommes: aux yeux de Dieu que nous venons de voir la contemplant du haut de son ciel étoilé et de son trône de chérubins, aux yeux des hommes auxquels la désignent ses mystérieux emblêmes. Sous ce dernier rapport, la suréminente dignité de mère de Dieu dominant tout le poëme et devant être la cause finale de toute sa vie terrestre racontée en quarante tableaux, il fallait accoutumer notre esprit à l'idée de cette étonnante prérogative et l'élever vers le ciel d'où elle descend. L'artiste l'a fait en brodant sur le fond de la première stalle, au sommet du dossier, les quatre figures prophétiques qui vont nous occuper.

2.° Figures prophétiques de la mère de Dieu. — Moïse, Aaron, Gédéon et Daniel arrivent sous les quatre principales ogives du dossier, et avec eux le Buisson ardent, la Verge fleurie, la Toison miraculeuse et la Pierre détachée de la montagne, proclamant la maternité divine.

Le buisson ardent. — Moïse, entouré des brebis de Jéthro, son beau-père, *est venu près de la montagne de Dieu en Horeb. Le Seigneur,* sous l'image d'un noble vieillard, la tête nue, la main droite bénissant, la gauche portant le monde, *lui apparaît dans la flamme d'un feu au milieu d'un buisson. Moïse voit que le buisson brûle*

et ne se retourne pas. Le Seigneur lui dit : *N'approche pas.... ôte ta chaussure, car la terre où tu t'arrêtes est sainte.* Moïse assis, les yeux fixés sur la vision, se déchausse avec respect : c'est un jeune homme de belle figure, à la longue barbe, aux cheveux pendants et bouclés, au gracieux costume de berger. Ex. III. 1.—5. Pl. VII.

Un manuscrit, déjà cité, de la bibliothèque d'Amiens nous montre un ange, en place du Père éternel, dans le buisson ardent. Cette variante est fondée sur l'opinion des Pères et des Docteurs d'après lesquels toutes les apparitions de l'ancienne loi ont eu lieu par le ministère des anges. Ici en particulier le mot hébreu du texte, qu'on traduit par *Dominus*, signifie proprement *angelus Domini* et les Septante le rendent ainsi. Les Actes des apôtres disent positivement que c'était un ange (1). Cependant, comme il est évident que l'ange tenait la place de Dieu et que Dieu parlait par sa bouche en son propre nom, l'iconographie a pu librement choisir entre la représentation d'un ange et celle de Dieu. Nous citerons plus bas un exemple d'un troisième système.

La verge fleurie. — Placée dans le *tabernacle du témoignage* par l'ordre du Seigneur, *la verge d'Aaron a germé, des boutons ont paru et, les feuilles s'ouvrant, des amandes se sont formées.* Aaron, la main gauche sur son cœur, la tunique courte fendue des deux côtés par-dessus une robe traînante, le chapeau à bord retroussé sur la tête, porte avec orgueil de la main droite le glorieux signe de sa vocation au souverain pontificat. Nombr. XVIII. 1—8. Pl. VII.

(1) Ch. VII. v. 30.

La toison miraculeuse. — Gédéon, beau et vaillant guerrier, conjure le Seigneur à genoux, les bras étendus en croix, de lui donner un signe de la victoire qu'il lui promet sur ses ennemis : *Je mettrai dans l'aire*, dit-il, *cette toison, et si toute la terre demeurant sèche la rosée ne tombe que sur la toison, je reconnaîtrai que vous vous servirez de ma main pour délivrer Israël.* Ce prodige accompli, Gédéon en demande un second : *Je vous prie Seigneur que toute la terre soit trempée et que la toison seule demeure sèche.* Le Seigneur exauce sa prière et fait descendre d'un nuage où il se montre, des gouttes de rosée sur la toison. Prêt à partir pour le combat, Gédéon est armé de toutes pièces : chemise de mailles sans capuchon, cuirasse, genouillères, brassards, épée; son casque déposé à terre. Jug. VI. 33.—40. Pl. VII.

La pierre de la montagne. — Daniel, jeune, doux de visage, noble d'attitude, enveloppé d'un large manteau qu'il relève avec grâce sur le bras droit, reçoit de Dieu la révélation du songe de Nabuchodonosor. Il regarde penché en arrière, et voit avec un profond étonnement qu'exprime le geste de ses mains *une pierre détachée de la montagne, sans que la main de l'homme y ait aidé.* La statue *d'or, d'argent, d'airain, de fer et d'argile qui doit être brisée* n'est pas figurée ici, parce que la seule chose importante au but de l'artiste était de montrer la *pierre,* qui est Jésus-Christ venu par Marie, comme nous l'allons dire. Daniel II. 34.—45. Pl. VII.

Pour initier le visiteur au sens profond de ces quatre figures, il était nécessaire de lui en montrer d'abord le

sens purement littéral, et de les lui faire embrasser toutes d'une seule vue. Maintenant il est aisé, au flambeau de nos saintes traditions de pénétrer plus avant, et dépouillant l'écorce des prodiges mis sous nos yeux, d'y contempler à découvert un prodige incomparablement plus merveilleux et plus consolant. C'est, nous l'avons dit, le prodige de la Vierge devenue mère et de la mère de Dieu restée vierge. « Dans le buisson ardent que Moïse a vu, dit l'Eglise, nous reconnaissons votre virginité conservée intacte, ô Marie ! » Le feu est au buisson et le buisson ne brûle pas, Jésus-Christ est conçu en Marie et la virginité de Marie n'est pas violée. « Qu'est-ce, je vous prie, que la verge qui étant desséchée fleurit, sinon Marie qui ne connaissant point d'homme a conçu ? » C'est un mot de St. Bernard. Et St. Augustin : « La verge d'Aaron est la vierge qui a conçu et enfanté le souverain et véritable prêtre. » Citons encore la belle antienne *Quandò natus es* des vêpres de la Circoncision qui précise le sens de la toison miraculeuse : « Quand vous êtes né de la Vierge d'une manière ineffable, ô Jésus, alors les écritures ont été accomplies, vous êtes descendu comme la pluie sur la toison, afin d'opérer le salut des hommes. » Que signifie cette toison tantôt humectée, l'aire ne l'étant pas ; tantôt sèche l'aire étant humide ? N'est-ce pas clairement la chair du fils de Dieu prise de la chair de Marie, sans dommage pour sa virginité ? (1) » Enfin, Jésus-Christ, n'est-il pas la pierre détachée des cimes du ciel et roulant par les flancs de la montagne qui est Marie,

(1) S. Bern. h. II. s. Missus. 6, 7. — S. Aug. ser. 10 de temps. — Brev. Rom. *passim*.

jusqu'à nous? N'est-il pas aussi la pierre détachée *d'elle-même*, lui qui n'est pas *créé* dans l'éternité, lui qui n'est pas *engendré* par l'homme dans le temps? C'est Jésus-Christ dans la flamme, Jésus-Christ dans la fleur, Jésus-Christ dans la rosée, Jésus-Christ dans la pierre; et le Buisson et la Verge et la Toison et la Montagne, c'est Marie.

Trois siècles auparavant, le sculpteur de notre portail de la Mère de Dieu groupait ces sublimes métaphores au-dessous des statues colossales de l'Annonciation. Quatre médaillons ou cartouches du soubassement font parler comme ici, et mieux qu'ici, Moïse, Aaron, Gédéon et Daniel. Le huchier du XVI.ᵉ siècle a donc trouvé sa page toute écrite; mais, l'avoir appréciée et appropriée à son œuvre, c'est encore un mérite : ne l'en privons pas. Dans la comparaison que l'on pourra faire de l'œuvre du XIII.ᵉ siècle avec celle du XVI.ᵉ, on ne manquera pas de remarquer l'absence de toute figure humaine, angélique ou divine au *buisson ardent* du portail. Il s'en faut bien que cette omission soit une faute; elle est au contraire complètement justifiée par la déclaration de Moïse au Deutéronome : *Vous n'avez vu*, dit-il aux Hébreux, AUCUNE IMAGE, *le jour où le Seigneur votre Dieu vous a parlé en Horeb du milieu du feu; de peur que séduits vous ne fassiez quelqu'image d'homme ou de femme pour l'adorer.* En 1508, la connaissance des mythes bibliques se perdait, il n'était peut-être pas inutile de montrer au milieu des flammes l'image sensible de la Divinité; en 1220, le sculpteur pouvait être plus savant; le *feu* du buisson était un langage compris de tous, le peuple ne s'y trompait pas. Parmi plusieurs tableaux de mérite que nous avons vus dans l'église pa-

roissiale de Crécy, moins souvent visitée, à coup sûr, que le champ de bataille voisin, l'un des meilleurs représente Moïse au buisson ardent. La Divinité n'y est pas non plus montrée dans la flamme, mais des anges que le peintre a placés à quelque distance du buisson avertissent de sa présence (1).

Les quatre prophéties de la Mère de Dieu ayant pour objet principal de montrer d'avance sa virginité conservée intacte dans la conception du Verbe, sont beaucoup plus convenablement associées au mystère de l'Annonciation qu'aux circonstances qui précèdent la naissance de Marie. A ce point de vue surtout, la supériorité appartient à l'œuvre du XIII.e siècle sur celle du XVI.e

Voici venir enfin la vie positive et réelle de la sainte Vierge d'après l'Evangile et les légendes. Le premier fait qui s'offre à nous entre les visions de Gédéon et de Daniel, pl. VII, peut prendre pour titre :

3.° St. JOACHIM ET S.te ANNE AU TEMPLE. — Ce tableau est un de ceux dont nous trouverons l'explication dans la curieuse et naïve légende dorée de Jacques de Voragine (2). Laissons-la parler : *Ioachim qui estoit de Ga-*

(1) Ces tableaux proviennent de l'ancienne abbaye de Dommartin. Autant que nos faibles connaissances nous permettent d'en juger, ils doivent être des copies de l'école italienne. Leurs motifs sont : 1.° Moïse sauvé des eaux ; 2.° le serpent d'airain ; 3.° l'eau du rocher ; 4.° le buisson ardent ; 5.° les quatre Evangélistes.

(2) Nous empruntons l'ancienne *traduction française* dont la Bibl. d'Amiens conserve un exemplaire lacéré au commencement et à la fin. Elle est sans doute de maistre Jean Batallier. V. Manuel du libraire par M. J. C. Brunet, tom. III.

lilée de la cité de Nazareth espousa saincte Anne laquelle estoit de Bethléem... Et ainsy furent vingt ans sans avoir lignée. Et lors vouèrent à Nostre Seigneur que se il leur envoyoit et donnoit lignée ilz la donneroyent à servir Nostre Seigneur. Pour la quelle chose ilz alloient chescun an en Iherusalem es trois festes principales. Si que au jour des estraynes Ioachim alla en Iherusalem aveò ses voysins et vint à l'autel avesque les aultres. Et voulut offrir son offrende. Et quand le preste le vist, si le rebouta par moult grand despit : et le blama pourquoi il venoit à l'autel de Dieu. Et lui dist que ce n'estoit pas chose convenable que ung homme mauldit en la loy fist offrende à Nostre Seigneur. Ne que luy qui estoit bréhaigne fust entre ceulx qui avoyent fruit, et qu'ilz n'avoyent pas accreu le peuple de Dieu. L'artiste a travaillé sur ce programme. Le grand prêtre debout derrière l'autel et tourné vers le peuple repousse des deux mains l'agneau que lui présente St. Joachim, beau et vénérable vieillard. A quelques pas de son mari, S.te Anne s'est arrêtée les mains jointes, l'air affligé. Parmi les *voysins* et *les aultres* de la même tribu *avesque* lesquels le patriarche est venu en *Iherusalem* et qui s'affligent de l'affront qu'il reçoit, on remarque à droite de l'autel un individu portant un agneau et se disposant à l'offrir; la présence de son jeune enfant qui l'a accompagné rappelle d'une manière heureuse que la stérilité de la femme de Joachim est le motif qui fait rejeter son humble don.

Si nous avons quelque temps à consacrer à l'examen des détails, n'oublions pas de considérer l'architecture flamboyante du temple, la table d'autel couverte d'une double nappe, la première courte, la deuxième longue,

l'une et l'autre frangée, le dais également bordé de franges qui couronne l'autel, la draperie beaucoup plus simple du fond, la mître du grand prêtre sur sa tête, sa gracieuse écharpe sur ses épaules, la longue robe sans manches! de Joachim et son chaperon tombant en arrière, la guimpe de S.te Anne et son grand voile enrichi d'une belle bordure et traînant à terre, le costume de berger de l'homme qui tient un agneau, la toque et l'élégante petite tunique ceinte de l'enfant, les coiffures très-diverses des autres personnages, la physionomie variée de tous, et surtout l'ensemble du groupe entier disposé avec beaucoup d'entente et de goût. Lég. dor. CCVI. r.° Pl. VII.

4.° Apparition de l'Ange a Joachim. — *Et lors Ioachim se véant ainsi confus ne s'en osa aller à l'ostel de honte pource que ceulx qui estoyent de son lignaige et ses voisins qui l'avoyent ouy ne luy reprouchassent. Et s'en alla à ses pasteurs. Et fust là longuement. Et lors ung jour l'ange se apparut à luy seul avesque une grande clarté.* La légende est textuellement copiée par le ciseau. Nous avons ici les pasteurs et leurs troupeaux, le chien fidèle et la cabane en chaume portée sur quatre roues. Joachim à genoux écoute l'ange qui le rassure et *luy dist : Je suys ange de Nostre Seigneur envoyé à toy pour toy dénoncer* que *tes prières t'ont valu et sont oyés..... Anne ta femme aura une fille et tu l'appelleras Marie, et ceste-ci comme vous l'avès vouée sera dès son enfance sacrée à Nostre Seigneur, et sera pleine du sainct esperit dès le ventre de sa mère.... Et tout ainsy comme elle naistra de mère stérille ainsy sera né d'icelle merveilleusement le filz du tres hault Seigneur, duquel le nom*

sera Jhésus. Les bergers, l'un assis, l'autre debout, prennent part à l'admiration dont cette merveille remplit leur maître. Une ville au fond du tableau. Lég. dorée, fol. CCVI. v.° Pl. VII.

5.° Apparition de l'Ange a S.te Anne. — *Et si comme Anne plouroit et ne savoit où son mary estoit, celuy ange s'apparut à elle.* La sainte femme, à l'entrée de son *ostel*, fléchit le genou devant l'envoyé du ciel qui lui répète *ce qu'il avoit dist à son mary.* La maison se compose d'un corps de logis flanqué de deux ailes où s'ouvrent des portes en cintre surbaissé sous des ogives flamboyantes. Aux frontispices, des anges ou génies présentent des écussons. Une des portes entr'ouverte laisse voir l'escalier en vis-de-s^t.-gilles qui conduit aux appartements du haut dont une fenêtre est garnie de curieux.

Les deux apparitions de l'ange, quoiqu'identiques pour le fond, contrastent bien ensemble. D'un côté, une belle campagne, un troupeau, des bergers, un vieillard, un petit ange dans les nues; de l'autre, une riche architecture, une femme guimpée et voilée, un ange debout, de haute taille et paré de longues aîles. Lég. dor. ibid. Pl. VII.

Qu'on veuille bien nous permettre, en quittant ce haut-dossier, une petite excursion hors du chœur, et nous ferons admirer au visiteur les mêmes faits légendaires peints à la fin du XIII.e siècle sur la vitre, inexpliquée jusqu'ici, de la 85.e fenêtre dans la chapelle de *Retro*. Ils sont ainsi distribués : 1.° Anne et Joachim appuyés sur leurs bâtons se quittent et retournent, celui-ci aux champs, celle-là en sa maison ; 2.° Joachim,

triste et pensif, la main sur sa houlette ou bâton crochu par le bas; à droite, ses brebis broutent l'herbe; à gauche, un bélier se dresse vers un arbre dont il tire à lui le feuillage; 3.° Ste.-Anne voilée file au fuseau; 4.° L'ange nimbé d'azur apparaît à Joachim dans la campagne où sont les troupeaux, et lui parle le doigt levé; 5.° L'ange se montre à Ste.-Anne qui tient encore la quenouille à laquelle pend le fuseau. 6.° L'homme et la femme s'étant communiqué leur vision, expriment par leurs gestes l'étonnement et la reconnaissance, et regagnent leur maison. Nous sommes arrivés dans l'explication de nos stalles à ce dernier sujet. Il est au panneau du bout des stalles-basses, du côté de la nef :

6.° RENCONTRE DE St. JOACHIM ET DE S.te ANNE. — Joachim arrivant seul de la campagne et S.te Anne, avec une suivante, de la ville, se rejoignent à *la porte dorée* et s'approchent pour se saluer par un baiser. C'est le signe, donné par l'ange aux deux époux, de la vérité des promesses du Seigneur : *Quant tu viendras à la porte dorée à Iherusalem, tu encontreras ta femme Anne qui est moult esmeue de ta tardacion et aura grant joye de ta venue.* Derrière eux, la porte entre deux tours crénelées et percées de fenêtres, et au-delà, la ville; de l'autre côté, la campagne fertile, un moulin à vent.

Le baiser que S.e Anne reçoit de Joachim est le *signe* et non pas, comme l'ont pensé quelques auteurs, la *cause* miraculeuse de sa conception. « Marie a conçu par l'opération de l'Esprit-Saint, mais elle n'a pas été conçue de cette manière, dit St. Bernard; elle est demeurée vierge dans son enfantement, mais elle n'a pas

été enfantée par une vierge (1). » L'opinion qui soutenait la virginité de S.te Anne dans sa conception et son enfantement a été condamnée en 1677 (2). Lég. dor. fol. CCVI. v.°

7.° LA NATIVITÉ. — Riche intérieur de maison, meublé d'un lit abrité sous un ciel ou baldaquin frangé, d'un *mirouër* enchassé dans un joli cadre au fond de l'alcove, et du dressoir à double étage, à côté : c'est le théâtre où s'accomplit l'événement qui *remplit le monde entier de joie* (3). Ste. Anne est couchée dans le lit, vêtue ; une femme lui présente l'enfant emmaillotée qui vient de naître, tandis qu'une autre femme purifie des linges dans un baquet. Celle-ci, qui est probablement la matrone, porte par-dessous le surcot un vêtement long dont elle a retroussé les manches. L'autre pourrait être une parente de l'accouchée si l'on en juge d'après son costume qui est très-riche et dont il faut surtout remarquer l'élégante coiffe d'étoffe plissée, retenue sur le front par une agraffe, et ornée de dentelles tombant de chaque côté sur les épaules et laissant échapper une belle chevelure.

Dans la *Nativité* du vitrail que nous citions tout-à-l'heure, la petite fille présentée à sa mère a déjà la robe et le voile blancs au lieu de langes ; l'air et le geste intelligents, au lieu de l'immobile physionomie

(1) Epist. CLXXIV. ad Canonic. Lugdun. 7.

(2) Tillemont, Hist. Eccl., Vie de la S.te Vierge, not. 3.e — Graveson, de Myst. et ann. Christi. p. 33. — Bened. XIV de Fest. libr. II. C. IX. n.° 14.

(3) Offic. Nativ. B. M. V., Respons. ad Matut.

d'un nouveau-né. Le peintre-verrier du XIIIe siècle grandit la nature pour mieux rendre la Vierge ; il l'idéalise, il voudrait la déifier. La tendance de l'art, à l'époque de la renaissance, sera toute opposée. Ainsi à St.-Vulfran d'Abbeville, sur la porte en bois de la façade principale, la *Nativité* n'admet plus la circonstance si touchante de l'enfant présentée à sa mère; celle-ci reçoit de la main d'une matrone une tasse de boisson, et la céleste petite fille est lavée honteusement dans un baquet par des femmes. Ceci nous fait penser à un tableau de Jules Romain, conservé à Dresde, dans lequel la Ste.-Vierge qui a déshabillé l'enfant Jésus le tient debout sur un bassin et le frotte avec la main, tandis qu'un petit St. Jean, non moins cynique que le Jésus, lui verse sur le corps toute une cruche d'eau : déplorable exemple de la dégradation de l'art, si ce n'est même quelque chose de pis, une sacrilège parodie du baptême du Sauveur!

Sur la rampe des ogives d'encadrement, huit petits personnages, bien moins vêtus que ceux de leur angélique nature que nous rencontrons d'ordinaire, concourent à l'exécution d'un harmonieux concert. L'un souffle dans une cornemuse, deux dans de longues trompettes, un autre touche l'orgue, un cinquième pince les cordes d'une guitare, un sixième celles de la harpe, deux autres ont leurs instruments brisés. L'artiste a voulu témoigner dans son œuvre, à l'exemple de l'église dans ses offices, que la naissance de Marie est un mystère de joie. « Le voici, dit St. Augustin aux matines de la fête de la Nativité, le voici, mes bien-aimés, le jour si longtemps désiré de la bienheureuse et vénérable Marie toujours vierge; 'que la terre se livre à la joie,

consolée qu'elle est par la naissance de cette incomparable Vierge (1). » C'est dans le même sens que l'auteur des *figures de la Bible* du XII.ᵉ siècle a placé la représentation du mystère de la Nativité sous cette rubrique : *Nativitas tua, Dei genitrix virgo, gaudium annuntiavit in universo mundo. Ex te enim ortus est sol justitiæ, Christus Deus noster* (2).

Dans l'espace laissé vide par la courbure des ogives d'encadrement des deux tableaux qui précèdent :

8.° L'ÉTOILE PRÉDITE PAR BALAAM. — Malgré l'étroite dimension du cadre, l'artiste a heureusement groupé, un individu montant une ânessse sellée et bridée, un ange qui lui apparaît et le menace l'épée à la main, et au-dessus, une étoile qui se lève en face du cavalier. Celui-ci frappe à coups redoublés sur l'animal qui se dresse et refuse de marcher. C'est au livre des Nombres que se trouve l'explication de cette scène : *Balac roi de Moab effrayé de la présence des Israëlites envoya vers le devin Balaam, afin qu'étant venu il les maudit..... Balaam s'en alla dans le dessein d'obéir à Balac. Alors Dieu s'irrita et l'Ange du Seigneur parut dans le chemin devant Balaam qui était monté sur son ânesse.....* Le devin épouvanté s'écrie :..... *S'il ne vous plaît pas que j'aille vers Balac, je retournerai.* L'ange lui dit : *Va avec eux, mais prends garde de ne dire que ce que je t'ordonnerai. Il alla donc avec les princes de Moab, et lorsque Balac l'eut conduit sur le sommet du mont Phogor*

(1) Serm. XVIII. de Sanct. 2. de Annunt. Domini.

(2) Respons. ad Matut. in festo Nativit. B. M. V.

qui regarde le désert, Balaam commença à parler en paraboles : QUE TES PAVILLONS SONT BEAUX, O JACOB! QUE TES TENTES SONT BELLES, O ISRAEL! JE LE VOIS, MAIS IL N'EST PAS ENCORE, JE LE CONTEMPLE, MAIS IL N'EST PAS PRÊT DE NAITRE. UNE ÉTOILE SORTIRA DE JACOB ET UN REJETON S'ÉLÈVERA D'ISRAEL ET IL FRAPPERA LES CHEFS DE MOAB ET IL RÉUNIRA TOUS LES ENFANTS DE SETH. Sans revenir sur les raisons qui font comparer Marie à l'étoile, bornons-nous à remarquer que ce symbole est particulièrement à sa place dans la scène de la Nativité. Le *lever* de l'étoile figure bien la *naissance* de la Vierge, et l'Eglise fait chanter aux matines de la fête qu'elle consacre à la mémoire de ce mystère : *Aujourd'hui Marie, étoile de la mer, est arrivée à son lever.*

Panneaux du passage B :

9.° MARIE APPRENANT A LIRE. — C'est S.te Anne elle-même qui donne à sa divine et modeste fille des leçons de lecture, *car bien qu'il soit véritable que la sacrée vierge ait reçu par infusion toutes les sciences et tous les arts, cela n'empêche pas néanmoins qu'elle ne se soit laissée instruire, à proportion qu'elle croissait en âge; soit par humilité, pour cacher cette grande prérogative qu'elle avait reçue du ciel, soit pour acquérir par voie d'expérience et par des espèces tirées des sens ce qu'elle avait déjà par voie d'infusion, et par des espèces surnaturelles.* Assise sur son siége à dossier élevé, la mère tient sur les genoux un livre ouvert dans lequel l'humble enfant, debout, suit de l'œil et du doigt la leçon. Le costume de Ste. Anne est connu; celui de Marie, qui a la tête nue et les cheveux pendants, consiste en

une simple robe flottante serrée à la taille par une ceinture étroite. Appartement richement lambrissé ; buffet très-remarquable, chargé de vaisselle et couronné d'un dais en bois découpé à jour ; chat voleur rodant autour du dressoir. P. Giry, vie des SS., tom. II. col. 9.

10.° La présentation. — Ce fait important dans la vie de la Sainte-Vierge repose sur des autorités plus graves que celle des légendes. C'est une tradition reçue dans l'église (1) que *quant elle eut accomply troys ans et qu'elle eut laissé le let, S.t-Ioachim et S.te-Anne menèrent la Vierge au temple avec leurs offrendes.* Marie, tête nue, mains jointes, monte *les quinze degrés du temple sans ayde ainsi comme se elle fust de parfait eage,* tandis que ses saints parents demeurés au bas la contemplent. Le grand prêtre debout et en habits pontificaux l'attend au haut du parvis sacré. A sa gauche et dans un vestibule extérieur du temple se groupent les jeunes filles d'Israël déjà consacrées au Seigneur, et avides de rendre hommage à celle qui devait les laisser loin derrière elle par l'éminence de sa sainteté et par le privilège inouï qui lui serait accordé de pénétrer jusqu'au saint des saints pour y offrir seule sa prière devant l'arche. Une circonstance assez intéressante de ce tableau est le nombre des degrés du temple que le sculpteur a pris soin de reproduire exactement, d'après le texte de la légende dorée qu'il semble avoir eue constamment en main durant ce travail. Il y a lu que les degrés

(1) S. Greg. Nyss. Serm. in Nat. Christi. — Germ. Constantinop. Auctuar. nov. tom. V. — Baron. Appar. ad. annal. N.os 47. 48. — Bened. XIV de festis, etc. cap. XIV.

du temple étaient au nombre de quinze, suivant le nombre de psaumes que les Juifs y chantaient et qu'on aurait appelés pour cela *psaumes graduels* (1). Leg. dor. ibid.

11.° LA PRIÈRE. — St. Evode patriarche d'Antioche et St. Germain de Constantinople disent sans hésiter et comme une chose connue par une tradition indubitable que « Marie n'avait pas seulement permission de faire » ses prières dans le lieu secret destiné pour les vierges; » mais que par un privilège spécial elle avait aussi en» trée dans la partie la plus sainte du temple devant » l'arche d'alliance..... » C'est en effet dans le sanctuaire, en présence de l'arche, que l'on voit la sainte Vierge agenouillée, les mains jointes, la tête voilée, un ange debout derrière elle. L'arche qui a la forme d'un petit coffre oblong, ciselé, à toit incliné, est posée au-dessous d'une arcade en plein cintre, sur un autel quadrangulaire, et tenue à chaque bout par deux chérubins qui étendent des deux côtés leurs ailes, se voilent des deux autres ailes la partie inférieure du corps, et se regardent l'un l'autre. — Les érudits dissertent avec une grande variété d'opinions sur la posture des chérubins de l'arche : qu'il nous suffise, pour la justification de nos artistes, de rappeler que, selon St. Thomas, ils étaient debout, les pieds sur le pavé du saint des saints, d'où ils s'élevaient pour soutenir le propitiatoire et le

(1) Cette opinion appuyée principalement sur un passage de l'historien Josèphe est contestée par un grand nombre d'auteurs qui ne s'accordent pas du reste entre eux pour en adopter une meilleure. Cs. Génébr., D. Calmet, Bellarm., P. Berth. in Psalm., etc.

couvrir de leurs ailes (1). L'ange qui se tient derrière Marie, tel que l'humble suivant sur les pas d'une reine, montre assez qu'elle vit dans la familiarité des esprits célestes.

12.° LE TRAVAIL. — Assise sur un pliant devant un métier à tisser, la diligente ouvrière, jeune, modeste et belle fait habilement jouer d'une main sa légère navette à travers la chaine, tandis que de l'autre elle en serre les fils au moyen d'une pièce de bois ayant la forme d'un large couteau. Une corbeille remplie de fuseaux chargés de la trame est à ses côtés. La boiserie qui garnit les parois de l'atelier encadre en même temps plusieurs fenêtres ouvertes sur la campagne.

Que le *métier* de la Vierge soit l'un de ceux de la *sayeterie* d'Amiens, au XV.e siècle, avec son *ensouple*, ses *marches*, sa *chaine roulée* et sa *navette*, nul doute possible si on veut bien le comparer au métier qui sert de signature à la vitre de la fenêtre 93.e, devant lequel les donateurs sont représentés s'appliquant au même travail que Marie. Ce rapport entre la vitre et la boiserie ne pouvait que flatter nos sayeteurs amiénois en leur montrant l'illustre Vierge comme leur patrone naturelle dans une profession qu'elle avait exercée avant eux (2). Leg. dor. ibid.

Panneaux du passage C :

13.° LE REPAS. — *L'heure de none arrivée, la Ste.-*

(1) 1.a—2.æ Quæst. 102. art. 4—6.

(2) C'est en mémoire des ouvrages en lin de la Vierge que les tisserands s'étaient rangés, au moyen-âge, sous la bannière de l'An-

Vierge ne quittait plus la prière jusqu'à ce que l'ange vint lui apporter sa nourriture. Car il se trouve des auteurs graves qui écrivent que les anges lui apportèrent son boire et son manger, pendant qu'elle demeura dans le temple, afin qu'étant hors de souci de sa nourriture, elle se put adonner plus librement à la contemplation de son doux époux. L'ange, humble et heureux serviteur, apporte à Marie le pain et le vase d'eau destinés à son austère repas. Marie, reine du ciel, reçoit la nourriture *qui n'a pas passé par la main des hommes;* Vierge recueillie, elle n'a pas abandonné *son livre d'heures:* la terre ne lui fait point oublier le ciel. Tout dans son attitude et ses traits respire la piété, la candeur, la reconnaissance; mais ce qui frappe le plus, en regard de l'ange presque tremblant de respect, c'est la noble fierté de son port et de son air et le calme divin de sa figure. L'artiste a compris que la femme accoutumée aux apparitions célestes, la future souveraine des anges, ne devait pas, pour paraître modeste, affecter un air gauche et emprunté : l'habileté de son ciseau fait saisir à l'œil le moins exercé, qui est la reine, qui est le sujet : chacun est à son rang. Les vêtements des deux personnages cachant entièrement leurs pieds achèvent de donner à cette simple composition on ne sait quel air de la conversation du ciel.

Le fond de la scène est rempli, à gauche, par un pavillon du temple auquel conduit un escalier ; à droite, par un intérieur percé d'une fenêtre où se tient un témoin pieusement indiscret ; au-dessus, la petite tablette

nonciation. La *Fabrique* d'Amiens invoque encore de nos jours, pour Patronne, *Notre-Dame-de-Bon-Secours*, le 2.e lundi de juillet.

sur laquelle sont rangés quelques volumes reliés et ornés de fermoirs; plus loin, une pendule dont on peut distinguer, malgré l'exiguité de ses dimensions, les rouages, les poids, le cadran, les aiguilles et les heures, et jusqu'à la *nolette* ou timbre avec le marteau prêt à frapper : joli petit meuble tout-à-fait à sa place ici, pour indiquer la vie bien réglée de la Ste.-Vierge. Pl. VIII. Ribadeneira, vie de la Ste.-Vierge. Lég. dor. f.° CCVII.

14.° L'ÉTUDE. — La Vierge dans la compagnie des saintes filles retirées au temple reçoit avec elles les leçons d'une femme plus âgée. Celle-ci est distinguée par la maturité de ses traits, son long voile et le reste de son costume grave et sérieux : Marie par son vêtement simple, ses cheveux flottants, sa tenue modeste, et par le rang qu'elle occupe au-dessus de ses compagnes sur un siége élevé au niveau de celui de la maîtresse. Au costume plus riche et plus recherché des autres jeunes filles assises plus bas, on comprend que des liens les attachent encore au monde et qu'elles n'ont pas renoncé à la pensée d'y rentrer bientôt par le mariage. Elles expriment du geste la surprise que leur cause la perspicacité surhumaine de Marie dans l'étude des saintes lettres. Lég. dor. ibid.

15.° JOSEPH CHOISI POUR ÊTRE L'ÉPOUX DE MARIE. — Nous sommes dans le temple : l'autel au fond, la porte en face, de grandes fenêtres en ogive flamboyante aux parois latérales. Le grand prêtre, le dos tourné à l'autel et assisté d'un lévite tenant un livre en main, accueille St. Joseph qui arrive à la tête d'un groupe composé

des membres mâles de la famille de David dont les derniers sont encore sur le seuil de la porte du temple. Ils portent en main, ceux-ci des palmes arides, Joseph une palme fleurie, qui rappellent le miracle par lequel le saint patriarche fut désigné pour être l'époux de la Vierge. La légende le raconte ainsi : *Et au quatorzième an de son eage l'evesque commanda en commun que les vierges qui estoyent introduites au temple et avoyent accomply le temps de eage retournassent à leurs maisons pour prendre mary. Et toutes les aultres obéyrent au commandement. Mais Marie respondit que elle ne pourroyt faire tant pour ce que ses parens l'avoyent du tout donnée au service de Nostre Seigneur, et pour ce que elle avoit voué virginité à Nostre Seigneur. Et lors l'evesque fust moult angoyseulx pour ce que il ne luy osoit faire rompre son veu contre l'escripture qui dit : voués et rendés à Dieu vostre veu. Ne il n'osoit introduire à la gent coustume non accoustumée. Et lors une feste des Juifz qui estoit, il appela les anciens des Juifz au conseil et la sentence de tous fust telle que en une chose si doubtable l'en requist le conseil de Dieu. Et tous allèrent en oraison. Et quant l'evesque fust allé au conseil à Nostre Seigneur tantost une voix vint de l'oratoire qui dist, oyans tous : Que tous ceulx de la mesgnie de David qui estoyent convenables à marier apportassent chescun une verge à l'autel : et la verge qui floriroit et ce selon le dit oyage le St. Esperit se asserroit dessus en forme de colombe et celuy que l'apporteroit seroit celuy sans doubte auquel la vierge seroit espousée. Et Joseph de la lignée de David estoit entre les aultres : et luy estoit advis que c'estoit chose non convenable que homme de si viel eage eut si tendre vierge à femme, et les aultres apportèrent tous leurs verges*

à l'autel et luy seul mussa la sienne. Et quand nulle chose n'apparut qui s'accordast à la voix divine, lors l'evesque se conseilla derechief à Dieu et il luy respondist que celluy seul qui devoist espouser la vierge n'avoit pas apporté sa verge. Et lors Joseph par le commandement de l'evesque apporta sa verge. Et tantost elle florist et la colombe du ciel descendit dessus : si qu'il fust clerement advis à tous qu'il devoit avoir la vierge à femme. Lég. dor. f.° CCVII r°.

16.° Mariage de la Sainte-Vierge. — Le grand-prêtre est levé, la tiare en tête, en avant de son siége à haut dossier. Il prend la main droite de chacun des deux époux et les unit. L'assistance se compose de deux hommes et de deux femmes. Toute l'assemblée se tient debout. La Sainte-Vierge, tête nue, front couronné de roses comme les Rabbins enseignent que c'était l'usage des Hébreux avant la ruine du temple de Jérusalem (1), est parée d'une longue robe à ceinture lâche, recouverte d'un manteau, et joint la dignité à la modestie. St. Joseph, aussi tête nue, a laissé le simple costume des artisans pour prendre la robe à larges manches et l'ample manteau des conditions plus élevées. Le grand-prêtre a l'aube traînante, la tunique, la ceinture, la chape et la mître. Les deux hommes qu'on voit près de Joseph, et les deux femmes richement coiffées du côté de la Sainte-Vierge représentent les jeunes gens et les jeunes filles qui, d'après l'écriture elle-même (2), assistaient

(1) Cs. Selden. Uxor. heb. lib II. cap. 15. — Calmet, De Conn. hebræor.

(2) Cant. Cant. cap. I. 4. — II. 7. 8. 16. — III. 5. — VIII. 4. — Ps. XLIV. 8. 13. 15.

l'époux et tenaient compagnie à l'épouse pendant la cérémonie des noces dont la durée était ordinairement de sept jours pour une jeune fille, et de trois pour une veuve.

Panneau à droite du passage E :

17.° L'ANNONCIATION. — La Sainte-Vierge à son prie-Dieu, son livre ouvert, se détourne vers l'ange Gabriel qui lui apparaît. Celui-ci, vêtu de la chape, à genoux devant elle, porte le bâton du hérault autour duquel un lambel roulé, qu'il indique du doigt, signifie les paroles de la salutation : *Je vous salue Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous.... Voici que vous concevrez en votre sein et vous enfanterez un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus..... L'Esprit-Saint descendra en vous et vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera appelé le fils de Dieu.* Le geste de Marie exprime aussi bien son hésitation : *Comment cela se fera-t-il?* que son consentement : *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.* La virginité de Marie dans la conception du Verbe est doublement annoncée ici, et par le lys qui fleurit dans un vase posé entre elle et l'ange, et par la présence du St.-Esprit descendant du sein de Dieu vers elle à travers des rayons de lumière. C'est la traduction littérale du texte : *L'Esprit-Saint viendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre.* Une multitude d'esprits célestes fait cortège au Père éternel assis dans la nue. L'humble demeure de sa fille bien-aimée est meublée sur la terre d'un lit modeste couronné d'un baldaquin drapé que l'artiste semble avoir travaillé avec complaisance. Il n'a pas fait faute d'ap-

pendre à la muraille un joli petit miroir. Nous ne lui en voulons pas, mais nous lui savons gré d'avoir laissé fermée derrière l'archange la porte de la maison de Marie. Il y a beaucoup de sens dans cette manière d'entendre et de faire un tableau de ce genre. Les accessoires n'ont pas trop d'importance, le ciel peuplé d'anges est parfaitement traité et d'un effet gracieux, les personnes sont bien posées. En somme, notre *Annonciation* tient bien son rang parmi les scènes pareilles ses émules que tous les âges ont produites comme à l'envi.

Dans notre cathédrale, le XIII.e siècle ne manque pas de représentations de ce mystère à mettre en parallèle avec celle du XVIe. Au vitrail de la fenêtre 104.e, près des fonts baptismaux, on ne voit ni lit, ni prie-Dieu, ni aucune préoccupation de la nature du lieu où le prodige s'accomplit. L'ange et Marie ont juste le mouvement qu'il faut pour indiquer le sujet. Le lambel, muet comme aux Stalles, est à la main de l'Archange; dans un vase s'élève le lys à trois fleurs qui pourrait bien être un symbole de la Trinité. La verrière de la galerie du rond-point, un peu postérieure à celle-ci, en diffère par une pose plus animée, par l'omission du lys, par la présence de l'inscription sur le lambel : *Ave Maria gra.....* et par le livre fermé que la Vierge appuie sur son cœur. A notre grand portail, Marie tient aussi un livre ; le lambel de l'ange est presqu'entièrement roulé ; tous deux ont la main droite levée. Sous le socle de l'ange est un démon : l'ange mauvais sous l'ange fidèle ; sous celui de Marie, la chûte d'Adam et d'Eve : la première Eve sous la seconde.

Un bas-relief en albâtre du XIV.e siècle conservé au musée de la ville d'Amiens montre, comme aux Stalles,

le Père éternel dans un nuage ; mais au lieu que ce soit l'Esprit-Saint qui descende visiblement en la Vierge, c'est le Verbe lui-même sortant de la bouche du Père et descendant vers Marie pour exprimer à la fois qu'il est engendré de Dieu comme sa parole éternelle et qu'il va naître d'une Vierge comme homme. La forme de petit enfant qu'on lui donne, la croix qu'il porte sur ses épaules, les rayons lumineux qui s'échappent de la barbe de Dieu et qui l'investissent, la bénédiction que de sa main il envoie à Marie et à la terre rendent la même idée et sont la traduction de cette parole tombée du ciel dans l'évangile de St. Jean : *Verbum caro factum est.* Une particularité nous a frappés dans l'*Annonciation* du *Figuræ bibliorum* de la bibliothèque d'Amiens. L'Archange St. Gabriel y tient en main pour sceptre ou baguette de hérault un bâton crucifère. Nous doutons que cet exemple soit commun.

Nous n'avons pas vû avant le XVI.e siècle, le lit de la Vierge entrer dans la composition des scènes de l'Annonciation. Les artistes de ce temps-là, pour ne pas copier leurs devanciers, ont cru bien faire d'ajouter comme détail historique à leurs modèles la représentation de la *pudique chambre où seule, et peut-être la porte fermée sur elle, elle priait le Seigneur* (1). C'est pour qu'on ne s'y trompe pas qu'ils y ont mis le lit. On doit remarquer du reste avec combien de réserve et de goût nos Stalles ont admis cette circonstance peut-être un peu familière qui n'attire que faiblement l'attention dans un coin du tableau. L'art n'était pas si heureusement inspiré quelques années plus tard, lorsqu'à

(1) S. Bernard. hom. III. sup. *missus* 1.

St.-Vulfran d'Abbeville sur la porte en bois de la grande façade du portail, il plaçait le lit au beau milieu du cadre, l'ange à la tête et Marie au pied. Luc. I. 26. —39.

18.° La Visitation. — De Nazareth qu'on aperçoit dans le lointain, Marie est venue *en toute hâte vers le pays des montagnes en une ville de Juda*. A son approche, Elisabeth quitte sa maison crénelée et surmontée de toits aigus. Elle s'élance au devant de sa parente dont elle a connu la divine fécondité au tressaillement de l'enfant qu'elle même a conçu par miracle. Posant sa main droite sur le sein de la Vierge, elle dit : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni! Et d'où me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne à moi?* Marie lève ses mains au ciel et vers sa cousine. On voit qu'elle entonne le cantique : *Mon âme glorifie le Seigneur*..... Les deux illustres mères sont voilées, guimpées et parées d'une robe traînante. Par-dessus son voile, Elisabeth porte une épaisse coiffe en forme de bourrelet. Des deux côtés, des arbres figurent la campagne.

La circonstance la plus remarquable de cette composition est sans contredit, le geste significatif d'Elisabeth; c'est une manière assez hardie d'exprimer les paroles les plus importantes de l'exclamation d'Elisabeth : LE FRUIT DE VOS ENTRAILLES EST BÉNI! Cependant, au XIII.e siècle, le baiser que se donnent les deux saintes femmes, en se tenant étroitement embrassées, manifeste encore plus clairement les faits capitaux de la scène, qui sont : la *salutation* de Marie, et le *tressaillement* de St. Jean. Les vitraux des fenêtres 103.e et 104.e près des fonts bap-

tismaux en offrent des exemples. Nous aimons beaucoup le type d'un tableau exécuté en Italie au XII.e ou XIII.e siècle dans lequel sainte Elisabeth fléchit le genou devant la Sainte-Vierge qui lui tend la main pour l'inviter à se relever (1). Cette circonstance traduit plus spécialement ces paroles de la femme de Zacharie : « *D'où me » vient ce bonheur que la* MÈRE DE MON SEIGNEUR *me » vienne visiter?* » Le pied d'un calice appartenant au trésor de notre cathédrale est historié, entr'autres scènes, d'une *Visitation* qui représente aussi sainte Elisabeth à genoux devant la Vierge. Luc. I. 39—50.

Panneaux de la pyramide du bout des stalles, contre la porte latérale :

19.° LA MATERNITÉ DE MARIE EXPLIQUÉE A JOSEPH. — St. Joseph dort dans sa chaise la tête appuyée sur la main droite. Le camail à capuchon qu'il porte pardessus un long vêtement et la besace garnie qu'on voit à ses pieds le montrent prêt à partir, aimant mieux se séparer de son épouse que de la diffamer; car il est plus croyable, disent quelques auteurs, que la pensée à laquelle il s'arrêta dans l'incertitude où il se trouvait, ne fut pas de répudier Marie en l'éloignant de sa maison, mais de la quitter lui-même sans éclat, par exemple sous prétexte d'un voyage (2). *Mais, comme il était dans cette pensée, un ange lui apparaît en songe et lui dit : Joseph, fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie votre épouse, car ce qui est né en elle est du St. Esprit. Elle enfantera un fils, et vous l'appellerez*

(1) Voir Séroux d'Agincourt, pl. 93.

(2) Maldon. in Math. — Bibl. Max. t. XIII. p. 12.

Jésus, car il sauvera son peuple de ses péchés. Beau contraste entre la jeune et riante figure de l'ange et le visage austère et soucieux de Joseph. Au fond du tableau, des édifices dans le style de la renaissance. On distingue, au-dessus d'une entrée principale, l'écu aux armes de France supporté par deux lions. Matth. I. 18—21.

20.° St. Joseph revenu de son doute. — Le siége où se tient assise la mère de Dieu est un véritable trône, à dossier plein et accoudoirs ornés, à ciel magnifiquement enrichi de ciselures et de draperies pendantes. St. Joseph, à genoux devant sa divine épouse et présenté par deux anges, s'excuse de la pensée qu'il a eue de s'en séparer, en même temps qu'il adore dans son sein virginal le Verbe de Dieu fait chair. Marie lui tend avec bonté la main, sans quitter le livre des saintes écritures qu'elle feuillète de l'autre main. Le bâton, la besace et le sac ficelé posés à terre, font encore souvenir du projet de fuite clandestine qu'avait conçu le patriarche. Tout ce tableau est une libre, poétique et pieuse traduction du texte sacré : *Joseph s'étant éveillé, fit ce que l'ange du Seigneur avait ordonné et prit sa femme avec lui.* Il la prend avec les sentiments de vénération profonde que lui inspirent ses incomparables qualités de vierge sans tâche, d'épouse de l'Esprit-Saint et de mère de Dieu. « Il la chérit dès-lors, dit St. Bonaventure, au-delà de tout ce qu'on pourrait dire, d'un tendre et chaste amour (1). » Au tympan de la porte Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris, St. Joseph conduit par

(1) Medit. in vit. Christi. — V. les fleurs des Vies des Saints, t. II. p. 69.

un ange révère à genoux, comme ici, la sacrée Vierge qui lui tend la main et le relève (1). Math. I. 24.

21.° NOEL. — L'étable où Joseph et Marie ont cherché un refuge *parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie* tombe en ruine : la toiture en paille présentant de part et d'autre son double versant, est supportée par une charpente dont la sculpture a très-habilement reproduit le mauvais état, ainsi que celui du chaume qui donne passage à tous les vents. Dans l'intérieur une auge et un ratelier rempli de foin vers lequel l'âne et le bœuf allongent la tête.

Au premier plan, l'enfant Jésus gît à terre sur la paille, le corps environné d'un cercle de rayons lumineux dont lui-même est le foyer. L'abandon, la pauvreté, la souffrance joints à une douceur toute divine respirent dans les traits et l'attitude du nouveau-né. De chaque côté, Marie et Joseph à genoux ; Marie, les mains jointes et dirigées aussi bien que ses yeux vers le divin enfant qu'elle adore : sa figure exprime tout à la fois le respect, l'amour et la joie. Joseph, son bâton reposant abandonné sur l'avant-bras, tient d'une main un flambeau allumé que de l'autre main il protège contre la violence du vent. Son visage est aussi plein de gravité et de sérénité. Au milieu, derrière l'enfant, et dans l'attitude de l'adoration profonde, les anges ravis d'étonnement reconnaissent et vénèrent leur roi. Dans le lointain, à droite et à gauche de l'étable, les bergers entourés de leurs troupeaux parmi des arbres dépouillés

(1) Voir le tome III.e des Mémoires de la Société des Antiq. p. 451. et l'Atlas pl. 37.

de feuilles. Ils ont la tête levée vers le ciel comme pour écouter la voix qui en vient. En effet, sur l'autre face du panneau, dans l'intérieur des Stalles, nous avons à aller écouter le messager divin descendu du ciel à la hauteur du toit de l'étable et faisant retentir les airs du joyeux cantique : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Les bergers ont entendu les chants célestes. l'un d'eux assis sur la terre y mêle les accords de sa cornemuse, un autre debout écoute avec ravissement. Les troupeaux sont un moment abandonnés à la garde du chien fidèle. Ce tableau que complète, au fond, la vue du revers de l'étable, est admirablement accidenté d'arbres et de rochers.

On ne peut qu'applaudir au choix qu'à fait l'artiste de la circonstance de l'*adoration de l'enfant*, parmi toutes celles de la *Nativité*. Le premier mouvement de la mère de Dieu, à la vue de son fils, c'est de l'adorer. « Celui » qu'elle conçut étant vierge, chante l'Eglise, elle l'en» fanta sans cesser d'être vierge, et l'ayant mis au monde » elle l'*adora*, demeurant toujours vierge (1). » Délicieuse tradition accueillie vers la même époque avec une prédilection marquée par tous les grands peintres chrétiens de l'Italie, les Lorenzo di Credi, les Perugin, les Pinturicchio, les Francesco Francia, les Bellini (2), etc...

Pl. IX. 1. Luc, I. 7.

Si l'on veut, sans sortir de notre cathédrale, comparer cette composition si fréquente au XV.ᵉ siècle et au XVI.ᵉ

(1) Offic. de la Présent.: Quem Virgo concepit, Virgo peperit, Virgo quem genuit adoravit.

(2) De Montalembert, de la peint. chrét. en Italie. p. 135.

à celles d'un âge plus reculé, les vitraux des fenêtres 103.e près des fonts baptismaux, et 87.e dans la chapelle de *Retro*, en offrent une occasion facile. La première de ces deux vitres consacre deux médaillons à la naissance de Jésus-Christ. L'une et l'autre scène se ressemblent par l'attitude donnée à la Sainte-Vierge *couchée dans un lit*, par la présence de l'âne et du bœuf dont la tête seule avance au-dessus du ratelier, et par la lampe à longue chaîne, suspendue à la voûte de la cabane ; dans la première où le lit est garni de rideaux qui vont s'accrocher à la tête et au pied par un patère, Marie presse l'enfant Jésus contre son sein ; St. Joseph est debout en avant. Dans l'autre, Marie nourrit, à l'aide d'un biberon, le divin enfant enveloppé de langes et lié de bandelettes ; St. Joseph est assis au pied de l'humble couche. La vitre de la chapelle de *Retro* représente aussi la Sainte-Vierge couchée et Joseph debout au pied du lit ; mais l'enfant emmailloté repose dans la crèche, au-dessus de laquelle s'allongent les deux têtes du bœuf et de l'âne qui semblent le réchauffer de leur haleine.

Si plusieurs de ces détails et principalement la représentation de la Sainte-Vierge dans un état de faiblesse qu'elle ne connut pas, accusent jusqu'à un certain point l'influence exercée par les livres apocryphes sur les peintres-verriers du XIII.e siècle, on ne doit pas assigner cette cause à la présence du bœuf et de l'âne qu'on retrouve à toutes les époques du moyen-âge dans l'étable de Bethléem. Une antique tradition approuvée par les Pères (1) ne l'autorise pas moins que deux textes de

(1) S. Hier. Ep. 27. — S. Greg. Naz. Or. 38. de Nativ. Christi. —

l'Ecriture ; celui-ci d'Isaie : *Le* BŒUF *connaît celui à qui il appartient et l'*ANE *l'étable de son maître.* Et cet autre d'Habacuc, selon les Septante : *Vous serez vu entre deux animaux* (1). La liturgie accueille elle-même cette tradition, au 4.e répons des matines de Noël : *O prodige étonnant, ô mystère admirable, que les animaux aient vu le Seigneur nouveau-né gisant dans leur étable* (2). C'est encore par un beau texte liturgique de l'office de Noël que nous aimons à expliquer les anges adorateurs qui ajoutent à la grandeur de la scène et lui donnent un caractère tout divin. Le 3.e répons des matines dit à la Sainte-Vierge : *Vous l'avez mis au monde, vous l'avez posé dans la crèche, et une multitude d'esprits célestes l'adore.* Quant à l'étable elle-même, il était bien loisible à l'artiste, d'accord avec plusieurs graves auteurs (3), de la montrer sous la forme d'une cabane en ruine,

S. Greg. Nyss. de Christi generat. — S. Cyril. Catech. 12. — S. August. Contr. Jud. Cap. XIII.

(1) Isaias, cap. I. — Habacuc, c. III. 2.

(2) Brév. Rom. — Bréviaires d'Amiens antérieurs à celui de M. de La Mothe (1746). — Nous ne pouvons malheureusement puiser nos citations liturgiques qu'à la source des anciens Livres. Nos bréviaires et nos missels modernes, élaborés avec art et talent, mais en dehors de tous les principes qui devaient éclairer une réforme de ce genre, nous ont dépouillés d'une foule de prières antiques et vénérables, riches de faits traditionnels autant que pleins de piété et d'onction : et cela, sous le prétexte qu'elles n'étaient point les propres paroles de l'écriture ; comme si la *tradition* n'était pas aussi de quelque valeur dans l'église catholique, et le langage liturgique, sacré aussi et inviolable à beaucoup d'égards ! Mais nous touchons ici un sujet d'étude dont nous avons l'intention de nous occuper spécialement bientôt.

(3) Cs. Luc. Brug. in S. Luc. c. II.

quoique d'autres soutiennent avec plus de vraisemblance qu'elle était pratiquée dans le roc, et que pour cette raison St. Jérome l'appelle un *petit trou dans la terre*, Eusèbe un *antre*, et le vénérable Bède une sorte de *caverne* (1).

22.° L'Épiphanie. — Quoique l'Evangile donne le nom de *maison* au lieu où *les Mages venus de l'Orient trouvèrent l'enfant avec Marie sa mère*, ce n'en est pas moins l'opinion commune des Pères que l'étable fut encore le théâtre de ce nouveau mystère. Elle présente ici l'aspect d'un palais ruiné dont les colonnes et les restes de voussure attestent l'ancienne magnificence : une mauvaise charpente revêtue de chaume remplace les arceaux et les voutes pour abriter les personnages. On n'y voit plus, ni l'auge, ni le ratelier, ni les deux animaux. La Sainte-Vierge assise tient l'enfant Jésus sur ses genoux. Les trois Mages auxquels l'artiste n'a pas oublié de donner l'insigne de leur royauté admise par toute la tradition, l'environnent, portant dans de riches vases l'or, la myrrhe et l'encens. Déjà l'un d'eux se prosterne et fait son offrande que l'enfant Jésus reçoit. Il a déposé sa couronne à terre ; le second tient la sienne à la main, le troisième la garde encore au front. Le dessin de la planche IX. 2. nous dispense de parler des costumes ainsi que du flambeau allumé de St. Joseph et de la forme des vases renfermant les présents. Aux scènes analogues peintes sur nos vitres du XIII.e siècle, la Sainte-Vierge est couronnée en signe de la royauté

(1) S. Hieron. epist. XLVI. de sanct. loc. n.° 10. — Euséb. lib. III. de vitâ Constant. — Bed. de loc. sanctis. c. VIII.

qu'elle exerce en ce jour; St. Joseph ne paraît pas, non plus que dans le texte sacré, peut-être par mystère, s'il faut en croire certains commentateurs (1), et de peur que les Mages ne se scandalisent en le prenant pour le père de l'enfant qu'ils venaient adorer. Enfin, nos peintres-verriers n'ont jamais omis l'étoile comme il arrive ici à nos sculpteurs. Mat. II.

23.° Le Christ révélé a Siméon. — *Un homme juste craignant Dieu, nommé Siméon, qui attendait la consolation d'Israël,* apprend d'un ange, organe du *Saint-Esprit, qu'il ne mourra pas sans avoir vu le Christ du Seigneur.* Le saint vieillard écoute, la tête levée et l'œil fixé sur l'apparition de l'ange qui a presqu'entièrement disparu dans une mutilation. On ne saurait dire au costume de Siméon si nos artistes lui ont reconnu la qualité de prêtre que quelques auteurs lui attribuent. Il consiste en une longue robe flottante à peine appliquée aux reins par une ceinture pendante ornée de bouffettes, et une coiffure pointue qui n'est ni fendue comme la mitre, ni formée de couronnes superposées comme la tiare.

Ce sujet qui se trouve à gauche de la scène de la *Purification* dont nous allons parler, avait pour pendant, à droite, la révélation faite à la prophétesse Anne de la venue du Sauveur, dont il ne reste plus aucun vestige. Luc. II. 26.

24.° La purification. — *Le temps de la Purification étant accompli selon la loi de Moïse, Joseph et Marie*

(1) Cf. Maldonat. in Math.

portèrent l'enfant à Jérusalem afin de le présenter au Seigneur. Ils sont dans le temple, devant un autel orné d'un tapis à double rangée de franges, sous un baldaquin enrichi d'arabesques et sommé de petits génies ailés mêlés à des guirlandes. Siméon qui est aussi *venu au temple, conduit par l'esprit de Dieu, prend lui-même* des mains de Marie *l'enfant Jésus entre ses bras* qu'il a couverts d'un voile par respect. Sa figure calme et sereine exprime les paroles de son beau cantique : *C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez aller en paix votre serviteur, selon votre parole, puisque mes yeux ont vu le Sauveur!* Auprès de la Sainte-Vierge, St. Joseph tient de la main droite une corbeille dans laquelle sont les *deux tourterelles ou petits de colombes,* offrande des pauvres ; de la main gauche, il porte un objet qu'on prend au premier aspect pour le bâton qu'on lui voit d'ordinaire, mais qui est bien réellement un glaive acéré sorti du fourreau. Serait-ce un emblême de la prédiction du vieillard :...... *Cet enfant sera en butte à la contradiction, et votre âme sera percée d'un glaive?* Parmi les quatre personnages, hommes et femmes, qui forment l'assistance, on reconnaît à la maturité de ses traits et à la gravité de son costume la prophétesse *Anne qui, étant survenue, se* met *à louer le Seigneur, et à parler de lui* à la jeune femme qu'on voit près d'elle dans le tableau.

Les trois scènes de Noël, de l'Epiphanie et de la Purification, que nous venons de décrire, présentent l'Enfant-Dieu entièrement nu : dans les mêmes circonstances, nos portails et nos vitraux du XIII.e siècle l'enveloppent de langes, l'enlacent dans des bandelettes, ou le revêtent d'une petite robe. Luc. II. 27.—38.

Au revers des sujets qui précèdent, du côté des Stalles :

25.° David. — Prophète et roi comme le désignent son riche diadème et sa harpe harmonieuse, David se montre en cette double qualité près de la scène qui vient de nous occuper. Le *prophète* Siméon représente les heureux enfants de Dieu qui sont les témoins de l'accomplissement des promesses; le *prophète* David, tous ceux qui ont entendu la promesse d'un sauveur, mais *qui sont morts*, dit St. Paul, *sans avoir reçu les biens promis de Dieu, les voyant seulement et les saluant de loin* (1). D'un côté la vue par la foi seule; de l'autre la vue par la foi et par les yeux. En la personne de David, la prophétie faite et reçue; en Siméon, la prophétie reçue et accomplie. Ici l'attente et l'espoir; là la possession et la jouissance. Enfin Siméon et David sont à la fois voix de Dieu qui annonce et voix de Dieu qui confirme la réalisation des biens annoncés, l'un demandant à quitter la vie parce que ses yeux ont vu, l'autre y revenant par une sublime évocation pour rendre hommage à la royauté dont la sienne n'était que la figure, et déposant pour cela à terre aux pieds du Christ divin le diadème de Juda, que notre sculpteur a richement ouvragé. De plus, le Messie est révélé au juste Siméon sous le nom de Christ: *il ne mourra pas,* dit l'Esprit-Saint, *sans avoir vu le* Christ *du Seigneur,* et c'est encore à ce titre qu'on lui associe celui des prophètes qui a prédit avec plus d'éclat le Messie sous le nom de l'Oint du Seigneur, et qui sacré lui-même de l'huile

(1) Hebr. XI. 2.

sainte le figura sous les nobles traits de CHRIST (1). Au témoignage des Pères, l'Esprit-Saint n'entend pas moins de Jésus que de David ces paroles : ***J'ai trouvé David mon serviteur et je l'ai sacré de mon huile sainte*** (2). « Ce n'est pas seulement par ses oracles, dit le savant Huet, ni parce qu'il est né à Bethléem, que David est la figure du Messie ; tous les faits dont sa vie est pleine s'accordent à le montrer aux siècles futurs, comme le type le mieux caractérisé du Sauveur promis, surtout lorsqu'il fut sacré roi par l'ordre de Dieu, et qu'élevé en quelque sorte au rang des prêtres, il lui fut permis de manger des pains de proposition, joignant ainsi à la puissance du roi la dignité du prêtre (3). »

Le pendant de ce sujet, adossé contre la statuette de la prophétesse Anne, a disparu en même temps que cette sainte veuve. Ce devait être quelque personnage de l'ancien testament, peut-être Salomon, ou mieux encore Anne, mère de Samuel, figure de Marie la Vierge féconde, comme David l'est de Jésus-Christ.

Le montant de ce panneau offre encore plusieurs niches sacrilégement dépouillées des personnages qui les habitaient. Il sera important et non impossible de reconnaître à l'aide des textes sacrés et de l'usage qu'on en faisait au XVI.e siècle les sujets enlevés et la manière de les rétablir. Nous pouvons désigner dès maintenant : l'adoration des bergers, les Mages découvrant l'étoile, se mettant en route, paraissant devant Hérode,

(1) Ps. II. v. 2. — XVII. 51. — XIX. 7. — XXVII. 8. — LXXXIII. 9. — LXXXVIII. 39. 52. — CXXXI. 10. 17.

(2) Ps. LXXXVIII. 20.

(3) Veteris testamenti cum novo Parallelismus. Cap. CLXX. N.° 17.

avertis par un ange de retourner par un autre chemin. La Circoncision n'avait pas été omise non plus ; nous en avons pour preuve un dessin levé il y a quelques années et encore existant. Ces conjectures s'établissent d'ailleurs sur la connaissance et par l'étude des sculptures analogues pour l'époque et pour le choix et l'ordonnance des sujets.

Panneau du soubassement de la pyramide, à gauche en entrant dans le chœur :

26.° MASSACRE DES INNOCENTS. — L'ordre donné par Hérode de *tuer les enfants de deux ans et au-dessous dans Bethléem et tout le pays d'alentour*, et l'exécution de cet ordre par ses barbares officiers, ont trouvé place dans un même cadre. Le tyran sur son trône, sceptre à la main, diadème au front, deux gardes debout à droite et à gauche, dit les paroles que l'Eglise lui met sur les lèvres (1) :

Satelles, i, ferrum rape,
Perfunde cunas sanguine.

Le reste du tableau présente l'aspect d'une cruelle mêlée. Des soldats arrachent les enfants des bras et de la mamelle de leurs mères. Les mères disputent aux bourreaux leurs jeunes enfants et tombent sur leurs genoux avec tous les signes de la plus violente douleur, lorsque ceux-ci sont immolés et portés au bout des piques. Les détails de ce panneau qui du reste est de

(1) Brév. Rom. et Anc. Brév. d'Am. Offic. des S.ts Inn., Hymne des Matines, 2.e strophe.

plus grande dimension que les autres, ne peuvent guère être décrits mathématiquement, parce que bien qu'ils n'expriment que deux passions, celle de la haine et celle de l'amour, ils sont très-multipliés et offrent des contrastes trop frappants et trop énergiques et des situations trop difficiles à analyser. Il suffit de dire que les dix-neuf personnages qu''on y compte ont tous leur caractère particulier, leur mouvement et leur vie. Le costume des soldats consiste en d'épaisses cuirasses, ou en des justaucorps tailladés; celui des femmes en de longues robes presque toujours tailladées aux manches, échancrées sur la poitrine, et des coiffes très-variées pour la forme. La partie supérieure du trône d'Hérode, est ornée à droite d'un petit génie, joueur de flûte; à gauche d'un tambourin; au milieu, d'un ange qui tient dans ses mains une tête d'enfant. A côté du trône, s'ouvre une fenêtre à laquelle se montre un curieux. Au loin, au-dessous de la scène du massacre, la porte de la ville de Bethléem. Matt. II. 16.

Le même sujet, au XIII.e siècle, comporte moins de détails sans être moins complet; le cartouche du portail où il a trouvé sa place, comme ici, dans l'histoire de la mère de Dieu, ne nous montre qu'un seul soldat poursuivant l'épée haute une femme qui porte son enfant sur le bras gauche; derrière lui, une autre mère à genoux inonde de larmes la tête de son jeune fils, détachée du tronc qui gît près d'elle; c'est le pathétique joint au terrible. Les mêmes sentiments sont exprimés d'une autre manière dans la peinture sur verre de la fenêtre 87e. Deux jeunes enfants pendent par les pieds aux mains des soldats qui les ont décapités. Le sang ruisselle sur la chair de l'un d'eux dont on voit

la tête et une main également sanglantes roulant à terre. A gauche dans un lit, une mère et un enfant, celui-ci endormi, celle-là veillant sur lui avec un sourire d'amour, et encore ignorante du danger. Peintres et sculpteurs, comme on voit, ont été bien inspirés par leur sujet et par le texte si poëtique du prophète qui le résume : *Une voix a retenti dans Rama ; on y a entendu les cris mêlés de plaintes et de soupirs de Rachel qui pleure ses enfants, et ne veut pas recevoir de consolation parce qu'ils ne sont plus.* Jér. XXI. 15.

Haut-dossier de la stalle-maitresse du côté gauche :

27.° LA FUITE EN EGYPTE. — *Joseph s'étant levé, prit l'enfant et sa mère durant la nuit et se retira en Egypte* selon l'ordre de Dieu. La Sainte-Vierge montée sur un âne porte, enveloppé dans des langes et dans les plis de sa robe, le divin enfant Jésus. St.-Joseph l'accompagne, le capuchon sur la tête, le bâton sur l'épaule. Son attitude et son regard disent sa tendre et inquiète sollicitude. Le visage de Marie est plein de calme et de confiance. Sur le sol, des arbres et des animaux naturels à l'Egypte ; au loin, en perspective, la petite ville de Nazareth véritable miniature où trouvent place les murailles crénelées, les portes, les tours, les *clochers* et les maisons : La patrie et l'exil en regard. St.-Joseph n'est pas ici, comme souvent ailleurs, muni de provisions de voyage. Au portail, il tient un large pain sous le bras ; au vitrail de la fenêtre 103.°, les vivres enveloppés dans un linge pendent au bout du bâton qu'il a sur l'épaule. Matth. II. 14.

28.° LA CHUTE DES IDOLES EN EGYPTE. — Au dix-neu-

vième chapitre de son livre, Isaïe prophétise ainsi : *Voici que le Seigneur est porté sur une nuée légère, il entrera en Egypte, et en sa présence les idoles de l'Egypte seront ébranlées.* « L'oracle s'est vérifié à la lettre, dit Eusèbe (1), lorsque le Seigneur Verbe de Dieu habita ce pays, à l'âge de l'enfance... Alors, les esprits pervers et impurs qui infestaient l'Egypte, cachés depuis des siècles dans des statues d'idoles et subjuguant l'âme des Egyptiens à la tyrannie de toutes les superstitions, sentirent qu'une puissance inconnue s'était approchée d'eux, et aussitôt, ils furent ébranlés. » Sozomène raconte aussi qu'à l'entrée de Jésus-Christ en Egypte, toutes les idoles furent agitées, selon la prophétie d'Isaïe (2). Evagrius dit positivement : Nous avons vu le temple même où l'on assure que toutes les idoles, à la présence de Jésus-Christ, ont été *renversées* et *brisées* (3). « Quel est le juste, dit St.-Athanase, quel est le roi, autre que Jésus, dont la venue en Egypte a fait crouler toutes les idoles (4)? » Fuyez, divin Sauveur, s'écrie Origène, fuyez en Egypte, afin que les Dieux, ouvrages de la main des hommes, périssent, et que leurs infâmes idoles soient détruites et brisées (5). » Ces traditions appuyées, selon le savant Baronius (6), sur des

(1) Dem. Evang. lib. VI. cap. 20.

(2) Hist. Ecc. lib. V. cap. 20.

(3) Vit. Patr. lib. II. cap. 7.

(4) Lib. de Incarn.

(5) Hom. III. in Divers.

(6) Ann. Eccl. an. 1. — Cs. Billuart de Myst. Christi. Diss. V. art IV.

autorités irrécusables, ont été recueillies avec respect par le moyen-âge, à la gloire de Jésus-Christ. Le XIII.e siècle les sculptait au portail de la Mère de Dieu, et le XVI.e les répétait sur le bois de nos stalles. Ici, vous voyez, au milieu de la campagne, deux minces colonnes annelées ou piédestaux, portant chacune à leur sommet une petite statuette nue, figure de l'idole, qui tombe à la renverse et se brise. La ville d'Hermopolis où quelques uns disent que ce miracle arriva, s'élève à l'horizon. Isaïe XIX. 1.

29.° JOSEPH AVERTI DE QUITTER L'EGYPTE. — C'est au milieu des champs que Joseph se repose endormi, les mains appuyées sur son bâton, la tête enveloppée du camail et légèrement inclinée. Un petit ange descendant de la nue qui occupe la pointe de l'ogive, lui dit : *Lève-toi, prends l'enfant et sa mère, et va en la terre d'Israël; car ceux qui cherchaient l'âme de l'enfant sont morts.* Ce sujet pouvait être pris pour l'avertissement donné à Joseph de *fuir en Egypte*, et nous l'avions ainsi jugé d'abord; mais en observant que Joseph est en tenue de voyageur, que l'apparition a lieu *après* le massacre des innocents, et dans la campagne, il nous a paru plus probable qu'il s'agissait de l'ordre donné *en Egypte* de retourner à Nazareth. Matth. II. 20.

30.° FIGURES ET PROPHÉTIES. — Nous plaçons sous ce titre l'explication de quatre personnages peu caractérisés, qui se lèvent au-dessous des sujets précédents avec lesquels ils sont en rapport, deux par leur geste, deux par leur lambel. ABRAHAM figure l'entrée en Egypte que prophétise ISAÏE. Au père des croyants aussi bien

qu'au père de l'enfant, Dieu a dit : *Sortez de votre maison et venez en la terre que je vous montrerai ;* et Abraham *descendit en Egypte, pressé par la famine*, comme plus tard Joseph et sa famille, pressé par la persécution d'Hérode. Isaïe se tourne vers lui et semble dire : *Le Seigneur montera sur un nuage léger, et il entrera dans l'Egypte.* De l'autre côté, Moïse annonce en sa personne la sortie d'Egypte qu'Osée prédit dans ses livres. Moïse auquel échut la mission de délivrer et de *tirer de l'Egypte le peuple d'Israël* figure de Jésus-Christ ; Osée, dont St. Mathieu précise lui-même l'oracle, et qui voyait en même temps, dit St. Jérôme, le peuple de Dieu et le fils de Dieu, lorsqu'il chantait : *J'ai rappelé mon fils d'Egypte!* (1) Le vêtement orné, frangé et étoffé des deux Patriarches contraste avec la robe unie que portent les deux Prophètes sous un simple manteau relevé avec grâce sur le bras. Gen. XII. 2.—10. — Isaïe, XIX. 1. — Exod. VII. 4. — Osée, XI. 1.

Pilier montant, à droite de la stalle, dans une niche faisant face au chœur :

31.° Le voyage de Jérusalem. — *Le père et la mère de Jésus*, dit St. Luc, *allaient tous les ans à Jérusalem, aux solennités de Pâques : Et lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils s'y rendirent, selon leur coutume, au temps de la fête.* Ce pieux pélerinage de la ville sainte est probablement le motif de ce groupe qui représente la mère de Dieu conduisant par la main l'Enfant-Jésus, dont la taille indique bien l'âge de douze ans. Marie le regarde

(1) Cs. Maldon. in Math. — Sacy, ibid.

avec tendresse; lui-même se retourne vers elle avec un air de bonté filiale et divine. L'auguste vierge porte son vêtement accoutumé qu'elle relève de la main droite, comme pour aider sa marche; Jésus est habillé d'une petite tunique serrée aux reins par une ceinture. Sa tête s'appuie sur un nimbe que l'artiste n'a pas timbré de la croix, bien qu'il n'ait pas du ignorer la prescription de Durand de Mende, dans son *Rational des divins offices :* « Les saints sont représentés, dit-il, la tête ceinte » d'un nimbe ou couronne; mais la couronne de Jésus- » Christ se distingue de celle des saints par la figure » de la croix (1). » St. Joseph qui suivait la Vierge occupait sans doute la niche voisine, aujourd'hui dépouillée. Luc. II. 41. 42.

Panneau du bout des stalles basses, à droite du passage E :

32.° MARIE RECOUVRANT JÉSUS. — *Quand les jours de la solennité furent passés, Marie et Joseph s'en retournèrent à Nazareth, et Jésus demeura dans Jérusalem sans que son père et sa mère s'en aperçussent.* Nous voyons ici que *trois jours après, ils le trouvent dans le temple, assis au milieu des docteurs.* Jésus domine la scène, sur un siége élevé à accoudoirs et à dossier surmonté d'un baldaquin. Sa figure est celle d'un jeune homme de douze ans; sa tête est couronnée d'un nimbe non croisetté. Il nous est montré, comme dans le texte sacré, *écoutant* et *interrogeant* les docteurs. Ceux-ci assis autour de lui sur des siéges inférieurs, ont tous des livres ou

(1) Rationale divin. Offic. lib. I. de picturis, etc. etc. fol. VIII et seq., Argentin. 1496.

des rouleaux en main et sont vraiment *ravis de sa sagesse et de ses réponses*. Derrière, aux fenêtres des galeries, paraissent la Sainte-Vierge et St. Joseph d'un côté et plusieurs personnages de l'autre. S. Luc. II. 43—48. Pl. X.

En plaçant l'Enfant-Jésus sur une sorte de trône, l'artiste a plutôt consulté la dignité du divin docteur que la vérité historique. Il résulte, en effet, tant de l'Evangile que de l'explication des interprètes, que Jésus-Christ prit au milieu des docteurs non l'attitude et le rang d'un maître, mais la place et la tenue modeste d'un disciple. Ce n'est pas nous, cependant, qui oserons reprocher au compositeur d'avoir élevé nos idées et fait briller un reflet de la gloire et de l'autorité de Dieu dans la personne de l'enfant qui, en cette solennelle circonstance, se montre vraiment le fils de Dieu. Cette manière de faire poser Jésus-Christ en face de la Synagogue était commune au XVI.ᵉ siècle. Nous la retrouvons aux beaux vitraux de Roye en Picardie où ce sujet semble traité d'après les mêmes cartons que nos stalles, tant il y a de ressemblance, disons plutôt d'identité, dans l'ordonnance et dans les caractères. C'est du reste un des plus beaux fragments de ces remarquables verrières.

Au portail de la Mère de Dieu, le divin enfant s'assied plus humblement parmi les docteurs sur un simple escabeau; mais il n'en est pas moins, par l'attention qu'il attire, le centre véritable du groupe; il tient un livre ouvert sur ses genoux, et son nimbe, exécuté selon les règles de l'art chrétien, est marqué de la croix.

33.ᵉ Retour a Nazareth. — Jésus, Marie et Joseph sont

sortis du temple. *Mon fils*, dit la Vierge, *pourquoi avez-vous agi de la sorte avec nous? Voilà votre père et moi qui vous cherchions tout affligés.* Jésus répond : *Pourquoi me cherchiez-vous? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon père?* C'est sans doute pour mieux faire entendre que la sainte famille *retourne à Nazareth* que l'entailleur a présenté ses personnages, et surtout l'enfant Jésus, tournant presque le dos au spectateur. Ils marchent en effet vers la ville, qu'on découvre en face. Cette fois, le XVI.e siècle n'a pas omis la croix traditionnelle du nimbe divin; mais il n'a pas trouvé bon de copier sur le XIII.e le trait de piété naïve que présente la même scène de notre grand portail d'Amiens, où l'on voit Joseph, marchant le premier de la sainte famille, tenir dévotement les mains jointes avec un air de recueillement et de respect profonds, touchant témoignage de sa foi et du prix qu'il attache au bonheur dont il va jouir, en son obscure retraite, dans la compagnie d'un Dieu! Luc. II. 48—51.

34.e UN PROPHÈTE. — Entre les frontons en accolade des deux cadres dont nous venons de décrire les sujets, le vide est rempli par un personnage assez peu caractérisé, vêtu d'une simple tunique flottante, que nous prenons pour un prophète. Il occupe une place analogue à celle de Balaam dans le panneau n.o 7. Ne serait-ce pas l'auteur du livre des Cantiques prédisant en ces termes la perte et le recouvrement de Jésus? *J'ai cherché durant la nuit celui que mon cœur aime, je l'ai cherché et je ne l'ai point trouvé. Je me leverai, je parcourrai la ville, je chercherai dans les rues et sur les*

places publiques celui qui est le bien-aimé de mon âme. J'ai trouvé celui qu'aime mon âme, je l'ai arrêté et je ne le laisserai point aller. Cant. des cant. III. 3. 4.

Sur le rampant des ogives, plusieurs anges musiciens chantent la joie de ce mystère. Les instruments sont: le triangle, la longue trompe, la flûte, le tambour, l'orgue à clavier, la guitare, la harpe et le violon à trois cordes. Dans l'intérieur du fronton-ogive, des enfants jouant ensemble.

35.° Les noces de Cana. — Une longue table splendidement servie occupe toute la largeur du panneau. L'épousée tient le milieu, en avant d'un riche dais dont les rideaux sont relevés de chaque côté, et attachés à des boutons fixés dans la boiserie. Elle est parée d'une couronne de diamants, d'un collier de brillants, d'une riche ceinture dont elle tient l'extrémité dans ses mains; ses cheveux flottent sur ses épaules. Près d'elle, une femme voilée et âgée qui paraît être sa mère lui porte une main sur le bras. A gauche de la mariée, la Sainte-Vierge, la tête couverte d'un voile et très-simplement vêtue, écoute un serviteur qui en se découvrant et lui touchant l'épaule vient lui annoncer que le vin manque. A la suite, à côté de sa mère, Jésus-Christ, une main contre son cœur, l'autre abandonnée sur la table, les yeux tournés vers les *grandes urnes de pierre*, dit au serviteur: *Emplissez d'eau les vases..... puisez maintenant et portez-en au maître d'hôtel.* Le serviteur se penche vers les urnes et tient sa main sur le bord de la table et sa tête levée du côté de Jésus dont il écoute les ordres. A l'extrémité de la table, le maître d'hôtel *ayant goûté l'eau changée en vin* dit à l'époux qu'on voit près

de lui : *Tout homme sert d'abord le bon vin, et après qu'on a beaucoup bu, il en sert de moindre ; mais pour vous, vous avez réservé, jusqu'à cette heure, le bon vin.* Jean. II. 1.—9.

36.° Marie aux prédications de Jésus. — Pendant que Jésus enseigne ses disciples et le peuple dans un intérieur de maison, *sa mère et ses frères étant venus se tiennent dehors* cherchant à lui parler. Un homme du peuple s'adresse à la Sainte-Vierge, par la porte qui est entr'ouverte, tandis qu'un autre dit au Sauveur : *Voici votre mère et vos frères qui sont ici et vous demandent.* Jésus *étendant la main vers ses disciples : Voici, dit-il, ma mère et mes frères ; car quiconque fait la volonté de mon père qui est dans les cieux, celui-là est mon frère, ma sœur et ma mère.* Les membres présents de la famille de Jésus doivent être outre la Sainte-Vierge sa mère : Marie femme d'Alphée, Jacques le mineur, José et Judde. On distingue le peuple d'avec les disciples à la différence de leurs vêtements : variété et bigarrure d'un côté, simplicité et uniformité de l'autre. Le Sauveur du monde est seul vêtu d'une tunique flottante sans ceinture, la tête et les pieds nus. La planche xi.e parlera pour nous de la richesse des détails d'ornementation, de l'originalité des costumes, de la variété des poses et des figures, et de l'heureuse disposition des groupes. Math. XII. 46.

Panneaux de la montée G :

37.° Le crucifiement. — Le Sauveur couronné d'épines, dépouillé de ses habits et les mains liées en avant, attend patiemment assis sur la croix étendue par terre,

que l'un des bourreaux ait achevé d'en perforer les bras avec une tarière. Du milieu des gardes ou soldats armés de piques et d'épées, un officier civil s'adresse à Jésus-Christ, et tient en main un rouleau qui doit être ou la condamnation, ou l'inscription destinée à occuper le chevet de la croix. Les casques plats et les fortes cuirasses, ainsi que les habits tailladés, font partie du costume des soldats et des bourreaux. Celui qui perce la croix a la veste courte accrochée à la trousse par des cordons, les manches retroussées pour mieux remplir son office, et un grand air de parenté avec l'*exécuteur* de la cour de Pharaon qui joue un rôle si odieux dans le supplice du pannetier de ce prince (1). Homme accoutumé au métier, il est impassible, tandis que la physionomie des gardes, avides du sang divin qui va bientôt couler, s'anime d'une joie féroce. On voit à terre un marteau, des clous et des tenailles. Dans la partie supérieure, la porte et le mur d'enceinte de Jérusalem.

Des quarante-six tableaux consacrés à l'histoire de la Sainte-Vierge, celui-ci est le second où elle ne paraît pas. Son absence ici comme au *Massacre des innocents* peut s'expliquer par une raison analogue puisée dans la tradition. Elle rapporte qu'au moment affreux du crucifiement de son fils, St.-Jean, Ste.-Madeleine et les autres femmes entraînèrent cette mère désolée, à quelques pas de là, dans une espèce de grotte creusée par la nature. « Près de l'endroit où la main des bour» reaux attacha notre Sauveur à la croix, on voit en» core, dit le baron de Géramb, une chapelle dédiée

(1) Voir pag. 211 et pl. V. 4.

» à Notre-Dame-des-Douleurs. Ce fut en cet endroit que » la Sainte-Vierge se retira pendant les apprêts san- » glants du supplice de son fils. (1). » Voici la version d'une ancienne légende (2) : *Selon aucunes histoire, quant le cry fut en la cité que on menoit Jhésus mourir, sa glorieuse mère qui pas ne l'avoit oublié yssy hors de la cité et quant elle vint en la montaigne du Calvaire et elle vit son enfant tout nud : Elle sailli en avant et luy mist ung queuvrechief entour ses rains et moult tendrement commença à plourer et en si grant habondance elle espandoit ses lermes que ses yeulx sembloient fontaines rendans eaue continuellement. Donoques les Juifz véans qu'elle ne se vouloit départir de son enfant, moult fellonneusement arrière la boutèrent et quant la dame vit celle rudesse elle chey pasmée.*

Le même manuscrit fait mention d'une circonstance qui a été reproduite dans notre cadre, c'est que l'instrument du supplice fut percé d'avance aux endroits où devaient être cloués les mains et les pieds de Jésus-Christ : *Que les Juifz misrent notre Sauveur en la croix, dient aucunes hystoires que, par-devant ce, ilz avoient pertuisé la croix au lieu ou ilz devoient clouer les piez et les mains; dont ilz avoient percié les pertuis des mains si loing l'ung de l'autre, quant ilz eurent cloué l'ung des mains ilz ne peurent advenir à l'autre pertuis. Adonoques selon les histoires ilz prindrent grosses cordes et luy lièrent aux bras et tellement tirèrent qu'il sembloit qu'ilz deussent*

(1) Pélerinage à Jérusalem et au mont Sinaï.

(2) Ms. de notre biblioth., ayant pour titre : *Listoire de la passion Notre Seigneur Jhesus-Crist le benoist filz de Dieu et de glorieuse Vierge Marie.* Vel. in-fol. xv.ᵉ siècle. fol. LXV. vº.

dessirer le corps, et adoncques les vaines des bras se rompirent. Et quant ilz eurent tant tiré que la main fut au droit du pertuis, ilz fichèrent gros cloux de fer parmy ses précieuses mains et parmy ses piez. Les cordes que l'un des personnages de notre tableau porte en bandouillère peuvent servir à rappeler ce dernier fait.

38.° MARIE AU PIED DE LA CROIX. — Jésus crucifié entre les deux larrons incline la tête à droite, du côté où se tiennent *sa mère, et la sœur de sa mère, Marie femme de Cléophas et Marie Madeleine. Il voit sa mère* s'affaissant sous le poids de sa douleur, *et près d'elle le disciple qu'il aimait.* Celui-ci prend soin de la mère désolée, et reçoit en même temps le précieux testament du fils qui expire : MON FILS, dit le Sauveur, VOILA VOTRE MÈRE. Marie Madeleine que l'on distingue à sa coiffure plus ornée et à l'expression d'une douleur plus véhémente lève la tête et les mains vers la croix. A gauche sont les soldats dont l'un, appuyé sur son bouclier et gesticulant d'une main, blasphême : *Il a sauvé les autres et il ne peut se sauver lui-même.* Les fidèles à droite de la croix, les infidèles à gauche : c'est plus qu'un beau contraste. Nous y voyons à la fois la Synagogue répudiée par le mépris qu'elle fait du sang répandu pour tous les hommes, et l'Eglise enfantée de ce même sang, sur le lit où Dieu meurt : les pécheurs qui *crucifient de nouveau le fils de Dieu* et *l'exposent à l'ignominie,* selon l'expression de St. Paul, et les justes qui souffrent avec lui, pleurent encore plus le péché que ses douleurs, et *accomplissent* en eux *ce qui manque à sa passion :* les élus enfin et les réprouvés que ce même Jésus, au pied de cette même croix alors plantée sur le

seuil de l'éternel séjour, *séparera les uns des autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs, plaçant les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche.* Et partout, au Calvaire, dans l'Eglise, au Jugement final, Marie est la première entre les fidèles, Marie leur modèle, leur avocate et leur mère. Nous regrettons qu'en vue de tous ces titres notre imagier ne lui ait pas donné dans ce tableau une contenance plus ferme, d'autant plus que l'Ecriture la lui suppose : *Stabat Mater,* dit St. Jean. « Elle se tenait debout pleine de force et d'intrépidité, ajoute St. Ambroise, alors même que les hommes avaient peur et fuyaient. (1) » Le XIII.e siècle ne faisait pas cette faute ; nos portails et nos vitraux comprennent la Vierge, non comme une femme cruellement déchirée dans ses entrailles de mère et moins forte que la douleur, mais comme la fille du Très-Haut, la mère des hommes et de Dieu, la coopératrice de la Rédemption, offrant Jésus-Christ de la même manière que Jésus-Christ s'offre lui-même, parce qu'elle le veut ; ils la montrent au pied de la croix, droite et ferme aussi bien que St. Jean. C'est encore par un trait plus énergique et plus saillant que les peintres et les sculpteurs d'un âge plus ancien proclament, en ces mêmes circonstances, l'idée de la substitution d'un peuple à un autre peuple, de la ruine et de la résurrection de plusieurs, réalisée par la croix ; ils font de la Synagogue une reine, de l'Eglise une autre reine qu'ils placent à droite et à gauche du Sauveur mourant ; la première aveugle, dépouillée, maudite ; la seconde puisant la vie au dernier souffle de son époux, et triomphant par sa défaite.

(1) Libr. de Instit. Virgin. cap. VIII.

Nos artistes réservent aussi une place dans leur œuvre à la Synagogue et à l'Eglise, mais c'est ailleurs et dans d'autres vues ; n'anticipons pas.

Sans prétendre aborder, encore moins résoudre, toutes les questions qui se rattachent aux divers modes de crucifixion adoptés par les arts au moyen-âge, nous ferons remarquer qu'ici la croix peu élevée ne dépasse pas de beaucoup la taille de l'homme ; que la partie transversale sur laquelle les bras de Jésus-Christ s'étendent *horizontalement*, égale presqu'en longueur le montant principal, et que celui-ci n'excède pas la traverse ; de manière que la forme répondrait précisément à celle du T, si ce n'est la tablette de l'inscription qui est au-dessus. S. Jean. XIX. 25—27.

39.° La descente de croix. — L'Evangile ne dit pas que Marie, St. Jean et les saintes femmes remplirent avec Joseph d'Arimathie le devoir de descendre Jésus de la croix, mais les traditions ne laissent aucun doute à ce sujet, et c'est aussi l'avis de tous les monuments. Sept personnages entrent dans la composition de notre groupe : Notre-Seigneur qu'on descend de la croix dans un linceul ; Joseph d'Arimathie, sur l'échelle, retenant le corps ; Nicodème, au bas, le recevant ; à quelques pas, Notre-Dame, les mains jointes, dans l'attitude de la douleur ; St. Jean qui la soutient en même temps qu'il suit des yeux les actions des autres disciples ; la Madeleine saisissant avec amour la main pendante du Sauveur ; et enfin, Marie de Cléophas. La pose, le caractère et le costume varient suivant l'âge, la qualité et les fonctions. Dans l'expression de la douleur, les artistes ont évité avec le même succès la sécheresse et

la froideur, l'exagéré et le faux. Marc, XV. 42.—47.

40.° La sépulture. — Il est peu de mystères, parmi ceux de la vie de Jésus-Christ et de sa sainte mère, que la dévotion des peuples ait affectionnés comme celui-ci, du moins dans nos contrées. L'esprit qui jadis avait poussé les peuples à marcher à la conquête du Tombeau de Jésus-Christ n'avait pas cessé son action au XV.° siècle et au XVI°. Ce que la vaillante épée des ayeux avait glorieusement défendu, le ciseau des enfants aimait à le reproduire, leur piété à l'honorer. La patrie de l'apôtre des croisades, de Pierre l'Hermite, ne pouvait que s'associer avec enthousiasme à ce mouvement, si toutefois elle ne l'avait pas elle-même provoqué. Les *Tombeaux* de St. Germain d'Amiens, de St.-Sépulcre d'Abbeville, de St.-Sépulcre de Montdidier, de St.-Martin de Doullens, de St.-Denis d'Airaines, sont entre mille autres, les plus remarquables de notre Picardie. Nommons aussi celui des Stalles : On y voit Marie, les disciples et les saintes femmes rangés autour du corps inanimé du Sauveur. Joseph et Nicodème le tiennent, l'un à la tête, l'autre aux pieds, *enveloppé dans des linceuls avec des aromates selon la manière d'ensevelir des Juifs, et le déposent dans un sépulcre qui n'a pas encore servi*. La Sainte-Vierge penchée sur le corps de son fils et soutenue par St. Jean annonce encore une inconsolable douleur. Deux autres femmes, à chaque extrémité du tombeau, se lamentent, tandis qu'agenouillée en avant, Marie-Madeleine entr'ouvre une cassolette. St. Jean, XIX. 40. 41. 42.

41.° Apparition a Marie de Jésus ressuscité. — Nous

arrivons aux mystères glorieux. A peine sorti du tombeau, le fils veut combler de joie le cœur de sa mère qu'au jour de ses humiliations et de ses souffrances, il a navré de douleur. Il la favorise de sa première apparition. La tradition, constante et universelle sur ce point, supplée au silence de l'Evangile (1). Jésus-Christ surprend la Sainte-Vierge dans son *ostel,* à son prie-Dieu devant un livre ouvert, au moment où, s'abandonnant à ses ardents désirs, elle s'écrie :... *Mon très-cher filz, tu disoies que tu ressusciteroies au tiers jour, et avant hyer fut le très-amer jour de ténèbres et de douleurs, plein d'obscurité; mon filz, aujourd'hui est le tiers jour. Doncques retourne à moi..... Mon filz, ne demeure plus.* Notre-Seigneur, *à demi vestu de robe blanche, le visage cler, glorieux, et tres joyeux et liez,* lui montre ses plaies encore ouvertes *et dist ainsi : Sainte mère de Dieu te salue.* La Sainte-Vierge se retourne et *dist : Es-tu mon filz?* Une perspective bien ménagée fait voir le fond de l'appartement, l'escalier en spirale dans l'angle, et une fenêtre à côté. Istoyre de la passion nostre Seigneur, fol. LXXXI. r.°

42.° L'Ascension. — Notre-Dame et les disciples réunis sur la montagne des Oliviers qui s'élève au centre du tableau, regardent encore le nuage lumineux dans lequel Notre-Seigneur, dont on ne voit plus que les pieds et la frange de la robe, *est enlevé au ciel.* Tous sont tombés à genoux et *l'adorent,* comme le rapporte la légende d'après l'évangile : *Quant Notre-Dame et les dis-*

(1) Cs. S. Ambr. lib. II. de Virg. — Rup. lib. VII. de div. offic. — Baron. Ann. eccl. ann. 34. §. 183.

ciples le virent partir, ils s'agenouillèrent trestous et Notre-Dame luy dist : Mon filz souveigne toy de moy. L'empreinte des pieds du Sauveur a été figurée au sommet de la montagne, pour se conformer aux traditions des anciens et aux témoignages des voyageurs qui assurent que ces vestiges sacrés y demeurent, sans pouvoir être effacés (1). Voici les paroles de St. Jérôme ou de l'auteur du livre des *Lieux saints* qu'on trouve parmi ses œuvres : « Le mont des Oliviers, situé à l'Orient de Jérusalem dont il est séparé par le torrent de Cedron, a conservé jusqu'à ce jour la marque des derniers pas du Seigneur, et quoique la poussière de ce sol sanctifié soit continuellement recueillie par les fidèles, les sacrés vestiges n'en reprennent pas moins sur le champ leur première figure. » De nos jours, M. de Chateaubriand n'y a plus découvert que l'empreinte d'un seul pied : « On fait encore une cinquantaine de pas sur la montagne, dit l'illustre voyageur, et l'on arrive à une petite mosquée de forme octogone, reste d'une église élevée jadis à l'endroit même où Jésus-Christ monta au ciel après sa résurrection. On distingue sur le rocher l'empreinte du pied gauche d'un homme, le vestige du pied droit s'y voyait aussi autrefois : la plupart des pélerins disent que les Turcs ont enlevé ce second vestige pour le placer dans la mosquée du temple ; mais le père Roger affirme positivement qu'il n'y est pas. Je me tais, sans pourtant être convaincu, devant des autorités considérables. Saint Augustin, Saint Jérôme, Saint Paulin, Sulpice Sé-

(1) Cs. S. Aug. Tract. 47 in Joann. — S. Paul. Nol. epist. XI ad Sulp. Sev. — V. Beda, de locis sanctis, 7. — Baron. ad ann. 34. n.° 232.

vère, le vénérable Bède, la tradition, tous les voyageurs anciens et modernes assurent que cette trace marque un pied de Jésus-Christ. En examinant cette trace, on en a conclu que le Sauveur avait le visage tourné vers le nord au moment de son Ascension, comme pour renier ce midi infesté d'erreurs, pour appeler à la foi les barbares qui devaient renverser les temples des faux dieux, créer de nouvelles nations et planter l'étendard de la Croix sur les murs de Jérusalem (1). »

43.° LA PENTECOTE. — Marie mère de Jésus est le centre d'un groupe formé des apôtres, des disciples et des saintes femmes. Au-dessus, plane le nuage duquel s'échappent des *langues de feu qui se partagent et s'arrêtent sur la tête de chacun d'eux*. L'enthousiasme, la surprise et la reconnaissance éclatent dans la pose, les gestes et les traits des disciples et des saintes femmes; Marie est calme et sereine : le Dieu qu'elle reçoit est son époux. Au fond du cénacle s'ouvrent dans la boiserie de hautes et larges fenêtres d'église en ogives et compartiments de style fleuri. L'artiste s'attachant à la lettre du texte a montré l'Esprit-Saint sous forme de langues se terminant en flammes; souvent, il est figuré par des rayons de feu, comme dans les *Figures de la Bible* de la bibliothèque d'Amiens et au vitrail de la fenêtre 89.° dans la chapelle de *Retrò* de notre cathédrale. Au dire des commentaires, l'Ecriture se prête, par l'expression de *dispertitæ linguæ*, à l'un et l'autre type (2).

(1) Itinéraire de Paris à Jérusalem, 4.° partie.

(2) Cs. Billuart, de Myst. Ch., Diss. XIII. art. III. 2.°

44.° Le trépas de Marie. — C'est une tradition respectable qu'aussitôt après la venue du Saint-Esprit, l'apôtre St. Jean eut le bonheur de recueillir dans sa maison et de garder jusqu'à sa mort la mère de Dieu, dont son divin maître lui avait remis le soin au pied de la croix. Le précieux recueil des *Figures de la Bible* du XII.e siècle, que nous venons encore de citer, consacre une belle page à nous représenter la Sainte Vierge se confiant à la piété du disciple bien-aimé qui lui témoigne qu'elle est à ses yeux plus qu'une mère en se prosternant à ses genoux. Le texte explicatif est ainsi conçu : *Quòd si quæritur post Ascensionem Domini quid egit virgo Maria : Johannes Apostolus atque Evangelista cui Christus eam de cruce commisit, Virgo virginem servavit.*

Nous ne trouvons rien ici qui rappelle les dernières années de la Sainte-Vierge, et nous sommes conduits de suite à son trépas. Jacques de Voragine le raconte en nombre de pages dont nous extrayons le passage qui signale la présence des apôtres dans la maison de la Sainte-Vierge en cette circonstance, et la manière merveilleuse dont ils y furent transportés : *Et tantost ung tres fort escroy de tonnerre vint plus blanc que une nue et les apostres furent amenez devant la porte de la Vierge ainssi comme s'ilz pleussent... Et si comme ilz plouroient tous, Jehan les conforta et adonc torchèrent leurs larmes et entrèrent a la benoiste Vierge et la saluèrent honorablement et adorèrent... Et adonc elle vestit le vestement de mortalité et ordonna son corps a son liet pour son issue. Et Pierre fust mis au chief et Jehan au piez et les aultres apostres furent autour le lict en louant la benoiste Vierge mère de Dieu.* La bienheureuse Vierge

» s'imaginer, s'écrie St. Bernard, la pompe du triomphe » de la Reine du monde, les sentiments de vénération » et d'amour qui précipitèrent à sa rencontre d'innom- » brables légions d'esprits célestes, les ravissants can- » tiques au milieu desquels elle fut menée au trône » de la gloire; la paix répandue sur son front; la » sérénité de son visage; l'ardeur des divins embras- » sements qu'elle reçut de son fils; son élévation au- » dessus de toutes les créatures, et toute cette magni- » ficence d'hommages que méritait une telle mère, que » lui payait si généreusement un tel fils. » C'est à elle que l'Eglise applique ces paroles du psalmiste : *Vous avez placé sur sa tête une couronne de pierres précieuses;* et celles-ci : *La reine s'est tenue à votre droite, parée d'un vêtement d'or enrichi d'ornements variés;* et ces autres du cantique de Salomon: *Venez du Liban, mon épouse, venez du Liban, venez, vous serez couronnée!* (1) Animé de l'enthousiasme des écrivains, le ciseau a divinement exprimé la gloire de Marie. Sous un dais garni de draperies brodées à larges franges, avec des rideaux très-étoffés que retiennent, de chaque côté, des anges aux ailes déployées, on voit assises sur un seul trône les trois personnes divines, le Père au milieu, à droite et à gauche le Fils et le Saint-Esprit portant chacun dans leurs mains un sceptre et un globe terrestre. Le Père éternel, de ses deux mains, pose une riche couronne sur la tête de la Sainte-Vierge agenouillée à ses pieds de manière à tourner sa face au spectateur. La Vierge est une des plus remarquables de la gale-

(1) S. Bern. Serm. I. de Assumpt. B. M. V. — Ps. XX. 4. — XLIV. 10. — Cant. Cant. IV. 8.

rie. La pose de ses mains, jointes et pendantes au-dessous de la ceinture, l'expression de sa figure et de ses yeux à demi-fermés, font deviner les pensées et les sentiments qui remplissent son âme. C'est le bonheur et l'autorité aussi modestes que parfaits. De chaque côté, et dans des compartiments séparés, des groupes d'anges célèbrent le triomphe de leur reine. Les uns tiennent des instruments de musique, les autres chantent ou prient les mains jointes. Pl. XII.

Le portail de l'église de Longpré-les-Corps-saints du XIIe siècle, celui d'Amiens du XIIIe ne nous montrent pas les trois personnes divines dans le couronnement de Marie. Le fils seul est assis sur son trône; la Vierge également assise est à sa droite, et des anges venant d'en haut apportent la couronne et la posent sur le front de la Mère de Dieu. D'autres anges à droite et à gauche tiennent, ceux-ci des encensoirs, ceux-là des flambeaux. Dans la belle miniature d'une bible de Corbie (1), ainsi que dans la verrière de la fenêtre 103.e, c'est Jésus-Christ lui-même qui ceint du diadème la tête voilée et nimbée de sa mère. Ces compositions paraissent exécutées d'après le texte des psaumes : *La reine s'est tenue à votre droite..... Vous avez posé sur sa tête une couronne de pierres précieuses.* Il est aussi à remarquer que le Fils et la Mère n'ont qu'un seul et même siége : nouvel honneur décerné à Marie dont la poësie de l'Eglise la félicitait en ces termes (2) :

(1) Bibl. d'Amiens. Ms. n.° 28. — Cs. Essai sur les arts du dessin etc. etc. par M. Rigollet, pag. 372. pl. 18. — M. Garnier, Cat. des Mss. etc. p. 20.

(2) Anc. Mis. d'Amiens, Prose de la Visitation.

Illi concathedrat
Virginem filius,
Imponit coronam
Super caput ejus,
Ad gloriam Dei.

Toutes ces représentations supposent, comme on voit, l'assomption corporelle de Marie. D'autres, sans l'exclure, s'attachent à figurer la réception de son âme. Ainsi, dans le Ms. espagnol de 1197, la Sainte-Vierge couchée rend le dernier soupir, les apôtres désolés étant autour du lit ; au-dessus, Jésus-Christ reçoit entre ses bras et presse contre son visage un petit enfant vêtu, figure de l'âme de sa sainte mère ; les anges s'approchent avec enthousiasme. A la cathédrale de Bayeux, parmi les curieuses peintures qui ornent les tiercerons de la voûte du chœur, nous avons remarqué celle du centre de l'abside qui représente aussi sous la forme d'un enfant, l'âme de la Sainte-Vierge offerte par un ange au Père éternel.

La légende de Marie est parcourue. Cette portion de notre tâche nous a été aussi douce qu'elle est importante. Nous y avons goûté le plaisir que procure la vue d'une œuvre complète. Aucune autre partie de la boiserie n'est aussi finie que celle-ci. Dans celle de l'ancien testament, le récit, nous l'avons dit, se précipite à la fin comme si les détails avaient trop abondé d'abord ou que les sellettes eussent manqué pour terminer. La suppression de huit stalles a causé quelque désordre et la perte de plusieurs sujets. Rien de tout cela n'est arrivé dans la vie de la Sainte-Vierge que l'auteur a mené à bonne fin, sans l'écourter, et qui a été con-

servée intacte avec les panneaux qu'aucun accident n'est venu attaquer. C'est à peine si l'on aperçoit les lacunes occasionnées sur les montants par la mutilation ou le vol de quelques groupes. Il aurait fallu d'ailleurs détruire beaucoup pour appauvrir cette *hystoire* si riche de détails, ce monument si caractéristique de la dévotion à Marie dans le moyen-âge. Recommandé et accueilli dans tous les temps, comme nous le prouvent les écrits des anciens Pères (1), le culte de la Mère de Dieu s'était manifesté cependant davantage au XII.ᵉ siècle par l'exemple et sous l'influence de la parole si puissante et si douce de St. Bernard. L'ère gothique en naissant ne pouvait manquer de s'en emparer pour en faire le thème de ses plus belles œuvres et lui donner son rang dans les travaux artistiques qu'elle consacrait à la foi. Dès-lors, à la droite de l'*hystoire* de Jésus-Christ et avant celle des Prophètes et des Saints, sera sculptée et peinte l'*hystoire* de la bonne et sainte Vierge, nous l'avons déjà dit. Cette manifestation nouvelle est aussi ardente que générale dès son début, elle est encore toutefois circonspecte et mesurée dans sa manière. La pierre, le verre et le velin rediront de Marie ce qu'en dit l'Evangile, ce qu'en prédisent les Prophètes, ce qu'y ajoutent les traditions pieuses et populaires, mais ils le diront avec simplicité. L'art parlera comme les légendes. Il aura assez des faits tout nus et tout sommaires pour être poëtique et merveilleux. Il a travaillé cent et quelques années comme cela. Il a fait les grands portails et quelques verrières. Nous n'avons

(1) S. Ephrem en 375, S. Epiph. en 386, S. Cyr. d'Alex. en 430, S. Ildef. en 658, S. And. de Crète en 686, S. Jean Damasc. en 731.

rien de plus chrétien. Mais ensuite il a eu à faire d'autres portails et d'autres verrières, il a eu à sculpter des meubles, à enluminer des psautiers et des graduels, et il lui a fallu faire comme toujours veulent faire les hommes, du plus beau, c'est-à-dire du nouveau. La piété ne demandait pas mieux. Elle aimait tant Marie! Elle fut si heureuse de lire et redire en d'autres manières ce qu'elle en avait déjà dit et lu. Ne pouvant ajouter au nombre des faits de sa vie, elle voulait au moins les enrichir en les reproduisant, de tous les charmes de l'ornementation. C'est pour complaire à la piété de plus en plus enthousiaste que, vers le milieu du XIV.e siècle, l'art se mit à tourmenter la pierre et le bois pour leur faire environner de plus de grâces les types chéris de la foi. Par une réaction naturelle, ces œuvres inspirées par la ferveur pouvaient concourir à augmenter la ferveur elle-même; mais une cause plus puissante encore allait la porter à son plus haut développement. Le XVI.e siècle approchait, et le zèle pour le culte de la Mère de Dieu allait s'accroître de toute la haine qui commençait à se manifester contre les dogmes catholiques. C'est à cette époque, c'est dans cette disposition et, leur pieuse imagination exaltée au diapason de leur cœur brûlant d'amour pour Marie, que de fervents catholiques, comme l'étaient les fidèles et le chapitre d'Amiens (1), mettaient aux mains d'Arnoul Boulin et de sa compagnie la légende que nous venons de décrire, avec l'ordre de la copier toute entière. L'Eglise n'admet pas comme authentiques tous les faits qui y sont racontés, tels que ceux des n.os 3, 4,

(1) Voir la note E. à la fin du volume.

5, 6, 12, 13, 15, 28, 41, 44; mais elle ne blâme pas la piété aux yeux de laquelle aucune merveille n'est impossible à celui qui *a fait* en Marie *de grandes choses*, et pour qui aucun détail de la vie commune n'est indigne de la Mère du Dieu *anéanti et prenant la forme d'esclave.*

IV.

DANS une autre partie de ce livre nous avons considéré et décrit, comme motif général d'ornementation, les quatre flèches pyramidales qui jaillissent des quatre dais des maîtresses-stalles; nous n'avons pas la pensée de rentrer dans l'examen de leur savante structure, de leurs aiguilles hardies, des animaux de tout genre qui voltigent ou qui rampent autour de leurs efflorescents clochetons, des anges au vêtement frangé, brodé, plissé, aux ailes éployées, au front radieux, qui mêlent les accents de leur voix à la mélodie de leurs harpes célestes; il suffit de ce qui a été dit. Nous avons dû réserver, pour en parler en son lieu, les statues symboliques que l'on voit posant au plus haut de ces pyramides et planant sur l'œuvre toute entière comme sa lumière, sa clef, son épiphonème, son dernier mot. Examinons d'abord celles de la grande entrée du chœur. Nous verrons ensuite celles qui se tiennent debout en face et plus près du sanctuaire.

1.° L'ÉGLISE ET LA SYNAGOGUE. — La personnification symbolique des deux testaments au moyen-âge est évidemment née de la science des livres saints et des écrits

des Pères où rien n'est plus clairement révélé et plus solidement établi que le dessein conçu de Dieu de figurer, par l'ancienne loi, la nouvelle; par le peuple Juif, le peuple Chrétien; par la Synagogue, l'Eglise. St. Paul écrit que *la loi a été notre pédagogue pour nous enseigner Jésus-Christ* (Gal. III. 24); que *toutes les choses qui arrivaient aux Juifs dans le désert étaient des figures* (I. Cor. X. 11.); que la première loi est l'*ombre*, la seconde l'*image* (Heb. X. 1.); l'une la *promesse*, l'autre le *don* (Rom. I. 2.); celle-ci la *servante*, celle-là la *maîtresse* (Gal. IV. 24.). St. Augustin dit énergiquement que *la loi était grosse du Christ: lex gravida Christo*. Et ailleurs: *Que la nation juive toute entière a été un grand prophète du Christ et de l'Eglise Chrétienne*. (Lib. XIII. Contrà Faustum, cap. 14.) Mais précisément en sa qualité de *figure*, la Synagogue a dû périr et faire place à la *réalité*. *Aussi*, dit l'Epître aux Hébreux, *la première loi est* ABOLIE *comme impuissante et inutile, parce que la loi ne conduit personne à une parfaite justice; mais une meilleure espérance par laquelle nous nous approchons de Dieu a été* SUBSTITUÉE *en sa place* (Hebr. VII. v. 18. 19.)..... *Notre pontife a reçu une sacrificature d'autant plus excellente qu'il est le médiateur d'une meilleure alliance et qui est établie sur de meilleures promesses. Car s'il n'y avait rien eu de défectueux à la première alliance, il n'y aurait pas eu lieu d'en* SUBSTITUER *une seconde. Or, en appelant cette seconde alliance nouvelle, le Seigneur a montré que la première se passait et vieillissait. Or ce qui se passe et vieillit est près de sa fin.* Heb. VIII. v. 6 et suiv. jusqu'à la fin.

C'est en présence de ce double fait, de la Synagogue

racine et tronc de l'Eglise et de l'Eglise entée sur la Synagogue, que pendant cinq ou six siècles, sculpteurs, peintres, miniateurs, artistes de tous genres et de tous les pays ont composé le sujet de la *vieille loy* et de la *nouvelle loy;* la première, reine longtemps glorieuse et puissante, mais à la fin reine aveugle, dépossédée de son empire et réduite à la condition d'esclave; la seconde sortant du sein de celle-ci pleine de force et de vie pour hériter de sa couronne, exercer le pouvoir en sa place et étendre sa domination à tous les lieux et à tous les temps.

Allons maintenant reconnaître sur notre planche XII les deux types de l'Eglise et de la Synagogue dont nous venons de toucher la raison et sur lesquels ensuite nous disserterons un instant. Sous notre n.° 1, il faut considérer le costume motivé de l'*Eglise*, sa robe étoffée et sans ceinture, son manteau l'enveloppant parfaitement, son voile lui couvrant entièrement le cou; mais surtout, ce qui la caractérise mieux encore, le riche diadème à fleurons tréflés dont elle est couronnée, le calice rempli du sang de Jésus-Christ qu'elle tient de la main gauche et près de son cœur, et enfin le sceptre ou croix patriarchale que portait sa main droite avant qu'elle eût été brisée. Sous le n.° 2, la *Synagogue* offre une opposition bien calculée. Le voile d'honneur et de fidélité ne couvre plus sa tête, le royal manteau glisse de ses épaules et laisse voir toute la vanité d'une robe dessinant la taille et d'une ceinture large et ouvragée. De sa main droite, elle retient les débris d'un étendard brisé en plusieurs endroits de sa hampe; de sa gauche, elle va laisser échapper les tables de la loi; sur sa tête demi-penchée,

le diadème par lequel seulement elle paraît reine un instant encore; et sur ses yeux, l'épais bandeau qui indique le coupable aveuglement cause de tout ce désordre et de tout ce malheur.

Le type de ces deux personnages se rencontre avec des variations nombreuses dans les monuments de même nature des siècles précédents, mais tous sont puisés à la source des mêmes idées. Toujours l'Eglise est la reine glorieuse et triomphante, toujours la Synagogue la reine d'un temps passé et déshéritée de son empire. Dans un Ms. de la bibliothèque de Strasbourg ayant pour titre : *Hortus deliciarium*, et pour auteur l'abbesse Herrade de Landsperg, l'Eglise est portée triomphalement sur un animal à quatre têtes qui rappellent les symboles évangéliques. D'une main elle tient un étendard flottant en signe de victoire, et de l'autre elle reçoit dans un calice le sang de Jésus-Christ. En face, la Synagogue aveuglée du bandeau qui lui couvre les yeux est montée sur un âne débridé et regimbant; son étendard lui échappe des mains : composition qui dit à la fois son indocilité, son ignorance, sa faiblesse, son ignominie. Elle ne s'est pas dessaisie de la victime ni du couteau, parce qu'elle tient obstinément aux anciens sacrifices de boucs et de génisses (1). Les *Figures de la Bible* montrent l'Eglise et la Synagogue assises; celle-ci placée à gauche est vêtue d'une robe brune, la tête enveloppée d'une coiffure d'étoffe. Un serpent dont le tronc s'euroule autour des épaules, et la queue

(1) Cs. Annales de Philosophie Chrét. art. sur les *Bibliothèques du moyen-âge*, par M. Ch. Cahier. — Voir aussi la Monographie des vitraux de Bourges, par le même et M. Arth. Martin.

descend vers les genoux, lui ronge les yeux. Elle porte en sa main gauche une bannière au bâton brisé et terminé en fer de lance. L'Eglise à droite, parée d'une longue tunique verte surmontée d'un manteau bleu, a la tête encapuchonnée. Ses yeux se tournent avec une apparence de pitié vers la Synagogue. C'est de la main droite qu'elle tient son étendard plus long que celui de la Synagogue et aussi terminé par une pique : on lit en tête de la page : *Isaias praoinit : Synagoga meminit : nunquàm tamen desinit esse caoa. Synagoga mutatur ecclesia.* Une autre miniature du XIII.e siècle dans une bible de la bibliothèque d'Amiens, provenant de l'abbaye de Corbie, fait entrer les deux mêmes symboles dans la scène du couronnement de la Vierge. L'Eglise est distinguée par sa couronne, le calice surmonté d'une hostie, la croix patriarchale à laquelle est suspendue la bannière à double pennon finissant en pointe et flottant. La Synagogue a les yeux bandés, les tables de la loi qui s'échappent de sa main gauche, et la bannière à hampe brisée ; sa couronne tombée de son front est à terre. La savante monographie des vitraux de la cathédrale de Bourges, publiée par MM. Arth. Martin et C. Cahier, nous fait connaître le même sujet traité à Bourges, à Chartres, au Mans et dans divers manuscrits. Le type de l'Eglise du vitrail de Chartres est à remarquer à cause du petit édicule ogival qu'elle porte de la main droite au lieu de la coupe qu'on lui voit d'ordinaire. Celui de la Synagogue du même vitrail attire l'attention par la présence d'un diable qui décoche une flèche vers la figure de la reine humiliée. Dans un rétable du XIII.e siècle de l'église de St.-Germer, la Synagogue, outre les au-

tres emblêmes, porte une robe bleue, semée de jolies campanules d'or arrachées de leur tige, penchant leur corolle et mourant épuisées : « Là encore il y a sym- » bolisme, dit M. Didron; la croix de Jésus, comme la » charrue du laboureur dans Virgile, a coupé la fleur » juive dans sa racine pour semer la religion chrétienne » dans les champs renouvelés par le fils de Dieu. »

L'explication de tous ces attributs symboliques, expressions diverses et plus ou moins complètes d'une même idée, nous obligerait à exposer longuement les résultats de nos recherches à ce sujet, si ce n'était assez de quelques mots pour des lecteurs déjà initiés à ce genre d'études. Ils comprendront aisément que la coupe ou le calice surmonté d'une hostie, dans les mains de l'Eglise, indique que toute sa vie lui est communiquée par le sang du Rédempteur, ou bien encore que sa première et fondamentale vertu est la *foi*; l'étendard qui guide au combat et la croix, salut du monde, est le signe de l'*espérance* : ainsi voit-on cette vertu représentée dans l'un des médaillons de notre portail. La *charité* sera, si l'on veut, désignée par l'ample manteau, et la *souveraineté* évidemment par la couronne. Le *voile* ne marquera pas moins son indéfectible sainteté qu'il ne rappellera que *sa principale beauté est au-dedans d'elle-même*. Pour la Synagogue, les tables de la loi qu'elle laisse tomber prouvent que sa foi défaille; le bris de sa bannière, que son espérance n'a plus d'objet; son manteau détaché, que sa charité s'éteint. Le serpent qui lui ronge les yeux ou le démon qui le perce d'un trait marque avec bien de l'énergie sa réprobation et sa triste fin; sa tête inclinée pour être dépouillée tout-à-l'heure du diadème,

que sa royauté va passer comme le lui a annoncé Jérémie : *Cecidit corona capitis nostri*. Le bandeau qui lui couvre les yeux n'est que la suite des mêmes paroles du lamentable prophète : *Obtenebrati sunt oculi nostri* (1), et la traduction de tout le magnifique chapitre de St. Paul racontant avec triomphe aux Corinthiens que les Juifs ne liront plus l'Ecriture que sous un voile ; que ce voile est levé pour ceux qui annencent l'Evangile et leur lumière plus grande que celle de Moïse (2).

La place que la représentation de l'*Ancienne* et de la *Nouvelle Loi* occupe dans les grandes compositions du moyen-âge et la variété nombreuse de scènes où elle entre comme de rigueur, méritent aussi d'être appréciées. C'est, croyons-nous, au pied de la croix qu'on la rencontre le plus souvent ; et à bon droit sans doute, puisque selon les docteurs, en consommant la rédemption du genre humain, la mort de Jésus-Christ a mis fin à la loi ancienne et commencé le règne de la loi nouvelle (3). Pour la même raison, le manuscrit espagnol de la bibliothèque d'Amiens la figure après la descente aux limbes et avant la Résurrection. Peut-être pourrait-on ne pas la trouver aussi naturellement placée au couronnement de la Vierge où nous l'a fait voir

(1) Thren. V. 16. 17.

(2) II. Cor. III. 13. Tout ce chapitre est si remarquable et d'une application si directe au sujet, que nous le citerions en entier s'il n'était entre les mains de tout le monde. Nous conjurons le lecteur de le relire.

(3) Cs. S. Thom. 1.a—2.æ quæst. CIII. art. 3 ad 2. Mart. — Becan. *Analog. veteris novique testamenti*. cap. VI. quæst 2.

une Bible de Corbie du XIII.e siècle ; mais quand dans la même composition nous rencontrons quatre Prophètes et quatre Evangélistes, il n'y a pas lieu de se méprendre sur le dessein de l'artiste ; il a voulu nous dire la gloire que l'ancien et le nouveau testament décernent à l'envi à la Mère de Dieu. Ce n'est pas non plus sans qu'une grande pensée ait présidé à ce choix, que nous retrouvons deux fois la Synagogue déchue sous les socles qui portent les statues colossales des rois Mages au portail de la Mère de Dieu de notre cathédrale. On sait que l'œil des Prophètes embrassait d'une même vue et que leur burin marquait d'un même trait la *vocation des Gentils* et la *réprobation des Juifs* ; d'un autre côté, la venue des Mages a toujours été regardée comme le premier pas des nations payennes vers Jésus-Christ ; l'Eglise les nomme *les prémices des Gentils*. La lumière montrée aux Mages et la lumière dérobée aux Juifs sont donc indubitablement deux faits qui se tiennent ; et c'est pourquoi la logique de nos pères a été judicieuse et savante en ne permettant pas que l'iconographie les désunît.

Le motif qui a fait admettre dans l'œuvre des Stalles l'Eglise et la Synagogue n'est ni moins rationnel ni moins savant, et déjà l'on a pu soupçonner quelle immense valeur symbolique ces deux figures donnent à tout le travail. Jusque-là en effet, et avant que les yeux se soient levés vers le sommet des pyramides, on pouvait, malgré quelques détails isolés, douter que l'artiste, dans la composition et le choix des scènes multipliées qu'il emprunte à la Bible et à la légende, ait eu d'autre but que de traiter historiquement les faits à mesure qu'ils se présentaient, sans égard à leur sens

profond et au lien d'unité qui les rattache ensemble sous leur écorce extérieure; et même, à en juger par l'âge de la boiserie, il paraissait présumable que le *vrai sens* des livres saints avait disparu dans l'esprit de l'entailleur devant les idées toutes payennes de la renaissance des arts. Mais maintenant, en présence du couronnement de l'œuvre, un pareil doute n'est plus permis. L'Eglise est là, dans sa gloire, pour montrer qu'elle seule est la *fin* de tout ce mouvement de quarante siècles révélé plus bas en mille faits divers; là aussi la Synagogue, à gauche de l'Eglise, pour montrer qu'elle est l'ombre, le précurseur et le Prophète, et que tous les événements et toutes les idées que sa personnification résume sont des figures nobles et énergiquement tracées qui ne s'effacent que devant la réalité. Ainsi, en parcourant l'histoire d'Adam et d'Eve, de Caïn et d'Abel, de Melchisedech, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Joseph et de ses fils, de Moïse et d'Aaron, de Saül et de David, nos pensées s'élèvent, avec celles des Pères, bien au-delà de ces personnages et jusqu'à cette grande et divine image du Chef de la Loi nouvelle dont chacun d'eux dessine tour-à-tour un trait et nous fait dire avec St. Paul : La fin de la loi est le Christ. Nous allons le voir encore mieux en passant à l'examen des deux autres pyramides.

2.° Saint Michel et Saint Paul. — Avant de faire connaître par quel lien le personnage de Saint Michel se rattache aux précédents, nous devons dire qu'il a été exécuté, comme partout ailleurs, d'après ce texte de l'Apocalypse : *Il y eut un grand combat dans le ciel; Michel et ses anges combattaient contre le dragon,*

et le dragon combattait avec ses anges. Mais ceux-ci furent les plus faibles et leur place ne se trouva plus dans le ciel. Et ce grand dragon, l'ancien serpent, appelé le diable et Satan, qui séduit toute la terre habitable, fut précipité en terre et ses anges avec lui. L'Archange vainqueur, véritable guerrier du XVI.e siècle avec la cotte de mailles, la cuirasse, les cuissards et le bouclier *armorié du blason du Chapitre* d'Amiens, terrasse sous ses pieds le dragon ailé qui mord en vain l'écu; la longue lance de Michel est brisée dans sa partie supérieure ainsi que son aile droite. Apoc. XII. 7. 8. 9.

La présence du prince des anges fidèles dans tous nos monuments s'explique par les attributions que lui donnent les croyances du moyen-âge fondées sur l'Ecriture et les légendes. « C'est lui, dit le pieux Jacques de Voragine, qui reçoit au seuil du Paradis les âmes des Saints et les introduit dans l'immortel séjour. Autrefois prince de la Synagogue, il est maintenant établi chef et patron de l'Eglise. Fort de la puissance du Seigneur, il a frappé l'Egypte de plaies terribles, divisé les eaux de la mer Rouge, guidé à travers le désert et fait entrer dans la terre promise le peuple hébreu. C'est encore lui qui, au premier ordre de Dieu, fera périr l'Antechrist sur le mont des Oliviers, lui dont la voix éveillera les morts dans leurs sépulcres, lui enfin qui présentera la croix, les clous, la lance et la couronne d'épines, au grand jour du jugement. » De tous ces titres de l'Archange au poste important qu'il occupe dans l'agiographie, il n'en est pas qu'on lui reconnaisse plus généralement et sur des fondements plus solides que celui de Protecteur de la Sy-

nagogue et de l'Eglise. Il suffit pour s'en convaincre de recourir aux dixième et douzième chapitres du livre de Daniel, aux commentateurs de ce Prophète, et à l'office du 29 septembre et du 8 mai de nos anciens bréviaires. C'est à raison de cette fonction que St. Michel a trouvé place ici, à la suite de la Synagogue et de l'Eglise : il vient compléter l'idée que mettent en lumière ces deux belles figures et que nous venons de développer. La Synagogue nous avait préparés à l'Eglise, l'ancienne loi à la nouvelle ; voici maintenant l'union de l'un et l'autre testament encore mieux révélée dans celui qui les représente tous deux, parce qu'il les protège tous deux du même glaive qui a vaincu Satan. En rapport avec l'œuvre de Moïse et avec l'œuvre de Jésus-Christ, il est comme un trait qui établit visiblement l'unité de leur principe et l'unité de leur fin. Et de même que la faveur de son patronage a été transportée du peuple juif au peuple chrétien, sans pour ainsi dire changer d'objet ; ainsi tous les faits, toute l'existence extérieure, toute la vie intime du premier peuple passent au second qui n'est en quelque sorte que son développement, son progrès et sa perfection.

Comme patron des Juifs, St. Michel tient encore ici un autre langage ; il dit la portion de ceux de ce peuple qui, ne partageant pas l'infidélité du grand nombre, se rangèrent à l'obéissance de la loi chrétienne. Les Juifs en effet ne sont pas répudiés parce que les payens sont appelés. Selon St. Paul, l'*Evangile est la vertu de Dieu pour sauver ceux qui croient, premièrement les Juifs et puis les Gentils.... La gloire, l'honneur et la paix seront le partage de tout homme qui*

fait le bien, du Juif premièrement, et puis du Gentil... Le même apôtre leur disait : *Vous êtes les premiers à qui il fallait annoncer la parole de Dieu.* Aussi est-ce au cœur même de cette nation que Jésus-Christ a conquis ses premiers adeptes. Les apôtres et les disciples étaient Juifs, les saintes femmes aussi; enfin *tous ceux qui ne demeurent pas dans leur incrédulité seront de nouveau entés sur leur tige, puisque Dieu est tout puissant pour les y greffer encore.* St. Michel témoigne naturellement de cette large part accordée au peuple ancien dans la jouissance des biens nouveaux apportés par l'Evangile, et l'introduisant lui-même comme chef et comme guide, au vaste sein de l'Eglise, il révèle aussi l'action incessante et providentielle qui tend à réunir tous les hommes en *une même foi, un même baptême, un même Dieu.*

Au point culminant de la quatrième pyramide, on reconnaît SAINT PAUL, le glaive d'une main, le livre de l'autre, selon l'adage : *Mucro furor Sauli, liber est conversio Pauli.* Prédicateur, apôtre, docteur, maître et lumière des nations, comme il s'en glorifie lui-même, Paul se lève ici pour les Gentils, de la même manière que St.-Michel pour les Juifs. En lui se personnifient *toutes les contrées de la terre* et *toutes les familles des peuples* que la parole retentissante de l'Evangile convie aux sources de la vérité et de la grace, et qui au premier mot, du Couchant au Levant, du Nord au Midi, accourent y puiser la véritable vie, la vie de l'intelligence et du cœur. En lui se dessinent nettement toutes les prédictions de la Vocation des payens, que nous avons lues sur nos miséricordes, nos rampes et nos panneaux : Le bélier substitué à Isaac, Jacob béni

au lieu d'Esaü, Ephraïm préféré à Manassé, David à Saül, Job adorateur du vrai Dieu au sein de l'idolâtrie, les Mages à la crèche, Jésus-Christ en Egypte, les fidèles à droite de la croix, les infidèles à gauche. En lui tous les peuples sont montrés réunis en un seul peuple, en lui tous les cultes régénérés et remplacés par un seul culte.

On le voit donc, le prêtre ordonnateur de tout ce plan et directeur du ciseau d'Arnoul Boulin, avait conçu et réalisé une sublime pensée d'unité universelle. Il avait fait poser là tout en haut, au-dessus de l'ancien et du nouveau testament détaillés au bas, la SYNAGOGUE et l'EGLISE, SAINT MICHEL et SAINT PAUL, toute la durée des temps, tous les lieux du monde; il ne lui restait plus qu'à citer son texte : *Il n'y a point de distinction entre les Juifs et les Gentils; car il n'y a pour tous qu'un même Seigneur qui répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent... Tous, nous avons été baptisés dans le même esprit pour n'être qu'un même corps soit Juifs soit Gentils, soit esclaves, soit libres... Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ.... Il n'y a plus maintenant ni Juif ni Gentil, ni esclave, ni libre, ni homme, ni femme, mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ.... Il n'y a différence ni de Gentil, ni de Juif, ni de circoncis et d'incirconcis, ni de barbare, ni de scythe, ni d'esclave et de libre, mais Jésus-Christ est tout en tous:* OMNIA ET IN OMNIBUS CHRISTUS.

V.

Pendant que les champs les plus considérables et les plus apparents de la boiserie s'animaient d'une vie spirituelle et céleste, sur le texte de la Bible et des agiographes, une autre partie bien importante encore était aux mains de l'entailleur prête à devenir parlante aussi pour nous dire la vie terrestre et profane. En regard des temps héroïques de l'histoire sacrée, venait se peindre la vie positive de l'époque, avec ses vertus, ses vices, ses ridicules, ses professions, ses moralités. Les *accoudoirs* et les *pendentifs* sont d'assez curieuses études de mœurs. Ils rappellent un peu le livre de Théophraste et font penser d'avance à celui de La Bruyère. Le lecteur en jugera, car en cette matière, le champ des conjectures est vaste et doit demeurer libre jusqu'à ce que la vie intime de nos ayeux soit pénétrée plus à fond. Nous ne prétendons guères qu'à l'office de rapporteurs. Les véritables juges nous sauront peut-être gré d'avoir mis sous leurs yeux tant de pièces inédites. C'est notre seule ambition.

Les accoudoirs des siéges dont nous parlons d'abord sont en plus grand nombre que les miséricordes parce que les stalles qui sont placées en tête des lignes en comptent deux, l'un à droite, l'autre à gauche. Le nombre total est de cent vingt-deux pour les cent-dix siéges. Dix-huit ne ressortent qu'en demi-relief des panneaux d'encadrement, au commencement et à la fin des rangées et des passages. Les cent quatre autres se dressent, entièrement détachés, sur la rampe de la parclose. Nous suivrons, pour la description, l'ordre de

numérotation des stalles, attribuant le chiffre de chacune d'elles à l'accoudoir qui lui est attenant à droite du spectateur, et à gauche de celui qui est assis.

1.er Les deux accoudoirs de la première stalle-maîtresse sont remplacés par des scènes de l'ancien testament que nous avons décrites sous les n.os 11 et 15, pages 176 et 178 de ce volume.

2.e Homme enveloppé d'un manteau, le capuchon sur la tête, les yeux baissés, les mains appuyées l'une sur l'autre : il prie ou il médite.

3.e Celui-ci, coiffé du casque ou salade, caresse un chien.

4.e Homme de bonne mine déroulant un lambel muet. La partie la plus remarquable de son costume est le chaperon dégénéré : *La manche longue et estroite qui fesait plusieurs tours au col* a été supprimée, mais il conserve encore *la pièce de drap plissé qui pend sur l'oreille et sert contre le soleil et le vent* (1).

A gauche de ce siége, un second accoudoir se marie à l'accoudoir du siége voisin dans l'angle formé par le retour d'équerre des stalles ; nous allons décrire l'un et l'autre sous un même numéro.

5.e Les chanoines au chœur. — Deux chanoines en surplis et aumusse chantent de bon cœur dans un

(1) Nicot, l'un de nos plus anciens glossateurs français, cité par M. Potier dans son texte sur l'ouvrage de M. Willemin.

livre qu'ils soutiennent tous deux d'une main. De l'autre main, l'un retourne les pages; le second s'appuie sur l'épaule du confrère. C'est très-bien d'avoir montré nos vénérables dans l'action de chanter : l'office du chanoine était non seulement d'assister aux Heures, mais de les *psalmodier; ad quotidianum* PSALLENDI *officium conveniant*, disent les Canons.

6.e LE DÉSESPOIR. — Une jeune femme, qui le croirait? enfonce de ses deux mains un glaive dans son sein. Sa robe fendue sur les côtés, sa chemise plissée fin à la gorge, sa coiffure en forme de turban ou bourrelet, annoncent une femme de qualité. Est-ce un portrait d'après nature, ou bien une simple allégorie du DÉSESPOIR, que notre portail a aussi représenté par un personnage qui se tue? Il est difficile de le décider. La législation du moyen-âge prouve du reste que le suicide n'était pas alors un crime inouï. A Amiens, on faisait garder à vue l'individu qui était soupçonné de vouloir attenter à ses jours; mort, il était traduit devant le juge, condamné à la potence et exécuté. Le 12 avril 1491, les maires et échevins d'Amiens rendirent cette sentence curieuse contre une nommée Marquette Chavatte qui s'était suicidée : *Considéré que la dite Marquette a esté omicide de soi mesme, nous avons comdempné et comdempnons le corps d'icelle Marquette deffunte à estre mis en un sac et pendu à une fourche ou potence aux champs auprez de la justice de le ville* (1). La haute moralité de cet usage le fera aisément ab-

(1) Voir *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, par M. A. Bouthors, note 4.e p. 102.

soudre de l'accusation de barbarie et de ridicule dont on l'a trop légèrement chargé.

7.° Le renard prêchant les poules. — Affublé de la coule monacale, l'orateur est établi dans une tribune carrée. D'une patte il s'appuie sur le bord, de l'autre il fait un geste énergique. Sa tête allongée et pourvue d'assez larges oreilles, dérobe à la vue du peuple qui l'écoute les trois ou quatre volatiles qu'il porte dans son capuchon et qui sont, à coup sûr, des conquêtes dues à son éloquence. D'autres bêtes de même espèce et non moins crédules se groupent autour de la chaire, prêtes à céder à l'entraînement de sa parole.
Voilà, certes, une piquante satire de l'abus du ministère de la prédication ou de l'enseignement. Comment donc, s'est-on demandé, le clergé souffrait-il que pareille injure lui fut faite dans son église, au banc où il s'asseyait et jusqu'au pied du sanctuaire? Peut-être la réponse ne serait-elle pas aisée, s'il fallait nécessairement voir dans ce fait et dans mille autres pareils une attaque véritable contre le corps ecclésiastique. On aurait beau s'en prendre aux vices des prêtres, à l'affaiblissement de la foi, à l'esprit épigrammatique de l'époque; resterait toujours à expliquer comment ceux qui employaient les artistes, qui les payaient, qui les surveillaient, se seraient laissés baffouer par eux en pleine église et devant tous les siècles. Aussi aimons-nous mieux croire que loin de se trouver déshonoré par la censure des désordres dont il devait être le principal ennemi, le clergé la provoquait le premier. Pourquoi n'aurait-il pas concouru à flétrir par la sculpture ce que ses organes les plus influents et

les plus respectés flétrissaient dans leurs paroles ? Les conciles s'élèvent avec force contre le trafic d'un ministère aussi saint que désintéressé : les chanoines d'Amiens ordonnaient à Jean Trupin de traduire les conciles ; quoi de plus naturel et de plus plausible ? Nous voyons le concile de la province de Sens, tenu à Paris en 1425, s'élever avec force contre « les quêteurs d'au- » mônes que leur ignorance et leur grossièreté n'em- » pêchent pas d'exercer l'office de la prédication, et qui » par des mensonges pernicieux, des supercheries de » tout genre, la falsification des bulles ou rescrits du » Saint-Siége et des évêques, extorquent l'argent des » simples. » En 1485, l'assemblée de la même province, présidée par l'archevêque Tristan de Salazar, se plaint encore « des collecteurs d'aumônes qui prê- » chent en tous lieux, sans l'approbation canonique, » et trompent, pour en avoir de l'argent, les per- » sonnes simples et crédules. » A l'époque même où on sculptait les Stalles, le chanoine Pierre Genest, se disant subdélégué du pape Léon x, annonçait à Amiens la croisade contre les Turcs et s'attirait, par ses criantes exactions, l'indignation du clergé et du peuple ; qu'y aurait-il de surprenant que les conducteurs de l'œuvre aient livré cet homme méprisable à la vengeance du ciseau de l'entailleur ? En ce cas, notre renard-prédicateur offrirait un intérêt de plus ; il aurait une application connue ; il serait un témoin de notre histoire locale ; on le nommerait : PIERRE GENEST (1). Une preuve

(1) Voir aux Archives départ. de la Somme le Recueil côté RR. qui contient 44 pièces relatives à l'affaire du chanoine Pierre Genest, de 1516 à 1518.

nouvelle de la connivence du clergé dans l'introduction dans les églises de ce genre de satires, pourrait encore se tirer de l'existence de plusieurs monuments où ce sont des hérétiques notoires et des fauteurs d'hérésie, c'est-à-dire des ennemis du clergé, qui sont l'objet de l'épigramme de l'artiste. C'est ainsi qu'à St.-Sernin de Toulouse, sur une miséricorde de stalles, on voit un porc assis dans une chaire, en rase campagne, avec cette inscription : *Calvin le porc prêchant* (1). C'est ainsi encore qu'à St.-Martial de Limoges, un vitrail représentait une femme, Jeanne d'Albert, zélée protestante, prêchant du haut d'une chaire le peuple assemblé. La légende peinte au bas ne laissait aucun doute sur l'intention du tableau :

Mal sont les gens endoctrinés
Quand par femmes sont sermonés. (2)

Ajoutons que prêtres et tous autres qui ont le devoir de bien user de la parole, n'importe à quelle tribune, trouveront dans notre RENARD une leçon toujours utile, quoique non nécessaire, et ne regrettons pas de l'avoir rencontré sur notre chemin.

8.e L'APOTHICAIRE. — Il broie ses drogues dans un mortier. A son chapeau à bords retroussés, à son vêtement qui se divise à la hauteur des reins en bas-

(1) Du Catholicisme et du Vandalisme, etc. etc. par M. de Montalembert, p. 49.

(2) Mém. de la Soc. des Ant. de France, *nouv. série*, tom. I. pag. 282.

ques élégantes, et dont les manches bouffantes sont tailladées à l'épaule, au coude et au poignet, on reconnaît un homme important et honoré.

9.e Le boulanger. — Vêtement léger découpé en feuillages, bras et jambes nus, comme il convient à sa profession; chaperon sur la tête et chapeau plat attaché au cou par un cordon et retombant sur le dos. Des deux mains, il tient devant lui une corbeille pleine de pains.

10.e Le colporteur. — Le chapeau à larges bords sur la tête, la hotte sur le dos, il chemine bâton en main.

11.e L'homme sans gêne. — Sa main glisse sous son vêtement comme s'il faisait la chasse ou la guerre à de très-menu gibier ou à de très-menus ennemis.

12.e le joueur de cornemuse. — L'escarcelle frangée à la ceinture et la plume qui orne le chapeau sont à remarquer.

13.e La conteuse de nouvelles. — Assise, les coudes appuyés sur les genoux, elle est tout entière à ce qu'elle dit ou entend. Le corsage dont on voit les lacets par derrière, et le mouchoir qui enveloppe sa chevelure, accusent un certain laisser-aller dans la toilette dont on pourrait peut-être conclure que c'est dès le matin, auprès de ses bonnes voisines qui lui ressemblent, qu'elle exerce son talent de conter ou de médire.

14.e Le mendiant. — Vieillard barbu, jambes et bras croisés, dont la physionomie, l'attitude et la nudité excitent la pitié.

15.e Personnage ailé, vêtu du surcot, présentant un cartouche dont le champ est vide.

16.e La folle. — Elle tient de la main gauche l'anse d'un chaudron rempli dans lequel elle plonge de la main droite une énorme cuiller de bois. Un capuchon muni de longues oreilles fait partie de la robe à corsage serré qui l'enveloppe; des grelots ou gros boutons garnissent la ceinture, les coutures des manches et du capuchon et les deux pointes du collet. La figure épanouie et le gros rire de ce personnage lui donnent, non moins que son vêtement et sa fonction, un air tout-à-fait comique et bouffon.

Plusieurs variétés du type de fou que nous rencontrerons bientôt donneront matière à de plus amples détails.

17.e Le niais. — En lui donnant ce nom, nous ne le jugeons bien entendu que sur la mine. Il avait à la main un objet aujourd'hui mutilé qu'on ne peut plus reconnaitre. Jetons un regard sur l'ample jarretière qui retient son bas, et sur le cordon qui passe sous le menton pour attacher le chapeau.

18.e Le boucher. — Le pied gauche sur la tête d'un veau et le genou sur ses reins, il lui plonge d'une main le coutelas dans la gorge, tandis que de l'autre il maintient une de ses pattes. Les jambes nues, les

manches retroussées, la chemise s'échappant à larges plis au défaut de la camisole, un justaucorps serré, vont bien à la profession du personnage. Tous ces détails ne sont qu'imparfaitement accusés dans le dessin de notre planche XIV, n.° 1.

19.° LA VIEILLE ET L'OISEAU. — Heureux oiseau qui reçoit de la main même de sa dame la nourriture qu'elle tire d'un sachelet pendu à la ceinture! Heureuse chatelaine que ce doux passe-temps ramène aux jours de sa jeunesse, alors que le faucon sur le poing elle suivait à la chasse son ardent cavalier! Voyez aussi les manches bizarres de la robe de la noble dame, et dites que la coquetterie n'est pas de toute saison! Ces manches sont si bien disposées, si bien taillées, qu'on en peut faire à sa guise une manche longue, une manche courte et une manche fendue.

20.° LA MAITRESSE D'ÉCOLE. — C'est très-bien d'apprendre à lire aux petits enfants, mais il faut aussi leur faire prier le bon Dieu. Notre pieuse maîtresse, enveloppée dans sa longue robe, la tête à demi-enfoncée dans son capuchon, s'acquitte parfaitement de ce devoir. Elle donne l'exemple d'abord ; elle a un genou en terre et lève les yeux au ciel. La petite fille est à ses côtés, à genoux, les mains jointes et priant. Son long voile divisé en plusieurs bandes étroites pend jusqu'à terre.

21.° LE MAITRE D'ÉCOLE. — Enseveli dans une ample toge et coiffé du chaperon en forme de bourrelet, notre grave personnage montre à lire à un jeune gar-

çon. Il appuie sa main gauche sur l'épaule de l'écolier en signe d'approbation et d'encouragement ; de la main droite il lui fait suivre la leçon dans un livre ouvert sur ses genoux. Les miséricordes de Rouen nous offrent deux fois un sujet pareil ; mais le pédagogue Normand n'est pas d'humeur aussi endurante que le Picard. Sur la 45.e sellette, il menace de son trousseau de verges l'écolier tout tremblant ; sur la 28.e, il le fouette sans plus de façon.

22.e LA MONDAINE AU LAPIN — Sa gorge nue, sa tête à peine couverte de la petite coiffe d'Anne de Bretagne, sa tenue prétentieuse, le jeune lapin qu'elle caresse légèrement, sont des marques assez évidentes des goûts peu solides de cette femme.

23.e LA MARCHANDE DE LÉGUMES. — On la voit occupée à laver dans un baquet les herbes qu'elle tire d'une corbeille placée derrière elle. Un mouchoir étoffé enveloppe négligemment sa tête. Sa robe plate sur le devant forme par derrière des plis nombreux. — Les hortillons d'Amiens, *hortulani*, apportant chaque matin sur des barques légères les fruits de leurs fertiles jardins sillonnés par mille canaux, sont depuis long-temps célèbres. Rien de plus naturel qu'ils soient représentés dans cette galerie si riche et si variée.

24.o LA PORTEUSE D'EAU. — Deux seaux remplis pendent devant et derrière elle, à l'extrémité d'un bâton arqué qui repose sur son épaule. De ses deux mains elle les tient en équilibre. Sa figure est riante et sa coiffe ajustée.

25.e La mendiante et ses enfants. — C'est grand pitié vraiment de la voir demi-nue, traînant après elle un malheureux enfant, tandis qu'elle en porte un plus jeune dans une simple serpillière accrochée par un nœud sur l'épaule gauche. Pl. XIV. 2.

26.e Un vieillard accroupi, vêtu d'une robe très-simple et coiffé d'un chapeau à larges bords, tient en main un long bâton de voyageur, et présente un écu rempli par une figure humaine de proportion exagérée.

27.e Le fou et sa famille. — Sa robe flotte en désordre. De gros boutons, qu'on prendrait pour des grelots, garnissent toutes les coutures de ses habits et même du large capuchon muni d'oreilles d'âne sous lequel sa tête est à demi-cachée. De la main gauche il tient la marotte, et porte sur le dos une grande hotte de laquelle on voit sortir deux enfants costumés comme leur père. L'un des enfants, en tirant le bord du capuchon, force le vieux fou à détourner en arrière sa figure grotesque.

Gardons-nous de croire que nos ayeux n'aient voulu représenter ici que l'être malheureux privé de la raison. Le véritable fou, selon eux, le fou qui a de la famille, dont la race ne périra pas, est l'homme qui abuse des dons du Créateur et méconnaît les lois de sa nature morale. Vers la fin du xv.e siècle, Josse Bade Ascensius, à la fois imprimeur et auteur, se plaisait à peindre sous les traits de la folie les vices de ses semblables. Dans son *Collectanea navis stultiferæ* il fait passer successivement sous les yeux toutes nos folies; celles de l'avare, du damoiseau, du plaideur,

du bibliomane, du débauché, de l'incrédule, du juge inique, du présomptueux, du bavard. *La grant nef des folles selon les cinq sens de nature* du même auteur, qu'un rimeur Amiénois s'amusa à traduire, censure avec non moins de ménagement les femmes insensées. Entre toutes et à leur tête, Eve convient qu'elle fut la première et la plus grande des folles :

> Ce fut quand la pomme je veiz
> Dont je mengé qui cher nous couste.
> Je puis dire à mon avdeis,
> Tel a beaulx yeulx qui ne voit goutte. (1)

Toutes ces représentations et ces critiques des fous dans les livres et dans l'*ymagerie,* pourraient bien avoir eu pour principe cette vérité sortie de la bouche du sage et justifiée dans tous les temps : *Le nombre des fous est infini.* Eccl. I. 15.

28.° Un fou ou le fou gourmand. — Il est vêtu avec le même ridicule que le precédent. Les pointes de sa robe et de ses larges manches sont terminées par des bouffants; le capuchon est aussi muni de longues oreilles; ses bas sont retenus par de larges jarretières à gros grains; il tient dans sa main une écuelle remplie de pois qu'il puise avec une cuillère et dont il semble faire ses délices, à en juger par la position de sa tête qu'il penche en arrière, comme pour en engloutir une plus ample portion.

29.° Un Samson. — Personnage à formes vigoureuses,

(1) P. Daire, hist. litt. de la v. d'Am. — Biog. univ. v.° *Drowin.*

à chevelure épaisse contenue par un bandeau, à courte tunique. Il dompte des deux mains un chien de haute taille.

30°. Le huchier. — Il est devant un établi sur lequel est fixé par un *valet* et un crochet l'objet de forme ronde qu'il travaille avec le *ciseau* et le maillet-à-main. Son vêtement, orné d'une collerette dentelée, de fines manchettes, de bouffants, de taillades aux épaules et et aux coudes, fait comprendre en quel honneur on tenait au xv.° siècle la profession d'huchier et d'entailleur.

31°. 1.° à droite. — La femme dévote. — Elle tient sur ses genoux un grand livre ouvert dans lequel elle se prépare à lire pieusement à l'aide de ses bonnes et larges lunettes. Un chapelet pend à sa ceinture, et sa tête est couverte d'une sorte de coiffe en forme de voile qui se partage vers les épaules en trois bandes pareilles au scapulaire des religieux; sur les côtés les bandes les plus étroites, et par-derrière la plus large, descendent jusqu'à terre.

2.° A gauche. — Le singe. — Vêtu d'une robe à capuchonet assis sur le derrière, il s'appuie des deux pattes de devant sur un bâton.

32.° 1.° A gauche. — Une femme tenant devant elle un livre ouvert et regardant par-dessus.

2.° A droite. — L'Ange montrant un écusson vide.

33.e La jeune mère. — Elégamment vêtue, assise et ayant devant elle un petit garçon avec lequel elle semble jouer en le caressant. L'enfant qui porte une tunique courte dont les plis sont ramassés par-derrière, regarde sa mère et lui sourit gaîment.

34.e Le chanoine. — Costumé comme ceux du cinquième accoudoir, aumusse, surplis et cheveux longs, il porte lui-même son livre et chante l'office. Pl. XIV. 4.

35.e Le vieux buveur. — Personnage aux moustaches longues et épaisses, large capuchon sur la tête, énorme sabre au côté, ample robe partagée, à partir de la ceinture, en bandes larges et oblongues toutes bordées de bouffants. Il tient de la main droite un pot à boire avec couvercle à charnières, et de la gauche un verre. Sa figure annonce qu'il a plus d'une fois vidé le verre et peut-être le pot. Ce n'est pas le seul ivrogne de nos stalles : l'abus de la boisson y est plusieurs fois représenté, sans doute parce qu'il n'était pas rare à Amiens au début du xvi.e siècle. Un peu plus tard, il devint si criant que les mayeur et échevins se virent dans la nécessité d'en informer le roi Henri II. Ce prince défendit de boire dans les tavernes *sous peine de pugnition de prison et de vingt livres parisis d'amende pour la première fois; de 40 livres parisis pour la seconde; et pour la tierce, de pugnition corporelle à la discrétion de la justice* (1). On voit par *les anciens comptes de la*

(1) Hist. d'Amiens, par H. Dusevel, tom. I. p. 507.

ville de la fin du xve siècle, *qu'on enchaînait quelquefois les ivrognes à la porte de la Hotoie* (1).

36.° Le tailleur d'imaiges. — Il travaille à donner la dernière main à une statuette que l'on voit étendue sur son établi. Vêtement court dont les pans se croisent sur la poitrine et sont fixés vers l'épaule par un cordon; manches serrées, chapeau à petits bords. Plusieurs instruments sur l'établi. On doit comparer ce sujet à ceux des accoudoirs 30.°, 80.° et 85e. Les miséricordes de Rouen offrent aussi plusieurs *maîtres et varlets* du métier de hucherie travaillant le bois. Il était juste que nos bons imagiers, en faisant figurer tant de professions, n'oubliassent pas la leur.

37.° L'Architecte ou dresseur de plans. — Il est assis devant une table couverte en partie d'un large papier sur lequel il compose un plan à l'aide de la règle ou de l'équerre et du compas.

38.° L'Ecrivain. — Il écrit dans un livre ou gros cahier placé sur une petite table que supporte un seul pied fixé au centre. Près du livre est l'écritoire. Il a pour coiffure le petit chapeau à la mode de Louis xii, et pour insigne la chausse bordée d'hermine. Avant la découverte de l'imprimerie on comprend de quelle importance était la profession d'écrivain. La chausse, reste du chaperon par lequel se distinguaient jadis les seigneurs et hauts bourgeois, était devenue au xve siècle et au xvi.° la marque d'honneur des docteurs et des

(1) Administrat. de la justice, p. 11.

curés. C'est avoir honoré l'écrivain que nous considérons sur cet accoudoir, que de lui avoir permis de la porter à l'épaule par-dessus sa large et noble robe.

39.e Le financier. — Alors comme aujourd'hui la finance donnait aussi de la considération, sinon du mérite. Nous en jugeons ainsi à la belle robe à capuchon que revêt notre homme attablé devant un comptoir chargé d'argent. Les pièces de monnaie qu'il compte et dont il emplit une bourse sont frappées au coin des armes de France. Deux des miséricordes de Rouen représentent à peu près le même sujet.

40.e En demi-relief. — Un monstre. — Face humaine, corps de cheval, pieds armés de griffes, moitié nu moitié couvert de feuillages ; il tient dans une de ses griffes un énorme bâton.

41.e 1.o A gauche. — Le jeune musicien. — Chevelure bouclée, longue robe, il pince les cordes d'une guitare.

2.o A droite. — Le sagittaire. — Homme et cheval, hérissé de longs poils à l'endroit où le buste de l'homme s'unit au corps de l'animal, le monstre bandait un arc qui a été mutilé.

42.e Un Samson. — Il dompte un lion ; sa chevelure épaisse et bouclée est maintenue par un bandeau, les manches fendues de son vêtement donnent passage aux bras et pendent par derrière.

43.e Le cartouche. — Il est historié d'une face humaine et présenté par un personnage fantastique. Ce genre de médaillons était, comme on sait, très en vogue sous François I.er; point d'églises, de maisons, de meubles même qui n'en fussent ornés. Les grands hommes de Rome payenne partageaient avec Jésus-Christ et les Saints l'honneur d'y figurer.

44.e Le joueur de longue trompe. — Il souffle avec action dans son instrument. Chapeau paré d'un plumet, longues manches fendues rejetées en arrière.

45.e Le joueur de harpe. — C'est un vieillard à longue barbe, couvert d'un ample manteau; il pince des deux mains les cordes de l'instrument qu'il tient entre ses jambes.

46.e Le porte-livre. — Un homme d'église coiffé du chaperon, ayant un habit dont le corsage est boutonné pardevant, présente des deux mains un livre ouvert. Les accoudoirs-musiciens ainsi que le porte-livre que nous venons de décrire n'ont pas été sculptés sans dessein à cette place que les chantres ont occupée de tout temps.

47.e L'écu de la maison d'Abbeville. — Cet écu porté en bandoulière par un valet assez bizarrement encostumé est aux armes de la noble et ancienne maison d'Abbeville dont celle de Boubers tire son origine et qui portait d'argent à trois écussons de gueule deux et un. Notre cathédrale s'honore d'avoir compté parmi ses évêques un membre de cette famille. Son nom se

lit en lettres gothiques au bas de la grande vitre du rond-point qui est un monument de sa munificence (1).

48.° L'HYPPOGRIFFE. — Tête d'homme, corps de cheval, griffes aux quatre pattes, grandes aîles aux épaules, épais collier de barbe. Déjà plus d'une fois nous avons rencontré ces figures à forme hétérogène, ces burlesques et capricieuses monstruosités; on les retrouve dans toutes les productions des arts au moyen-âge, et les calligraphes n'en ont point laissé des exemples moins nombreux que les architectes et les sculpteurs. « Ces grotesques dont les analogues se trouvent en » tous lieux sont-ils, demande un savant archéologue, » comme on le croit communément, le fruit de l'ima- » gination déréglée des peintres et des sculpteurs? Car » pour beaucoup de gens la cervelle d'un artiste est » une singulière cervelle! Ou ces mêmes objets sont- » ils calqués sur des types pris en-dehors des concep- » tions ordinaires de l'art?.... Pour moi, je le déclare » d'avance, sans vouloir toutefois ériger mon opinion » en loi, cette étrange iconographie se rattache à des » faits passés dans le monde réel, et c'est dans l'em- » ploi des masques si fréquent dans le moyen-âge, » c'est dans les déguisements mimiques et les traves- » tissements des hommes en animaux ou monstres, en » spectres infernaux, que je crois à travers les brouil- » lards des âges entrevoir l'origine de ces créations » métaphysiques (2). » Cette opinion n'est-elle pas trop absolue et ne pourrait-on pas soutenir que les récits

(1) V. Mém. de la Soc. des Antiq. de Picard. tom. V p. 91.

(2) Stalles de Rouen, par H. Langlois, p. 111.

des légendes et les romans chevaleresques si répandus pendant plus de trois siècles ne furent pas non plus sans influence sur les conceptions bizarres réalisées par les artistes? Il y a, soit dans les légendes des saints, soit dans les chroniques et surtout dans les romans de la Table-Ronde, une multitude d'assertions sur l'existence d'animaux étranges, de monstres aux formes bizarres et gigantesques qui apparaissent au milieu des forêts ou sur les rivages de l'Océan. Que ces récits renferment un fond de vérité, ou que l'imagination des chroniqueurs et des poëtes ait eu la plus grande part dans ces créations fantastiques, ou bien encore que nos ayeux se soient complu à figurer ainsi les erreurs, les vices et les démons; il demeure toujours certain que ces traditions existaient, qu'elles avaient cours dans la société d'alors, qu'elles agissaient nécessairement sur l'esprit des artistes. En faut-il davantage pour qu'elles aient aussi laissé des traces dans les monuments? (1)

49.° La coquette a l'épagneul. — Pour le coup le titre est bon. Voyez plutôt la planche XIV au n.° 3; voyez surtout sur les lieux mêmes l'accoudoir que nous avons fait copier, et dites si la mine, la coiffure, le costume et l'occupation de ce soigné personnage ne caractérisent pas une de ces Dames ou Damoiselles dont toute l'affaire en ce monde est de s'occuper d'elles-mêmes et puis de leur chien, ou bien de leur chien et puis d'elles-mêmes ou mieux encore de tous deux à la

(1) Cs. Note sur les Stalles de Mortain, par M. de la Sicotière, Bullet. monument. p. 380.— Bullet. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest. p. 100.

fois et aussi sérieusement. Sa chevelure abondante partagée sur le front et tombant en longues tresses devant et derrière n'est pas mieux peignée ni plus lisse que ne le sont les poils de son épagneul. Sa robe échancrée à la gorge, tailladée aux coudes et aux épaules et boutonnée aux manches de l'avant-bras, laisse voir par toutes ces ouvertures que Madame n'use d'autre linge que de la belle toile de Flandre. Nous ne savons si les pauvres auront un jour les restes de ces étoffes riches et neuves, mais ce qui est certain, c'est que le chien en a l'étrenne, niché, chauffé, caressé qu'il est dans le giron de sa douce maîtresse. Voyez comme cette belle main se dessine sur cette soyeuse fourrure! Voyez comme cette patte légère s'applique avec confiance et fierté sur cette main amie! Voyez comme il y a de la grâce, de la gentillesse, de la sympathie dans ces deux figures!

50.e Le lecteur. — L'ampleur de son vêtement à manches larges, serrées au-dessous de l'épaule, et le caractère de sa figure annoncent un très-grave personnage.

51.e En demi-relief. — L'Ange-musicien. — Habillé d'une robe en forme de surcot, il pince les cordes d'une harpe qu'il tient sur ses genoux.

52.o 1.o En demi-relief, à gauche. — Le monstre et le singe. — Le quadrupède à pieds de satyre, le corps velu, la tête munie d'oreilles longues et pointues, la gueule horriblement fendue, se détourne en ricanant vers le singe assis sur sa croupe.

2.° A droite. — L'HOMME A LONGUE BARBE. — La barbe au commencement du XVI.e siècle n'était guères de mode. Les élégants de l'époque ne l'adoptèrent que vers l'année 1522 à l'exemple de François I.er Aussi toutes nos statuettes ont-elles le menton rasé, si ce n'est les personnages historiques de l'ancien et du nouveau testament. Aux accoudoirs on ne voit de barbus que les individus excentriques, fous, comiques, baladins, pauvres ladres ou pélerins.

53.e DEUX TÊTES DANS UN BONNET. — Les vieux amis, la tête enveloppée dans un même capuchon, ayant devant eux un livre ouvert, se tiennent embrassés. A-t-on voulu traduire ici le proverbe vulgaire que nous donnons pour titre à notre sujet? M. de la Sicotière semble le croire, dans la description d'un sujet pareil des stalles de Mortain.

54.e Personnage de fantaisie, barbe en collier, ceinture en forme d'écailles, bâton noueux à la main.

55.e En demi-relief. — LE JOUEUR DE HARPE. — Jeune homme aux cheveux frisés, à la robe flottante; c'est le sixième musicien que nous rencontrons dans notre galerie, et le troisième de son instrument.

56.e 1.° A gauche, en demi-relief. — MONSTRE ayant principalement les formes du chien et du lion.

2.° A droite, en demi-relief. — LE DONNEUR D'EAU BÉNITE. — C'est un clerc, d'âge mûr, au maintien modeste, aux yeux baissés, qui a le goupillon en main,

et *l'eaubenoistier* à ses côtés. Ne le quittez pas sans avoir vu les manches à *l'ange* de son long surplis, et sa coiffe d'étoffe qui n'est ni le chaperon ni le *biretum* ni la calotte. Et puis, félicitez-le d'être si bien à sa place, à l'entrée des stalles du côté gauche, pour rappeler au chanoine qui arrive à l'office le devoir de la pureté de cœur et d'esprit dans le chant des louanges du Seigneur. Pl. XIV. 6.

57.e 1.o A gauche, en demi-relief. — Sujet d'un travail très-soigné représentant un personnage coiffé du chapeau à plumet, dans l'attitude de la surprise ou de l'admiration.

2.o A droite. — L'ENFANT AU MAILLOT ET SA MÈRE. — Au n.o 35, l'heureuse mère faisait danser sur ses genoux son joli petit garçon, tout grand déjà. Ici les choses sont moins avancées : le poupon est encore dans ses langes maintenus par des bandelettes entrecroisées. La mère le tient contre son sein, enveloppé d'un lambeau d'étoffe qui pend de l'épaule en forme de chlamyde. Une coiffure en turban ceint le front de la jeune femme dont la figure est riante.

58.e LE BON VIEUX. — Visage décharné et rugueux, air de bonhomie et de contentement. Ami du passé, il n'a pas, pour le chapeau de mode nouvelle, dépouillé sa tête chauve du lourd chaperon de ses ayeux.

59.e L'HEUREUX MÉNAGE. — Qui ne serait édifié de ces deux excellents vieux, mari et femme sans doute, causant tranquillement d'un temps déjà loin d'eux, avec

un air et des gestes qui prouvent la constance de leur vertueux amour ? L'épouse ne reste pas en arrière des témoignages d'affection qu'elle reçoit de son aimable conjoint, et lui caresse familièrement le menton. C'est, bien entendu, une scène d'intérieur; du coin du feu : on le voit au négligé de leur costume, à la simplicité de la coiffe qui est, pour l'homme, le bonnet à oreillettes, et pour la femme, le serre-tête.

Le second de ces personnages fait partie de la stalle suivante qui s'unit à celle-ci dans l'angle du retour d'équerre.

60.° Le bourrelier. — Une torche est en œuvre sur la *forme* ou *cheval de bois* qu'il tient entre ses jambes. Le vêtement court, les manches retroussées et la tête nue sont bien d'un ouvrier au travail ; son embonpoint marqué donne à penser qu'il gagne largement sa vie.

61.° La pieuse jeune fille. — Son long voile à bordure plissée passe de l'épaule gauche sur la droite en couvrant le cou et la poitrine comme une guimpe. Dans ses deux mains qui sont brisées elle a dû porter un livre ou un objet de piété.

62.° Le damoiseau. — Il est en robe et se drape avec recherche dans les plis d'un manteau dont un pan vient de derrière retomber en avant par-dessus l'épaule gauche ; il ajuste encore du bout des doigts les gracieux enroulements de sa chevelure non moins artistement peignée que sa barbe. Rien de plus délicatement ouvragé que la main et les doigts qui servent la va-

nité de ce véritable petit-maître, que son âge pourrait cependant faire passer pour émérite. Nous ne parlons pas de sa pose affectée et de son air mignard. Deux cents ans plus tard, La Bruyère l'eût nommé IPHIS et dit de lui sans trop le charger : «.......Il a la main douce et il l'entretient avec une pâte de senteur : il a soin de rire pour montrer ses dents ; il fait la petite bouche, et il n'y a guères de moments où il ne veuille sourire : il regarde ses jambes, il se voit au miroir, l'on ne peut être plus content de sa personne qu'il l'est de lui-même : il s'est acquis une voix claire et délicate, et heureusement il parle gras : il a un mouvement de tête et je ne sais quel adoucissement dans les yeux dont il n'oublie pas de s'embellir : il a une démarche molle et le plus joli maintien qu'il est capable de se procurer : il met du rouge, mais rarement, il n'en fait point une habitude ; il est vrai qu'il porte des chausses et un chapeau, et qu'il n'a ni boucles d'oreilles ni collier de perles ; aussi ne l'ai-je pas mis dans le chapitre des femmes (1). » Nous sommes trop polis pour ajouter que ce soit là un *type* AMIÉNOIS. Il est bien vrai qu'en certain auteur nous avons lu ces quelques vieux dictons : La *cervoise* (bière) de Cambray, les *beurriers* de Tournay, les *garsillers* (débauchés) de Rouen, les *piaffeux* d'Evreux, les *sots* de Ham, les *beyeux* (curieux) de St.-Quentin, les DAMOISELS d'Amiens (2) ; mais, calomnie sans doute, ou les temps sont changés.

(1) Caractères de la Bruyère ; *De la Mode.*

(2) Dictons du XII.e et du XIII.e siècle. Ms. 7218 de la B. royale.

63.ᵉ La leçon de la mort. — Impossible d'en douter : nos entailleurs sont de profonds moralistes. Voici qu'au petit-maître que leur ciseau s'est tant plu à finir, ils font montrer, pour lui donner à réfléchir sans doute, une hideuse tête de mort. Elle est sculptée sur le champ d'un écu que tient un individu de figure sinistre dont l'accoutrement misérable, la chevelure en désordre, le menton pelé, le collier de poils incultes à la gorge, parlent, comme le squelette, de la vanité des frisures, de la barbe bien peignée, de la belle main, du visage agréable, du riche et élégant manteau. C'est la même pensée que dans les *Danses macabres* ou des *morts* si souvent reproduites sur les murs des cloîtres des cimetières, et plus tard à la marge des livres d'heures et des missels ; il n'y a qu'une seule différence : là, la mort vient chercher elle-même ou faire danser sa victime, tandis qu'ici elle n'envoie que son hérault ; là elle frappe, ici elle avertit. Des deux côtés, c'est la même moralité : notre accoudoir dit à son voisin ce que dit au spectateur la Mort de la célèbre *Danse macabre* de Bâle :

Toi qui contemples ce tableau,
Reconnais la laideur de la faible nature :
Telle un jour sera ta figure,
Fusses-tu des mortels aujourd'hui le plus beau (1).

Nous aurons à comparer ce sujet avec celui d'un pendentif qui a été dessiné, planche XVI, n.° 6.

(1) Danse des morts comme elle est dépeinte dans la célèbre ville de Bâle. in-4.° Allem.-Franç. Bâle 1744. p. 2.

64.e Un personnage très maigre de corps, vêtu d'une tunique serrée fendue par-devant. Ses mains sont brisées ainsi que l'objet qui pouvait aider à le caractériser.

65.e L'HYDRE TERRASSÉE. — Un homme aux bras vigoureux assomme à coups de bâton l'hydre furieuse qu'il tient de la main gauche à l'aide d'une courroie enlacée autour de son cou. Le monstre qui a deux têtes, deux ailes, des griffes aux quatre membres, et une longue queue, mord avec l'une de ses gueules le vêtement de son adversaire.

66.e UN SAMSON. — Il ne reste de ce sujet que les reins et les deux jambes de l'homme qui terrasse le lion. On distingue encore dans la gueule de l'animal un vestige de la main vigoureuse qui séparait les deux mâchoires.

67.e LA MARCHANDE DE POIRES. — L'élégante fruitière tire d'un grand sac de beaux échantillons de sa marchandise qu'elle paraît offrir aux passants. Par-dessus sa tunique à manches serrées au poignet, elle porte une large robe munie d'un capuchon qui lui couvre chaudement la tête, sage précaution pour une femme de son état, exposée tout le jour aux intempéries de l'air. Comparez-la à notre belle *marchande d'herbes* du 23.e accoudoir.

68.e LE FOU BOUFFON. — C'est un joyeux bossu, de figure comique, ouvrant avec d'horribles efforts une bouche de grandeur démesurée. Il a le capuchon pointu muni d'oreilles d'ânes et de grelots, la jaquette dé-

coupée en angles aigus et dessinant bien les gracieuses formes du dos et de la poitrine chargés de bosses, la trousse tailladée, la garniture de bouffettes pendantes aux coudes et aux pans de l'habit : vrai costume de fou, en un mot ; costume officiel que lui avaient donné nos gais ayeux. D'une main il tient avec plus de malice qu'il ne paraît un sac bien fourni, et de l'autre une nouvelle pièce de monnaie qui va le grossir encore, grâce à la simplicité des rieurs dupés.

A la vue de ce malin bouffon qui entend si bien ses affaires, on se souvient volontiers des célèbres confrères qu'il eut pendant trois ou quatre siècles à la cour des Rois. Les Thévenin, les Triboulet, les maître Guillaume, les Jean Chicot, les l'Angely, ne faisaient, comme le nôtre, leur office qu'à beaux deniers comptants. Leurs gros appointements figurent dans les vieux comptes à côté des gages, pensions, gratifications, accordées aux médecins, historiographes, écrivains, confesseurs, astrologues du Roi. On en cite un qui joua assez habilement son rôle auprès de son noble maître Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, pour se faire octroyer un beau domaine, grevé, pour toute redevance, de quolibets et de bon mots (1). — Et nous n'avons pas compté le rare privilège qu'avaient ces heureux et honorés Fous d'instruire les sages eux-mêmes ! Et encore, la liberté de tout faire et de tout dire ! car,

Sous umbre de faire le Fol,
On entre aussitôt aux maisons

(1) Voir : Monnaies inconnues des Evêques des Innocents et des Fous, par M. M. J. R. d'Amiens, avec une intr. par M. C. Leber.

Qu'un aussi sage que St. Pol
Avec sa prudence et raison :
Fols trop plus étourdis qu'oisons
Et cornards sont permis tout dire,
Tant en ces jours qu'en rouvaisons,
Sans encourir du prince l'ire (1).

69.° Le pileur. — Dommage qu'un accident ou la malice de quelqu'enfant de chœur ait fait tomber à la fois le poignet et le *pilon* de ce brave homme occupé depuis si longtemps à piler dans un mortier les drogues de maistre *Jacques Hobe apoticaire* du doyen du Chapitre à cette époque. Sans ce détour, il en aurait broyé depuis 1508 de quoi guérir ou du moins *embasmer* non seulement *le corps du Seigneur et doyen de Hénencourt* (2), mais tous les chanoines et chapitres qui se sont succédés jusqu'à ce jour ; car vraiment c'est merveille à considérer que l'air de bon vouloir avec lequel il exerce son métier de patience. Sa physionomie paisible, son air distrait, témoignent que son esprit n'est nullement fatigué par l'étude des décompositions alchimiques auxquelles ses bras sont appliqués. Bonnement acroupi devant la table qui supporte son mortier, son confortable chapeau dûment appliqué sur sa large tête, il ne s'aperçoit en aucune manière qu'il a perdu son utile instrument en même temps que sa précieuse main droite. Dès qu'on lui aura raccommodé tout cela, il n'en continuera ni plus ni moins son œuvre.

(1) Le triomphe des Cornards, cit. de M. C. Leber, ibid.

(2) Compte d'exécution du testament de A. de Hénencourt. Arch. départ. arm. 1.re l. 36. n.° 17.

70.° LA LAVEUSE. — Les bras nus, les reins ceints du tablier, la tête coiffée du mouchoir noué sur le front, le buste serré dans un vêtement étroit et lacé derrière, elle plonge les deux mains au baquet dressé sur un trépied. Pose heureuse et naturelle, physionomie gracieuse et animée, dessin correct et travail fini, tout est au mieux dans cette petite scène d'intérieur domestique.

71.° LE MOINE. — Il est reconnaissable à sa calotte aux pointes allongées, à sa large coule, et au chapelet de dix grains enfilés dans un simple cordon qu'il roule de la main gauche, appuyé de la droite sur un long bâton aujourd'hui mutilé. Il chemine par les rues mendiant et priant.

72.° LA RELIGIEUSE. — La guimpe, le bandeau et le voile couvrent le front, les épaules et le cou du personnage, et encadrent son modeste visage aux yeux baissés. Elle est devant une petite table proprement recouverte d'un tapis, sur laquelle s'ouvre un livre qu'elle touche de la main droite; distraite de sa pieuse lecture, elle écarte le voile de la main gauche, comme pour écouter ou répondre.

73.° L'HOMME ARMÉ. — La hallebarde d'une main, le bouclier de l'autre, on le prendrait pour un soldat, si ce n'était son ample robe à manches fendues et son bonnet en étoffe. Est-ce un bourgeois armé pour la défense de ses foyers soudainement envahis? Est-ce une caricature des anciens chevaliers amateurs d'aventures périlleuses, ou plutôt un simple hallebar-

dier posé au seuil du château? Nous ne décidons rien.

74.° Personnage déroulant sur ses genoux un lambel sans inscription.

75.° LA FEMME GALANTE. — Nous la jugeons telle au léger manteau qui recouvre à peine ses épaules, à sa simple robe de dessous dessinant la taille et témoignant d'un certain laisser-aller, au couvre-chief en forme de couronne dont les branches se relèvent vers le front pour dégager la figure et se terminent par une aigrette enrichie de brillants, à la riche boîte de parfums qu'elle entr'ouvre de la main droite, à l'agencement de ses cheveux et à la minauderie fort équivoque de son sourire. — Nos artistes seraient bien coupables de l'avoir mise là pour lui faire honneur; mais non, c'était afin de lui donner pour voisin LE MOQUEUR, et de lui apprendre par là qu'elle ne mérite que le mépris.

76.° LE MOQUEUR. — Il regarde avec un sourire malin la femme galante et lui fait la nique d'une façon encore bien connue du *gamin* d'aujourd'hui : le pouce sur la joue, il agite le reste de sa main en manière de battement d'aîle.

77.° L'IVROGNE. — Buveur sans souci, il a tout son vêtement en désordre. Au milieu de ses bachiques ébats, il eut infailliblement perdu son chapeau, sans le cordon de sûreté dont il l'a muni. Quoique déjà passablement aviné, il ne lâche ni le pot-à-boire, ni l'écuelle qu'il vient encore de remplir. Comparez-le au

BUVEUR du 35.e accoudoir, ou au MÉNAGE EN GOGUETTE dessiné sur la planche XVI, n.o 4.

78.e LE GASTRONOME. — Assis à une petite table recouverte d'une nappe et chargée d'un pain et d'un énorme pâté, il savoure avec délices les morceaux qui emplissent sa bouche et gonflent ses joues. Un geste de sa main désigne avec complaisance le pâté ; il est prêt à l'attaquer avec vigueur. Type original des bons vivants du XVI.e siècle, notre homme rappelle les somptueux repas dont nos ayeux ne se faisaient pas faute, en dépit des ordonnances de la police qui s'avisait d'interdire certains mets trop recherchés, de régler le nombre des services, et même de limiter celui des convives (1).

79.e Ici la surveillance des conducteurs de l'œuvre est en défaut, ou bien la simplicité des mœurs était étrange au XVI.e siècle. C'est tout ce que nous avons à dire en présence de ce personnage qui ne nous offre pas de costume à décrire, et auprès duquel celui du n.o 75 est une vertu.

80.e LE HUCHIER. — Il promène le rabot sur une large planche assujétie à un appareil dont la forme n'est plus usitée aujourd'hui. C'est une sorte de chevalet au versant duquel la pièce de bois s'applique de champ sur des chevilles mobiles et se présente à volonté à l'outil de l'ouvrier qui la met en œuvre. Ici comme aux accoudoirs 30.e, 36.e, 85.e, le costume de l'ouvrier est fort

(1) P. Daire. Hist. de la ville d'Am. t. 1. p. 87.

soigné. Son chapeau est surmonté du chaperon, sa braye recouverte du petit manteau à plis.

81.e La bourgeoise. — Le vêtement de dessous lui enveloppe modestement la gorge et le cou jusqu'au menton. Par-dessus, elle porte une robe fendue en avant dont les manches sont très-grandes et les bords garnis de larges fourrures. Sa tête est ornée d'un voile très-court; sa taille ceinte d'un tablier étroit et ses pieds chaussés d'une sorte de patins ou galoches fort en vogue au xv.e siècle. Aisance, simplicité et modestie dans ce type d'une bonne bourgeoise.

82.e Le pélerin. — La dévotion des lointains pélérinages est trop chère au moyen-âge pour qu'on s'étonne d'en retrouver ici le grave représentant. Vous l'auriez reconnu entre mille, cet individu visiteur de Compostelle, de Rome ou de Jérusalem ; il a la longue robe, la moustache, l'air décidé, le chapelet à dix grains, et bien s'est-il gardé d'oublier le large chapeau, l'escarcelle et le bourdon, selon le dire du poéte :

> Le chapel prent l'escharpe et le doublier
> Et le bordon qu'il ni volt pas laissier (1).

83.e La malicieuse. — A la manière dont cette femme porte à l'œil sa main droite, vous croiriez qu'elle essuie une larme, mais les traits de son visage riant et malin ne tardent pas à vous convaincre qu'il n'est point ici question de pleurs, et que le geste de sa main

(1) Duc. Gloss. v.o *Burdo*.

est l'expression d'une moquerie pleine de gaité. La figure de ce personnage que sa posture inclinée a tenu à l'abri du frottement, est parfaitement conservée et peut faire juger, par le fini de l'exécution, de ce que devraient être tant d'autres sujets dont les traits saillants ont été altérés par le contact de plus de trois siècles. Ici, il n'y a que la tête et la main qui soient entièrement terminées; le reste simplement dégrossi laisse voir au chiquage ou coup de ciseau parfaitement marqué, la manière large et hardie de procéder des *entailleurs*.

84.° L'Obséquieux. — Il porte par-dessus son vêtement de dessous une robe ouverte dans toute sa longueur et ornée d'un large collet de fourrure rabattu sur les épaules. Il salue, en ôtant son chapeau, d'un air si aimable et si empressé, que nous n'avons pas hésité à le nommer *l'obséquieux*.

85.° Jhan Trupin. — Il n'y avait pas à s'y tromper, son nom précieux dans l'histoire de l'œuvre est inscrit sous le museau de la parclose, un peu au-dessus de la tête de l'accoudoir. C'est donc là Jhan Trupin; on le voit travaillant une statuette à l'aide du ciseau et du maillet; et sous l'établi où il travaille si bien, on remarque avec plaisir, à côté de l'écuelle, le pot-à-boire près duquel il vient sans doute de temps en temps réchauffer son génie. S'il n'a pas flatté sa figure, il a eu soin d'honorer sa profession par la richesse du costume qu'il s'est donné. Il porte par-dessus un vêtement très ouvragé et orné de broderies, le court manteau à collet rabattu et son chapeau élégamment façonné en ma-

nière de toque enrichie de plumes dans tout son contour. Mille actions de grâces à Jhan Trupin de nous avoir donné son nom, si ce n'est son portrait. Pl. XV. 3.

86.e En demi-relief. — LE GROS RIEUR. — Il est fâcheux qu'il n'ait pas plu à l'artiste d'inscrire ce que nous dit son personnage sur la banderolle déployée devant lui qu'il indique d'une main. Contentons-nous donc d'observer ses larges manches et son chapeau qui tombe en arrière retenu au cou par un cordon. — C'est la fin des accoudoirs des hautes-stalles du côté gauche : Descendons.

87.e En demi-relief. — UN MONSTRE ET UN SINGE. — Le singe, occupé à ronger un os, est perché sur la croupe du monstre qui se retourne du côté de son facétieux compagnon : sujet qui a beaucoup de rapport avec celui du 55.e accoudoir.

88.e LE BOURGEOIS ARMÉ. — Encore un trait qui fait allusion au privilège qu'avaient nos bourgeois de se garder eux-mêmes, de faire le guet la nuit et de veiller en sentinelle aux portes de la cité. Notre personnage à moustaches, à longue barbe, porte sur l'épaule son bouclier que retient une courroie passée en bandoulière.

89.e Gravement mutilé. Il ne reste qu'une main et deux jambes.

90.e LA BRODEUSE EN BOSSE. — Sur une table, à portée de l'ouvrière, de petits faisceaux de longues bobines chargées de fils, dont elle paraît se servir pour com-

poser des portraits. On voit de ces bustes qu'elle achève disposés en ordre dans un cadre oblong, cintré par le haut, et à volet de même forme. Sujet assez curieux qui nous révèle l'usage d'une sorte de *dyptique* destinée à recevoir l'image soit des saints les plus vénérés, soit des personnages les plus chers de la famille. Les bustes sont encadrés dans une espèce de couronne, selon le goût de la renaissance.

91.e L'HOMME A LA BESACE. — La saie dont il est vêtu est en partie relevée jusqu'à la ceinture, sa tête demeure couverte du capuchon et son épaule chargée de la besace. De la serpe qu'il tient à la main, il frappait sans doute un objet dont la présence n'est plus témoignée que par un bout de corde entre ses mains. On le prendrait volontiers pour un pauvre voyageur ou un bûcheron qui défend sa vie contre les attaques d'un animal furieux.

92.e UNE FEMME VOILÉE et coiffée d'un petit chapeau rond attaché sous le menton par une bridelette. Ses deux mains ont été emportées avec l'objet qui nous aurait permis de la nommer.

93.e UN HOMME dont les mains mutilées étaient probablement jointes. Un bonnet en fourrure pend à une courroie sur le dos.

94.e LE MÉNAGE BROUILLÉ. — La femme est maîtresse. Elle a terrassé son pauvre mari sous ses pieds et le bat encore, par-dessus le marché, à coup de quenouille et de fuseau, circonstance qui ne doit qu'ajouter

à l'ignominie de la défaite. Le vaincu, qui n'est pas gros cinq fois comme le poing de sa dame, paraît prendre assez bien son parti, riant et se conformant à tout: ou c'est qu'il croit prudent, pour ne pas avoir pis, de se faire petit, bien petit, aux pieds de cette femme.

95.e 1.° LE VIEUX MOINE. — Un peu de recherche dans son costume qui admet la fourrure aux parements de la robe et aux bouffettes du chapeau. Son âge, sans doute, explique cet adoucissement, aussi bien que celui de la calotte à oreilles qui lui tient chaud la tête. Ne passons pas outre sans avoir remarqué ses longues moustaches à la chinoise.

2.° A gauche, en demi-relief. — LE DRAGON TERRASSÉ. — Un homme lui ouvre la gueule avec de grands efforts et lui arrache la langue.

96.e En demi-relief. — L'HOMME EN PRIÈRE. — Mains jointes, regard modeste, chevelure bouclée.

97.e LA SAGE-FEMME. — En surcot, et les manches relevées, elle porte dans ses bras l'enfant qu'elle vient d'emmaillotter de langes.

98.e LE PORTE-ÉCU. — Tout est grotesque dans ce personnage et fait contraste avec le noble écu qu'il porte. C'est celui de la maison d'Abbeville. Voir l'accoudoir n.° 47 (1).

(1) Voir la note F à la fin du volume.

99.e LE MONNAYEUR. — Vêtu d'une élégante tunique, les reins ceints d'un tablier de cuir, les bras serrés dans des manches étroites, il va frapper du maillet qu'il lève d'une main le coin que de l'autre main il applique sur la pièce de monnaie. Sur le bloc massif où se fait le travail, plusieurs autres pièces déjà frappées. Précieux souvenir de nos anciens monnayeurs d'Amiens, bien plus anciens, comme on sait, que notre *hôtel des monnayes* de 1577.

100.e LA TOILETTE D'UNE FEMME. — On peut entrer : Madame est habillée : elle n'a plus qu'à passer la robe de cérémonie qu'elle tient sur le bras gauche, l'ayant tirée d'un coffre ou *bahut* auquel elle porte encore la main droite.

101.e L'APPRÊTEUR D'ÉTOFFES. — Le maître entailleur pouvait-il finir son œuvre sans y avoir laissé trace de la nombreuse compagnie d'ouvriers et maîtres fabricants d'Amiens, l'honneur de leur pays ? Voici enfin leur représentant : un homme pousse de la main gauche un instrument, aujourd'hui brisé, sur la pièce d'étoffe que reçoit une petite table, et qu'il tire de la main droite à mesure que le travail avance. A Rouen, ville de fabrique comme Amiens, on voit aux miséricordes 14.e et 15.e deux épinceurs et deux lanneurs de drap.

102.e LA FEMME A DEUX VISAGES. — Nous n'inventons rien : cette femme, mais c'est la seule, est réellement à deux faces. Faut-il l'appeler la *duplicité* ou l'*hypocrisie*, ou la *prudence ?* Il y a du pour et du contre.

Disons seulement qu'une main a été brisée, et que l'autre main saisit l'anse d'un panier.

103.e Un fou. — Tout en ajustant son capuchon sur l'oreille, il vous fait une affreuse grimace. Pour que rien ne manque à son accoutrement, on lui a donné les souliers à la poulaine vieillis de quelque cent ans.

104.e Le pourfendeur grotesque. — Il a l'épée, la cotte de mailles et le casque. C'est encore le souvenir de la guerre et des combats qui inspire l'artiste. On dirait que le Bourguignon et l'Anglais sont toujours à nos portes.

105.e Le diable tué par une femme. — Au monstre qu'elle tient attaché par une courroie, la femme a déjà fait une large entaille dans le dos, au moyen d'un couteau de longueur démesurée dont sa main droite est armée. Ce sujet n'aurait rien de plus piquant que ceux où nous avons vu des hommes aux prises avec des animaux fantastiques, si le monstre qui en fait partie n'avait précisément la forme et les traits de celui qui représente Satan dans les scènes de la vie de Job. Par là, le sens de la lutte de la femme et de la bête ne nous échappe plus : il s'agit d'un combat sacré, d'une victoire à remporter sur le mal, sur une passion. Ne peut-on pas aussi conclure qu'en d'autres représentations du même genre, la même pensée a dû guider l'artiste? Bien loin que ses lions, ses hyppogriffes, ses sagittaires, ses hydres et ses chiens furieux soient de purs caprices d'imagination, n'a-t-il pas voulu tout

simplement donner un corps à nos vices, et en varier les figures, autant que les espèces elles-mêmes en sont diverses ? Nous croyons que ceux qui prêtent au moyen-âge cette pensée trouveront dans notre accoudoir du *diable tué par une femme*, un bon argument pour leur thèse. Le diable n'a pas partout la même forme, sans doute ; mais dès qu'il s'agit d'un monstre, n'est-il pas toujours possible que ce soit lui ?

106.e 1.o Personnage relevant de ses deux mains son long manteau retenu sur la poitrine par une agraffe.

2.o En demi-relief. — L'HOMME ARMÉ D'UN SABRE. — Cet individu, d'humeur fort pacifique d'ailleurs, dégaîne son long et large sabre. Consultez n.os 73.e, 88.e et 104.e L'entailleur qui a exécuté les accoudoirs du côté gauche des stalles avait l'esprit guerrier. Il n'en est pas de même de son collègue du côté droit, qui ne nous a donné aucune représentation de gens armés.

107.e En demi-relief. — LE MONSTRE HOMME ET CHEVAL. — Nous avons récité devant cet accoudoir l'*humano capiti cervicem equinam* qu'on nous expliquait en humanités, et à la vue du laisser-aller artistique qui règne dans cette partie de notre meuble, nous avons été tentés d'appliquer à la sculpture de la renaissance la première pensée de l'art poétique d'Horace. — Un buste d'homme sur un corps de cheval, des feuillages couronnant cette monstruosité : nous ne savons ce qu'a voulu faire l'artiste, s'il n'a pas voulu suivre un caprice de son cerveau ou noter un souvenir de roman.

108.e La chienne en parade. — Lecteur, vous allez voir ici ce que vous allez voir et que nous ne saurions trop vous décrire. C'est un chien coiffé, c'est une chienne mauvaise, c'est un chien savant, c'est une folie d'artiste, c'est tout ce que vous voudrez y voir, tout ce qu'on lit dans l'histoire des mascarades du temps. Nous pouvons seulement vous dire de cette énorme bête dressée là sur ses pattes, qu'elle porte un large chapeau, un large manteau, de larges manches, une sangle pour ceinture, et qu'elle vous montre ses mamelles pleines de lait.

109.e La confession. — On ne pouvait mieux tirer parti de la jonction de deux parcloses dans cet angle des stalles. Le petit groupe qu'on y a sculpté pour représenter la confession est plein d'un religieux intérêt. On nous félicitera de l'avoir fait dessiner, pl. xv. n.o 4. Notre artiste a parfaitement rendu sur sa pierre l'air bon et paternel du religieux cordelier, le recueillement, le respect, la componction et la joie de la personne qu'il réconcilie. Le confesseur a monté sa coule par-dessus sa tonsure et croise les mains sur sa poitrine; la pénitente joint pieusement les siennes en relevant sous ses coudes son long voile, nommé encore aujourd'hui *ahautoire* dans nos campagnes de Picardie.

110.e 1.o Le sabotier. — L'ouvrier est mutilé, mais on voit encore le bloc sur lequel il travaillait, la pièce de bois qui est en œuvre, et des sabots par terre autour de l'établi.

Les stalles de Rouen nous parlent également du la-

borieux fabricant de chaussures, sur leurs miséricordes 12.e, 13.e, 33.e, 79.e, 80.e, 81.e

2.o En demi relief. — Un oisif. — Nonchalemment assis et les bras croisés, cet individu nous dit qu'il est le dernier de la galerie, et qu'après lui le huchier va trouver enfin l'heure du repos.

Pour vous, lecteur, tout n'est pas fini: s'il vous plait de faire plus ample connaissance avec les curieuses scènes que nous venons de parcourir ensemble, étudiez les mœurs du moyen-âge dans ses historiens, ses théologiens, ses ascétiques, ses philosophes, ses romanciers; voyez les vieilles chartes et les archives des communes, des chapitres et des couvents; et nous vous laissons le soin d'approuver ou de rectifier nos jugements. Pour qu'il ne manque rien à l'exposé de la cause, résumons: Toutes les statuettes de ce musée vraiment historique et national peuvent se distribuer en six catégories. La première comprend les corps de métier, les professions et les états de la vie; elle compte trente-quatre sujets: le chanoine (2 fois), l'apothicaire ou le pileur (2 fois), le boulanger, le colporteur, le mendiant, le boucher, la maîtresse d'école, le maître d'école, la marchande d'herbes, la porteuse d'eau, la mendiante et ses enfants, le huchier (2 fois), le tailleur d'images (2 fois), l'architecte, l'écrivain, le financier, le donneur d'eau bénite, le bourrelier, la marchande de fruits, la laveuse, le moine (2 fois), la religieuse, la bourgeoise, le pélerin, la brodeuse en bosse, la sage-femme, le monnayeur, l'apprêteur d'é-

toffe, le sabotier. La deuxième classe nous offre quarante-deux scènes critiques ou simplement descriptives de la vie privée, domestique et sociale, savoir : L'homme en prière ou en méditation (2 fois), l'homme caressant un chien, le désespoir, le renard-prédicateur, la conteuse de nouvelles, le fou (5 fois), le niais, la vieille et l'oiseau, la mondaine au lapin, la femme dévote, la femme lisant, la jeune mère, le vieux buveur, la coquette, le lecteur, l'homme barbu, deux têtes dans un bonnet, la mère et l'enfant au maillot; le bon vieux, l'heureux ménage, la pieuse jeune fille, le damoiseau, la leçon de la mort, la femme galante (2 fois), le moqueur, l'ivrogne, le gastronome, la malicieuse, l'obséquieux, le ménage brouillé, la toilette d'une femme, la femme à deux visages, le diable tué par une femme, la confession, l'oisif. Les musiciens forment une troisième catégorie; ils sont six et tous du côté droit. La quatrième, de quatre personnages seulement, est celle des gens armés, tous du côté gauche. Les porte-livre ou porte-lambel sont aussi au nombre de quatre; les porte-écu au nombre de six : nous en faisons la cinquième classe. La sixième et dernière est celle des animaux ou monstres, soit isolés, soit luttant contre l'homme, c'est le motif de quinze sujets. Ces derniers nous ont offert, comme à tous les explorateurs des monuments, plus d'obscurités que les autres, et notre prétention n'a pas été de les expliquer. Une chose cependant paraît certaine, et nous l'avons dit, chemin faisant : C'est que toute cette fantasmagorie de monstres, de chimères et de diables a pour origine non-seulement l'imagination capricieuse des artistes et le goût du temps pour les mascarades

et les déguisements grotesques et même hideux ; mais aussi les romans chevaleresques et les légendes merveilleuses, et surtout l'usage des philosophes de cet âge de personnifier les vices et les vertus, pour frapper plus vivement les esprits avides d'images sensibles et parlantes. Qu'on lise les moralistes, les glossateurs et les encyclopédistes depuis le XII.ᵉ siècle jusqu'au XVI.ᵉ, Vincent de Beauvais par exemple, et l'on ne sera pas peu surpris d'y rencontrer de longues nomenclatures d'animaux et de monstres, plus ou moins réels, plus ou moins fabuleux, auxquels sont comparés de point en point tous les vices et toutes les passions de l'homme. C'est l'orgueil, désigné par le cygne au blanc plumage et à la peau noire ; l'hypocrisie, par l'autruche que ses larges aîles semblent devoir porter au ciel, et que ses lourdes pattes de bête fauve retiennent à terre ; le scandale, par le dragon à la tête de femme et aux pieds de chevaux ; la rapacité et l'injustice, par le griffon à la fois cheval, oiseau et lion ; la prudence du mal, par le hibou dont la vue ne perce que dans l'ombre ; la gourmandise, par le larus, animal amphibie ; l'inconstance, par le caméléon aux mille couleurs ; l'intempérance, par le pourceau immonde ; sans parler du hérisson, du paon, de la huppe, du chameau, du loup, du renard, de l'onocentaure et de beaucoup d'autres qui ont aussi leur signification mystique. Ces femmes énigmatiques que sur tant de monuments le ciseau a parées de la tête aux reins de tous les charmes de la séduction, pour les tailler ensuite en poissons et en bêtes hideuses, ne trouveraient-elles pas leur explication dans ce seul texte de la glose commentant le mot *lamia : qui in aperto sunt molles et dissoluti,*

compti et ornati, sed inferiùs brutales et luxuriosi apparent? Ces applications aussi frappantes qu'ingénieuses sont, du reste, beaucoup plus anciennes, et paraissent prendre leur source aux livres des Pères qui expliquent les raisons de l'interdiction, chez les Juifs, de manger des animaux impurs. Nous nous contentons de renvoyer au livre *de cibis Judaïcis* qu'on trouve parmi les œuvres de Tertullien, au pédagogue de Clément d'Alexandrie, à la préparation évangélique d'Eusèbe, au traité de St. Augustin contre Adimant le Manichéen. Qu'on n'omette pas non plus l'étude des *Morales* de St.-Grégoire, ni celle des traités de Boëce dont on nous permettra de citer, pour conclusion, ces remarquables paroles : « Celui que vous voyez altéré dans » sa nature et comme transformé par le vice, vous ne » le pourriez prendre pour un homme, si ce qui lui » reste de l'humanité, dans son être extérieur, ne » vous montrait qu'il a été homme. Brûlé de la soif » de l'or, ravit-il par la force le bien d'autrui? vous » le direz pareil au loup. Audacieux, impitoyable et » sans se donner de repos, consacre-t-il sa bouche à » la querelle et aux procès? vous le comparez au chien. » Habile à cacher sa ruse, se complaît-il en ce qu'il » tient par la fraude? il est l'égal du renard. Livré à » l'intempérance de la colère? c'est un lion. Peureux, » fuit-il en tremblant un fantôme? qu'on le tienne » pour un cerf. Lent, stupide et dans la torpeur? il » vit en âne. Léger et inconstant, change-t-il inces» samment de goût? il ressemble à l'oiseau. Plongé dans » l'immonde bourbier des plaisirs? il est possédé par

(1) Cs. Vinc. Belv. *Speculum morale*. lib. III.

» les sales jouissances du pourceau. C'est ainsi que
» l'homme, en abandonnant la vertu, se change réel-
» lement en bête (1). »

VI.

Nous allons recommencer pour les culs-de-lampes qui pendent au-dessus de notre tête la visite que nous venons de faire le long de la quadruple galerie des accoudoirs. Dans celle-ci comme dans celle-là, pour nous aider à apprécier le caractère ainsi que les faits et gestes de tout ce monde, nous nous ferons accompagner des meilleurs *cicerone* que nous connaissions : on les a nommés au chapitre précédent. C'est encore à ces auteurs que nous renvoyons pour les recherches que nous n'avons pu faire qu'imparfaitement. Les hautes stalles étant seules ornées de pendentifs, nous n'aurons que deux lignes à parcourir, au lieu de quatre que forment les accoudoirs ; mais en revanche, le champ que ces jolis culs-de-lampe offriront sur tout leur contour étant plus étendu, les scènes y seront aussi plus

(1) Quem transformatum vitiis vides, hominem æstimare non potes ; sed fuisse hominem, adhùc ipsa humana corporis relicta species ostentat. Avaritiâ fervet alienarum opum violentus ereptor ? similem lupi dixeris. Ferox atque inquietus, linguam litigiis exercet ? cani comparabis. Insidiator occultus surripuisse fraudibus gaudet ? vulpeculis exæquetur. Iræ intemperans fremit ? leonis animum gestare credatur. Pavidus ac fugax non metuenda formidat ? cervi similis habeatur. Segnis ac stupidus torpet ? asinum vivit. Levis atque inconstans studia permutat ? nihil ab avibus differt. Fædis immundisque libidinibus immergitur ? sordidâ suis voluptate detinetur. Ita homo probitate desertâ vertitur in belluam.

développées et se composeront d'ordinaire de trois ou quatre personnages, avec leurs charmants détails complémentaires formés de guirlandes, de légers animaux et d'attributs explicatifs. Il est inutile de rappeler ici ce que nous avons déjà dit, page 155, de la manière dont on a combiné la disposition de ces pendentifs extérieurs avec celle de ceux qui soutiennent la poussée des petites voûtes à l'intérieur.

1.re LE CONCERT. — Le rebec, la vielle et la harpe résonnent, sous la main de trois individus ailés et frisés dont deux sont trop vieux et trop grotesques pour être des anges. Si l'harmonie répond à l'expression de leur figure, elle est à la fois grave, mélancolique et douce.

2.e UNE CARIATIDE. — En costume monacal, cachée dans l'ombre du grand pilier pendant à gauche de la stalle-maîtresse, et portant la tombée du fronton de la 2.e stalle.

3.e UNE BATAILLE. — Trois individus armés d'épées ou longs poignards sont en scène. La lutte est surtout engagée entre les deux de devant dont un, frappé à la poitrine de deux coups mortels, n'a pas encore lâché son arme, quoiqu'il tombe en défaillance entre les mains de son adversaire qui le tient toujours au collet et brandit son glaive de la main droite, se préparant à lui porter de nouveaux coups. Un troisième individu se tient coi derrière le cul-de-lampe et n'a pas dû paraître au dessin. Il se contente de manier son épée

par la lame en même temps que par la garde, mais sans danger pour personne. Pl. XVI. 1.

4.° La farce grossière. — Un vieux libertin présenté par deux autres qui lui pressent les reins et le ventre fait une horrible grimace en s'ouvrant la bouche avec les deux mains. Si peu vêtus qu'ils soient, mieux valait encore les mettre en vue sur le devant du pilier, plutôt que la femme sans nom qu'on a cachée sur le revers, et dont la présence en cette compagnie ne fait honneur ni à elle-même ni à ceux qui la hantent. Est-ce pour marquer sa légéreté qu'on lui a donné des aîles? Nous le croyons volontiers, et plaise à Dieu que c'en soient là les seuls indices!

5.° Les moines moniteurs. — Au chœur de la cathédrale de Bayeux, des encorbellements, sculptés en manière de support au fût des colonnes coupées par le bas pour faire place à des stalles, représentent des anges portant un livre ouvert sur lequel sont écrits des versets de psaumes. Ces sortes de moniteurs célestes rappellant aux chanoines le devoir de leur charge, ne paraissent pas une invention de l'époque où furent construites les stalles de Bayeux. On les voit dans nombre de monuments antérieurs. Le pendentif qui nous occupe représente la même idée, bien qu'au lieu d'anges on y ait fait agenouiller deux moines barbus portant la coule et des robes dont les flots nombreux et abondants dépassent de beaucoup leurs pieds et remplissent le revers du cul-de-lampe. L'escarcelle pend à leur ceinture. Le grand livre qu'ils présentent ouvert et la gravité de leur personne di-

sont vraiment bien au chœur assemblé : *Psallite Domino, psallite nomini ejus, psallite sapienter.*

6.° LE CHEF DE ST. JEAN. — Quelle expression de piété, de joie, de respect dans les traits de ces deux anges venus exprès du ciel pour montrer au concile des chanoines le précieux chef du précurseur! Quelle auguste et sainte face aussi que celle de l'homme qui fut *le plus grand parmi les enfants des hommes!* Comme ces yeux s'éteignent bien ! que cette bouche, toute froide qu'elle est, dit bien encore sa courageuse parole : *Non licet!* que tout est éloquent dans la tête austère du martyr de la chasteté! Nos conducteurs de l'œuvre n'ont pu que vouloir un chef-d'œuvre en commandant à leurs artistes l'image de la FACE DE ST. JEAN dont ils étaient si justement glorieux de posséder la plus importante portion dans leur trésor : ce chef-d'œuvre, on le leur a fait. Le plat à bordure soigneusement ouvragée sur lequel la tête ressort en plein-relief est un beau souvenir de la richesse de notre ancien reliquaire, si précieux par la matière et la forme (1).

7.° LES ANGES ET LE CARTOUCHE. — Ces deux anges sentent beaucoup la renaissance, n'ayant d'autre draperie qu'une maigre ceinture qui leur couvre mal les reins. Ils sont du reste aussi habilement travaillés que

(1) Le chef de St.-Jean fut apporté de Constantinople à Amiens, en 1206, par Wallon de Sarton, gentilhomme picard et chanoine de Picquigny. L'authenticité de cette relique a été habilement soutenue, dans une savante dissertation, par le prince des érudits français. (Voir *Traité historique du chef de St. Jean-Baptiste*, par Du Cange, Paris. 1665.)

tout ce qu'on voit aux pendentifs; leur chevelure flotte aux vents légère et bouclée, leurs ailes se déploient heureusement pour les tenir en l'air. Sur le cartouche qu'ils portent devant eux, se dessine en demi-relief un masque chimérique, la gueule baillonnée d'un gros anneau comme un heurtoir. Sur le revers, un homme entièrement nu et d'assez mauvaise mine empoigne le pied d'un des anges et allonge sa main droite derrière l'aile de l'autre, comme pour lui tirer les cheveux.

8.e L'IVROGNERIE. — Il semble bien qu'on ait voulu nous donner là une des espèces du vice de l'intempérance; le type est aussi bien ordonné que bien choisi. C'est un vieux buveur mis en scène par deux personnages de physionomie assez grave qui lui portent leurs mains, l'un au coude pour le lui lever, et l'autre sur le derrière de la tête pour la lui baisser vers le vase au large ventre et au long cou, qu'il presse lui-même avec amour contre ses lèvres. En lui donnant les traits d'un vieillard, on a pu vouloir nous dire le proverbe qui n'est pas jeune non plus : *Qui a bu, boira!* Le revers est rempli par un homme allongeant sa main vers le devant, pour indiquer ce qui s'y passe. N'oublions pas de signaler le cep de vigne qui vient de derrière le pendentif et pousse sur le côté ses grappes et ses tendrons pour mieux caractériser le sujet.

9.e LE VICE. — N'est-ce pas à dessein que ce type d'une autre passion honteuse suit de si près, dans notre galerie, le type de l'ivrognerie? En tous cas, la moralité est bonne ; c'est celle de l'Ecriture : IN VINO

LUXURIA. Les traits sont plus énergiques ici que tout-à-l'heure. Les deux libertins à visage flétri et dégradé, dont on ne peut du reste bien comprendre les vices infâmes qu'en voyant au revers du pendentif les deux personnages avec lesquels ils sont en rapport, sont tenus embrassés par un individu de figure encore plus repoussante, et qu'à ses formes hideuses on ne tarde pas à reconnaître pour le DÉMON DU VICE : Gueule, nous ne pouvons pas dire bouche, horriblement fendue, lèvres épaisses, nez épaté, mamelles pendantes, cornes au front que le dessin de notre planche XVI.e, 2, n'a pas assez fortement accusées ; ce buste immonde n'a de jambes que celles des individus qui l'accompagnent, ou plutôt ce sont ceux-ci dont les membres deviennent les siens par une sorte de transformation et d'identification de leurs corps. Montrer les esclaves du vice perdant presque la nature de l'homme, en même temps qu'ils en perdent la dignité, les montrer réduits à l'état de bête ignoble, de monstre affreux, de démon, c'est une forte et grande pensée ; il était impossible de la rendre avec plus de vigueur et, disons-le, avec plus de réserve et de convenance.

10.e LA TÊTE DE BOUC. — Nous n'osons pas avancer que ce sujet ait un rapport calculé avec le précédent : on en jugera. Il s'agit d'une tête desséchée de l'animal réputé immonde chez les Juifs. Elle est saisie aux cornes par deux hommes entièrement nus, ayant les cheveux pendant en boucles, et la barbe taillée en collier et en moustaches. Une plante exotique de nature filamenteuse prend naissance dans les yeux vides de la tête de bouc, et s'allonge en torsade pour enlacer le corps et les membres des deux individus.

11.° Le culte de la volupté. — Nous donnons ce titre au sujet que nous allons décrire parce qu'il a, à nos yeux, une analogie parfaite avec les représentations diverses du culte des passions ou des erreurs, au moyen-âge. Sur un chapiteau servant de socle à une statue du portail méridional de Chartres, est sculpté un démon cornu qui se dresse sur une colonne. D'un côté, un chevalier armé de son haubert, et de l'autre un monarque couronné, sont à genoux et semblent l'implorer: c'est le culte de l'idolâtrie. Au grand portail d'Amiens, le choix du Dieu n'est pas moins significatif: c'est un singe, symbole de fausseté, de méchanceté et d'hypocrisie, que l'on a fait asseoir sur un rocher du haut duquel il reçoit la prière et les hommages d'un homme en manteau, fléchissant légèrement le genou, mais inclinant profondément la tête et joignant humblement ses mains suppliantes. Ailleurs, nous avons vu le culte de l'argent dans le fait de deux individus levant leurs mains jointes vers un coffre-fort placé un peu au-dessus d'eux. Venons à notre planche XVI, n.° 3. Nous y verrons pour idole une femme aux formes spécieuses que notre dessinateur a eu le bon esprit de ne rendre qu'avec réserve; quelques guirlandes de feuillage cachent moins son impudente nudité qu'elles ne la rendent plus séduisante en la voilant artificieusement; ses cheveux sont libres comme ses mœurs, son œil ouvert et son regard hardi comme ses pensées et ses désirs. Elle sent qu'elle a subjugué, qu'elle règne, qu'elle est adorée. En effet, à sa droite et à sa gauche, deux hommes à la figure remplie par le vin et la bonne chère ont fléchi le genou et levé leurs mains vers elle. Les

liens de fleurs qui des membres de l'idole passent sur les leurs et les enchaînent, expriment bien l'asservissement et la faiblesse où les a réduits leur passion. C'est le complément ou le commencement de la leçon donnée sous le n.° 9 du texte et 3 de la planche XVI.e. Séduisant ou repoussant, le vice des sens a toujours pour conséquence la dégradation et l'humiliation du roi de la nature, de l'homme.

12.° Deux anges montrent un cartouche de forme oblongue, dont le champ est vide. Nous les retrouverons au n.° 24.

13.° Les gens du peuple. — Leur costume, et le jeu auquel ils se livrent, leur doit faire donner cette qualification. Trois d'entr'eux s'amusent d'un quatrième, en le tirant aux cheveux de droite et de gauche, et riant des efforts qu'il fait de ses deux mains pour se défendre de leur importunité.

14.° Mauvais jeux. — Un individu ailé, replet et sans vêtement, est montré par deux autres qui le tiennent à la fois sur leurs jambes et sur leurs mains. La mauvaise mine des uns ne nous dit rien de bon, quoiqu'à leur longue trompe on les puisse prendre pour des musiciens; les ailes de l'autre n'en font certainement pas un ange. Est-ce que les glands qui pendent à une branche de chêne derrière le pendentif, seraient là pour compléter la censure d'un vice?

15.° La prière des anges. — Rien de plus pieux ni de mieux agencé que ces deux petits anges agenouillés dans

leurs longues et légères tuniques, et se tournant, les mains jointes, vers le chœur, comme pour lui dire: n'oubliez pas comment il faut prier. Délicieux motif d'illustration pour un livre d'heures. Nous le recommandons.

16.° Le lambel. — Inscrivez dessus, comme au *livre des moines*, n.° 5, une sentence sacrée qui invite à la prière. C'est pour cela que deux vénérables pères le tiennent, chacun des deux mains, gracieusement déployé.

Côté gauche :

17.° Jeux d'enfants. — Mêlés à de légers feuillages, et leurs bras enlacés les uns dans les autres, ils s'ébattent autour du pendentif.

18.° Jeux libres. — Ce motif est presque une répétition de celui que nous venons de rencontrer au n.° 14, et nous ne savons guère comment spécifier le passe-temps de ces deux individus drapés qui allongent leurs mains vers un troisième entièrement nu, comme pour lui former un siége ou l'agacer d'une façon peu modeste.

19.° Trois jeunes gens tourmentant des oiseaux qu'ils tiennent par les ailes. Un quatrième a été mutilé.

20.° L'homme en chemise. — La manière dont il croise et applique ses bras sur sa poitrine prouve que ce trop simple vêtement ne le garantit guère. Ses deux acolythes chaudement vêtus et coiffés qui le présentent

en riant au public ne sont pas cependant en meilleure humeur que lui. Tous trois ont la figure épanouie.

21.° Le cartouche fascé d'une tête mordant un anneau. — Ce pendentif diffère de celui qui est en face n.° 7, en ce que le champ du cartouche est rempli par une autre sorte de face, et bordé de clous à tête de diamant, et en ce que les individus qui le supportent sont coiffés d'amples chapeaux, chaussés de bons souliers, et vêtus de tuniques étoffées et ornées de crevés aux manches.

22.° Les porte-lambel. — Un individu coiffé d'un chapeau à bec porte en même temps sur ses genoux un lambel dont les extrémités sont tenues par deux gros rieurs, l'un en moustaches, l'autre en favoris, tous deux affublés de lourdes coiffures comme de laine.

23.° Le miroir et la mort. — Le miroir est tenu par une jeune femme à la mise soignée. Vient-elle de lui demander la vérité sur le mérite de ses agréments extérieurs ? on le dirait, à voir comme les bras lui tombent en signe d'abattement ; mais son visage riant et épanoui fait plutôt supposer, ou qu'elle est encore dans l'illusion, ou que, type et personnification, elle se rit des pauvres humains et les invite à venir apprécier avec elle les choses de ce monde. Quoiqu'il en soit, la vérité qu'elle cherche ou qu'elle annonce est là tout près dans l'image de la mort qu'un homme, vêtu aussi avec élégance, tient au revers du miroir ; il semble bien suggérer la sentence célèbre de la Sagesse : *vanitas vanitatum et omnia vanitas*. Nous avons déjà vu cette

moralité si remarquable traitée en deux accoudoirs n.° 62 et n.° 63. Nous y renvoyons ainsi qu'à la pl. XVI. 6.

24.° Deux jolis anges, supports a un cartouche. — Le cartouche est vide et assez insignifiant ; mais les anges sont vraiment célestes par la grace de leur physionomie et la légèreté de leur robe et de leur chevelure.

25.° Le combat singulier. — Deux vieux mauvais sujets armés de gourdins et de boucliers, l'un de forme ronde, l'autre de forme ovale raccorci dans le haut, sont prêts à engager la lutte.

26.° Les brigands. — Ils sont au moins trois dans la sanglante mêlée qui fait le sujet présent, car nous ne savons s'il faut accuser de préméditation et de guet-à-pens le quatrième de ces individus armés de poignards. Dans tous les cas, ce dernier est assurément sur la défensive, saisi qu'il est de droite et de gauche par deux scélérats dont l'un le tient au collet et l'autre va lui plonger son poignard dans le corps. Quant à celui qui se cache derrière et dans l'ombre, il est coupable aussi, au moins de complicité, puisque nous le surprenons l'arme nue à la main.

27.° Le vieux ivrogne. — Les deux bras de ce vieillard caduc et chauve ne portent qu'avec peine l'énorme pot dans lequel il hume à pleine bouche la liqueur chérie ; mais deux femmes plus jeunes, on ne sait par quel coupable motif, lui prêtent secours en riant et soutiennent ses coudes. Si la mine dégradée du vieux buveur n'avait pas contrarié nos conjectures, nous au-

rions pensé à Loth enivré par ses filles. Un quatrième personnage, derrière les autres, grimace avec une bouffonnerie exquise.

28.e Les religieux au chœur. — A quelqu'ordre qu'appartiennent ces trois religieux, on ne peut qu'être édifié de leur application et de leur zèle à remplir leur sainte obligation de chanter les louanges du Seigneur. Celui du milieu tient le livre ouvert, et les deux autres chantent avec lui le répons ou quelque partie de l'office *infrà canonem;* nous en jugeons ainsi par la vue de leur capuchon tombant sur les épaules et laissant leur tête découverte, suivant la rubrique. L'expression diverse de leurs physionomies dit bien qu'ils ont médité ce grave conseil de St. Augustin : *Si orat psalmus, orate; si gemit, gemite; si gratulatur, gaudete; si sperat, sperate; si timet, timete; omnia enim quæ in psalmis sunt, speculum nostrum sunt* (1).

29.e Les joueurs de longue trompe. — Anges par leurs aîles et leur chevelure bouclée, génies payens par leur accoutrement peu modeste, ils mêlent les sons de leurs graves instruments à la grave psalmodie de leurs voisins.

30.e Ronde grotesque. — Leurs bras enlacés les uns dans les autres, quatre petits hommes bouffis et replets, qui ont oublié de se vêtir, dansent gaiment autour du pilier pendant.

(1) S. Aug. in Ps. XXX. — Præf. in Ps. LXIX.

31.° Le ménage en goguette. — On ne saurait imaginer de scène plus divertissante ni mieux rendue que celle-ci. L'homme et la femme, tous deux gens de bonne mine, gros, gras et gais, sont parfaitement d'accord, le maître de la communauté pour boire, et la docile épouse pour lui tenir le verre; mieux que cela encore, le verre étant vidé, c'est le pot lui-même que le bon homme déverse à cœur joie dans sa bouche, et que la bonne femme en riant pousse encore par le cul, comme pour faire avaler au mari le contenant après le contenu. Or, ces braves gens ne paraissent pas des gueux et des ivrognes. D'après leur costume très-confortable et leur action fort joyeuse, nous en faisons de bons fermiers fêtant la St.-Simon ou la St.-Eloi. Pl. XVI. 4.

32.° Le revers de la médaille. — Ce titre convient, ce nous semble, à la scène en apparence fort légère et, au fond, de grave moralité, que nous avons sous les yeux. En avant, la minauderie, la mollesse, la séduction, dans le costume, l'attitude, le regard et le geste d'une jeune fille que mettent en avant deux femmes mal intentionnées. L'une d'elles lui soulève encore un pan de sa robe déjà si mal jetée sur ses membres nus. Au revers, le hideux du vice, dans la personne d'un individu coiffant d'un bonnet difforme sa tête plus difforme encore; ses yeux sont creusés outre mesure, ses joues à pommettes saillantes, ses narines mal percées, et sa bouche se prolongeant, en horrible rictus, d'une oreille a l'autre; de ses deux mains il soutient son menton monstrueux, qui semblerait prêt à tomber sans cela.

Il nous reste à passer rapidement en revue les trente-et-un malheureux êtres condamnés à porter, derrière les piliers pendants, la retombée de l'arc des petites voûtes du dais. Nous avons déjà parlé de leur excellente tournure et de leur bon courage à subir la pénitence qu'ils ont reçue; mais ils méritent que nous leur fassions visite à chacun. Commençons par la droite.

1. Deux individus dos-à-dos, s'aidant de leurs mains à soutenir leur charge commune, et regardant, pour se distraire, chacun de leur côté, les gens qui passent dans le chœur ou les chanoines qui siégent aux stalles.

2. Il n'a pas trop de son dos et de ses deux bras pour empêcher la chûte de la voûte.

3. Un clerc, en longue robe, chante dans un grand livre ouvert sur ses genoux.

4. Vieille femme de bonne mine, la tête encapuchonnée.

5. Un manant assis à la manière des tailleurs; il ne s'applaudit pas du tout de la charge qui lui tombe sur le dos.

6. Femme très-âgée; plus courageuse que ne serait un homme en sa place, elle courbe les épaules sans rien dire, et tient les mains posées sur ses genoux.

7. Vieillard dont les forces ne suffisent plus à sa tâche; il est écrasé sous le faix.

8. Celui-ci, plus jeune, porte la main à la tête comme pour la garantir du poids qui lui arrive.

9. Personnage entièrement replié sur lui-même; il fait vraiment pitié à voir.

10. Applaudissez aux courageux efforts avec lesquels il s'acquitte de son emploi.

11. C'est sur le dos que celui-ci préfère soutenir l'arcature ; pour cela, il s'est mis sur ses genoux, les jambes démesurément ouvertes.

12. Nous ne savons si le long nez dont on a pourvu ce personnage est un signe de force ; mais du moins, porte-t-il son fardeau à l'aise et sans sourciller, une main posée sur la hanche, l'autre sur le genou.

13. Assis et tenant les genoux dans ses deux mains, il lève la tête.

14. Si c'est une consolation pour un patient de se moquer de ceux qui passent, cet individu n'est pas à plaindre ; il fait, en s'ouvrant la bouche des deux mains, une horrible grimace.

15. Le costume indique un ouvrier ; aussi est-ce avec la force et le courage d'un homme accoutumé au labeur, qu'il entoure de ses deux bras et qu'il soutient le pendentif.

16. Un fou, en robe à capuchon muni d'oreilles, la marotte à la main. Nos artistes ont décidément de l'affection pour le fou, ils lui trouvent place de tous côtés : n'est-ce pas qu'à leurs yeux, c'est le portrait de beaucoup de monde?

Remontons à la tête des Stalles du côté gauche, et continuons :

17. Deux anges au visage riant présentent un livre ouvert.

18. Personnage en habit court à manches tailladées, et en brodequins.

19. Vieux grognard, longue barbe, moustaches, chaperon à bouffette.

20. Homme en robe flottante portant avec effort de ses deux mains tendues en arrière.

21. Joyeux buveur coiffé du bonnet de laine, tenant en l'air sa bouteille, bien légère sans doute. Ne lui cherchez pas un verre dans l'autre main ; à quoi bon un verre ? le pot suffit.

22. On a bien fait d'employer cet homme aux dures fonctions des cariatides ; quand il y aura perdu un peu de son énorme corpulence, il s'en portera mieux.

23. Un bon vieux moine enveloppé dans sa longue robe, la tête à demi rasée et recouverte du capuchon, embrasse la retombée de l'arc avec ferveur, et tout-à-fait en conscience.

24. Vieillard en manteau étoffé ; le poids l'écrase.

25. Autre vieillard tenant un lambel.

26. Jeune ribaud qui pense à toute autre chose qu'à tendre son dos à l'arc-ogive. Mais la jeune fille qu'il poursuit n'est pas d'humeur à rire : elle le renvoie à son pendentif, avec un bon soufflet.

27. Un homme donnant à l'oiseau qu'il a sur le poing du grain qu'il puise dans un sac à ses côtés.

28. Le tambourin. Nous l'avons choisi pour représenter parmi nos dessins la nombreuse assemblée des cariatides. Voyez sur la planche XVI, n.° 5, comme il exerce à l'aise son petit talent, malgré sa posture peu commode ! Homme important, s'il vous plaît, à en juger par son élégant chapeau, sa collerette plissée, son habit tailladé, sa belle moustache !

29. Un ange chantant dans un livre qu'il tient ouvert des deux mains.

30. Un joueur de longue trompe. Son chapeau d'une

main et les épaules pesamment chargées, il n'en souffle pas avec moins d'action dans son cornet. Le petit tambour et lui, servent comme d'acolythes à l'ange et accompagnent son chant.

31. Nous finissons par un homme de joyeuse mine que le pendentif presse de tout son poids. Ne le plaignons pas trop : voilà trois cents ans qu'il est là, et trois cents ans qu'il n'a pas cessé un seul instant de rire.

Ces trente-et-un pendentifs intérieurs que nous nous sommes presque contentés de nommer, forment avec les trente-deux de l'extérieur une série nombreuse et digne peut-être de plus de science et d'érudition que nous n'en avons apporté dans leur examen. C'était du reste assez de les voir, pour déplorer de nouveau l'acte de vandalisme qui, en faisant disparaître plusieurs de ces pendentifs en même temps que les stalles auxquelles elles servaient de couronnement, a peut-être tronqué une nomenclature systématique et suivie de moralités et censures de vices. Rien maintenant ne nous indique un ordre certain et logique. Il y a lieu de croire plutôt que ces intéressantes sculptures ne sont que le fait d'artistes publiant leurs réminiscences de livres ou images de morale, ou copiant les scènes publiques et les plus communes que les passions du temps reproduisaient sous leurs yeux. Nous nous sommes interdit sur ce point, comme sur les autres, toute explication forcée. Peut-être, avec de la bonne volonté et en suppléant les sujets brisés, aurait-on pu trouver la suite des sept péchés capitaux et toute leur filiation, tels que nous les décrit St. Grégoire-le-Grand. Le fait est que les princi-

paux y sont nettement caractérisés. L'orgueil, par exemple, dans une de ses filles les plus sottes et les plus connues, dans la vanité, si bien signalée au pendentif de la femme que la mort enseigne à ne pas s'élever pour le mérite de sa fragile beauté, Pl. XVI. 6 ; la colère et l'envie, dans ces rixes sanglantes qui en sont les fruits et que nous avons rencontrées en plusieurs endroits, entr'autres au troisième pendentif dessiné sur la planche XVI. 1. Nous avons aussi plusieurs cas de paresse bien formulés dans les scènes 17.e, 20.e et 30e. Mais les deux derniers de la classification de St. Grégoire, ceux qui ont leur siége dans les sens et s'exercent par eux, y sont le plus clairement et le plus fréquemment représentés, sans doute parce qu'ils sont aussi les plus odieux et les plus communs. C'est ainsi que la gourmandise, dont la première espèce a été donnée à l'accoudoir n.o 78, dans la personne d'un mangeur attablé, est rappelée et flétrie ici dans son espèce la plus dégradante qui est l'ivrognerie; nos pendentifs comptent trois scènes de buveurs. Les sujets n.os 4.e, 13.e, 14.e, 16.e, 17.e ne peuvent qu'être les filles de cette passion, que notre grand pape St. Grégoire appelle: *Inepta lætitia, scurrilitas, immunditia, hebetudo.* Vient enfin le vice qui est la conséquence des autres, et comme le dernier degré de la triste échelle que descend l'homme déchu. Il a commencé par l'orgueil, cette vie surabondante et désordonnée de l'esprit; il faut, s'il ne s'arrête, qu'il finisse par la luxure, cette vie surabondante et désordonnée des sens ; il a commencé par l'orgueil, ce coupable effort de sa pensée ambitionnant la lumière et le trône de Dieu; il faut qu'il finisse par la luxure, cette étrange et inexplicable faiblesse

de son cœur épuisé de désirs, et ne cherchant plus que l'abjection des plaisirs grossiers. Un des remèdes à cette infâme passion est de montrer l'état de ruine où elle réduit l'homme, corps et âme. Les artistes le faisaient au moyen-âge ; nous avons dit ce qu'ils ont formulé, sur nos Stalles, de ces fortes leçons, de ces terribles censures, de ces flétrissantes stigmates dont ils ordonnaient à leur ciseau de marquer au visage et au front le débauché et le voluptueux. Nous n'avons pu tout dire, il est des choses qu'on doit laisser voir, mais qu'on n'ose pas montrer..... Le texte même du livre des *Morales* sera sans doute bien accueilli ici, à titre de document : *De* INANI GLORIA *inobedientia, jactantia, hypocrisis, contentiones, pertinaciæ, discordiæ, et novitatum præsumptiones oriuntur. — De* INDIVIDIA, *odium, susurratio, detractatio, exultatio in adversis proximi, afflictio autem in prosperis nascitur. — De* IRA, *rixæ, tumor mentis, contumeliæ, clamor, indignatio, blasphemiæ proferuntur. — De* TRISTITIA, *malitia, rancor, pusillanimitas, desperatio, torpor circà præcepta, vagatio mentis ergà illicita nascitur. — De* AVARITIA, *proditio, fraus, fallacia, perjuria, inquietudo, violentia, et contrà misericordiam obdurationes cordis oriuntur. — De* VENTRIS INGLUVIE, *inepta lætitia, scurrilitas, immunditia, multiloquium, hebetudo sensus circà intelligentiam propagantur. — De* LUXURIA *cæcitas mentis, inconsideratio, inconstantia, præcipitatio, amor sui, odium Dei, affectus præsentis sæculi, horror vel desperatio futuri generantur* (1).

(1) S. Greg., Moral. lib. XXXI. in cap. XXXIX. Job.

CONCLUSION.

Le nombre de quatre cents sujets historiques dont nous avions annoncé l'existence sur notre boiserie n'était donc pas exagéré. Cent soixante-huit de l'ancien testament ont passé sous les yeux du lecteur avec les miséricordes, les rampes et quelques panneaux des pyramides et des dossiers : quarante-six ont comparu aux grands panneaux des montées des dossiers et des pyramides, pour raconter la vie de la Mère de Dieu ; cent vingt-deux viennent de défiler avec les accoudoirs, et soixante-deux avec les pendentifs ; les quatre personnages qui s'élancent du sommet des flèches forment le complément de cette intéressante addition. Un pareil fait est vraiment merveilleux et inouï, et il fallait, pour le rendre croyable, le constater jusqu'à l'évidence. Il le fallait aussi, pour que le lecteur, même le plus crédule, ne se récriât pas devant le résultat du calcul que nous avons fait de tous les personnages, hommes, animaux, monstres, figurines qui animent ce magnifique meuble. Nous en avons compté jusqu'à trois mille six cent cinquante, sans y comprendre, bien entendu, tout ce que les mutilations, les déprédations et la suppression de huit stalles ont empêché de se présenter au dénombrement. C'est de quoi peupler les porches de trois ou quatre cathédrales, voire même de celles que l'on bâtissait jadis.

Abordons maintenant une tâche plus importante ; car bien que le but du travail que nous sommes sur le

point de terminer ait été seulement la monographie de nos stalles et l'explication historique et morale des sujets qui les recouvrent, nous ne voulons cependant pas déposer la plume sans avoir dit un mot de leur mérite sous le rapport de la statuaire. Mais comme nous sommes encore moins juges en cette matière qu'en beaucoup d'autres, nous formerons moins des jugements que nous ne dirons simplement nos impressions personnelles, et celles des nombreux connaisseurs que nous avons toujours trouvés unanimes dans leur admiration.

La lutte entre les mystiques et les naturalistes dans l'art venait de finir. La renaissance triomphait en Italie sous le règne de Léon X : le patronage que François I.er accordait aux arts lui ouvrait l'entrée de la France. Sans décider si les partisans de la beauté purement spirituelle et idéale avaient mérité ou non les reproches que leur attirait alors, et que leur vaut encore aujourd'hui, leur oubli plus ou moins volontaire des règles de l'anatomie et de la beauté physique ; remarquons seulement qu'à l'époque de nos Stalles, la victoire allait bientôt cesser d'être glorieuse à l'école classique, par les excès dans lesquels commençait déjà à tomber la statuaire du XVI.e siècle, en méconnaissant toute autre beauté que celle des formes, et semblant oublier que le souffle de Dieu sur le corps du premier homme avait été un souffle de vie intellectuelle, religieuse et morale, en même temps qu'un souffle de vie purement naturelle et sensible. Entre le spiritualisme exclusif du moyen-âge et le désordre du sensualisme qui a sitôt déshonoré la réforme artistique, il était un milieu, un heureux accord. Quelques-uns l'ont voulu, il a dû exister quelque temps dans toutes les branches des arts dé-

pendants du dessin, quoique sans doute à des époques diverses pour chacune d'elles et pour chaque contrée. Gloire aux monuments, fruits de cette trop courte alliance ! Les admirateurs ne peuvent leur manquer, parce qu'ils ne peuvent manquer de plaire à l'âme et au cœur, en même temps qu'à l'œil et à l'imagination. Voyons si une boiserie de 1508 peut être encore rangée dans ce nombre. Nous le pensons à beaucoup d'égards. Nous avons parlé de l'effet de son genre d'ornementation à la fois grave et riant, ne nous occupons que de la sculpture historique, et partienlièrement d'abord de la sculpture sacrée. Par son âge, elle se place entre le XIII.e siècle et le XVIII.e, entre nos portails et nos chapelles latérales, entre les statues de pierre grandes et rudes du dehors, et les blanches et riches figures de marbre du dedans, entre l'ancien et le nouvel ordre de choses artistique. Elles participent de l'un et de l'autre, de l'ordre ancien dont elles conservent le beau moral, la simplicité, la modestie ; de l'ordre nouveau, dont elles empruntent le naturel, le mouvement, la grâce physique. Si vous n'êtes ni artiste, ni savant, ni connaisseur, promenez-vous seul un jour dans tout le contour de notre cathédrale d'Amiens, et après avoir fait trois stations au milieu de tout ce monde de statues, l'une sous les vieux et sombres porches extérieurs, l'autre devant les jeunes et riantes chapelles qui longent les nefs, la troisième enfin au centre, au cœur de cet univers, à l'ombre de cette boiserie à la fois sévère et gracieuse : Et puis dites-nous vos impressions, ou permettez-nous de les deviner et de vous en rendre compte en vous racontant les nôtres. N'est-il pas vrai, que ces grands saints de pierre

ont commencé par vous saisir, vous rebuter et vous indisposer contre eux, par la grossiéreté de leur abord, par la rudesse de leurs manières ; mais, qu'en les considérant plus attentivement, vous les avez trouvés moins barbares, et ensuite abordables ? Vous n'avez pas pu faire, sans doute, qu'il y ait du corps et du naturel dans ces jambes trop minces et trop raides, dans ces bras contournés et presque brisés ; mais vous avez reconnu, en compensation, des figures vraiment méditatives, des têtes aux formes fortement accentuées, des toges et des manteaux drapés avec autant de naturel que de simplicité. N'est-il pas vrai surtout que plus vous avez posé devant ces grandes images de prophètes, d'apôtres, de Vierge et de Jésus-Christ, plus vous avez voulu y poser ? N'est-ce pas, qu'après quelque temps, vous avez cessé, sans vous en rendre compte, de considérer les formes et les draperies, et que vous vous êtes surpris méditant, sans le vouloir, en présence de ces grands sujets, et que le recueillement, la piété, ont doucement calmé vos sens et saisi votre âme ? Sortez de cette extase de l'âme et venez voir d'autres statues, celles d'un habile ciseau des XVII.[e] et XVIII.[e] siècles ; arrêtez-vous devant les Jésus, les Vierges, les *Ecce Homo,* les génie-pleureur de Blasset, de Carpentier, de Dupuis. Regardez, et dites-nous s'il s'émeut quelqu'autre chose en vous que les sens. Votre œil est satisfait par la justesse de toutes les proportions, par le naturel des poses, par le mouvement et la vie qui règnent dans toutes ces carnations. Vous admirez, mais méditez-vous ? Votre âme de Chrétien trouve-t-elle quelque chose pour elle dans la contemplation de tous ces marbres devenus si moëlleux, si vivants si vous voulez ?

Non; parce que vous ne trouvez qu'une vie physique, et rien de la vie spirituelle et sainte, dans tous ces *ex-voto* consacrés à la Vierge sainte, douce, bienveillante, céleste, et où l'on n'a sculpté que de belles femmes tenant sur les bras, au lieu d'un divin Enfant-Jésus, un gentil petit enfant bien humain, bien terrestre. Au portail, rien de charnel ne distrayait votre âme de sa douce élévation vers Dieu et les Saints : de longues robes voilaient tous les membres, les dessous n'étaient même pas accusés, vous ne saviez pas s'il y avait des corps sous ces chastes tuniques ; ici, le ciseau semble s'être étudié à tirer les voiles, et à montrer l'*homme* de tous ces personnages et surtout, étrange renversement, du plus céleste, du plus saint, du plus incorporel de tous, de Dieu ! Les Saints sont demi-couverts, Dieu est tout-à-fait nu. Vous aviez prié au pied des Enfants-Jésus si bien langés, si bien robés, que vous présentent les graves et divines madones, aux trumeaux de leurs porches : vous ne pensez qu'à rire, sinon à vous scandaliser, en regardant les petits garçons, gros, gras et soufflés, que portent toutes ces dames de marbre, coiffées elles-mêmes en cheveux, serrées dans des corsets, et nues enfin de toute la gorge. N'est-il pas regrettable vraiment que le XVIII.e siècle ait été si mal inspiré dans les œuvres, somptueuses presque toujours, de son zèle pour la gloire de la maison de Dieu ? De grands talents s'y révèlent sans doute, et le nom de Blasset sera désormais célèbre comme ses beaux marbres ; les amis de l'art payen trouveront qu'il a fait des chefs-d'œuvre : les amis de l'art chrétien seront forcés de trouver que ces chefs-d'œuvre auraient mieux leur place dans des musées que dans notre église, puis-

qu'aussi bien, dans une église, il faut que toute image inspire et prêche ce qu'elle personnifie : une Vierge, la chasteté, et Dieu, toutes les vertus. Or, c'est en ce point important que ressort, selon nous, la différence entre les statues des portails et celles de nos chapelles. Aux portails elles sont avant tout morales, spirituelles et saintes ; aux chapelles elles sont avant tout anatomiques, sensuelles et profanes. Là et ici se montrent deux genres de beauté : lequel est préférable?

Au lieu de répondre, pénétrons dans le chœur ; levons nos yeux vers ces immenses parois de chêne rembruni par le temps ; visitons, l'un après l'autre, tous ces trônes, visitons-les, seuls, avec la clef des écritures et de l'histoire sacrée ; chacun d'eux a à nous parler, à nous parler de Dieu, de Marie, de la loi antique, de la loi nouvelle, de notre foi, de notre loi, de nous; mais, il doit nous parler de tout cela dans un langage grave et saint comme les choses dont il traite. La dimension des tableaux et des personnages est plus restreinte, sans doute, que celle des voussures du XIII.ᵉ siècle et des rétables du XVIII.ᵉ; le style n'en est pas moins susceptible de comparaison ; seulement, il faut la faire d'après les mêmes principes. Or donc, les tableaux qu'offrent les miséricordes et les panneaux de nos Stalles, et les figurines qui les composent, participent-elles du sérieux, du mystérieux, de l'austère des grandes figures du portail? sont-elles, comme celles-là, bien drapées, bien voilées, de manière à exprimer une pensée plutôt qu'une chose, plutôt qu'une attitude et un geste? Evidemment, le goût élevé du moyen-âge n'a pas encore dégénéré, sous ce rapport, dans la statuaire de notre boiserie, et à peine rencontre-t-on une exception

dans l'Enfant-Jésus de la scène de Noël : encore, c'était pour le montrer plus pauvre qu'on l'a fait nu, et non par amour de la beauté naturelle, puisqu'à côté de lui, la jeune et sainte Vierge - Marie est cachée depuis les yeux jusqu'aux pieds dans les plis de sa robe, de son voile et de son manteau. Du reste, rien dans les autres scènes ne nous ramène vers les sens, tout nous tient élevé vers les pensées divines de ces histoires, tout est conforme encore au génie, avant tout religieux, des âges précédents. Ce génie, en effet, pour être vrai n'est pas exclusif ; il sait accepter, dans les arts, comme en autre chose, les améliorations qui, sans compromettre ses conditions essentielles d'existence, sont de nature à l'accommoder aux progrès de la science. Le ciseau d'Arnoul Boulin était près de s'égarer en se laissant entraîner par la réforme, dans l'exécution des pendentifs : aux miséricordes et aux panneaux, la main de ses guides et le respect pour les traditions le contiennent encore. Il ne prend de la renaissance que ce qui est bon et louable, pour corriger la rudesse du moyen-âge. La connaissance des formes classiques se révèle sous les draperies ; elle leur ôte de leur raideur; elle les assouplit, mais ne les rend pas maniérées et ridicules ; elle habille mieux les personnages, mais ne les déshabille pas ; elle ajoute un peu de naturel, mais sans dissiper le parfum du spirituel qui semble émaner des figures plus anciennes. En un mot et en résumé, les spiritualistes purs peuvent s'arrêter au portail comme devant les vitraux du même temps : c'est leur *nec plus ultrà*, c'est pour eux l'idéal de la perfection artistique. Les naturalistes purs doivent être satisfaits de la manière exquise dont sont pétris plusieurs de nos blocs de

marbre. Mais, à ceux qui cherchent un milieu, un point de conciliation, nous leur offrons nos Stalles et ce qui leur ressemble. A notre avis, ces derniers sont les plus sages.

Quelques rapprochements particuliers compléteront ce parallèle général. Nous n'avons pas besoin, pour les faire, de quitter notre cathédrale qui suffirait seule à une étude complète de. l'art de la statuaire. Les sujets qui y ont été reproduits le plus souvent, aux diverses époques dont nous parlons, parce qu'ils se rattachaient aux dogmes fondamentaux de la foi chrétienne, sont : la création, la chûte de l'homme, la rédemption et les mystères dont l'accomplissement était la conséquence de ces trois grands faits. Choisissons, dans le nombre, quelques-uns de ceux qu'on y a traités aux trois différents âges de notre basilique, l'Annonciation par exemple. En la considérant sur l'un des panneaux de la montée D de nos stalles, quel sentiment l'emporte en vous, ou de la piété dont vous avez été pénétré en contemplant le même mystère, au latéral à droite du porche de la Mère de Dieu et au vitrail de la galerie intérieure au rond-point, ou de la pitié qui vous a fait lever les épaules en passant devant le rétable de la chapelle de l'Incarnation? Ici, l'on a dépensé de très belles tables de marbre pour ne représenter qu'une femme coiffée en cheveux sur un prie-dieu trop élevé pour elle, et en présence d'un ange qui lui parle en dégainant son bras comme un grand sabre nu, et n'a rien de céleste, ni dans les traits, ni dans le costume, ni dans l'attitude. Là, deux blocs de pierre ou deux nappes de vître vous montrent Marie et l'ange debout, comme doit être la reine des anges, comme doit être le messager de Dieu,

Marie servante du Seigneur recueillie et modeste, l'ange, serviteur de la servante du Seigneur, plus humble et plus respectueux encore, Marie et l'ange ensevelis l'un et l'autre dans les amples et longues tuniques qui ne laissent rien voir de corporel et d'humain en ce mystère où la vertu du Très-Haut doit intervenir toute seule pour féconder la virginité. Allez voir, après cela, comme le XVII.ᵉ siècle a mis ces célestes personnages nez-à-nez, et s'affrontant pour ainsi parler l'un l'autre; voyez comme le XIII.ᵉ siècle les a fait poser à distance, sur deux socles différents au portail, dans deux vitres séparées par un meneau à la galerie. Quel sentiment de haute convenance dans la première époque! quelle effronterie dans la dernière! Notre Annonciation de 1508 qui forme le point milieu entre les deux époques, n'est pas un tableau parfait; il est cependant bon à considérer comme éloge de ses devanciers dans ce qu'il en prend, comme critique anticipée de ses suivants, dans sa prudence à innover. Il fera fléchir le genou à la vierge de Juda, à cette heure solennelle où le Saint-Esprit la couvre de son ombre et descend en elle, il lui fera dire : *Ecce ancilla domini;* mais ce n'est pas aux pieds de l'ange qu'elle s'humilie; Gabriel se tient tremblant derrière elle, et c'est en détournant noblement la tête qu'elle l'aperçoit et le charge de la réponse à porter au ciel : *Fiat..!* L'ange et la Vierge auront plus de mouvement, plus de naturel peut-être que quatre siècles plus tôt, mais ils n'auront pas le laisser-aller, le sans façon de deux siècles plus tard. Les plis de leurs robes seront plus ondoyants; mais ils ne s'écarteront pas encore, pour laisser voir si l'ange touche la terre de ses pieds, si Marie porte encore un corps,

tant on voudrait qu'elle parût plus vierge que jamais, à ce moment de l'incarnation du Verbe éternel dans son sein ! En un mot, les annonciations du XIII.ᵉ siècle vous ont édifié, recueilli, fait prier. Celles du XVI.ᵉ ont modifié ce sentiment sans le ruiner. Demeurez-là et n'allez pas vous agenouiller devant les annonciations du XVII.ᵉ ou du XVIII.ᵉ ; vous ne prieriez pas, vous seriez peut-être mal édifié.

Un mot maintenant sur les Assomptions de Marie. Nous avons entendu beaucoup de personnes faire l'éloge de celle qui a été transportée de la 3.ᵉ chapelle à droite de la grande nef dans le rétable de la chapelle de *Retro*. Ce marbre a en effet beaucoup de valeur ; mais une valeur toute profane. C'est la Sainte Vierge portée sur les nuages, comme Vénus sur les eaux, et si 93 eût duré, cette assomption de la reine des vierges eut pu rester pour figurer très heureusement l'apothéose de la déesse-raison. Les draperies ne manquent pas à ce sujet. La robe, le manteau, le voile, tout y est jeté avec grace et naturel, mais rien de tout cela n'y remplit le but qu'un ciseau chrétien doit rechercher dans une statue de vierge, rien de tout cela ne donne à Marie la douce modestie et la pieuse gravité qui doivent la caractériser. Tout cela semble tendre vers un but contraire. Le voile est si petit et si complètement renvoyé en arrière, qu'au lieu de couvrir la tête, il est entièrement éclipsé par elle et qu'il faut regarder de près et de côté pour s'assurer qu'il existe. Le manteau et la robe, dont le beau et scandaleux désordre est sans doute un effet de l'art, achèvent d'ôter à ce sujet tout caractère religieux, en laissant paraître ce qui devait être couvert, comme la gorge et les pieds, et

révélant plus habilement encore la taille et les formes qu'ils ne peuvent se dispenser de couvrir. Les petits amours accrochés de droite et de gauche, en guise d'anges, sont un digne accompagnement de cette œuvre, aussi inconvenante comme sujet religieux que remarquable à certains égards. Nous ne nous souvenons pas, du reste, d'avoir vu jamais un seul fidèle venir se recueillir devant cette statue, pour invoquer la Sainte Vierge mère de Dieu. Si Blasset a pensé que ce n'eut pas été traiter le sujet de l'assomption, que d'aller prendre à notre grand portail l'idée de ce tombeau vers lequel les anges de Dieu sont descendus, soulevant de leurs mains, non le corps sacré de l'inviolable Vierge, mais le suaire glorieux dans lequel, couchée encore, elle commence à se mouvoir pour monter au ciel: si notre savant compatriote a dû consulter les exigences de son siècle qui repoussaient cette manière, comme trop lourde et trop prosaïque, plutôt que son goût personnel qui lui faisait sans doute apprécier tout ce qu'il y avait de charme dans la simplicité de ce morceau parlant comme aurait écrit l'Evangile: s'il n'avait pas la permission de faire du spiritualisme pur, pourquoi n'a-t-il pas pris sur lui de faire au moins du spiritualisme mixte? Pourquoi n'a-t-il pas été s'inspirer de l'assomption, si belle encore et si céleste, de nos stalles? il aurait fait un chef-d'œuvre religieux, en même temps qu'un chef-d'œuvre artistique. Il aurait remarqué qu'un ample et royal manteau, descendant des épaules jusqu'à terre et relevé sur l'avant-bras droit pour laisser voir les longs plis de la robe traînante, peut donner à une vierge de la gravité sans raideur, et de la modestie avec un air de dignité toute divine, et que des mains

jointes et des yeux voilés de leurs paupières valent bien des bras en exercice comme ceux d'une actrice, et un regard hardiment porté vers l'Eternel, tels qu'on les voit derrière le chœur. Il aurait sans doute aimé aussi à adopter pour cortège, dans ce triomphe de la pureté virginale, nos anges couverts des pieds à la tête de leurs chastes tuniques, et si bien parés de leurs grandes aîles et de leur chevelure flottante. Enfin, il aurait plutôt renoncé à son ouvrage que de ne pas mettre au bas de son tableau la vénérable assemblée des apôtres, qui rattache si bien à la terre cette joie du ciel. Mais l'habile sculpteur, auquel nous devons les plus beaux marbres de notre cathédrale, vivait un siècle trop tard. S'il avait voulu travailler en 1600 dans le genre si chrétien de nos stalles, il n'aurait pas même gagné de quoi faire forger un ciseau (1).

(1) Nicolas Blasset, né à Amiens en 1587, travaillait dans le style des célèbres sculpteurs Jean Goujon et Germain Pilon. Ses œuvres, remarquables par le naturel, l'expression, la grâce, la correction du dessin, la souplesse et le jet heureux des draperies, rappellent les plus beaux travaux de ces grands maîtres; ce qui ne contredit nullement le jugement que nous venons d'en porter, en nous plaçant à un autre point de vue. Quoiqu'appris à manier le ciseau dans un genre payen, Blasset n'en était pas moins un chrétien zélé dans sa foi et dans sa vie: il fut maître de la Confrérie de Notre-Dame du Puy en 1625, et fit en cette occasion présent à la cathédrale d'une Vierge en marbre; mais les idées du siècle l'entraînèrent, comme artiste, dans la voie nouvelle, ainsi qu'elles dominèrent plus tard M. de la Mothe lui-même, tout saint et savant évêque qu'il était. Blasset mourut en 1659 et fut inhumé à St. Firmin-le-Confesseur. M. Gilbert (Descript. de la cath. p. 155) accuse avec raison d'une coupable incurie l'administration de la ville d'Amiens, qui n'a pas recueilli ses restes précieux, lors de la démolition de cette église. (Cs. le P. Daire, hist. litt. d'Amiens, p. 113.)

En faisant de la partie historiographique sacrée une critique aussi favorable, nous sommes loin d'abandonner au blâme les scènes de la vie civile et les représentations de métiers. Les réminiscences du goût ancien n'ont pas cessé d'y être très nombreuses, et même en majorité; accoudoirs et piliers pendants nous offrent encore des types purs et graves de personnages sacrés, clercs, moines et anges. Nos dessins n.os 3, 4, 6 de la planche XIV.e, et 4 de la planche XV.e en font foi. L'on n'aurait pas mieux fait, au XIII.e siècle, le religieux qui confesse, les anges qui prient suspendus dans les airs, ceux qui montrent la face de St. Jean, les moines qui chantent l'office ou les moines moniteurs. Mais ces divisions secondaires et importantes du meuble ont droit à des éloges d'un autre ordre. Il y aurait injustice à ne pas reconnaître que les tendances au profane, au sensuel et au capricieux, que nous avons signalées dans la description des sujets, y sont largement rachetées par le fini et la délicatesse exquise du travail, par le mouvement, la vie, la légéreté, la grâce qui les animent, surtout les pendentifs. Aux miséricordes et aux rampes il y a plus d'esprit et de religion; ici, il y a plus de talent artistique et de savoir-faire. Plus bas, on a tenu la statuaire à la hauteur du sens moral des textes sacrés; ici, on a tourmenté et pétri le bois jusqu'à le faire mouvoir aussi naturellement que les individus qu'on a représentés. Au rez-de-chaussée, ce sont des artistes pieux et versés dans les saintes lettres qui ont travaillé; les étages supérieurs ont été confiés à des ciseaux habiles à créer la forme et la vie physique. Ces derniers toutefois n'étaient pas des profanes non plus, car ce sont eux, probablement, qui ont exécuté celles des scènes

de la Création et de la vie de la Sainte Vierge qui devaient avoir leur place aux étages supérieurs, dans la même région que les culs-de-lampe. Or ces morceaux sont les plus délicieux de tous, et sans contredit des chefs-d'œuvre. Il semble bien que ce qui devait être plus apparent dans l'œuvre, comme ces tableaux, les pendentifs et les dais, a été traité avec plus d'art encore que tout le reste.

Nous ne sommes entrés dans de si longues considérations au sujet du caractère de nos sculptures, qu'à raison de l'impossibilité où nous étions de les qualifier plus catégoriquement, en les rapportant à une école connue. Il était facile, sans doute, d'y remarquer, après des hommes dont le jugement est d'un grand poids, des traces sensibles de la manière d'une école de peinture qui a pris son nom de la Flandre, et dont Van Eick a été le plus illustre représentant : la composition de nos sujets, le type des figures, une tendance bien marquée à imiter la nature, tout en conservant les traditions chrétiennes, autorisent assez cette opinion. Notre voisinage de la Flandre, et la dépendance d'un même prince, commune aux deux pays pendant près de la moitié du xv.e siècle, ne permettent pas non plus de douter que les Flamands et les Picards n'aient entretenu d'intimes relations, et que les artistes de l'une et l'autre province n'aient travaillé dans le même goût et d'après les mêmes principes. Il est même très-probable, malgré l'absence de documents positifs à cet égard, que d'habiles imagiers sont venus, des villes du nord, prêter l'appui de leur talent aux imagiers amiénois. Nous avons vu ailleurs que c'est précisément dans ces villes, à Montreuil-sur-Mer, à Abbeville, à Hesdin, à Bruxelles,

à Nivelle, à Lille, à Tournay, à Arras, à Amiens, que le Chapitre de la cathédrale de Rouen fit recruter en 1465, pour l'œuvre des chaires, des ouvriers de hucherie. Malgré la justesse de ces observations, il serait pourtant téméraire, selon nous, de fixer en Flandre, et non dans notre France, dans notre Picardie même, le siége de ce génie de la sculpture qui a produit les Stalles d'Amiens, et tant d'autres boiseries au sein de nos provinces du nord, de l'ouest et du centre. On cite bien des noms de peintres flamands qui ont fait école, et auxquels la France ne peut opposer des noms aussi glorieux; mais on n'a pas encore, que nous sachions, découvert chez nos voisins le fondateur d'une école de sculpture qui aurait inondé la France de ses élèves, et donné le ton aux nombreux artistes de ce grand royaume. Sans contester le moins du monde l'influence que le talent de peindre la toile ou le velin exerce sur celui de tailler la pierre ou le bois, nous croyons que la distance est encore trop grande entre ces deux branches d'un même art, pour qu'une école de peinture, même de premier ordre, enfante nécessairement à côté d'elle une école de sculpture qui lui soit analogue. Tout artiste supérieur, dont les œuvres sont répandues et célébrées au loin, a sur son siècle une action puissante : ainsi Van Eick, ainsi Giotto, ainsi Raphaël, ainsi, dans un sens contraire, Michel-Ange; mais cette action est plutôt générale et influente que particulière et génératrice, c'est-à-dire que les beaux-arts en la ressentant, en recevant ce qu'elle leur apporte, n'en voient pas moins surgir spontanément des écoles nouvelles qui ont leur individualité propre, leur vie à part et distincte. Autant donc il serait raisonnable

d'admettre que, non seulement l'école de Van Eick, mais celles de Giotto, de Pérugin, de Raphaël propagèrent de nobles idées et un goût plus pur parmi nos sculpteurs français, autant nous serions injustes à l'égard de ceux-ci en leur contestant la gloire d'avoir volé des propres ailes de leur génie, en leur refusant en quelque sorte un nom qu'ils ont si dignement conquis dans l'histoire. Les tailleurs d'images français, que l'on commence à peine à exhumer d'un oubli injurieux, se leveront bientôt en si grand nombre, qu'il faudra bien leur donner un rang dans cette classification des écoles du moyen-âge, envahie tout entière par l'Italie et l'Allemagne, au détriment de notre France pourtant si féconde (1).

Notre opinion sur la statuaire de nos stalles se résume donc ainsi : réminiscence bien vive et bien pratique de l'art mystique des âges de foi dans les parties principales ; influence encore timide et mesurée de la renaissance dans l'ornementation et dans les sujets du second ordre ; touche assez reconnaissable de l'école flamande sur l'ensemble du monument ; de sorte qu'il est peut-être permis de l'appeler un heureux essai d'accommodement entre deux genres exclusifs. Les réflexions qui nous restent à faire sur l'esprit dont on s'est inspiré dans le choix des costumes pourront bien confirmer ce sentiment.

Une distinction est encore nécessaire sur ce point entre les scènes historiques, les scènes contemporaines et les scènes de fantaisie ou tableaux de morale, qui composent le programme général. Dans les scènes histori-

(1) Voir la note G à la fin du volume.

ques de l'ancien et du nouveau testament, on trouve les costumes de convention traditionnelle, et variés seulement suivant l'ordre hiérarchique des héros qui y figurent. Le caractère de ces costumes n'est pas la vérité absolue ; mais il y est quelquefois conforme, et il s'en rapproche d'ordinaire, parce qu'il est toujours selon les convenances.

Dans les scènes contemporaines, telles que représentations d'arts et métiers et peintures de mœurs, il était naturel de laisser les artistes copier leurs vivants ou se copier eux-mêmes ; aussi la vérité domine-t-elle dans les acoutrements, du reste si variés, et les altérations sont-elles assez rares, et justifiées, presque toujours, par les circonstances plus ou moins normales dans lesquelles ils surprenaient ou voulaient établir leurs types.

Les tableaux de morale supposent encore certaines règles suivies dans l'agencement des habits ou même des oripeaux. Il n'y a de champ absolument libre que dans les fantaisies et les farces purement oiseuses des entailleurs.

Un exposé sommaire des faits suffira pour justifier ces observations et pour prouver qu'il y a plus d'entente ; de méthode et de grandeur qu'on ne pense dans les détails, même les plus menus, d'une œuvre qu'on a traitée en d'autres temps, de cabotinage et de fruit désordonné d'imagination en licence. Les quelques mille personnages que nous avons distingués et nommés dans le cours de ce livre, se résument en plusieurs catégories à chacune desquelles un costume caractéristique est affecté. Nous allons le reconnaître.

Dieu. En longue tunique sans ceinture, tête et pieds nus : voilà la manière simple et mystérieuse de le repré-

senter d'ordinaire, lorsque dans ses communications avec l'homme, il touche ou paraît toucher la terre de ses pieds, comme dans la vision d'Abraham n.° 4, et après cela, dans tous les mystères de son humanité jusqu'à son Ascension. Cette manière est celle des types anciens. On sent qu'elle est pleine de charmes, nous disant ainsi la dignité de celui qui n'a pas besoin de nos biens, et ne prend de notre humanité que ce qu'il lui en faut pour se rendre sensible à nos yeux et se faire aimer. Du reste, le moyen-âge qui, depuis si long-temps déjà, lui avait appliqué, sur le portail de St.-Honoré, cette magnifique parole du prophète Nahum : *quàm pulchri super montes, pedes annuntiantis pacem, evangelizantis bona*, devait, pour être conséquent, ne plus jamais voiler ces pieds adorables du prince de la paix. C'est ce qu'il a fait, et cette circonstance est la seule qui soit absolument commune à toutes les représentations de Dieu ou de Jésus-Christ. Les autres éléments du costume varient, mais peu, et toujours pour des raisons sacrées. Ainsi chaque fois qu'il trône en souverain maître sur les nuages du ciel, ou sur le globe terrestre, ou sur le splendide et divin faldistoire, il couvre sa tête de la triple tiare, sa robe libre et sans couture de la chape fermée d'un camée; de ses mains il tient à droite le sceptre, à gauche la sphère céleste et terrestre; la tiare au pontife éternel, la chape ou manteau au roi, la sphère et le sceptre à Dieu créateur et maître.

Marie. Si le costume que les sculpteurs agiographes donnent à Dieu est inspiré par le sentiment d'une religieuse et haute convenance, on peut dire que celui dont ils parent la très-sainte vierge Marie porte un caractère

de vérité que l'on apprécie, avant même de connaître l'histoire sur ce point. En regardant la Vierge de nos stalles, comme celle de nos porches et de nos vitraux, on dit : elle devait être comme cela. On lui a fait deux sortes de vêtures, l'une qui est commune aux jours de sa première jeunesse, de sa jeunesse terrestre, depuis sa naissance jusqu'au temps de sa maternité, et aux jours de sa seconde jeunesse, de sa jeunesse au ciel après son assomption ; l'autre, qui est spéciale et analogue à cette sérieuse et dure partie de sa vie, durant laquelle elle fut mère et mère de douleur. L'une et l'autre de ces vêtures sont à la fois virginales et graves, l'une et l'autre montrent la vertu et la dignité, la vierge et la reine. Une première remarque à faire avant d'entrer dans le détail, c'est que, tandis que Dieu est toujours montré pieds nus, lui qui est descendu à terre et a pris notre humanité, Marie au contraire est constamment représentée les pieds perdus dans les plis traînants, nombreux et légers de sa robe virginale, elle qui est élevée au-dessus de la terre et rapprochée de Dieu par sa pureté. Dieu montre par ses pieds nus qu'il a pris le corps de l'homme, Marie fait comprendre en les cachant qu'elle participe à la spiritualité de Dieu. Le reste est conforme ; avant de devenir mère et après sa mort, elle porte dans son costume comme dans sa physionomie tous les caractères de la jeunesse belle et pure, céleste et renouvelée. Sa robe ample et longue fait que, marchant, elle semble moins portée sur ses pieds que soutenue et poussée par le souffle divin. Une échancrure en cercle, en carré ou en triangle, laisse voir le vêtement de dessous fermé jusqu'à la gorge, plissé plus fin, et riche comme la beauté intérieure de cette

fille du roi. Sa chevelure dit aussi les grâces de la vertu à laquelle la main de l'homme n'a jamais touché ; elle se partage simplement sur le front et descend en ruisselant sur les épaules jusqu'à la taille. Marie est issue d'un sang royal selon la chair ; on ne le reconnaît qu'à la cordelière qui pend à sa ceinture. Sa jeunesse finit vite sur la terre ; dès son entrée au temple, elle se prépare à devenir mère et à en méditer les graves devoirs : son costume se modifie dans le même sens. Le voile des fidèles épouses lui couvre désormais la tête, les épaules et le cou ; dans les circonstances plus solennelles de sa vie, telles que celles de Noël et de la Pentecôte, il descendra jusqu'à terre et l'enveloppera presque toute entière.

Anges. Le costume de la Vierge-Marie ne ressemble à rien plus qu'au costume des anges. C'était l'ordre. La robe disposée, dans sa forme, de manière à dérober tout le corps et à ne laisser voir que la tête, siége de l'esprit, était un symbole habilement convenu pour exprimer la pureté : elle devait être celle des anges et de Marie. On ne la trouve en effet à aucun autre personnage. Nous ne savons pas si nos anges des Stalles ont des pieds, on ne leur en voit nulle part, non plus qu'à la Vierge. Leur chevelure est libre et flotte au gré des vents, comme leurs robes. Plus tard, on a voulu rendre les anges plus légers et plus spirituels, en ne leur donnant point de corps, ou en leur donnant des corps d'enfants avec des aîles naissantes : le but a été manqué, et ces têtes sans corps ne présentent pas l'idée d'individualité ; ce sont des êtres tronqués, et avec cela, lourds et massifs quand on leur a fait des corps d'enfants cent fois trop pesants à l'œil pour pouvoir jamais

paraître voler. Mieux valait l'ancienne manière qui ne faisait rien contre nature, mais qui spiritualisait la nature en la rendant légère et gracieuse dans toutes ses conditions. Le vent du matin et le souffle du soir peuvent bien se mettre dans ces fins tissus qui sont le vêtement des anges, dans ces ailes grandes et éployées qui font leur céleste parure. Le XIII.e siècle vêtait aussi ses anges de longues ailes et de voiles légers et pudiques, c'était beau ; il laissait, il est vrai, paraître leurs pieds, mais leurs pieds nus, leurs pieds toujours prêts à courir, comme ceux de Jésus-Christ, comme ceux des apôtres, pour porter aux hommes la bonne nouvelle dont ils sont les messagers.

PATRIARCHES. Ils annoncent bien leur nom par la manière dont les âges mystiques composaient et agençaient leur tunique, leur manteau, leur épaulière et la coiffure de leur tête. Dépourvus de tout ornement inutile, ces éléments du costume patriarchal sont graves, simples en même temps que riches par leur ampleur, comme il sied aux pères de la foi et aux maîtres du monde dans ces temps primitifs. La tunique et l'épaulière sont toujours portés à la maison ; le manteau ou pluvial « *pluviale* » ne sert qu'en voyage. Excepté à la vision de Dieu, p. 181, Abraham a toujours le chapeau sur la tête, même en recevant la visite mystérieuse des trois anges, pag. 180. Ce costume et ces habitudes sont les mêmes pour Isaac. Elles varient quant à Jacob, suivant les âges de sa vie ; jeune, il vêt les habits courts et serrés. On les lui voit encore, mais beaucoup plus riches, lorsqu'il quitte Laban ; dès qu'il en est séparé, son épaulière, son manteau, son chapeau et la longueur de sa robe rappellent le costume des Pa-

triarches et ailleurs qu'il a pris rang parmi eux. Il en est à peu près de même de Joseph, pour la première partie de son histoire, jusqu'à son élévation. Alors, les marques de sa grandeur humaine se mêlent aux insignes de la dignité patriarchale ; le collier de Pharaon reluit sous son manteau, les bords de son chapeau sont quelque peu taillés comme aux riches.

APÔTRES. La tête et les pieds nus, la toge et la chlamyde romaine sur les épaules : tel est le type universel des apôtres dans tout le moyen-âge. Porteurs de la bonne nouvelle comme Jésus-Christ et les anges, *leurs pieds sont beaux* aussi à voir *sur les hauteurs des collines. Lumière du monde,* leur front n'est pas à voiler. Héritiers des Romains dans la conquête du monde moral, sénat de la cité sainte, la toge et la chlamyde leur allaient. Tous les auteurs et tous les monuments les représentent ainsi.

Nous devons, maintenant, ranger dans une même catégorie ceux de nos personnages sacrés de l'ancien testament qui ne sont pas costumés d'après des règles invariables et communes à un même ordre de dignité, mais qui cependant ne revêtent que des habits et des ornements en harmonie avec leur caractère et le rôle qu'ils jouent. Ils ont été suffisamment décrits dans l'explication des sujets. On se rappelle Laban dont la mise somptueuse, mais moins sévère, contraste avec celle des Patriarches parmi lesquels il vit ; Melchisedech portant une aube traînante, simple comme le culte dont il était le prêtre, et avec cela une mître, anachronisme volontaire pour signifier sa suprême sacrificature ; Aaron, pontife d'un culte plus cérémoniel, et revêtant pour cela, comme au portail, la dalmatique et l'ephod, mais

non plus l'étole et le manipule ; Noë, patriarche d'un autre ordre qu'Abraham et Jacob, comme père du genre humain et roi du monde entier après le déluge, et que la richesse de sa coiffure distingue en ce sens : sacrificateur, sa robe fendue sur les côtés et bordée d'hermine ressemble un peu à celle d'Aaron. Pour des raisons analogues, Job nous est montré, dans sa prospérité, tout couvert de robes étoffées et brodées, riches, mais longs et sérieux vêtements ; on a donné à Gédéon les armures défensives et offensives déjà un peu antérieures au XVI.e siècle, mais bien choisies pour faire un grave et noble guerrier. Enfin, il faut ranger dans la même catégorie tous les personnages du second ordre qui font partie du récit sacré de la Bible et de l'Evangile, Eliézer, Jacob et Joseph enfants, les frères de Joseph, les gardes, la famille de Job, dont les costumes traités avec plus de liberté, mais pourtant avec réserve et convenance, tiennent à la fois de l'époque contemporaine et des temps héroïques. On y voit encore des robes, mais déjà moins longues et moins amples. Les taillades, les manches fendues et les justaucorps commencent à s'y montrer de-çà et de-là. Cette fusion se remarque également dans les costumes de femmes. Excepté la Sainte Vierge et les figures symboliques de l'Eglise et de la Synagogue, elles nous montrent toutes, depuis les épouses des patriarches jusqu'aux dames du temps, un mélange sensible dans lequel cependant les modes actuelles dominent sur les formes surannées.

La manière de s'habiller au XVI.e siècle ne paraît dans toute sa vérité qu'aux accoudoirs et aux pendentifs ; encore, y est-elle assez souvent altérée, par le caprice des entailleurs. Nous devons noter parmi les costumes

du temps le mieux caractérisés, ceux des chanoines, des religieux, des huchiers et tailleurs d'images, des apothicaires, du maître d'école, de l'architecte, de l'écrivain, du financier, de l'apprêteur d'étoffe, du bourrelier, du boucher, de ceux qui se battent aux culs-de-lampes 4.e et 18.e, de ceux qui boivent; de plusieurs musiciens, etc., etc. Les femmes, dans les diverses conditions, y ont aussi une mise suivant les modes contemporaines des Stalles, ou rappelant une époque encore peu éloignée.

Les figures dessinées, pl. xiv, celles des deux accoudoirs réunis des Stalles n.os 4 et 5 du côté droit, sont des monuments assez précieux du costume ecclésiastique tel qu'il existait alors. Il consistait, pour tous les clercs, en un surplis, comme nous le voyons au donneur d'eau bénite, pl. xiv., 6, et sur plusieurs monuments de la cathédrale. Ce surplis est sans manches et muni de longues et larges aîles, disposées de manière à couvrir à volonté les bras dans toute leur longueur, ou à n'en laisser paraître que le poignet ou une partie plus considérable selon le besoin. En considérant attentivement cette forme d'habit de chœur, on comprend sa destination mystique qui était de figurer les anges du ciel dans la personne des clercs en faisant disparaître les bras sous une apparence d'aîles. Les aîles en effet consistent en une pièce de fin linge, le même que le surplis, assez longue pour aller jusqu'à terre, et assez légère pour flotter au gré du vent. Fixée à l'épaule, elle était ployée en double et se rattachait aux deux bords des échancrures pratiquées de part et d'autre du corps du vêtement, pour donner passage au bras qu'elles recouvraient et qui leur communiquait ses mouvements.

Peu-à-peu, on en vint à ne plus les attacher qu'à l'épaule et un peu en arrière, en les fronçant considérablement de manière à dégager entièrement les bras dont les mouvements, par là même, devinrent indépendants de celui des ailes du surplis. C'est à cette forme, plus gracieuse que mystique, qu'était réduit ce vêtement de chœur, lorsqu'il fut entièrement abandonné, vers 1814, pour le rochet que le clergé de notre diocèse a depuis universellement adopté. « Outre le surplis » commun à tous les clercs, les chanoines d'Amiens » avaient encore l'aumusse, espèce de manteau en petit » gris, marte ou menu vair d'un côté, et en hermine » mouchetée de l'autre, qui de temps immémorial n'é» tait déjà plus porté que comme insigne de la dignité, » soit sur le bras droit, soit sur le bras gauche. Le » capuche réduit à la forme d'une petite pochette, re» tombait tantôt dehors, tantôt en dedans. » Ces diverses manières de porter l'aumusse, dont nous parle le chanoine Villeman, se remarquent en effet sur nos stalles et sur les monuments funéraires de la cathédrale. Ce n'est que vers le commencement du XVII.e siècle, que l'usage prévalut de la porter sur le bras gauche, avec la pochette en dedans, comme on le voit au monument du ch.e Lucas, mort en 1628. Au rang du costume ecclésiastique il faut mettre le froc et la coule monacale que nous trouvons très-bien portés par les moines qu'on rencontre en plusieurs endroits. Celui qui exerce le ministère de la confession ne se distingue des autres que par sa ceinture de cordes. Tous sont traités avec beaucoup de vérité.

Nous devons en dire autant des représentants des diverses professions, soit libérales, soit mécaniques. Le

personnage qu'on peut prendre indifféremment pour un écrivain public, pour un notaire, pour un rhéteur ou pour un avocat, porte la vraie toge magistrale ou doctorale, avec la chausse, dégénérée du chaperon, et restée comme insigne de ces nobles professions. L'imagier, autre profession plus libérale que mécanique, nous donne aussi, sur plusieurs accoudoirs et en particulier sur la pl. xv, n.° 3, une idée juste d'une mise élégante et riche. Le tablier dont ces messieurs se ceignent dans l'exercice de leur art n'empêche pas de voir le pourpoint *balafré en plusieurs endroits pour laisser paraître la fine toile de Flandre* (1). Le Jhan Trupin de notre dessin n'est cependant pas encore le plus fashionnable ; il est dépassé par plus d'un de ses confrères. Les pharmaciens, le petit-maître, le tambourin nous offrent encore des exemples du costume du temps, et rappellent la critique que le traducteur de la *Sage folie* fait de ces vêtements « balafrés à la Suisse, à l'Allemande, à la » Wallone, chiquetés, découpés à mille balafres, avec » la chemisette de taffetas, de satin ou de toile d'or » pour l'hiver, et en été les chemises de fine toile » de Flandres dont les traces ne manquent pas de pa- » raître entre les balafres des pourpoints. » Quant à la coiffure, elle est aussi variée au temps des Stalles que de nos jours; nous y trouvons tout, depuis le chaperon, devenu déjà historique alors, jusqu'au chapeau venu au monde, dit-on, sur la tête de Charles VII, en 1449 (2), et commençant à régner presqu'exclusivement sous François I.er

(1) Monuments inédits de Willemin, texte de M. Potier de Rouen.

(2) Daniel Hist. de France. tom. IV. p. 514.

Les costumes féminins sont en général, peut-être, les plus caractéristiques et les plus vrais, et en parcourant les galeries de notre meuble, on est à même d'étudier les mises du temps depuis la simple fruitière jusqu'à la plus noble dame, depuis la mendiante en serpillière de la pl. XIV n.° 3, jusqu'à la coquette qui est dessinée en regard, depuis l'humble femme en lecture, même planche, jusqu'à l'illustre et sainte fiancée de Jacob. Ici, simple robe courte et petit bonnet à facettes, voile ou cornette; là, robe longue et traînante comme sous Charles VII, « manches tailladées aux épau-» les, et divisées plus bas en plusieurs brassarts rat-» tachés entr'eux par des nœuds de rubans, au défaut » desquels pendent des bouffants de linge finement plis-» sés (1). » Et avec cela, « bourrelets à manière de » bonnets ronds qui s'amenuisaient par-dessus de la hau-» teur de demi-aulne ou de trois quartiers de long. Sur » la cîme de ces bonnets en forme de pain de sucre » étoit attaché un couvre-chief délié ou voile qui der-» rière pendait jusqu'à terre (2), lequel la plupart tour-» noyent autour de leurs bras (3). » Cette espèce de voile ainsi porté était quelquefois commun aux hommes et aux femmes, temoins le Laban et la Rébecca de notre boiserie.

L'accessoire des costumes, soit pour les hommes, soit pour les femmes, sont trop multipliés pour entreprendre d'en parler. Nous avons nommé la ceinture plus ou moins riche, plus ou moins lâche, suivant la condition ou la

(1) Monum. inéd. par Willem., texte de M. Potier.

(2) Monstrelet, chroniq. tom. III. p. 129.

(3) Hist. de Lyon par Paradin, 1573.

prétention ; Olivier de la Marche dit qu'elle sera

Du plus fin or que l'on pourra trouver
Esmaillée de blanc, noir et rouge cler,
Pour faire à ma dame saincture chère.
Des paternostres pour faire la manière
Pendront devant, de fin blanc cassidoine
Le temps présent le dit à ce idoine.

Il nous parle aussi agréablement de l'escarcelle :

Une bource qu'on dit une aumosnière
Nous convient pendre à cette sainturette
D'or et de perles brodée. . . . . .
La bource doit, pour estre plus parfaite,
Avoir fermant pour sûrement garder
Ce que dame veult tenir ou donner.

L'usage de l'escarcelle est commun aux deux sexes sur nos stalles.

Avec tout cela, s'agençaient les colliers, les affichets et les perleries à peu près comme on les ressuscite aujourd'hui.

Un mot seulement sur la chaussure. Les souliers à la *guimbarde* ou en *bec-de-canne*, ainsi nommés parcequ'ils décrivent la forme arrondie à leur extrêmité et sont très-découverts sur le pied, étaient d'un usage général parmi les bourgeois d'Amiens à l'époque qui nous occupe. Nos Stalles, sur ce point, sont d'accord avec le manuscrit offert par la confrérie de Notre-Dame du Puy à Louise de Savoie, mère de François I.er La ridicule et indécente mode des souliers à la *poulaine* qui avait prévalu durant le XIII.e siècle et le XIV.e, et flétrie au XVI.e, a entièrement disparu ; le seul exemple que nous

en trouvons à l'un de nos accoudoirs ne paraît être qu'une caricature destinée à la discréditer de plus en plus.

Tous ces personnages qui viennent de comparaitre avec leurs costumes si variés, n'offrent peut-être pas un sujet d'étude plus piquant que le théâtre même sur lequel ils ont été mis en scène, et qui nous montre, en effet, comme prises sur le fait, nos cités anciennes et leurs édifices, nos maisons de ce siècle et leur ameublement. Ici, c'est la copie en miniature des portes flanquées de tours et couronnées de créneaux, comme dans les scènes de la Conception et de la rencontre de Joachim et d'Anne; là, une ville entière et complète avec ses clochers élancés, ses pignons aigus et son enceinte de murailles et de bastions, comme aux tableaux n.os 27, 33, de la vie de Marie. Quand nous n'aurons plus à Amiens les curieuses façades de maisons du XVI.e siècle, que l'intempérie de l'air et notre manie de tout restaurer et de tout rebâtir rendent de plus en plus rares, ne serons-nous pas heureux d'en retrouver des modèles si jolis et si bien conservés, aux n.os 5, 10, 18, et ailleurs? Mais ce n'est qu'aux n.os 9, 12, 13, 14, 17, 19, 20, 35, 36, 41 et 43, qu'on nous ouvrira les portes de ces somptueux ***ostels,*** pour nous y laisser faire le recensement exact de tout le mobilier dont se compose le ménage, après toutefois que nous aurons admiré, en passant, les charmantes imitations de serrurerie, pentures, verroux, heurtoirs, gracieusement contournés et s'allongeant sur les panneaux, comme de flexibles rameaux de lierre ou de délicats ceps de vigne. Voyons tour à tour, le lit :

Lict d'honneur plein de toute joye,
Beau lict encourtiné de soye

. . . .

Lict soustenu en une couche
Ouvrée de menuiserie,
D'images et de marquetterie

La chaire ou faldistoire :

Chaire où l'ouvrier pour bonne entente
Tailla mainte table d'attente,
Feuillages, vignettes, frizures
Et aultres plaisantes figures.

La table :

Table tous les jours bien frottée,
Table sur deux tréteaux portée,
Table d'une nappe parée,
Pour boire et manger préparée.

La scabelle pour s'asseoir à table :

Jaune comme l'or et unie,
Très clere, luysante et brunie.

Le riche dressoir à mettre la vaisselle :

Dressouer de cyprès odorant
En la salle bien apparent
. . . .
Soutenu de pilliers tournez
De feuilles et fleurs bien aornez.

Et dans la chambre à coucher, le miroir et le coffre :

Miroir de verre bien bruny,
D'une riche chasse garny.
. . . .
Coffre où sont mis les parementz,
Les atours et les vetementz (1).

(1) Les Blasons, recueil de poésies du XV.e siècle et du XVI.e, Paris. 1809.

Enfin, ce ne serait pas trop dire qu'il y a là, rien que dans cette sculpture décorative, des scènes historiques, tout un traité d'architecture civile du XVI.e siècle, tout un livre sur la vie intime de nos ayeux. Le sculpteur de notre âge emploiera utilement le temps du travail s'il vient l'étudier, et le peintre n'aura pas moins de profit à en faire un examen sérieux, que le simple amateur ne goûtera de plaisir à l'admirer.

Nous avons fini. Peut-être nous siérait-il maintenant d'expliquer à quelques uns de nos lecteurs pourquoi nous avons étendu jusqu'à ce point notre matière, et à quelques autres pourquoi nous ne l'avons pas traitée plus complètement.

Nous dirons aux premiers : Les Stalles d'Amiens sont probablement le meuble de ce genre le plus riche, le plus somptueux, le plus élégant, le plus parfait qu'il y ait au monde. Cependant, nous les avons trouvées presque aussi incomprises que magnifiques, aussi peu connues de fait que célèbres de nom. Appelés, par nos fonctions même, à y siéger tous les jours, pouvions-nous ne pas les méditer sans cesse, et en les méditant ne pas les comprendre, et en les comprenant ne pas vouloir redire au loin leur gloire, lorsque d'ailleurs il ne fallait qu'un peu d'amour de sa Foi et de sa Patrie pour être blessé du laconisme avec lequel en parlent tous les auteurs ? Nous avions donc à cœur de les montrer comme on ne l'avait pas fait encore, de les montrer telles qu'elles sont. Une sèche nomenclature des sujets, dénuée de l'exposé des motifs qui la justifient, ne pouvait répondre à ce but, par la même raison

qu'une froide analyse ne peut faire connaître une brillante épopée. Il faut, pour éditer le poëme, le traduire vers par vers : c'est ce que nous avons essayé pour nos Stalles. — Et puis, qu'on nous reproche, si l'on veut, de ne pas avoir écrit un livre *amusant* : ce n'était pas notre prétention. Les longueurs sont quelquefois le premier mérite d'un travail de cette nature, comme les agréments du style et l'intérêt palpitant du récit font le prix d'autres livres.

Aux seconds, c'est-à-dire à ceux qui, voulant bien nous tenir compte de n'avoir omis l'explication motivée d'aucun de nos sujets, nous accuseraient de ne les avoir pas toujours sérieusement approfondis ; nous répondrons d'abord par l'humble aveu de notre insuffisance sur bien des points ; mais, nous les prierons aussi d'observer que l'étude d'un monument de cette importance est, en quelque sorte, l'étude de toute la religion qui l'a inspiré, de tout le siècle qui l'a produit, de toutes les branches des beaux-arts qui y ont concouru, et même, si l'on veut un peu élargir le cercle, de toute la philosophie de l'art d'une longue période d'années. On a pu, dans le cours de ce travail, se faire quelqu'idée des nombreuses et importantes questions qui se donnent rendez-vous sur le terrain de l'archéologie. C'est l'interprétation de la Bible, c'est l'autorité des Légendes, c'est l'iconographie, c'est l'histoire, ce sont les beaux-arts, ce sont les idées dominantes des peuples, leurs mœurs et leurs usages, leurs tendances, leur vie intime, leur caractère, leurs costumes, c'est l'humanité, c'est la religion, c'est Dieu ! On a dit que le style est l'expression de l'homme, la littérature l'expression de la société ; or, les monuments constituent une partie importante du style

et de la littérature des anciens âges, de ces temps où l'on bâtissait plus qu'on écrivait, où le peuple lisait mieux dans un portail ou sur une boiserie que dans un livre. Les monuments sont donc le miroir où nos pères ont leur image; c'est donc là, aussi bien que dans les monuments écrits, qu'il faut venir les voir, les étudier, les surprendre encore tout vivants après des siècles écoulés. Mais on conçoit qu'un livre ne puisse contenir tout cela; c'est déjà beaucoup si, interprète fidèle d'une grande œuvre, il l'a multipliée et comme mise sous les yeux des hommes savants et des artistes habiles de tous les pays, afin qu'elle serve d'éléments soit à des recherches plus profondes sur les parties de détails, soit à la réalisation d'une vaste et imposante synthèse. — Nous avons apporté quelques pierres, d'autres bâtiront l'édifice.



gittaire. 6.° Le phénix. 7.° Un boucher assommant un porc. On croit voir la gourmandise dans un petit homme encapuchonné et qui coupe un pain qu'il vient de prendre dans un panier encore rempli. Peut-être anciennement, les stalles de Poitiers offraient-elles une série complète de vices et de vertus, des signes du zodiaque, des travaux des mois. Toute cette boiserie a été affreusement badigéonnée, en jaune clair pour les parties lisses, en vert bronze pour les sculptures. C'est M. Lassus qui a pour ainsi dire découvert ces stalles si intéressantes, sous l'épaisse couleur qui les empâte et les dérobe en quelque sorte à la vue. (Note communiquée par M. Ferdinand de Guilhermy.) M. Didron pense que les hauts-dossiers de ces stalles datent seulement du XIV.e siècle.

2. — Les stalles de sainte Marie d'Auch, achevées en 1529, passent avec raison pour un des plus beaux monuments de ce genre. Sur chaque haut-dossier, on voit sculpté en demi-relief une figure de l'ancien ou du nouveau Testament, de quelque saint, ou de quelque personnage allégorique de la religion. Chacune d'elles est posée sur un cul-de-lampe décoré de petits bas-reliefs ou d'arabesques du plus joli travail : les deux premiers à gauche, en entrant, sont surtout remarquables par la légèreté, le goût et la finesse des détails. Les hauts-dossiers sont séparés les uns des autres par des pilastres chargés de petites figures placées dans des niches surmontées de campanilles et d'autres ornements, tous d'un fini précieux. Le pupitre placé au milieu du chœur est du même temps que les stalles, mais il a éprouvé quelques dégradations. (Voyez Notice hist. et descrip. de S.te Marie d'Auch, par P. Sentetz, 4.e édit. 1825.)

3. — Les boiseries du chœur de Notre-Dame de Rodez, exécutées à la fin du XV.e siècle et au commencement du XVI.e, sont très-remarquables. Qu'on se représente une suite non interrompue de dais sculptés avec toute la profusion ordinaire au XVI.e siècle, ornés de festons découpés avec tant de finesse, qu'ils semblent une légère guirlande de feuillage. Tous ces dais sont reliés aux stalles par un panneau également sculpté, rempli d'arcades simulées, d'ogives, d'arcs trilobés, de quatre-feuilles. De chaque côté des stalles, s'élèvent en gerbe des colonnettes qui, partant d'une base commune, vont se

réunir au petit tore du dôme supérieur. Ces tores aboutissent eux-mêmes à une clef de voûte dont l'élégance est tout-à-fait en harmonie avec l'ensemble de ce petit chef-d'œuvre. Le trône épiscopal qui se trouve à l'une des extrémités du côté du sanctuaire, est plus remarquable encore : la stalle proprement dite est formée de trois panneaux, dont les deux latéraux sont découpés à jour ; le dôme supérieur a de curieux un magnifique pendentif ; il s'élève ensuite en forme de pyramide flanquée à chaque angle de quatre clochetons toujours sculptés avec la même élégance et la même variété. Bachelier exécuta ou dirigea une partie de ces travaux. (Consultez la notice de M. l'abbé Magne sur la cathéd. de Rodez.)

4. — Toute la Boiserie du chœur de St.-Bertrand de Comminges est en chêne, d'une grande richesse et d'un beau travail. Les figures de la Vierge, des grands et des petits prophètes, des apôtres, des docteurs et de plusieurs saints, des vertus théologales et cardinales, des sybilles, décorent les hauts-dossiers. Les accoudoirs sont historiés de scènes du même genre que celles des accoudoirs d'Amiens. Nous y trouvons, entr'autres, la correction d'un élève par son maître, qui rappelle le pédagogue normand dont nous avons parlé page 359. Les deux sièges de l'évêque sont d'une ravissante élégance. Ce beau monument dû aux libéralités de l'évêque Jean de Mauléon, en 1535, est tout entier de la Renaissance, et sous ce rapport, comme sur bien d'autres, de beaucoup inférieur à celui du chœur d'Amiens.

5. — Les stalles de Notre-Dame de Brou méritent aussi une attention particulière, quoique moins célèbres que ses tombeaux. Elles sont à hauts-dossiers comme les nôtres, mais d'un style qui n'est plus gothique. Enrichies d'une foule prodigieuse de statues, et couvertes d'ornements aussi remarquables par la beauté de l'exécution que par les symboles qu'elles expriment, elles doivent êtres mises au rang de nos boiseries les plus vantées.

6. — La réputation de la clôture extérieure du chœur d'Alby et de son Jubé est justement méritée. L'intérieur du chœur n'est pas moins remarquable par ses boiseries, ses nombreux faisceaux de colonnettes soutenant des milliers de clochetons vrillés à jour, découpés aussi

finement et aussi artistement que les vieilles dentelles de Flandre, creusés de niches renfermant une multitude d'anges à la figure riante, à la bouche entr'ouverte, aux formes élégantes et nobles. L'enceinte qui se continue dans le pourtour du sanctuaire est décorée, à l'intérieur, comme celle du chœur, de magnifiques statues qui trônent aussi sous des dais enrichis de clochetons aériens. Les douze apôtres y récitent chacun un verset du *Credo*, comme au tombeau de Ferry de Beauvoir dans notre cathédrale.

7. — A la Chaise-Dieu, le chœur qui a cent pieds de longueur a ses deux côtés bordés de cent cinquante-six stalles admirablement sculptées, mais non pas cependant avec autant de goût et de richesse que celles de la cathédrale d'Amiens, comme le disent les *Voyages pittoresques et romantiques*. (Auvergne, t. V. p. 50.)

8. — Les stalles qui garnissent le chœur de Pontigny attirent aussi l'admiration. Il serait bien difficile de donner une idée complète de l'ensemble de cet ouvrage. Nous dirons bien qu'il est composé de chaque côté d'un double rang de fauteuils cellulaires surmontés d'un magnifique dossier que termine une corniche; mais le travail de ces stalles est immense, et devant de telles œuvres, le génie moderne doit être frappé de sa stérilité et de son impuissance. Ici, ce sont des vases de fleurs en relief et presque détachés de la boiserie, des guirlandes de lierre et de chêne. A côté, les scènes les plus variées de la nature se trouvent réunies; un papillon semble agiter ses ailes sur le sein des roses, un insecte en respire les parfums; plus loin, suspendu aux branchages légers un serpent guette la proie ailée que la brise lui enverra; un cep de vigne dans lequel l'artiste a su reproduire jusqu'au velouté des feuilles semble vouloir s'élever en volute jusqu'à la voûte; des anges soutiennent par le bout de leurs ailes de petits dômes ornés de franges d'une délicatesse exquise; enfin, que dirons-nous? la vue de ces merveilles fait naître un sentiment pénible: pourquoi ne se trouvent-elles point au milieu d'une ville opulente et amie des arts? (Voir l'histoire de l'ancienne abbaye de Pontigny, par M. Henry.)

9. — Les trente-sept stalles de la cathédrale de Saint-Claude, dues au ciseau de Jean de Vitry, sont un des plus beaux morceaux de la

sculpture du moyen-âge. Les sujets qu'on y voit appartiennent à des événements historiques ou à la fantaisie. Sur les panneaux inférieurs qui servent de parois à l'entrée des stalles, on voit St.-Martin à cheval partageant son manteau, des religieux reçus à la porte d'un monastère, plusieurs sujets qui semblent rappeler une légende relative à l'abbaye de Saint-Claude. En accompagnement d'un panneau où est sculpté le Christ étendu mort sur les genoux de la Vierge, on voit les deux statues en pied de l'Eglise et de la Synagogue. Les autres figures représentent les prophètes, les apôtres, les évangélistes, les martyrs, les confesseurs, les vierges. Les accoudoirs et les miséricordes sont sculptés de différents sujets fantastiques ou de pure ornementation, dragons, sirènes, chiens, ours, chauve-souris, monstres de toutes espèces, personnages capricieux dans des postures bizarres, obscènes ou grossières. (Comm. de M. Comoy architecte, au Com. des Arts et Mon., Bull. 2.ᵉ vol. n.° 9. p. 685.)

10. — L'ancienne collégiale de CHAMPEAUX (Seine-et-Marne) possède encore ses CINQUANTE-QUATRE stalles, sculptées en partie par FALAISE de Paris, qui vivait en 1522. Les miséricordes des siéges sont ornées, comme celles des stalles de Rouen, de sujets analogues à ceux que présentent à Amiens les accoudoirs. On y voit la truie qui file, — un homme qui en fouette un autre, — trois têtes de fou dans un bonnet, — une folie avec ses grelots, — des centaures, — un sagittaire, etc., etc. Les pendentifs offrent des ornements en feuillages d'un travail extrêmement délicat. M. Taillandier, de la Société des Antiquaires de France, a pris ces sculptures du XVI.ᵉ siècle pour une œuvre du temps de S. Bernard. (Notic. sur la collég. de Champeaux, par M. B. Taillandier. Mém. de la Soc. des Ant. de France, nouvelle série, tom. 1. p. 271.)

11. — Le chœur de l'ancienne collégiale de ST.-ANATOILE DE SALINS est aussi garni de stalles et de boiseries historiées, riches d'ornementation, curieuses par le choix des sujets. C'est un travail dont l'exécution peut remonter au XV.ᵉ siècle. L'histoire et le caprice, la légende et la fantaisie, comme pour la plupart des stalles de cette époque, ont fourni des scènes en proportion à peu près égale.

12. — Les stalles d'Orbais (Marne) au nombre de quarante-six, sont disposées sur deux rangs de chaque côté du chœur; elles sont en bois, sculptées de sujets et de personnages empruntés à l'histoire religieuse ou à la fantaisie. La pose et la physionomie des personnages sont pleines de naturel. Les sculptures des panneaux représentent les personnages en pied; celles des miséricordes ou patiences n'offrent en général les individus que jusqu'à la ceinture. Chaque cloison de stalle offre en profil une colonnette dont le fût est orné de feuilles imbriquées et de la base de laquelle se détache une espèce de personnage à tête humaine. Ces têtes, variées dans leur type, sont chauves ou garnies de cheveux, nues ou couvertes en partie d'un voile ou capuchon. Les figures sont calmes et méditatives, ou grimaçantes et montrant les dents. Quelques-unes sont bouffies, et d'autres ouvrent la bouche comme pour chanter. L'une d'elles représente une tête de mort. Parmi les sujets sculptés sur les stalles, on reconnaît l'arbre de la généalogie du Christ qui prend racine dans le corps de Jessé, père de David. S. Pierre tient une clef et un livre; S. Paul est armé du glaive. Un moine à tête de singe se regarde dans un miroir où le sculpteur a reproduit la figure en reflet et en relief. Un personnage, coiffé d'un chapeau à bords relevés, tient une équerre et un compas: c'est un architecte probablement. Un individu, dont la tête est recouverte d'un capuchon à oreilles de cochon, regarde avec complaisance un gigot de mouton qu'il tient des deux mains. Les stalles des deux rangées supérieures avaient autrefois des dossiers élevés sur plusieurs desquels se trouvaient les armes du cardinal de Vendôme. Ces dossiers ont été détruits ainsi qu'un jubé en bois qui se trouvait à l'entrée du chœur. Les boiseries d'Orbais datent de 1520, alors que le cardinal de Vendôme en était abbé. (Communic. de M. le comte de Mellet, au comité historiq. des Arts et Monuments.)

13. — Les stalles de l'ancien prieuré de Solesmes remontent au milieu du XVI.ᵉ siècle (1553). Elles sont d'une forme très-élégante, disposées sur deux rangs au nombre de vingt-quatre de chaque côté, et offrant chacune, sur le dossier, une tête en bas-relief très-saillant

avec un nom au-dessous. Du côté droit, au premier rang, on voit la suite descendante des ancêtres de J.-C. *David*, *Nathan*, *Mathatha*, *Menna*, *Melea*, *Heliachim*, *Jona*, *Joseph*, *Juda*, *Siméon-Joas*, *Amasia-Lévi*, *Osias-Mathat*; au second rang, la série des rois de Juda, d'après les Paralipomènes : *Salemon*, *Roboam*, *Abia*, *Asa*, *Josaphat*, *Jora*, *Ochosias*, *Athalia*. Les noms de *Jona* et *Juda* ne répondent pas à des bustes, et sont seulement écrits sur de petits cartouches. La plupart de ces personnages tiennent le sceptre; Ochosias et Athalia ont de plus la couronne. Les autres portent une chaîne au cou, un bonnet de fleurons descendant sur les oreilles, des cols brodés et rabattus et des pourpoints ornés de crevés; c'est le costume du milieu du XVI.e siècle. Du côté gauche du chœur, on trouve une suite semblable de bustes représentant la généalogie descendante de J.-C. depuis Abiud jusqu'à Mathan aïeul de S. Joseph, et de Mathan en revenant jusqu'à Zorobabel; voici les noms au premier rang : *Mathat*, *Levi*, *Melchi*, *Janne*, *Joseph*, *Mathatie*, *Amos*, *Naum*, *Hesli*, *Maath*, *Semeï*, *Joseph*, *Juda*, *Johanna*, *Resa*, *Zorobabel*. Au deuxième rang : *Abiud*, *Eliachim*, *Azor*, *Sadoc*, *Achim*, *Eliud*, *Eleazar*, *Matam*. Un grand nombre de ces personnages ont, comme ceux du côté droit du chœur, le pourpoint tailladé et la chaîne au cou; plusieurs portent la barbe longue, des cheveux bouclés et même des manchettes. Semeï a seul une espèce d'auréole autour de la tête; Zorobabel porte un sceptre orné d'une couronne de tours et de créneaux qui rappelle la reconstruction du temple après la captivité. Dans toutes ces stalles qui sont d'une conservation parfaite, le dessous des siéges est encore orné de jolis bas-reliefs ou l'on voit des têtes d'anges, d'hommes et d'animaux, et la mort montrant du doigt un livre ouvert. (Extr. d'une intéressante notice sur les *Monuments de Solesme*, par M. Allou, insérée dans le t. II des Mém. de la Soc. des Antiq. de France, nouv. série.)

14. — A BAYEUX les stalles, au nombre de CENT DEUX, ont été sculptées en 1588 et 1589, par Jacques Lefèvre de Caen. Elles ne sont plus gothiques ni historiées de sculptures à personnages. Les hauts-dossiers, dais et pendentifs conservés de l'ancien style tempèrent

néanmoins la froideur du travail et donnent à l'ensemble un caractère imposant.

15. — N.-D. de Rouen a conservé ses QUATRE-VINGT-SIX STALLES, moins les hauts-dossiers et les dais qui ont totalement disparu, et les accoudoirs ou croches qui ont subi de graves mutilations. Les miséricordes des siéges parfaitement intactes, mais empâtées de badigeon, sont historiées de sujets analogues à ceux des accoudoirs d'Amiens. On y voit des musiciens, des cardeurs, des épinceurs et des tondeurs de draps, des cordonniers, des fabricants et des marchands de galoches ou patins à hauts talons de bois, un barbier, des chirurgiens, des maîtres d'école; comme à Amiens, les sculpteurs ne sont pas oubliés : il y en a un qui façonne une stalle, un autre cisèle une porte gothique, un troisième ébauche une statue. Viennent ensuite un maçon, un manœuvre, un forgeron, des émouleurs, un charpentier et un fendeur de bois, un berger, un porcher, une jeune poissonnière, une marchande de charbon, une moissonneuse, des vendangeurs, une sage-femme, des servantes occupées de leurs humbles travaux, une jeune fille chevauchant un vieillard qu'elle mène par la bride, des hommes buvant et mangeant, d'autres comptant de l'argent, d'autres domptant des animaux; Samson y terrasse le lion, il enlève les portes de Gaza, il dort sur les genoux de Dalila; les envoyés de la terre promise s'y montrent chargés de la grappe de raisin; les figures grotesques, lions à face humaine, harpies, mélusines, abondent.

Bien que mutilés, les accoudoirs peuvent encore être reconnus. (M. H. Langlois n'en a rien dit dans son curieux opuscule des *Stalles de Rouen.*) Nous y avons parfaitement distingué six personnages lisant, huit tenant un lambel, quatre présentant un livre, un donnant la paix à baiser, quatre, parmi lesquels trois femmes, récitant le chapelet, un marchand de gâteaux, un pileur, une marchande de fruits, un buveur, deux hommes portant la besace, un porte-écu, un musicien organiste, un écrivain, un homme tenant un petit oiseau, un autre avec un panier, un autre caressant un chien, etc., etc.

Tout ce beau et intéressant travail a été exécuté entre les années 1457 et 1469, sous la direction de Philippot Viart de Rouen, principal entrepreneur. Cet habile huchier fit le plan et les dessins des stalles auxquelles il travailla lui-même suivant l'usage d'alors. L'œuvre de la chaire archiépiscopale fut confiée à Laurens Adam qu'on fit venir de la ville d'Auxerre. Philippot Viart recevait 5.s 10.d par jour, et son valet 2.s 6d. Les autres huchiers, parmi lesquels se trouvaient des flamands, avaient depuis 4.s 6.d par jour jusqu'à 5s. Les sculpteurs étaient rétribués à tant la pièce. Une statuette leur était payée de 20 à 25.s, un couple de branches garnies d'épis en façon de feuilles de choux ou de chardons, 35s.

Le 19 novembre 1465, le chapitre trouvant que le travail avançait lentement prit le parti d'envoyer en Flandre et autres lieux, pour recruter des ouvriers, le huchier Guillaume Basset. Nous avons cité, page 111, le texte des comptes de la fabrique qui mentionne cet incident.

Pendant que la plate-forme des stalles était mise en place, le lundi 6 avril 1467, des messes furent célébrées au maître-autel et dans les chapelles du St.-Esprit et des Innocents. La dépense des chaires du chœur monta à 6961.l 12s 5d; celle de la chaire archiépiscopale à 712l 5s 10d, total : 7673l 18s 3d.

Voir *les Stalles de la cathédrale de Rouen* par M. H. Langlois, et l'intéressant *Appendice* qu'y a joint M. A. Deville, 1 vol. in-8.° avec 13 pl. Rouen 1838.

16. — M. de La Sicotière a donné dans le *Bulletin* publié par M. de Caumont (tom. 5. p. 369) une notice sur les Stalles de l'église de Mortain (Manche). Ces stalles sont surtout remarquables par les sculptures des sellettes. On y a représenté cinq ou six musiciens hommes ou anges, huit ou dix monstres de formes aussi bizarres que variées, plusieurs porte-écussons, un fou, un moine lisant, des cordonniers, deux têtes dans un bonnet; un individu, cheveux rasés et collés sur les joues, s'y montre assis sur le dos d'un animal monstrueux, le visage tourné vers la queue de sa monture et tenant sur l'épaule un sac garni. De sa langue démesurément longue et recour-

lée, le monstre, à grosse tête horriblement fendue, lèche le dessous d'un moulin à vent. Ne serait-ce pas le diable emportant le meunier voleur? — Le travail de ces stalles est en général fort délicat; il y a de la naïveté, de la finesse même, dans les figures et les attitudes de quelques-uns des personnages. Elles paraissent dater de la même époque que celles de Rouen.

17. — La belle église de St.-Martin-au-Bois (Oise) possède aussi des stalles d'un grand prix. Les hauts-dossiers et les dais nous paraissent d'un style plus sévère, mais aussi plus lourd, que les parties analogues des stalles d'Amiens. Aux sièges, les accoudoirs et les miséricordes sont ornées de figures singulières, historiques, morales, grotesques. Nous regrettons bien que le *Bulletin* du Comité historique des arts monuments n'ait pas publié l'explication de tous ces curieux sujets, qu'il annonce avoir reçue de M. l'abbé Barraud, de Beauvais. Quelques beaux détails des stalles de St.-Martin-au-Bois ont été soigneusement édités dans les *Voyages pittoresques et romantiques*. (Picardie, 55[e] livr.)

18. — Picquigny (Somme) avait autrefois des stalles intéressantes, à en juger du moins par les deux qui ont été conservées presqu'intactes dans le chœur. Les débris des autres se retrouvent en assez grand nombre parmi les mauvais nouveaux bancs de la nef qu'ils ont servi à rapiécer. Nous y avons remarqué un ange ayant un livre sur ses genoux, un style et un écritoire en main; une tête barbue, chauve et voilée; une autre portant un voile et une calotte; une troisième coiffée d'une *calipette* nouée sous le menton, les cheveux bouclés à la nuque; une face de femme portant un voile qui enveloppe aussi le cou; une autre tête avec des cornes tournant autour des oreilles, et plusieurs autres encore de forme bizarre, ainsi que des choux et des feuilles grasses enroulées. Ces morceaux de sculptures taillés avec soin et succès peuvent bien être du xv.[e] siècle. Inutile de dire que la perte de ces stalles remonte à une époque déjà ancienne, et que le curé et la fabrique actuels sont complètement étrangers à cette œuvre de destruction.

19. — Bien que l'espace d'une note ne nous permette pas de dé-

cerner des mentions honorables à toutes les stalles de France qui en méritent, nous ne devons pas cependant finir sans nommer celles de RUE, chef-lieu de canton de notre département. Leur style et leur époque sont de la Renaissance. On y voit entr'autres sujets sérieux, Adam et Eve au pied de l'arbre, Moïse et Aaron en costume et avec les attributs du Législateur et du Pontife, et, ce qui est intéressant à un autre point de vue, un entailleur à l'œuvre auprès duquel est sculpté le nom de JEHAN, si commun en Picardie, et qui était sans doute celui de l'ouvrier. Enfin un fantôme à deux faces tenant d'une main sa marotte, et de l'autre un objet que nous ne pouvons pas bien distinguer sur le dessin. De grosses têtes ornées diversement, des oiseaux, des dauphins et autres animaux forment avec des guirlandes de feuilles et de fleurs, le motif de l'ornementation des différentes parties des sièges.

20. — M. Didron, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, publie dans le feuilleton du Journal l'UNIVERS, une série de LETTRES SUR L'ALLEMAGNE parmi lesquelles celle qui décrit les stalles de la cathédrale d'ULM est trop intéressante et va trop bien à notre sujet pour que nous ne lui demandions pas la permission de la résumer en peu de mots.

La cathédrale d'ULM en Allemagne est célèbre par ses QUATRE-VINGT-DOUZE STALLES en bois de chêne, d'une chaude couleur, et sculptées comme l'antiquité n'aurait certainement pas fait mieux, si elle avait fait aussi bien. La pensée qui a présidé au choix et à la disposition des sujets n'est pas moins remarquable que la manière dont ils sont traités. Le sculpteur a convoqué, pour la gloire de J.-C. et de l'Evangile, une assemblée vraiment œcuménique, l'antiquité et les temps modernes, le paganisme, le judaisme et le christianisme. Comme par une échelle qui conduit de l'erreur à la vérité, on monte des payens aux juifs et de ceux-ci aux chrétiens. D'un côté sont les hommes, philosophes, patriarches et prophètes. De l'autre, les femmes, sybilles, femmes de l'ancienne loi, saintes de la nouvelle. Chaque individu est désigné par un embléme, une inscription, ou la sentence qu'il récite sur un lambel. Du côté des hommes, on voit sept phi-

losophes de grandeur naturelle et s'élançant à mi-corps des parois qui flanquent les escaliers d'où l'on monte à la rangée supérieure des stalles. Le 1.er pourrait être Socrate, le 2.e est Quintilien, le 3.e Sénèque avec son stylet, le 4.e Ptolémée avec sa sphère, le 5.e Térence couronné d'olivier, le 6.e Cicéron muni d'un livre fermé, le 7.e Pythagore qui résume dans une sentence tout le génie moral de l'antiquité. Au 2.e rang, au-dessus des premiers, viennent les patriarches et les prophètes, ils sont vingt : Isaïe, Ezéchiel, Osée, Amos, Jonas, Nahum, Sophonias, Zacharias, Aggée, Samson, David, Josué, Malachias, Michée, Abdias, Johel, Tobie, Daniel, Jérémie. Au 3.e rang, dans l'amortissement des ogives en haut des panneaux formant les hauts-dossiers, sont les douze apôtres, suivis de S. Marc, S. Laurent, S. Etienne, S. Damien et S. Georges. A gauche, sept sybilles disant chacune leur prophétie, répondent aux sept philosophes. Les femmes juives, au nombre de dix-huit, regardent les patriarches et les prophètes. Marie sœur de Moïse chante en battant un tambourin, la belle et triste Sara, femme du jeune Tobie, tient modestement sa quenouille, la belle Ruth porte une gerbe de blé toute dorée, Abigaïl tient un pain et un raisin, Thermut, la fille de Pharaon, montre avec orgueil la petite corbeille d'osier où elle a recueilli Moïse sur les eaux du Nil. La vieille Sara, la femme d'Abraham, tient les trois pains qu'elle a fait cuire sous la cendre pour les trois hôtes mystérieux d'Abraham. La reine de Saba montre le texte des Rois : « Le roi a donné à la reine tout ce qu'elle a voulu. » Noëmi dit à Ruth : « Vous avez quelqu'un pour consoler votre âme. » On dirait volontiers à la belle Rachel : « *Tu decora facie et venusto aspectu.* » Et à Rebecca, plus belle encore : « *Puella decora nimis.* » Ce sont les sentences de leurs banderolles. Au rang supérieur, les saintes font face aux saints, ce sont : Anastasie, Marthe, Madeleine, Agnès, Odile, Dorothée, Catherine, Barbe, Marguerite, Ursule, Cécile, Elisabeth de Hongrie, Valburge. Le sculpteur, on peut le dire, s'est surpassé lui-même dans ces statues ; les hommes sont beaux, mais les femmes sont admirables. Les trois trônes où siègent les officiants, travaillés dans le même style, possèdent cinq prophètes, Zacharie, Isaïe, Daniel, Habacuc, et David qui les préside, et

deux sybilles celle de Samos et d'Erithrée. C'est à ces trois stalles surtout que fleurit l'ornementation. De beaux ceps de vigne et des tiges de houblon, cette autre vigne du Nord, se marient avec des héliotropes et des chardons en fleur. Dans cette végétation luxuriante on voit ramper des escargots, courir des chiens, bondir des lions, grimper des écureuils et des singes, percher des coqs et des hiboux, voler des griffons et des dragons, planer des aigles. Quelques indécences et de rares grossièretés font des grimaces ou des inconvenances au milieu de ce monde naturel ou fantastique ; c'est le revers impur de cette jolie médaille.

Sur le panneau par lequel s'ouvre à droite la ligne des hommes, le sculpteur a donné son nom avec la date du commencement de ce beau travail : Gregorius Surlin, 1469, *incepit hoc opus*. A gauche sur le panneau qui ferme la ligne des femmes, il a écrit : Isone Syrlin, 1474, *complevit hoc opus*.

NOTE B. (PAGES 128 ET 131.)

Nous croyons que nos lecteurs seront bien aise de trouver ici quelques détails assez curieux sur une affaire qui tient à l'histoire des évêques et du chapitre d'Amiens, et n'est pas non plus étrangère à celle de nos stalles.

Comme nous l'avons dit, les évêques, lorsqu'ils n'officiaient pas pontificalement, avaient leur séance au chœur de l'église cathédrale dans la troisième chaire du côté de l'Évangile. Ils portaient alors, avec la permission du chapitre, l'habit canonial : en hiver, la chape et le chaperon ; en été, le surplis et l'aumusse grise de Calabre, fourrée d'hermine. Une délibération capitulaire du 14 août 1415 est ainsi conçue : *In præsenti capitulo, Domini concluserunt sibi beneplacere quod Dominus Episcopus in Ecclesiâ Ambianensi almutiam deferat griseam absque emolumento vel lucro ob hoc reportando*. Par acte du 10 mai 1437, Jean Avantage fait représenter

qu'il souhaiterait porter l'*aumusse grise*, à quoi le chapitre consent. On voit également que le 23 mai 1467, l'évêque Ferry de Beauvoir fait demander au chapitre : *quòd ipse reverendus Pater amodò possit et valeat deferre in ecclesiâ Ambianensi almucium griseum* uti *sui prædecessores detulerunt.* A son avènement au siège épiscopal d'Amiens, M. Lefebvre de Caumartin refusa de se conformer à cet état de choses ; non-seulement il se crut le droit de paraître au chœur en habit d'évêque, mais il trouva que la chaire qu'il occupait n'était pas assez richement décorée par le simple tapis placé en avant sur l'appui des stalles-basses, et par les carreaux du prie-Dieu, quoique les trônes épiscopaux de plusieurs églises cathédrales et métropolitaines ne fussent pas autrement ornés. Profitant, en 1641, de la présence à Amiens du cardinal Richelieu, et peut-être par le conseil de ce puissant ministre, il la fit parer d'un dais et d'un dossier de drap d'or. Il ôta aussi l'appui qui séparait la troisième stalle d'avec la quatrième, et il mit en place une chaire de ménuiserie « d'une » symétrie toute différente, dit le mémoire pour le chapitre, de » celle des chaires les plus belles qu'il y ait dans le royaume. » Ce fut la matière d'un incident au conseil du roi. Le chapitre y présente le 17 septembre 1643, une requête « à fin de réintégrande des chaires de leur église en l'état qu'elles étaient avant celle qu'y avait fait établir M. de Caumartin de son autorité privée et au préjudice de l'instance pendante entre les parties. » Déjà, il avait obtenu de l'official métropolitain une sentence qui condamnait l'évêque à porter au chœur l'habit de chanoine. Mais l'arrêt du conseil du roi ne lui fut pas favorable ; il est du 26 janvier 1644 et porte : « Que sans avoir égard à la demande en réintégrande desdits doyen, chanoines et chapitre, le throne dudit s^r^. evesque pour faire l'office, et la chaire dans l'enclos du chœur y demeureront en la manière qu'ils ont été depuis deux ans, en laquelle il pourra assister au service divin, toutesfois et quant que bon lui semblera, avec l'habit ordinaire d'evesque, et s'y faire conduire par les appariteurs et bedeaux avec leurs masses et verges, lesquels y demeureront jusques à ce qu'il sorte, et que les chaires basses au-dessous respondantes directement à celles réservées pour ledit seigneur evesque seront destinées pour les aumoniers et domestiques

lorsqu'il y sera en personne, sans pour ce prétendre autre droit ny jurisdiction que ce dont il a joui cydevant dans ledit chœur. » En vertu de cet arrêt, M. de Caumartin demeura paisible possesseur de son trône, et continua de porter l'habit d'évêque au chœur, jusqu'à sa mort qui arriva en 1652. Mais aussitôt après, la nuit même de son trépas, le chapitre fit ôter le dais, le tapis et les autres accompagnements de la chaire amovible. Cette chaire elle-même fut enlevée par ses ordres et la stalle rétablie en son premier état.

M. Faure fut nommé à l'évêché d'Amiens l'année suivante. Ce prélat, ami de la paix, ayant appris les difficultés élevées entre son prédécesseur et le chapitre, proposa un accommodement à l'amiable qui fut agréé du chapitre et signé à Paris le 20 mai 1654. En voici les principaux articles :

..... Art. 2. — Il est dèz à présent accordé que si ledit s.r evesque n'a agréable l'ancienne chaire pontificale pratiquée dans l'épaisseur du mur de closture du chœur il en pourra establir une portative et amovible après l'office, faite de la même forme, et en tel endroit qu'il lui plaira, du mesme costé de l'autel...

Art. 3. — Pour ce qui regarde l'habit avec lequel ledit sieur evesque entrera au chœur ez jours qu'il n'officie point, c'est-à-dire s'il y apportera simplement le rochet, camail ou bonnet, ou si prenant l'habit canonial il sera tenu y porter le surplis et l'aumuce en esté, et la chape et chaperon au bord blanc en hiver : encore que ledit sieur soit très-humblement supplié de considérer que l'habit canonial ne déroge en rien à la dignité épiscopale de laquelle il retient toujours la distinction et les marques par le camail et la croix, que par cette raison nul de MM. les evesques d'Amiens ses prédécesseurs, entre lesquels neuf ou dix cardinaux, n'a refusé de le porter, et que ledit feu s.r de Caumartin qui est le premier qui en a meu la difficulté, y a esté luy même condamné suivant ses offres par sentence des officiaux de Rheims, qu'on peut dire subsister encore aujourd'hui puisqu'il n'en fut jamais appelant, il est néammoins laissé au choix et discrétion dudit sieur evesque d'en user comme il luy plaira, et de le porter ou non.

Nous avons donné l'art. 4 à la page 131.

La chaire amovible de M. de Caumartin qu'on n'aurait pu placer sans *altérer la structure* des stalles, ne fut donc pas rétablie. Ni M. Faure, ni son successeur M. Feydeau de Brou, ne firent à ce sujet de réclamations. M. de Sabathier qui devint évêque d'Amiens en 1707, ne se plaignit pas non plus pendant plus de douze ans; mais en 1719, ce prélat ayant été attaqué par le chapitre au sujet de la place que devait occuper un de ses aumôniers qui était en même temps chanoine, (1) il revendiqua, de son côté, le droit de rétablir l'ancienne chaire de M. de Caumartin, en même temps qu'il s'appuyait de l'arrêt du conseil du roi de 1644, pour soutenir la nullité de l'accord passé entre M. Faure et le chapitre. On produisit des mémoires de part et d'autre; mais nous ne voyons pas qu'il soit intervenu d'arrêt. Il ne fut sans doute pas difficile d'amener à un désistement M. de Sabathier, que l'on compte parmi les plus vertueux pontifes qui aient gouverné l'église d'Amiens. — Aujourd'hui l'évêque d'Amiens occupe, comme il convient, la première place du chœur.

M. Dorbis, conservateur des archives du département et membre de la Société des Antiquaires de Picardie, a droit à nos remercîments pour la complaisance qu'il a mise à faciliter nos recherches; nous sommes heureux de les lui offrir ici.

NOTE C. (PAGE 134.)

En donnant place, dans cet ouvrage, à un dessin que d'habiles artistes ont exécuté comme projet à consulter dans le cas d'une reconstruction de la clôture du chœur du côté de la grande nef, nous croyons utile de résumer en quelques lignes les plans divers qui sont journellement mis en avant pour la réalisation du vœu unanime des hommes de goût. Le double but auquel tous ces avis se rapportent,

(1) Les pièces de ce procès existent aux Arch. Dép. titr. du chap. arm. 1.re liasse 5. n.° 4.

serait de remplacer la maçonnerie actuelle par un ouvrage qui fût en harmonie avec le style général de l'édifice, et de dégager en même temps l'entrée du chœur de manière à laisser jouir plus librement de la vue des cérémonies dont il est, aux jours de fête, le théâtre si pompeux et si saint.

Pour obtenir ce résultat, les uns voudraient que, la maçonnerie étant enlevée, on revêtît le revers des stalles d'une boiserie sculptée dans le même style qu'elles, en évidant à jour tous les dossiers qui sont en retour d'équerre de ce côté, de sorte que la vue pût pénétrer dans l'intérieur par ces ouvertures. Cette combinaison, ingénieuse au premier aspect, a cependant contre elle le premier inconvénient de supprimer la clôture du chœur sans la remplacer, attendu que ce ne serait plus une clôture que ce revers d'un meuble se présentant sur la nef; c'est bon pour une maison de pauvres, de faire deux pièces d'une seule en plaçant une armoire en travers, au lieu de refend: il ne faut pas de ces mesquineries dans la maison de Dieu. Ce moyen serait pauvre, quelque riche qu'on fît cette doublure. De fait, le chœur n'existerait plus, il serait de loin confondu avec la nef au milieu de laquelle les stalles paraîtraient placées. C'est également une erreur de penser que les dossiers mis à jour dussent donner à la vue un bien libre accès dans l'intérieur du chœur. Deux dossiers seulement seraient susceptibles d'être ainsi défoncés, parce que sur les quatre qui se rangent sur cette surface, le premier qui forme le fond de la stalle de l'évêque, est entièrement couvert du travail le plus exquis en sculpture, le quatrième se trouve appuyé dans l'angle contre la masse d'un pilier-maître de l'édifice qui le masque entièrement; les deux seuls dossiers qu'on voudrait ainsi découper ne pourraient l'être que sur une largeur de soixante centimètres chacun, à cause des ornements qui les encadrent. Enfin, ils se trouvent placés, calcul fait de l'élévation du pavé du chœur au-dessus de celui de la nef et de l'élévation des stalles au-dessus du pavé du chœur, à une hauteur d'environ deux mètres et demi (sept pieds) au-dessus de la tête des fidèles assis dans la nef. Ce qui réduisait tout ce changement à l'apparence de deux meurtrières

aussi disgracieuses qu'inutiles, percées de part et d'autre, dans le dos d'un meuble servant de clôture.

Mais on propose un autre plan qui consisterait à enlever toutes les stalles en retour sur l'entrée, excepté les deux principales qu'on transporterait avec leurs pyramides contre les piliers-maîtres. Ces piliers en pierre seraient, dans ce cas, revêtus de boiserie du style et du ton des stalles. De cette manière, les siéges se trouveraient, tous sans exception, alignés sur quatre rangs, et l'on pense que le chœur alors se présenterait parfaitement élargi et dégagé à son entrée. Ce n'est pas notre opinion; ce ne sera celle de personne, quand on aura considéré que les deux lignes des stalles basses avancent à droite et à gauche, dans le chœur, presque devant les stalles-maîtresses à l'alignement des jambages latéraux de la porte, et qu'élevées de plusieurs mètres au-dessus de l'aire, elles se présenteront toujours comme un obstacle à la vue tout aussi réel, quoique moins apparent, que celui qu'on renverserait en démolissant des stalles en plus ou moins grand nombre. Cette démolition serait, en tous cas, une déplorable mutilation du monument, puisqu'elle détruirait en même temps des morceaux nombreux et importants de sculpture, qu'elle romprait, d'une manière plus grave encore qu'on ne l'a déjà fait, la suite du récit sacré, qu'elle anéantirait les premières pages de ce livre qu'on va bientôt, nous l'espérons, recommencer à lire et à comprendre.

Et puis après tout, pourquoi, nous le demandons, les réclamations si fréquentes aujourd'hui contre les entrées trop étroites des chœurs et contre les clôtures qui les enceignent? Pour nous, nous le confessons, l'impossibilité où l'on est de découvrir le chœur d'Amiens plus qu'il ne l'est, nous réjouit. Il était jadis bien plus secret et plus mystérieux encore: moins pour préserver du froid le clergé qui y officiait de nuit, que pour le conformer à l'esprit de la liturgie catholique qui est de traiter mystérieusement les mystères. C'est pour cela, le silence dans lequel on récite certaines parties de l'office, le canon, la secrète: c'est pour cela, le voile qu'on tirait autrefois sur le sanctuaire et sur l'autel après la préface de la messe, et dont nous avons encore des vestiges dans bien des monuments. A-t-on ga-

gné en matière de religion à dépouiller les cérémonies de leur mystérieux et à tout laisser voir? N'est-il pas vrai qu'on s'est familiarisé et que, peut-être un peu pour cela, la raison est devenue hardie et téméraire comme le regard? Le prêtre ne peut pas se dérober autant que Dieu, il doit se dérober un peu comme lui. Le culte qu'il exerce est plus vénéré à mesure qu'il est plus secret. Ce n'est pas seulement la pompe, mais aussi le mystère qui inspire le respect, la crainte, l'amour, l'adoration, la foi. Le culte extérieur est fait pour parler aux sens et à l'imagination, pour aller au cœur: il ne parlait pas moins puissamment et ne touchait pas moins vivement, lorsque le fidèle ne s'unissait aux cérémonies et aux chants sacrés qu'à travers les voiles du sanctuaire et les clôtures du chœur, et que le prêtre, après avoir été longtemps absent du milieu de ses frères, leur apparaissait un jour sortant d'auprès de l'autel comme de la face de Dieu, et que, précédé de la foule des lévites, entouré de toute la pompe des vêtures sacrées et à la lueur de mille torches ardentes, il descendait, les mains chargées de bénédictions, quelquefois de l'hostie adorable, pour parcourir processionnellement toutes les nefs. Nous ne prétendons pas que les raisons, si graves qu'elles soient, qui justifiaient la clôture étroite des chœurs, aient aujourd'hui la même valeur qu'au moyen-âge; on doit cependant y avoir quelqu'égard et les concilier autant que possible, dans les travaux d'église, avec les exigences et les habitudes nouvelles.

C'est sur ce principe et dans cet esprit qu'a été conçu le projet que nous mettons en avant, sans lui attribuer, que nous pensions, le moindre caractère officiel, sans le croire même à l'abri de la critique. Il consiste, premièrement, à conserver au chœur son système de clôture naturelle et nécessaire; secondement, à dégager l'entrée autant qu'il est possible et convenable de le faire; troisièmement, à décorer cette entrée dans un style conforme à celui du monument; et enfin, à rendre cette décoration utile aux exercices religieux établis désormais et consacrés par l'usage dans notre cathédrale. Sur la planche que nous avons sous les yeux et d'après les instructions que le dessinateur a reçues de nous, l'entrée du chœur se trouve élargie de la

moitié du diamètre des épais piliers qui la flanquent aujourd'hui, et dans laquelle est ancrée la porte de fer. On ne pourrait donner plus de largeur, à moins de revenir à l'idée inexécutable de mutiler les stalles. Le sujet de clôture que nous proposons serait le même, pour l'ornementation, que le reste de l'antique enceinte que nous admirons et vénérons aux flancs méridional et septentrional du chœur; on choisirait heureusement, pour motif d'historiation, le vocable de S. Martin et celui des SS. martyrs Fuscien, Victoric et Gentien, si populaires autrefois dans le diocèse, et dont aucun monument ne rappelle aujourd'hui la mémoire dans Amiens, pas même à la cathédrale. La manière dont nous entendons ce travail en ferait autre chose encore qu'un simple objet d'ornement. Nous y avons fait figurer deux petits autels, et au-dessus des piliers ornés à droite et à gauche de la porte, deux petites chaires auxquelles on arriverait par des escaliers ménagés entre les rétables des autels et la boiserie. L'utilité de ces deux sortes de meubles sacrés ne peut manquer d'être appréciée par ceux qui savent que, durant près de trois mois de l'année, le carême, le mois de mai, le chemin de la croix, la confirmation et souvent des retraites ont lieu dans la nef; qu'on est obligé d'y rouler un énorme autel de bois, derrière lequel disparaissent le chœur et les cérémonies capitulaires; que chaque soir pour le salut, le S. Sacrement, qui dans l'intérêt de l'honneur qu'on lui doit, ne devrait sortir que processionnellement du tabernacle, est porté et reporté sans autre cortège que celui d'un bédeau muni à peine d'un bout de cierge et d'une sonnette; que sur cet autel provisoire, il est séparé encore de la masse recueillie des fidèles par une assemblée de gens chez lesquels les habitudes religieuses sont peu apparentes. Ces inconvénients disparaîtraient au moyen des chaires et des autels que nous proposons. Les premières serviraient aux instructions du soir quelles qu'elles fussent. Les seconds, où l'on aurait dit la messe le matin et où l'on aurait laissé le S. Sacrement, seraient très commodes pour les saluts qui terminent les réunions paroissiales. Les fidèles n'étant plus obligés de se rapprocher de la grande chaire pour les instructions, se trouveraient naturellement groupés devant le chœur en une masse compacte et homogène. Des barrières interdiraient le

passage à cet endroit et le reporteraient un peu plus bas. Les promeneurs, ou ceux qui ont besoin de traverser, ne seraient pas une pire condition que dans tant d'autres églises où le passage est constamment interdit au parvis du chœur ; ce qui ne paraît que très-convenable. Cette disposition convertirait le nôtre en un vrai sanctuaire, et le grand carré central de l'église, en une enceinte sacrée et recueillie. Il y aurait à la fois plus de décence dans la manière de traiter le S. Sacrement et plus de commodité pour les fidèles.

Au point de vue archéologique, ce système est aussi parfaitement justifiable. Car, outre qu'il a le mérite de conserver intacte la boiserie du chœur, il s'harmonise on ne peut mieux avec les autres parties de la clôture qui font face aux collatéraux ; il rappelle par ses deux tribunes, soit notre ancien jubé, soit les doubles ambons d'autres églises ; les autels ne font que prendre la place de ceux qui existaient en cet endroit même, sous le jubé, dès la fin du XV.e siècle.

Du reste, la planche que nous offrons, pour exposer ce plan, n'est pas, comme composition, à l'abri de la critique et de la réforme. La grille de fermeture qui y est dessinée n'est pas d'un style convenable. Celle qui existe pourrait bien rester ; c'est le sentiment de plusieurs hommes de goût ; nous nous y rangeons. Les rétables dépassent un peu en largeur l'espace qu'il convient de leur donner et coupent un des filets cantonnés des piliers-maîtres. On y remédierait en taillant en biseau les latéraux de ces rétables pour les faire mourir en rentrant, sur la ligne la plus saillante des filets du pilier. Il y a enfin, sans doute, bien d'autres difficultés encore auxquelles il faudrait répondre ou faire droit. Nous ne tenons à aucune de nos idées. Nous pensons seulement que, tel plan qu'on adopte un jour, il conviendra de le baser sur ces deux conditions, essentielles au succès : FAIRE UNE CLÔTURE, ET LA FAIRE DANS LE STYLE DE CE QUI RESTE DE L'ANCIENNE SUR LES NEFS LATÉRALES.

Le conseil-général du département qui a manifesté une sollicitude si éclairée pour les monuments, en votant libéralement les fonds nécessaires à la réparation de la clôture latérale, se montrera, on doit en avoir la

confiance, également empressé à concourir au rétablissement de celle-ci; et notre habile architecte saura donner à ces nouveaux travaux l'heureuse direction qui a valu aux premiers les éloges dont ils sont l'objet.

NOTE D. (PAGE 219.)

Le chanoine Adrien de Hénencourt, illustre à la fois par sa naissance, par sa vertu, par les dignités éminentes dont il fut revêtu et par le noble et généreux emploi qu'il fit de son immense fortune, est à bon droit une des gloires de l'église d'Amiens. Ses services, ses bienfaits, ses exemples méritent plus de souvenir que ne lui en accorde le clergé aussi bien que le peuple. Fils de Jean, seigneur de Hénencourt et de Isabeau de Beauvoir, il était neveu, par sa mère, de l'évêque Ferry de Beauvoir; nous le voyons prévôt du chapitre en 1465, grand-vicaire de l'évêque en 1492, doyen du chapitre en 1495, commissaire du clergé pour la vérification des coutumes locales en 1507. La célèbre confrérie de Notre-Dame du Puy n'avait pas attendu que tant de dignités et de hauts emplois révélassent son mérite pour ambitionner l'honneur de l'avoir à sa tête. Elle le nomma maître de la confrérie en 1492. Il est inscrit en cette qualité sur les tables de marbre rétablies depuis quelques années à la cathédrale. La devise qu'il choisit alors est un trait du caractère de sa piété : elle nomme Marie *de vraie paix trésorière excellente*. Mais ce qui le caractérise le mieux, c'est assurément son zèle pour la gloire de la maison de Dieu. De la Morlière raconte qu'*il fit du bien quasi à tous les saints lieux du monde; de sorte qu'on dit communément que les armes de Hénencourt sont depuis Amiens jusqu'en Jérusalem.* Notre ville lui doit en particulier le portail de l'église S. Remy, aujourd'hui magasin de roulage; la façade de l'hôtel-Dieu baignée d'un côté par la rivière, la plus grande partie du cloître des Cordeliers dont on peut encore retrouver quelques traces, le portail de l'église paroissiale S. Michel entièrement démolie durant

la révolution, et enfin la belle clôture historiée de la vie et invention du corps de S. Firmin, au côté méridional du chœur de la cathédrale. L'illustre doyen fit construire la première partie de ce monument vers 1489 pour servir de sépulture à l'évêque Ferry de Beauvoir, et l'autre vers 1527 pour y être inhumé lui-même, ordonnant par son testament à ses exécuteurs, *se n'avait fait faire avant son trespas ladite histoire, de la parachever et richement estoffer.* Mais une œuvre bien précieuse encore et non moins honorable à la mémoire de M. de Hénencourt, est le bréviaire de l'an 1528, édité sous ce titre : « Breviarium sub majori formâ ad usum insignis ecclesiæ ambianensis, impressum Parisiis ductu anspicioque præstantissimi viri D. Adriani de Henencourt, ambianensis decani benemeriti. » Ce titre et son illustration supposent que le chanoine fit plus que de prêter son nom et sa direction à cet important travail liturgique; cette première page est remplie par une gravure représentant la Ste Vierge sur un trône entre deux lambels ainsi couverts : *ô Mater Dei, memento mei; sancta dei genitrix, orâ pro nostrâ salute.* D'un côté, le doyen de Hénencourt, à genoux, est présenté à la Vierge par son patron S. Adrien. Il tient le bréviaire en main et l'offre à Marie. Un autre livre s'ouvre sur la table à la draperie de laquelle on a suspendu ses armes avec une banderolle timbrée de ces hémistiches, dont une partie est conservée aussi sur la colonne qui soutient sa statue à la clôture du chœur : *Tolle moras, nocuit differre paratis..* En face de lui, et aussi à genoux, Ferry de Beauvoir porte ses armes de la même manière. Sur la table est, avec le livre ouvert, une mitre, et la crosse appuyée contre la draperie. Le seigneur Adrien, coopérant si efficacement par sa doctrine et par sa fortune à l'impression d'un nouveau bréviaire, approchait du terme de sa carrière. Son testament du 27 juillet 1527, donnait à l'église et aux pauvres des témoignages nouveaux de son zèle et de sa charité. Nous nous réservons de le publier un jour et en même temps l'intéressante énumération de tous les legs et fondations qu'il fit en faveur du chapitre, des couvents, des pauvres et des maîtrises, à la charge d'obits et de prières, monuments de sa piété. Les chapelles de S. Eloi et de S. Domice lui devaient, en particulier, leur fon-

dation. Il mourut le 4 octobre 1520, suivant le compte d'exécution de son testament. Le détail *des mises faites....... concernant ses obsèques et funérailles* suppose qu'on y déploya une grande pompe et que les pauvres n'y furent pas négligés. On lit entr'autres articles:

« *Primes*, le jour du trespas du dit seigneur qui fut le 4.e jour » d'octobre 1520 paié pour dix messes célébrées en la maison du dit » feu sg.r . . . . XII sols.

« Item, le jour du service du dit deffunct au matin onst estez dis-» tribuez pour Dieu et en aumônes à plusieurs povres indigens, » avec mil deux cens pains, soixante livres en argent, pour ce icy » en mise . . . . LX livres.

» Item, aux povres personnes du beffroy d'Amyens douze pains » et en argent . . . . XII sols.

» Item, aux povres personnes de la court de M. l'évesque d'A-» myens . . . . XII sols.

» Item, le jour du service dudit deffunct furent célébrées dedans » l'église N.-D. Damyens 340 messes, comme appert par le papier » signé de ceulx qui les ont paiez pour chne desquelles ont estez » donné iijd montant à . . . . LI liv.

» Item, le lendemain du service dudit sg.r qui fut le VIII.e jour » dudit mois d'octobre lequel jour le cœur dudit feu sg.r fut porté in-» humer en la chappelle du carnier à S. Denis où furent célébrées » LX basses messes pour lesquelle sont été paiez à iijs pour la » messe. . . . . IX livres.

» Item, a le dit jour baillé aux trois clocqueteux de la ville quy » avoient avant la ville par deux fois à la manière accoustumée si-» gniffié et dénuncié au poeuple la mort dudit deffunct sg.r doien » de Hénencourt. . . . . XXX sols.

» Item, à sire Nicole Obry père pour avoir administré audit deffunct » le sacrement d'extreme unction donné. . . . . X sols.

» Item, le XI.e jour d'octobre paié à Guill.e Arthus dit Guillot » pour le banoquet par luy fait le jour du service dudit deffunct » sg.r doien et avoir livré la viande de trente six platz cent escus » sol. quy val. IIc VIIl Xs de tout appert par quictance, pour ce » ycy en mise . . . . IIc VIIl Xs.

» Item, aux couventz des quatres ordres mendiants pour les peines
» vacations et solicitudes que les religieux des ditz couventz ont eu
» et prins à penser et veiller ledit seigneur paravant sa mort dix ou
» douze jours jusques au jour de son trespas, donné à chacun cou-
» vent VI livres comme appert par quictance qui font ensem-
» ble . . . . XXIV livres.

» Item, au liseur des dits frères myneurs pour le sermont quil feit
» le jour du service dudit feu seigneur luy a été donné ung philipus
» d'or de . . . . XXVII^s I^d.

» Item, le 21.e jour du mois d'octobre à Dufour méchier pour le
» luminaire du service dudit deffunct sg.^r doïen, tant pour les torses,
» cierges, bougies et autres parties de son mestier comme appert
» par quictance . . . . XLIII livres.

» Item, ledit jour paié à Robert Maillart potier d'estaing pour
» avoir livré l'estaing du bancquet fait au palais le jour et après
» le service et entrement du corps. . . . . . . LXX sols.

» Item, le 22.e jour dudit mois d'octobre paié à Jehan Gourlet
» pour les tentures des draps noirs par luy livrez tant pour le cœur
» de l'église que en la maison dudit feu seigneur doien comme
» appert par la quictance paié . . . . XIII livres.

» Item, paié à Jacques Hobe apoticaire pour avoir baillé plusieurs
» drogues de son mestier pour embasmer le corps dudit feu sg.^r et
» autres choses par luy livrées, comme appert par ses parties paié
» come appert par sa quictance . . . . IX^l XII^s IX^d.

» Item, paié à m.^e Florent Pietier médecin pour avoir esté pré-
» sent à ouvrir et embasmer le corps d'icelluy deffunct bail-
» lé . . . . XXXIII sols.

» Item, baillé à maistre Nicaise Hurtault cirurgien pour avoir ou-
» vert et embasmé le corps dudit feu un philipus d'or. XXVII^s I^d.

Et aux autres mises pour le service célébré à Noïon :

» Item pour iiij^xx [80] aulnes de draps gris que ledit légataire
» universel a fait acheter pour revestir les povres ainsi que avoit
» acoustumé de faire le dit deffunct tous les ans pour lequel a été
» paié pour chacune aulne V^s qui montent les dites iiij^xx aulnes à
» la somme de . . . . XX livres.

» Item pour les fachons de robbes qui ont estez faites pour les
» povres, du dit drap gris... a esté paié au couturier la somme
» de . . . . LXX sols.

Son corps fut embaumé, et inhumé suivant ses intentions au pied du mur de clôture où est sculptée l'histoire de l'invention du corps de S. Firmin par S. Salve. Sa statue que nous croyons faite d'après nature repose couchée dans une niche pratiquée dans le soubassement du monument. Elle fait pendant à celle de Ferri de Beauvoir. Une clause de son testament qui fut exécutée est ainsi conçue: « Le lendemain de mon entrement mon cœur sera porté inhumer » dans la chappelle du carnier de S. Denis dans un petit coffret de » plombc par le maistre du Puis de l'an..... » A. de Hénencourt n'ayant pas d'héritier mâle de son nom ni de ses armes les passa, avec ses biens, à la maison de Lameth par Jacqueline sa sœur, mariée à un membre de cette famille.

NOTE E. (PAGE 336.)

L'Église d'Amiens eut l'occasion de manifester son attachement à la foi catholique lorsque la réforme menaçait d'envahir la France au XVIe siècle. Nous trouvons aux archives départementales la confession suivante en date du lundi 22e jour de juin 1562. Elle nous a paru d'un grand intérêt :

PREMIEREMENT je confesse ung seul Dieu en trois personnes esgalles et consubstantielles c'est assavoir le pere le filz et le sainct esprit lequel eternel invisible immuable infini incomprehensible pouvant toutes choses tout parfaict createur des choses visibles et invisibles suivant le contenu des simboles des benoistz et sainctz apostres de Nicé et de Sainct Athanase, et adore la s.te Trinité de personnes en unité dessence.

ITEM je confesse que la personne du filz a prins vraye chair au ventre de la benoiste toujiours vierge Marie sans œuvre d'homme mais par l'operation du sainct esprit auquel filz ont este conjointes deux natures

c'est assavoir divine et humaine en une seule personne laquelle nous a baillé par les haultz mystères de sa passion resurrection et ascension tout moyen destre sanctifiez et racheptez de la captivité diabolique et reputez enffans adoptifz de notre Dieu que nos avions encouru son indignations par la desobeissance de notre premier père et par noz aultres pechez et offences desquelz nos sommes lavez par son très precieulx sang en recepvant la foy une et ouvrante par charite et ses sainctz sacrementz lesquelz je confesse estre sept en nombre instituez par luy-mesmes receuz et publiez par les apostres confirmez par saintz concilles des pères chrestiens congregez.

C'est assavoir pour le premier le Baptesme par lequel tos hommes mesmes les petitz enfans doibvent estre ensepvelitz et incorporez avoeuc nostre Rédempteur Jesuchrist et lavez de tous pechez en la grace dicelluy.

Le second la confirmation par laquelle sommes confirmez en la grace de nostre saulveur et es dons du sainct esperit.

Le troisiesme penitence contenant trois partyes c'est assavoir contrition des pechez par nous commis confession sacerdotale et satisfaction laquelle penitence est au chrestien comme une secunde table pour sortir des pechez commis depuis le baptesme receu.

Le Quatriesme est le sacrement dordres par lequel le prebstre deuement et légitimement ordonné recoipt puissance de consacrer le precieulx corps et sang de nre seigneur Jésuchrist soubz espece de pain et de vin et d'absouldre et deslier le pecheur contrict et confes.

La Cinquiesme la saincte eucharistie instituée par nre redempteur en la memoire de sa passion et contenant le precieulx corps et sang dicelluy soubz lesdictes especes de pain et vin par la vertu divine par le moien de sa saincte parolle prononcée par le pbre canonicquement promeu en l'office de la messe lequel office est tout bon et sainct.

Le Sixiesme est le sacrement de mariage par lequel l'homme et la femme sont conjoinctz inseparablement ensemble tant qu'ilz vivent pour la procreation de lignée et par remede contre concupiscence charnelle.

Le Septiesme et dernier est l'extresme unction par laquelle le mallade recoipt force contre ses ennemys invisibles et spirituelz.

J'approuve et advoue les sainctes et canonicques escriptures contenues

en livres de Genese Exode Levitique des Nombres Deuteronome Josue des Juges Ruth quatre livres des Roix deux livres de Paralipomenon Job le psaultier cinq livres de Salomon cest assavoir Proverbes Ecclesiaste Canticques Sapience et Ecclesiastique. Les livres des onze petitz prophetes Esaye Jeremie Ezechiel Daniel Thobie Judith Hesther les deux livres de Esdras les deux livres de Machabees. Du nouveau testament les quatre livres des Evangilles cest assavoir de sainct Mathieu de sainct Marc de sainct Luc et de sainct Ihan ung livre des actes des Apostres, les quatorze epistres de sainct Paul deux de sainct Pierre apostre trois de sainct Ihan une de sainct Jacques une de sainct Jude ung livre apocalipse lesquelz livres ont este receuz par legle chrestienne laquelle seule a pouvoir de les recepvoir et approuver et croy fermement tout ce que lesds livres contiennent et tout ce qu'il sen poeult tirer par bonne illation ou consequence.

Ensemble je crois les traditions des apostres illuminez et confirmez par le sainct esprit et les constitutions de l'egle catholicque et romaine mesmes en tout lusaige fruict et prouffict desd. sept sacremens ordonnez ès saincts concilles lesquelz aucunement ne derogent ne sont contraires aux commandemens de Dieu.

Consequemment je croy le purgatoire lexcommunication les indulgences du sainct siège apostolicque la celebration des festes la sepulture prieres et suffrages pour les mortz linvocation et veneration des sainctz lintercession et prieres que iceulx font pour nous la dedicasse decoration et aornement des temples usage des ymages ceremonies de l'egle pelerinaige bien et deuement faictz et en lordonnance de legle faict pour le celibat des pbtres et en lobservance des vœulx faictz et approuvez par les constitutions ecclesiasticques.

Item j'ay en abomination et detestation tout scisme et separation de ceste egle seulle espouse de Jesuchrist et ay en horreur toutes heresies promettant persister en ceste foy chrestienne estant prest de mectre et exposer ma vye moiennant layde de Dieu pour le soustenement dycelle foy en laquelle jespere la vye eternelle par les merites et graces de Jesuchrist nostre saulveur auquel avoeuc le père et le sainct esperit soit gloire perdurable.

Nous soussignez doyen chanoines et chapitre de legle nre dame Damyens abbe et religieux de legle sainct Martin aux Jumeaulx fondez en lad. ville chapellains vicaires de lad. egle nre dame Damyens avons jure advoue et baille en toute simplicite d'esprit humilite et sincerite de cœur la susdicte confession de nre foy laquelle avons proteste et protestons garder moiennant la grace de Dieu de la beneiste vierge Marie et de tous les saincts et sainctes de paradis toute notre vye et a toujours et le promettons observer et entretenir en la presence de ceste honorable et notable compagnye mesme la faire garder et observer par tous nos subjects tant domesticques que aultres inviolablement tant et sy avant quil nous sera possible et que nous parrons. Faict et signe au chapitre Damyens du consentement de nos tous le lundy vingt-deuxieme jour du moys de juing l'an mil cincq cens soixante deulx.

Suivent les signatures au nombre de 54, parmi lesquelles celles de Nicolas Grevau doyen, et de Antoine Picquet abbé de S.t-Martin-aux-Jumeaux.

Treize ans plus tard les membres entrés dans le chapitre depuis la première confession de foi adhéraient en ces termes :

Le vingt septiesme daoust an mil cincq cens soixante et quinze nous chanoines chapellains vicaires Damyens soubsignez avons faict proteste advoue et signe ceste mesme confession de foy catholicque en laquelle nous voullons jurons et promettons toujours vivre et mourir.

Lesd. an et jour q dessus. — Suivent 25 signatures. — En 1576, deux autres adhésions.

NOTE F. (PAGES 366 ET 385.)

Les armes de l'évêque Evrard de Fouilloy, qui jeta les fondements de notre cathédrale en 1220, sont *d'or à trois écussons de gueules* (P. Daire, hist. de la ville d'Amiens t. II pl. 1) ; celles de l'évêque Ber-

nard d'Abbeville, qui eut la gloire de la terminer, sont *d'argent à trois écussons de gueules :* (La Morlière, Antiq. d'Am.. p. 107.): il n'était donc pas possible, en l'absence des couleurs et du trait, de les distinguer les unes des autres. Si nous avions dit que, de nos deux accoudoirs, le premier tient l'écu du fondateur de notre basilique, le second l'écu du consommateur de l'œuvre, l'hypothèse n'aurait-elle pas été accueillie, au moins comme plausible ? nous devons cependant reconnaître que le blason de Bernard étant celui d'une de nos plus anciennes et de nos plus illustres maisons de Picardie devait plus naturellement se présenter à l'esprit des entailleurs ? qui sait même si plusieurs de ceux-ci, appelés sans doute de divers points de la province, n'avaient pas pour seigneur et maître le sire COLARD DE BOURBERCH, ou son noble fils le sire Antoine DE BOUBERCH-ABBEVILLE-TUNC, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre, Tunc, La Mothe, les Auxi, du Helliers, et de Moncheaux ? le Nobiliaire universel de France (généal. de la maison de Bouberch-Abbeville-Tunc. T. VIII) nous apprend que ce dernier épousa en premières nôces, au commencement du XVI.ᵉ siècle, COLETTE DE HÉNENCOURT : ne serait-ce pas encore une raison de la présence aux stalles des armes de Bouberch-Abbeville ? n'aurait-on pas voulu, en les y sculptant; faire une politesse au doyen du chapitre ADRIEN DE HÉNENCOURT devenu l'allié de cette célèbre maison ? Nous avons aussi parlé de la belle vitre centrale de l'abside de notre Cathédrale, que nous devons aux libéralités de Bernard d'Abbeville. Cette vitre est d'autant plus précieuse qu'elle porte le nom de l'évêque donateur et le chiffre de 1269, et qu'elle assigne, par là, une date certaine à toute la partie supérieure de l'édifice. L'inscription est ainsi distribuée dans les quatre divisions de la fenêtre.

B E R	N A R	D' E P	E M E
D E D	I T M	C C L	X I X

[BERNARDUS EPISCOPUS ME DEDIT MCCLXIX.]

Bernard d'Abbeville monta sur le siége d'Amiens en 1259. Après avoir été chanoine de la métropole de Rouen, il assista en 1260 à la déposition des reliques données à Guillaume abbé d'Anchin, et en 1261 à la transla-

tion des reliques de St.-Lucien et de ses compagnons, faite en l'abbaye de St.-Lucien de Beauvais, en présence du Roi St.-Louis. En 1275, il souscrivit à la lettre que Pierre Barbet archevêque de Reims écrivit au pape Grégoire x au sujet de la canonisation de St.-Louis. Deux ans plus tard, il se trouvait au concile provincial tenu à Compiègne sous l'archevêque Jean. Les biographes fixent sa mort au mois de mars 1278. Son obit est marqué dans l'obituaire du chapitre le 11 des calendes d'avril. Si sa tombe n'orne pas la Cathédrale, comme celle de ses prédécesseurs Evrard, Gaudefroy, Gérard de Conchy et Aleaume de Neuilly, c'est que lui-même avait demandé d'être inhumé auprès de sa mère Ide de Bouberch, femme de Guillaume d'Abbeville, dans l'église du Béguignage qu'elle venait de fonder en son hôtel, à Abbeville, sur un bras de la Somme. — La maison d'Abbeville issue, comme on sait, d'Angilbert comte de Ponthieu et de Berthe fille de Charlemagne, a donné en outre à notre église un chanoine du nom de GANFRY, et un autre du nom de JEAN qui fut doyen du chapitre, ardinal et archevêque de Besançon.

Plusieurs de ces détails nous sont communiqués par M. le comte de Bourbers-Abbeville, chef de noms et armes de cette antique et illustre maison.

NOTE G. (PAGES 428.)

Dans la séance du *Comité historique des arts et monuments*, tenue le 13 avril 1842, M. du Sommerard, après avoir rappelé que c'est un artiste français qui a sculpté les stalles de la cathédrale de Milan, ajoutait les réflexions suivantes, relativement à celles de Padoue :

« Les belles stalles sculptées à sujets religieux qui décorent, dans toute la portée du mot, le chœur de l'église de Sainte-Justine de Padoue, sont principalement l'ouvrage d'un français, RICHARD TAURIGNY, de Rouen, le même qui sculpta aussi les stalles du chœur de Milan. Ce travail doit remonter au règne d'Henri III, puisque l'abbé Entichius d'Anvers, qui le dirigea, avait siégé au concile de Trente.

» L'histoire de Padoue représente Richard Taurigny comme un nou-

veau Cellini, à raison de son talent d'abord, puis de son humeur peu sociable. Il y est dit que le sculpteur normand fut guidé dans ce travail par les modèles en terre cuite exécutés par André Campagnola (1). Mais pourquoi les Italiens, lorsqu'ils avaient de semblables guides à donner à nos sculpteurs en bois, ne les imposaient-ils pas à leurs artistes nationaux, lorsqu'ils se trouvaient chargés de travaux analogues? Rien de plus misérable, malgré la complication de la composition et par conséquent du travail, que les anciennes stalles du chœur de l'église *dei Frari* à Venise (où se trouve le tombeau de Canova); rien de plus pauvre que les innombrables sculptures en relief qui garnissent la sacristie de la Chartreuse de Pavie. L'exécution de ces boiseries contraste désagréablement avec celles des stalles du chœur qui sont en bois de rapport incrusté, à surfaces planes (ce que les Italiens appellent *lavore di tarsia*, sorte de marqueterie) genre de travail rentrant dans la mosaïque et plus approprié sans doute au talent des Italiens que l'art tout spécial de couper le bois pour en tirer des reliefs.

» Tout ce que nous avons vu en travaux de ce dernier genre à Gênes, à Pavie, à Lorette, etc., en fait de confessionnaux surtout, est d'une exécution grossière et d'un style qui rappelle les montants d'alcôves flamandes dont nos fabricants d'antiquités de Paris font des dressoirs pour les cabinets d'amateurs. Nous n'en exceptons pas les

(1) Cicognara (Hist. de la sculp. t. V. p. 530) appelle Richard de Taurigny un élève d'Albert Durer. « C'est une assertion qui voudrait une preuve, dit M. Didron. Par suite d'une lecture faite légèrement, on attribue l'érection de Notre-Dame-de-l'Epine à un architecte allemand; mais l'inscription gravée sur pierre et lue attentivement déclare que cet architecte, ANTOINE GUISCARD, est français et sans doute champenois. On dit aussi que le vitrail de St.-Étienne de Beauvais, qui représente l'arbre de Jessé, l'arbre généalogique du Christ, est d'Albert Durer, qui en aurait au moins fourni les cartons. Mais l'examen attentif de cette peinture et les documents positifs recueillis dans des titres manuscrits reconnaissent Engrand Leprince pour l'auteur de cette œuvre remarquable. Il faudrait donc que l'assertion de Cicognara fut bien établie et basée sur des pièces authentiques; autrement on a le droit de la traiter comme une tradition dénuée d'autorité.

sculptures des stalles du chœur de *San-Giorgio-Maggiore*, à Venise, œuvre du flamand Albert Brule (hist. de St.-Benoit), que vante Cicognara, en rapportant qu'on les désigne sous cette pompeuse dénomination : *Lavoro di nuovo Policleto.* Cette exagération prouve bien la rareté des beaux travaux de ce genre en Italie. En effet, il n'y a de remarquable, en fait de sculpture en bois, dans les divers états que nous avons parcourus, que quelques travaux éxécutés par de grands artistes, tels que les portes ou autres boiseries du Vatican, sculptées sous la direction de Raphaël par Jean Barile (peut-être français, d'après la désignation de son nom.) Encore le travail en est-il moins fin, moins facile surtout, que la plupart des bahuts de tous genres qu'on trouvait par milliers chez nos paysans de Normandie, de Picardie, etc. Cela tenait sans doute à l'organisation de nos corporations de Bahutiers, et aux épreuves que subissaient les sculpteurs chargés de ces travaux.

» Il est remarquable que Cicognara, parlant (t. V. p. 583) des belles stalles de Gaillon aujourd'hui placées pour la plupart dans le chœur de St.-Denis, et qui sont exécutées partie en relief, partie en marqueterie (*tarsia*), attribue la perfection de leur travail, qu'il date de 1500, *au contact des Italiens;* comme si à cette époque les premiers artistes Italiens, dont la migration en France est bien constatée (ceux appelés par Chales VIII pour construire Amboise), avaient pu exercer une véritable influence sur nos travaux de bahuterie très-remarquables, surtout pendant tout le cours du XV.ᵉ siècle ! Cicognara ajoute que, sans doute, de bons sculpteurs et *intagliatori* italiens avaient apporté en France ce bon goût de sculpture et de *manifatture.* Sans nier que la marche progressive des arts en Italie pendant le XV.ᵉ siècle, n'ait dû influencer les progrès et surtout le style des nôtres, on ne saurait admettre qu'il ait fallu que des sculpteurs Italiens vinssent professer chez nous pour y infiltrer leur art, que de jeunes français allaient puiser à sa source, témoins nos Jacques d'Angoulême, nos frères Richier, etc. L'historien de la sculpture dit encore que les arts en France avaient alors (en 1500) grand besoin d'être relevés par de bons principes, car *toutes* leurs

productions étaient des plus faibles. Mais on pourrait répondre en citant non-seulement nos monuments de Dijon du commencement du xv.ᵉ siècle (le puits de Moïse, les tombeaux de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Hardi) faits par des flamands sous les yeux et avec la collaboration de nos artistes, mais un très-grand nombre de monuments, tous français, et de tout genre, de la deuxième moitié du même siècle, qui ne le cèdent en rien aux productions contemporaines de l'Italie..... (Bulletin du comité historiq. des arts et mon. t. II. p. 246.)

NOTE

A AJOUTER AU CHAP. III.ᵉ DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Nous devons à l'intervention obligeante de M. De Grattier, président de la Société des Antiquaires, la communication qui nous a été faite par un de nos honorables compatriotes du précieux document qu'on va lire. Cette pièce, dont nous avons l'original sous les yeux, nous révèle le plus grand danger que nos stalles aient couru. On verra ce qu'en voulait faire l'architecte de la république. Heureusement le bon sens et la fermeté du citoyen André Dumont, membre de la Convention et représentant du peuple à Amiens, firent prompte justice d'un pareil projet :

MÉMOIRE.

L'opinion publique a prononcé. La ci-devant église cathédrale est devenue l'azyle de la *Raison et de la Vérité*. Leurs noms brillent au centre lumineux de la gloire au fond du Temple. Des inscriptions répandues de tous côtés accompagnent leur triomphe. Cependant il n'est pas complet. Nombre de simboles du précédent culte, encore existans, semblent leur disputer la victoire. Il est temps qu'on voie finir cette lutte étrange; il est temps que les ordres soient

donnés de faire promtement disparoître ces chapelles de goût tudesque adossées aux piliers, ces ambons, ces vieilles stales gothiques qui ont jusqu'ici défiguré l'une des plus superbes baziliques de l'Europe. C'est ainsi qu'en débarassant ce beau temple des antiquailles dont je parle, on lui rendra, comme à la vérité qui y préside, toute sa beauté originelle. L'opération faite, je voudrois le consacrer uniquement aux assemblées du peuple, en faire un promenoir public toujours ouvert, y fixer, à heures marquées, les rendez-vous de la jeunesse pour s'exercer au maniement des armes et y passer des revues; que là, sous les regards des magistrats, des prix de gymnastic fussent distribués. Je voudrois que ce lieu fut surtout destiné aux fêtes civiques : pour cet effet j'éleverois l'autel de la patrie au centre du rond-point. Le pourtour du ci-devant chœur se trouvant libre par la suppression des stales et de leurs murs-dossiers, je le laiserois tel. Point de grilles, point de barrières; trois marches distingueroient l'enceinte du ci-devant chœur. Elles contribueroient d'ailleurs à faire piramider l'autel avec plus d'avantage.

Je supprimerois toutes les grilles des chapelles collatérales, ainsi que les objets de culte qu'elles renferment, pour faire de ces chapelles autant de serres ou de cabinets fermés sur le devant par un mur en pierre de peu d'élévation, percé dans son milieu d'une porte. Le parement de ce mur et la porte seroient construits dans le stile de l'édifice, afin de ne pas mésallier les genres. Ces cabinets serviroient de dépot aux armes de la jeunesse, aux divers instruments de gymnastic. On pourroit en faire des salles d'institution de tout genre. Plusieurs seroient à usage de buffets, lors des banquets civiques. D'autres seroient destinés à des comités particuliers, etc., etc., etc.

Au centre de la croisée des voutes je placerois le symbole de l'immortalité figuré par une haute pyramide cantonnée aux quatre angles, dans sa partie inférieure, par des faisceaux portant entablement au dessus duquel seroient successivement posés les bustes des républicains législateurs morts pour le salut de la patrie. Les bustes de Marat et de Lepelletier s'y offriroient à nos yeux les premiers.

La piramide seroit terminée par un globe imitant celui de la terre, sur lequel reposeroit un faisceau.

Je reviens à l'autel de la Patrie. Il occuperoit, comme je l'ai dit, le fond du rond-point. Je voudrois qu'il fut simple et qu'il portât un grand caractère. Je n'y admettrois que des ornements sérieux et ménagés, je le composerois d'un fort stilobate quarré accompagné de quatre autels en forme de demi-cercle sur chacune de ses faces. Au-dessus, je placerois un piedestal circulaire de belle proportion qui serviroit de support à la statue de la liberté assise. Je groupperois le tout de manière à en faire une masse imposante et capable de produire la plus grande sensation.

Et qu'on ne pense pas que tous ces changements, ces projets comporteroient une dépense immense; il y a plus à retrancher qu'à construire. Sauf les grilles dont les fers serviroient exclusivement à fabriquer des armes, le montant de la vente des vieux autels adossés aux piliers, des marbres et attributs des chapelles collatérales, des ambons gothiques tapissant les murs, des figures modernes nouvellement posées etc., etc., le prix, dis-je, de ces objets fourniroit à la dépense. Le district opéreroit la vente par parties pour en tirer plus de fruit, et le produit en seroit versé dans une caisse particulière affectée à l'exécution des vues que je propose. Au surplus, ce qu'on ne pourroit construire à demeure à cause du choix et de la cherté des matières, on le feroit à la manière du modèle. On donneroit cependant à la décoration assez de solidité pour durer bien des années. Le point important, le grand but est de hater le convertissement total de ce temple en celui de la Raison et de la Vérité, et de le consacrer promtement à sa nouvelle destination. Ces changements doivent être rapidement exécutés. Le moment le commande; si on ne le saisit, le succès échappe avec lui.

A Amiens le sept frimaire de l'an 2.e de la république une et indivisible.

Signé Rousseau,

Ing.r arch.te du dép.t de la Somme.

Sur la marge de l'original, est écrit de la main d'André Dumont: *Cette proposition est inadmissible et ne mérite pas de réponse.*

NOTE

A AJOUTER A LA SUITE DU TEXTE DE BOECE,

CITÉ PAGE 394.

Quoiqu'on trouve dans les œuvres de St. Bernard plusieurs rapprochements de ce genre, le saint Docteur ne parait cependant pas avoir attaché une idée morale à la représentation des animaux et des monstres dans les cloîtres des monastères. Il s'élève au contraire avec une grande vigueur contre cet usage; voici ses paroles : « Cæterùm in claustris, coram lugentibus fratribus, quid facit illa ridicula monstruositas, mira quædam deformis formositas, ac formosa deformitas? Quid ibi immundæ simiæ? Quid feri leones? Quid monstruosi centauri? Quid semi-homines? Quid maculosæ tigrides? Quid milites pugnantes? Quid venatores tubicinantes? Videas sub uno capite multa corpora, et rursus in uno corpore capita multa. Cernitur hinc in quadrupede cauda serpentis, illinc in pisce caput quadrupedis. Ibi bestia præfert equum, capram retro mediam, hic cornutum animal equum gestat posterius. Tam multa denique tamque mira diversarum formarum ibique varietas apparet, ut magis legere libeat in marmoribus quàm in codicibus, totumque diem occupare singula ista mirando, quàm in lege dei meditando. Proh deum! Si non pudet ineptiarum, cur vel non piget expensarum. » (Apolog. de vitâ et moribus Relig. cap. XI.) Pour bien comprendre ce texte et n'en pas faire une application fausse ou exagérée, il est nécessaire de remarquer que le S. Abbé de Clairvaux s'adressait à des religieux appelés et consacrés comme lui aux exercices de la vie contemplative, auxquels par conséquent les images sensibles ne devaient pas être nécessaires pour reporter leurs esprits et leurs cœurs vers les objets sacrés de la prière et de la louange divine. Il parlait à des hommes lettrés auxquels les livres suffisaient à leur redire l'horreur du vice et la beauté de la vertu. Il leur parlait ainsi au

milieu d'un discours consacré tout entier à la censure du luxe excessif si opposé à l'esprit de pauvreté monastique qui devait respirer même dans le chœur et le sanctuaire où s'assemblaient les moines. C'est bien pour cela qu'il conclut par ces paroles : *Quid hæc ad pauperes, ad monachos, ad spirituales viros?* Toutes ces représentations diverses, inutiles dans les cloîtres, pouvaient au contraire n'être pas déplacées, non plus que les ornements riches et somptueux, dans des églises fréquentées par des hommes du monde, parmi lesquels le nombre des illettrés était si grand, et qui n'avaient guère d'autre livre où ils sussent lire que les murailles et les vitres couvertes de reliefs et de peintures.

FIN DES NOTES.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Pag. 111, *note*, lig. 6, *au lieu de :* forêt Lyons, *lisez :* forêt de Lyons. — Pag. 115, *note*, lig. 20 et 21, *au lieu de :* ils ont supposé dans le Hainaut un second Neuville dont la géographie ne parle pas, *lisez :* ils ont supposé qu'on a tiré d'un second Neuville en Hainaut, du bois pour les stalles d'Amiens; ce qui n'est pas prouvé. — Pag. 135, lig. 22, *au lieu de :* assemblable, *lisez :* assemblage.— Pag. 353, lig. 12, *ajoutez :* voir pl. XV, 1. — Pag. 355, lig. 11, *au lieu de :* Jeanne d'Albert, *lisez :* Jeanne d'Albret. — Pag. 362, lig. 20, *ajoutez :* voir pl. XIV, 3. — Pag. 377. lig. 28, *ajoutez :* voir pl. XV, 2.



RAPPORT

A M. le Préfet de la Somme, sur le Portail de la Vierge dorée de la cathédrale d'Amiens,

Fait au nom de la Commission, composée de MM. Rigollot, Garnier, Woillez, l'Abbé Jourdain, l'Abbé Duval.

(SUPPLÉMENT.) (1)

Messieurs,

Dans le rapport que nous avons eu l'honneur de vous présenter sur le portail de la Vierge dorée, il ne nous a pas été possible, pour des motifs exprimés ailleurs, de comprendre l'étude approfondie des parties supérieures de la façade au bas de laquelle s'ouvre ce grave et somptueux portail. Quoique cette seconde moitié ne puisse en aucune façon être mise en parallèle avec la première, soit pour le nombre, l'importance et le choix des groupes de sculpture, soit pour la difficulté de les réparer, elle est néanmoins encore assez riche et assez peu comprise pour piquer l'attention des amateurs de l'imagerie sacrée du moyen-âge, pour exercer leur perspicacité dans l'interprétation des sujets, et surtout

(1) Voir le tom. VI des *Mémoires*, pag. 59.

pour mériter les soins et l'active vigilance de l'administration dans les travaux de restauration qui, prenant l'édifice à sa base, doivent l'embrasser jusqu'au sommet. Nous sommes donc montés, en même temps que les échafaudages des maçons et des sculpteurs, le long de ce flanc gigantesque de notre église, et nous venons enfin vous apporter les résultats d'un difficile et patient examen.

On sait que le contour extérieur de la grande rose est animé d'une série de dix-sept personnages en relief, dont les huit premiers gravissent la rampe de l'orbite à droite, tandis que les huit derniers descendent, la tête en bas, du côté gauche.

Le caractère général de ceux qui montent est facile à saisir. Tous sont convenablement vêtus, bien chaussés, de visage agréable et sans barbe, les cheveux abondants et dûment agencés : ils atteignent à peine le milieu de la vie. Pleins d'espérance et de joie, ils s'accrochent avec bonheur aux fleurons du segment de cercle dans lequel ils sont encadrés et qui les aide à suivre le mouvement de la roue. Le huitième, c'est-à-dire le plus voisin du sommet, porte seul une robe flottante à capuchon, et sur la tête un bonnet en forme de calotte. Il ne reste malheureusement que quelques vestiges méconnaissables de l'objet qu'il tenait des deux mains.

Au versant de la roue, les personnages qui tombent offrent un tout autre aspect. Une figure vieillie, des cheveux négligés, la barbe sordide au menton, des vêtements en désordre et en partie perdus, les pieds dépouillés de chaussures, ne permettraient pas de douter

de leur misère, lors même qu'elle serait moins visiblement accusée par leur position d'hommes précipités la tête en bas, et par la manière dont ils tournent la tête en arrière avec un air de souvenir, de tristesse et de regret. Les trois premiers principalement ont toute la partie inférieure du corps dénudée, la robe qui est leur unique habit retombant des reins sur le dos et presque jusque sur la tête par le fait même de leur chûte. Si on a donné une chaussure au quatrième, ce n'est sans doute que pour le faire paraître plus misérable en montrant les doigts de ses deux pieds qui crèvent le bout de ses souliers usés. La petite calotte étoffée qui coiffe le cinquième, et le visage imberbe et plus jeune du sixième ne rachètent qu'imparfaitement l'apparence de misère qu'ils partagent avec leurs compagnons. — Une mutilation a fait totalement disparaître le septième.

Au centre et à la tangente supérieure de la roue, un dix-septième personnage, ayant à sa droite ceux qui montent et à sa gauche ceux qui descendent, siége sur un simple banc sans dossier, la couronne au front, les mains gantées. Un bout de bâton qui lui reste dans la main gauche paraît bien être l'extrémité inférieure d'un sceptre. A sa droite, un chien assis sur le derrière, les oreilles longues et pendantes, le regarde fixement.

La pensée de cette curieuse représentation, qui produit un grand effet dans la décoration générale de la façade semble avoir été empruntée à la rose de St.-Etienne de Beauvais, autour de laquelle, depuis le xii.e siècle, des individus montent et descendent de chaque côté d'un autre personnage qui siége immobile au som-

met. Ce n'est pas toutefois sans d'importantes modifications que la roue historiée de Beauvais est venue prendre place, à deux cents ans de distance, au portail méridional d'Amiens. On remarque en effet qu'au lieu de monter à la droite et de descendre à la gauche du personnage principal, comme à Notre-Dame d'Amiens, les hommes de St.-Etienne montent à gauche et descendent à droite. Parmi les derniers, il en est un qui occupe l'extrémité inférieure de la roue en opposition avec celui qui en tient le sommet : il est couché horizontalement, comme dans un état de prostration complète, de sommeil ou de mort. Nous n'en avons pas ici qui soit tombé si bas ; il n'en est aucun non plus qui ne descende la tête la première, tandis qu'à Beauvais, par une singulière contradiction, l'avant-dernier est précipité, à l'inverse des autres, les pieds en avant. Le personnage culminant de St.-Etienne est aussi mieux caractérisé que le nôtre par le double geste qu'il fait, à droite pour accueillir ceux qui viennent, à gauche pour éloigner et même chasser avec son sceptre ceux qui descendent. Nous ne parlons pas du nombre des acteurs de la scène, qui est plus considérable à Amiens qu'à Beauvais : il n'y a probablement pas d'autre raison de cette différence que celle de la dimension des deux roses.

Le sens du fait archéologique que nous venons de décrire a déjà préoccupé plus d'un antiquaire dont les recherches, nous devons le dire, nous ont mis sur la voie de la vérité qu'il nous semble n'avoir plus qu'à constater, en l'appuyant seulement de quelques raisons nouvelles.

Et d'abord, l'opinion qui fait de cette composition

un jugement dernier, ne peut pas être soutenue. Le théâtre ordinaire de cette scène est le tympan des grands porches. C'est là en effet, et non sur la circonférence des roses, qu'elle est développée avec des circonstances qui lui donnent un caractère incontestable. Dans l'examen des conditions où se trouvent placés les individus qui composent les roses, on ne découvre rien qui justifie le motif d'un jugement dernier. Ainsi le personnage assis au sommet du cercle n'a aucun rapport avec Dieu ou Jésus-Christ, tel qu'on le représente dans les jugements derniers du moyen-âge, où jamais on ne lui voit ni gants, ni sceptre, ni couronne, ni pieds chaussés, ni vêtement simple et serré, ni surtout le chien assis et veillant à ses côtés. Il est vrai qu'à ce poste éminent de la circonférence on croit bien reconnaître l'Etre tout-puissant disposant du sort des humains, et que ceux-ci sont divisés en deux parts conformément au plan de l'évangile; mais outre que ce trait de conformité est le seul, il n'est pas constant, puisqu'à d'autres roses, dans celle de Beauvais du moins, les élus monteraient à gauche et les réprouvés à droite, contre-sens dont on ne peut pas supposer que les savants et religieux iconographes du XIIe et du XIIIe siècle aient été capables. Il n'y a d'analogie véritable entre les roses et les jugements derniers que l'idée de séparation et d'exaltation ou de chute en vertu d'une puissance supérieure; du reste rien de plus ne spécifie dans les roses le drame terrible et final tel qu'il est composé aux tympans, soit pour le costume des élus et la nudité des réprouvés, soit pour le cortège angélique des premiers et la présence des démons qui entraînent les

autres. Le ciel déjà ouvert à droite, l'enfer béant à gauche, le repos et la béatitude d'un côté, l'effroi et les supplices de l'autre : omission totale de ces circonstances traditionnelles et invariables.

En archéologie, comme en autre chose, on manque souvent une découverte pour l'avoir été chercher trop loin et avoir forcé les inductions. En procédant simplement nous trouvons sur la façade méridionale de Notre-Dame d'Amiens, comme au pignon septentrional de St.-Etienne de Beauvais, comme en beaucoup d'autres lieux sans doute, le symbole si naturel et si connu de tous temps de la vicissitude des choses humaines et de l'action de la providence dans tous les événements de la vie ; nous y voyons cette *roue* dont le nom comme l'idée sont communs à la mythologie et au christianisme. St.-Jacques appelle notre vie une ROUE : *rotam nativitatis nostræ* (III. 6). Et ces sortes de fenêtres figuraient en effet fort exactement une *roue*, dans les monuments religeux du XI.[e] et du XII.[e] siècle. Le style ogival en fleurissant en a dessiné plus tard les compartiments en forme de feuilles de diverses couleurs (et non de flammes comme nous le disons quelquefois) et leur a donné le nom dès lors mieux approprié de *roses*. A Beauvais, la roue subsiste dans toute la simplicité et la pureté de l'invention primitive. A Amiens, l'idée n'est pas encore perdue, mais on lui a associé par la suite celle de la rose dont les formes et les couleurs s'accordaient mieux avec le style flamboyant qui succédait à l'ogival pur et grave. Les humains y sont bien montrés vains jouets de la fortune sur la circonférence ; mais les rayons partant tous directement du moyeu et divergeant avec une régula-

rité mathématique, y sont remplacés par les larges et belles feuilles naissant les unes des autres au gré de la brillante imagination du xv.ᵉ siècle. Cette modification du reste ne touche pas encore au fond et c'est toujours la roue qu'on a eue en vue. Ajoutons qu'elle doit être une roue de la fortune ou du destin, telle que la théologie payenne la représentait chez les poëtes et telle que les Pères de l'église en avaient conservé la pensée pure et vraie tout en corrigeant le langage : « C'est vraiment, dit St.-Augustin, à la providence divine qu'apppartient l'établissement des royaumes terrestres. Que si on veut l'attribuer au destin parce qu'on appelle de ce nom la volonté même et la puissance de Dieu ; que l'on garde la pensée, mais que l'on change de langage (1) ».

La Providence sage et puissante ainsi mise à la place de l'aveugle destin, on n'avait plus de raison de réprouver l'image qui l'exprimait d'une façon dès lors innocente. Une traduction de la *Cité de Dieu* de St.-Augustin du xiv.ᵉ siècle, conservée à la bibliothèque d'Amiens (Ms. n.° 216 du catalogue) nous offre en effet une représentation enluminée de la roue de la Fortune ainsi composée : Sur un fond formant ciel et terre, l'un de couleur bleue et rouge semée d'un réseau d'or, l'autre d'un vert pâle et poncé, tourne une roue que paraît gouverner de ses deux bras étendus, un personnage couronné, en manteau d'hermine sur une robe

(1) Prorsùs divinâ providentiâ regna constituuntur humana. Quæ si propterеà quisquam fato tribuit, quia ipsam Dei voluntatem vel protestatem fati nomine appellat, sententiam teneat, linguam corrigat. (de civit. dei. lib. v. c. 1).

bleue et déployant de longues aîles de même couleur. Trois individus accrochés à la circonférence subissent les vicissitudes de ses mouvements. Celui qu'elle élève est distingué en même temps par le bon ordre et la richesse de ses vêtements bordés d'hermine et munis de ceinture aux reins ; celui qui déchoit n'a pas de ceinture et sa tunique s'en va en désordre tombant sur sa tête et laissant presque nue une partie de son corps ; le troisième au bas de la roue est dans une détresse plus grande encore et cherche à retenir son bonnet qui lui échappe. C'est, on le voit, la même idée qu'à notre portail; mais ici le sens de l'image est en outre clairement déterminé par la place même qu'elle occupe. Elle sert de titre au cinquième livre de la Cité de Dieu dans lequel le saint docteur établit que la Providence, et non la Fortune, a été la cause de la grandeur de l'empire romain; or, on sait que le titre d'un chapitre en est toujours l'argument: le manuscrit dont nous parlons en fournirait au besoin la preuve, puisque toutes les têtes de ses livres sont en rapport avec les matières qui y sont traitées (1). Il n'est donc pas possible de méconnaître l'idée saillante

(1) Ainsi, aux frontispices du 6.e livre, du 14.e, du 21.e et du 22.e, on a représenté des idoles debout sur un autel, le saint tenté par trois démons, Adam et Eve après leur chute, la Nativité du Sauveur, l'enfer sous la forme du dieu Moloch, le ciel et ses heureux habitants, parce que tous ces livres dissertent successivement sur les faux Dieux, les démons, le péché du premier homme, la promesse d'un rédempteur, l'enfer et le ciel. (Voir le Catal. des Mss. de la bibl. d'Amiens, par M. J. Garnier, page 170).

du titre orné du chapitre: le texte parle de la Providence, l'image aussi.

Dans un de ses bulletins le comité historique des arts et monuments nous révèle l'existence à la bibliothèque royale du même sujet d'enluminure avec cette différence que la dépendance de l'homme vis-à-vis de la fortune ou de la providence, y ressort par le choix qu'on a fait d'une femme pour tourner la roue du destin comme elle ferait de son rouet à filer.

M. Didron nous apprend également qu'en Thessalie, dans l'église de Sophalès, sont aussi deux femmes qui tirent alternativement la roue à elles avec une corde. L'une est blanche et habillée de blanc, l'autre noire et habillée de noir pour représenter le jour et la nuit, l'heur et le malheur, élevant et précipitant tour à tour les pauvres humains. L'inscription grecque κόσμος (le Monde) que M. Didron attribue au personnage qui gouverne la roue, et que nous croyons être plutôt le nom de la roue elle-même, achève de justifier l'explication que nous en donnons.

A Beauvais, deux des acteurs de cette représentation symbolique se trouvent dans des conditions de fortune assez particulières: l'un se tient debout et la tête haute parmi ceux qui tombent renversés, comme s'il voulait lutter contre le sort qui entraîne ses compagnons; l'autre couché à terre au bas de l'orbite fatal semble enseveli dans la mort ou seulement dormir et se complaire dans une profonde quiétude. Est-ce la personnification de la mort ou de l'extrême malheur en opposition avec celui qui, dans ce cas, figurerait assez bien au point opposé le suprême bonheur? Est-ce le sage qui n'a ni à monter ni à descendre et que n'agitent ni

la crainte, ni l'espérance, ni les soucis de l'ambition, ni l'amertume des regrets? Bien entendu que dans l'absence de toute donnée certaine sur ces points divers, nous nous gardons de former aucun jugement.

Dans le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens que nous avons cité, l'arbitre des destinées humaines est évidemment désigné dans la personne de l'ange royal qui meut la roue de ses deux mains ; il semble en être de même à Beauvais où celui qui trône accueille d'une main les heureux de la vie, tandis qu'il frappe et chasse de son sceptre ou bâton les infortunés. A la cathédrale d'Amiens au contraire, et sur la peinture à fresque de l'église de Sophalès, cette place éminente semble avoir été réservée à l'homme arrivé au plus haut point de la fortune. Ici il est distinct du moteur de la roue, qui est le bras de deux femmes : là il est escorté d'un chien, symbole de la fidélité courtisant la fortune. Et de plus il n'a, comme nous l'avons fait remarquer, rien qui caractérise la divinité.

Du reste, ces diverses circonstances d'un ordre plus ou moins secondaire ont pu varier suivant des conseils reçus par l'artiste ou suivant ses inspirations personnelles; l'idée fondamentale est partout la même; c'est définitivement à nos yeux la Providence rappelée par un grave et brillant symbole. La place qu'on lui a donnée au sommet des galbes, le plus près possible des voûtes, et souvent plus haut que les fenêtres elles-mêmes, cette place est bien choisie pour faire de ces hardies et sublimes percées comme l'œil du ciel, en même temps que la mystérieuse image de celui qui y règne et qui régit le monde avec douceur et avec force, et auquel enfin il faut chanter le cantique du royal

psalmiste : *Ordinatione tuâ perseverat dies, quoniam omnia serviunt tibi.* « C'est par la disposition de votre providence que le temps accomplit ses évolutions parce que toute créature vous obéit. » Ps. CXVIII. 91.

Sur les pignons d'encadrement au bas et en dehors de la rose, se lèvent deux statues colossales trop peu caractérisées pour qu'il soit possible de les nommer. La première est celle d'un homme imberbe, drapé dans une chasuble antique, tenant un lambel d'une main et bénissant de l'autre. Cette dernière circonstance ainsi que celle de la nudité de ses pieds pourrait peut-être le faire prendre pour le Sauveur du monde. En ce cas, l'autre statue qui représente une femme voilée, vêtue d'une robe traînante et portant dans ses mains mutilées un reste de livre, devrait être l'image de la Vierge Marie.

Au-dessous de chaque statue, un buste voilé et guimpé nous semble plus inexplicable encore.

L'intervalle compris entre la première galerie et la rose laisse pénétrer dans l'église à travers ses longues parois de vitre colorié le soleil étincelant du midi. Les meneaux qui les divisent accusent déjà une époque plus nouvelle que le porche inférieur, mais ils sont plus anciens eux-mêmes que les compartiments tout-à-fait flamboyants de la rose. Ceux-ci portent au plus haut degré le cachet du xv.ᵉ siècle. La date de la bordure extérieure ne pouvant être avancée au-delà du quatorzième, il faut ou que cet œil de l'église soit demeuré long-temps éteint faute d'argent, ou que les meneaux rayonnants d'aujourd'hui aient pris la place d'une structure plus sévère ruinée par quelqu'accident.

Les angles supérieurs du vaste carré où s'ouvre la rosace présentent des nus de mur habilement corrigés par des trèfles et des quatrefeuilles en application. De fortes branches de rosier garnies de leurs fleurs épanouies courent verticalement sur les côtés dans toute la hauteur du cadre et se replient de part et d'autre au sommet pour animer la belle plâtebande de la corniche d'entablement. Immédiatement au-dessus, l'on rencontre la balustrade en pierre qui règne dans tout le contour de l'église au bas des combles. Elle touche au dernier étage de la façade dont nous allons parler.

L'angle aigu formé par le faîtage de l'édifice, à l'extrémité de son transsepts, présente un pignon élancé qu'on n'a eu qu'à revêtir de pierre et à orner, pour qu'il se trouve en harmonie parfaite avec les parties inférieures de la façade. La décoration se compose d'une série de petits pilastres prismatiques, appliqués dans toute la largeur du pignon à 50 centimètres l'un de l'autre, et de plusieurs statues colossales entre socle et dais garnissant les intervalles ou renfoncements qui résultent de la saillie des pilastres ou faux contreforts. Les socles des grandes statues sont échelonnés de bas en haut comme en amphithéâtre, de sorte que le premier de chaque côté touche presque le sol de la galerie et que les suivants se rapprochent les uns plus que les autres de la pointe du pignon. Cette disposition communique au couronnement de la façade un caractère d'originalité et un aspect pittoresque que nous n'avons pas rencontrés ailleurs. C'est sans doute pour donner encore à l'ensemble plus de légèreté et de grâce, que l'on a évidé à jour le fond de plusieurs des ni-

ches où se lèvent les statues ; mais il faut avouer que ce n'a pas été au profit de ces grands et hauts personnages : le vent et la pluie n'ont eu que plus de prise sur eux et les ont tellement rongés qu'il n'est plus possible de les reconnaître ; on voit seulement qu'ils portaient tous un lambel. Celui du milieu, qui est aussi le plus élevé, n'a pas autant souffert : il représente un Evêque crossé et mitré, levant la main pour bénir. Ne serait-ce pas encore St.-Honoré, le titulaire du portail, St.-Honoré contemplant d'en haut les vastes plaines qu'il a fécondées de ses sueurs apostoliques, comme il accueille plus bas les fidèles qui viennent au temple prier le Dieu dont il fut le Pontife ?

Huit socles et dais paraissent n'avoir jamais reçu les statues qu'on leur destinait. Comme les cinq autres, ils sont très-remarquables, les socles par leurs cariatides bien travaillées et toutes variées, les dais par leurs élégantes aiguilles bastionnées et pyramidales.

Nous terminerions ici cette seconde partie de nos études sur le portail St.-Honoré, si nous n'avions à cœur, dans l'intérêt du monument, d'éclairer l'artiste chargé de le réparer sur quelques points importants restés obscurs dans notre premier travail.

Dans la scène de la messe pontificale célébrée par St.-Honoré, au troisième étage du tympan, nous n'avions pu reconnaître l'objet brisé que tient à la main un clerc placé derrière l'officiant, en avant du diacre et du sous-diacre (1). Nous ne doutons pas maintenant que l'objet mutilé n'ait été un cierge, et nous con-

(1) Mémoires de la Société, tom. VI, pag. 77.

seillons sans hésiter au sculpteur de refaire un cierge. Notre opinion se fonde à la fois sur l'autorité des liturgistes et sur l'exemple d'une ancienne miniature, appendue aux murs d'une embrasure de fenêtre dans la bibliothèque de Rouen, qui nous fait voir la représentation d'une messe solennelle où se retrouve la circonstance d'un clerc présent au sacrifice entre le célébrant et ses ministres, et portant révérentieusement un flambeau allumé.

Après de nouvelles réflexions sur le type à préférer dans le rétablissement du Christ du tympan qui rappelle le salut miraculeux fait à la chasse de St.-Honoré par le crucifix dit de St.-Sauve (1), nous n'avons pas été d'avis que le Christ nouveau reproduisît le caractère byzantin du St.-Sauve, vêtu comme on sait d'une longue tunique, la tête ceinte du diadème, et les bras étendus horizontalement sur la croix. Quoique l'artiste du XIII.e siècle ait eu sous les yeux le Christ même dont il voulait perpétuer l'acte de merveilleuse révérence envers St.-Honoré, il n'est nullement probable qu'il se soit astreint à en copier servilement les formes, dans des principes entièrement opposés aux types reçus de son temps; il a dû, au XIII.e siècle, sculpter un Christ du XIII.e siècle : il n'a pas dû, en Occident, sculpter un Christ bysantin. Mais la meilleure preuve de l'opinion que nous soutenons se trouve sans contredit dans les ruines elles-mêmes du Christ qu'on doit remplacer, et dans l'état actuel de la croix, parfaitement conservée, sur laquelle il était cloué. Les doigts

(1) Mémoires, tom. VI. pag. 82.

de la main, seuls mais précieux vestiges que nous ayons rencontrés du Christ ancien, prouvent de la manière la plus évidente, par la direction qu'ils suivent, que les bras descendaient un peu obliquement, comme dans la plupart des Christs, au lieu de s'étendre, comme ceux de St.-Sauve, dans le même sens que les bras de la croix. D'un autre côté, le tronc de cette croix ne présente aucune dégradation qui laisse voir que le Christ détruit y ait jamais totalement adhéré. Au contraire, le soin avec lequel on a travaillé la croix dans tout son contour ne permet pas de douter que son Christ n'en ait été presqu'entièrement détaché. En serait-il ainsi cependant si le divin crucifié avait été enveloppé d'une longue robe, à la manière de St.-Sauve? La large tunique n'aurait-elle pas été appliquée par derrière au tronc de l'arbre, et celui-ci, après la chûte du Christ, n'en conserverait-il pas encore des vestiges?

Ces considérations nous déterminent à émettre formellement l'avis que le Christ du tympan soit rétabli sur le modèle des crucifixions de la fin du XIII.e siècle. Les vitraux de notre cathédrale offriront à l'artiste plusieurs bons exemples.

Nous devons aussi réparer l'omission que nous avons faite en ne parlant pas de la sculpture décorative du porche. L'ornementation de cette importante partie de la façade mérite d'autant plus d'attirer l'attention qu'elle est en parfaite harmonie avec le caractère général de la statuaire, et qu'on y remarque à la fois élégance et simplicité, abondance et sage économie.

Les soubassements des latéraux, immédiatement au-dessus de la belle gresserie qui supporte les grandes

masses, sont creusés de douze centimètres en une colonnade composée de huit fûts à gauche et autant à droite, ayant quatre vingt centimètres de hauteur et surmontés de pleins cintres lesquels s'entrecroisent les uns les autres à cause du rapprochement des colonnes et forment ainsi autant d'ogives par le fait de leur intersection sur deux points différents. Quelques archéologues ont attribué à cette combinaison, fortuite ou calculée, de deux pleins cintres se rencontrant, la découverte de la figure ogivale. Nous rendons hommage, si non à l'érudition, du moins à l'heureuse imagination des auteurs de cette hypothèse.

Quoiqu'il en soit, cette ornémentation est gracieuse, relevée qu'elle est encore d'une frise courant sur le fond et traversant simultanément les chapiteaux qu'elle revêt d'une belle verdure habitée par divers animaux fort bien travaillés eux-mêmes.

Un long rinceau en ceps de vigne très-bien évidé encadre chacun des jambages de la porte en filant à la fois sur les chambranles et sur les linteaux.

Les diverses scènes historiques qui remplissent le tympan sont étagées les unes au-dessus des autres, au moyen de cinq corniches dont quatre servent à la fois de sol aux tableaux qu'elles supportent et de ciel ou dais à celui qu'elles couronnent. La première par le bas a elle-même une double destination, elle forme la corniche générale qui embrasse et surmonte les deux vantaux de la porte, et soutient en même temps les douze personnages en pied que nous avons décrits. Son motif d'ornementation est un rinceau de vigne plus volumineux et de même espèce que celui de dessous. La seconde consiste en une suite de dais s'ouvrant en

trilobes et se couronnant d'édicules. Leur voussure se tapisse de larges feuilles entablées alternant avec des crochets. Parallèlement à cette série de ciels qui ombragent le premier tableau, règne une triple ligne de tores, cavets et doucines unis sur laquelle est établie le second tableau. La troisième est composée d'après le même système que la précédente, avec cette différence que les voûtes des dais ne sont pas revêtues de verdure, mais laissent paraître leurs nervures nues, et que les pétits édicules ont ici forme d'église plutôt que forme de fortifications comme plus bas. A-t-on voulu par cette différence signaler la nature des scènes dont les unes se passent en plein air, les autres dans l'intérieur de l'église? La quatrième plus sévère et presque nue n'offre qu'une suite d'arcatures trilobées, percées de petits trèfles dans les interstices de chacune d'elles. La cinquième et dernière est une simple tablette plate, ornée de camées ou quatrilobes en relief.

Les soixante groupes de la voussure sont séparés les uns des autres et encastrés dans leurs alvéoles par un motif d'ornementation formant à la fois socle et dais selon qu'il est au service d'un groupe supérieur ou d'un groupe inférieur. L'imagination des artistes s'est exercée en cet endroit d'une façon merveilleuse en produisant une variété telle qu'aucune de ces ciselures ne ressemble à une autre et que la dissemblance des détails ne nuit pas à l'unité élémentaire du système. La forme en est octogone, en tenant compte de ce qui s'engage dans le fond du mur. Chacune des faces s'ouvre en trilobes inscrits soit dans des ogives, soit dans un autre trilobe de plus grande dimension, soit dans un plein cintre, soit dans un triangle, soit dans

NOTICE

Sur les Mottes ou Tombelles de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne),

Par M. Amédée PIETTE,

Membre Titulaire non résident de Compiègne.

Il existe sur une infinité de points du département de l'Aisne et particulièrement de l'arrondissement de St.-Quentin un assez grand nombre de petites éminences, évidemment de mains d'hommes et qu'on désigne ordinairement sous les noms de *toves*, *mottes*, *buttes* et *tombelles*; presque toutes, d'une forme conique ou arrondie et d'une hauteur commune de 12 à 15 mètres, sont situées sur des points élevés qui dominent une étendue considérable de terrain et qui semblent souvent se correspondre.

Bien que l'opinion générale soit d'accord pour regar-

der ces collines factices comme des monuments funèbres, elles ont donné lieu néanmoins à des dissertations savantes, nombreuses et souvent contradictoires parce que les époques n'ont pas été calculées d'après un examen approfondi de leurs positions, de leur construction et de leur contenu.

Les uns n'ont voulu y reconnaître que des tombeaux élevés par les Celtes ou les Gaulois ; les autres, et c'est le plus grand nombre, les ont regardées comme des *tumuli* romains ; enfin quelques antiquaires, s'appuyant sur leur position presque toujours élevée et souvent correspondante, les ont considérées à la fois comme des monuments funèbres et des moyens de signaux employés par les armées romaines.

Toutes ces opinions peuvent avoir chacune leur fondement, mais il est probable qu'il existe des marques certaines au moyen desquelles, avec un peu d'attention, il serait facile de caractériser d'une manière précise l'origine et la nature de ces monuments ; aussi est-ce dans le but de provoquer la recherche de ces moyens que je viens signaler aujourd'hui, à la Société des Antiquaires, quelques-uns des points où ses études pourraient se diriger, avec un succès on peut dire assuré.

Avant d'indiquer la situation de ces *barrows* ou *tomballes* qui parsèment encore la portion de la Picardie comprise dans l'arrondissement de St.-Quentin, je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler l'existence d'un des plus intéressants monuments de ce genre que les efforts des hommes ont fait disparaître de la surface du sol depuis 15 à 20 ans seulement ; je veux parler du Mont St.-Martin qui était situé sur le territoire de la

commune de Gouy et au pied duquel fut bâtie, en 1130, l'abbaye célèbre qui lui emprunta son nom.

Ce mont, ou plutôt cette motte, n'était autre chose qu'un tumulus antique dont les dimensions pouvaient être de 12 à 15 mètres de hauteur sur 60 à 80 de largeur à sa base. On l'appelait dans les temps éloignés le *Mont des Bœufs*, *Mons Boum*. Une tradition locale recueillie et rapportée par Colliette dans ses mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois, nous apprend qu'il changea de nom à la suite du passage de St.-Martin qui parcourant la Gaule, comme soldat, dans les troupes de l'empereur Julien, détruisit des idoles dont son sommet était orné.

Pendant longtemps, les habitants de l'abbaye demeurèrent voisins de ce monument, sans se préoccuper de son origine; en 1689, cependant, le père Bevière, prieur du monastère, résolut d'y pratiquer quelques fouilles, il le fit ouvrir par le sommet. Voici comme il s'explique lui-même, à ce sujet, à la page huitième de ses mémoires manuscrits.

« Nous fîmes creuser au-dessus de ce mont et à trois » ou quatre pieds de profondeur l'on a trouvé de la » maçonnerie et ayant tout découvert nous y avons » trouvé une grosse tour de pierres, ronde et fort massive et au milieu de cette grosse tour, nous avons » trouvé une autre petite tour d'environ deux pieds de » haut, et au milieu de cette petite tour, un gros grès » d'environ trois pieds, fermé et entouré de fortes » maçonnerie, au milieu duquel était une mortaise et » au-dessous du grès comme une petite tombe formée » de fortes maçonneries et au-dessous toutes maçonneries légères et rien de plus. »

Je laisse à l'archéologue éclairé, le soin d'apprécier cette description ; quelque confuse qu'elle puisse paraître, j'ai pensé qu'il pouvait être utile de la faire connaître, aujourd'hui surtout, qu'elle est la seule trace qui reste de la butte du Mont St.-Martin.

Beaucoup de tombelles ont disparu comme celle-ci, sans que malheureusement la science ait constaté la nature de leur état intérieur ; leur emplacement est toujours marqué sur la terre par la dénomination de motte ou de tombelle conservée aux lieux où elles s'élevaient, et ces lieux pourraient peut-être encore être consulté avec fruit, car les constructions abritées par ces masses de terres, furent quelquefois pratiquées au-dessous du niveau du terrein naturel, de sorte qu'une butte a pu disparaître entièrement, sans que la sépulture qu'elle protégeait ait éprouvée la moindre altération.

Je reviens à ceux de ces monuments qui se sont conservés jusqu'à nous ; ils sont au nombre de dix. On les trouve à Hargicourt (canton du Catelet), à Montescourt et à Clastre (canton de St.-Simon), à Etreillers et à Pontru (canton de Vermand), à Prémont et à Etaves (canton de Bohain), à Moy (canton du même nom), à Fonsomme et à Fieulaine (canton de St.-Quentin).

Butte d'Hargicourt. — La butte d'Hargicourt est située à l'ouest du village, sur la limite du département de l'Aisne et de celui de la Somme et à cinq ou six cents mètres de la voie romaine de St.-Quentin à Arras ; elle forme le point culminant d'un plateau qui domine tout le pays environnant et d'où l'on peut facilement observer la position romaine de Cologne (*Colonia*), et les routes qui de ce lieu tendaient vers St.-Quentin, Cambrai et Arras. La culture restreint tous

les jours la hauteur de cette butte à laquelle ne se rattache aucune tradition. On ne remarque dans ses alentours aucune trace antique et je ne sache pas qu'on y ait jamais fait de fouilles.

Butte de Montescourt. — La butte de Montescourt porte le nom de motte, elle passe dans le pays pour la tombe d'un général espagnol, tradition peu probable qui doit sans doute son origine aux guerres avec l'Espagne dont la contrée fut si souvent le théâtre dans le xvi.e et dans le xvii.e siècle.

Ce monticule couvert de gazon et de quelques arbres fruitiers, présente une hauteur de 10 mètres, il est situé dans un verger, à peu de distance de l'église et à trois ou quatre cents mètres de la chaussée romaine de St.-Quentin à Soissons; une ancienne voirie qui paraît venir d'Albert (Somme) et rejoint la voie de Soissons près de Remigny passe aussi à sa proximité. Il ne renferme pas de constructions souterraines, c'est du moins ce qui semble résulter d'un puits creusé dans sa hauteur et d'une large et profonde excavation pratiquée récemment dans son intérieur. On remarque à son pourtour des traces évidentes de fossés dont les terres auront probablement servi à son élévation.

Tumulus de Clastres. — Le tumulus de Clastres, connu sous le nom de motte Fresnoy, offre à peu près les mêmes dimensions que celui de Montescourt; il est comme lui placé dans un verger, couvert de quelques arbres; les gens du pays le regardent comme le tombeau d'un général romain. Aucune fouille n'y a encore été pratiquée. La route d'Albert vers Remigny qui se croise à Clastres avec le chemin Clatrois ou chemin de Beauvoisis qui allait de St.-Quentin vers Beau-

vais passe ainsi que celui-ci fort près de cette tombelle.

Motte d'Attilly ou d'Etreillers. La motte d'Attilly existe sur un plateau élevée entre le village d'Etreillers et le hameau d'Attilly, à un myriamètre ouest de St.-Quentin. Son sommet élevé de 10 mètres est garni de quelques arbres; on trouve dans ses environs diverses traces d'antiquités romaines. La voie de St.-Quentin vers Nesle qui traverse Etreillers, passe à quelques centaines de mètres au sud de ce monument.

Butte de Pontru. — Le tertre de Pontru, désigné indistinctement sous le nom de motte ou de tombelle, est un des mieux conservés du département de l'Aisne; sa masse énorme, grossie encore par les broussailles qui la couvrent, s'élève sur le versant septentrional de la vallée de l'Aumignon et semble dominer le cours de la rivière jusque sous les retranchements du camp de Vermand, tandis qu'au nord elle paraît surveiller la voie de Vermand à Bavay jusqu'à sa jonction avec celle de St.-Quentin à Arras et Cambrai. Au mois de juin 1828, la Société académique de St.-Quentin fit faire dans ses alentours des fouilles qui amenèrent la découverte de plusieurs tombes en pierre et de nombreux squelettes gisants au hasard entre les tombes; la plus grande partie de ces débris humains appartenaient à des hommes moissonnés à la fleur de l'âge. On n'y trouva aucune médaille, aucune inscription ni autre objet qui pût éclairer sur la date de ces sépultures.

Tumulus de Prémont. — Le tumulus de Prémont est situé sur le bord de la chaussée romaine de Vermand à Bavay qui sépare le territoire de Prémont de celui de Serain; il adhère à la chaussée et fait corps avec

le remblais même. Malgré les travaux de la culture qui est parvenue à le retourner chaque année, il a encore 6 à 8 mètres de hauteur. Sa superficie est couverte de nombreux tessons de poteries qu'on retrouve également à gauche et à droite de la chaussée, dans un rayon de trois à quatre cents mètres; ils paraissent exister en plus grand nombre dans les champs qui s'étendent en pentes douces jusqu'au fond d'un petit vallon du côté de Prémont. La culture découvre fréquemment dans ce lieu des médailles, de larges tuiles à rebord, des fragments de poteries de formes et de couleurs variées, des grès provenant d'anciennes constructions, des meules à bras de différents diamètres, enfin des sarcophages renfermant des ossements, des armes et des ustensiles grossiers. On ne trouve autour de cet emplacement aucune trace d'enceinte ou de fossés, la tradition n'a rien conservé à son égard qui puisse permettre de décider si ce fut une ville ou un simple établissement.

TUMULUS D'ETAVES. — Le tumulus d'Etaves est connu sous le nom de motte ou butte d'Epinoy qu'il doit à l'écart près duquel il est élevé: c'est un petit tertre parfaitement arrondi, ayant 8 mètres de hauteur sur 60 environ de circonférence à sa base; il est situé au nord du village d'Etaves, à peu de distance d'une ancienne chaussée connue encore sous le nom de chaussée des romains; ce chemin qui vient des environs du Cateau, département du nord, se dirige vers Châtillon-sur-Oise où il rejoint la voie de St.-Quentin à Reims. La butte d'Epinoy faisait autrefois partie d'un bois appartenant au prince de Condé; ce bois défriché il y a 25 ans ayant été vendu par portions, le nouveau propriétaire de la tombelle essaya alors de la fouiller, mais

étant parvenu à trois mètres de profondeur sans rien rencontrer, il abandonna ses recherches qui n'ont pas été renouvelées depuis. Les jardins d'une habitation rurale qui avoisine ce monument contiennent des fragments de poteries, des tuiles et d'autres marques de constructions antiques. Une tradition locale veut que le village d'Etaves ait été au temps de Jules-César le lieu de station d'une légion de cavalerie romaine. Son nom, qui paraît venir du mot *statio*, semble ajouter quelque poids à cette opinion et peut faire penser que Etaves fut en effet, dans les temps éloignés, un lieu retranché qui servit de séjour aux armées romaines.

BUTTE DE MOY. — La tombelle connue sous le nom de butte de Moy, est assise au sud-ouest du village de ce nom, sur un coteau élevé, entre la rive droite de l'Oise et la grande route de St.-Quentin à Lafère. De ce point on domine au loin le cours supérieur et inférieur de la rivière; le tertre couvert de broussailles offre l'aspect d'un cône tronqué et peut avoir 13 à 14 mètres de hauteur. Dans les commencements du siècle, on a trouvé dans ses environs des tombes en pierre renfermant des ossements. En 1820 on découvrit encore sur le plateau qui l'entoure quelques restes de constructions et une nouvelle tombe en pierre tendre recouverte d'une dalle de même nature, elle contenait un squelette qui paraissait bien conservé, mais qui au toucher tomba en poussière à l'exception du crâne qui avait conservé quelque solidité.

TOMBELLE DE FONSOMME. — La tombelle de Fonsomme appelée la motte Guerlot, du nom d'un individu qui y fut, dit-on, brûlé vif, pour crime d'incendie, dans le commencement du siècle dernier, est située à 500 pas

de l'ancienne abbaye de Fervaques, sur la pente d'un coteau qui domine la vallée de la Somme à sa naissance. La culture a réduit aujourd'hui à 3 ou 4 mètres au-dessus du terrain naturel sa hauteur qui devait être dans le principe de 10 à 12 mètres. Le propriétaire qui l'exploite comme une carrière de marne, y rencontre de nombreux vestiges de constructions en grès parfaitement taillés qui semblent avoir appartenu à quelque édifice souterrain, et quelques rares fragments d'une pierre noire étrangère au pays, sur laquelle on remarque parfois des traces de moulures. A cent mètres environ au sud de la motte Guerlot, il existe une ancienne excavation garnie de broussailles ; elle présente en profondeur et en largeur les mêmes dimensions que la motte dans sa hauteur, c'est de là, si l'on en croit la tradition, que furent extraites les terres qui ont servi à son élévation.

Butte de Fieulaine. — La butte de Fieulaine est la dernière que j'ai à signaler, on l'appelle ordinairement la bove, elle est située au nord du village, au centre d'un enclos appartenant autrefois à M. le comte de Breteuil, elle peut avoir 30 mètres de largeur à sa base sur 8 à 9 de hauteur, quelques arbres fruitiers couvrent son sommet. Dans l'enclos qui l'environne on trouve un puits aujourd'hui comblé, mais dont la place est rendue sensible par un affaissement considérable du sol. On y trouve également des restes de constructions en grès et une grande quantité de tessons de poteries (1), le travail des taupes en met tous les

(1) A diverses époques on a trouvé dans le village de Fieulaine de petites statuettes en terre cuite. Le 20 avril 1659, jour de la

jours à découvert ; le cimetière qui touche à cet enclos en est aussi rempli, chaque inhumation en met à jour un grand nombre ; ces antiques débris justifient en quelque sorte l'étymologie du nom du village, qu'on trouve désigné sous la dénomination de *figlina* (fabrique de poterie) dans des titres ecclésiastiques du XII.e siècle. La voie romaine que joignait la route de Vermand à Bavay à celle de St.-Quentin à Reims, entre le Cateau (Nord) et Châtillon-sur-Oise, passe à 500 mètres au levant de cette bove.

Ainsi qu'on peut en juger par la courte description que je viens d'en donner, toutes ces mottes ou tombelles, dans l'arrondissement de St.-Quentin, sont situées sur des points élevés, souvent correspondants, et presque toujours à la proximité des grands chemins qu'elles semblent observer en même temps que le pays environnant, de sorte qu'en ne les considérant que sous le rapport de leur situation, on est forcé de convenir que l'opinion qui les regarde comme des moyens de signaux, comme des sortes d'*exploratoria* se rattachant à un vaste système d'observation, n'est pas entièrement dénuée de fondement.

Mais avant d'avoir à cet égard une opinion bien arrêtée, il était nécessaire de consulter leur état intérieur, afin de s'assurer si leur situation n'était pas l'effet du

publication de la paix des Pyrénées, des joueurs de quilles, en établissant leur jeu, en trouvèrent une qui est devenue depuis fort célèbre sous le nom de Notre-Dame de la Paix : elle est conservée dans l'église du village où elle attire chaque année un grand nombre de pélerins.

hasard, si leur but principal n'était pas d'indiquer et de protéger des sépultures, enfin s'ils n'avaient pas la double destination de servir à la fois de tombeaux et de moyens de défense.

C'est dans cette intention que je résolus d'explorer l'intérieur de ces monuments, autant qu'il me serait possible.

J'avais plusieurs fois entendu dire que la bove de Fieulaine renfermait des constructions souterraines, des vieillards m'assuraient y être descendus dans leur jeunesse, mais aucun n'en avait conservé un souvenir assez précis pour me donner une idée de leurs dispositions. Ce fut donc par cette tombelle que je me déterminai à commencer mes explorations.

Au mois de mai de l'année 1842, je me transportai à Fieulaine et après m'être entendu avec M. Moissen, nouveau propriétaire de l'enclos sur lequel s'élève la motte, je mis à l'œuvre deux ouvriers qui commencèrent leur tranchée du côté du couchant où une légère dépression de terrain indiquait une fouille antérieure. Après quatre heures de travail nous n'avions encore traversé que des terres argileuses sans mélange, aucun indice de construction ne se présentait et déjà nous désespérions du succès, quand la sonde enfoncée de nouveau pénétra tout à coup dans le vide après avoir traversé un léger obstacle. Les ouvriers redoublèrent de courage et bientôt ils mirent à découvert l'entrée d'un caveau masqué par des planches de chêne vermoulues et posées transversalement pour empêcher l'éboulement des terres dans l'intérieur.

Le défaut d'air respirable ne me permit pas d'y pénétrer immédiatement, et je ne pus y entrer qu'après

y avoir jeté plusieurs torches de paille enflammées. J'examinai les lieux avec la plus scrupuleuse attention, le caveau était entièrement vide, et je ne tardai pas à acquérir la conviction que je n'étais pas le premier qui y avait pénétré ; une petite inscription, tracée à la pointe d'un couteau, sur une pierre tendre au bas de l'escalier dans la partie droite, m'apprit que M. Cottin (1) y était descendu en l'année 1800.

En l'absence de toute espèce d'objets qui eût pu me donner un indice certain sur la destination de ce caveau, il ne me restait qu'à faire le plan des lieux afin d'en donner une idée exacte à ceux que l'étude de ce genre de monuments peut intéresser. C'est le résultat de cette opération que j'ai consigné dans les deux planches qui accompagnent cette notice.

La crypte située au centre du monticule qui la couvre, est pratiquée, non dans la masse du tertre elle-même, mais à 1 mètre 50 centimètres environ audessous du terrain naturel, elle est construite avec des matériaux qu'on rencontre dans le pays, des pierres calcaires grossièrement taillées, d'une dimension petite, peu régulière, se rapprochant cependant plus généralement de la forme carrée, et unies entre elles par un mortier sans chaux. La voûte est à plein-cintre et le sol, qui n'est point pavé, est recouvert d'une couche épaisse d'un sable fin et durci qui paraît y avoir été introduit par les infiltrations pluviales.

Ce caveau principal présente une longueur de 5 mè-

(1) M. Cottin, riche négociant de St.-Quentin, propriétaire du château de Fontaine Notre-Dame et dont la fille épousa M. le comte de Breteuil.

tres sur une largeur de 2 mètres 50 centimètres et une hauteur égale à sa largeur; de chaque côté de ses parois longitudinales, s'ouvrent deux autres caveaux dont la largeur est de 1 mètre 25 centimètres, la hauteur de 2 mètres et la profondeur de 1 mètre 50 centimètres. Cette disposition donne à l'ensemble de la crypte l'aspect d'une double croix.

Le couloir ou l'escalier qui y donne accès est incliné d'environ 40 degrés, il contient 18 à 20 marches, sa largeur est de 1 mètre 25 centimètres, sa hauteur de 2 mètres et sa longueur aujourd'hui réduite à 10 mètres devait être dans le principe d'environ 18 à 20 mètres. Construit avec les mêmes matériaux que le caveau, il présente néanmoins cette grande différence que sa voûte, au lieu d'être à plein-cintre, offre tous les caractères de l'ogive avec des nervures ou parties saillantes correspondant à chacun des degrés inférieurs.

Tels sont les principaux caractères de la crypte que l'on trouve sous la butte de Fieulaine; son orientement et sa disposition intérieure indiquent assez évidemment qu'elle fut destinée à une sépulture, mais son genre de construction et particulièrement la voûte de l'escalier permettent difficilement d'en faire remonter l'origine au-delà du XII.e siècle, de sorte que cette découverte, loin d'éclairer la question, ne fait au contraire que compliquer l'étude si peu avancée de ces monuments dans nos contrées.

Mon intention était de poursuivre mes recherches en sondant l'intérieur de la plupart des tombelles de l'arrondissement de St.-Quentin ; malheureusement, les exigences de l'administration, en m'éloignant du département de l'Aisne, ne m'en ont pas laissé le loisir et

je me suis vu, avec peine, contraint de laisser mon travail inachevé ; quelque incomplet qu'il soit je n'hésite pas à le communiquer à la Société des Antiquaires de Picardie, qui, j'espère, voudra bien l'accueillir avec quelque indulgence, non comme une œuvre digne d'elle, mais comme un jalon planté pour l'étude de ces monuments vers lesquels ses regards ne peuvent manquer de se porter un jour d'une manière sérieuse.



LA CATHÉDRALE DE COLOGNE.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR LES RESTAURATIONS, ENSEMBLE LES TRAVAUX EXÉCUTÉS, EN VOIE D'EXÉCUTION OU PROJETÉS, POUR L'ACHÈVEMENT INTÉGRAL DE CE MONUMENT,

PAR LE BARON FERDINAND DE ROISIN,

Docteur en Droit et Philosophie, Correspondant du ministère de l'Instruction publique de France, etc.

PRÉCIS HISTORIQUE.

L'œuvre colossale qui devait être pour la Germanie rhénane, un sublime et éloquent témoignage de la foi de ses pères, de cette foi chrétienne la source la plus pure, la plus noble et la plus féconde du beau dans les arts, fut entreprise vers le milieu du grand siècle ogival.

Le 14 août 1248, Conrad de Hochsteten, archevêque dont la main dispensait des couronnes, posa la première pierre. Le 27 septembre 1322, Heinrich de Virneburg,

de cette même famille qui devait fournir un compagnon au dernier exploit de Jean l'Aveugle, ce vrai miroir de fidélité et d'honneur, consacra le chœur parvenu à son achèvement (1).

Depuis lors les travaux tour à tour abandonnés et repris, grâce aux fréquents démélés des Colonais et de leurs archevèques, semblent s'être définitivement arrêtés au commencement du XVI.e siècle, après le placement des verrières aux bas côtés du nord ; car on y lit les dates de 1507 et de 1509, et il faut en conclure que déjà l'on avait protégé les nefs inachevées par ces charpentes, voûtes elliptiques dont la retombée s'opère aux piliers de la nef centrale. Ces derniers, comme le témoignent les assises supérieures, auront été longues années durant exposées à l'intempérie de l'atmosphère.

Le moyen-âge avait mené à fin une resplendissante création : le chœur. Le reste semblait un défi porté à l'impuissance, à la tiédeur de cette ère moderne qui, répudiant l'art chrétien et se ralliant aux traditions des mythes sensualistes de l'antiquité, en est venu à abriter sous les mêmes formes monumentales : les jeux scéniques, les transactions commerciales et l'accomplissement des saints mystères. Nulle partie complète, quelques-unes simplement ébauchées ; ainsi, à part un frag-

(1) Ce qui doit s'entendre achevé au point de pouvoir être consacré mais non armé de tout son système de contreforts. — Nous nous sommes amplement servi des notices et rapports insérés par le *Maître de l'OEuvre*, dans la Domblatt; et grâce à l'inépuisable complaisance de M. le conseiller Zwirner, nous avons pu vérifier rigoureusement par nous-mêmes sur les lieux.

ment de pilier de 13 pieds de haut (portail nord), nul vestige de portails latéraux et une fondation partielle; les bas côtés du nord coiffés de sept capes de voutes sur dix, enfin là où le grand portail devait proclamer à l'avance les splendeurs architecturales du temple, en s'étayant de deux tours jumelles de 500 pieds; l'une atteignait environ le tiers de sa hauteur, l'autre sortait à peine de terre.

Trois siècles passant sur ce monument en rongèrent l'ornementation, en ébranlèrent les soutiens extérieurs; mais le XVIII.ᵉ, dans son amour aveugle de renaissance, brisa un mirifique tabernacle digne du ciseau de Pierre Vischer et d'Adam Kraft, vandalisme nocturne (1769) se hâtant d'ensevelir dans le Rhin les débris accusateurs, clôtura à sa guise le rond-point du sanctuaire, badigeonna au grand complet toute la peinture murale et, pour mettre son œuvre plus en lumière, il éteignit, tant au triforium transparent qu'aux chapelles latérales du chœur, d'éclatantes verrières, et y substitua le verre blanc!

A l'aurore du XIX.ᵉ siècle vint l'invasion républicaine, la maison de Dieu fut transformée en magasin à fourrage: puis la domination impériale, refusant l'allocation annuelle de 40,000 fr., et bornant son patronage à la restitution du plomb des gouttières. Le monument allait indubitablement passer à l'état *de ruine grandiose!* comme le disait l'archevêque français Berdolet: « il » convenait de l'entourer d'un plantis de peupliers par » anticipation et en vue de pittoresque. »

Heureusement un de ces fils de la science qu'une sainte vocation dévoue à l'étude, à la conservation des œuvres du génie de l'homme, alors surtout que leur

perte est conjurée par ces puissants ennemis : le temps, la cupidité ou l'ignorance, Sulpice Boisséréo voulut éterniser le dôme de Cologne par le burin. Cet acte de patriotisme monumental trouva sa récompense, il ramena l'intérêt sur cette gloire rhénane. La paix, l'heureuse paix, rendit à son tour l'Allemagne au culte des arts et bientôt la ruche ouvrière se suspendit au faîte, s'attacha aux flancs du gigantesque édifice. Ce fut une lutte de persévérance, de zèle et d'activité, une lutte absorbant longues années; mais. lorsqu'enfin cette grande réhabilitation se trouva accomplie, une pensée avait germé au cœur des populations riveraines du fleuve « où le divin ouvrier a ménagé une place aux grandeurs de la civilisation au milieu de celles de la nature (1) ». *L'achèvement de la cathédrale de Cologne!...* Ce mot retentit au Rhin, au Danube, à l'Oder, dans toute la vaste Germanie comme jadis le *Dieu le veut* de la croisade, proclamé par la grande voix de St.-Bernard. Les associations s'organisèrent simultanément, et, le 16 février 1842, les clameurs de ses bourdons, la puissante harmonie de deux cents voix allemandes ébranlaient la métropole séculaire. Cinq mille Rhénans, agitant des palmes, s'y ralliaient autour d'un immense étendart dont le champ, formule de la pensée commune, figurait la cathérale achevée dans son intégrité. C'était comme au moyen-âge, l'heure de la prière précédant l'heure de l'action. Aux pieds des autels on scellait le pacte d'union. Le même jour on procéda à l'élection d'un comité directeur et, depuis cette solennité de long souvenir, l'enthousiasme a porté fruit ; les des-

(1) Fourtoul. de l'art en Allemagne.

tinées de ce St.-Pierre ogival semblent être assurées, et la nation allemande marche d'une volonté ferme à l'accomplissement de la tâche qui lui a été léguée par ses aïeux.

PÉRIODE DE RESTAURATION.

Les grands événements de 1815 assuraient la paix européenne. Le roi Frédéric III, jaloux de donner l'impulsion au mouvement intellectuel, notamment dans les provinces rhénanes, le beau fleuron de sa couronne, releva l'académie de Dusseldorf et fonda l'université de Bonn. Presqu'en vue de ces deux cités, la cathédrale de Cologne, avec cet hiatus béant entre son chevet terminé et son frontispice inaccompli, semblait invoquer sa royale sollicitude. Nous l'avons dit, Sulpice Boissérée avait ravivé l'intérêt. Nul ne songeait à la possibilité de combler l'effrayante lacune, mais une restauration c'était le vœu des Rhénans et vraiment il ne fallait qu'une âme d'artiste pour compâtir à cette grande infortune. Le roi donna l'ordre à M. Schinkel, conseiller supérieur d'architecture, de constater l'état du monument.

Schinkel, artiste éminent, doué de l'imagination la plus féconde, habile à plier son talent à toutes les évolutions que l'art a subi de nos jours et dont l'effort constant tendait à reconstituer comme élément générateur de l'art allemand cet élément chrétien qui avait si noblement fécondé la période du moyen-âge, Schinkel reconnut l'imminence du danger et prescrivit de procéder sur-le-champ aux réparations.

Triste besogne! Il fallut d'abord consolider du pro-

visoire par du provisoire, réparer les charpentes (1816) et ce faisant sonder les blessures nombreuses, aviser au remède. Le devis de restauration portait 381,000 th. (1,428,750 fr.). Dès l'année 1824 on put se mettre à l'œuvre, une somme de 105,000 th. (393,750 fr.) ayant été allouée. Néanmoins le budget total effrayait, de malencontreux praticiens grossissaient l'obstacle, bref, on chancelait dans les bonnes résolutions, mais l'archevêque de Spiègel plaida énergiquement pour sa cathédrale et en rétablissant l'impôt métropolitain (1) créa la ressource d'une subvention annuelle. Les réparations se poursuivirent sous la direction de l'architecte Ahlert. On renouvela la toiture du chœur, ferme et plomb, et celle des bas-côtés du nord. En consolidant le mur d'enceinte, il fallut également renouveler les meneaux des fenêtres, dans l'intérêt des grandes verrières restaurées à cette occasion. Le mur latéral du transept sud menaçait, privé qu'il était de l'appui du terminal ; on fortifia la grosse construction et l'on arma les baies à neuf. On atteignit ainsi l'année 1829, mais le temps écoulé avait été un utile noviciat. L'atelier s'était formé et légitimait l'espoir d'une restau-

(1) On sait que durant le moyen-âge une confrérie de St.-Pierre avait été instituée à Cologne, dans le but de faire des collectes pour la cathédrale. Dès le temps de Conrad de Hochsteten nous trouvons un magister Heinrich *petitor* structuræ majoris ecclesiæ. — C'était également coutume établie à Cologne que tout testateur fît un legs à la cathédrale, ordinairement un ou deux solidus turonensis, environ 54 cent. — L'impôt métropolitain grève les baptêmes de 62 cent., les mariages de 1 fr. 25 c., les enterrements de 18 c. Durant la première décade (1826-1876), l'impôt a été constamment en progression, depuis lors il se maintient à peu près au même taux.

ration complète et correcte du chœur, restauration des plus urgente.

En effet les contreforts et arcs-boutants du chœur présentaient l'état le plus alarmant. Ici la conduite mal dirigée des eaux pluviales à travers la maçonnerie, ailleurs d'innombrables attaches de fer complètement inhabiles à maintenir la solidarité dont on avait eu le tort de les rendre responsables; çà et là l'emploi de mauvais matériaux et il faut ajouter l'emploi vicieux de bons matériaux; partout l'absence totale de réparation; il n'en fallait pas tant pour disjoindre, ébranler l'assemblage et amener l'écroulement. Nulle autre alternative que de refaire en majeure partie quatorze systèmes de contreforts dont huit projettent individuellement quatre arcs et six, chacun deux.

Pour apprécier ces importants travaux, il convient d'étudier l'appareil ancien, ensemble l'appareil nouveau du dôme de Cologne (1).

L'appareil ancien consiste en trachyte de Drachenfels l'une des sept montagnes et le rendez-vous des touristes de toute nation, lesquels viennent y lorgner les profondeurs d'une large excavation réputée le berceau de la cathédrale de Cologne, mais qui doit dater de plus loin, car dans le XIV siècle les titres lui donnent le nom d'Antiqua fovea. Ce qui peut avoir décidé le choix de ce trachyte, à part la proximité de Cologne et la facilité du transport par le Rhin, c'est qu'il fut employé par les Romains et durant le moyen-

(1) Voyez le savant travail de M. Nœggerath, géologue bien connu, professeur à l'université de Bonn. (Domblatt) sous le titre Dombausteine.

âge, voir exclusivement, dans les édifices religieux antérieurs à l'ère de la cathédrale. Gunther (1) nous apprend qu'en l'an 1306 le Burggraf Henri du Drachenfels vendit au chapitre de Cologne deux journaux de vignobles situés au-dessous du Drachenloch (trou du Dragon) pour la somme de 250 marcs au denier ordinaire (2,250 th. 8,437 fr. 50 c.); moyennant redevance annuelle de 5 marcs au denier (45 th. 168 fr. 75 c.) le chapitre a droit d'extraire. En 1347 il y eut contestation, et l'on convint finalement qu'avant la reprise des travaux, le chapitre solderait annuellement 30 schelling tornoise du roi de France (4 th. 15 gr. 16 fr. 92 c.). Tout ceci prouve que monseigneur du Drachenfels entendait fort bien ses intérêts. A la vérité on n'en était plus à ce bon temps du XII.e siècle où l'on voyait seigneurs fiers et puissants, s'attacher à un char avec des traits et voiturer pierres, chaux et bois, pour la construction d'un édifice sacré.

Les sept montagnes, ainsi nommées parce que vues de Cologne tel apparaît le nombre de leurs cimes, comptent en réalité 30 cônes, le groupe trachytique le plus remarquable de l'Allemagne. On sait que ce genre de roches, même concentrées en groupe, n'est pas le fait de formations instantanées et simultanées, qu'elles ont surgi peu à peu et l'une après l'autre du sein de la terre; et que, par suite de la proportion de leurs composés primitifs, par suite du refroidissement plus ou moins lent de la matière ignée, elles offrent dans leur condition actuelle des variétés d'espèce qui peuvent coexister dans une même montagne, dans un même

(1) Codex diplom. Rheno-Mosellan. III pl. 1 p. 502.

bloc, et se caractérisent par la fréquence, la grosseur et la couleur de leurs parties intrinsèques.

Le trachyte du Drachenfels d'un gris blanchâtre, quelquefois bleuâtre et passant au contact de l'air à un gris jaunâtre, agréable à l'œil, se distingue au premier abord du trachyte des autres carrières par la présence de cristaux de Feldspath vitreux remarquablement grands (1 à 2 pouces) monolythes ou géminées; les premiers plus rares, rectangulaires, en forme de colonnettes; les autres hexagones, en forme de tablettes. On les rencontre par fragments dans le tissu pierreux, mais les joints de la cassure ne sont pas rigoureusement de niveau, preuve qu'ils avaient atteint leur endurcissement et pouvaient contracter des fissures ondulées, angulaires ou par éclat, alors que la masse pierreuse conservait encore une certaine fusibilité. Quand le bloc gist encore dans la carrière, ces cristaux sont à quelques exceptions près disposés parallèlement et de biais; il faut donc, en employant ce trachyte, lui conserver sa position naturelle, car autrement les cristaux posés verticalement présentent leur plus grande surface à l'action de l'atmosphère, donnent accès à l'infiltration de l'humidité, ce qui doit amener l'exfoliation. A Cologne, durant la première période d'édification, on procéda à l'agencement pierreux avec une circonspection et un soin qui ont sensiblement faibli par la suite des temps. La grosse construction, ce qui est destiné à porter, s'est parfaitement maintenu à l'intérieur et à l'extérieur; comme l'a fort bien dit M. Moller de Darmstadt, la solidité n'a fait que gagner, on peut en toute confiance bâtir sur ce qui est bâti. Il en est de même des surfaces planes aux

collatéraux du chœur, du riche tracery aux fenêtres du clerestory; mais l'état désastreux des contreforts placés ultérieurement, témoignait assez d'une négligence qui ne préparait pas médiocre labeur à la génération présente. Passons à l'appareil nouveau. L'exploitation du Drachenfels, interdite par l'administration française, fut reprise en 1828 et réinterdite la même année, attendu l'écroulement d'un pan de la ruine comportant 315 p. cub., plus la chute d'un quartier de rocher de 864 p., lequel en deux bonds elliptiques arriva à quelques cents pas de la voie publique; l'architecte Ahlert proposa le trachyte du Wolkenburg.

Le trachyte du Wolkenburg (Château des Nuages), mont voisin de Drachenfels et de formation antérieure, diffère du précédent par l'absence de cristaux feldspathiques. Le grain en est plus fin: il contient des cristaux de blende cubique et de mica, et comprend deux variétés qui se rencontrent conjointement dans un bloc un peu considérable: le trachyte bleu et le jaune. Cette dernière couleur accuse déjà un principe de détérioration, car elle est évoquée par l'oxide hydrat, résultat de l'absorption des parties aqueuses et acides, aussi est-il stipulé dans les transactions qu'on ne livrera que pierre bleue. La carrière, à ciel découvert, et située cent pieds au-dessous du cône, tronqué lui-même par une exploitation qui ne saurait remonter au-delà de deux siècles, offre un agencement de colonnes perpendiculaires, irrégulières et colossales, dans une tranchée de 80 pieds de haut. Le trachyte jaune règne jusqu'à une profondeur de plusieurs pieds, mais l'épaisseur varie souvent dans une seule et même colonne. Parfois il se détache du noyau ou trachyte bleu

à la plus légère percussion, le plus souvent il résiste et la fente s'opère de part en part. Ces colonnes bonnes et mauvaises sont entremêlées. Malheureusement plus on fouille cette veine, plus les colonnes défectueuses deviennent fréquentes. C'est le sort des carrières trachytiques au rebours des calcaires. La pierre du Wolkenburg reste affectée aux constructions civiles, mais l'on a du cesser de l'employer à la cathédrale et recourir au trachyte du Stelzenberg.

Cet autre mont forme l'un des côteaux du riant vallon de Heisterbach, où s'élevait encore en 1810 la belle église de l'abbaye de ce nom, monument de la transition (1202-1233), construite en entier de ce trachyte. Elle fut vendue par le gouvernement du duché de Bergues, sous Murat, vendue pour être démolie ! Singulière destinée, ces pierres qui des siècles durant n'avaient rendu que l'écho des saintes prières, s'en allèrent aux fortifications de Wésel résonner au tambour et s'éprouver au boulet.

Grâce à sa nature vitreuse, le trachyte du Stelzenberg est le plus durable des sept montagnes et bien que dur à tailler, le mieux approprié au travail du ciseau. La carrière offre comme au Wolkenburg des colonnes perpendiculaires et colossales par tranchées de 50 à 70 pieds, mais bon nombre sont pourvues d'une enveloppe angulaire à l'extérieur, concave à l'intérieur; cette première en recouvre une seconde convexe au dehors, concave en dedans, de plusieurs pouces d'épaisseur; vient enfin la masse trachytique, laquelle mise à nud offre l'aspect d'un arbre dépouillé de son écorce et pétrifié. Cette double enveloppe n'est bonne à rien, et là comme ailleurs, la progression des matériaux de

à bonne fin. La part de M. Zwirner est celle de l'éloge. Nous ne lui ferons pas un mérite de l'inviolabilité de sa restauration, elle était un devoir; mais l'exécution des reconstructions, le faire de l'ornementation, devenait nécessairement le criterium de ce que l'on pourrait entreprendre par la suite; la main-d'œuvre actuelle assurait ou compromettait l'avenir. Disons-le, ce dilemme, posé à l'action modératrice de l'architecte, à l'aptitude intelligente de l'ouvrier, a été résolu avec bonheur. Il n'est telle dentelure, tel rinceau, tel fleuron du type ancien qui ait à craindre une imitation triviale ou incorrecte.

Les murs d'enceinte des collatéraux du chœur avec leurs galeries, leurs édicules, leurs dais, ayant été également restaurés à fond, on put aborder l'intérieur du chœur, magique réintégration du passé, que nous allons décrire.

Pour atteindre à ce comble audacieusement lancé à une hauteur de 146 1/2 pieds (1) il fallut superposer quatre échafaudages pleins et deux volants, en tout six étages, disposition qui permettait d'opérer à la fois sur tous les points.

Tout d'abord on consolida les piliers de voute, les fûts engagés, viciés par l'emploi de pierre défectueuse, on répara la nervure et le déchet de certains berceaux de voutes. Remarquons ici qu'à Cologne, nombre de piliers sont construits par assises pleines, néanmoins individuellement formées de 3 jusqu'à 5 pierres rapportées; d'autres, au contraire, comprennent des futs engagés, composés de tronçons dont on compte jusqu'à

(1) Le mètre = 3,18620 p. du Rhin.

cinq superposés pour une assise du centre ou noyau de la colonne. Ce dernier procédé est évidemment moins durable que l'autre, témoin les deux maitres piliers à l'entrée du chœur, où il s'est opéré disjonction entre les fûts engagés et le noyau. Dans les nouvelles constructions, on a adopté la première méthode avec ce perfectionnement, que les assises comprennent deux moitiés égales.

L'enlèvement du badigeon, cette lèpre des cathédrales, fit voir que le chœur avait reçu primitivement une peinture polychrôme, on s'y conforma. On donna aux surfaces lisses la nuance de la pierre de tuf, aux nervures, aux arceaux, une teinte plus foncée, relevée par un filet rouge. Les ornements de clefs de voute, les chapiteaux, en un mot, tous ces épanouissements gracieux de la flore murale furent dorés sur un fond rouge vif, mais c'était surtout dans les parties basses du chœur que la polychromie avait prodigué ses prestiges.

En premier lieu les panneaux au-dessus des stalles, naguère dérobés à la vue par de vieux gobelins, aujourd'hui remplacés par des tentures rouges galonnées d'or, offraient des peintures exécutées à même la pierre et vives de coloris, accusant la même époque que les vitraux du clerestory, le XIV.ᵉ siècle, à en juger par les délinéaments des figures et par la disposition architectonique des fenêtres figurées dans le champ du tableau. La composition ne formait pas un ensemble, c'était l'adoration des Mages, la translation de leurs reliques et autres sujets empruntés à la légende des saints. La restauration jugée d'abord un travail épi-

neux et entraînant à de grands frais, a été finalement déclarée impraticable.

Entre ces panneaux et sur les piliers supportant l'arcade du premier ordre, apparurent de rares fragments de peintures; et, à partir du socle jusqu'à une hauteur de 9 à 10 pieds, des détails architectoniques destinés à recevoir des personnages de grandeur naturelle. Les piliers comprenant des colonnes engagées d'un diamètre de 6 à 12 pouces, le tracé des figures contournait tour à tour la convexité des futs et le plane des entredeux en retrait; au-dessus, on avait conservé la couleur de la pierre.

A ces mêmes piliers sont adossés, à trente pieds du rez de terre, des statues colossales représentant le Christ, sa Mère et les douze Apôtres. Leurs supports sont des consoles octogones rehaussées d'or, d'incrustations, et que l'acanthe, l'althée, la flèche d'eau, l'organia alba enlacent de leur pittoresque feuillage. Des dais pareillement octogones et ornés de festons, de découpures ogivales, leur servent de couronnes, et supportent à leur tour des anges tenant des instruments de musique, sistre, timpanon, viole, cornemuse, tambourin, orgue pneumatique et autres (1).

La décoration végétale des consoles, bien que soi-

(1) Les consoles ont 1 pieds 8 1/2 p. de haut. Les dais 4 pieds 8 1/2 p. Les anges 3 pieds 6 1/2 p. Les statues 6 1/2 pieds de la base de la console au sommet des dais 16 p. — Voyez l'excellent travail de M. le conseiller Reichensperger, l'un des membres les plus zélés et les plus éclairés du comité : Die vierzehn Standbilder im Domchore zu Koln: in-4.° 1842. — Le docteur Levy-Elkan a fidèlement reproduit ces statues à l'aide du procédé chromolithographique.

gnée, est moins caractérisée que celle des chapiteaux du chœur; les anges à leur tour ne doivent être considérés que comme des statuettes secondaires; leurs vêtements, convenablement drapés, restent sobres d'ornements; leurs têtes, à chevelure bouclée, affectent un rétrécissement, s'amoindrissent en pointe, bref, dans l'économie de l'édifice, c'est une sorte de transition du travail plastique à l'architectonique. Mais les apôtres, vrais modèles de sculpture monumentale et polychrôme, commandent l'attention de l'archéologue.

Ces statues révèlent une manière, un style déduit d'un type; néanmoins, à part cette inégalité de faire trahissant la main de plusieurs artistes, elles diffèrent en ce point essentiel que le Sauveur; St.-Jacques-Mineur et St.-Thomas sont évidemment calculés pour l'œil du spectateur et s'individualisent, tandis que le reste ne semble traité que comme partie intégrante de l'ensemble du monument. Il ne faut pas croire toutefois que l'on n'ait visé qu'à un effet d'optique; ce ne sont pochades comme on voit sur l'attique de St.-Pierre de Rome; un même soin, une même prédilection, a guidé dans les moindres détails le travail du ciseau.

L'art du moyen-âge savait comment harmoniser ses créations, subordonner, ramener le détail au principe régulateur d'unité, tout en tenant compte des convenances locales. De là vient sans doute l'attitude penchée, la pose presque sinueuse des Apôtres. Il fallait rompre la continuité de la colonne, rompre cette ligne verticale ascendante rivant le regard et l'entraînant à la voûte; détacher la statue du faisceau pierreux qui l'adosse, lui imprimer le mouvement et la vie. De là vient encore la courbure des mains, l'écartement des

doigts, il fallait épanouir, rendre distinct malgré la distance.

Les figures un peu applaties, s'ombragent de barbes et de chevelures d'un brun foncé, disposées avec une symétrie qui n'exclut ni la grâce ni le laisser aller. L'ensemble des traits, presque toujours délinéés avec finesse, témoigne irrécusablement d'autant de types traditionnels. Ainsi, le port majestueux de Philippe s'allie à la noblesse, à la beauté du profil; Simon porte une physionomie grave et méditative; Thomas tient un livre ouvert dont son regard, où perce le doute, semble se détourner; la face juvénile de Jean s'accompagne d'une chevelure dorée; André respire la soif du martyr dont il tient l'instrument serré sur sa poitrine.

Les vêtements consistent en une longue robe tombante jusqu'aux pieds déchaux et assujettie à la ceinture, et un manteau contournant le buste en manière de toge. Ce sont splendides étoffes damassées, semées de fleurs et d'animaux héraldiques, offrant par exemple des croix grecques ouvrant des vides rectangulaires occupés par des lions et des aigles d'or (St.-Jacques-Mineur); des dragons entremêlés à des quintefeuilles; un monstre apocalyptique se détachant du calice d'une rose; bref, une richesse, une diversité d'ornementation qui se dérobe à l'analyse. La draperie jetée avec hardiesse, fouillée à une remarquable profondeur dans les parties basses, se distingue par l'agencement bien entendu des plis, par un faire achevé, par une grande variété de motifs où prédominent néanmoins les lignes longitudinales. Ces vêtements accusent et dissimulent tour à tour les formes corporelles, sans infraction ap-

parente aux lois anatomiques, il reste évident toutefois que les têtes, les extrémités et la draperie, sont les seules parties étudiées et traitées d'après nature.

Les couleurs employées sont le carmin, le cinabre, l'outremer et le vert de vessie. Entre toutes prédominent le bleu et le rouge, mais l'or neutralise cette bigarrure et raccorde les contrastes. Eu égard aux procédés techniques, voici ce qu'à constaté une minutieuse investigation. La poussière des siècles tenant lieu de badigeon, cette fois, Messieurs les chanoines s'étaient dispensés d'engluer à la chaux.

Il n'a été fait emploi que de couleurs à la détrempe étendues sur les figures, les mains, les pieds, à même la pierre, sans qu'on ait cru devoir la polir minutieusement. Les vêtements ont reçu préalablement un apprêt de blanc très-fin et poncé. Le fer a marqué les contours de l'ornementation dorée sur la couleur locale. L'or a été appliqué par feuilles très-épaisses, en vue d'ajouter à l'intensité de l'éclat. Le manteau de St.-Jacques-Mineur a reçu un fond d'or sur lequel le pinceau a tracé l'ornementation végétale en partie recouverte d'un glacis rouge. Le vert de vessie est appliqué constamment sur un fond d'argent, ce qui le fait gagner en clarté et transparence. Les incrustations décorent le tailloir des consoles et la bordure des robes; cette dernière se compose d'un galon de 1 pouce de large, à superficie inégale, formé par une couche de plâtre ou de blanc doré et parsemé d'ovales de verre à fond de paillon ou de losanges de verre coloré. Somme toute, la main-d'œuvre dénote une grande sûreté, une entente parfaite des procédés techniques, un travail en vue de durée. La restauration a été ser-

vile, c'était le plus sûr moyen d'en assurer le succès.

Dans les trente tympans d'ogive de l'arcade du premier ordre, l'éponge vengeresse mit à nu d'autres peintures murales, des anges, aîles déployées, disposés par couple et en pendants des deux côtés du chœur, les dix du rond-point balançant l'encensoir ou portant les vases sacrés, le reste tenant des instruments de musique à cordes (1). Le coloris était chaud et devait l'être, ces anges ayant, par leur position, à lutter avec l'ardente coloration du clerestory. Le jet de la draperie prenant naissance aux parties étroites, gagnait par de molles ondulations les parties larges, mais n'était pas aussi marqué que dans le reste du dessin, vigoureusement détaché sur un fond d'or. Ce fond n'offrait pas une surface lisse, mais un appareil de petits carrés modelés, de 3 pouces d'épaisseur, alternant avec des ornements pressés en retrait d'une ligne et demie. Les anges se réclament de la fin du XIV.e siècle, c'est-à-dire de l'époque de Meister Wilhelm (2). On reconnaît, en effet, les aîles en forme de peigne, les plumes en forme de faucille, divergeant les unes des autres. Au temps de Meister Stephan (vers 1400) les plumes affectant même forme, se terminent plus mousses ; enfin durant le XV.e siècle, leur structure offre analogie avec celle de l'hirondelle. La restauration étant jugée de tout point inexécutable, on s'est décidé pour une fresque nouvelle, confiée à un éminent artiste, le peintre Edouard Steinle, et devant représenter l'hiérarchie complète des esprits célestes.

(1) Le chœur de St.-Ouen de Rouen offrait jadis une peinture murale analogue.

(2) Voir une note de M. de Noel. Gazette de Cologne.

Le mur de refend du chœur, auquel est adossé l'orgue, n'est qu'un mur d'attente. L'achèvement du grand comble marquera le jour de sa démolition. Alors seulement l'œuvre apparaîtra dans cette merveilleuse grandeur que l'œil mesurera avec une admiration mêlée d'effroi; mais ce jour glorieux semblant défier encore les prévisions, on restaura les peintures du chevet: le sauveur assis sur le trône éternel, bénissant d'une main, et soutenant de l'autre le globe terrestre, à ses pieds une bande d'or rattachant les astres du jour et de la nuit, l'alpha et l'oméga, plus bas à droite et à gauche des figures de 20 pieds, St.-Pierre et St.-Paul; aux pieds du premier un archevêque à genoux, vraisemblablement l'ordonnateur de cette décoration.

Cent ouvriers furent occupés l'été durant, et les frais montèrent environ à 24,000 th.

La restauration tant intérieure qu'extérieure comprenait une période de 17 années révolues, et avait absorbé un capital de 349,998 th.9 gr. (1,312,383 fr. 72 c.).

La recette, dans laquelle le gouvernement figurait pour 5/8, l'impôt métropolitain pour 2/8 et les collectes pour 1/8, avait été de 357,278 th. 21 gr. (1,339,794 fr. 62 c.).

Restait donc un actif de 7,280 th. (27,300 fr.)

Résultat d'autant plus remarquable, que le devis ayant été fait pour une restauration en bloc, grace au progrès de l'atelier et à un vigilent contrôle, on avait pu aborder et effectuer la restauration en détail.

PÉRIODE DE RESTAURATION.

Voici que l'architecte se trouvait au seuil d'une belle et noble carrière. Désormais il n'a plus à réparer les ravages du vandalisme ou de l'incurie des hommes, il

peut remettre en mouvement cette grue centenaire dont l'inaction était un muet reproche à l'indifférence moderne. Chaque pierre hissée par la poulie sera une pierre de complément. L'avenir de la cathédrale est en quelque sorte en son pouvoir, le thême est donné, c'est à lui de tracer le mode d'exécution. On le croira, il y avait songé.

Appelé à un poste d'honneur et de haute responsabilité, M. Zwirner arriva à Cologne ne connaissant la cathédrale que par les dessins de S. Boissérée, et bien loin de soupçonner la désolation qui régnait dans ce sanctuaire. Le jour où il pénétra sous ces voûtes assombries semblant porter le deuil de leur abandon, dans cette nef centrale transformée en atelier, étranglée par une charpente lézardée livrant accés aux eaux du ciel, son âme fut douloureusement affectée, et dès ce moment il rêva un achèvement partiel qui pût relier d'une manière décente les nefs et le chœur.

Le premier projet d'achèvement subordonné aux ressources que laissait entrevoir l'avenir, consistait à voûter les bas côtés, à édifier les portails des transepts jusqu'à hauteur des bas côsés, à pousser la grande nef jusqu'à hauteur du clerestory du chœur. Dans cet arrangement, le triforium transparent dispensait la lumière à la nef centrale, clôturée en attendant mieux par un plafond en charpente.

Le conseiller Schinkel ayant pris connaissance du projet, proposa la modification suivante : Elever la grande nef jusqu'à la hauteur de la voûte du chœur, et partant consolider ce dernier; toutefois, en vue d'économie, se contenter de construire en bloc, laissant à une autre génération le soin de voûter, contrebuter et broder

en détail. Mais en 1838, Schinkel étant venu à Cologne, se convainquit de la nécessité de procéder en détail; car sans parler de la difficulté qu'offrirait une ornementation ultérieurement opérée sur place, la rude simplicité des constructions modernes contrasterait par trop avec cette richesse dispensée à profusion aux anciennes, et romprait l'harmonie, condition première de la beauté d'ensemble. Néanmoins on simplifierait, de plus les contreforts boutants seraient remplacés par des contreforts adhérants, et le grand comble serait ancré. Ce plan dont le devis portait 1,200,000 th., fut agréé par le gouvernement, et l'exécution remise jusqu'après l'achèvement des restaurations.

Cette époque coïncida avec l'avènement du roi Frédéric IV, et le 12 janvier 1842, un ordre de Cabinet prescrivit la construction des portails latéraux, l'achèvement des bas côtés sans contrefort; mais il était enjoint d'établir le devis de ces derniers. S. M. allouait une subvention annuelle de 50,000 th.

L'exemple donné par la munificence royale fut une étincelle électrique, l'institution des comités régularisa l'élan des populations, et bientôt des prévisions, justifiées jusqu'à ce jour, (1) firent augurer un fonds annuel au moins égal à l'allocation octroyée par le souverain. Dès lors on pouvait évaluer le laps de temps nécessaire à l'achèvement intégral du monument.

1) Pour la construction du vaisseau, des portails aux transepts Sud et Nord, le tout sans contre-

(1) Au moment de livrer nos feuilles, nous recevons le dernier relevé, du 10 novembre 1844, il porte 109,321 th. (409,953 fr. 75 c.)

forts . . . . 1,200,000 th.

II) Pour l'addition des contreforts jugés indispensables à la solidité du monument . . . . 800,000 th.

Jusqu'à présent, il n'avait point été question des tours, mais l'architecte s'était mis en mesure.

III) Pour l'achèvement de la tour du sud. . . . . 1,200,000 th.

IV) Pour l'édification de la tour du Nord, eu égard aux fondations achevées et à un commencement d'exécution Ouest, à quelques pieds de terre. . . . . 1,800,000 th.

Total. . . . . . . 5,000,000 th.

C'est-à-dire un demi siècle de travaux! Mais l'architecte se faisant fort d'employer annuellement 200,000 th., en admettant qu'avec la grace de Dieu et des hommes, l'offrande annuelle atteignît à ce chiffre inespéré, la durée se réduirait de moitié. Le plus sûr était de mettre la main à l'œuvre en attaquant le portail et le bas côté du Sud. Sa gracieuse majesté ayant manifesté l'intention formelle de poser la première pierre, on s'occupa de compléter la fondation de ce portail. L'emplacement du portail Nord offrait à cette époque un fragment de pilier Nord-Est élevé en son lieu et place à une hauteur de 13 pieds, le reste était occupé par une chapelle paroissiale recouvrant, on le supposait, la totalité des fondations du portail.

Au transept Sud, nulle construction apparente, un mur de tuf, que le portail doit dépasser de toute une travée, servait de clôture provisoire.

La tranchée ouverte, les fondations ne comprenaient que la moitié du portail; fait singulier, puisqu'il est de principe dans toute construction, de procéder uniformément sur toutes les parties. La partie achevée à l'Ouest et pourvue d'une plinthe, comprenait dans le sens de la longueur 50 pieds, la lacune 80 pieds sur 34. Voici maintenant le mode de construction.

Les fondations existantes pénétraient à 26 pieds au-dessous du niveau du monument et reposaient sur un fonds de gravier. Plus à l'Ouest, les fondements des piliers limitrophes poussaient à 40 pieds et, à la paroi extérieure de ces constructions, le mortier de chaux portait empreinte d'étançonnage; on y trouva même des fragments de sapin. C'est qu'attendu l'extrême profondeur, le déblai du gravier mobile n'avait pu s'exécuter qu'entre parois maintenues. Les anciens avaient donc opéré à la manière des mineurs, creusant pour chaque pilier une bure perpendiculaire et emmuraillant ensuite avec de forts tronçons de basalte placés horizontalement. Les piliers de voûte, n'ayant par dessus terre qu'un diamètre de 4 à 5 pieds, reposent sur des constructions isolées de 14 pieds de diamètre. Il ne paraît pas que ces dernières aient été reliées par des arcades; mais le mur d'enceinte du bas côté repose sur une maçonnerie continue, à en juger par l'endenture d'une aîle saillante mise à découvert. Toute la maçonnerie se composait de basalte, les vides remplis par du mortier de chaux et de la pierre de tuf, et chaque lit dûment égalisé.

A l'égard des fondations nouvelles, on se régla sur ce précédent, toutefois on remplaça le tuf par un autre produit volcanique dit Krotzenstein, extrait près

d'Andernach, et l'on maçonna au moyen d'un bon mortier de chaux, mêlé de gravier tamisé et de gros sable. La fondation fut poussée sous les piliers à 41 pieds et sous les baies restreintes à 26. Les lits pierreux furent reliés avec le plus grand soin au fur et à mesure de leur superposition.

Le 4 septembre ramena une de ces solennités qui marquent dans les annales d'une cité, d'une nation. Solennité où cette religion chrétienne, comme toujours sublime en de simples paroles, vint consacrer la première pierre de l'édifice *vain si Dieu ne l'a bâti;* où le Roi adressa à son peuple une chaleureuse allocution, disant avec raison: « Messieurs de Cologne, il se fait de grandes choses parmi vous. » Ce même jour le chœur fut rendu aux pompes du culte, à l'hymne d'actions de graces et d'allégresse.

Le comité comptait alors plusieurs mois d'existence; jusques là son activité s'était concentrée sur sa propre organisation, sur celle des associations filiales, atteignant le chiffre de 70. Non seulement elles avaient surgi dans toute l'étendue de l'Allemagne, mais l'industriel fixé à l'étranger, le colon expatrié dans un autre hémisphère, avait répondu au touchant appel. Les Allemands se cotisaient à Paris, comme à Mexico. Le comité central avait imprimé une sage direction au zèle de ses mandataires, régularisé la perception de l'offrande. Il s'agissait maintenant d'en régler l'emploi.

L'ordre de cabinet du 31 mai 1842, allouant une subvention de 50,000 th., présentement applicable à l'érection du portail Sud, à l'achèvement des bas-côtés ibidem, prescrivait en outre l'achèvement des tours, en commençant par celle du Nord. S. M. affectait à

cette destination, pour l'exercice courant, une somme de 10,000 th.; que si le comité entendait assumer cette tâche, l'allocation était reversible au budget de la grande nef.

La propositon royale soulevait une grave question, attendu la teneur de l'article IV des statuts du comité : « Les fonds recueillis par le comité resteront distincts » de la subvention royale et de l'impôt métropolitain. » Ils seront applicables à l'une des parties saillantes » du monument dont l'édification puisse être considé» rée comme l'œuvre individuelle du comité, et autant » que possible menée à fin avec ses seules ressources. » Le comité comprenait que sa détermination aurait nécessairement une grande portée; que le degré de sympathie qu'elle obtiendrait serait l'augure certain des destinées de l'entreprise. Convenait-il dès-lors d'accéder à d'instantes sollicitations signalant la tour du Sud, comme le seul et unique point de mire de ses efforts? Les imaginations ardentes devaient se complaire à l'idée de voir en quelques années la flèche aérienne se balancer sur le torse gigantesque, mais il s'agissait maintenant non d'édifier une pyramide, mais bien la maison de Dieu. Il s'agissait de remédier au plus tôt à la disposition intérieure d'une métropole où la célébration de l'office divin reste un mystère pour les fidèles exclus du chœur ou du rond point; disposition incompatible avec le recueillement et un maintien décent. Argumentant d'ailleurs des règles de l'art, l'architecte démontrait que la construction de la grande nef était incontestablement la plus urgente et, cela posé, que l'achèvement des transepts et l'édification des portails latéraux réclamaient la priorité.

En effet, observait M. Zwirner, grâce aux contreforts renouvelés, le chœur se trouvait parfaitement étayé dans tout son pourtour, mais à l'Ouest, sa consolidation ne se réaliserait que par l'addition de la voûte centrale et ne trouverait son point d'appui définitif que sur les tours. Il fallait donc au plus tôt organiser cette résistance, cette contrepression longitudinale du corps des tours relié au chœur par le grand comble. Une pression oblique devait également être exercée par les murs terminaux des transepts puissamment contrebutés; c'est par là qu'il fallait commencer. Le gouvernement et le comité avaient à se partager les deux transepts. Cette répartition bien entendue permettrait de livrer au culte, en peu d'années, l'intérieur de la cathédrale; car les bas-côtés terminés, la grande nef amenée au point de recevoir le comble, on clôturerait cette dernière par une charpente et l'on poursuivrait à l'extérieur. Le comité arrêta qu'il se chargeait du portail Nord, et considérant l'opportunité de l'érection du corps de la tour du Nord, considérée comme point d'appui de l'édifice, qu'il s'instituait sur ce point le collaborateur du gouvernement. Cette décision, adoptée en séance du 22 décembre 1842, fut immédiatement transmise à Berlin.

La ratification se fit désirer six mois durant. Ce retard intempestif passa d'abord sur la lenteur connue des rouages administratifs, puis excita une vague inquiétude, de sourdes rumeurs, lesquelles grossissant répandirent à l'étranger la nouvelle que la cathédrale était fermée, les travaux interrompus, et autres exagérations. Toujours est-il que le bon vouloir du comité se trouvait paralysé. Il prépara ses armes, c'est-à-dire fit tailler quelques pierres pour son portail Nord.

Entre temps l'on poussait avec vigueur les travaux au compte du gouvernement. De septembre 1842 à septembre 1843, l'activité fut concentrée sur le mur d'enceinte et le portail sud; on construisit plusieurs ateliers dont le sol fut disposé de manière à recevoir les épures. Il fut amené pour une valeur de 39,716 th. de pierre brut. Sur 300 ouvriers 190 furent occupés à sculpter les gargouilles, les pierres d'entablement, d'archivolte, à tailler les arceaux de voûtes et de nombreuses assises pour les deux portails. Après avoir élevé à l'intérieur du bas côté Sud un échaffaudage de 62 pieds de haut, on enleva les charpentes provisoires et l'on procéda au voûtement, opération compliquée, attendu que l'irrégularité de distance constatée entre les piliers au plan ichnographique (1), était plus sensible encore dans la région des voûtes, ces piliers n'ayant pas tous atteint même hauteur, et quelques uns ayant dévié de leur équilibre. Pour parer à ce déchet, on ouvrit des mortaises, on y introduisit des coins de fer plus ou moins enfoncés selon le besoin; l'équilibre rétabli, on ferma les mortaises avec du plomb. Une particularité remarquable, c'était la mobilité de ces colonnes de 42 pieds d'élévation, alors que l'enlèvement de la clôture en charpente les eut isolé de tout appui; une simple impulsion de la main imprimée au fait, suffisait à déterminer une oscillation visible, expérience dont nous avons été témoin. Nulle solution de continuité, les joints étaient intacts; cette solidarité complète donnait sans doute jeu à l'élasticité de la construction. Pour prévenir de nouvelles déviations durant le voû-

(1) De 1 à 12 pouces dans l'entrecolonnement.

tement, on ancra fortement avec de fortes poutres. Le voûtement sera complet en automne de 1844. Le mur d'enceinte actuellement terminé, pourvu de son couronnement et de ses gargouilles, recevra en 1848 les grandes verrières exécutées à Munich, aux frais du roi de Bavière. Le portail dont on avait laissé reposer les fondations fut rapidement porté à la hauteur projetée pour l'année courante, celle de 12 pieds.

La ratification tant désirée arriva au mois de juin; incontinent, on se mit à démolir la petite église in pasculo (Pesch), et la salle du chapitre obstruant l'emplacement du portail Nord.

Le déblais opéré, les fondations offraient une lacune correspondante à celle du portail Sud, mais ne comportant qu'une largeur de 11 pieds. Quant aux constructions apparentes, elles se réduisaient à un fragment (13 pieds de haut) du pilier Nord-Est du portail, à un embasement (1 pied de haut) de l'entre-deux des baies centrales et orientales. Cet embasement attribuait à la grande baie une largeur identique à celle des baies correspondantes aux portails du Sud et de l'Ouest, mais exagérait la dimension de la petite baie qu'il ouvrait à l'Est. Notez que la ligne médiane de cette construction déviait de 2 pieds 1/2 à l'axe des piliers de voûte, à l'intérieur du croisillon.

L'embasement enfin indiquait la forme des contreforts qu'il s'agissait d'élever et, fait inattendu, indiquait des contreforts non saillants. Or, M. Zwirner avait adopté au portail Sud des contreforts saillants, système autorisé par l'ordonnance des parties exécutées du dôme de Cologne, où l'on peut dire que tout est saillie, et par

le précédent des meilleurs spécimen du style ogival, tant en Allemagne qu'en France.

Ces découvertes ne tardèrent pas à mettre en émoi le monde archéologique et non archéologique de Cologne.

Il en résulta une guerre de plume, une pluie d'articles anonymes, signés et contresignés : polémique suscitée par un motif honorable, mais de nature à compromettre les destinées du monument, à attiédir le zèle des pieux donateurs ; polémique, il faut le dire, démontrant somme toute que l'enthousiasme louable en soi, s'il n'est éclairé par la science, égare aisément dans les questions d'art ; que les connaissances techniques elles-mêmes suffisent à faire d'habiles architectes constructeurs, mais non des architectes archéologues. M. Sulpice Boisserée, dont la voix était prépondérente intervint par une lettre conciliatrice, mais l'attaque continua. On avait débuté par dire que les baies du portail Sud comportaient dix pieds de moins que celles du portail Nord. Il en résultait que les piliers, plus massifs que de besoin, égalaient ceux du grand portail destinés à supporter des tours de 500 pieds, allégation d'autant plus inexacte que le fragment de pilier au portail Nord occupe une surface de 260 pieds carrés, ceux du Sud 260, mais ceux du grand portail 652 et 825. Les contreforts non saillants, bien préférables à leurs émules, restaient le mot d'ordre, et l'on sollicitait implicitement la démolition de ce qui avait été exécuté au portail Sud, dans le but de le raccorder avec celui du Nord. Car le plan original était retrouvé, il fallait s'y conformer.

Le plan original ! c'est un grand mot et sur lequel on se fait à Cologne de pieuses illusions, à part les initiés aux

saines doctrines archéologiques, lesquels se portaient défenseurs de M. Zwirner.

En effet, le côté Nord du chœur présente une ornementation simple et grandiose qu'il est loisible de préférer à l'exubérante richesse du côté Sud. On explique cette différence en alléguant que l'architecte n'a pas voulu exposer à l'intempérie du Nord cette végétation murale si délicate; nous avons même entendu parler de symbolisme ; le Nord regarde la barbarie, le Sud la civilisation; certes, en fait d'architecture ogivale, ce n'est pas du Midi qu'est venue la lumière.

Le fait est que le xive siècle est inscrit en plein dans l'ornementation du côté Sud du chœur du dôme, et que certaines dispositions flabelliformes fourniraient au besoin des spécimen du xve siècle. Ce serait bien autre chose si nous analysions les tours du grand portail dont les plans retrouvés dans un grenier de Darmstadt où ils servaient de séchoir à d'ignobles légumes, diffèrent l'un de l'autre. Que devient au milieu de tout cela ce plan original, auquel la main des siècles, docile aux canons divers de la période ogivale, est venue successivement porter atteinte ; ce plan émané du grand artiste dont les admirateurs idéologues font en quelque sorte le Dante de l'architecture, doué d'une prescience qui devançait son époque?

Le système architectonique, révélé au portail Nord, accusait selon nous une période récente, comparativement au chœur de la cathérale; tout d'abord, par le fragment de pilier Nord-Est que l'on pouvait qualifier de construction et de sculpture gachée; en second lieu, non par le fait des contreforts non saillants, mais par l'addition de petits piliers placés sur les angles desdits

contreforts, acheminement vers cette innovation du xv.e siècle, disposant sur les angles les contreforts eux-mêmes; argument qui n'a point été produit dans la discussion. La disposition de Cologne se reproduit au portail Sud de la cathédrale de Rouen, lequel date du xv.e siècle. A la vérité, on la retrouve à la tour de St.-Etienne de Vienne, commencée en 1359; ce qui nous ramènerait au xiv.e siècle, mais non à l'ère du plan primitif, le xiii.e En admettant qu'il faille adopter au portail Nord le système indiqué, il ne s'en suit nullement la concordance nécessaire des portails entr'eux. Nous croyons infiniment plus logique, et de meilleur effet, de les harmoniser avec les côtés respectifs du monument.

Cette conclusion a été formulée par M. Sulpice Boisserée, et nous nous sentions fier et heureux de nous être rencontré textuellement avec lui, dans notre rapport précédemment adressé au comité des arts et des monuments de France. Elle nous a été personnellement exprimée par l'ingénieux édificateur du royal Stolzenfels, M. de Lassaulx de Coblence, et par l'illustre archéologue M. de Caumont. Le gouvernement, invoqué par les parties belligérantes, après mûr examen, a consacré le même principe et maintenu les plans (1) de M. Zwirner. Or, qu'est-il advenu? La démolition du fragment de pilier Nord-Est, au portail Nord, a fourni la preuve irréfragable que sa construction était postérieure à celle du mur attenant, c'est-à-dire du mur latéral du transepts lui-même, contemporain du chœur.

(1) Nous nous abstenons de les décrire parce que la gravure doit les livrer à la publicité.

Conclusion.

Nous avons loué le travail de la truelle et du ciseau dirigé par M. Zwirner, mais la polychromie du chœur? On peut allégner en sa faveur que c'est une restitution. L'architecte nous a produit une pièce justificative, un fragment de chapiteau doré sur fond rouge (1). Ajoutez que les pierres nouvelles rapportées formaient, en s'entremêlant à l'appareil ancien, une bigarrure insoutenable. Il n'en est pas moins vrai que la végétation des chapiteaux contracte, grâce à la dorure, une apparence métallique, notamment à l'arcade du premier ordre. Les ornements du comble en deviennent plus saisissables à l'œil et là on se sent plus disposé à amnistier la polychromie. Elle avait bien autrement prodigué les tons et les couleurs à St.-Bertin de St.-Omer. Nous lui préférons sans doute la grave austérité de la pierre nue, car la véritable polychromie des cathédrales, c'est le reflet diapré des verrières et des roses. Néanmoins on ne peut nier l'heureux effet de certaines décorations bichromiques, témoin Sainte-Cécile d'Alby, Saint-Géréon de Cologne. Azur et or sont couleurs privilégiées, le moyen-âge les empruntait à la voûte céleste, pour les répandre sur la robe de Marie.

Nous ne dissimulerons pas qu'en certaines besognes on ait été un peu vite à Cologne. Ainsi le nouveau pavé du chœur est un échiquier bleu et blanc, d'un choix équivoque. Nous y souhaiterions les magnificences de Notre-Dame de Brou, tout au moins pourrait-on s'enquérir des essais céramiques de M. Pugin

(1) Il existe à Rouen un spécimen identique provenant de St.-Ouen.

en Angleterre. La fresque de M. Steinle, aux tympans de l'arcade du premier ordre, révèle sans contredit un grand talent, mais la réserve nous coûte à faire. Le style raphaélique est un anachronisme dans le chœur de Cologne, et nous ne retrouvons pas ici les caractères iconographiques de l'époque. Ainsi, les trônes supportent l'attribut qui leur a donné leur nom. Etait-ce la formule du XIII.e siècle? nous en doutons fort. En Grèce, le chœur des trônes est constamment représenté, d'après Ezéchiel, par des roues de feu aîlées et ocellées. En Occident, nous trouvons (à Chartres) un ange, les pieds sur une roue, squelette matérialisé et glacé de la forme vivante décrite par le prophète.

Qu'on y prenne garde, les nouvelles statues placées aux édicules des contreforts, ne sont rien moins qu'exemptes de peccadiles archéologiques. Il s'agira bientôt de peupler les voussures des portails latéraux, nombre d'artistes offriront un généreux concours; à moins de se restreindre rigoureusement à une époque, à moins d'une étude consciencieuse et approfondie des monuments et des faits iconographiques acquis à la science, notamment par les recherches, les élucidations de l'archéologie française (1), on aura un musée de statuettes de toutes les époques de l'art ogival.

(1) Les monographies de Chartes, Bourges et Brou, les bulletins du Comité des arts et des monuments et de la Société pour la conservation des monuments français, les mémoires des Antiquaires de la Normandie, de la Picardie, de l'Ouest, les travaux des de Caumont, des Didron, assurent à la France l'honneur de marcher à la tête du mouvement archéologique de nos jours, qui opère la réhabilitation de l'art chrétien.

On le voit, l'achèvement du dôme de Cologne est une tâche immense, ardue, et de nature à soulever de hautes questions archéologiques. Ce monument grandiose et glorieux entre tous, a pu néanmoins subir l'influence des monuments antérieurs ou contemporains. Dès-lors, que nos regards se tournent vers la France du nord, toute sillonnée de cathédrales gothiques. C'est là qu'il convient étudier la cathédrale de Cologne pour l'achever dignement, c'est là que doit se trouver son prototype, disons-le, c'est là qu'il existe. Nous croyons avec M. de Lassaulx, avec M. Zwirner lui-même, le retrouver dans Notre-Dame d'Amiens (1).

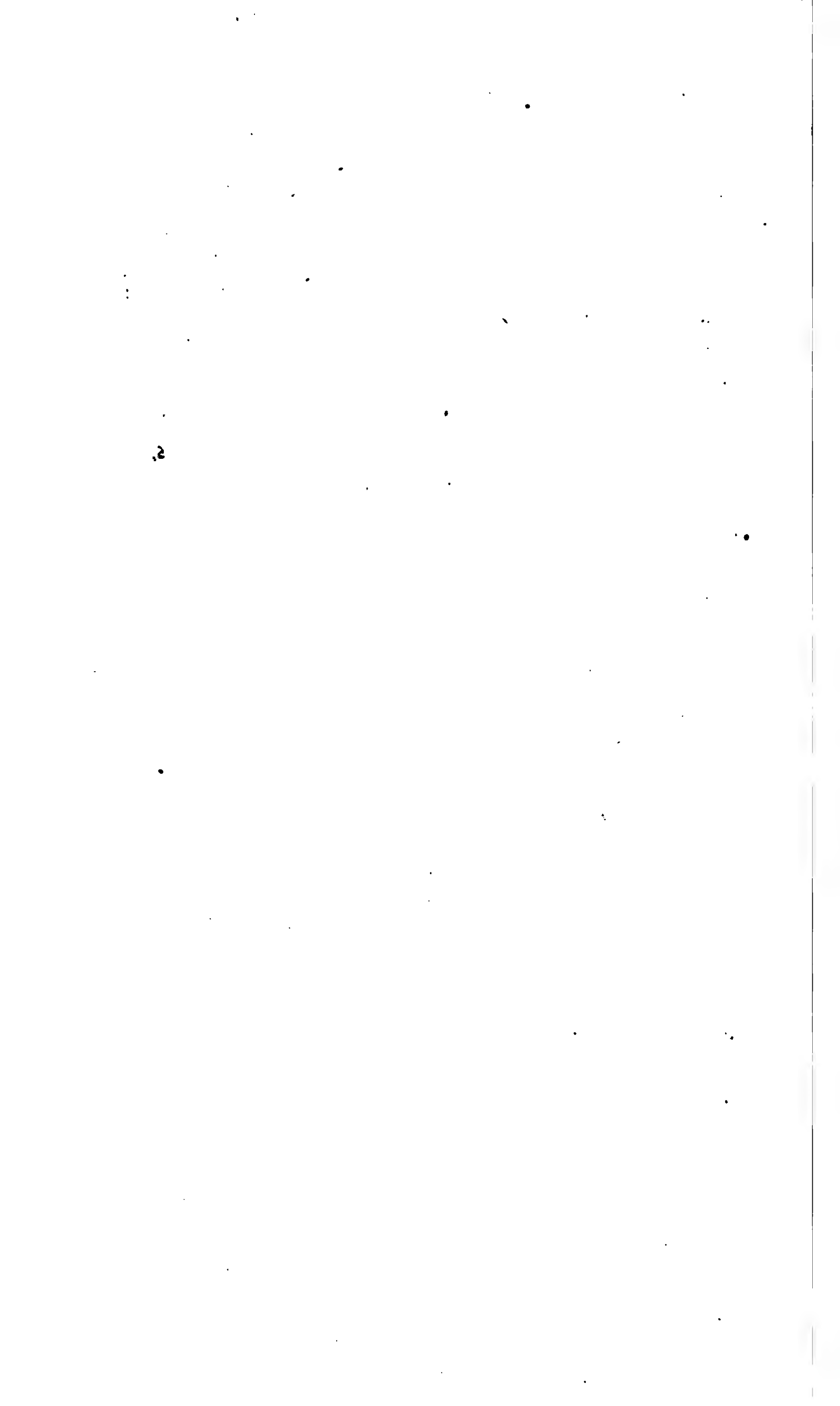
A part l'induction fournie par les dates, le fait résulte de l'identité des plans ichnographiques et de la similitude flagrante des deux monuments. A l'extérieur, de part et d'autre, un côté nord sobre, un côté sud prodigue d'ornementation, mais la splendeur d'Amiens répond à la simplicité de Cologne, les contreforts sud de l'une aux contreforts nord de l'autre. A l'intérieur, même analogie d'ordonnance, de formes, de hardiesse, et même différence dans l'exubérance des décors. A Cologne, tout est plus grand, plus développé, plus élancé; les contreforts multiplient leurs arcs en proportion de l'exhaussement de leur taille; il y a progrès de puissance et d'élancement dans la construction, comme progrès dans la florescence et l'épanouissement de végétation murale. La fille était destinée à l'emporter sur la mère.

(1) Fondée en 1220. Robert de Luzarches était maître de l'œuvre. Thomas de Cormont lui succéda et éleva les galeries jusqu'à la naissance des voutes en 1228 (20 ans avant la pose de la première pierre à Cologne). Son fils Renault avait terminé en 1288. — Cologne l'emporte de dix pieds en hauteur et en longueur sur Amiens.

Tel est, à vue de monument, le premier terme d'un parallèle que nous ne pouvons poursuivre ici, trop consciencieux que nous sommes, pour nous fier à un examen de quelques heures. Nous ne renonçons pas à le formuler quelque jour, mais M. Zwirner visite en ce moment les cathédrales de France, son coup d'œil exercé doit nous venir en aide.

Si cette illustre filiation attache une auréole au front de la métropole française, ajoute un fleuron de plus à la couronne artistique de la Picardie; la part de la métropole germaine reste encore toute belle. Imiter ainsi c'est presque une création. D'ailleurs, ne l'oublions pas, l'admirable fleur de l'art chrétien s'entoure à Cologne de merveilles romano-byzantines qui décernent en quelque sorte à l'opulente cité le titre de Rome du moyen-âge.





COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

---

31 DÉCEMBRE 1843.

DIGNITAIRES.

Président : M. BOUTHORS.

Président honoraire : M. J. NARJOT ❋, Préfet du département de la Somme.

Vice-Président : M. DE GRATTIER.

Secrétaire Perpétuel : M. J. GARNIER.

Secrétaire annuel : M. BREUIL.

Trésorier : M. DORBIS.

COMMISSION DU MUSÉE.

Conservateur : M. Le Prince (Auguste).
Administrateurs : M. Cheussey.
— M. Dufour (Charles).
— M. Mallet (Fernand).

TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM.

Fondateurs. Le Prince (Auguste), propriétaire.

De Clermont-Tonnerre (marquis), ✻, ancien colonel, d'état-major, membre du conseil-général de la Somme.

Rigollot, docteur en médecine, membre de l'Académie d'Amiens.

Bouthors (Alexandre), greffier en chef de la Cour royale.

Guerard (François), conseiller-auditeur à la Cour royale.

Le Serurier, ✻, conseiller à la Cour royale.

De Betz (comte), propriétaire, vice-président de la société des Amis des Arts du département de la Somme.

De Grattier (Adolphe), substitut du procureur-général.

Duthoit (Aimé), sculpteur.

1836. 11 mai. Hardouin (Henri), docteur en droit, avoué à la Cour royale, membre de l'Académie d'Amiens.

id. Mallet (Fernand), banquier.

» 6 juin. Cheussey ✻, architecte du département, membre de l'Académie d'Amiens.

» 10 août. Janvier, ancien notaire.

» 14 déc. Salmon, ancien avoué au tribunal de première instance.

1837. 9 mars. Lavernier, secrétaire de la mairie, membre de l'Académie d'Amiens.

» 20 déc. Dufour (Charles), avoué a la Cour royale.

1837. 20 déc. BAZOT, notaire.
1838. 11 avril. GARNIER, professeur, bibliothécaire-adjoint, membre de l'Académie d'Amiens.
1839. 13 déc. BREUIL (Auguste), juge-de-paix, membre de l'Académie d'Amiens.
1840. 12 févr. LEMERCHIER, ❋, docteur en médecine, membre honoraire de l'Académie d'Amiens, ancien maire.
id. DEBERLY, avocat à la Cour royale.
id. DORBIS, conservateur des archives du dép.ᵗ de la Somme.
id. BISSON DE LA ROQUE, substitut du procureur du roi.
» 10 juin. LEFEBVRE, ❋, ingénieur en chef des mines.
1842. 12 févr. GALOPPE D'ONQUAIRE (Cléon), homme de lettres, membre de l'académie d'Amiens.
» 8 juin. ROGER, secrétaire-particulier du Préfet de la Somme.
» 14 déc. WOILLEZ (Emmanuel), contrôleur des contributions indirectes.
1843. 11 janv. DUVAL (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale d'Amiens.
id. JOURDAIN (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale d'Amiens.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Directeur : M. DANJOU, vice-président du tribunal civil.

MM.

CHEVEREAU, juge-de-paix.
DANIEL, docteur en médecine.
DANSE, ❋, vice-président du tribunal civil, ancien député de l'Oise.
DANSE-DESAUNOIS, ❋, chef d'escadron en retraite.
DELACOUR, juge d'instruction.
DE SALIS, propriétaire.

DESJARDINS, imprimeur.
DE ST.-GERMAIN (Stanislas), propriétaire.
DE FRANCHEVILLE (vicomte), propriétaire.
DUPONT-WHITE, ☼, Procureur du roi.
ESMANGART (Guillaume), propriétaire.
FABIGNON, juge suppléant au tribunal civil.
GIBERT, ☼, receveur-général des finances.
GRAVES, ☼, ancien secrétaire-général de la Préfecture.
LE MARÉCHAL CALVANDRE, propriétaire.
LEROY, docteur en médecine.
MANSARD, propriétaire.
MOISSET, négociant.
RICARD (STAN.), avocat.
RICARD, (Auguste), avocat.

COMITÉ DE COMPIÈGNE.

Directeur : M. DE CAYROL, ☼ ☼, ancien commissaire de guerre, ancien député.

MM.

DE BREDA (Ernest), propriétaire.
DE BICQUILLEY (baron) ☼, capitaine d'artillerie, ancien élève de l'école polytechnique.
DE CHOUY, ancien notaire.
DUPONT (l'abbé), vicaire de St.-Jacques, à Compiègne.
PIETTE (Amédée), contrôleur des contributions directes.

COMITÉ DE NOYON.

Directeur : M. DE ROUCY (Frédéric).

MM.

BEGUERY, propriétaire, entrepreneur de ponts et chaussées.
CRÉMERY, propriétaire.

THIERLE (l'abbé), curé de Noyon.
HARLAY, propriétaire, membre du conseil d'arrondissement de Compiègne.
LEQUEUX, propriétaire à Noyon (Oise).
MÉNIOLLE DE CYZANCOURT ❋, propriétaire.
MONY, ❋, propriétaire, maire de la ville de Noyon.
OBRY (l'abbé), supérieur du petit séminaire.
RICHART ❋, docteur en médecine.

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM.

AUBER DE MONTOVILLERS, ❋, Sous-Préfet à Montdidier.
BAZIN (Charles), avocat, à Mesnil-St.-Firmin (Oise).
BIGANT, ❋, conseiller à la Cour royale de Douai.
BLIN DE BOURDON (vicomte), ❋, ancien préfet, député de la Somme, au Quesnel (Somme).
BOISTEL (Amédée), avocat à Arras (Pas-de-Calais).
BOURGEOIS (l'abbé Henri), curé-doyen de Granvillers (Oise).
BUTEUX, propriétaire, maire, membre du conseil-général de la Somme, membre de l'Académie d'Amiens, à Fransart (Somme).
DE CALONNE (le comte Adrien), ❋, conservateur du château de Chambord (Loir-et-Cher).
CAUVEL DE BEAUVILLÉ, substitut du procureur du roi à Montdidier.
CHANDON, ❋, membre du conseil-général de la Somme, maire de la ville de Montdidier (Somme).
CLOUET (Télémaque), propriétaire à Vic-sur-Aisne.
CORBLET (l'abbé Jules), membre de plusieurs sociétés savantes, à Roye (Somme).
DE COSSETTES (Edouard), ❋, propriétaire, membre de

la société des Antiquaires de Normandie, à Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

De Courval (vicomte), propriétaire au château de Pinon, (Aisne.)

De Contencin ❋, secrétaire-général de la Préfecture du Nord à Lille.

De la Fons, baron de Melicocq, propriétaire, au château de Douvrin, près la Bassée (Nord).

De Gaudechart, ❋, propriétaire à Warluis (Oise).

Delannoy (l'abbé), ❋, curé doyen du canton de Gamaches (Somme).

Du Liège, propriétaire à Condé-Folie (Somme).

Demarsy, substitut du Procureur du Roi, à Doullens. (Somme).

De la Plane, ancien magistrat, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.

De la Ferronnayes (vicomte), propriétaire à Boury (Oise.)

Duroselle (Ed.), négociant au Hâvre.

Du Neuf Germain (l'abbé), vicaire à Montdidier (Somme).

Dusevel (Eugène), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Amiens.

De Valicourt, avocat à Némours (Seine-et-Marne).

D'Estourmel (marquis), ❋, propriétaire à Suzanne, près Bray, arrondissement de Péronne (Somme).

Estancelin, ❋, député de la Somme, membre de plusieurs sociétés savantes, à Abbeville (Somme).

Gaultier de Rumilly, député de la Somme, à Fleury (Somme).

Géraud, élève de l'école des Chartes, archiviste paléographe, à Paris.

De Givenchy (Louis), secrétaire perpétuel de la société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer (Pas-de-Calais.)

Fossé Darcosse, imprimeur à Soissons.

Godebœuf, architecte à Paris.

Gonnet (Auguste), avoué, membre du conseil-général de la Somme, à Péronne (Somme).

Harbaville, conseiller de préfecture, membre de l'Académie d'Arras, à Arras (Pas-de-Calais).

Hermand (Alexandre) propriétaire, membre des sociétés des Antiquaires de la Morinie et de Normandie, à St.-Omer (Pas-de-Calais).

Houbigant, propriétaire, au château de Nogent-lès-Vierges, près Creil (Oise).

D'Hinnisdal (comte), propr. à Régnières-Ecluse (Somme.)

Herbault, architecte à Amiens.

Legrand (Gustave), notaire à Carlepont (Oise).

De Thieulloy (Julien), propriétaire à Bovelles (Somme).

Labourt, ancien procureur du roi à Doullens (Somme).

Le Glay, ☼, docteur en médecine, archiviste général du département du Nord, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille.

Lemaire, professeur à Noyon (Oise).

Le Serurier, employé au ministère des finances, à Paris.

De Mailly (comte), ☼, propriétaire, à Paris.

Du Maisniel de Liercourt (comte) ☼, propriétaire, ancien député, au château de Liercourt (Somme).

De Malezieux, propriétaire à Senlis (Oise).

Mathon, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel (S.-Infér.)

Melleville, membre de plusieurs sociétés savantes, à Laon.

Moillet, avoué, à Péronne.

Morel de Campenelle, ☼, propriétaire, membre de la Société d'Emulation d'Abbeville et de la Société des Antiquaires de France, à Abbeville (Somme).

PETIT (l'abbé), curé-doyen de St.-Pierre de Röye, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens.

PADÉ (l'abbé), ancien directeur du petit séminaire de Saint-Riquier (Somme).

PAFFE, propriétaire, à Estay, commune d'Appilly (Oise).

PETIT, propriétaire, à Quercy-sur-Serre (Aisne).

PRADIÉ, capitaine instructeur au 2.e régiment de carabiniers, à Rambouillet.

RAVIN, docteur en médecine, à St.-Valery (Somme).

RICHARD (charles), architecte de la ville de Rouen.

DE ROSNY (Eugène), ancien capitaine du génie, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Lozembrune près Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

SAUVAGE, architecte à Paris,

DE SCHULEMBURG (comte), propriétaire, à Paris.

TATTEGRAIN, président du tribunal civil à Péronne.

TERRAL (Abel), peintre, à Paris.

VIVENEL (Antoine), ✱, architecte, entrepreneur général de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

WOILLEMIER, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

WOILLEZ (Eugène), docteur en médecine, à Clermont (Oise).

DES COURTILS, comte de MERLEMONT, propriétaire à Merlemont (Oise).

LEGROS, juge de paix à Auneuil (Oise).

DAUDIN, propriétaire, maire, membre du conseil d'arrondissement, à Pouilly (Oise).

HONORAIRES.

MM.

Monseign. AFFRE, archevêque de Paris.

D'ALLONVILLE (comte) O. ✱, ancien Préfet de la Somme, à Marolles-en-Brie.

DAUTHUILLE, curé du faubourg St.-Pierre, à Amiens.

DUNOYER, ✻, ancien Préfet de la Somme, conseiller d'Etat, à Paris.

DUROYER (Frédéric), ✻, secrétaire-perpétuel de l'Académie, maire de la ville d'Amiens.

Monseign. MIOLLAND, Evêque d'Amiens.

DE SALVANDY, C. ✻, membre de l'académie française, membre de la Chambre des députés, ancien ministre de l'Instruction publique; à Paris.

DE SAINT AIGNAN (vicomte), O ✻, Préfet du Nord, ancien Préfet de la Somme.

VINCENT (l'abbé), ancien profess. au collége royal d'Amiens.

CORRESPONDANTS.

MM.

BARD (le chevalier Joseph) membre de plusieurs sociétés savantes, à Baune (Côte d'Or).

BARRAUD (l'abbé), prêtre, chanoine honoraire, professeur d'archéologie, au séminaire de Beauvais.

BÉTHOLAUD, substitut du procureur du roi, à Amiens.

BOUCHER DE PERTHES, ✻, directeur des douanes, président de la société d'Emulation, à Abbeville (Somme).

BOULANGER, propriétaire, à Tirancourt près Picquigny (Somme).

BOURGNON DE LEYRE, conseiller à la Cour royale, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

BRESSEAU, propriétaire à Poix (Somme.)

BRETON (Ernest) de la société royale des Antiquaires et de l'Institut historique de France, etc., à Paris.

BRUN-LAVAINNE, archiviste de la ville de Lille, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord).

CARTIER, directeur de la revue numismatique, membre de plusieurs sociétés savantes, à Amboise (Indre-et-Loire).

DE BOUBERS-ABBEVILLE (comte), ❋ ❋, propriétaire, au château de Long (Somme).

CHAMPOLLION-FIGEAC, ❋, correspondant de l'Institut, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale, à Paris.

CAUET-GRAS, propriétaire, maire de la commune de Saint-Sauveur, canton de Piquigny (Somme).

CAUDRON, sculpteur, à Paris.

CHEVERREAU, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes, à Evreux (Eure).

COCHET (l'abbé), aumônier du collége royal de Rouen.

COLSON ❋, docteur en médecine, à Noyon (Oise).

COUSIN (Louis), ancien procureur du roi, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

DAMIS, agent-voyer, à Amiens.

DANCOISNE, propriétaire, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Douai (Nord).

DE BELLEVAL (Charles), propriétaire, membre de la société d'Emulation, à Abbeville (Somme).

DE CAGNY (l'abbé), curé, à Ennemain, près Péronne, (Somme).

DE CAUMONT (Arcisse), ❋, corréspondant de l'Institut, membre des sociétés des Antiquaires de Londres et d'Ecosse, etc., etc., à Caen (Calvados).

DE CLINCHAMPS, propriétaire, président de la société d'Archéologie d'Avranches (Manche).

DE HAUTECLOQUE (le baron) ❋, propriétaire, ancien maire, à Arras.

De la Fontenelle de Vaudoré ✻, conseiller à la cour royale, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Delahaye, conservateur de la bibliothèque communale, à Amiens.

Delaquérière, négociant, membre de la société des Antiquaires de Normandie, à Rouen (Seine-Inférieure).

De la Saussaye (Louis), bibliothécaire honoraire de la ville de Blois, membre de plusieurs sociétés savantes, à Blois (Loir-et-Cher).

De Mautort (Alfred), propriétaire, à Abbeville (Somme).

Déroussen (l'abbé), curé de Domart, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, à Domart-en-Ponthieu.

De Saulcy ✻, capitaine, directeur du musée d'artillerie, membre de l'Institut, à Paris.

D'Estienne, comte de Lioux, ✻, lieutenant-colonel au 21.e régiment d'infanterie légère, à Noyon (Oise.)

Dinaux (Arthur), membre de plusieurs société savantes, à Valenciennes (Nord.)

Douchet (Louis), étudiant en médecine, à Amiens.

Ducas, membre de plusieurs sociétés savantes, à Lille.

Dufaitelle, membre de plusieurs sociétés savantes, à Calais.

Duvivier (Antony), membre de plusieurs sociétés savantes, à Nevers.

Friant (l'abbé), curé, à Hornoy (Somme).

Foucart ✻, professeur à la faculté de droit, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Fournier, agent-voyer en chef du département de la Somme, à Amiens.

Godin, archiviste, à Arras.

Gilbert, ✻, membre de la société royale des Anti-

quaires de France, conservateur de l'église métropolitaine de Paris.

Gourlier ❋, architecte, membre du conseil des bâtiments civils près le ministère de l'Intérieur, à Paris.

Hennebert, professeur à l'Athenée, archiviste de la province, membre de plusieurs sociétés savantes, à Tournay (Belgique).

Huot, membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères, bibliothécaire de la ville de Versailles.

Jubinal (Achille), ancien élève de l'école des chartes, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Montpellier.

De Ladoucette (baron), O. ❋, membre de la chambre des députés, secrétaire perpétuel de la Société Philotechnique, à Paris.

Leber ❋, membre de la soc. des Antiq. de France, à Paris.

Lelewel (Joachim), professeur, ancien président de la diète polonaise, à Bruxelles (Belgique).

Lemasle, ❋, peintre d'histoire, conservateur des monuments historiques, à St.-Quentin (Aisne).

De l'Escalopier (comte), ❋, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'arsenal, membre de la société royale des Antiquaires de France, à Paris.

De Longperrier (Adrien), premier employé au cabinet des médailles de la bibliothèque royale, à Paris.

Louandre père, membre de la société d'Émulation, conservateur de la bibliothèque communale, à Abbeville (Somme).

Marion, ancien notaire, licencié en droit, à Paris.

Mangon de Lalande, ❋, ancien directeur des domaines, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Falaise (Calvados).

Meffre, ☼, architecte du département (Tours).

Ménard, proviseur du collége royal, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Moet de la Forte Maison, propriétaire, à Rennes (Ile-et-Vilaine).

Paris (Louis), archiviste de la ville de Reims.

Paris (Paulin) ☼, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale, à Paris.

Peyran, pasteur, à Sédan.

Piers (Hector), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, à St.-Omer.

Pilate-Prévost, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Douai.

Raoul-Rochette, ☼, conservateur du cabinet des médailles à la bibliothèque royale, à Paris.

De Reiffenberg (baron), membre de l'Académie royale, président de la commission d'histoire, bibliothécaire du Roi, à Bruxelles (Belgique).

Rédet, ancien élève de l'école des chartes, archiviste du département de la Vienne, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Rivery, capitaine au corps royal du génie, ancien membre titulaire.

De Roisin (baron), docteur en droit, docteur en philosophie, à Bonn (Prusse rhénane.)

Roze (l'abbé), curé de Tilloy-lès-Conty (Somme).

Santerre (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de la cathédrale, à Beauvais.

Serrure (C. P.), professeur d'Histoire à l'Université de Gand (Belgique.)

Tailliar, ☼, conseiller à la Cour royale, membre de plusieurs sociétés savantes, à Douai.

Terninck (Auguste), receveur des contributions directes, à Diéval, arrondissement de St.-Pol (Pas-de-Calais).

Villeroy, chevalier de l'ordre grec du Sauveur, ingénieur du roi, à Athènes (Grèce).

De Westreenen de Tiellandt (baron), conseiller d'Etat du roi de Hollande, à la Haye (Pays-Bas).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Institut de France. (Académie des inscriptions et belles-lettres).

Institut historique de France, à Paris.

Comités historiques établis près le ministère de l'instruction publique, à Paris.

Société royale des Antiquaires de France, à Paris.

Société de l'Histoire de France, à Paris.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

— de la Morinie, à St.-Omer.

— de l'Ouest, à Poitiers.

Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

— de Montpellier.

— de la Touraine, à Tours.

— d'Avranches (Manche).

— du département de l'Aisne (Laon).

Commission d'histoire du département du Nord, à Lille.

Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde, à Bordeaux.

Commission des beaux-arts de Vienne (Isère).

Académie des sciences, arts, commerce, agriculture et belles-lettres du département de la Somme, à Amiens.

Académie des sciences, arts, commerce, agriculture et belles-lettres de Rouen.

Société royale des sciences de l'agriculture et des arts de Lille.
Société académique de St.-Quentin.
Société royale d'Emulation d'Abbeville.
— de Cambrai.
Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai.
Société royale d'agriculture et des sciences physiques et naturelles de Lyon.
Société de Statistique des Deux-Sèvres, à Niort.
Société Philotechnique, à Paris.
Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.
Société académique d'Arras.
Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
Société libre d'émulation de Rouen.
Société académique, agricole et industrielle de Falaise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Société de Numismatique de Londres.
Commission royale d'Histoire de Bruxelles.

REVUES CORRESPONDANTES.

Archives du Nord de la France et du midi de la Belgique, publiées à Valenciennes.
L'Institut (Journal des Sociétés savantes), publié à Paris.



TABLE DES MATIÈRES.

Pages.



Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

